



Numéro National de Thèse : 2016LYSEN018

## **THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE LYON**

opérée par  
**l'Ecole Normale Supérieure de Lyon**

**Ecole Doctorale n° 483**  
**Histoire, Géographie, Aménagement, Urbanisme, Archéologie,**  
**Science Politique, Sociologie, Anthropologie**

**Discipline : sociologie**

Soutenue publiquement le 14 septembre 2016 par

**Damien Simonin**

---

### **Le « travail du sexe ».**

### **Genèses et usages d'une catégorie politique**

---

Devant le jury composé de

|                  |                                                      |              |
|------------------|------------------------------------------------------|--------------|
| Milena Chimienti | Professeure, Haute École de Travail Social de Genève | rapporteure  |
| Lilian Mathieu   | Directeur de Recherche, ENS de Lyon                  | directeur    |
| Pascale Molinier | Professeure, Université Paris 13                     | examinatrice |
| Erik Neveu       | Professeur, IEP de Rennes                            | rapporteur   |
| Corinne Rostaing | Maîtresse de Conférence HDR, Université Lyon 2       | examinatrice |

## Résumé

La « prostitution » constitue actuellement un problème public en France, au croisement de luttes pour la réinsertion sociale ou la prévention sanitaire, contre les agressions ou pour l'obtention de droits. Différents collectifs se mobilisent pour imposer des définitions concurrentes entre deux pôles : l'abolition d'une « violence » et la reconnaissance d'un « travail ». De ces définitions découlent des revendications sur la réglementation de l'activité et la représentation du groupe.

Partant de ce constat, cette thèse décrit la construction socio-historique du « travail sexuel » : la lutte d'un groupe minorisé pour s'approprier le pouvoir de définir le problème dont il fait l'objet. L'analyse part de la revendication de l'« invention » de la catégorie en 1978 aux États-Unis, jusqu'à l'adoption de la « loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel » en avril 2016 en France. Elle se fonde d'une part sur un corpus documentaire pour retracer la diffusion et les usages de la catégorie, d'autre part sur une trentaine d'entretiens avec des personnes impliquées dans ces mobilisations pour restituer leurs parcours et leurs positions.

La thèse montre d'abord des usages et des sens variés du « travail sexuel » selon les contextes, s'inscrivant notamment dans le mouvement féministe, la lutte contre le VIH/sida ou les débats sur l'immigration. Elle montre aussi une appropriation partielle du problème avec l'émergence d'un mouvement de « travailleur·se·s sexuel·le·s » au niveau international et en France. Elle montre enfin les difficultés de ce mouvement à imposer sa définition du « travail » et les déplacements qui en résultent des espaces et des objets de la lutte.

## **Remerciements**

Comme au festival de Cannes, si la récompense est souvent individuelle, le travail qui la précède est toujours collectif. Je voudrais donc remercier toute l'équipe sans laquelle cette formidable aventure humaine n'aurait jamais été possible...

Merci tout d'abord à chacune des personnes qui ont accepté de me raconter une partie de leur vie et de contribuer à façonner ce projet, en répondant à mes questions et m'en proposant de nouvelles.

Merci à Lilian Mathieu pour m'avoir suivi – et souvent précédé – toutes ces années, pour la rigueur de ses conseils, sa constante disponibilité et sa confiance réitérée.

Merci à Milena Chimienti, Pascale Molinier, Erik Neveu et Corinne Rostaing d'avoir accepté de contribuer à cette thèse en participant à son jury.

Merci pour leur soutien financier à l'ANRS (2010-2013) et à Sidaction (2015).

Merci pour son accueil à l'équipe DPCS du Centre Max Weber, qui m'a permis de réaliser cette thèse dans un cadre privilégié ; à Férouze Guitoun et à Kamel Guerchouche, pour leur aide précieuse à quelques moments clés ; à Noémie Aulombard, Julien Barnier, Géraldine Bois, Frédérique Giraud, Reza Hadjikhani, Delphine Moraldo, Aurélien Raynaud, Lucia Valdivia, Marianne Woollven et Emmanuelle Zolesio, grâce à qui la thèse a aussi été un travail d'équipe, au séminaire ou sur la passerelle ; à Behnaz Khosravi et Francesca Quercia en particulier, pour tous les moments partagés qui m'ont aidé à continuer ; enfin à celles et ceux qui ont assuré au quotidien les conditions matérielles du travail intellectuel.

Merci aux équipes de Cabiria et de Grisélidis de m'avoir accueilli dans leurs locaux, prêté des documents, accordé du temps et de l'intérêt. Merci au Centre de documentation de la Fondation Scelles et à la délégation du Rhône du Mouvement du Nid pour m'avoir permis d'accéder à leurs fonds. Merci également, pour leur aide dans la recherche documentaire, à Aude Segond du CRIPS-ÎdF, à Yves Grenu d'Act Up-Paris, à Michel Pinard du PIaMP et à Sarah-Marie Maffesoli de Tous en marche.

Merci aux participant·e·s de l'atelier EFiGiES-Lyon, du laboratoire junior ACAE et du Réseau Jeunes chercheur·se·s Sciences sociales et VIH/sida, pour les rencontres, les discussions et les projets qui ont largement contribué à ma formation et à mes réflexions.

Merci, pour leurs relectures à la fois critiques et encourageantes, à Pauline Delage, Fanny Gallot, Florence Garcia, Frédérique Giraud, Abir Krefa, Claire Piluso, Joëlle Simonin, Marianne Woollven et Emmanuelle Zolesio.

Merci aussi, pour leurs contributions par nos discussions, à Benjamin Abt-Schiemann, Sophie Bérout, Tiphaine Besnard, Ivan Bruneau, Julie Castro, Marc Dixneuf, Vincent Douris, Fanny Gallot, Rommel Mendès-Leite, Maria Nengeh Mensah, Veronica Nosedá, Emily St.Denis, Mathieu Trachman, Anne Verjus et Florian Vörös.

Merci pour m'avoir soutenu, écouté, nourri, amusé, soigné, motivé, hébergé, rassuré, diverti, conseillé... à Romain Benini, Sacha Besuchet, Corinne Corbin, Grégoire Eiberle, Alexis Garandeau, Florence Garcia, Amandine Gautier, Gabriel Girard, Alexandre Hyacinthe, Zoulikha Lekkat, Thibault Menoux, Sabrina Merle, Séverine Oriol, Pascale Roux, Joëlle et Bernar Simonin. Et aussi à celles et ceux qui n'ont pas directement participé à la thèse mais dont la présence était aussi importante pendant ces années.

Merci enfin à ceux qui ont fait la soirée du 15 février 2008 au Boulon, parce que c'est là pour moi que tout a commencé...

## **Liste des sigles**

ACLU : American Civil Liberties Union

AFLS : Agence Française de Lutte contre le Sida

AMMAR : Asociación de Mujeres Meretrices de la Argentina

ANPE : Agence nationale pour l'emploi

ANRS : Agence Nationale de Recherche sur le Sida (puis Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales)

APPARTS : Appartements de Relais Thérapeutique et Social

AQTS ou AQTTS : Association Québécoise des Travailleuses et Travailleurs du Sexe

ARCAT-SIDA : Association de recherche de communication et d'action pour le traitement du sida

ASP : Alliance for the Safety of Prostitutes ou Alliance pour la Sécurité des Prostituées

BDSM : Bondage et discipline, domination et soumission, sadomasochisme.

CABE : Canadian Association of Burlesque Entertainers

Cactus : Centre d'Action Communautaire auprès des Toxicomanes Utilisateurs de Seringues

CADAC : Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception  
CDC : Center for the Disease Control and Prevention  
CDPP : Coordination des Péripatéticiennes Professionnelles  
CATW : Coalition Against Trafficking in Women  
CESES : Centre Européen pour la Surveillance Épidémiologique du Sida  
CEWC : Committee for the Equality of Women in Canada  
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail  
CGT : Confédération Générale du Travail  
CNDF : Collectif national pour les droits des femmes  
CNS : Conseil National du Sida (puis Conseil National du Sida et des hépatites virales chroniques)  
CNT : Confédération Nationale du Travail  
COIN : Centro de Orientación y de INvestigación integral  
CORP : Canadian Organization for the Rights of Prostitutes  
Coyote : Call Off Your Old Tired Ethics  
Crips : Centre régional d'information et de prévention du sida  
CROWE : The Concerned Residents of the West End  
DAS : Direction des Affaires Sociales  
DDASS : Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales  
DGS : Direction Générale de la Santé  
EELV : Europe Écologie Les Verts  
ERA : Equal Rights Amendment  
EHES : École des Hautes Études en Sciences Sociales  
FAI : Fédération Abolitionniste Internationale  
GAATW : Global Alliance Against Trafficking in Women  
GCWA : Global Coalition on Women and AIDS  
GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés  
GMB : General, Municipal and Boilermakers' Union  
GTFS : Groupe de travail français sur le sida  
ICPR : International Committee for Prostitutes' Rights  
ICRSE : International Committee on the Rights of Sex Workers in Europe  
INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale  
IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales  
IREP : Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance  
IST : Infections Sexuellement Transmissibles  
IUSW : International Union of Sex Workers  
LDH : Ligue des droits de l'Homme  
LEF : Lobby Européen des Femmes  
LGBTI : Lesbiennes, Gays, Bi·e·s, Trans et Intersexué·e·s  
LSI : Loi pour la sécurité intérieure  
MTS ou MST : Maladies Sexuellement Transmissibles  
NAC : National Action Committee on the Status of Women  
NOW : National Organization of Women  
NSWP : Global Network of Sex Work Projects  
NTFP : National Task Force on Prostitution  
OCRTEH : Office central pour la répression de la traite des êtres humains  
OIT : Organisation Internationale du Travail

OLF : Osez le Féminisme !  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ONU : Organisation des Nations Unies  
ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida  
PASTT : Projet action santé des travestis et transsexuels  
PC : Parti Communiste  
PIaMP : Projet d'Intervention auprès des Mineur·e·s Prostitué·e·s  
PrEP : prophylaxie pré-exposition  
PS : Parti Socialiste  
PSSP : Prostitutes' Safe Sex Project  
SPRS : Service de Prévention et de Réadaptation Sociale  
STRASS : Syndicat du Travail Sexuel  
SWAT : Sex Work Alliance of Toronto  
TAMPEP : Transnational AIDS/STD Prevention Among Migrant Prostitutes in Europe Project  
UMP : Union pour un mouvement populaire  
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)  
UQÀM : Université du Québec à Montréal  
VIH ou HIV : Virus de l'immunodéficience humaine  
WAP : Women Against Pornography  
WAVAW : Women Against Violence Against Women  
WAVPM : Women Against Violence in Pornography and Media

## Sommaire

|                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Résumé.....                                                                     | 3   |
| Remerciements.....                                                              | 5   |
| Liste des sigles.....                                                           | 7   |
| Introduction.....                                                               | 11  |
| Une expérience de recherche.....                                                | 13  |
| La lutte de légitimation d'un groupe minorisé.....                              | 18  |
| Sources et méthodes.....                                                        | 29  |
| Plan.....                                                                       | 33  |
| Chapitre 1 : L' « invention » du « sex work ».....                              | 35  |
| 1 De la revendication à l'appropriation de l'invention.....                     | 36  |
| 2 La « libération sexuelle » et le sexe comme marché.....                       | 38  |
| 3 Le mouvement féministe face à l'« industrie du sexe ».....                    | 48  |
| 4 Revendications et organisations des « travailleuses ».....                    | 60  |
| 5 Dépasser la contradiction entre féminisme et « travail sexuel ».....          | 72  |
| Conclusion.....                                                                 | 80  |
| Chapitre 2 : La circulation internationale du « sex work ».....                 | 83  |
| 1 Un mouvement international pour les droits des prostitué·e·s.....             | 84  |
| 2 Prostitution et sida : un problème international de santé publique.....       | 88  |
| 3 Problématisation locale de la prostitution : l'ordre public au Canada.....    | 97  |
| 4 Un mouvement canadien pour la décriminalisation du sex work.....              | 107 |
| 5 La prostitution politisée par les « travailleur·se·s sexuel·le·s ».....       | 117 |
| Conclusion.....                                                                 | 129 |
| Chapitre 3 : L'introduction du « travail sexuel » en France.....                | 135 |
| 1 Du « statut » des prostitué·e·s aux « droits » des sex workers.....           | 136 |
| 2 La prostitution comme risque de contamination au VIH/sida.....                | 140 |
| 3 Généralisations et appropriations du problème du sida.....                    | 149 |
| 4 Organisations de la prévention et de la « profession ».....                   | 155 |
| 5 Les « travailleur·se·s sexuel·le·s » dans et par la lutte contre le sida..... | 167 |
| Conclusion.....                                                                 | 184 |

|                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Chapitre 4 : L'apparition publique des « travailleuses sexuelles ».....     | 189 |
| 1 Une redéfinition du problème : les « victimes de la traite ».....         | 190 |
| 2 « De l'esclave sexuelle... à la travailleuse du sexe ».....               | 203 |
| 3 Appropriations de la prostitution et exclusions des prostitué·e·s.....    | 217 |
| 4 Les prostitué·e·s contre la répression.....                               | 226 |
| 5 Vers l'organisation des travailleur·se·s sexuel·le·s.....                 | 239 |
| Conclusion.....                                                             | 255 |
| Chapitre 5 : L'organisation politique des travailleur·se·s sexuel·le·s..... | 259 |
| 1 Le Syndicat du travail sexuel.....                                        | 260 |
| 2 La revendication de pénalisation des clients.....                         | 273 |
| 3 La construction du groupe par sa représentation.....                      | 283 |
| 4 Une redéfinition de l'activité par la mobilisation.....                   | 294 |
| 5 De la reconnaissance à la résistance.....                                 | 311 |
| Conclusion.....                                                             | 321 |
| Conclusion.....                                                             | 325 |
| Une catégorie politique.....                                                | 325 |
| L'appropriation d'un problème.....                                          | 328 |
| Des usages de l'expérience.....                                             | 331 |
| Bibliographie.....                                                          | 334 |
| Sources.....                                                                | 357 |
| Annexes.....                                                                | 386 |
| Table des matières.....                                                     | 398 |

## Introduction

Juin 1975 : pendant plus d'une semaine, une centaine de prostitué·e·s occupent l'église Saint-Nizier à Lyon. Se présentant comme femmes et mères, contraintes de pratiquer la prostitution pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, elles revendiquent une protection face aux agressions qu'elles subissent, contestent la répression de leur activité qui les soumet à la fois à des amendes pour racolage et à



l'imposition de leurs revenus, et plus largement la stigmatisation dont elles font l'objet. Soutenues d'abord par le mouvement du Nid – une association issue du catholicisme social –, elles en appellent au préfet et au maire, à la ministre des Droits des femmes et au président de la République. Les responsables politiques refusent de les rencontrer et elles n'obtiennent pas de réforme juridique, mais la mobilisation s'étend dans plusieurs villes, donne lieu à un rapport d'information et permet localement une diminution de la répression. Gagnant aussi le soutien de différents groupes féministes et d'extrême gauche, le mouvement acquiert une visibilité médiatique au niveau international, jusqu'à l'organisation, le 2 juillet à Paris, des « états généraux de la prostitution ». Pour la première fois en France, des prostitué·e·s s'organisent collectivement et s'expriment publiquement pour contester leur situation et porter des revendications.

Juin 2015 : une manifestation est organisée à Lyon pour commémorer cette mobilisation, constituée en événement fondateur du mouvement pour la défense des droits des prostitué·e·s. La manifestation réunit quelques dizaines de personnes, des associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH/sida, des collectifs féministes et plusieurs organisations européennes, comme les Prostitutas Indignadas (Espagne) ou l'English Collective of Prostitutes (Angleterre). Elle s'inscrit dans le cadre des Rencontres internationales des travailleur·se·s du sexe organisées par le Syndicat du Travail Sexuel (STRASS), dont l'objectif est aussi de porter les revendications du mouvement, semblables à celles de 1975, contre la répression et la stigmatisation des prostitué·e·s.

Le même mois, des prostituées chinoises se mobilisent aussi à Paris contre leur harcèlement par la police. Suite aux tensions, répétées depuis plusieurs années à Belleville, entre des migrantes qui se prostituent et une partie des riverain·e·s et des élu·e·s, en mai 2015 la police multiplie les contrôles des femmes chinoises, les prend en photos, détruit leurs papiers, les insulte ou les agresse (Aying, 2015-1 ; STRASS, 2015-1). En réaction, un collectif est créé à l'initiative du STRASS et des Roses d'Acier – une association de travailleuses sexuelles chinoises (Aying, 2015-2) – qui organise notamment une journée d'action et publie une lettre ouverte au procureur de la République (LDH et al., 2015).

À la même période est enfin adoptée, en deuxième lecture par les député·e·s, la proposition de loi « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel ». Ce

vote marque une étape dans un débat public et un processus législatif entamés par la publication en 2011 d'un rapport parlementaire proposant la pénalisation du « recours à la prostitution » (Geoffroy, 2011). Défenseur·e·s de l'abolition de la prostitution et partisan·e·s de la reconnaissance du travail sexuel s'opposent sur la pénalisation les clients et du racolage. Différentes versions de la proposition de loi sont successivement adoptées, après les auditions de divers·es représentant·e·s par deux commissions parlementaires. Mais un large consensus apparaît dans le champ politique, sinon pour la pénalisation des clients, du moins pour l'abolition de la prostitution, depuis la réaffirmation en 2011 de la position abolitionniste de la France à l'unanimité des député·e·s.

Entre juin 1975 et juin 2015 apparaît donc le « travail sexuel » : non pas une activité nouvelle, mais une nouvelle manière pour certains groupes de nommer la prostitution et quelques autres activités pour tenter de les légitimer ; une qualification contestée par d'autres, qui considèrent pour différentes raisons que la prostitution ne constitue pas un travail. Les « travailleur·se·s sexuel·le·s » s'organisent pour contester leur situation, jusqu'à obtenir une large visibilité et une reconnaissance partielle, produisant des alliances mais aussi des oppositions. Ces mobilisations prennent la forme de décisions politiques, de procédures institutionnelles, de représentations médiatiques ou encore de manifestations publiques. Elles concernent la répartition des ressources, les usages des corps, les rapports de genre, les flux migratoires ou encore l'accès aux droits et aux soins.

Cette thèse vise à décrire la construction de cette catégorie. Elle porte sur les discours publics à propos du « travail sexuel », rapportés à leurs conditions socio-historiques de production, de diffusion et de réception par les différents groupes impliqués dans le débat public. À partir de l'analyse de ses usages, elle entend montrer le rôle de la catégorie dans la construction de la « prostitution » en problème public, autrement dit dans les mobilisations conflictuelles pour imposer des définitions concurrentes de cette activité et des réactions résultantes des pouvoirs publics. En abordant le « travail sexuel » comme une contre-problématisation de la « prostitution », elle vise finalement à comprendre les conditions d'appropriation, par un groupe minorisé, du problème qui le constitue comme tel.

## Une expérience de recherche

Au cours de l'enquête, quelques questions me sont régulièrement posées, par certaines des personnes auxquelles je propose un entretien ou d'autres avec qui j'évoque le sujet : Comment j'ai choisi ce thème ? Quelle est ma position personnelle sur la prostitution ? Est-ce que je vais interroger des femmes dans la rue ? Est-ce que je suis moi-même travailleur sexuel ? Bien qu'elles ne soient pas au centre de la thèse, ces questions guident sa réalisation. C'est pour contextualiser les analyses et leurs résultats, considérant dans la perspective des théories féministes du positionnement que des connaissances sont nécessairement partielles mais néanmoins valables à condition notamment d'être situées (Puig de la Bellacasa, 2012), que je présente d'abord la relation qui me lie à cet objet et le processus qui conduit à sa construction.

Quand je l'entame en 2010, cette recherche porte sur la légitimation de la prostitution par la construction de la catégorie de « travail sexuel ». Il s'agit alors de comprendre dans quelle mesure l'introduction d'une nouvelle catégorie peut participer à transformer la situation d'un groupe minorisé. À partir des discussions théoriques sur les conditions d'efficacité des énoncés performatifs (Bourdieu, 2001 ; Butler, 2004) et d'exemples historiques de pratiques de re-nomination (Boutet, 2010), j'entends interroger leur « puissance de transformation et d'action » (Le Quentrec, 2014, p. 170). Plus généralement, en abordant les controverses sur le « travail sexuel », je souhaite analyser les processus conflictuels de définition du « sexe » – au sens à la fois du genre et de la sexualité – et leurs effets de politisation et de dénaturalisation. Ce projet de thèse poursuit notamment des questionnements théoriques et empiriques initiés avec deux mémoires de master. Le premier, en analysant les discours sur la prostitution dans les revues féministes des années 1970, décrit la construction d'une problématisation féministe de la prostitution<sup>1</sup>. Le second, à propos de l'« affaire *Baise-moi* » en 2000, porte sur les mobilisations conflictuelles conduisant à des classifications variables de la « pornographie »<sup>2</sup>.

---

1 Simonin Damien, *Pouvoir et sexualité. Le discours féministe sur la prostitution en France (1968-1986)*, mémoire de master 2 en science politique sous la direction d'Anne Verjus et de Lilian Mathieu, Institut d'Études Politiques de Lyon, 2009.

2 Simonin Damien, *La classification des représentations du genre et de la sexualité. Le cas de la réception de Baise-moi en France (2000-2001)*, mémoire de master 2 en sociologie sous la direction de Marie Vogel, École Normale Supérieure de Lyon, 2010.

Ce projet, comme souvent, ne relève pas uniquement d'intérêts scientifiques et d'expériences académiques : il s'inscrit aussi dans un parcours de réflexions personnelles et d'implications militantes. Je découvre les luttes des prostitué·e·s au même moment que la recherche, dans une période où je m'interroge sur mon parcours et ma position dans les rapports et les normes de genre et de sexualité, et où je commence à prendre part à des groupes et des projets liés aux luttes des minorisé·e·s sexuel·le·s. En assistant ou participant à des discussions ou des manifestations, je rencontre des travailleur·se·s sexuel·le·s militant·e·s et découvre l'histoire d'un mouvement international, les conflits animant les courants féministes, les liens avec la lutte contre le VIH/sida ou encore les effets des politiques migratoires. Mon intérêt pour ce mouvement, malgré la distance qui sépare ces expériences, se fonde sur les similarités que je perçois alors entre quelques-uns des enjeux concernant la prostitution et certains éléments de ma propre situation. Il prend la forme d'une implication progressive comme « allié »<sup>3</sup>, mais aussi de relations d'amitiés. Quand je choisis le « travail sexuel » pour objet, j'envisage donc la recherche comme une occasion d'apprendre sur des préoccupations personnelles, tout en gardant une distance que je juge alors nécessaire avec ma propre situation. Je l'envisage aussi comme une possibilité de contribuer au mouvement militant, considérant que la lutte contre les oppressions passe notamment par leur analyse empirique et théorique et par la solidarité entre minorisé·e·s (Guillaumin, 1992).

Ces positionnements se rapportent au contexte de ma formation à la recherche et de l'élaboration du projet. Pendant les années de master puis de thèse, je participe à plusieurs projets collectifs de jeunes chercheur·se·s – l'atelier EFiGiES-Lyon d'études féministes, sur le genre et la sexualité, le laboratoire junior Actualité des Concepts d'Aliénation et d'Émancipation et le réseau Jeunes chercheur·se·s Sciences sociales et VIH/sida –, qui m'apportent autant d'expériences d'articulations possibles entre réflexions théoriques, implications politiques et solidarités concrètes. Au moment de formuler le projet, si ma participation au mouvement militant se trouve valorisée comme « entrée » sur le « terrain », elle constitue aussi une ressource par le soutien de Cabilia. Cette association de santé communautaire avec les prostitué·e·s et

---

3 La catégorie d'« allié·e·s » désigne dans ce mouvement les personnes impliquées dans la lutte des travailleur·se·s sexuel·le·s sans exercer cette activité.

travailleur·se·s sexuel·le·s, à laquelle je collabore alors ponctuellement, initie et coordonne plusieurs recherches-actions depuis sa création, constituant pour moi un exemple d'intégration d'enquêtes empiriques aux actions de prévention. Enfin, la volonté de m'inscrire dans un mouvement politique et l'exigence d'utilité sociale des résultats sont également renforcés par l'obtention de financements pour mener cette thèse de la part d'organismes issus de la lutte contre le VIH/sida – l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS) et Sidaction. La lutte contre l'épidémie, de même que le mouvement féministe, m'apparaissent rapidement comme centraux dans l'histoire du « travail sexuel », mais aussi dans celle des relations entre production de savoirs et luttes de pouvoir (Chartrain, Douris, Girard, et al., 2013).

À l'origine de cette recherche se trouve donc un double positionnement : valoriser d'une part des ressemblances plutôt que des différences entre ma situation et mon objet, d'autre part une complémentarité plutôt qu'une contradiction entre compréhension et transformation de la société. À l'origine se trouve aussi un questionnement lié à ce positionnement, sur les conditions de légitimation des groupes minorisés. Ce positionnement et ce questionnement se trouvent rapidement interrogés dans et par le processus d'enquête. Cette recherche résulte d'un projet doctoral fondé sur des intuitions issues de discussions et d'observations et d'un état des connaissances existantes, formulé avec l'aide d'un directeur spécialiste de la prostitution, non d'une commande publique ou d'un projet communautaire, autrement dit d'une demande formulée par des groupes impliqués dans les débats sur le « travail sexuel ». Alors que je me base pour mes mémoires de master sur des corpus documentaires, pour la thèse j'expérimente d'autres méthodes qualitatives, en particulier les entretiens, qui impliquent notamment des relations directes avec certains des individus sur lesquels porte l'enquête. Ma démarche s'avère ainsi plutôt inductive : le questionnement initial, bien qu'il soit fondé sur un ensemble d'hypothèses, se trouve modifié ou déplacé au fur et à mesure des rencontres et des confrontations avec les « enquêté·e·s ».

Un an après le début de cette recherche, les organisatrices d'un séminaire auquel je participe régulièrement m'invitent à en présenter les premiers résultats. Le séminaire portant sur genre et violence, je propose d'analyser les usages de la violence dans les discours du STRASS. Une première série de questions m'apparaît en préparant cette intervention. J'analyse des discours et des événements publics, des données observables,

des documents consultables. Le débat sur la prostitution se caractérise notamment par des prises de positions multiples (tribunes, essais, manifestes, pétitions...). Dans le même temps, malgré la production individuelle et collective de discours par des personnes pratiquant la prostitution, celles-ci n'ont qu'une place marginale dans les discussions et les décisions. Les femmes migrantes en particulier constituent un enjeu central du débat public alors qu'elles en sont constamment exclues. Comment, dans ces conditions, produire autre chose qu'un nouveau discours sur les discours existants ? Comment ne pas mettre en équivalence les différentes positions exprimées ? Comment ne pas non plus reproduire les inégalités d'accès à la parole publique ? Comment rendre compte de la situation des personnes les plus exclues et invisibilisées ?

L'annonce publique de cette intervention donne lieu à des réactions de quelques militant·e·s du STRASS, qui critiquent le projet d'analyser leur organisation sans les consulter, comme participant à leur exclusion des institutions universitaires et des discours scientifiques. Une discussion émerge ensuite pendant le séminaire : à une travailleuse sexuelle militante qui exprime notamment la violence symbolique qu'elle ressent dans cette situation, une sociologue répond que le séminaire porte sur mon analyse de doctorant et non sur sa parole de travailleuse sexuelle. D'autres questions émergent alors à partir de cette situation. L'enquête porte notamment sur les discours d'un groupe qui se dote de ses propres organisations et représentant·e·s pour les produire et les diffuser. L'un des enjeux de leur production et de leur diffusion concerne la reconnaissance de leur valeur, non seulement comme témoignages mais aussi comme analyses. En tentant de les analyser à mon tour, je constate que je les connais souvent moins bien que les personnes qui les produisent, à partir d'expériences directes et d'enjeux pratiques. Dans le même temps, le statut de doctorant fait de moi un spécialiste de mon objet et me donne ainsi une position d'autorité. Comment alors ne pas reproduire une distinction radicale entre sujets et objets de connaissance ? Comment montrer la valeur des analyses produites par des groupes minorisés ? Comment prendre aussi en compte la responsabilité qu'impliquent mon activité et ma position de chercheur ? Comment analyser des rapports de pouvoir et de violence sans les reconduire par les effets d'autorité de discours de vérité ?

La production de savoir « n'est pas qu'un geste épistémologique » : elle implique aussi une forme de « responsabilité pour autrui » (Piron, 2000, p. 21). Alors que le projet

porte sur la légitimation du « travail sexuel », c'est ma propre légitimité qui se trouve ainsi questionnée. D'un côté, elle est affirmée a priori par d'autres chercheur·se·s, pour lequel·le·s les travailleur·se·s sexuel·le·s n'ont pas le monopole de la parole sur ce sujet. Il me semble pourtant qu'une analyse de la légitimation du « travail sexuel » implique de ne pas présupposer, tout comme celle des prostitué·e·s, la légitimité des chercheur·se·s. Plutôt que reproduire la valeur sociale spécifique des discours scientifiques, je voudrais interroger leurs effets sociaux en les intégrant dans l'analyse. De l'autre côté, ma légitimité se trouve sinon contestée, du moins questionnée, par certaines des personnes sur lesquelles porte l'enquête, qui pourraient y participer et que j'entends ainsi soutenir. Comme d'autres chercheur·se·s étudiant des « terrains sensibles » (Mayer, 2011-1), j'ai la sensation d'être doublement « *outsider* », dans le mouvement des travailleur·se·s sexuel·le·s comme dans le milieu de la recherche (Girard, 2012, p. 21).

Je perçois par exemple des réticences de la part de certaines personnes rencontrées au cours de l'enquête, non pas sous la forme de critiques explicites de ma présence ou de mon projet, mais plutôt d'interrogations sur mon parcours ou mes intentions. Ma présence répétée à des manifestations ou des rencontres, en proposant mon aide ou en engageant des discussions sur les objectifs de la recherche ou l'utilisation des entretiens, participe sinon à gagner leur confiance, du moins à me rendre familier. Ces réserves que je perçois parfois sont liées à la tension que je ressens, entre ma volonté de prendre part aux objectifs du mouvement et la nécessité d'accéder à des informations pour la recherche. Tout en essayant d'explicitier ma position, j'ai parfois l'impression de jouer un double jeu, quand se présentent des occasions d'accéder à des informations ou de prendre des contacts (Genard et Roca i Escoda, 2010). Ces réserves se rapportent aussi à une tension transversale et conflictuelle, dans un mouvement qui vise notamment la construction autonome d'analyses et de revendications. Elle prend par exemple la forme de critiques des sociologues qui prennent part à la lutte pour trouver des enquêté·e·s sans que les travailleur·se·s sexuel·le·s ne bénéficient des résultats de leurs travaux en retour. Plus généralement, des conflits émergent régulièrement sur les légitimités différenciées des personnes qui participent au mouvement : les allié·e·s par rapport aux travailleur·se·s sexuel·le·s, les hommes par rapport aux femmes, les français·es par rapport aux étranger·e·s...

Dernière question, qui découle de ce qui précède : dois-je devenir travailleur sexuel pour étudier le « travail sexuel » ? Dois-je avoir une expérience directe et personnelle de ce que j'analyse ? Outre le fait de n'en avoir ni besoin (je suis financé pour réaliser cette thèse) ni envie (je serais confronté à certaines difficultés malgré ma position privilégiée), la pratique du travail sexuel ne me permettrait pas d'accéder à l'ensemble du « travail sexuel ». Plus encore, elle se distinguerait de la plupart des expériences de prostitution en tant qu'elle serait fondée sur une quête de légitimité plutôt que sur le besoin d'une rémunération. Autrement dit, je pourrais devenir un chercheur pratiquant la prostitution, mais pas un travailleur sexuel menant des recherches. Ainsi m'apparaît l'enjeu de l'inclusion des minorisé·e·s dans les discours scientifiques – en prenant en compte leurs points de vue spécifiques – comme dans les pratiques scientifiques – pour bénéficier non seulement de la légitimité de certains registres discursifs, mais aussi de la validité d'autres types de savoirs (par exemple Demange, Henry et Préau, 2012). À l'issue de ce projet, au cours duquel je prends conscience de ces difficultés, je n'ai pas de proposition pour les résoudre : la thèse de doctorat est un exercice surtout individuel impliquant le respect de certaines conventions académiques. J'espère simplement pouvoir continuer à les travailler, en développant par la suite des projets collectifs sur les modalités de diffusion et de restitution des résultats, dans des dispositifs permettant autant leurs critiques que leurs appropriations.

En décrivant rapidement ce processus, je ne prétends pas introduire des questions innovantes ni apporter des réponses définitives. Je tente plutôt, comme d'autres avant moi, d'« ajuster ma distance » pour « inclure dans la recherche, en tant qu'éléments constitutifs, les difficultés rencontrées durant sa longue élaboration » (Selek, 2010). Cette expérience d'enquête me donne à voir non seulement des ressemblances mais aussi des différences entre ma situation et celles des travailleur·se·s sexuel·le·s. Je partage avec les personnes que j'étudie certaines expériences et quelques intérêts, mais « les continuums ont leurs limites » (Deschamps, 2006-1, p. 202) : j'ai aussi un pouvoir spécifique et donc une responsabilité particulière en m'exprimant sur le « travail sexuel » en tant que chercheur. Je n'ai pas, en revanche, d'expérience personnelle du travail sexuel, ni du racisme ou du sexisme, de migration ou de transition, d'oppression de classe ou de violences physiques. Et ces différences ne



séparent pas uniquement mon expérience de celle des travailleur·se·s sexuel·le·s : le « travail sexuel » constitue « un univers où les présences se légitiment par des expériences différenciées, difficilement réductibles les unes aux autres » (Broqua, 2009, p. 121). Ces expériences ne sont pas de simples évidences, ni homogènes ni antérieures : elles résultent plutôt d'« événements discursifs » qui participent à leur construction socio-historique, notamment l'émergence de nouvelles catégories (Scott, 2009, p.114). Il s'agit alors d'intégrer dans l'analyse de la légitimation de la prostitution, à partir de réflexions sur ma propre légitimité, les relations entre expérience et responsabilité pour « questionner cette problématique sur sa genèse, ses fonctions et sa logique » (Boltanski, 1979, p. 631). Décrire la construction du « travail sexuel » implique ainsi d'« abandonner la conception substantialiste des groupes sociaux » (Boltanski, 1982, p. 49), aussi bien celui des « travailleur·se·s sexuel·le·s » que celui des « prostitué·e·s ».

## **La lutte de légitimation d'un groupe minorisé**

### ***Catégorisations et problématisations de la « prostitution »***

Les recherches en sciences sociales sur la prostitution, développées depuis les années 1990, présentent une pluralité d'approches pour construire et analyser leurs objets : cadres juridiques ou caractéristiques sociologiques, fonction sociale de la prostitution ou relations des prostitué·e·s avec les clients ou les proxénètes (Pryen, 1999). La plupart procèdent surtout par des méthodes qualitatives – entretiens, observations ou analyses documentaires – et portent sur des situations particulières – groupes, espaces ou activités. Des estimations quantitatives sont aussi produites, issues le plus souvent des actions d'administrations ou d'associations, liées par conséquent à leurs missions de répression, de prévention ou de réinsertion. Elles sont souvent contestées en raison de leurs conditions de production et de leurs usages stratégiques : influencées par des représentations sociales (Pheterson, 1992), inscrites dans le débat politique (Mathieu, 2012), « tributaires des buts secondaires qu'on leur assigne » (Deschamps, 20006-1, p. 26). Par conséquent, les données quantitatives sont critiquées

pour leur prétention à la généralité et les données qualitatives sont dès lors difficiles à généraliser. Les connaissances sur la prostitution, comme pour d'autres objets conflictuels, sont donc partielles ou partiales.

Malgré ces limites, ces enquêtes montrent notamment les difficultés méthodologiques à caractériser une activité, à délimiter un groupe et à identifier ses membres, dont les pratiques sont pour certaines occasionnelles ou informelles, pour beaucoup stigmatisées et réprimées. Elles montrent aussi « l'hétérogénéité historique et géographique des modalités d'exercice et d'organisation de la sexualité vénale » (Alonzo, Angeloff et Gardey, 2003, p. 28). La « prostitution » désigne des pratiques et des relations qui varient en fonction des espaces et des époques (Blum, 2013). Pour les identifier, les recherches empiriques se fondent par conséquent sur une pluralité de définitions et de critères (Fossé-Poliak, 1984). Elles interrogent ainsi les similitudes et les spécificités des situations observées, jusqu'à considérer par exemple que la prostitution n'est pas une réalité distincte mais s'inscrit dans un continuum d'« échanges économico-sexuels » (Tabet, 2004). Les connaissances sur les échanges de pratiques sexuelles contre des rétributions matérielles, bien qu'elles ne soient pas exhaustives et consensuelles, établissent donc qu'ils ne constituent pas un ensemble homogène et permanent.

La variabilité et l'hétérogénéité des situations semble largement reconnue et défendue : sont fréquemment évoquées des distinctions entre prostitutions « féminine » et « masculine », « choisie » et « forcée », « française » et « étrangère », avec des discussions sur la comparabilité des situations ou sur la représentativité des individus et souvent la conclusion qu'il n'y a pas « une » mais « des prostitutions » (Le Corre, 2011 ; Mathieu, 2015). Mais les usages et les effets de la catégorie de « prostitution », en structurant des savoirs comme des actions, tendent à former une classe homogène à partir de situations diverses (Quéré, 1994, p. 10). Leur objectif n'est pas simplement d'« unifier la connaissance », les classifications sont aussi « engagées dans la pratique » (Durkheim et Mauss, 1903, p. 42). Autrement dit, la relation entre la catégorie employée et les phénomènes désignés n'est donc pas seulement référentielle mais également performative : plus qu'une simple description de la réalité, le langage participe aussi à sa construction (Austin, 1991). Plutôt que contredire l'hétérogénéité des situations, les discours et les pratiques sur « la prostitution » contribuent ainsi à leur unification.

La définition et l'application de règles de droit visent en particulier à prescrire ou à proscrire certains types de relations sexuelles et d'échanges économiques. Le système réglementariste, appliqué notamment en France au XIX<sup>e</sup> siècle, organise la « prostitution » en instituant des établissements spécialisés et un contrôle sanitaire et policier (Corbin, 1982). L'enregistrement administratif obligatoire des prostituées, parce qu'il leur donne un statut officiel qui les exclue d'autres activités, en fait un « *outcast group* » (Walkowitz, 1980, ch. 10). En réaction émerge un mouvement pour l'abolition de la réglementation, qui obtient en France l'adoption d'une position abolitionniste et une réforme des politiques publiques après la Seconde Guerre mondiale (Mathieu, 2013-2, ch. 1). En 1946, les maisons de tolérance sont fermées en métropole et remplacées par un fichier sanitaire et social des prostituées<sup>4</sup>. En 1960 est ratifiée la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui des Nations Unies<sup>5</sup>. La même année, une loi autorise le gouvernement à prendre toute mesure pour lutter contre les « fléaux sociaux », dont la prostitution<sup>6</sup>. L'adoption d'une position abolitionniste marque une redéfinition du problème social de la prostitution (Gusfield, 1989).

Le problème ne porte pas seulement sur le réglementarisme dénoncé par le mouvement abolitionniste, il concerne plus généralement la prostitution. La Convention des Nations Unies la qualifie par exemple d'« incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine », considérant qu'elle « met en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté »<sup>7</sup>. Sa ratification s'accompagne de la suppression du fichier des prostitué·e·s et de la création d'une administration chargée non plus de les contrôler mais de les « réinsérer ». L'adoption d'une politique de « réinsertion » et de pratiques d'identification des « prostitué·e·s » participe ainsi à constituer une classe d'individus. Avec l'abandon d'une définition officielle de la « prostitution », des ressources publiques sont mobilisées pour lutter contre un phénomène social jugé problématique. Les politiques pénales, sanitaires et sociales, en associant la légitimité

---

4 Lois n° 46-685 du 13 avril 1946 et n° 46-795 du 24 avril 1946.

5 Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 2 décembre 1949.

6 Loi n° 60-773 du 30 juillet 1960.

7 Préambule de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

symbolique de l'État à l'effectivité pratique de ses institutions, fabriquent une population en la délimitant et l'homogénéisant (Guienne, 2006).

### ***Les « prostitué·e·s » comme groupe minorisé***

Dans cette perspective, la « prostitution » n'est pas tant la réalité objective sur laquelle porte le débat que la catégorie officielle instituée pour l'organiser, une « catégorie socio-administrative » (Noiriel, 2008, p. 7). « En structurant la perception que les agents sociaux ont du monde social, la nomination contribue à faire la structure de ce monde et d'autant plus profondément qu'elle est plus largement reconnue, c'est-à-dire autorisée » (Bourdieu, 2001, p. 155). La reconnaissance de la catégorie résulte d'un « travail d'institution » de sa définition en norme universelle, construisant sa légitimité et occultant son historicité. En ce sens, la « prostitution », de la même manière que la « famille », est une « catégorie réalisée », à la fois un principe de production sociale de la réalité et la réalité sociale produite par ce principe, passant ainsi de « fiction nominale » à « groupe réel » (Bourdieu, 1993, p. 34). C'est pourquoi « nommer les prostituéEs n'a rien d'anodin » (Bard et Taraud, 2003).

Leur classification procède par la construction de représentations plus que par la définition de critères. Elle est « une activité de *polarisation* et d'*exclusion* » (Douglas, 1999, p. 78), impliquant de rendre significatives certaines différences et ressemblances pour « mettre en équivalence » des personnes et des situations (Thévenot et Desrosières, 2000, p. 31). Elle est aussi une « opération de réduction » : de même que les femmes avec le sexe ou les Noir·e·s avec la couleur, le groupe « passe comme au travers d'un filtre » (Wittig, 2001, p. 41). Il se trouve ainsi chargé d'un « excès de signification » : la « prostitution » fait par exemple l'objet d'un « essentialisme » – elle existerait indépendamment des relations sociales et de l'action des institutions (Rubin, 2001, pp. 79-83). Les prostitué·e·s qui occupent l'église Saint-Nizier à Lyon en 1975 écrivent ainsi être perçues comme « les pécheresses publiques, les entraîneuses, mieux, le péché lui-même dans ce qu'il a de plus laid, de plus bas » (anonyme, 1975, p. 61). Des représentations sont constituées comme étant collectivement et spécifiquement valables par ces opérations d'assimilation et d'exclusion, de réduction et de généralisation. Ainsi

la « prostitution » apparaît-elle « comme une entité unie, intégrée, unitaire, donc stable, constante » (Bourdieu, 1993, p. 34).

L'exercice de la prostitution peut résulter de situations variées : une exclusion de fait ou de droit du marché du travail légal pour certaines personnes peu qualifiées ou discriminées, migrantes ou trans<sup>8</sup> en particulier ; un besoin économique important ou urgent, par exemple dans des situations d'addiction ou pour le remboursement de dettes ; ou encore une préférence pour des activités permettant une relative autonomie par rapport au travail salarié. La qualification stigmatisante de « putain », en revanche, touche potentiellement toutes les femmes, sans lien nécessaire avec la pratique de la prostitution (Pheterson, 2001). Le groupe ne se fonde pas tant sur des relations entre des individus ou leur identification à cette catégorie, que sur des discours et des pratiques dont ils font l'objet, des normes et des sanctions qui leur sont imposées. Sa construction passe par l'assignation de ses membres à une position relative dans l'espace social : « les groupes sont créés dans le même moment *et* distincts *et* ordonnés hiérarchiquement » (Delphy, 2008, p. 22). De même que « pédé », « putain » fonctionne « comme un rappel à l'ordre sexuel » (Éribon, 2012, p. 102), situant la « prostitution » en bas de l'évaluation hiérarchique des sexualités (Rubin, 2001, p. 84). La qualification de « prostitué·e » résulte de l'interaction entre des groupes et de l'imposition de normes et de sanctions : elle constitue la marque d'une déviance (Becker, 1985, p. 33).

Si la classification est symbolique, ses effets sont aussi matériels. Dans le cas de la France par exemple, la situation actuelle résulte notamment des règlementations locales ou nationales adoptées depuis une dizaine d'années. La pénalisation du racolage public<sup>9</sup> puis de l'achat d'actes sexuels<sup>10</sup> limitent les liens entre prostitué·e·s et clients, condition nécessaire à l'exercice de l'activité. Dans certaines municipalités, son exercice est même interdit par arrêtés, contraignant les prostitué·e·s à se déplacer aux périphéries des agglomérations. La répression du proxénétisme, qui vise en principe à empêcher

---

8 L'expression « trans » désigne l'ensemble des personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui leur est assigné, incluant notamment les personnes transsexuelles et transgenres.

9 L'article 50 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 définit le racolage comme « le fait, par tout moyen, y compris par une attitude même passive, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération ».

10 L'article 20 de la loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 définit l'achat d'acte sexuel comme « le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage ».

l'exploitation de la prostitution, restreint en pratique les relations et les échanges des prostitué·e·s dans l'ensemble de leurs activités<sup>11</sup>. Et l'imprécision de la définition juridique de ces notions accroît le pouvoir des agents en charge de leur application. L'exercice de la prostitution implique alors des coûts économiques importants, avec plusieurs amendes par jour dans certains quartiers ou des rappels d'impôts sur des revenus évalués par l'administration. Il ne permet pas d'accéder aux droits associés à l'activité professionnelle (comme la sécurité sociale ou la retraite) et limite l'accès à d'autres droits comme le logement (locations et emprunts nécessitent souvent des bulletins de salaire et risquent la qualification de proxénétisme). Il expose aussi à des risques d'agressions physiques et limite l'accès aux dispositifs de protection, le traitement politique de la « prostitution » participant à légitimer sa stigmatisation<sup>12</sup>. La construction symbolique de la « prostitution » produit donc notamment isolement, précarité et vulnérabilité des prostitué·e·s.

La constitution de la « prostitution » en problème social participe à la réalisation de la catégorie, c'est-à-dire à la formation du groupe des « prostitué·e·s ». En opérant un double mouvement d'homogénéisation et de hiérarchisation, elle occulte alors la diversité et l'historicité des réalités qu'elle désigne : la classification produit l'unité et la stabilité de différentes situations et assigne à des personnes une position commune dévalorisée. En ce sens, elle participe à la reproduction d'un rapport de pouvoir constitutif des « prostitué·e·s ». Ce groupe se caractérise par une marque qui le forme en le distinguant de la majorité et par une privation de pouvoir qui fonde un rapport d'oppression. Doublement marqué·e·s par la particularité et par la dépendance, les « prostitué·e·s » sont ainsi un groupe minorisé (Guillaumin, 1985 et 2002). En ce sens, son caractère minoritaire n'est pas seulement un rapport numérique ou une situation juridique, mais un processus relationnel lié à la problématisation de la prostitution et l'« état de *moindre pouvoir* » qui en résulte (Guillaumin, 1992, p. 219).

---

11 L'article 225-5 du Code pénal inclue dans la définition du proxénétisme « le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ; de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits (...) ».

12 Voir par exemple le « journal de répression » de Cabiria (Cabiria, 2002) ou le communiqué du STRASS « Combien de travailleurSEs du sexe mortes faudra-t-il pour que cesse la répression ? » (STRASS, 2014).

## ***Le « travail sexuel » contre la « prostitution »***

Depuis le début des années 2000, la « prostitution » n'est plus simplement un problème social mais aussi un problème public en France. Les « prostitué·e·s » font non seulement l'objet d'une prise en charge par des politiques publiques de « réinsertion », mais aussi d'un processus de définition et de publicisation de leur situation comme problématique (Gusfield, 2003, p. 70). Certains groupes s'engagent dans l'espace public pour décrire la situation et cadrer le problème, c'est-à-dire pour imposer des représentations et des catégorisations alternatives de la prostitution, identifier des éléments d'explication et proposer des modalités de résolution. La construction du problème public est aussi collective et conflictuelle (Blumer, 2004) : une lutte « pour imposer aux autres la définition légitime de ce qu'est et de ce que doit être la prostitution, et de ce que sont et de ce que doivent être les moyens à mettre en œuvre en fonction des objectifs définis comme légitimes, socialement, juridiquement, sanitaires » (Pryen, 1999, p. 467). Et la catégorisation est toujours aussi « lutte politique, lutte inséparablement théorique et pratique pour le pouvoir de conserver ou de transformer le monde social en conservant ou en transformant les catégories de perception de ce monde » (Bourdieu, 1984, p. 5). En effet, « tous les groupes ne sont pas égaux quant à leur pouvoir, leur influence et leur autorité dans la définition de la réalité d'un public » (Gusfield, 2009, pp. 10-11). C'est pourquoi ces luttes définitionnelles sont aussi des luttes de pouvoir et d'influence, opposant « les acteurs concernés à divers titres par les "situations" problématiques » (Gilbert et Henry, 2012, p. 42).

Des associations de prévention sanitaire ou de réinsertion sociale, de défense des droits humains ou de lutte contre la traite, des collectifs féministes ou LGBTI (lesbiennes, gays, bi·e·s, trans et intersexué·e·s), des responsables politiques ou encore des personnalités publiques défendent ainsi des positions diverses, de la revendication de l'abolition d'une « violence » à celle de la reconnaissance d'un « travail ». Dans les débats sur le racolage passif en 2003 comme sur la pénalisation des clients depuis 2011, sont par exemple reconduites des représentations similaires de la « prostitution ». Il y aurait 20 000 prostitué·e·s en France, dont 85 % de femmes et 90 % d'étranger·e·s. Les critères et les sources sont rarement explicités, les informations invérifiables et

contestées (Schaffauser, 2010 ; Chaumont, 2012). Mais leurs usages produisent une « triple réduction » de la prostitution à la seule situation des femmes étrangères qui exercent dans la rue (Fabre et Fassin, 2003, p. 160). Le problème ainsi défini porte donc à la fois sur le contrôle restrictif des flux migratoires, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le maintien de l'ordre dans l'espace public (Mathieu, 2013-1). Une telle construction politique, associant protection des victimes et réduction des nuisances, vise finalement à légitimer « un refus d'accueil de ces populations et une criminalisation de leurs moyens de survie » (Guienne, 2006, p. 33).

Dans la même période, une partie des prostitué·e·s revendique, plutôt que leur « réinsertion » sociale et l'« abolition » de la prostitution, la possibilité de poursuivre leur activité dans de meilleures conditions en luttant contre leur stigmatisation. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les « travailleur·se·s sexuel·le·s ». Des personnes qui exercent notamment la prostitution, soutenues par d'autres se positionnant comme allié·e·s, définissent leurs activités comme un travail. De ce point de vue, exercer en tant que prostitué·e dans la rue, stripteaseur·se dans un club, escorte sur internet, hôtesse dans un bar, opérateur·trice de « webcam rose » ou encore acteur·trice dans des films pornographiques revient à « vendre des services sexuels ». Ces activités, exercées pour la rémunération qu'elles permettent, sont effectivement productrices de valeur. Les travailleur·se·s sexuel·le·s considèrent donc exercer diverses activités constituant leur travail et revendiquent en conséquence l'accès aux avantages symboliques et matériels associés au statut de « travailleur·se ». L'inclusion des prostitué·e·s dans le groupe des « travailleur·se·s » vise à les distinguer des victimes (de violences sexuelles ou de traite des êtres humains) ou des coupables (de troubles à l'ordre public ou d'immigration irrégulière). La construction du « travail sexuel » s'oppose ainsi à la « prostitution », c'est-à-dire à la constitution des « prostitué·e·s » en groupe distinct et hiérarchisé par la problématisation de leur situation. Elle participe du « combat pour la redéfinition des frontières » entre bonne et mauvaise sexualité, mais aussi entre bon et mauvais travail (Rubin, 2001, p. 88).

« Par un effet qui caractérise en propre les rapports de forces symboliques comme rapports de (mé)connaissance et de reconnaissance, les tenants de l'identité dominée acceptent, la plupart du temps tacitement, parfois explicitement, les principes d'identification dont leur identité est le produit » (Bourdieu, 1980, p. 64). Les



« travailleur·se·s sexuel·le·s » se distinguent par leur opposition, dans le même mouvement, à la catégorisation qui leur est imposée et à la stigmatisation qui lui est associée. Depuis les années 1970, un nombre croissant de groupes minorisés « apparaissent [*coming out*] pour contester la légitimité des conceptions sociales, juridiques et scientifiques de leurs "souffrances", préférences et valeurs », « non pas en niant ce qu'ils [et elles] sont, mais en l'affirmant et le revendiquant comme une identité valorisée méritant les droits accordés à tout membre de la société » (Kitsuse, 1980, p. 8). L'émergence des « travailleur·se·s sexuel·le·s », par un « effet de boucle » entre les groupes et les classifications, constitue une appropriation des catégories imposées pour les redéfinir et les dé-stigmatiser. Les considérer comme « nouveaux·elles déviant·e·s » implique de déplacer le centre de l'analyse, « des définitions de la déviance imposées par les réactions de la société aux contre-définitions de ces réactions par les déviant·e·s » (Kitsuse, 1980, p. 9).

Le mouvement qui se constitue progressivement définit la prostitution comme « travail » contre sa construction à la fois comme problème social – par les politiques publiques associant « réinsertion » et répression des prostitué·e·s – et comme problème public – les mobilisations pour l'abolition de la prostitution. Le processus de définition d'un problème, parce qu'il passe notamment par l'attribution de causalités, d'obligations et de responsabilités, est donc aussi un processus d'appropriation du problème, c'est-à-dire une lutte pour obtenir la « capacité à créer ou à orienter la définition publique d'un problème » (Gusfield, 2009, pp. 10-11). C'est en ce sens que j'aborde la définition du « travail sexuel » comme une contre-problématisation de la prostitution : je propose ainsi de décrire et d'analyser la lutte d'un groupe minorisé pour s'approprier le problème dont il fait l'objet.

### ***Expérience spécifique et responsabilité politique***

Le mouvement des « travailleur·se·s sexuel·le·s » est régulièrement présenté comme revendiquant la « reconnaissance » d'un statut pour les prostitué·e·s. Les luttes actuelles sur la prostitution en France portent surtout sur sa définition légale et font ainsi du droit et de l'État les principaux enjeux de revendication et critères de

reconnaissance. Les différentes positions sont généralement classées à partir d'une typologie de systèmes juridiques – règlementarisme, abolitionnisme et prohibitionnisme. Et les conflits, depuis le début des années 2000, portent effectivement sur l'adoption et l'application ou la proposition de nouvelles législations. La « reconnaissance » de la prostitution se trouve ainsi associée à l'obtention d'un statut légal. Plus généralement, les luttes des groupes minorisés sont souvent tournées vers l'obtention de droits et analysées comme luttes de reconnaissance. La revendication de droits spécifiques vise à permettre l'accès au droit commun, par « une reconnaissance de la particularité qui implique son annulation » (Bourdieu, 1998-1, p. 165). En résulte une dynamique dialectique, entre identité et altérité, entre inclusion et subversion, parfois analysée comme « paradoxale » (Scott, 1998) ou « stratégique » (Bereni et Lépinard, 2004). Certaines recherches en sciences sociales prennent aussi le droit comme critère, à partir du principe selon lequel « il n'existe pas d'autre normalisation que la reconnaissance par l'État » (Bourdieu, 1998-2). L'inscription dans le droit et l'institutionnalisation par l'État sont ainsi constituées en critères de « reconnaissance » les plus objectifs parce que les plus légitimes.

La construction du « travail sexuel » pourrait ainsi être analysée comme une lutte pour la reconnaissance juridique ou sociale de la prostitution (Honneth, 2002 ; Patte, 2006). La situation actuelle se caractérise en effet par une reconnaissance partielle des organisations de « travailleur·se·s sexuel·le·s », avec d'une part la participation de certaines organisations à des procédures judiciaires ou l'audition de plusieurs porte-paroles par des commissions parlementaires, d'autre part un rapport de force dans le champ politique majoritairement favorable au projet d'abolition de la prostitution. Mais la revendication d'un statut légal n'est pas consensuelle parmi les « travailleur·s·es sexuel·le·s » : de même que l'adoption d'une loi contre les discriminations ne met pas fin aux inégalités de traitement, l'obtention d'un tel statut de « travailleur·se sexuel·le » ne garantirait pas la fin de toute stigmatisation. La revendication d'un statut légal n'est pas non plus exclusive : le mouvement lutte aussi contre un ensemble de conditions socio-économiques liées notamment à l'organisation du marché du travail, autrement dit pour la reconnaissance de cette activité comme travail, mais aussi une redistribution des revenus du travail et une participation des travailleur·se·s aux décisions politiques (Fraser, 2005). Centrer la perspective sur les luttes définitionnelles permet de

« relativiser la question de la "reconnaissance" des problèmes et de leur carrière et [de] remettre au centre des recherches celle de la forme donnée aux problèmes, de leur définition » (Gilbert et Henry, 2012, p. 46). La problématisation de la prostitution vise donc une redéfinition du « travail » comme statut, pour y inclure le « travail sexuel » comme activité. Dans cette perspective, l'État et le droit constituent un ensemble d'acteurs et d'institutions, de ressources et de contraintes impliqués dans cette lutte. La contre-problématisation est ainsi entendue comme une lutte pour l'appropriation du problème plutôt qu'une revendication de reconnaissance d'un statut.

En décrivant la construction sociale du « travail sexuel », je ne veux pas en proposer une « désévidenciation » (Lahire, 1999, p. 27), en suggérant qu'il pourrait être construit autrement, ou simplement ne pas l'être, ou même qu'il pourrait être détruit ; ni qu'il est plus ou moins construit que d'autres définitions de la prostitution, et qu'il en serait dès lors plus ou moins acceptable (Hacking, 2001-1, p. 21). Il s'agit de comprendre une position particulière dans cette lutte : celle du groupe minorisé par le problème. L'appropriation du problème par ce groupe consiste alors en une appropriation de sa responsabilité politique, l'affirmation d'une position justifiant d'intervenir pour résoudre la situation jugée problématique (Gusfield, 2009, pp. 14-15). « Chaque définition entraîne en effet avec elle une distribution des rôles entre acteurs, une hiérarchisation de ceux-ci ainsi qu'un certain type de distribution des responsabilités » (Gilbert et Henry, 2009, p. 17). La définition de la prostitution comme « travail sexuel » constitue une stratégie de légitimation des prostitué·e·s : la lutte des « travailleur·se·s sexuel·le·s » vise une transformation des valeurs qui fondent la stigmatisation de la prostitution. Le mouvement attribue donc une responsabilité causale de la stigmatisation aux pouvoirs publics qui appliquent des politiques spécifiques et aux mouvements sociaux qui défendent le projet d'abolition, et revendique une responsabilité politique des « travailleur·se·s sexuel·le·s », affirmant ainsi leur implication comme nécessaire à la résolution du problème.

Cette stratégie de légitimation des « travailleur·se·s sexuel·le·s » est notamment fondée sur une valorisation de l'activité stigmatisée. L'expérience directe, à la fois individuelle et collective, de ce qui fait problème, doit ainsi justifier la participation du groupe minorisé à la définition et à la résolution du problème de la prostitution. On le voit par exemple avec l'autre catégorie, souvent associée aux « travailleur·se·s

sexuel·le·s », des « personnes concernées ». La définition du « travail sexuel » n'est donc pas réductible, avec le slogan « *sex work is work* » (« le travail sexuel est un travail »), à une simple affirmation du caractère professionnel de la prostitution. Elle viserait plus largement à défendre la participation politique des prostitué·e·s. D'où cet autre slogan : « Nous ne sommes pas le problème, nous faisons partie de la solution ». Dans cette perspective, le conflit sur le « travail sexuel » porte toujours aussi sur les conditions de participation politique des groupes minorisés. C'est pourquoi l'appropriation du problème consiste d'abord en la constitution d'un public, « l'ensemble des personnes, organisations et institutions, indirectement concernées par la perception partagée d'une situation problématique et qui s'y impliquent pour tenter de l'élucider et de la résoudre » (Cefaï et Terzi, 2012, p. 10). Ou, dans le cas de groupes minorisés, la constitution de « contre-publics subalternes » (Fraser, 2001) : la mobilisation d'un groupe et la constitution d'alliances pour transformer les rapports de force existants et imposer une contre-problématisation de la situation.

## **Sources et méthodes**

Cette étude entend décrire cette stratégie d'appropriation du problème et de constitution d'un contre-public, fondée sur l'affirmation de la responsabilité politique des prostitué·e·s, dans une double perspective critique et génétique (Foucault, 1971, pp. 62-63). Je propose ainsi de rendre compte à la fois de ce qui permet et ce qui limite la genèse, les usages et les effets de la catégorie de « travail sexuel » comme contre-problématisation de la prostitution. D'une part la manière dont, en une quarantaine d'année, la catégorie est diffusée et appropriée dans l'espace public, les discours médiatiques, les mouvements sociaux ou encore les recherches scientifiques. D'autre part les raisons pour lesquelles, dans la même période, elle est régulièrement critiquée et contestée, de la part de prostitué·e·s, de militantes ou encore de responsables politiques. L'objectif est de mieux comprendre la situation actuelle des luttes et des conflits en France. C'est pourquoi j'adopte une approche socio-historique, visant à reconstituer les « divers cheminements » de la catégorie (Dufoix, 2011, p. 16). C'est pourquoi aussi je choisis pour point de départ la revendication en 1978 de l'invention du

« *sex work* », bien qu'elle ait lieu aux États-Uni, et j'inclue encore dans l'étude quelques autres pays, en raison des conditions internationales d'émergence, de diffusion et d'appropriation du « travail sexuel » en France, liées en particulier aux échanges inscrits dans l'espace de la francophonie.

Au début de la recherche, je prévoyais d'associer trois types de sources : des documents, des entretiens et des observations. Tout en complétant la bibliographie en sciences sociales et en suivant l'actualité des débats, j'ai collecté divers documents sur le « travail sexuel » et participé à plusieurs rencontres et manifestations. Rapidement, j'ai eu accès à de nombreux textes, l'opportunité de visiter les locaux de plusieurs associations, de rencontrer leurs salarié·e·s ou de discuter avec des militant·e·s. Autant d'occasions d'observer quelques moments du mouvement et certaines dimensions de la lutte, de me présenter et prendre contact pour des entretiens. Mais je me suis aussi trouvé confronté à une profusion d'informations, en raison notamment de l'actualité des débats, des nombreuses prises de position, de la profondeur des clivages, de la médiatisation du mouvement ou des usages d'internet pour les mobilisations. Pour les sélectionner, j'ai décidé de centrer l'analyse sur un corpus de textes, qui vise à reconstituer une présentation tendant vers l'exhaustivité des usages de la catégorie. En complément, j'ai aussi réalisé une série d'entretiens sur les parcours et positions individuels et collectifs pour contextualiser l'analyse documentaire.

Le corpus documentaire est constitué à partir de trois pistes de recherche : les attributions des origines de la catégorie, une hypothèse sur son introduction en France et des observations sur ses usages dans le débat public contemporain. Pour suivre la première piste, c'est-à-dire les revendications d'une part de l'invention du « *sex work* » par une militante étasunienne en 1978, d'autre part de sa traduction en français par un collectif québécois en 1992, j'ai réuni des informations sur les mouvements féministes et les formes commerciales de sexualité dans les années 1970 et 1980 aux États-Unis, sur les politiques publiques sur la prostitution et les mobilisations de prostitué·e·s au Canada dans les années 1980 et 1990. Ces informations proviennent surtout de publications scientifiques (en particulier Bronstein, 2011 et Brock, 1998) et d'anthologie produites par le mouvement (notamment Vance, 1984, Delacoste et Alexander, 1998 et Mensah, Thiboutot et Toupin, 2011).

La deuxième piste concerne l'hypothèse d'un lien entre l'introduction de la catégorie en France et l'organisation de la lutte contre l'épidémie à VIH/sida. Pour documenter les relations entre la prostitution et l'épidémie depuis les années 1980 en France, j'ai analysé des revues sur le VIH/sida (*TranscriptaseS*, le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* et la *Revue d'épidémiologie et de santé publique*), des revues d'associations de lutte contre le sida (*Action d'Act Up-Paris*, *Transversal de Aides* et le *Journal du sida* d'Arcat), des publications d'associations de santé communautaire en lien avec la prostitution (recherches-actions, évaluations, rapports d'activité et communiqués de presse du Bus des Femmes, de Cabiria et de Grisélidis) et les rapports des recherche menées sur différentes pratiques sexuelles rémunérées depuis la fin des années 1980.

Enfin, la troisième piste de recherche est constituée à partir du recensement des groupes impliqués dans le débat public contemporain. Cette partie du corpus concerne en particulier les publications du STRASS et du collectif Droits et Prostitution, des associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH/sida, des réseaux internationaux d'organisations de travailleur·se·s sexuel·le·s, de leurs membres et d'autres travailleur·se·s sexuel·le·s (surtout des communiqués, dossiers de presse, tribunes ou manifestes). Elle concerne aussi, dans une moindre mesure, les publications d'individus ou d'organisations défendant l'abolition de la prostitution et s'opposant explicitement au « travail sexuel » (comme la revue *Prostitution et société* du Mouvement du Nid, les rapports de la Fondation Scelles, la campagne « Abolition 2012 », des tribunes ou des pétitions). Elle concerne plus généralement les différentes positions exprimées publiquement, par exemple par des organisations comme le Planning Familial, Europe Écologie Les Verts, Médecins du Monde ou encore Osez le Féminisme, des institutions comme l'Organisation Mondiale de la Santé ou le Conseil National du Sida (notamment des communiqués, tribunes, interviews, recommandations, rapports...).

L'ensemble de ces documents sont issus de fonds documentaires (les centres de documentation du Crips Île-de-France et de la Fondation Scelles), d'archives d'associations (Cabiria, Act Up-Paris, Grisélidis, le Bus des Femmes et la délégation du Rhône du Mouvement du Nid) et pour la majorité publiés sur internet. Enfin, j'ai complété les sources issues de ces trois pistes par des articles de presse portant sur

certaines groupes ou évènements particuliers. Leur réunion constitue un corpus hétérogène de documents publics évoquant le « travail sexuel ». Si la profusion des productions francophones sur ce thème ne me permet pas de garantir leur exhaustivité, l'explicitation des pistes de recherche et des critères de sélection et l'analyse systématique de certains types de publication doit permettre de restituer au mieux la diversité des usages de la catégorie.

J'ai aussi réalisé une trentaine d'entretiens pour compléter et contextualiser les informations issues du corpus documentaire. À partir de l'analyse des documents ou de conseils d'autres informateur·trice·s, j'ai identifié et sélectionné des personnes qui ont exprimé une position publique – individuelle ou collective – sur le « travail sexuel », qui ont joué un rôle central dans les groupes concernés ou plus largement qui ont participé à certains moments des luttes et des conflits sur cette catégorie. Autant que possible, j'ai privilégié dans le choix des informateur·trice·s les personnes qui ont une expérience personnelle du « travail sexuel ». Là encore, je n'ai pas cherché à produire un panel représentatif mais à prendre en compte la diversité des expériences et des positions liées au « travail sexuel », en fonction des catégories exprimées dans les documents analysés et par les personnes rencontrées : prostitution de rue / sur internet / pornographie / autres activités ; régulière / occasionnelle ; identité de genre et sexualités ; parcours migratoire, situation administrative et langues parlées ; âge et génération. J'ai par exemple interrogé des médiatrices culturelles des associations de santé communautaire pour inclure les points de vue des femmes originaires de pays de l'Est de l'Europe ou d'Afrique subsaharienne, qui constituent une part importante de leurs usager·e·s mais sont peu visibles dans les discours publics. J'ai donc rencontré des « travailleur·se·s sexuel·le·s » – quelles que soient les activités exercées et leurs manières de les nommer –, mais aussi des salarié·e·s ou bénévoles de différents collectifs ou associations, porte-paroles ou chargé·e·s de prévention, ou encore des chercheur·se·s en sciences sociales. La plupart se présentent aussi comme militant·e·s, et sont plus généralement multi-positionné·e·s entre plusieurs groupes et activités.

La majorité des entretiens réalisés (liste en annexe) font suite à des évènements militants auxquels j'ai participé, qui m'ont donné l'occasion de rencontrer directement certaines personnes et de discuter avec elles du projet. Dans les autres cas, j'ai contacté les personnes par mail et/ou téléphone pour leur proposer de réaliser un entretien, en

faisant valoir quand c'était possible une première rencontre ou une connaissance commune. Quelques entretiens ne sont pas réalisés en raison de difficultés à contacter les personnes identifiées ou à trouver une disponibilité commune. Enfin, une quinzaine de personnes n'ont pas répondu pas à mes sollicitations, en particulier des militant·e·s pour l'abolition de la prostitution, mais aussi d'autres pour les droits des prostitué·e·s. Les absences de réponse, par définition, ne sont pas motivées et sont difficiles à expliquer. Mais des hypothèses peuvent tout de même être formulées : ces personnes ont peut-être perçu le projet comme servant le camp adverse ; d'autres ont pris des distances avec la prostitution ou le militantisme ; d'autres enfin sont régulièrement sollicitées par des étudiant·e·s ou des journalistes et se sont déjà exprimées sur cet objet. De manière générale, ces cas ont en commun mon impossibilité de faire valoir un lien d'inter-connaissance comme base de confiance.

Une personne a explicitement refusé de me rencontrer. Elle a fondé son opposition sur sa relation au directeur de la thèse, qu'elle considère avoir personnellement bénéficié d'expériences collectives, à la fois scientifiques et militantes<sup>13</sup>. Cette rencontre, au début de la deuxième année de l'enquête, m'est apparue comme un rappel des liens multiples, parfois inattendus et incontrôlables, avec l'objet de recherche et de son histoire constituée notamment de relations antérieures à mon irruption, autrement dit comme un exemple concret des enjeux politiques de la recherche et de l'autonomie relative des chercheur·se·s. Elle m'a aussi permis de prendre conscience des limites de toute prétention à participer, par un projet de recherche, à une lutte politique : si l'enquête est bien un processus collectif, les bénéfices des résultats sont toujours d'abord individuels. D'une manière plus générale, certaines limites de cette enquête apparaissent, qui résultent de l'approche de ces luttes et ces conflits par le « travail sexuel » et les discours publics. Une première difficulté porte sur la prise en compte des positions des personnes qui n'ont pas accès à une parole publique (qui n'en produisent pas ou ne parviennent pas à la rendre publique), une autre porte sur la possibilité de rencontrer des personnes impliquées dans le mouvement abolitionniste ou s'opposant au « travail sexuel » (avec lesquelles je ne réalise que deux entretiens au final). Si mes liens, en partie antérieurs ou extérieurs à la recherche, avec

---

13 Pour un autre point de vue sur cette relation, voir le retour réflexif proposé par Lilian Mathieu (Mathieu, 2009).



certaines personnes ou certains groupes facilitent l'« entrée sur le terrain », ils participent donc aussi à le délimiter.

Pour réaliser ces entretiens semi-directifs, j'ai constitué un guide variable selon les personnes interrogées, portant généralement sur leur trajectoire et leurs propriétés sociales (notamment leur parcours militant et/ou professionnel), leurs pratiques et leurs positions par rapport au « travail sexuel » (les liens avec différents groupes comme les usages de la catégorie). J'ai pris en compte, pour les analyser, les conditions de leur production, c'est-à-dire la relation qui me lie à chacune des personnes interrogées et la situation d'interaction qui détermine les réponses formulées. Mais j'ai utilisé ces résultats comme des informations pour reconstituer le contexte de production et de diffusion des archives. Autrement dit, je ne leur donne pas un statut équivalent à celui aux discours sur le « travail sexuel » produits pour une diffusion publique, qui constituent le corpus principal de cette recherche. À chaque entretien, j'ai proposé aux personnes interrogées de relire et modifier la transcription si elles le voulaient. Certaines l'ont relue, quelques-unes ont apporté des corrections ou précisions, mais la plupart s'en sont abstenues. Je leur ai aussi proposé de choisir la manière dont elles sont présentées dans la thèse. Certaines personnes ont voulu rester anonyme, d'autres ont préféré que leur nom soit cité. Cependant, la plupart des personnes citées étant sélectionnées en raison des discours qu'elles portent publiquement, anonymiser les entretiens ne permet pas toujours de garantir la confidentialité de celles qui ne veulent pas être nommées. Avec ces méthodes, malgré ces limites, j'espère néanmoins restituer au mieux la parole des personnes que la recherche concerne en général et de celles qui y participent en particulier.

## **Plan**

La thèse est constituée de cinq chapitres, portant chacun sur une étape du processus de construction du « travail sexuel ». Le premier, en décrivant l'émergence d'un secteur commercial du sexe et sa problématisation féministe conflictuelle dans les États-Unis des années 1970, présente l'« invention » du « *sex work* » comme une tentative d'inclure les premières « *sex workers* » dans le mouvement féministe. Le

deuxième chapitre, à partir de l'internationalisation du mouvement des *sex workers* dans les années 1980, liée en particulier à l'apparition de la lutte contre le VIH/sida, montre le processus de circulation et les conditions d'appropriation de la catégorie et sa traduction au Québec en « travail du sexe ». Le troisième chapitre porte sur l'introduction du « travail sexuel » en France dans les années 1990, pour désigner les prostitué·e·s sans les stigmatiser dans les recherches scientifiques et la prévention sanitaire, en réaction à la problématisation renouvelée de la prostitution avec l'apparition de l'épidémie de VIH/sida. Le quatrième chapitre analyse les premières appropriations du « travail sexuel » par des prostitué·e·s au cours des années 2000, comme construction d'un groupe par sa représentation, contre sa double définition par une problématisation migratoire et des politiques répressives comme « victimes » et « coupables ». Le cinquième chapitre enfin, de la création du STRASS à l'adoption de la pénalisation des clients, montre la définition du « travail sexuel » par la constitution d'un groupe organisé pour son autodétermination et sa reconnaissance, produisant une appropriation partielle du problème et un déplacement des objets et espaces de la lutte.

## **Chapitre 1 : L' « invention » du « sex work »**

En novembre 1978, le groupe Women Against Violence in Pornography and Media organise à San Francisco la première rencontre féministe sur la pornographie, *Feminist perspectives on pornography*. L'objectif est de définir une analyse féministe et de développer une stratégie de lutte à propos de la pornographie et de ses effets sur les femmes. Pendant trois jours, des ateliers, conférences et tables rondes réunissent 350 femmes dont plusieurs figures du mouvement. La conférence se termine par une marche de nuit, « Take back the night » (Reprendre la nuit), lors de laquelle 3 000 femmes défilent à North Beach, un quartier dans lequel se concentrent salons de massages, *strip-clubs*, librairies pour adultes et cinémas X (Bronstein, 2011, pp. 157-168). L'une des participantes, Carol Leigh, publie par la suite un récit de la conférence, intitulé « Inventing sex work » (texte en annexe). Elle milite déjà dans des groupes féministes

depuis plusieurs années quand, à son arrivée à San Francisco deux mois auparavant, elle commence à travailler comme prostituée dans un salon de massages. Pendant la conférence, elle participe notamment à un atelier sur la prostitution, intitulé *sex use industry* (industrie de consommation ou d'exploitation sexuelle). En réaction à ce terme « *used* », par lequel elle se sent « *objectified* » (chosifiée), elle propose de renommer l'atelier *sex work industry* (industrie du travail sexuel). Ainsi revendique-t-elle l'« invention » du « *sex work* ».

Les termes « *sex work* » et « *sex worker* » apparaissent avant 1978. L'*Oxford English Dictionary* signale des occurrences du premier dès les années 1930, défini d'abord comme « étude scientifique des comportements ou des pratiques sexuels », puis à partir de 1970 comme « travail dans l'industrie du sexe, en particulier la prostitution », « *sex worker* » désignant alors une personne qui travaille dans cette « industrie »<sup>14</sup>. Si le terme apparaît avant, avec Carol Leigh c'est sans doute la première fois que le « *sex work* » est approprié par une « *sex worker* » s'exprimant publiquement en tant que telle. À partir de la mise en récit de cette « invention », il s'agit de restituer les conditions qui ont permis l'apparition et la circulation des premiers discours sur le « *sex work* » et des premiers groupes de « *sex workers* », au croisement de transformations socio-économiques et de mobilisations contestataires. Suite à la définition d'une « industrie du sexe » comme problème féministe, un conflit oppose certains groupes de ce mouvement à des femmes exerçant dans cette « industrie ». La redéfinition de leur activité comme « travail » constitue alors une tentative de dépassement de la contradiction apparente entre les analyses des unes et les expériences des autres.

Les années 1960 et 1970 sont marquées à la fois par un mouvement politique de « libération sexuelle » et par la visibilité croissante de formes commerciales de sexualité. À la même période émerge une remobilisation du mouvement féministe, avec notamment un courant « radical » qui développe une analyse de la situation des femmes associant violence et sexualité, en particulier à propos de la pornographie ou de la prostitution. Dans le même temps, ces groupes sont aussi critiqués par des personnes exerçant notamment la prostitution, notamment dans l'organisation Coyote ds défense

---

14 Un article de 1971 dans le *New York Times* énumère par exemple « les travailleur·se·s du bâtiment, les voleur·se·s, les postier·ère·s, les travailleur·se·s sexuel·le·s, les ouvrier·ère·s, et les inévitables chômeur·se·s » (Riley, 1971). Cf. *Oxford English Dictionary*, version en ligne, entrées « *sex work* » et « *sex worker* ». URL : <http://www.oed.com> (consulté le 12 septembre 2014).

des droits des prostitué·e·s, qui participent à la diffusion d'analyses, de critiques et de revendications de leurs activités en termes de « travail ». C'est finalement l'émergence d'un nouveau courant féministe et la contestation des analyses « radicales » qui permet l'inclusion des « travailleur·se·s sexuel·le·s » dans le mouvement féministe.

## **1 De la revendication à l'appropriation de l'invention**

L'« invention » du « *sex work* » revendiquée par Carol Leigh, au-delà de la conférence de 1978, est le produit de son parcours et de sa mise en récit. Elle se présente comme issue de la classe moyenne de la côte Est étasunienne : née en 1950 de parents juifs socialistes, qui l'élèvent dans la pauvreté matérielle mais des discussions intellectuelles et politiques et lui inculquent l'idée que la meilleure attitude est « le non-conformisme » (Leigh, 2004, p. 19). Elle découvre le féminisme au début des années 1970, pendant ses études de poésie à la Boston University, par des lectures et des ateliers d'écriture. Elle participe aussi à la même période au mouvement hippie, à l'« activisme pacifiste » et à quelques manifestations contre la pornographie (Leigh, 2011, p. 268). Elle associe ces premières expériences militantes à sa propre ambivalence – « curieuse et coupable » – à propos de la « sexualité commerciale » (Leigh, 2004, p. 22).

« Je me souviens avoir vu une manifestante exaltée saisir des magazines de femmes nues et fulminer contre ces images. Son attitude m'a rappelée les fois où l'on m'avait traitée de "dévergondée" et la honte de ma féminité que j'avais alors éprouvée. J'ai eu envie de protéger mes sœurs nues. Je *m'identifiais* à ces "putes", comme on dirait aujourd'hui. (...) Me faire traiter de dévergondée et voir mes penchants sexuels condamnés faisait partie de mon oppression par le patriarcat. » (Leigh, 2011, p. 268)

Elle commence la prostitution pour des raisons économiques – quand elle s'installe à San Francisco en septembre 1978, à la fin de ses études, sans argent ni emploi – mais présente aussi son activité comme résultant d'une décision, « en tant que féministe » :

« j'ai simplement décidé que j'irais dans un salon de massages. (...) Je voulais faire de la prostitution. Donc je suis entrée dans le salon de massages, et je ne connaissais personne. C'était un peu effrayant. (...) J'étais totalement

désespérée, mais je réfléchissais aussi : Gloria Steinem était devenue une *playmate*, non ? Et elle a mené son enquête en tant que féministe<sup>15</sup>. Je suis une féministe, je peux aller voir à quoi ressemble la prostitution. Je peux franchir cette ligne. Je peux regarder à l'intérieur et me contenter de regarder. Alors j'y suis allée, et j'ai tout de suite été fascinée, et j'ai réalisé que c'était le travail de ma vie. Pas nécessairement la prostitution, mais toute la conversation autour de la prostitution, tout le sujet de la prostitution » (Leigh, 1995).

Quand elle commence à exercer comme prostituée, elle acquiert une « identité » de « pute » qu'elle entend investir pour lutter contre la honte sexuelle et les divisions entre femmes (ib.). Elle constate en effet, en intégrant des groupes féministes, l'absence d'informations sur la prostitution et la pornographie et l'exclusion des femmes qui pratiquent ces activités, « parce qu'elles se [sentent] jugées par les autres féministes » (Leigh, 2011, p. 270). Elle prend alors une position critique dans le mouvement, en se présentant comme « travailleuse sexuelle », notamment à la conférence *Feminist perspectives on pornography*, pour représenter les prostitué·e·s et contester les féministes. « J'avais l'intention d'être une sorte d'ambassadrice de ce groupe, de faire l'éducation des féministes en matière de prostitution. Je voulais m'identifier comme prostituée, geste qu'on n'avait pratiquement jamais posé dans un contexte public et politique » (ib.).

Carol Leigh exerce par la suite différentes activités sexuelles rémunérées – modèle nu, stripteaseuse, actrice de films pornographiques ou *call girl* indépendante. Elle fonde aussi des groupes d'auto-support avec d'autres prostitué·e·s, puis rejoint au début des années 1980 les mouvements émergents pour les droits des prostitué·e·s, la décriminalisation de la prostitution et contre le VIH/sida. Elle crée aussi Scarlot Harlot, un personnage d'*unrepentant whore* (pute impénitente), dont elle écrit et joue les aventures, dans des textes poétiques et politiques, des performances et des vidéos (par exemple Delacoste et Alexander, 1998). L'introduction du « *sex work* » s'inscrit au croisement de ces projets d'organisation politique des prostitué·e·s et de ces pratiques d'auto-représentation de « putes impénitentes ». Avec cet « activisme linguistique », Carol Leigh entend contribuer à une nouvelle construction de la féminité, considérant que les termes euphémisants ou injurieux reproduisent le stigmate associé à la

---

15 Gloria Steinem, une journaliste féministe, se fait engager comme *playmate* dans le *Playboy club* de New York puis publie un article sur les conditions de travail des femmes dans ces établissements en 1963 (Steinem, 1963).

prostitution et à celles qui la pratiquent (Leigh, 2011, pp. 268-269). Contre son analyse comme rapport d'exploitation pour les prostituées, elle considère en effet que la production de « services sexuels » lui confère un « rôle de sujet et d'agente dans cette transaction » (id., p. 270). L'apparition et la diffusion du terme de « *sex work* », selon elle, parce qu'il « reconnaît le travail que nous faisons plutôt que nous définir par notre statut », marque alors le début d'un mouvement (Nagle, 1997, p. 203).

Cette reconnaissance n'est pas immédiate dans le mouvement féministe : le récit de son invention n'apparaît pas dans *Take back the night*, la publication collective issue de la conférence de 1978 (Lederer, 1980). Le texte de Carol Leigh paraît d'abord dans *Whores and other feminists*, un recueil de textes écrits par des féministes exerçant des pratiques sexuelles rémunérées ou s'intéressant à ces activités (Nagle, 1997, pp. 225-230), puis dans *Unrepentant Whore*, un livre autobiographique sur son parcours personnel, ses expériences politiques et ses créations artistiques (Leigh, 2004, pp. 66-69). Avec ces premières publications apparaît l'inscription du « *sex work* » dans des conflits émergents du mouvement féministe. Depuis, le récit est régulièrement réédité, traduit et cité dans des anthologies, sur des sites internet, dans des articles ou encore des tracts, aussi bien des textes scientifiques que militants, en anglais ou en français (par exemple Ditmore, 2011 ; Mensah et al., 2011 ; Mathieu, 2013-2 ; Schaffauser, 2014). L'invention revendiquée, par ces citations répétées, fait l'objet d'une appropriation collective par le mouvement qu'elle participe à constituer. En ce sens, le récit contribue effectivement à la construction de l'histoire et de la mémoire des travailleur·se·s sexuel·le·s, à l'articulation du secteur commercial du sexe et du mouvement féministe.

## **2 La « libération sexuelle » et le sexe comme marché**

Le récit de Carol Leigh évoque notamment le mouvement *hippie*, les luttes étudiantes, les mobilisations contre la guerre au Vietnam ou encore l'opposition féministe à la pornographie, et situe ainsi l'invention du « *sex work* » dans le contexte politique des années 1970 aux États-Unis. Cette période est marquée par deux éléments en particulier. À partir des années 1960, des groupes minorisés se mobilisent pour revendiquer des droits et combattre leurs oppressions. De ces mobilisations émerge

entre autres l'idée d'une « libération sexuelle », c'est-à-dire l'inclusion de la sexualité dans une perspective de libération politique. Dans le même temps, la sexualité est investie par l'économie capitaliste, avec l'apparition de nouvelles productions et de nouveaux services qui constituent progressivement un secteur commercial. Avec ces deux éléments à peu près simultanés, la sexualité gagne en visibilité dans l'espace public et fait l'objet de processus de politisation, participant à celle du « *sex work* ».

## ***2 1 Contre-culture, nouvelle gauche et « libération sexuelle »***

Si l'idée de « libération sexuelle » est discutable et contestée par les mouvements féministes qui émergent alors, la période des années 1960 et 1970, en Amérique du Nord et en Europe occidentale, est marquée par un mouvement progressif vers une plus grande autonomie dans les pratiques sexuelles. Le « libéralisme sexuel » constitue une tendance historique qui commence aux États-Unis dès les années 1920 (D'Emilio et Freedman, 1997, ch. 11), puis s'accélère à la fin des années 1960, par son inscription et sa radicalisation dans la contre-culture et la *new left* (nouvelle gauche). La période se caractérise ainsi par un « esprit protestataire » (Granjon, 1988, p. 17), qui s'exprime de différentes manières.

Le mouvement de la contre-culture, à la suite des *hipsters* des années 1940 ou des *beatniks* des années 1950, émerge dans les années 1960 sur les deux côtes des États-Unis.

« Les membres de la contre-culture reliaient leur critique du mode de vie américain à la demande d'une société plus tolérante sexuellement. Ils et elles célébraient le sexe comme un acte naturel qui libérait les gens des règles répressives. La liberté sexuelle était ainsi une demande révolutionnaire associée à la justice sociale, et quand ces jeunes gens préconisaient de "faire l'amour, pas la guerre", ils et elles le faisaient avec l'intention de construire une société plus égalitaire. La lutte pour la liberté sexuelle se développait dans tout le pays, alors que les étudiant·e·s menaient des combats contre des règles autoritaires en matière de sexualité, de concert avec des initiatives politiques contre la guerre entre autres. » (Bronstein, 2011, p. 28)

Ce mouvement culturel s'accompagne en effet d'un mouvement plus directement politique, le *civil rights movement* (mouvement pour les droits civiques), qui émerge au

milieu des années 1950 au Sud des États-Unis. En 1955, une partie de la communauté noire organise le boycott des bus à Montgomery (Alabama), pour que les Noir·e·s obtiennent le droit de s'asseoir aux mêmes places que les blanc·he·s. Le mouvement se répand rapidement dans tous les États-Unis, autour de l'opposition à la ségrégation raciale et de la revendication de l'égalité politique, portées notamment par la National Association for the Advancement of Colored People. Il obtient plusieurs succès au milieu des années 1960. Le 28 août 1963, la Marche vers Washington pour le travail et la liberté réunit plus de 200 000 personnes. Le Civil Rights Act de 1964 interdit la ségrégation, dans les lieux publics, à l'embauche ou aux élections, fondées sur la race, le sexe, la couleur, la religion ou l'origine nationale. L'année suivante, le Voting Rights Act supprime les tests et les taxes conditionnant le droit de vote, qui excluent particulièrement les Noir·e·s, et une politique d'*affirmative action* est adoptée pour favoriser l'emploi des Noir·e·s et des femmes.

« Stimulés par ce mouvement pour les droits civiques des Noirs (1960-1964), les étudiants blancs commencent à se mobiliser ailleurs, en faveur de revendications diverses : arrêt des essais nucléaires, liberté d'expression à l'Université, respect des libertés civiques dans la nation, neutralité à l'égard du régime de Fidel Castro... » (Granjon, 1988, p. 10). La nouvelle gauche apparaît ainsi à la suite du mouvement pour les droits civiques, de la campagne et de l'élection de John F. Kennedy en novembre 1960, dans une période de prospérité, un contexte historique particulier « qui a favorisé la prise de conscience et la révolte en actes » (id., p. 11). Elle apparaît aussi avec l'arrivée à l'université de la génération des *baby boomers* issu·e·s des classes moyennes, qui découvrent la contradiction entre les nouveaux modes d'éducation et de socialisation de la jeunesse et les structures hiérarchisées et bureaucratisées dans lesquelles ces jeunes doivent s'insérer. Elle apparaît enfin en opposition à l'ancienne gauche communiste – profondément affaiblie par le maccarthysme – et à la gauche libérale – intégrée au fonctionnement des institutions politiques. Le mouvement des étudiant·e·s prend rapidement une place centrale dans l'opposition à la guerre au Vietnam. La Students for a Democratic Society organise par exemple l'une des premières manifestations nationales contre la guerre le 17 mars 1965 à Washington, qui réunit près de 250 000 personnes. Le mouvement gagne ainsi une forte visibilité, par la médiatisation de ses actions, parfois aussi par leur répression.



La période ne se caractérise pas tant par un mouvement unifié que par la multiplication de groupes hétérogènes, locaux et indépendants, définis par des rapports sociaux de race et des histoires coloniales (Africain·e·s-Américain·e·s, *natives...*), par des rôles sociaux ou des statuts professionnels (étudiant·e·s, écrivain·e·s...) ou encore par des choix de vie non conformes à l'*american way of life* (bohèmes, *hippies...*). Dans la première moitié des années 1960, ce mouvement s'inscrit dans la tradition libérale américaine : critique du pouvoir des élites et du fonctionnement des institutions, revendication de démocratie directe contre la démocratie représentative, organisation non hiérarchique et prise de décision par consensus. Puis il se radicalise dans la seconde moitié des années 1960. À partir de 1963 se multiplient les émeutes de minorités raciales, provoquant régulièrement arrestations, blessures et décès. Malcolm X est assassiné en 1965, Martin Luther King en 1968. Le mouvement des Noir·e·s prend alors une forme nouvelle, avec par exemple la création du Black Panther Party en 1966 ou la publication de *Black Power* en 1967 (Carmichael, 1992). De la même manière, le mouvement des étudiant·e·s et l'opposition à la guerre se radicalisent à partir de 1965, du fait de l'intensification des combats au Vietnam, du sentiment d'avoir été trompé par les libéraux au pouvoir, du succès des thèses séparatistes dans la communauté noire et de la répression de la contestation.

« Le système – l'ensemble des institutions économiques, sociales et politiques américaines – leur apparaît peu à peu comme un tout indissociable : le capitalisme monopolistique engendre l'impérialisme et secrète un État aux ordres et une société autoritaire, dont toutes les institutions, à commencer par l'Université, renforcent le caractère oppressif. L'idée que ce système n'est pas amendable sans révolution préalable à caractère socialiste (indéterminé) fait son chemin. » (Granjon, 1988, p. 12)

Puis ce mouvement éclate et disparaît finalement au début des années 1970, avec notamment la conclusion de la guerre et le succès de certaines revendications.

Durant les années 1960, il apporte entre autres une critique des formes habituelles de la contestation et un renouvellement des pratiques organisationnelles, notamment par une société civile dynamisée avec la multiplication des associations, mais aussi une visibilité et une influence renouvelées des groupes minorisés dans les mouvements sociaux et les débats publics, ou encore la politisation de thèmes jusque-là considérés comme privés, comme la consommation de drogues ou les pratiques

sexuelles. À la fin de cette décennie, il s'inscrit dans la « libération sexuelle » : « le mouvement populaire qui a assimilé la liberté sexuelle à la libération personnelle » (Bronstein, 2011, p. 25). Parmi les influences de ces mouvements, des auteurs comme Herbert Marcuse et Wilhelm Reich qui associent marxisme et psychanalyse pour analyser la répression de la sexualité dans la société capitaliste ou dans le mariage monogame et le rôle de la libération sexuelle dans un projet révolutionnaire (Marcuse, 1966 ; Reich, 1945). Les jeunes bénéficient aussi de l'autorisation et de la diffusion de la pilule contraceptive à partir de 1960. En développant des formes de cohabitation hors mariage ou de sexualités multipartenariales, ils et elles remettent en cause certains modèles hégémoniques et « essayent de vivre la révolution » (Bronstein, 2011, p. 28).

Les contestations des années 1960 et les revendications de « libération sexuelle » permettent aussi l'émergence des mouvements de libération des femmes, des gays et lesbiennes et des trans. En juin 1969, des émeutes dans le quartier de Greenwich Village à New York opposent pendant plusieurs nuits des agents de police à des travestis·e·s, des trans et des gays, suite à une descente de police dans un bar qu'ils et elles fréquentent, le Stonewall Inn. Trois ans auparavant, en août 1966, dans le quartier de Tenderloin à San Francisco, des femmes trans et quelques jeunes gays réagissent aussi à leur exclusion de la cafeteria Compton par les gérants et à leurs contrôles par la police. Des émeutes semblables éclatent déjà les années précédentes, en 1959 à Los Angeles ou en 1965 à Philadelphie, autour des bars et des cafétérias. Ces lieux jouent un rôle central dans la constitution d'une subculture particulière et l'apparition d'une identité collective depuis la Seconde Guerre mondiale (D'Emilio, 1998, ch. 2). Ils permettent aux gays et aux lesbiennes de se rencontrer et de se retrouver dans un espace relativement protégé « du danger que constituent les actes isolés », mais exposé « au risque d'une opération de police contre l'établissement » (Achilles, 2011). En effet, les contrôles, arrestations et condamnations sont constitutifs de l'expérience de ces groupes dans les années 1960. Selon les États, sont interdits l'homosexualité ou le « travestissement », le fait de danser ensemble pour deux hommes ou de servir un verre à un·e homosexuel·le, mais aussi la prostitution ou le vagabondage – liés pour certain·e·s à l'exclusion du foyer familial ou des discriminations au travail et au logement. Les bars, pour ces personnes marginalisées en raison de leurs pratiques sexuelles ou leurs identités de genre, souvent aussi de leurs appartenances sociales ou raciales, sont donc des lieux d'accueil nocturne,

participant de la construction de communautés, mais aussi de la reproduction de clivages. Les « *street queens* » par exemple, des gays efféminés ou travestis et des femmes trans, souvent latino·a·s ou africain·e·s-américain·e·s, qui vivent souvent de la prostitution, sont les plus rejeté·e·s, à la fois dans les établissements gays et dans le monde de la rue.

Les années 1960, pour les minorités sexuelles, sont donc marquées par la répression récurrente, des émeutes ponctuelles, mais aussi des organisations émergentes. Le groupe Vanguard par exemple, qui est présent à la cafétéria Compton en 1966, se présente comme « une organisation [constituée] de, par et pour les jeunes de la rue », des jeunes gays ou trans pour une grande partie (Stryker, 2008, p. 72). Le mouvement homophile apparaît dès les années 1950, avec des organisations comme la Mattachine Society et les Daughters of Bilitis, qui combattent la honte intériorisée par les homosexuel·le·s et défendent l'acceptation publique de l'homosexualité. Elles défendent, à partir d'une conception surtout individuelle des comportements et identités sexuels, la normalisation et l'intégration de leurs membres. Les groupes se multiplient mais recrutent peu et restent marginaux. Dans les années 1960 à New York, une nouvelle génération de militant·e·s impose une réorientation des analyses et stratégies du mouvement et lui donne une plus grande visibilité. Ils et elles revendiquent des droits égaux pour les minorités, adoptent des techniques d'action directe et obtiennent le soutien d'organisations comme l'American Civil Liberties Union (ACLU), une association de défense des droits et libertés individuels. À la même période, à San Francisco, les convergences entre les groupes militant·e·s et les bars gays et lesbiens permettent un recrutement plus large dans le mouvement et une plus forte cohésion communautaire. Des groupes se mobilisent dans différentes villes contre le harcèlement policier. Les représentations de l'homosexualité se multiplient et se diversifient (D'Emilio, 1998).

C'est à partir de la fin des années 1960 qu'apparaît le *Gay lib'*, mouvement de libération des gays et des lesbiennes. Avec des slogans comme « *gay power* », il est marqué par l'influence des droits civiques, de la contre-culture, de la nouvelle gauche ou du mouvement des femmes. Surtout, l'impulsion des émeutes de Stonewall est déterminante dans l'apparition du mouvement. En juillet 1969 est créé le *Gay Liberation Front* :

« Nous sommes un groupe révolutionnaire d'hommes et de femmes formé suite à la prise de conscience qu'une libération sexuelle totale pour le peuple dans son ensemble ne peut se produire sans que les institutions sociales existantes soient abolies. Nous rejetons les efforts de la société pour imposer des rôles sexuels et des redéfinitions de notre nature. Nous avançons en dehors de ces rôles et mythes simplistes. Nous devenons qui nous sommes. Dans le même temps, nous créons de nouvelles formes et relations sociales, et une sexualité désinhibée. » (GLF, 1969)

La thématique de la fierté et la tactique du *coming out* sont structurantes. La première *Gay Pride* est par exemple organisée en juin 1972 à San Francisco. En 1973, il existe aux États-Unis 800 organisations gays et lesbiennes, plusieurs milliers à la fin des années 1970 : des regroupements par professions, minorités raciales ou encore zones d'habitation (D'Emilio et Freedman, 1997, p. 322). Ces groupes obtiennent par exemple le retrait de l'homosexualité de la classification des troubles mentaux établie par la Société Américaine de Psychiatrie en 1973 ; ou l'intégration par plusieurs municipalités, comme Detroit, Boston, Los Angeles, San Francisco, Houston ou Washington D.C., des préférences sexuelles dans leurs règlementation protégeant les droits civiques.

Ainsi, les différents groupes de gays, de lesbiennes et de femmes se développent surtout à partir du début des années 1970, relativement en lien les uns avec les autres. Le Radical Queens Collective de Philadelphie permet par exemple de relier la libération des gays avec le féminisme lesbien. Et ces mouvements apparaissent dans la continuité directe de ceux des années 1960. « Dans une certaine mesure, les mouvements blancs de libération des gays [et des lesbiennes] et de féministes radicales, qui apparaissent simultanément, se sont construits à partir des mouvements ethniques, conceptualisant les homosexuel·le·s et les femmes comme des groupes minorisés socialement opprimés » (Stryker, 2008, p. 64). Pour une partie de celles et ceux qui y participent, contre-culture, nouvelle gauche ou mobilisations étudiantes constituent des expériences collectives et des socialisations individuelles structurantes, leur permettant par exemple d'acquérir des compétences organisationnelles ou d'intégrer des réseaux militants. Les parcours individuels constituent donc des liens entre ces mouvements et permettent ainsi la transmission de contestations des institutions politiques, de modes d'organisation non hiérarchisés et centralisés et de pratiques de participation directe. En ce sens, la « libération sexuelle » en particulier et les mouvements sociaux des années

1960 plus largement permettent un renouvellement des politisations du genre et de la sexualité et des mobilisations de femmes, de gays et de lesbiennes.

## ***2 2 Capitalisme et sexualité : l'émergence d'un secteur commercial***

Les années 1960 et 1970 sont une période de libération politique mais aussi économique concernant la sexualité. Presque absente de la culture populaire dans les années 1950, au moins de manière explicite, elle est de plus en plus montrée et discutée à partir des années 1960, non seulement parce qu'elle est mobilisée dans des mouvements sociaux, mais aussi parce qu'elle devient un secteur commercial. La première danse *topless* (seins nus) a lieu par exemple au Condor, un bar de San Francisco, en 1964. À la même période apparaissent des librairies pour adultes, des *peep-shows*, des *go-go bars*, des cinémas X, des *sex-shops*, qui constituent rapidement des quartiers spécialisés dans plusieurs grandes villes des États-Unis, New York et San Francisco en particulier. Le mouvement de libération sexuelle s'accompagne donc de l'émergence d'un secteur commercial du sexe, qui résulte de plusieurs facteurs : réformes juridiques, profits économiques, politiques municipales et rénovations urbaines (Sides, 2006).

Cette libération prend d'abord effet dans le domaine juridique, avec plusieurs modifications successives de la définition légale de l'obscénité. Celles-ci interviennent par des décisions locales et nationales et déplacent les critères de régulation de la sexualité visible. Dès 1957, la décision *Roth v. United States* de la Cour suprême note les variations possibles des définitions de l'obscénité, selon les « *contemporary community standards* » (normes sociales contemporaines). À l'automne 1967, dans une douzaine de petites communes de Californie, les bars proposant des spectacles *topless* sont discutés dans les conseils municipaux, qui débattent des permis et restrictions possibles, et dans les tribunaux, qui considèrent généralement que le droit pénal régissant les comportements obscènes ou les attentats à la pudeur ne s'applique pas aux seins nus (Self, 2008, p. 296). La même année, le président Lyndon B. Johnson établit une commission chargée d'étudier les effets de la pornographie et de l'obscénité sur la population. Celle-ci considère qu'aucune preuve ne montre le rôle de la pornographie

dans les crimes sexuels et les comportements déviants. Elle recommande sa décriminalisation et encourage son usage comme outil d'éducation sexuelle pour les adultes (Commission on Obscenity and Pornography, 1970). Les décisions successives de tribunaux, du parlement ou de la Cour suprême élargissent aussi progressivement les types de productions concernées par le premier amendement de la constitution des États-Unis, qui protège la liberté d'expression. C'est ainsi qu'au début des années 1970, la réglementation concernant l'obscénité « se réduit [*dwindle*] au minimum » (Downs, 1989, p. 16). Ces décisions autorisent donc l'expansion des films ou des images pornographiques, qui prennent une place croissante dans l'espace public. Elles modifient aussi la légitimité sociale et juridique du sexe comme objet de discussions et de représentations.

Si cette nouvelle visibilité de la sexualité est rendue possible par la redéfinition plus libérale de l'obscénité, elle intervient également en dehors de la loi, en raison de nouvelles techniques de production et de diffusion des images et des profits que permet la commercialisation de la sexualité. À partir du milieu des années 1960 apparaissent des films courts montrant des femmes nues ou se déshabillant, les *nudie cuties*, avec parfois plusieurs films montés sous forme de *loops* (boucles). La nudité s'étend progressivement à différentes parties du corps jusqu'aux organes génitaux, et la sexualité à différentes pratiques jusqu'à la pénétration et à l'éjaculation. Un genre cinématographique apparaît ainsi : les films « *hardcore* » (Williams, 1990). Leur production s'accroît rapidement, passant de 30 films produits en 1950 à 2500 en 1970 (Preciado, 2008, p. 30). Leur diffusion s'organise, avec d'abord des projections dans les cinémas existants, puis l'apparition de salles spécialisées, les *XXX theatres*, surtout à San Francisco. Au début des années 1970 apparaissent aussi des magazines érotiques, comme *Penthouse* en août 1971 ou *Playboy* en janvier 1972. Les images sexuelles explicites sont également diffusées dans des revues plus proches de la contre-culture et des mouvements progressistes, comme *Rat* ou *Screw*. En 1972 sort *Deep Throat* de Gerard Damiano, premier grand succès de l'histoire du cinéma pornographique. Il bénéficie d'une couverture nationale dans des médias comme le *Time* ou *Newsweek*, reste presque deux ans sur la liste établie par *Variety* des cinquante films aux meilleures recettes, cumulant plus de cent millions de dollars de recettes pour un budget initial de 25 000 dollars. Il marque ainsi une progressive légitimation de la pornographie, avec

l'émergence du « porno chic » qui touche un public de jeunes adultes des classes moyennes, à la fois féminin et masculin.

La visibilité croissante de la sexualité dans l'espace public résulte donc de ces nouvelles productions pornographiques, mais aussi de leurs nouveaux modes de diffusion et de leurs nouveaux marchés de consommation, quittant la clandestinité pour des magasins ou des cinémas spécialisés (Self, 2008). Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les formes commerciales de sexualité telles que la prostitution se concentrent dans certains quartiers des villes étasuniennes, avec l'usage de drogue ou les jeux d'argent. Si leurs réglementations varient selon les États et les comtés, ces activités prennent le plus souvent place dans des quartiers populaires et des communautés de personnes racisées. Elles bénéficient d'une tolérance de la part de la police, parfois en échange d'une partie des bénéfices, mais sont toujours menacées de contrôles et de répression (Stryker, 2008, p. 66). Puis dans les années d'après-guerre, la prostitution se pratique de plus en plus à l'extérieur des maisons closes, dans la rue ou comme *escort*, des formes plus difficiles à surveiller et à contenir. Dans les années 1960 enfin, l'organisation de ces quartiers spécialisés se modifie. La pornographie sous différentes formes prend progressivement une place croissante par rapport à la prostitution. Les quartiers populaires de centre-ville font l'objet d'opérations de rénovation et de processus de gentrification (Glass, 1963). Les classes populaires sont progressivement évincées par l'arrivée progressive des classes moyennes dans les quartiers traditionnels des commerces sexuels.

Des inquiétudes anciennes sont renouvelées à propos des liens entre sexualité, immoralité et criminalité parmi les riverain·e·s des zones de prostitution, dans les chambres de commerce, dans les églises ou les services de police. À San Francisco par exemple, les tensions sont accrues à partir des années 1960, avec l'intensification de la guerre au Vietnam : « les périodes de guerre sont généralement des moments de surveillance accrue de l'activité sexuelle commerciale dans les villes où un grand nombre de soldats sont mobilisés » (Stryker, 2008, p. 67). À Los Angeles, la visibilité sexuelle définie comme un problème d'urbanisme suscite des appels à l'ordre public pour rétablir les frontières du sexe dans la ville. Les défenseur·e·s des libertés sexuelles, en réaction, transforment la question morale – la définition de la vie privée et de la liberté sexuelle – en question immobilière – la tranquillité des riverain·e·s et développement du tourisme. Les responsables municipaux prennent finalement le

problème en charge, en distinguant les commerces hétérosexuels – définis comme éléments perturbateurs de la qualité de vie dans certains quartiers, liés aux valeurs immobilières et à la criminalité – des commerces gays – relevant pour leur part de la distinction juridique entre vie privée et réunions publiques. Des alliances informelles et fragiles apparaissent ainsi entre les entrepreneur·e·s du secteur du sexe et les défenseur·e·s des libertés sexuelles.

Cette période constitue donc un moment particulier dans « l'articulation entre les changements dans la structure du capitalisme et les changements dans la vie sexuelle » (Weeks, 1985, p. 22). Le sexe, en effet, devient

« une aide à tout vendre, de l'automobile à la lessive, alors que des images de la sexualité féminine se sont multipliées sous des formes de plus en plus explicites. Dans le même temps, de nouveaux marchés pour les produits sexuels ont constamment été découverts ou créés – chez les adolescents dans les années 1950, les femmes dans les années 1960, les homosexuels dans les années 1970 » (id., p. 24).

La sexualité est ainsi intégrée à l'économie capitaliste, à la fois comme un secteur de production et un marché de consommation spécifiques, et comme un mode de promotion de productions d'autres secteurs. La sexualité est également intégrée à la politique libérale, avec une ambivalence entre défense de l'action de l'État – pour la protection des droits des gays et des lesbiennes et de la liberté reproductive des femmes – ou d'une diminution de son rôle – dans la régulation de la sexualité dans des espaces publics comme privés. Dans ce contexte, la libération sexuelle apparaît aussi comme « un libéralisme centriste qui combine une sexualité basée sur l'identité avec un ordre public basé sur la propriété » (Self, 2008, p. 307).

La période des années 1960 et 1970 est marquée aux États-Unis par une relative tension entre libération et libéralisation de la sexualité, avec des conditions et des implications à la fois sociales, juridiques, politiques et économiques. L'émergence d'un « esprit contestataire » dans la contre-culture et la nouvelle gauche apporte des innovations organisationnelles, une radicalisation des revendications, la mobilisation de groupes minorisés et une politisation de la sexualité. Ces transformations, influencées notamment par la perspective d'une « libération sexuelle », constituent des expériences structurantes pour les mouvements émergents de femmes et de gays et lesbiennes. Dans le même temps, l'assouplissement des réglementations concernant l'obscénité permet le



développement d'un secteur commercial et de quartiers spécialisés, autour de différentes formes de prostitution et de pornographie. Suite à diverses mobilisations en réaction et à leur prise en charge par les pouvoirs publics, la sexualité est finalement intégrée à un ensemble de politiques libérales. En ce sens, si la « libération sexuelle » apparaît bien comme une perspective pour une partie des mouvements de contestation, elle participe aussi de l'émergence d'un secteur commercial du sexe. Ce secteur économique et ce projet politique constituent à leur tour des conditions favorables à l'apparition du « travail sexuel », aussi bien comme un ensemble d'activités que comme une manière de les représenter.

### **3 Le mouvement féministe face à l'« industrie du sexe »**

Carol Leigh, dans le récit qu'elle propose de son parcours personnel et de l'invention du « *sex work* », se réfère au féminisme, à la situation des prostituées et à la lutte contre la pornographie. S'il apparaît aux États-Unis dès le XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement féministe se renouvelle dans les années 1970 en réaction notamment aux effets de la « libération sexuelle » sur les femmes et à l'apparition d'un secteur commercial du sexe. Le mouvement, hétérogène tant dans ses modes d'organisation que dans les thèmes de ses revendications, est toutefois influencé par certains courants, comme le féminisme « radical », puis le féminisme « culturel », qui développent des analyses de l'oppression des femmes, de la violence des hommes et de l'hétérosexualité comme institution. Dans cette perspective, prostitution et pornographie sont critiquées comme des violences contre les femmes dans le patriarcat et ainsi progressivement constituées en problème féministe.

#### ***3 1 Violence des hommes, oppression des femmes et hétérosexualité***

Le mouvement féministe dit « de la seconde vague » émerge à partir de la fin des années 1960, à la suite des mouvements de la contre-culture et de la nouvelle gauche. Il prend d'abord la forme d'un mouvement pour les droits des femmes. En 1963, la

Presidential Commission on the Status of Women (Commission présidentielle sur la condition des femmes), créée deux ans auparavant par John F. Kennedy, montre dans son premier rapport l'exclusion des femmes de nombreux droits et opportunités (Presidential Commission on the Status of Women, 1963). La même année, dans *The Feminine Mystique*, Betty Friedan décrit la place des femmes dans le mariage, la famille, les médias ou encore le travail et critique l'idée d'une dévotion naturelle des femmes dans l'entretien du foyer et l'éducation des enfants (Friedan, 1963). Le livre est vendu à plus d'un million d'exemplaires et son auteure crée en 1966 la National Organization of Women (NOW). Au milieu des années 1970, cette organisation bénéficie de ressources économiques importantes et d'une forte légitimité. Elle compte plus de 200 000 membres, en majorité des femmes blanches recrutées des classes moyennes et supérieures de la société étasunienne. Elle défend des positions égalitaristes : l'égalité entre les femmes et les hommes par l'accès des premières aux droits des seconds. Elle revendique avant tout un droit total au travail, c'est-à-dire à tous les emplois et à tous les avantages qui leurs sont liés ; et par conséquent aussi un droit à la disponibilité, « disponibilité physique et morale dont jouiront les femmes, libérées des grossesses inopportunes et de la fonction maternelle à temps plein » (Castro, 1984, p. 49). Betty Friedan revendique ainsi l'accès à la contraception et à l'avortement dès 1969. La NOW est aussi réformiste, inscrivant son action dans le régime démocratique libéral et appelant à des transformations législatives, économiques et pédagogiques contre les discriminations dans les institutions. Elle défend par exemple l'Equal Right Amendment (ERA), une proposition d'amendement de la constitution des États-Unis qui émerge dans les années 1920 et vise à garantir « l'égalité des droits dans le cadre de la loi » sans discrimination « due au sexe » de toute remise en cause législative au niveau fédéral, étatique ou local. Si cette organisation en constitue le « noyau », ce courant féministe est aussi constitué d'une vingtaine d'organisations professionnelles, d'un groupe de lobbying (Women's Equity Action League) ou encore d'une fondation juridique (Human Rights for Women). Ces groupes, qui apparaissent plus comme des organisations nationales que des groupes locaux ou des mobilisations élargies, se caractérisent par un fonctionnement formel et démocratique, les décisions étant adoptées par des conseils d'administration élus (Freeman, 1973, p. 795).

Le mouvement féministe prend aussi la forme de petits groupes constitués en particulier autour de la pratique des *consciousness raising groups* (groupes de conscientisation) :

« La prise de conscience de l'oppression des Noir·e·s a conduit à la formation de groupes de sensibilisation, qui ont été conçus pour aider les femmes à prendre conscience de leur oppression commune et à reconnaître le système social comme une manifestation inacceptable du patriarcat » (Musheno et Seeley, 1986, p. 241).

Le cadre collectif que constituent ces groupes de parole permet une analyse politique, notamment en leur conférant une dimension structurelles, des expériences individuelles de l'oppression et du patriarcat (Bracke et Puig de la Bellacasa, 2013, p. 48). L'un de leurs slogans, « le personnel est politique », désigne ainsi « une stratégie politique spécifique pour la transformation sociale » (Musheno et Seeley, 1986, p. 242), une double transformation « de la conscience et de la réalité matérielle » (Sutherland, 2004, p. 142).

La pratique de la conscientisation conduit à questionner la place de la sexualité dans les expériences des femmes, qu'elles analysent à partir des effets de la « libération sexuelle ». Durant les années 1960 et 1970, les pratiques et les relations des hommes et des femmes changent. L'âge du premier rapport sexuel diminue et le nombre de partenaires augmente, du fait de la plus grande fréquence et de la meilleure acceptation de la cohabitation et de la sexualité hors mariage, mais aussi d'un meilleur accès aux techniques de contrôle des naissances – la pilule contraceptive est autorisée en 1960, l'avortement en 1973. Mais les résultats de ces changements ne sont pas toujours favorables aux femmes. S'agissant de la contraception par exemple, alors que le préservatif ou le retrait responsabilisent les hommes, la pilule donne un rôle actif aux femmes. Sa diffusion leur permet une plus grande activité sexuelle, mais elle produit aussi chez les hommes une plus forte attente de son usage. Elle s'accompagne parfois d'effets secondaires, ne protège pas des infections sexuellement transmissibles (IST), n'est pas toujours accompagnée de conseils en santé sexuelle et provoque finalement une augmentation des grossesses chez les adolescentes. Le Senate Human Resources Committee, une commission sénatoriale en charge notamment de la santé publique, se saisit par exemple de cette question en 1978 : les expert·e·s auditionné·e·s identifient

deux causes principales : l'augmentation du nombre de rapports sexuels et l'échec des techniques de contrôle des naissances.

Certains groupes féministes constatent ainsi l'apparition d'un « double standard », distinguant entre ce que préconise et réalise la « libération sexuelle », et ce qu'elle produit effectivement dans l'expérience des femmes. Dans la revue *Notes from the Second Year*, publié en 1970 par les New York Radical Women, sont par exemple publiés quelques articles fondateurs sur « le mythe de l'orgasme vaginal » (Koedt, 1970) ou sur « l'institution de la relation sexuelle » (Atkinson, 1970). Ces constats sont confirmés en 1976 par la publication de deux études scientifiques : l'une de Shere Hite, à partir des réponses de 3500 femmes à un questionnaire sur leur vie sexuelle (Hite, 1976), l'autre de Lilian Rubin, sur l'expérience des femmes dans leur vie familiale (Rubin, 1976). Au milieu des années 1970, alors qu'une partie des hommes interprètent la « libération sexuelle » comme une moindre responsabilité pour eux et comme une plus grande disponibilité des femmes à leur égard, beaucoup d'entre elles la perçoivent plutôt comme « une révolution masculine, un nouveau contrat sexuel qui impose une plus grande pression aux femmes » (Bronstein, 2011, p. 37).

La pratique de la conscientisation fait aussi apparaître le rôle central du consentement dans et par le patriarcat comme système d'oppression. « Les femmes sont d'abord forcées de se soumettre à la domination masculine dans le patriarcat, mais elles en viennent finalement à consentir à leur propre subordination » (Sutherland, 2004, p. 141). Celles qui participent à ces groupes constatent l'importance des violences dans leurs expériences, malgré leurs différences d'âge, de mode de vie, d'activité professionnelle ou de lieu de résidence. Les violences exercées par des hommes sur des femmes apparaissent donc d'emblée comme un obstacle à l'autonomie des femmes. Ces différents groupes accumulent alors des preuves de l'ampleur de ces violences : viols, agressions, harcèlement, inceste... Ils produisent des analyses fondées sur le point de vue des femmes : le rôle du silence ou de la peur, la honte et l'isolement des victimes, l'assurance et les complicités des auteurs. Le viol, par exemple, est considéré comme un moyen d'imposer aux femmes une perception de la solitude comme risque et la nécessité de la protection d'un homme.

Certaines publications, comme *Against Our Will* de Susan Brownmiller sur le viol (Brownmiller, 1975), contribuent à inscrire ces violences dans des analyses du

patriarcat et à diffuser ces analyses dans le mouvement féministes et au-delà. Des lieux sont rapidement créés dans plusieurs villes des États-Unis pour sécuriser et conseiller les victimes, avec des groupes de soutien, des conseils juridiques ou des cours d'auto-défense. Les premiers *rape crisis centers*, des centres d'accueil pour femmes victimes de violences sexuelles, apparaissent en 1972. À partir de 1974, des abris sont aussi ouverts pour les femmes victimes de violences conjugales, les *battered women's shelters*. Des campagnes sont également menées, au niveau local ou national, pour rendre visible la fréquence des violences et sensibiliser à leur gravité. À partir de 1977, les marches « Take back the night », des manifestations nocturnes non mixtes pour exiger un accès sécurisé aux espaces publics, réunissent chaque année des milliers de femmes dans différentes villes. Ces campagnes visent donc des femmes ou des hommes dans leurs pratiques quotidiennes, des responsables politiques ou administratifs pour une réforme du système législatif ou judiciaire, ou encore des entreprises privées, en raison des représentations des femmes dans certaines publicités par exemple. Les violences que subissent les femmes sont ainsi analysées et combattues comme un outil politique dans la société patriarcale, dont seuls certains hommes font usage, mais dont tous bénéficient. Avec ces groupes se développe donc, à partir de la seconde moitié des années 1960, le *Women's Liberation Movement*, mouvement de libération des femmes.

Le mouvement féministe connaît ainsi une radicalisation similaire à celle que connaissent les autres mouvements des années 1960, relativisant la revendication libérale de l'accès aux droits pour développer une critique radicale des rapports sociaux. Il prend également une forme comparable à celle de la nouvelle gauche, constitué d'un ensemble de groupes locaux et/ou thématiques, sans organisation centralisée. « Cette absence consciente de hiérarchie signifie que les groupes partagent une culture commune, mais sont politiquement autonomes » (Freeman, 1975, p. 224). La continuité avec la décennie précédente s'explique notamment par la composition du mouvement féministe, qui regroupe entre autres d'anciennes militantes des mouvements des années 1960. Mais les femmes qui y participent perçoivent rapidement « le décalage existant entre l'idéologie égalitaire de leurs compagnons de lutte et l'attitude discriminatoire qu'ils affect[ent] à leur égard. À eux, la gloire et les discours ; à elles, l'obscurité et le sale travail » (Castro, 1984, p. 21). Du constat de l'importance des violences des hommes, de la désillusion de la « libération sexuelle » et de l'hostilité des militant·e·s des

organisations de gauche, découlent donc une rupture avec ces groupes et la nécessité d'un mouvement autonome. Ce mouvement se caractérise enfin par son homogénéité sociale et son hétérogénéité politique. D'un côté, il est majoritairement composé de femmes blanches, jeunes, issues des classes moyennes et diplômées du supérieur, et recrute difficilement des femmes d'autres groupes sociaux, en raison notamment de l'origine affinitaire et de l'organisation informelle d'une partie des groupes (Freeman, 1973, p. 296). De l'autre, ces différents groupes se retrouvent autour d'une même perspective révolutionnaire contre l'oppression des femmes, mais avec diverses orientations théoriques et stratégiques. Dans cette pluralité, on peut distinguer plusieurs tendances en fonction notamment de la centralité des rapports sociaux de genre et/ou de classe dans les analyses. Les féministes « radicales », par exemple, sont influencées par le marxisme. « De la même manière que l'État et la loi sont considérés comme le reflet des intérêts des classe dominantes dans certains axes de la théorie marxiste, l'État et la loi sont considérés comme le reflet des intérêts masculins dans la théorie féministe radicale » (Sutherland, 2004, p. 142). Mais à l'inverse des féministes marxistes ou socialistes, ce courant se focalise principalement sur la sexualité et le patriarcat, plutôt que sur les rapports de classe et le capitalisme.

L'absence de structure formelle qui caractérise le mouvement de libération des femmes n'implique pas une absence totale de rapports de pouvoir, d'effets d'autorité, de positions élitaires ou de réseaux exclusifs à l'intérieur et entre les groupes (Freeman, 1972-73). Les féministes « radicales » deviennent rapidement influentes dans le mouvement, participant ainsi à diffuser la pratique des groupes de conscience, mais aussi à développer une théorie associant sexualité et violences, avec là encore des divergences selon les groupes. Dans un premier temps, au début des années 1970, certaines considèrent les relations entre les femmes et les hommes comme la « contradiction principale », traitent ces groupes comme des classes fondamentalement différentes avec des intérêts divergents, et la sexualité comme « une construction sociale de pouvoir masculin : définie par les hommes, imposée aux femmes, et constitutive de la signification du genre » (MacKinnon, 1989, p. 113). Le pouvoir des hommes est donc la base de l'oppression des femmes et plus largement de toutes les formes de domination sociale. Ce pouvoir s'exerce principalement dans et par la sexualité, avec des institutions comme l'amour romantique, le mariage, la famille ou la violence sexuelle. D'où l'enjeu de

défendre le droit des femmes au plaisir sexuel, en luttant notamment contre les agressions et les viols pour imposer le consentement des partenaires, et pour le droit à l'avortement pour distinguer entre sexualité et reproduction (Ferguson, 1984, p. 106).

Au début des années 1970, des débats émergent dans certains groupes féministes radicaux, à propos des rapports sociaux de classe entre les femmes et dans les groupes féministes, ou encore de la place du lesbianisme politique dans l'analyse de l'hétérosexualité. Avec l'arrivée de nouvelles militantes doublement déçues du mouvement de libération gay et de la NOW, les lesbiennes gagnent une plus grande visibilité dans le mouvement. Des discussions s'engagent alors sur le rôle de l'hétérosexualité dans l'oppression des femmes et le séparatisme comme « stratégie de lutte contre le sexisme » (Musheno et Seemley, 1986, p. 242). Certains groupes, comme le collectif The Furies à Washington, enjoignent les féministes en général et les hétérosexuelles en particulier à porter un regard critique sur les privilèges liés à leurs relations avec des hommes et à analyser l'hétérosexualité comme norme imposée à toutes les femmes. De ces discussions émergent une critique de l'hétérosexualité comme idéologie et comme institution et la perspective d'une lutte contre l'hétérosexualité pour la libération des femmes. Mais elles produisent aussi un clivage dans le mouvement, le « *gay/straight split* », au moment où « le lesbianisme devient consubstantiel [*coterminous*] au féminisme radical » (Echols, 1989, p. 240). Le mouvement se divise, une partie des féministes hétérosexuelles quittent les groupes radicaux alors que la majorité des féministes « radicales » se disent lesbiennes. Le mouvement de libération des femmes se trouve ainsi dans une impasse, un « *failure vanguardism* » selon Robin Morgan (Morgan, 1975, p. 99).

Cette situation conduit à des luttes d'influence au sein du mouvement et modifie les relations entre les différents courants. Le « féminisme radical » laisse progressivement place au « féminisme culturel », un courant qui émerge au début des années 1970 et « assimile la libération des femmes au développement et à la préservation d'une contre culture féminine » (Echols, 1983, p. 35). À l'analyse matérialiste de la construction sociale des différences entre hommes et femmes succède ainsi une analyse essentialiste du fondement des valeurs « masculines » et « féminines ». Les différences de genre sont considérées comme immuables, reflétant « des vérités profondes sur le caractère insoluble de la masculinité et de la féminité » (Echols, 1984, p.

50). Elles sont distinguées selon un déterminisme biologique, une échelle de valeur et une conception du progrès, avec un projet de retour à une féminité originelle dans lequel « la race et la classe sont subsidiaires à la hiérarchie entre les sexes » (id. p. 54). Alors que le plaisir sexuel des femmes en général et des lesbiennes en particulier a gagné une plus grande légitimité, ces courants féministes se focalisent plutôt sur les violences et les dangers liés aux institutions hétérosexuelles (Ferguson, 1984, p. 106). Dans cette perspective, elles se donnent pour objectif la défense d'« un mode de vie féminin inné, créatif et positif qui s'était heurté à une approche masculine agressive, violente, conquérante » (Bronstein, 2011, p. 61).

Le mouvement de libération des femmes, malgré sa pluralité théorique et politique, construit progressivement un consensus autour de la critique des effets de la « libération sexuelle » pour les femmes et de la centralité des violences dans leur oppression commune. D'autres analyses, en revanche, sont discutées et contestées à l'intérieur du mouvement, à propos notamment de la sexualité comme lieu essentiel de pouvoir et de violence des hommes, de la nécessité du séparatisme lesbien comme stratégie pour toutes les féministes, ou de la possibilité pour les femmes d'une libération sexuelle dans le patriarcat (English et al., 1982). Ces divergences d'analyses deviennent aussi des rapports de force dans le mouvement, et le féminisme « culturel » gagne progressivement en influence à partir de 1975 jusqu'à devenir hégémonique à la fin de la décennie (Echols, 1984, p. 51). La place de ce courant dans le mouvement de libération des femmes participe alors au développement d'une analyse de l'« industrie du sexe » et à sa constitution comme problème féministe.

### ***3 2 L'« industrie du sexe » comme problème féministe***

Les féministes commencent à s'intéresser à la prostitution et à la pornographie dès le début des années 1970, d'abord de manière ponctuelle et locale, en réaction à des événements. En 1970, les New York Radical Feminists s'opposent à une séance du parlement de l'état de New York sur la prostitution comme *victimless crime* (crime sans victime). Susan Brownmiller déclare à cette occasion que « le mouvement féministe s'identifie lui-même avec la femme victime de l'institution créée par l'homme qu'on



appelle prostitution » (Brownmiller, 1971, p. 37). La même année, nombreuses sont les réactions contre les clubs *Playboy* ouverts dans une vingtaine de villes depuis 1960. Le groupe WITCH (pour Women's International Terrorist Conspiracy from Hell : Conspiration terroriste internationale des femmes de l'enfer) publie par exemple un article dans sa revue : « Les hommes ne peuvent pas voir ou accepter les femmes comme des êtres humains. La "sexploitation" consiste à transformer le corps des femmes en *objet* pour la satisfaction des mâles. Les hommes exploitent le corps féminin par le viol et la pornographie ou en les transformant en *bunnies* et en danseuses nues » (Lederer, 1983, p. 296). Après la politisation des violences en général et du viol en particulier, les mobilisations émergentes de groupes féministes à propos des représentations des femmes marquent une nouvelle étape pour le mouvement : « questionner la relation entre la présence d'images sexuelles violentes dans les médias *mainstream* et l'incidence de la violence masculine réelle contre les femmes » (Bronstein, 2011, p. 51), « identifier et critiquer les idéologies qui [servent] à justifier la suprématie masculine (...) dans toute la littérature, la culture, les médias populaires, la religion et l'éducation en Occident » (Rubin, 2010, p. 276). L'intérêt croissant pour les représentations associant violence et sexualité correspond donc à l'influence croissante du féminisme « culturel » dans le mouvement.

Les mobilisations féministes contre la pornographie s'interrompent pendant quelques années, période pendant laquelle « la "jolie porno" des premiers *Playboy* est devenue de plus en plus misogyne, de plus en plus exploiteuse et finalement, de plus en plus violente » (Lederer, 1983, p. 309). Puis un nouvel évènement suscite des réactions : la sortie de *Snuff* en 1976. Le film, classé X, montre le viol, le meurtre et le démembrement d'une femme. Les féministes « [se sentent] obligées cette fois de passer à l'action » (ib.). « *Snuff* a marqué un tournant décisif ; il nous a ouvert les yeux sur le sens implicite des innombrables films et magazines voués à exhiber le corps des femmes. Avec *Snuff*, il n'était plus possible de simplement détourner les yeux quand nous passions devant un cinéma "X". Ce film nous a obligées à regarder bien en face, avec lucidité, l'industrie de la pornographie » (id, p. 311). Il constitue ainsi une nouvelle étape, à la fois historique et analytique, de la problématisation féministe de la violence, du pouvoir et du plaisir à propos de la pornographie. « Le seul problème avec les révélations précipitées par *Snuff* est que le film en question – bien qu'incontestablement

violent et spécialement, sinon exclusivement, envers les femmes – n'appartient pas au sens strict au genre pornographique, à moins d'inclure dans sa définition les effets spéciaux fantastiques des films gores d'exploitation » (Williams, 1989, p. 39). Avec ce film apparaît donc une confusion générique entre horreur et *hard core* (id., p. 42).

Une partie des groupes féministes se focalisent principalement sur ces représentations et constituent progressivement le mouvement anti-pornographie. Un premier groupe est créé en 1976 à Los Angeles, Women Against Violence Against Women (WAVAW). Il se présente comme « une organisation activiste travaillant à empêcher l'utilisation gratuite d'images de violence physique et sexuelle contre les femmes dans les médias de masse – et la violence du monde réel contre les femmes qu'il favorise » (Bronstein, 2011, p. 83). L'action de ce groupe porte sur la culture populaire en général, notamment la publicité, considérant que les médias participent à la construction des rôles de genre et des rapports de pouvoir, en légitimant la violence des hommes et la victimisation des femmes. L'année suivante, un autre groupe est créé à San Francisco, Women Against Violence in Pornography and Media (WAVPM). Celui-ci se concentre immédiatement et explicitement sur la pornographie, mais ses actions s'étendent à d'autres formes commerciales de sexualité. En 1977, WAVPM organise par exemple des actions contre les publicités pour des films pornographiques dans la presse ou contre des revues comme *Hustler*, mais aussi plus généralement contre les représentations des femmes dans la publicité, avec WAVAW. La même année, le groupe organise aussi un *picketting* en mars devant l'Ultra Romm, un *strip-club* dans lequel des femmes présentent des shows reprenant les codes BDSM<sup>16</sup> ; la « May Day Stroll » le 1<sup>er</sup> mai, une marche dans le quartier de North Beach où se trouvent des salons de massages, des *gogo bars*, des librairies pour adultes et des cinémas X ; ou encore, à partir de juin, une marche mensuelle, « Stroll Down Broadway », dans les quartiers de North Beach et de Tenderloin où se concentrent *night clubs* gay, *topless dancings* et prostitution.

Le mouvement anti-pornographie devient rapidement influent dans le mouvement. WAVPM compte par exemple 500 membres en décembre 1978, presque 1500 en juillet 1980. Les féministes s'intéressent à la pornographie et aux formes commerciales de sexualité en raison de leur visibilité publique et des correspondances

---

16 Bondage et discipline, domination et soumission, sadomasochisme.

avec leurs analyses concernant la sexualité et les violences, mais pas à partir d'une connaissance directe de cette « industrie » ou de relations avec ses actrices. Le groupe de San Francisco est majoritairement constitué de femmes blanches qui s'identifient comme féministes « radicales », une moitié de lesbiennes et l'autre d'hétérosexuelles, une moitié enfin ayant une expérience militante dans des mobilisations contre la guerre, des organisations syndicales ou d'autres groupes du mouvement des femmes. Fin 1977, une militante propose une visite de quelques uns des établissements devant lesquels elles se rassemblent régulièrement, pour « une meilleure compréhension des conditions réelles de l'industrie du sexe ». L'occasion, pour beaucoup des participantes, d'une première rencontre directe avec la pornographie *hardcore* (Bronstein, 2011, p. 142).

Les analyses théoriques et les stratégies politiques concernant l'« industrie du sexe » ne font pas consensus dans les groupes anti-pornographie et plus largement dans le mouvement féministe. Un groupe est par exemple fondé à New York en 1979, Women Against Pornography (WAP), à l'initiative de plusieurs figures du féminisme « radical ». Ce groupe, créé suite à une présentation de WAVAW, bénéficiant du soutien de WAVPM, s'inscrit immédiatement dans le mouvement anti-pornographie. Mais des tensions apparaissent rapidement, quand les fondatrices tentent de rédiger un texte commun présentant leurs analyses de la pornographie à partir d'un point de vue féministe. Autre exemple, lors de la conférence *Feminist perspectives on pornography* l'année précédente, des discussions s'engagent et des divergences émergent à propos de la définition de la pornographie et de sa distinction avec l'érotisme, ou des restrictions possibles à la pornographie et des implications du premier amendement de la constitution. La conférence de San Francisco fait apparaître des divergences entre les groupes. L'orientation que lui donnent finalement WAVPM – non pas définir la pornographie et analyser ses effets, mais définir des moyens de restriction – marque un tournant stratégique dans le mouvement et l'émergence du féminisme anti-pornographie (Bronstein, 2011, pp. 157-168). Plus largement, par les actions qu'organisent certains de ces groupes, les discussions et désaccords qui animent le mouvement, une analyse féministe se développe progressivement concernant les formes de sexualité rémunérées, notamment la pornographie et la prostitution.

Un corpus est ainsi constitué par quelques figures comme Susan Brownmiller, Robin Morgan, Kate Millet ou Kathleen Barry. Prostitution et pornographie sont

analysées comme des institutions patriarcales qui légitiment le double standard sexuel en renforçant l'idée selon laquelle l'accès sexuel aux femmes est un droit pour les hommes (Brownmiller, 1975). Kathleen Barry parle par exemple de « la connexion causale entre la pornographie et le viol » (Lauderer, 1983, p. 355). Robin Morgan considère la pornographie comme une théorie dont le viol constitue la pratique (Lauderer, 1983, pp. 147-155). Kathleen Barry compare les prostituées aux épouses et assimile la prostitution à l'esclavage. « Un grand nombre de femmes et de jeunes filles font l'expérience directe de l'esclavage sexuel sans même sortir de chez elles. Pour elles, le foyer remplace le bordel ; épouses ou filles, elles sont les victimes de maris ou de pères au lieu de proxénètes » (Barry, 1979, p. 163). La réglementation de la prostitution maintient les femmes « dans un système moral et juridique qui assure leur esclavage » (id., p. 106). L'opposition de principe à ces institutions s'accompagne alors d'un soutien aux revendications de décriminalisation de certaines prostituées (Musheno et Seeley, 1986, p. 248). Pour Kate Millett, « la décriminalisation n'augmenterait en rien la fréquence ou la disponibilité de la prostitution féminine, mais elle irait à l'encontre de l'exploitation des prostituées par les deux classes d'hommes qui sont leurs principaux prédateurs : les proxénètes et la police » (Millett, 1973, pp. 85-86). Elle défend ainsi l'abolition de « l'idéologie de la suprématie masculine et la socialisation traditionnelle par laquelle elle est maintenue » (Millett, 1969, p. 86). La demande de décriminalisation de la prostitution, si elle provient d'un soutien aux revendications de prostituées (McLeod, 1982, p. 135), produit donc aussi un renouvellement des discours abolitionnistes (Mathieu, 2013-2, pp. 59-60).

Ces critiques de l'« industrie du sexe » s'inscrivent finalement dans les analyses, développées par les féministes « radicales », du genre et de la sexualité dans le patriarcat comme lieux d'expression et de reproduction du pouvoir et de la violence des hommes. Plus encore, la sexualité en elle-même est assimilée à la violence, en associant certaines pratiques ou représentations à l'esclavage ou à la torture, et en effaçant « des distinctions importantes – entre sexe et violence, entre images et actes, entre simples fantasmes et agressions passibles de condamnations, entre représentation à caractère sexuel explicite et violence explicite » (Rubin, 2010, pp. 278-279). Dans cette perspective, ces critiques s'inscrivent également dans les analyses développées dans le courant « culturel », considérant la sexualité comme « naturelle et constitutive de

l'identité, et donc plus dommageable que les autres activités humaines quand elle est aliénée », avec « un caractère d'exploitation et de dégradation pour les femmes dans les conditions du patriarcat » (Sutherland, 2004, p. 150). Malgré les sources marxistes d'une partie du mouvement féministe, les analyses de l'« industrie du sexe » développées par ces courants se focalisent donc sur ses implications concernant le genre et la sexualité, à l'exclusion des enjeux économiques de ces activités rémunérées.

À la suite des mouvements de la contre-culture et de la nouvelle gauche, mais aussi en réaction aux désillusions de la « libération sexuelle », un nouveau mouvement féministe apparaît à la fin des années 1960. Alors que certaines organisations revendiquent des droits pour l'intégration des femmes dans différents domaines socio-économique, d'autres groupes construisent une critique plus radicale des rapports sociaux à partir de pratiques de conscientisation. Ils développent en particulier une analyse du rôle de la sexualité et de la violence dans l'oppression commune des femmes. Le mouvement n'est ni centralisé dans son organisation, ni homogène dans ses revendications, et certains courants gagnent rapidement une influence particulière. Les féministes « radicales » se focalisent d'abord sur la sexualité pour analyser les rapports de genre. Les féministes « culturelles » tendent ensuite à la définir comme essentiellement violente pour les femmes. Dans ces perspectives, les différentes formes de sexualité rémunérée sont abordées comme des institutions du patriarcat. Et malgré les discussions et divergences dans le mouvement féministe, une partie se concentre sur la lutte contre la pornographie et la prostitution. Même si les analyses sur lesquelles se fondent ces mobilisations s'opposent à l'existence d'un « travail sexuel », la constitution de l'« industrie du sexe » comme problème féministe participe donc à politiser ce secteur d'activités.

#### **4 Revendications et organisations des « travailleuses »**

Carol Leigh, dans son récit de la conférence de 1978 à San Francisco, déclare vouloir être une « ambassadrice » des prostituées pour « faire l'éducation des féministes en matière de prostitution ». Les mobilisations contre l'« industrie du sexe » se font en effet le plus souvent sans lien direct avec les personnes qui exercent dans ce secteur.

Mais des critiques apparaissent au cours des années 1970 contre les analyses de la prostitution et de la pornographie comme violences envers les femmes, à l'intérieur du mouvement féministe comme de la part de femmes exerçant des formes rémunérées de sexualité. Plus encore, des organisations regroupent des actrices des commerces du sexe et diffusent des revendications concernant ces activités. Le mouvement qui émerge pour la défense des droits des prostitué·e·s participe ainsi au développement d'analyses sur le « travail sexuel ».

#### ***4 1 Contestations et confrontations des féministes***

À la fin des années 1970, les groupes anti-pornographie gagnent de l'influence dans le mouvement féministe, WAP et WAVPM notamment sont les plus visibles dans le mouvement national centré sur la pornographie. L'évolution des luttes d'influence et des rapports de force, en particulier la position hégémonique et la stratégie médiatique de certains groupes, participent à la simplification des analyses féministes « radicales », à la production d'un discours de victimisation et à une confusion parmi les différents mouvements critiques de l'« industrie du sexe ». Pour WAP par exemple, la pornographie « [enseigne] aux femmes à accepter et même à désirer la domination et l'objectification, et aux hommes à dénier l'autonomie et la subjectivité des femmes. [Elle réduit] activement les femmes à des objets sexuels prêts pour l'humiliation et l'abus » (Bronstein, 2011, p. 238).

En réaction, des critiques sont exprimées par des féministes contre la position hégémonique de ces groupes, leurs tendances à universaliser les critiques des formes rémunérées de sexualité et à essentialiser les rapports sociaux de genre, à négliger ou fragiliser les formes d'expression de certaines femmes, contre leurs potentielles convergences avec des mobilisations de droite et finalement la dévaluation du potentiel libérateur de la sexualité des femmes. Pour la journaliste féministe Deirdre English par exemple :

« Bien sûr, je suis contre la violence envers les femmes. Mais j'estime que ce n'est pas possible d'exprimer ma propre politique à propos de la violence envers les femmes, parce que la seule forme sous laquelle une politique contre la violence envers les femmes est exprimée est anti-sexuelle. Je

voudrais reprendre la nuit [*take back the night*], et j'aime participer à ces marches, et si c'est une marche qui traverse les zones sombres et dangereuses de la ville, alors je trouve ça facile à faire. Mais si c'est une marche dans le quartier du porno [*porn district*], alors je la vis très fortement comme étant dirigée contre les femmes qui travaillent dans ces quartiers, et comme une attaque inutile contre une petite zone d'une certaine liberté sexuelle. » (English et al., 1982, p. 45)

Certaines féministes de couleur critiquent l'universalisation de la pornographie comme problème – qui toucherait toutes les femmes par sa diffusion et sa consommation – parce qu'elle « [blanchit] des distinctions importantes, en particulier les réalités économiques et sociales qui [contraignent] les femmes pauvres – dont un nombre disproportionné [sont] des femmes de couleur – au travail sexuel » (Bronstein, 2011, p. 245). D'autres contestent aussi la référence à l'esclavage à propos de la pornographie et de la prostitution, considérant l'expérience de ces activités par des femmes racisées comme la manifestation contemporaine d'une forme historique d'oppression.

Les critiques ne portent pas uniquement sur des discours. En juin 1979, WAP ouvre un local à Times Square, avec le soutien financier d'organisations comme la Theater League, qui promeuvent un « *clean up* » (nettoyage) de ce quartier regroupant différentes formes de sexualité commerciale (Bronstein, 2011, pp. 206-215). Le groupe féministe coopère également avec Midtown Enforcement, une agence municipale de contrôle et de régulation de ces activités en lien avec les services de police et le bureau du procureur. La période se caractérise par un processus de gentrification dans les grandes villes des États-Unis, les enjeux économiques des politiques urbaines modifient ainsi la situation des quartiers historiques des commerces sexuels. La ville de San Francisco par exemple devient de plus en plus dépendante au tourisme, et dans le quartier de Tenderloin, les *single room occupancy hostels*, dans lesquels vit une partie des prostitué·e·s, sont vidés de leurs occupant·e·s et convertis en hôtels de luxe destinés aux touristes (Bernstein, 2007-1, p. 30). À New York, WAP participe donc à ce mouvement de gentrification, fondé sur des réglementations concernant la santé publique et les nuisances, pour relayer la lutte contre la pornographie. Les pouvoirs publics et les militantes féministes ne partagent pas la même analyse des causes et coûts sociaux de la pornographie et de la prostitution, mais poursuivent ensemble l'objectif de les éradiquer. Cette décision stratégique de WAP suscite des critiques d'autres groupes

féministes ou gays et lesbiens, qui lui reprochent de participer au renforcement de la législation répressive, de coopérer avec le milieu des affaires et d'accroître « le racisme et le classisme en opposant les femmes blanches de la classe moyenne aux femmes de couleur et aux femmes pauvres » (Bronstein, 2011, p. 212).

Les critiques, enfin, ne proviennent pas uniquement des groupes féministes, mais aussi de personnes qui exercent directement la pornographie ou la prostitution. Elles contestent notamment l'homogénéisation de ces activités. La prostitution de rue est par exemple l'activité la plus exposée et la moins payée de ce secteur. Et les femmes de couleur sont le groupe le plus exposé aux risques d'arrestations et de condamnations pour racolage dans la prostitution de rue. Une actrice de films pornographiques écrit ainsi, dans une lettre à WAP en juillet 1981 : « Votre mouvement nuit aux femmes – aux femmes de la rue – les femmes qui n'ont pas de bons boulots ou de maris qui les entretiennent. Ce sont les femmes qui font face à la violence de la police tous les soirs, alors que vous travaillez main dans la main avec leurs bourreaux à « nettoyer » Times Square » (ib.). D'autres critiques résultent des confrontations de femmes exerçant dans le secteur commercial du sexe avec des militantes féministes. WAVPM et WAP organisent par exemple des « *porn tours* », des visites des quartiers regroupant sex-shops, bars *topless* ou cinémas X, auxquelles certaines employées de ces établissements s'opposent parce que les *tours* attaquent leurs moyens de subsistance ou parce qu'elles refusent d'être considérées comme objets de pitié.

Les 15 et 16 septembre 1979, WAP organise à New York une rencontre nationale, la East Cost Conference on Pornography. Les discussions font apparaître des tensions à propos de questions concernant des rapports sociaux de classe, de race ou encore de sexualité. Des critiques concernant l'« industrie du sexe » sont exprimées lors d'un atelier sur « Women in pornography business », dont plusieurs participantes sont prostituées (id., pp. 229-230). Opposées notamment à la coopération de WAP avec Midtown Enforcement, certaines

« [déclarent] à l'audience que l'organisation [doit] réajuster ses susceptibilités bourgeoises pour reconnaître que le travail sexuel [pourvoit] des emplois et une paye décente pour les femmes qui [ont] peu d'opportunités alternatives. Même si les féministes [espèrent] voir le travail sexuel disparaître, l'industrie [fournit] du travail à beaucoup et ces emplois [doivent] être protégés jusqu'à ce que d'autres puissent être créés. La



prostitution, [disent]-elles, [est] une question économique, non pas morale. »  
(ib.)

Une tension émerge ainsi dans certains groupes féministes entre l'abolition de la prostitution et de la pornographie et le soutien aux femmes qui les exercent. Les sexualités commerciales, en effet, ne sont pas uniquement des institutions du patriarcat mais aussi des activités pratiquées par des femmes qui se confrontent aux militantes féministes, contestent certaines de leurs analyses et se positionnent parfois en adversaires politiques.

Les analyses des féministes « radicales » à propos de la pornographie et de la prostitution ne sont donc pas consensuelles dans le mouvement de libération des femmes ni parmi celles qui exercent ces activités. Certaines d'entre elles, suite aux interventions de ces groupes féministes, expriment leurs positions, parfois leurs oppositions. Ces contestations et confrontations ne prennent pas uniquement la forme de réactions individuelles : elles s'inscrivent aussi dans les relations entre le mouvement féministe et les organisations émergentes de prostituées. Celles-ci participent ainsi aux luttes d'influence et aux rapports de force, qui ne se limitent donc pas au seul mouvement féministe. Enfin, elles développent une analyse de ces activités en termes de travail et non plus simplement de violence.

#### ***4 2 L'appropriation du « travail » par des prostituées***

Le mouvement pour les droits des prostitué·e·s débute « officiellement » en juin 1975 en France, avec l'occupation de l'église Saint-Nizier à Lyon, en raison de sa portée médiatique, de la prise de conscience publique qu'elle produit et de ses effets pour les prostitué·e·s au niveau international (Jenness, 1993, p. 2). Deux ans auparavant, la création à San Francisco de Coyote (pour Call Off Your Old Tired Ethic : abandonnez votre vieille éthique usée) constitue la première expérience d'organisation dans l'histoire contemporaine de la prostitution, mais aussi la plus connue, visible et politiquement signifiante (Mathieu, 2001, p. 122 ; Bernstein, 1999, p. 110). Plus particulièrement, ce groupe développe rapidement une analyse centrée sur le point de vue des prostitué·e·s sur leur activité, l'imbrication de différents rapports sociaux et les

effets des réglementations et des stigmatisations. Il participe ainsi à la diffusion de discours sur la prostitution en termes de travail.

La création et l'animation de Coyote est particulièrement marquée par deux personnes. La fondatrice, Margo St. James, se prostitue occasionnellement jusqu'à son arrestation et sa condamnation en 1962. Par la suite, elle étudie le droit, fréquente les milieux de la contre-culture et participe à des groupes de conscientisation féministes. Elle décide de fonder cette organisation en réaction à l'indifférence des féministes à la situation des prostituées (St. James, 1989, xvii). Coyote est issu d'un premier projet, WHO (pour Whores, Housewives and Others : les Putains, les Ménagères et les Autres – les autres désignant alors les lesbiennes). Margo St. James utilise notamment ses relations pour obtenir des informations et des financements – le projet reçoit par exemple 1000 dollars de la Fondation Playboy (Jenness, 1993, p. 42). Mais Coyote bénéficie aussi d'une situation politique favorable à San Francisco, avec par exemple une forte communauté gay et lesbienne et une ouverture de la municipalité aux minorités. Priscilla Alexander, qui participe d'abord à la NOW, siégeant notamment aux conseils d'administration pour la Californie et au niveau national, ainsi qu'à la fondation de WAVPM, rejoint l'organisation en 1976. Elle apporte donc également à Coyote son expérience et ses ressources de militante féministe. Margo St. James et Priscilla Alexander se retrouvent sur une vision similaire du monde, mêlant des références des mouvements libertaires et socialistes, des mouvements gays et lesbiens ou du mouvement des femmes (id., p. 20). L'organisation ainsi constituée apparaît comme un groupe hétérogène issu du croisement de différents réseaux : « une coalition de femmes au foyer, d'avocates, de féministes, et de prostituées » (Jenness, 1990, p. 403).

En l'absence de structure formelle ou d'équipe salariée, Margo St. James puis Priscilla Alexander jouent un rôle central dans le recrutement des volontaires, l'animation et la communication du groupe. Pour sa fondatrice, Coyote est moins une « organisation corporatiste » qu'« un concept qu'[elle] utilise pour essayer de créer une prise de conscience à propos de la prostitution et de la nécessité de sa décriminalisation » (Jenness, 1993, p. 46). Cette prise de conscience concerne autant les pouvoirs publics que les prostitué·e·s. Pour mettre fin au harcèlement, aux discriminations et à la répression, l'objectif est « l'abrogation des lois sur la prostitution » et « la fin du stigmatisme associé au travail sexuel » (St. James et Alexander,

1985, p. 1). Mais Margo St. James considère aussi qu'« il faut renforcer l'estime de soi des prostitué·e·s et [qu']ils et elles doivent pouvoir être fier·e·s de leur travail » (Sanders et al., 2009, p. 95).

Dans cette perspective, Coyote intervient directement auprès des personnes qui se prostituent, en leur proposant une assistance dans des situations de crise ou des groupes de soutien. L'organisation intervient aussi auprès des institutions auxquelles elles sont confrontées. Elle produit des témoignages et une expertise pour les procédures judiciaires ou les auditions gouvernementales, organise des consultations et des formations pour institutions et les associations fournissant des services aux prostitué·e·s. Elle mène enfin des campagnes de sensibilisation du grand public, sur les conditions d'exercice de la prostitution et d'application des réglementations. Elle revendique 8500 membres en 1974, plus de 10 000 en 1980, mais qui pour leur très grande majorité, s'ils et elles soutiennent effectivement la décriminalisation de la prostitution, ne sont pas mobilisé·e·s dans l'organisation (Weitzer, 1991, p. 33). La lettre d'information, *COYOTE Howls*, est envoyée à 60 000 personnes à la fin des années 1970, dont seulement 3 % sont prostitué·e·s (St. James, 1989, p. xix), à un moment où le nombre d'adultes qui se prostituent est estimé à un million aux États-Unis (Weitzer, 1991, p. 34). Malgré leurs liens directs, l'organisation « ne [met] jamais en place une réelle politique de recrutement auprès de celles qu'elle prétend représenter » (Mathieu, 2001, p. 124). Margo St. James explique cette difficulté par l'illégalité de la prostitution aux États-Unis : l'organisation peut être soupçonnée de conspiration ou de proxénétisme, les prostitué·e·s craignent la surveillance et la répression de la police, les découragements des proxénètes ou des employeurs, et des conséquences sur leurs proches (Jenness, 1993, p. 44). La difficulté à recruter s'explique aussi par les conditions d'existence précaires des prostitué·e·s et leurs liens avec d'autres activités illégales, qui ne facilitent pas l'implication dans une organisation et la prise de parole publique. « Contrairement aux gays, les prostitué·e·s n'ont pas les réseaux préexistants et le type de sous-culture ou de sens de la communauté qui conviennent à l'activisme politique » (Weitzer, 1991, p. 34).

Coyote est liée au mouvement féministe, par le parcours de ses fondatrices et animatrices et par l'analyse qu'elles développent de la prostitution comme concernant majoritairement des femmes. Mais elle se distingue aussi d'une partie des analyses

développées dans le mouvement. D'une part, la prostitution n'est pas considérée par Coyote comme un problème pour toutes les femmes, ni uniquement pour les femmes. En 1973, 35 000 personnes sont arrêtées aux États-Unis pour des charges liées à la prostitution, dont 75 % de femmes et environ 54 % de Noir·e·s. Parmi les hommes arrêtés, 40 % sont clients (10 % du total des arrestations) et 60 % sont prostitués, la plupart Noirs et/ou travestis (15 % du total des personnes arrêtées). Et parmi les femmes arrêtées pour racolage, 85 à 90 % exercent dans la rue (Sourcebook of Criminal Justice Statistics, cité par St. James et Alexander, 1985, p. 2). « En plus de la discrimination systématique contre les femmes, les campagnes de Coyote se concentrent sur la prévalence de discrimination raciale dans l'application de la loi en réaction à la prostitution » (Jenness, 1993, p. 52). D'autre part, la prostitution n'est pas analysée par l'organisation comme nécessairement violente. « Tout en reconnaissant un certain nombre de violences contre les femmes associées à la prostitution (par exemple l'abus de drogues chez les prostituées, la violence contre les prostituées, et la prostitution juvénile), Coyote affirme que la plupart des problèmes liés à la prostitution sont directement liés à l'interdiction de la prostitution et à la stigmatisation du sexe et en particulier du travail sexuel » (Jenness, 1990, pp. 403-404). C'est pourquoi l'organisation « s'oppose catégoriquement à la légalisation », considérant que les réglementations contribuent à maintenir la stigmatisation liée à la prostitution, le contrôle des hommes sur les femmes, et un pouvoir de l'État sur leurs corps. Elle défend « une décriminalisation complète, c'est-à-dire l'élimination de toutes les restrictions juridiques sur la prostitution » (Weitzer, 1991, pp. 25-26).

Coyote ne définit donc pas la prostitution comme nécessairement violente pour toutes les femmes. Les personnes qui la pratiquent sont exposées à des risques en raison des conditions sociales et légales d'exercice. En particulier, l'absence de « statut juridique en tant que travailleur·se·s » les prive des cotisations et protections liées à ce statut, les excluant notamment des droits sociaux et sanitaires (St. James et Alexander, 1985, p. 2). En opposition à cette exclusion, Coyote définit la prostitution comme constituant un travail. Ses animatrices critiquent par exemple l'idée selon laquelle les prostitué·e·s « vendent leur corps ». « En réalité, une prostituée est payée pour son temps et ses compétences, le prix étant assez dépendant de ces deux variables » (St. James et Alexander, 1977). Elles insistent aussi sur le fait que la prostitution est le plus

souvent volontaire : « la plupart des femmes qui travaillent comme prostituées ont pris la décision consciente de le faire, en ayant pris en considération un grand nombre d'autres emplois » (anonyme, 1988, p. 1). D'où la valorisation de la possibilité du choix de la prostitution, notamment pour les femmes. D'où aussi la distinction entre les personnes qui choisissent la prostitution comme travail et celles qui sont contraintes de l'exercer pour survivre. D'où enfin la défense des droits des prostitué·e·s qui, « en tant que travailleur·se·s, (...) ne devraient pas subir de violations de leurs droits civils, en particulier sous la forme de la répression judiciaire et de la condamnation publique » (Jenness, 1993, p. 72).

« La notion de travail est centrale dans la position de Coyote » (Jenness, 1990, p. 405). Elle apparaît par exemple dans la revendication que les réglementations existantes sur les conditions de travail soient appliquées en remplacement des lois sur le proxénétisme. Elle constitue aussi l'un des « dispositifs linguistiques accessibles et puissants pour donner une autre image des prostitué·e·s » (ib.). Et elle s'inscrit ainsi plus largement dans une stratégie de normalisation de la prostitution. L'organisation diffuse ses analyses, critiques et revendications dans *COYOTE Howls*, publiée régulièrement entre 1974 et 1979. Elle les relaie aussi dans les médias locaux et nationaux qui, en permettant « un accès direct et gratuit au public », constituent la principale ressource de Coyote (Weitzer, 1991, p. 36). Margo St. James en particulier, comme porte-parole de l'organisation, acquiert immédiatement une visibilité locale voire nationale. Mais la couverture médiatique croissante s'accompagne d'une « attention limitée des médias aux préoccupations de Coyote » (ib.). Par exemple, les articles parus dans le *New York Times* ou le *San Francisco Chronicle* ne montrent pas un soutien aux revendications, aux objectifs et aux activités de l'organisation. Ses discours valorisent l'« intégrité » ou la « dignité » des prostitué·e·s et la validité de la prostitution comme « travail ». Mais des catégories comme « pute » et « putain » sont également utilisées pour les dissocier de leurs connotations négatives. « Bien que ces termes peuvent en effet provoquer le public et attirer son attention, ils minent probablement le processus de normalisation » (id., p. 26). Et de fait, avec les campagnes de Coyote, « une minorité conséquente est favorable à une libéralisation », mais l'opinion publique soutient majoritairement la loi pénalisant la prostitution au début des années 1980 (id., p. 29).

Au niveau local, des événements sont organisés entre 1974 et 1979 pour relayer ces campagnes, accroître la légitimité de l'organisation et collecter des fonds. L'Annual National Hookers' Conventiona ('Convention Nationale des Putes') a lieu tous les ans, et en 1978 le Hooker's Ball (Bal des Putes) attire 20 000 personnes et rapporte 60 000 dollars. Des campagnes sont plus particulièrement menées contre l'application discriminante des lois sur la prostitution. En 1975, Coyote obtient la suppression de la mise en quarantaine de trois jours des prostituées arrêtées, pratiquée par le San Francisco Police Department pour prévenir les IST, en argumentant que les clients ne sont pas arrêtés et examinés et que les prostituées ne sont pas une source significative d'IST. Avec le slogan « The Trick Is Not Getting Caught »<sup>17</sup>, l'organisation critique aussi l'application de la loi sur le racolage aux seul·e·s prostitué·e·s, alors qu'il est pénalisé à la fois pour les prostitué·e·s et pour les clients. Par la suite, une juge rejette les accusations de prostitution concernant 37 femmes, dont les clients n'ont pas été arrêtés, et inculpe à la place la police pour son application délibérément sélective de la loi. Coyote gagne ainsi un soutien informel de la part du chef de la police, du procureur ou encore du shérif de San Francisco au milieu des années 1970, qui approuvent certains de ses objectifs et participent à certains de ses projets. Mais au niveau national, si les animatrices sont parfois consultées, l'organisation ne parvient pas à « susciter une réception favorable de la part des autorités » (id., p. 32). En 1976, elle échoue par exemple à faire adopter une résolution sur la dépénalisation de la prostitution par le Congrès.

Malgré ces limites au niveau national, Coyote obtient donc des résultats au niveau local, les principaux étant l'organisation politique de prostitué·e·s et la construction d'analyses de la prostitution comme travail, en contestation des définitions défendues par les pouvoirs publics ou par certains groupes féministes, comme déviance des normes ou comme violence pour les femmes. Ces organisations et leurs analyses se développent et se diffusent, participant de l'émergence du mouvement de défense des droits des prostitué·e·s.

---

<sup>17</sup> Ce slogan, en reprenant une expression courante, joue sur le double de sens de *trick*, qui signifie le plus souvent l'« astuce », mais désigne aussi le client pour la prostitution. L'expression signifie donc « le truc, c'est de ne pas se faire prendre », mais on peut aussi comprendre « le client ne se fait pas arrêter ».

### ***4 3 Un mouvement pour les droits des prostitué·e·s***

Coyote est la première organisation intervenant auprès des personnes qui pratiquent la prostitution et développant une analyse de l'activité comme travail aux États-Unis. Mais rapidement, des groupes semblables apparaissent dans d'autres villes ou états (Jenness, 1990, p. 403 ; Weitzer, 1991, p. 24). Dès la fin de l'année 1974 sont créés Associated Seattle Prostitutes et Prostitutes of New York (PONY). Des sections locales de Coyote apparaissent la même année, à San Diego, à la Nouvelle Orléans, à Des Moines et à Miami. Et les années suivantes sont fondés DOLPHIN (Dump Obsolete Laws ; Prove Hypocrisy Isn't Necessary), HIRE (Hooking Is Real Employment), CAT (California Advocates for Trollops), FLOP (Friends and Lovers of Prostitutes), HUM (Hooker's Union of Maryland), PASSION (Professional Association Seeking Sexual Identification Observant of Nature) ou encore PUMA (Prostitute Union of Massachusetts Association). Certaines de ces organisations sont directement liées à Coyote, d'autres sont issues d'expériences plus singulières. Certaines concernent uniquement une forme de prostitution ou un type d'intervention, d'autres s'étendent à diverses activités du secteur commercial. Certaines sont constituées d'un petit groupe de militant·e·s, la plupart reposent sur une seule personne prenant publiquement la parole. Certaines disparaissent après quelques années, à cause de difficultés à obtenir des financements ou de l'épuisement des personnes qui les animent, d'autres perdurent plus longtemps (anonyme, 1998, p. 291). PONY est par exemple créé par des prostituées de rue, qui prennent contact avec des employées de salons de massages, soutenues par la Professional Women's Clinic fondée suite aux mobilisations pour la santé sexuelle des femmes et le droit à l'avortement (Ditmore, 2011, p. 110). Et plus largement, l'apparition de groupes semblables constitue une tendance internationale dans la seconde moitié des années 1970 et au début des années 1980, avec par exemple ASPASIE à Genève, l'English Collective of Prostitutes en Grande Bretagne, le Comitato Per I Diritti Civili Delle Prostitute en Italie, HYDRA à Berlin, CORP au Canada, l'Australian Prostitutes Collective en Australie, De Rode Draad aux Pays Bas ou encore la National Association of Prostitutes au Brésil.

Ces différentes organisations entrent en relation et formalisent leurs liens. En 1979, Margo St. James crée le National Task Force on Prostitution (NTFP), « un organisme de coordination chargé de développer un réseau des organisations de défense des droits des prostitué·e·s aux États-Unis » (Jenness, 1993, p. 66). « Idéalement, une majorité des membres actif·ve·s de chaque groupe affilié [sont] des prostitué·e·s et ex-prostitué·e·s, qui peuvent prendre la parole et des décisions basées sur leurs propres expériences » (anonyme, 1998, p. 293). À partir de 1984, le NTFP réunit chaque année les organisations adhérentes lors d'une conférence nationale. Mais il reste très lié à Coyote. Sa lettre d'information est par exemple renommée *The NTFP News*, mais demeurent *COYOTE Howls* en sous-titre et le logo de l'organisation. « En bref, Coyote et le NTFP sont essentiellement la même organisation. Le NTFP est formé afin de promouvoir la légitimité de Coyote » (Jenness, 1990, p. 410). Au début des années 1980 est aussi créé le United States Prostitutes Collective (U.S. PROS), « un réseau national de femmes qui travaillent dans l'industrie du sexe » (West, 1998, p. 279). Celui-ci est issu du New York Prostitutes Collective (NYP), qui regroupe à partir de 1979 des travailleuses noires de ce secteur et d'autres femmes noires qui les soutiennent. Il est lié à l'English Collective of Prostitutes et se rattache à l'International Prostitutes Collective et à la campagne internationale Wages for Housework, un réseau qui revendique à partir du début des années 1970 un salaire pour le travail ménager des femmes. « En accord avec leur idéologie marxiste, ils s'opposent à la réglementation de la prostitution, comme dans les bordels autorisés du Nevada<sup>18</sup>, pour que le contrôle des conditions de production ne s'applique plus aux travailleur·se·s » (Ditmore, 2011, p. 111).

Coyote n'est donc pas un groupe isolé mais participe à un mouvement plus large, avec l'émergence d'organisations au cours des années 1970 qui entrent rapidement en relation, parfois avec des désaccords ou des conflits, et qui se constituent en réseaux à partir de la fin de la décennie, gagnant ainsi en visibilité et en influence à travers les États-Unis. Et ces groupes constituent progressivement un mouvement de défense des droits des prostitué·e·s. Ce mouvement dans son ensemble est inspiré et nourri des différents mouvements des années 1960 et 1970, qui constituent un « terrain sociopolitique » favorable (Jenness, 1993, p. 16). En particulier, les discussions qui

---

<sup>18</sup> Les réglementations sur la prostitution varient selon les états des États-Unis. Au Nevada, les établissements de prostitution sont légalisés en 1971.



animent le mouvement féministe à partir du début des années 1970, et les mobilisations successives à propos de la violence et de la sexualité, favorisent l'émergence de ce mouvement de défense des droits des prostitué·e·s. À la fin de la décennie, une campagne ré-émerge dans plusieurs États en faveur de l'ERA. Son adoption au niveau fédéral en 1972 est conditionnée à sa ratification par le parlement de chaque État. Le Congrès impose d'abord un premier délai en 1979, repoussé ensuite en 1982. La proposition est relativement consensuelle dans le mouvement féministe et permet la construction de larges coalitions et de campagnes communes. En 1978-1979, son adoption devient « l'objectif immédiat » de Coyote (Jenness, 1990, p. 411). L'organisation appelle dans *COYOTE Howls* tou·te·s les prostitué·e·s à rejoindre la campagne « pour convaincre les législateurs qu'il est dans leur intérêt de soutenir la décriminalisation de la prostitution, l'Equal Rights Amendment, le financement de l'avortement, les droits des lesbiennes et des gays, et toutes les autres questions d'importance pour les femmes » (ib.). La NTFP, en s'associant à la campagne, entend inclure la décriminalisation de la prostitution dans les priorités du mouvement féministe :

« le NTFP demande à la National Organization for Women de mettre en œuvre sa résolution de 1973 appelant à la dépénalisation, par la constitution d'un groupe de travail sur la prostitution pour faire pression sur le législateur. Il est important que d'autres organisations féministes, la National Women's Political Caucus et la League of Women Voters par exemple, fassent de la question une priorité aux côtés de l'Equal Rights Amendment, de l'avortement, de la violence domestique, du viol, et des droits des gays et lesbiennes. Les terribles violences auxquelles les femmes sont confrontées disparaîtront uniquement lorsqu'elles seront traitées de manière égale dans cette société, à la fois sexuellement et économiquement. » (Alexander, 1979, p. 3)

Par l'inscription des violences contre les prostitué·e·s dans les violences globales contre les femmes, les organisations pour les droits des prostitué·e·s visent plus généralement à inclure leur lutte celle de toutes les femmes.

Les campagnes anti-pornographie qui émergent à partir du milieu des années 1970 constituent ainsi « le forum national, pour le mouvement des droits des prostitué·e·s, permettant d'appuyer les revendications à propos du commerce sexuel en général » (Jenness, 1993, p. 24). Pour Margo St. James par exemple, pornographie et

prostitution ont en commun des lois qui permettent « aux hommes blancs de vendre le corps des femmes, mais ne permettent pas aux femmes de vendre leur propre corps » (id., p. 76). En ce sens, le mouvement féministe facilite en particulier le développement et la diffusion d'analyses de l'activité des femmes exerçant des formes de sexualité rémunérées comme constituant un « travail ».

« Coyote redéfinit le problème social de la prostitution en déclarant ouvertement et sans s'excuser son existence afin de réclamer les droits des prostitué·e·s en tant que citoyen·ne·s, en particulier leur droit de travailler dans les conditions de leur choix. En cadrant le problème social de la prostitution de cette manière, les activités de Coyote menacent de prendre possession du "problème" de la prostitution à distance des experts traditionnels en désavouant le statut déviant des prostitué·e·s et en légitimant le travail des prostitué·e·s. En invoquant et institutionnalisant un vocabulaire du sexe comme travail, des prostitué·e·s comme travailleur·e·s sexuel·le·s et des droits civils des prostitué·e·s comme travailleur·e·s, les revendications de Coyote marquent une rupture avec l'association historique du problème social de la prostitution avec le péché, la criminalité et le sexe illicite. Le problème social de la prostitution est bien placé dans la rhétorique du travail et des droits civils. » (Jenness, 1990, pp. 416-417)

Les mobilisations féministes à propos de la pornographie permettent donc aux organisations et réseaux qui défendent les droits des prostitué·e·s de s'approprier progressivement le problème de la prostitution (Gusfield, 2009, pp. 10-11). Autrement dit, si la problématisation par une partie du mouvement féministe de la sexualité comme violence envers les femmes permet l'émergence de ce mouvement, l'implication des prostitué·e·s qu'il permet à son tour et les analyses qu'il développe de la prostitution font qu'elle n'est plus alors exclusivement un problème féministe ni un problème de violence.

Finalement, les groupes qui luttent contre la pornographie et la prostitution ont une position hégémonique dans le mouvement féministe à la fin des années 1970. Une tension apparaît cependant pour ces groupes, entre la lutte contre ces activités et le soutien aux femmes qui les pratiquent, alors que certaines d'entre elles se positionnent en adversaires politiques. Les modalités de la lutte contre ces institutions patriarcales sont en effet contestées par d'autres groupes féministes. Mais des critiques émergent aussi de la part de personnes qui ont une expérience directe de l'« industrie du sexe », considérant notamment que ces groupes renforcent la stigmatisation et la répression

des prostitué·e·s. Ces critiques ne proviennent pas seulement de personnes isolées : elles sont surtout diffusées par des organisations comme Coyote, qui regroupent une partie des prostitué·e·s, se constituent en réseau avec notamment la NTFP et portent des revendications pour la décriminalisation de la prostitution. Ainsi un mouvement apparaît-il, au début des années 1980, pour la défense des droits des prostitué·e·s, à partir d'une définition de leur activité comme travail. Ce mouvement émerge donc entre autres en réaction à la constitution de l'« industrie du sexe » comme problème par les mobilisations féministes. Mais ces mobilisations constituent elles-mêmes des conditions favorables à la diffusion de discours sur les activités de ce secteur définies comme « travail »

## **5 Dépasser la contradiction entre féminisme et « travail sexuel »**

L'invention du « *sex work* », telle que la présente Carol Leigh, répond à un besoin de « réconciliation ». Elle entend ainsi dépasser ce qu'elle ressent comme une contradiction entre le militantisme féministe et l'activité de prostituée, inclure l'expérience des femmes qui exercent des formes de sexualité rémunérées dans les analyses et perspectives du mouvement féministe, et finalement lutter contre les divisions entre les femmes, quelles que soient leurs activités ou leurs positions. Ces objectifs ne sont pas réalisés immédiatement. Au cours des années 1970, le mouvement pour la défense des droits des prostitué·e·s tente de construire des alliances avec d'autres organisations mais ne trouve qu'un soutien limité dans le mouvement féministe. C'est finalement l'émergence d'un contre-mouvement de « *sex radical feminists* » à la fin de la décennie qui permet l'inclusion dans le féminisme des activités du secteur commercial du sexe et surtout des « travailleuses » de ce secteur.

### ***5 1 Un soutien limité des féministes aux prostituées***

Le mouvement émergent de défense des droits des prostitué·e·s entre rapidement en lien avec d'autres organisations et s'inscrit ainsi à l'intersection des

luttres contre les discriminations et la répression et pour les droits et les libertés des femmes. Celles-ci ne constituent pas seulement une situation historique favorable à son émergence, mais représentent aussi des alliances potentielles pour son développement et sa légitimation. L'ACLU, par exemple, soutient formellement la décriminalisation à partir de 1975. D'autres organisations influentes prennent ponctuellement position en faveur des prostitué·e·s, comme le California Democratic Council, qui regroupe différents clubs affiliés au parti démocrate, la California Corrections and Parole Officers Association, un syndicat de personnels pénitentiaires, ou encore l'American Bar Association, une organisation de professionnel·le·s du secteur judiciaire. Mais c'est surtout du mouvement féministe que les organisations de prostitué·e·s attendent un soutien.

La NOW adopte une résolution pour la suppression des sanctions pénales contre la prostitution dès son congrès national de 1973. En 1976, la résolution présentée par Coyote pour la dépénalisation de la prostitution est rejetée par le Congrès, mais elle obtient un nouveau soutien de la NOW ainsi que le parrainage du Feminist Party (Jenness, 1993, p. 66). Coyote s'allie aussi à plusieurs reprises avec Wages for Housework. En 1977, la section de Los Angeles écrit qu'« une attaque contre les prostituées est une attaque contre toutes les femmes » (Jenness, 1990, p. 411). La même année, à l'occasion d'une rencontre avec Margo St. James, la section de Toronto publie un article dans son bulletin, « Housewives and Hookers Come Together ».

« Dans notre société, la sexualité est un produit que toutes les femmes sont forcées de vendre d'une manière ou d'une autre. En tant que femmes, notre pauvreté ne nous laisse pas beaucoup le choix. En échange de leurs services sexuels, les putains reçoivent de l'argent en espèces, et les autres femmes, un toit au-dessus de leur tête ou une sortie. Dans les deux cas, il y a un échange, mais ni les ménagères ni les putains ne sont reconnues comme travailleuses. Et, dans la législation actuelle, les unes comme les autres n'ont pas grand droits. Une épouse peut être violée impunément par son mari puisqu'elle n'a aucun recours légal. Une prostituée peut être harcelée et arrêtée selon le bon gré des policiers et des politiciens. Qu'elles soient putains ou ménagères, les femmes sont traitées comme des citoyennes de deuxième classe. (...) Les ménagères et les putains sont des alliées naturelles » (Mensah et al., 2011, p. 182)

Enfin, les stratégies politiques conduisent parfois à des « alliances surprenantes », comme en 1974 quand Priscilla Alexander, pour la campagne contre l'application

discriminatoire des lois sur la prostitution, participe pour Coyote à des réunions de WAP (Ditmore, 2011, p. 109).

Le soutien formel de quelques organisations féministes au niveau national ou les alliances plus ponctuelles et locales entre certains groupes relayent et appuient les revendications des prostitué-e-s et favorisent leur « entrée dans le discours féministe » (Jenness, 1993, p. 73). Mais le soutien du mouvement féministe aux personnes qui exercent dans le secteur commercial du sexe reste malgré tout limité à la fin des années 1970. Dans le courant « libéral », la NOW bénéficie à la fois de ressources économiques importantes et d'une large reconnaissance. Elle apporte un soutien formel mais peu d'appui matériel à Coyote, alors qu'elle serait en mesure de participer à son financement, à son recrutement ou à sa légitimation (Weitzer, 1991, p. 34). Et « il [faut] attendre la fin des années 1970 pour qu'[elle] [reconnaisse] la prostitution comme une question légitime, bien que difficile » (Jenness, 1993, p. 74). Pour Priscilla Alexander, c'est en 1982 que l'organisation « affirme son soutien au droit des femmes de ne pas être contraintes à la prostitution, autant [qu'elle] affirme le droit des femmes de choisir de travailler comme prostituées si c'est leur propre choix » (Jenness, 1990, p. 406). Dans le courant « radical », la volonté de concilier l'abolition des institutions du système patriarcal et le soutien aux femmes opprimées influence fortement les relations entre féministes et prostituées. Kathleen Barry refuse par exemple d'apparaître publiquement avec des femmes exerçant dans l'« industrie du sexe », ou de les laisser s'exprimer, « au motif qu'elles sont trop pauvres, trop victimisées, et trop enclines à la fausse conscience d'être en mesure de se représenter objectivement » (McClintock, 1993, p. 7). Le féminisme « culturel », plus généralement, est critiqué pour considérer ces femmes « comme objets marchandisés plutôt que sujets aliénés » (Sutherland, 2004, p. 16). Et si le courant des féministes « radicales » s'est en partie construit en opposition aux organisations féministes nationales, le mouvement anti-pornographie trouve néanmoins un soutien important dans la NOW, qui adopte en 1980 une résolution définissant la pornographie, avec le BDSM, comme des problèmes d'exploitation et de violence, et condamnant ensemble pornographie, BDSM, sexe en public et pédérastie (Bronstein, 2011, p. 293). Des petits groupes de féministes « radicales » – jouant un rôle d'avant-garde idéologique –, aux organisations comme la NOW – qui ont alors une fonction de diffusion et de légitimation, des thématiques et analyses sont ainsi facilement

transférables, grâce aux médias propres au mouvement, à une composition sociale similaire aux deux courants et aux liens personnels entre leurs membres (Freeman, 1975, p. 232).

L'intérêt politique pour les féministes de soutenir les prostitué·e·s n'est pas évident. « La "contamination" résultant de l'association d'un individu avec des déviant·e·s peut également s'appliquer aux organisations qui défendent des causes déviantes » (Weitzer, 1991, p. 35). Et la création des organisations pour les droits des prostitué·e·s au début des années 1970 renouvelle seulement des clivages qui traversent déjà le mouvement. À la fin des années 1980, leurs revendications constituent toujours un enjeu conflictuel pour les féministes.

« Une faction libertaire la voit comme une alternative professionnelle valide, que la décriminalisation rendrait plus sûre ; les abolitionnistes la considèrent comme intrinsèquement sexiste et dégradante. L'opinion dominante parmi les féministes consiste en une opposition à la criminalisation et à la réglementation, qui exposent les prostituées à l'exploitation et à la victimation, associée à une indignation morale à propos de l'institution de la prostitution, comme une forme extrême d'oppression de genre. La solution privilégiée est la dépénalisation immédiate et l'abolition définitive du plus vieux métier du monde. » (id., p. 35)

Même si les clivages et les alliances évoluent au cours des années 1970, les organisations qui défendent les droits des prostitué·e·s et la prostitution comme travail n'obtiennent donc qu'un soutien limité des organisations « libérales » et du féminisme « culturel », qui ont toujours une position hégémonique dans le mouvement féministe à la fin de la décennie.

## ***5 2 L'inclusion dans le féminisme des travailleur·s·es sexuel·le·s***

À la fin des années 1970, les positions évoluent sur la prostitution ou la pornographie dans le mouvement féministe, avec l'émergence de conflits à propos de la sexualité, la création de nouveaux groupes défendant certaines pratiques et la constitution progressive d'un contre-mouvement. Certaines féministes contestent notamment les positions des groupes dominants, féministes « libérales » et « culturelles », à partir d'expériences directes de formes de sexualité rémunérées ou

d'autres expérimentations sexuelles minoritaires. Des lesbiennes radicales en particulier, considérant que l'accès à certaines pratiques ou productions sexuelles ne doivent plus constituer un privilège des hommes, se mobilisent pour défendre un point de vue féministe sur des expérimentations comme le BDSM.

Le groupe Samoïs est ainsi créé à San Francisco en juin 1978, pour diffuser des informations sur des pratiques BDSM *safe*, développer une perspective lesbienne féministe sur le BDSM et construire une communauté autour de ces pratiques et de ces analyses (par exemple Samoïs, 1987). Ses membres proposent un atelier pour la conférence *Feminist Perspectives on Pornography*, qui est refusé. Et plus généralement, les tentatives de la communauté lesbienne BDSM d'échanger avec des groupes anti-pornographie se transforment rapidement en conflits. Une partie des féministes « radicales » s'oppose à l'idée de pratiques BDSM consensuelles. Pour WAVPM par exemple, le BDSM est une forme érotisée du pouvoir des hommes, intégrée par des femmes pour s'accommoder de leur victimisation. Les groupes de lesbiennes radicales, en réaction, critiquent la normalisation des comportements sexuels et la stigmatisation des minorités sexuelles produites par les féministes « radicales ». Ces « *sex radicals* » considèrent en particulier les lesbiennes comme

« doublement opprimées, premièrement *comme femmes* dans une culture qui leur dénie la liberté d'explorer une vie sexuelle active, axée sur le désir ; et deuxièmement *comme lesbiennes*, contraintes par une société hétérosexuelle qui définit leur sexualité comme criminelle et perverse, et maintenant par les principes des lesbiennes féministes qui restreignent les comportements sexuels admissibles. » (Bronstein, 2011, p. 284)

Les lesbiennes radicales ne sont pas seules à contester le féminisme « culturel ». Des groupes de féministes de couleur prennent aussi part aux conflits, considérant que les débats entre féministes « culturelles » et lesbiennes radicales, auxquels participent majoritairement des femmes blanches, les excluent à la fois des pratiques BDSM et de la lutte contre la pornographie (id., p. 292). Différentes critiques sont donc adressées aux féministes anti-pornographie à la fin des 1970, dont une partie se concentre sur leurs analyses de la sexualité comme violence et leurs effets sur certains groupes de femmes, permettant notamment l'émergence d'analyses alternatives de la pornographie comme « forme culturelle complexe » (Vörös, 2015, p. 8)

L'émergence de contestations internes est favorisée par les modalités d'organisation du mouvement, constitué notamment à partir d'une critique de la hiérarchie et de l'autorité, ou d'un principe d'autonomie des groupes locaux, qui constituent des « normes organisationnelles » pour les féministes de cette période (Musheno et Seeley, 1986, p. 250). Mais ce sont surtout le contexte politique et les divergences stratégiques qui déclenchent une partie des critiques. La conférence organisée par WAVPM en 1978 marque l'émergence du féminisme anti-pornographie. Le courant féministe « radical » devient féminisme « culturel », se concentre sur la lutte contre la pornographie, débat des moyens de limiter sa diffusion mais défend surtout les restrictions légales (Bronstein, 2011, pp. 157-172). Au même moment, la coalition conservatrice qui constitue la « nouvelle droite » (*new right*) gagne en influence et s'oppose notamment aux mouvements en faveur des minorités et aux droits récemment obtenus. En 1977, la campagne « Save our children » menée par la chanteuse Anita Bryant obtient l'annulation de l'ordonnance 77-4 dans le comté de Miami-Dade, qui interdit la discrimination à l'embauche, au logement et à l'accès aux services publics des gays et des lesbiennes. L'année suivante, le sénateur John Briggs tente sans succès, avec la Proposition 6, d'interdire aux établissements publics d'éducation californiens l'embauche de personnes pratiquant ou défendant publiquement l'homosexualité (*public homosexual activity or conduct*), c'est-à-dire les gays, les lesbiennes et leurs allié·e·s. L'amendement Hyde de 1976, qui exclut dans certains États l'avortement des financements publics, confirmé par la décision *Harris v. McRae* de la Cour suprême en 1980, prive 44 millions de femmes pauvres de l'accès à l'avortement (id., p. 299). En 1980 aussi, sous la pression de groupes chrétiens comme la Moral Majority, le parti républicain adopte des positions contre l'ERA et le droit à l'avortement, et Ronald Reagan est élu à la présidence.

La montée de la nouvelle droite se matérialise donc rapidement par une assimilation des différentes expressions et pratiques liées à la sexualité, par une contestation des sexualités minoritaires en recourant au droit, par une réduction des financements et une détérioration des services de santé sexuelle, et finalement par une opposition à l'autonomie sociale et politique des femmes, des gays et des lesbiennes. Dans ce contexte de *backlash*, une part croissante du mouvement féministe considère que la lutte contre la pornographie tend à converger avec les conservateurs religieux et



qu'un pouvoir accru des pouvoirs publics représente un risque pour les libertés sexuelles. Pour Gayle Rubin, anthropologue féministe et lesbienne radicale, par exemple :

« Les combats anti-porno sont voués à accroître la stigmatisation et la persécution légale de la pornographie, de la prostitution et de la perversion. Derrière ces mots, ce qui se cache, ce ne sont pourtant ni des entités abstraites ni des monstres. Les conséquences d'une criminalisation accrue des produits représentant une sexualité explicite, et d'une stigmatisation accrue de la variation sexuelle, sont tout à fait réelles. Ces conséquences, ce sont la violence policière et le harcèlement de l'appareil bureaucratique contre des femmes et des hommes dont le seul tort est d'avoir des désirs mal vus, de produire des images illicites ou d'entrer dans des carrières peu honorables. » (Rubin, 2010, p. 312)

La contestation des féministes « radicales » est donc stratégique, mais aussi théorique. Ces différents courants partagent une même critique du fonctionnement du marché commercial du sexe ou de ses enjeux pour les violences faites aux femmes. Mais les groupes contestataires s'opposent à l'assimilation des formes commerciales de sexualité à la violence et défendent une analyse plus complexe des relations entre représentations et pratiques et des rôles et effets de genre dans la sexualité. « Dans l'analyse féministe culturelle, le danger sexuel définit tant la vie des femmes qu'il exclut une attention au plaisir sexuel » (Echols, 1984, p. 58). Les « *sex radical feminists* » s'engagent au contraire dans la défense de la diversité sexuelle, de la variété des plaisirs et du consentement des partenaires.

Ces critiques du féminisme « culturel » et des politiques anti-pornographie, d'abord dispersées dans des réseaux informels, sont progressivement agrégées au début des années 1980 (Bronstein, 2011, p. 269). Le numéro spécial « Sex issue » de la revue *Heresies* publié en 1981 réunit pour la première fois des textes promouvant les variations sexuelles et le plaisir des femmes. Mais c'est surtout la Barnard Conference, organisée à l'université Columbia en 1982, qui marque l'apparition d'un courant féministe « *pro-sex* » organisé en contre-mouvement, avec des propositions théoriques et stratégiques et une visibilité au niveau national. L'objectif de cette rencontre, réunissant féministes universitaires et militantes, est d'explorer la sexualité dans sa diversité, à la fois ses dangers et ses plaisirs (Vance, 1984). Gayle Rubin propose par exemple les bases d'une « théorie radicale du sexe » et d'une « éthique sexuelle

pluraliste » (Rubin, 1984, pp. 275 et 283). Elle s'oppose aussi à la « confusion sémantique » du sex (qui désigne en anglais à la fois le corps sexué, l'identité de genre et les relations sexuelles), à la « supposition culturelle » qui fait de la sexualité « une fonction des relations entre les femmes et les hommes » et à « l'idée selon laquelle une théorie de la sexualité doit être directement déduite d'une théorie du genre » (id., p. 307). Le féminisme *pro-sex* n'abandonne pas l'analyse du genre, mais l'intègre par exemple à la critique du féminisme « culturel » : « la rhétorique anti-porno *aussi* construit le genre. Le genre anti-porno est une opposition binaire rigide d'hommes potentiellement violents, dominants, et de femmes subordonnées, réduites au silence. Il ne s'agit pas d'une description réflexive, mais d'une production de genre en soi » (Duggan, 1995, p. 8). Le courant des « *sex radical feminists* » s'inscrit donc dans le mouvement féministe et intègre le genre dans ses analyses. Mais il se caractérise surtout par une centralité de la sexualité, qui découle d'une distinction analytique par rapport au genre et permet une relative autonomie politique par rapport au féminisme.

Malgré cette autonomie relative, c'est aussi la constitution de ce contre-mouvement qui permet finalement une inclusion à la fois théorique et politique des formes commerciales de sexualité et des personnes qui les pratiquent dans le mouvement féministe. Dépassant la simple critique des effets de l'« industrie du sexe » sur les femmes, il aborde les spécificités des sexualités commerciales et leurs liens avec d'autres pratiques ou identités. Tout en les distinguant, Gayle Rubin par exemple « relie la prostitution aux autres sexualités marginalisées » et l'inclut ainsi dans son analyse de la stratification sexuelle (Sutherland, 2004, p. 13).

« Le travail sexuel est un métier, tandis que la déviance sexuelle est une préférence érotique. Cependant, ces groupes présentent quelques similarités dans leur organisation sociale. Comme les homosexuel·le·s, les prostitué·e·s sont une population sexuelle criminelle stigmatisée pour cause d'activité sexuelle. Les prostitué·e·s et les homosexuels masculins sont les proies privilégiées des polices des mœurs partout dans le monde. Comme les gays, les prostitué·e·s occupent des territoires urbains bien délimités et se battent avec la police pour défendre et conserver ces territoires. La persécution légale de ces deux populations est justifiée par une idéologie complexe qui les classe parmi les indésirables dangereux et inférieurs qui ne sont pas autorisés à être laissés en paix » (Rubin, 1984, pp. 286-287)

Elle relie également la prostitution aux autres formes de « travail sexuel », afin d'inclure les différentes activités, comme les danseur·se·s érotiques, les strip-teaseur·se·s ou encore les modèles pornographiques (id., p. 312).

Et cette inclusion théorique s'accompagne d'une inclusion politique, les « *sex radicals* » défendant l'organisation et l'expression de personnes exerçant dans des commerces sexuels. Les relations entre les groupes sont facilitées par les parcours individuels, une partie des théoriciennes et militantes de ce courant exerçant elles-mêmes dans ce secteur (Sutherland, pp. 16-17). Dès le milieu des années 1970, à Ann Arbor dans le Michigan, la perquisition par la police d'un salon de massages révèle à la communauté des lesbiennes féministes qu'une partie d'entre elles se prostituent. Certaines créent alors le Projet éducatif sur la prostitution, pour sensibiliser les membres de cette communauté et exiger qu'elles abordent cette activité « comme une question de travail plutôt que comme une question de morale » (Rubin et Butler, 2001, p. 27). Ces quelques expériences individuelles ou alliances locales restent limitées au cours des années 1970. Puis les changements de contexte politique et l'expression des divergences politiques, à la fin de la décennie, permettent la constitution du courant des féministes « *pro-sex* » au début des années 1980. Même s'il se positionne d'emblée comme contre-mouvement, la visibilité qu'il acquiert rapidement ne remet pas immédiatement en cause la position hégémonique des féministes « libérales » et « culturelles » dans le mouvement. Mais par les analyses et les stratégies qu'il défend, les parcours de ces militantes et les liens établis avec d'autres groupes, il permet l'inclusion théorique et politique dans le féminisme des « travailleur·se·s sexuel·le·s ».

Le mouvement de défense des droits des prostitué·e·s qui se développe à partir du début des années 1970 trouve d'abord un soutien limité de la part des féministes, aussi bien des organisations « libérales » comme la NOW que des courants « radicaux » ou « culturels », qui ont une position hégémonique dans la mouvement. Leur position évolue, à la fin de la décennie, avec la multiplication des critiques contre les effets des politiques anti-pornographie et l'apparition de débats sur certaines pratiques sexuelles comme le BDSM. Mais ce sont surtout le contexte politique de *backlash* contre les droits des minorités sexuelles, et les divergences stratégiques sur le recours aux pouvoirs publics pour lutter contre l'« industrie du sexe », qui permettent l'agrégation de ces critiques et la constitution d'un contre-mouvement de « *sex radical feminists* » au début

des années 1980. Ce courant, par son analyse centrée sur la sexualité, permet finalement l'inclusion dans le féminisme des « travailleur·se·s sexuel·le·s ».

## Conclusion

En 1978, une coalition féministe mène une campagne nationale pour la ratification de l'ERA, afin de consolider l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Si des droits ont effectivement été obtenus et si les pratiques ont évolué, un rapport sénatorial montre l'échec partiel des techniques et politiques de contrôle des naissances, et plus largement le bilan inégal de la « libération sexuelle ». L'initiative Briggs en Californie marque aussi l'émergence d'un mouvement de réaction aux droits obtenus pour les femmes, les gays et les lesbiennes et de répression des pratiques sexuelles minoritaires. C'est dans ce contexte qu'une partie du mouvement féministe se concentre sur la lutte contre la pornographie, à l'occasion de la conférence *Feminist perspectives on pornography*. C'est aussi, avec la création de Samois, le moment de l'émergence d'un courant de « *sex radical feminists* » et le début d'une opposition aux groupes qui dominent le mouvement. Enfin, l'année du plus populaire des Hooker's Ball organisés par Coyote, le mouvement pour les droits des prostitué·e·s bénéficie d'une large visibilité et de ressources importantes. Ces événements, inscrits dans une période de politisation du genre et de la sexualité entamée une dizaine d'années auparavant aux États-Unis, « illustrent les tendances politiques divergentes à l'intérieur du mouvement [féministe] à propos des questions sexuelles » (Hunter, 1995, p. 22). Ils présentent aussi une partie du contexte dans lequel Carol Leigh « invente » le « *sex work* ». Le récit qu'elle publie situe en effet cette invention au croisement de ces diverses mobilisations. Mais l'apparition de cette nouvelle catégorie s'inscrit aussi dans un processus socio-historique plus large.

L'« invention » du « *sex work* » est d'abord rendue possible par l'apparition de diverses activités impliquant la sexualité et une rémunération. Qu'elles gagnent simplement une nouvelle visibilité ou qu'elles apparaissent réellement grâce à des innovations techniques, ces différentes formes de prostitution et de pornographie investissent progressivement mais rapidement l'espace public dans les années 1960 et

1970. Intégrées à la culture populaire ou regroupées dans des commerces spécialisés, elles sont largement diffusées mais se concentrent surtout dans certains espaces, les quartiers traditionnels de prostitution puis des *porn districts*. Avec leurs moyens de production et de commercialisation spécifiques, elles constituent un secteur et un marché, autorisés par des règles juridiques et des politiques publiques. Et bien qu'elles soient contestées par certains groupes, comme les organisations féministes anti-pornographie ou certains courants conservateurs religieux, elles sont aussi partiellement légitimées par le mouvement politique de « libération sexuelle », issu de la contre-culture et la nouvelle gauche des années 1960. Le « travail sexuel » apparaît donc d'abord comme un ensemble d'activités.

Mais l'« invention » du « *sex work* » constitue aussi une manière d'analyser et de représenter ces activités. L'idée, pour les personnes qui exercent dans le secteur commercial du sexe, que leurs expériences peuvent être définies comme un travail, apparaît d'abord dans le mouvement de défense des droits des prostitué·e·s. À partir du début des années 1970, des prostitué·e·s créent des organisations comme Coyote puis progressivement un mouvement pour lutter contre leur répression et leur stigmatisation. Ce mouvement revendique en particulier la décriminalisation de la prostitution, à partir de sa définition comme travail. Les différentes formes de sexualité commerciale sont considérées comme des activités légitimes pour obtenir une rémunération, souvent choisies librement par celles et ceux qui les exercent, souvent violentes aussi à cause des conditions qui leur sont imposées. L'apparition d'organisations de prostitué·e·s bénéficie notamment de conditions favorables suite aux mobilisations, à partir des années 1960, de groupes minorisés pour l'obtention de droits et contre les rapports d'oppression, en particulier les mouvements de libération des femmes et des gays et des lesbiennes. D'une part, ces mobilisations constituent des expériences structurantes et apportent des ressources militantes, par les parcours des principales animatrices et les liens entre différentes organisations. D'autre part, elles produisent une politisation du genre et de la sexualité, de la prostitution et de la pornographie, qui facilite la diffusion des revendications des organisations de prostitué·e·s.

Le développement du mouvement pour les droits des prostitué·e·s et la circulation des discours en terme de « travail » sont donc liés en particulier au

mouvement féministe, qui les permet et les limite en même temps. D'un côté, les organisations de prostitué·e·s apparaissent aussi en réaction à certains courants dominants dans le mouvement, notamment les féministes « radicales » puis les féministes « culturelles ». Alors que celles-ci luttent contre l'« industrie du sexe » considérée comme une institution patriarcale, les organisations de prostitué·e·s leur reprochent de renforcer leur stigmatisation et leur répression et s'opposent à la constitution de ce secteur comme problème féministe. De l'autre côté, ces organisations entendent tout de même s'inscrire dans le mouvement féministe. Elles développent une analyse de la situation des prostitué·e·s située dans l'oppression commune des femmes, mais aussi dans des oppressions spécifiques à certaines (de classe ou de race par exemple), dans les sociétés patriarcales. Elles développent aussi une politique d'alliances avec des groupes féministes, pour diffuser et légitimer leurs revendications sur la prostitution. Les soutiens féministes aux organisations de prostitué·e·s sont d'abord conflictuels et limités au cours des années 1970. Puis à la fin de la décennie, l'évolution du contexte politique national et des rapports de force dans le mouvement féministe permettent l'émergence d'un nouveau courant de « *sex radical feminists* » et l'inclusion des « travailleur·se·s sexuel·le·s » dans une partie du féminisme.

L'« invention » du « *sex work* » est revendiquée par et attribuée à Carol Leigh en 1978. Son récit constitue en effet l'une des premières occurrences de l'expression pour désigner l'exercice d'une activité sexuelle rémunérée. Elle l'inscrit au croisement de différentes expériences individuelles et mobilisations collectives. Un retour sur son parcours et sur les conditions qui ont permis l'apparition et la circulation des premiers discours sur le « *sex work* » permet donc tout à la fois de préciser et de nuancer cette invention. Carol Leigh n'est finalement pas tant la seule à inventer le « *sex work* », mais plutôt la première à l'incarner, à « [s']identifier comme prostituée (...) dans un contexte public et politique » (Leigh, 2011, p. 270).

## **Chapitre 2 : La circulation internationale du « sex work »**

Après son « invention » au sein de certains courants féministes des États-Unis à la fin des années 1970, le « *sex work* » est diffusé et approprié dans d'autres pays, par d'autres mouvements, avec d'autres langues, au cours de la décennie suivante. Sa traduction en français en particulier est revendiquée par les fondatrices de l'Association Québécoise des Travailleuses et Travailleurs du Sexe (AQTS), en créant l'organisation et choisissant son nom, en avril 1992 à Montréal. Pour l'une d'elles, Claire Thiboutot, la rencontre avec Gail Pheterson, impliquée dans un comité international de *sex workers*, permet de découvrir ce mouvement, de s'appropriier la catégorie et de « réconcilier » ce qu'elle vit comme une contradiction, entre son positionnement féministe et sa pratique du travail sexuel.

« J'étais féministe avant, j'ai commencé à être travailleuse du sexe, et j'avais l'impression qu'il n'y avait pas de position réconciliable avec l'idée d'être travailleuse du sexe et féministe. Alors j'avais l'impression d'être comme... une bizarrerie. Et quand j'ai rencontré Gail Pheterson pour moi ça a été une révélation dans le sens où c'était tout à fait pertinent d'être et travailleuse du sexe et féministe, ça se pouvait, c'était très cohérent, et il y avait des raisons à ça. Et c'est exactement ça qui me donnait le souffle de faire tout ce que j'ai fait, pendant les quinze années suivantes, à peu près. Parce que pour moi ça a été déterminant. J'avais l'impression que c'était un oxymoron, être féministe et puis être travailleuse du sexe, ou vice versa, c'était comme quelque chose d'impossible. Parce que la seule position féministe qu'on reconnaissait sur la prostitution et le travail du sexe, dans les années 80, que moi je connaissais, c'était : sauvons les prostituées, abolissons la prostitution. Et ma rencontre avec Gail Pheterson ça a été comme... [elle siffle], ça a été de dire : eh, t'es travailleuses du sexe, t'es féministe, mais c'est tout à fait réconciliable comme positions. » [entretien n° 28]

De ce point de vue, l'appropriation de la catégorie est motivée par des objectifs similaires à ceux de Carol Leigh pour son « invention », c'est-à-dire l'inclusion des travailleuses sexuelles dans le mouvement féministe. Mais l'introduction et la traduction du « *sex work* », dans le contexte québécois du début des années 1990, s'inscrivent aussi dans des enjeux distincts de ceux qui permettent son apparition aux États-Unis à la fin des années 1970.

L'AQTS est le premier groupe de travailleur·se·s sexuel·le·s, au sens où elle constitue dans l'espace francophone la première expérience d'organisation faisant usage du « travail sexuel » comme catégorie d'auto-nomination collective. Mais bien qu'elle revendique la « maternité » de sa traduction (par exemple dans Thiboutot, 1999), la

création de l'association ne constitue pas sa première occurrence en français. La même année, des militant·e·s de la lutte contre le VIH/sida et des chercheur·se·s en sciences sociales présentent en France des projets ou des rapports évoquant le « travail du sexe » (par exemple Chaifa et Gaissad, 1992 ; Welzer-Lang et al., 1992). L'intérêt de l'AQTS ne concerne donc pas tant son rôle effectif dans l'introduction du « *sex work* » en français et du « travail sexuel » en France – le groupe est peu connu en dehors du Québec. Cette traduction revendiquée constitue plutôt un point de départ pour comprendre les conditions de circulation et d'appropriation de la catégorie entre différents espaces – linguistiques, géographiques, politiques et sociaux – à des échelles multiples – de l'international au local. À partir du cas de l'association québécoise, il s'agit de comprendre comment une catégorie relativement interne à certains courants féministes étasuniens participe à la constitution d'un mouvement international et permet des appropriations locales particulières.

Dès sa création, l'association s'inscrit dans le processus d'internationalisation du mouvement des *sex workers* qui émerge au milieu des années 1980, à partir de l'expérience de l'International Committee for Prostitutes' Rights (Comité international pour les droits des prostitué·e·s, ICPR). Ce processus s'accélère avec l'apparition de l'épidémie de VIH/sida, qui renouvelle la définition de la prostitution comme problème de santé publique au niveau international, et qui accroît aussi les opportunités pour les prostitué·e·s de développer des organisations dans différents pays. L'association s'inscrit aussi dans la problématisation spécifique de la prostitution qui émerge dans les années 1970 au Canada, constituant les formes commerciales de sexualité comme « nuisances » dans les espaces publics. Contre l'adoption de politiques répressives et l'émergence d'un mouvement anti-prostitution, un contre-mouvement s'organise en lien avec les organisations étasuniennes et le mouvement international. Par la multiplication des échanges, des alliances, des oppositions et des revendications, le mouvement canadien de *sex workers* permet alors la circulation et la traduction du « *sex work* », mais aussi l'organisation des « travailleur·se·s sexuel·le·s », leur participation politique par la prévention sanitaire, et finalement une relative légitimation de leur activité au Québec.



## **1 Un mouvement international pour les droits des prostitué·e·s**

La circulation du « *sex work* » résulte d'abord du projet, dans quelques organisations pour les droits des prostitué·e·s, de construire un mouvement international. L'idée est évoquée par Margo St. James dès 1975, mais elle prend forme dix ans plus tard, suite à sa rencontre avec Gail Pheterson, en lien avec le mouvement étasunien, en particulier Coyote et le NTFP, mais aussi l'organisation néerlandaise De Rode Draad (le Fil rouge). L'ICPR, créé en 1985, constitue alors une fédération des organisations apparues depuis le début des années 1970 dans différents pays, et permet la production et la diffusion internationale d'un corpus d'analyses, de critiques et de revendications sur le « *sex work* ».

Après avoir soutenu une thèse de psychologie sociale à l'université de Californie en 1974, Gail Pheterson s'installe aux Pays-Bas pour enseigner à l'Institut des hautes études en sciences sociales d'Amsterdam puis à l'Université d'Utrecht. À partir de 1979, elle met en place des « groupes d'alliance entre femmes », à partir des pratiques féministes de conscientisation, pour comprendre l'intériorisation et l'imbrication des oppressions. Sa rencontre avec Margo St. James, à l'occasion d'un colloque féministe à San Francisco en 1982, constitue « une opportunité de développer auprès des prostituées ses travaux sur les conditions de "prise de conscience" de leur domination par les femmes affectées d'un stigmat » (Mathieu, 2001, p.132). Elle s'implique progressivement dans le mouvement pour les droits des prostitué·e·s. En 1984, elle assiste par exemple à un congrès du NTFP. Elle crée aussi un groupe de travail en Californie, avec entre autres Margo St. James, Priscilla Alexander et Carol Leigh (Pheterson, 2001, pp. 178-183).

De retour à Amsterdam, elle présente la situation du mouvement étasunien à un « groupe de parole » d'une dizaine de prostituées, qui se développe et devient en 1985 une organisation de défense de leurs intérêts, De Rode Draad. En 1987, il obtient des subventions, embauche des salarié·e·s et ouvre un local. Il propose différents services aux prostituées et développe une action « largement tournée vers l'information de l'"opinion publique", afin de lutter contre la stigmatisation des prostituées et de transformer les représentations communes de leur activité » (Mathieu, 2001, p. 126).

L'organisation bénéficie du soutien du Roze Draad (le Fil rose), un groupe d'une quinzaine de militantes féministes auquel participe Gail Pheterson, qui lui fournissent un support matériel et technique ou diffusent ses revendications, tout en préservant son autonomie de décision. Elle bénéficie aussi d'un soutien institutionnel lié au contexte de réforme de la législation sur la prostitution. Après une période associant législation abolitionniste, application règlementariste et tolérance de fait, une réglementation est adoptée aux Pays-Bas au milieu des années 1980, moment de construction de l'intégration européenne et d'augmentation des migrations internationales. Fondée sur une distinction entre prostitutions libre et forcée, elle vise notamment à accroître le contrôle de l'immigration. Cette reconnaissance juridique partielle favorise alors l'adoption de discours sur la prostitution comme travail. Les pouvoirs publics se donnent pour mission de « se charger des conditions de travail des prostituées qui se prostituent librement, de la même façon qu'ils le font pour d'autres métiers », et le Rode Draad de « défendre, comme le ferait un syndicat, les intérêts de toutes les prostituées travaillant aux Pays-Bas » (Buijs, 1991, p. 11).

Le Rode Draad invite rapidement Margo St. James à Amsterdam, qui organise alors avec Gail Pheterson les deux World Whore's Congress (Congrès Mondiaux des Putains). Le premier, qui a lieu du 13 au 15 février 1985 à Amsterdam, réunit 80 personnes qui échangent sur la situation de la prostitution dans leurs différents pays. Elles rédigent la Charte mondiale pour les droits des prostituées : « Nous sommes solidaires de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs de l'industrie du sexe » (ICPR, 1985 et en annexe). Enfin, elles annoncent la fondation de l'ICPR lors d'une conférence de presse regroupant des journalistes de différents pays. Même si « le congrès tend non pas à produire les "travailleuses du sexe" en tant que collectif organisé, mais davantage à consolider un groupe de représentantes professionnelles ou semi-professionnelles », sa médiatisation est « considérable » au niveau international (Mathieu, 2001, p. 143). Le second congrès, organisé en octobre 1986 au parlement européen de Bruxelles, réunit plus d'une centaine de prostituées de 18 pays qui adoptent notamment trois déclarations officielles sur les droits humaines, la santé et le féminisme.

L'ICPR, issu de la rencontre entre ses deux codirectrices et des relations entre plusieurs organisations, bénéficie donc par leur inscription dans différents réseaux de

ressources relationnelles, militantes et institutionnelles issues du mouvement féministe, d'organisations politiques ou de réseaux universitaires. Le comité bénéficie aussi de la participation de groupes de prostitué·e·s, qui lui donnent notamment une légitimité spécifique comme organisation du mouvement. Les congrès réunissent des membres de Coyote et du Rode Draad, mais aussi de l'English Collective of Prostitutes (Royaume-Uni), d'Hydra (Berlin), de Huren wehren sich gemeinsam (Francfort), du Comitato per i Diritti Civili delle Prostitute (Italie) ou encore d'Aspasie (Genève). La majorité des participant·e·s ont une expérience de la prostitution avec, pour « un nombre significatif », « une position relativement favorisée dans l'"industrie du sexe" » (Mathieu, 2001, p. 135). Les autres sont militantes féministes, intellectuelles, travailleuses sociales, professionnel·le·s de santé... Et la plupart sont originaires d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale, faisant du caractère international du mouvement « davantage un vœu pieux qu'une réalité politique » (Kempadoo, 2003, p. 146). Mais à la suite des congrès, le comité entre aussi en relation avec des individus ou des groupes aux Philippines, en Thaïlande, Indonésie, Burkina Faso, Kenya ou Brésil (Pheterson, 1989, partie 4).

Il constitue surtout, en dehors de ces deux rencontres, un réseau de groupes locaux et permet la diffusion internationale de revendications. Il publie deux numéros d'une revue dirigée par les codirectrices, *World Wide Whore's News*, sur les organisations de prostitué·e·s et la situation dans différents pays. En 1989 est aussi publiée *A Vindication of The Rights of Whores*, une anthologie dirigée par Gail Pheterson présentant l'ICPR et ses principales membres, positions et revendications (Pheterson, 1989). Le comité produit des analyses de la prostitution inscrite dans des rapports de genre ou des échanges économiques et la défend notamment comme enjeu féministe et comme activité légitime. Il développe ainsi une « entreprise de normalisation », notamment dans le registre du travail, avec des discours sur les *sex workers*, la revendication de décriminalisation, de contrats, de droit de syndicalisation et d'amélioration des conditions de travail (Mathieu, 2001, p. 183). La notion de « *sex work* » en particulier fonctionne comme un « opérateur d'agrégation », pour faire de l'ICPR un représentant de l'ensemble des acteur·ice·s de l'« industrie du sexe » (id., p. 179).

Ce regroupement n'est toutefois pas évident et des conflits apparaissent, à propos par exemple des actrices de films pornographiques ou des hommes prostitués. Au Congrès d'Amsterdam, certaines militantes critiquent la distinction entre prostitution et pornographie, qui crée une inégalité de traitement, divise les femmes et renforce la domination des hommes. « Les tentatives de se distinguer du travail sexuel explicite renforcent le préjudice à l'encontre des prostituées et renforcent la honte sexuelle parmi les femmes » (Pheterson, 1989, p. 194). Mais des prostituées de la rue Saint Denis à Paris, régulièrement verbalisées pour racolage alors que la pornographie n'est pas réprimée, s'opposent à l'intégration d'actrices de spectacles et films érotiques. Un compromis est convenu sur une déclaration générale sans mention de la pornographie : « Nous sommes solidaires de toutes les travailleuses de l'industrie du sexe ». Ce « nous », unique dans les déclarations du comité, « devrait s'étendre les années suivantes avec une auto-représentation croissante de diverses travailleuses sexuelles » (id., p. 35). Le mouvement international des travailleur·se·s sexuel·le·s s'ouvre donc progressivement à d'autres activités du secteur que la seule prostitution. De la même manière, l'ICPR est d'abord une organisation par et pour des femmes prostituées et la présence de gays, de travesti·e·s ou de trans est possible mais problématique. Danny Cockerline, militant gay et pour les droits des travailleur·se·s sexuel·le·s au Canada, est tout de même désigné *ICPR gay prostitutes coordinator* (coordinateur des prostitués gays pour l'ICPR). Le mouvement international s'ouvre donc aussi progressivement à d'autres personnes de ce secteur que les seules femmes cisgenres<sup>19</sup>.

La circulation internationale du « *sex work* » résulte donc d'abord de la construction d'un mouvement international de *sex workers*. Fondé à l'initiative de quelques militantes, à partir des expériences étasuniennes en particulier, avec un positionnement féministe explicite, l'ICPR est majoritairement composé de femmes prostituées et d'abord centré sur des formes traditionnelles de prostitution féminine. Mais il donne aussi une visibilité médiatique et institutionnelle croissante à la catégorie en construisant une représentation politique des *sex workers*, progressivement ouverte à d'autres activités et d'autres acteur·trice·s de l'« industrie du sexe », incluant des enjeux variés comme les droits, la santé ou les migrations. Le comité participe ainsi, au

---

<sup>19</sup> Les personnes cisgenres sont celles dont l'identité et l'expression de genre correspondent au sexe qui leur est assigné (par opposition aux personnes transgenres).

cours de la seconde moitié des années 1980, à fédérer des organisations et à diffuser des analyses, critiques et revendications, dans des pays d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale et de quelques autres régions.

## **2 Prostitution et sida : un problème international de santé publique**

Au tout début des années 1980, plusieurs malades sont touchés par des symptômes inhabituels et potentiellement mortels de déficience immunitaire. Le recensement des premiers cas dans des revues scientifiques internationales permet d'identifier rapidement ce syndrome inconnu dans plusieurs grandes agglomérations occidentales, d'abord en 1980 aux États-Unis, puis en Europe en 1981. À partir de 1983, des cas sont aussi identifiés en Afrique centrale. En novembre, le sida est alors qualifié dans un article du *New York Times* de « problème de santé d'ordre mondial » (Epstein, 2001-1, p. 23). Des groupes particulièrement touchés sont rapidement définis : dès 1982, des épidémiologistes étasuniens parlent du « club des quatre H » pour les homosexuels, héroïnomanes, Haïtiens et hémophiles, et parfois aussi les *hookers* (putains) (Grmek, 1995, p. 70). En Amérique du Nord, en effet, l'épidémie touche en majorité des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, des usagers de drogues par injection et des personnes originaires de ou ayant voyagé à Haïti.

L'association entre sida et prostitution semble déduite des modes de transmission du virus. Pourtant il n'est reconnu comme cause des symptômes, transmis notamment par les sécrétions sexuelles, qu'en 1984. Et les premières études de prévalence sérologique<sup>20</sup> montrent que les prostitué·e·s ne sont pas particulièrement touché·e·s dans les agglomérations occidentales. « Dès 1984, on reconnaît l'importance du rôle joué par la prostitution féminine dans la propagation explosive du sida en Afrique équatoriale. En Amérique du Nord et en Europe, quelques prostituées sont tombées malades assez rapidement mais, tout compte fait, elles n'ont exercé qu'une influence mineure sur l'expansion initiale de l'épidémie » (id., pp. 80-81). L'internationalisation du mouvement des *sex workers*, si elle débute comme un projet interne au mouvement avec la création de l'ICPR, se développe surtout en réaction à la

---

<sup>20</sup> La prévalence sérologique désigne la part des personnes porteuses du virus dans l'ensemble d'un groupe défini.

constitution de la prostitution en problème international de santé publique. La stigmatisation des prostitué·e·s comme « groupe à risque » responsable de l'épidémie suscite l'implication d'une partie du mouvement et la création de nouvelles organisations, permet la construction de relations diverses et l'accès à de nouvelles ressources, aux niveaux local comme international, dans et par la lutte contre le VIH/sida.

## ***2 1 Les prostitué·e·s comme « groupe à risque »***

Les prostitué·e·s ne sont pas concerné·e·s par l'épidémie de VIH/sida en raison de leur prévalence effective mais de leur rôle supposé, stigmatisé·e·s et surveillé·e·s comme « groupe à risque » responsable de la transmission de la maladie. La prostitution apparaît comme mode de contamination supposé du VIH au milieu des années 1980, en même temps que les inquiétudes sur sa transmission hétérosexuelle. Des hommes qui se découvrent infectés, refusant d'être associés à l'« homosexualité » ou à la « toxicomanie », déclarent comme seules sources possibles de transmission des rapports hétérosexuels (Brock, 1998, pp. 148).

« Les prostituées ont été impliquées dans l'épidémie de sida comme vecteur principal à travers lequel le sida a été transmis à la population hétérosexuelle, et à partir de 1984 les autorités médicales ont enquêté activement sur cette possibilité. Au même moment, les médias ont contribué à rendre la prostitution suspecte comme une voie de transmission pour la maladie. » (Jenness, 1993, pp. 87-88)

Au Canada, comme dans d'autres pays occidentaux, l'épidémie constitue alors « une justification supplémentaire et renouvelée pour le contrôle étatique de la prostitution » (Brock, 1998, p. 85). En mars 1987 par exemple, le chef de la police de Winnipeg déclare que les agents de police devraient pouvoir arrêter les « *AIDS carriers* » (les porteur·se·s du virus) et les tester de force (anonyme, 1987). En juin, un médecin recommande dans une tribune de chasser les prostitué·e·s pour pouvoir garder les fenêtres de voiture ouvertes dans les quartiers de prostitution (Seiden, 1987). En juillet, un juge de la cour provinciale de Toronto impose à des prostituées et à leurs clients de choisir entre un dépistage pour le VIH et les IST ou un mandat d'arrêt (Wheeler, 1987). Toujours la

même année, une campagne est diffusée au centre-ville de Montréal, avec le nom et la photo d'une prostituée diagnostiquée séropositive, disant « si vous avez eu à faire à cette prostituée, elle a le sida, veuillez communiquer avec la clinique médicale et la santé publique » (Gobeil, 1999, p. 84).

La relation entre prostitution et contamination, bien qu'elle ne soit pas confirmée, est ancienne et répandue. En 1984, 69 % des Canadien·ne·s considèrent que « la prostitution est une cause majeure de propagation des maladies vénériennes » et 82 % que le gouvernement doit imposer un examen médical aux prostitué·e·s (Peat, Marwick and partners, 1984). Un état des connaissances sur « prostitution et propagation des maladies transmises sexuellement » (Haug et Cini, 1984) conclut pourtant que les prostitué·e·s « ne jouent pas un rôle important dans la propagation des MTS » (Brock, 1985, p. 14). Selon le Center for the Disease Control and Prevention (Centre pour le contrôle et la prévention des maladies, CDC) – l'agence gouvernementale qui centralise les informations et les recherches sur l'épidémie aux États-Unis, les prostituées utilisent largement le préservatif et leur plus grand facteur de risque est lié au partage de seringues pour l'injection de drogues (CDC, 1988). Les résultats d'études de séroprévalence dans des populations de femmes prostituées de plusieurs villes étasuniennes montrent que la prévalence varie fortement selon les villes, mais pas entre les prostituées et les autres femmes. Le CDC en déduit pourtant que « les prostituées séropositives doivent savoir que la seule manière sûre de prévenir la transmission sexuelle du virus est l'abstinence et le renoncement à la prostitution » (CDC, 1987, p. 161).

En 1987, un inspecteur de la brigade des mœurs de Toronto déclare que pratiquement toutes les personnes poursuivies pour des infractions en lien avec la prostitution ont sur elles des préservatifs au moment de leur arrestation. En 1988, le médecin directeur de la santé publique pour Vancouver déclare que seulement trois des prostituées de la ville ont été dépistées positives au VIH. En novembre 1987, sur les 36 femmes testées positives au VIH à Toronto, cinq se prostituent, parmi lesquelles quatre sont usagères de drogues par injection. Une étude menée de 1985 à 1987 à Calgary, Edmonton et Vancouver ne montre aucun signe d'exposition au virus chez les 109 prostituées suivies (Brock, 1998, p. 87). De même, en 1988, l'épidémiologiste qui supervise la recherche sur le VIH/sida au CDC déclare n'avoir connaissance d'aucun cas

prouvé de prostituée ayant contaminé un client (Lambert, 1988). En 1989, le Comité Consultatif National sur le Sida – créé en 1983 pour conseiller les ministres canadiens de la Santé sur une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida – conclue que le dépistage obligatoire ou systématique du VIH n'est pas justifié pour les personnes qui se prostituent (CCNS, 1989). L'apparition de l'épidémie de VIH/sida au début des années 1980 conduit donc à une redéfinition de la prostitution comme problème international de santé publique. Au Canada, et plus largement en Amérique du Nord et en Europe occidentale, malgré les informations sur la situation de l'épidémie et le rôle de la prostitution, les prostitué·e·s sont stigmatisé·e·s comme « vecteur de transmission ».

## ***2 2 Les sex workers dans la lutte contre l'épidémie***

Une réaction collective à l'épidémie émerge au niveau international, qui constitue à la fois un secteur d'action publique, en lien notamment avec la participation d'institutions supranationales, et un espace de mobilisations et d'oppositions, du fait de l'apparition et de l'implication de plusieurs mouvements sociaux au croisement de différents problèmes publics (Buton, 2005, p. 788). L'influence particulière d'organisations étasuniennes, la disponibilité de nouveaux financements pour la prévention, l'usage commun de la langue anglaise et le soutien institutionnel à l'implication des prostitué·e·s participent alors rapidement à l'internationalisation du mouvement des *sex workers* (Kempadoo, 2003).

Des institutions préexistantes à son apparition sont investies dans la lutte contre l'épidémie. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) lance ainsi en 1986 le Global Programme on Aids (Programme mondial contre le sida), qui s'appuie sur un réseau de centres collaborateurs régionaux pour la surveillance de l'épidémie et l'évaluation de la prévention. Ce programme est remplacé en 1995 par l'ONUSIDA, Programme commun sur le VIH/sida de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Des organisations sont aussi créées pour collecter les informations et fédérer les groupes. Les International AIDS Conferences (Conférences internationales sur le sida) sont par exemple organisées chaque année à partir de 1985, puis tous les deux ans à partir de 1994. Leur organisation est prise en charge à partir de 1988 par une association de



professionnel-le-s de la lutte contre l'épidémie, l'International AIDS Society. Et à partir de 1989, des groupes militants comme Act Up-New York imposent leur participation pour contester le pouvoir exclusif des clinicien-ne-s et des chercheur-se-s et représenter les intérêts des séropositif-ve-s et des malades. Ces rencontres, internationales et interdisciplinaires, visent à présenter et discuter les résultats des recherches et les enjeux du mouvement pour décider des nouvelles orientations. Elles réunissent à partir de 1989 plus de 10 000 participant-e-s : chercheur-se-s, militant-e-s, responsables politiques, journalistes et professionnel-le-s des secteurs sanitaire et social (Kallings et McClure, 2008, p. 53).

L'influence étasunienne, sous différentes formes, est forte dans ce mouvement international. Les conférences et publications sur le VIH/sida sont liées au champ de la recherche par leurs conditions d'apparition et d'organisation : au début de l'épidémie, la production et la diffusion d'informations sur le nouveau syndrome dépendent directement et exclusivement de chercheur-se-s. Le CDC en particulier occupe une position centrale dès l'identification des premiers malades. L'implication précoce d'une partie du mouvement gay et lesbien nord-américain, à partir d'organisations issues des mobilisations de la décennie précédente, d'une vision positive de la sexualité et d'une « méfiance certaine envers les prétentions de la médecine », permet l'émergence rapide d'un mouvement de malades (Epstein, 2001-2, p. 16). Les États-Unis deviennent aussi l'un des lieux où se rencontrent les groupes : les première, troisième et sixième Conférences Internationales sur le Sida ont lieu respectivement à Atlanta en 1985, à Washington en 1987 et à San Francisco en 1990. Enfin, l'usage de la langue anglaise pour la communication internationale participe également de cette influence : si le multilinguisme est courant dans les institutions internationales (l'OMS et l'ONU comptent par exemple six langues officielles), l'anglais s'impose au cours du vingtième siècle pour les échanges internationaux (Hamel, 2007).

Le mouvement international des *sex workers*, fortement inspiré ses expériences étasuniennes, bénéficie de ces influences en s'impliquant dans la lutte contre l'épidémie. Pour certain-e-s militant-e-s, la prévention apparaît comme « une opportunité inespérée d'obtenir des fonds publics indispensables à la survie de leur organisation, fut-ce au prix d'un changement radical d'identité et d'objectifs » (Mathieu, 2001, pp. 193-194). Dans le même temps, elle représente aussi « une opportunité de s'assurer une forme de

reconversion professionnelle dans laquelle, exceptionnellement, leur passé prostitutionnel ne constitue pas un stigmate handicapant, mais au contraire une attestation de compétence » (ib.). En 1989 par exemple, après avoir notamment codirigé Coyote, Priscilla Alexander devient consultante pour le Programme mondial contre le sida, chargée de développer des recommandations pour des projets de prévention en direction des travailleur·se·s sexuel·le·s et de leurs clients. La même année, l'autre codirectrice de Coyote, Gloria Lockett, devient directrice de projet pour le California Prostitutes Education Project (Projet d'éducation pour les prostitué·e·s de Californie, CAL-PEP) (Jenness, 1993, p. 100).

Au début des années 1990, la catégorie de « *sex work* », sans être généralisée, est relativement diffusée et appropriée dans l'espace anglophone nord-américain. Son usage, lié à des propriétés sociales variables au niveau individuel et à des positions publiques conflictuelles entre différents groupes, gagne en visibilité tout en restant contesté (Bernstein, 1999). Des relations d'influence réciproque émergent alors entre les organisations de *sex workers*, d'autres mouvements impliqués dans la lutte contre le VIH/sida et certaines des institutions créées en réaction à l'épidémie. Le Programme mondial contre le sida joue un rôle particulier. Pour répondre à l'urgence de la situation, il est autorisé à intervenir avec le soutien mais sans la validation systématique des gouvernements des États membres de l'OMS. Et son approche « fondée sur les droits et l'inclusion des personnes » permet la participation de prostitué·e·s dans le projet de réaction mondiale au VIH (Overs et Ditmore, 2006, p. 209). Priscilla Alexander participe aux conférences internationales et travaille en collaboration avec « les organisations de *sex workers* en Europe pour établir les lignes directrices de politiques et de projets en soutien aux *sex workers* » (Alexander, 1998, p. 16). Pour elle, le programme adopte « une perspective de travail dans laquelle le VIH est abordé comme un problème professionnel pour les *sex workers* » (Alexander, 2006, p. 547). Elle contribue fortement à l'adoption de cette perspective en général et de cette catégorie en particulier dans les documents du programme (Overs et Ditmore, 2006, p. 209). Cette appellation, plus largement, se généralise dans les conférences internationales ou les recherches en épidémiologie ou en sciences sociales sur le VIH/sida. La constitution d'un mouvement de lutte contre l'épidémie dans la seconde moitié des années 1980, avec la participation d'(ex-)prostitué·e·s et de militant·e·s dans des organisations locales ou des institutions

internationales, permettent donc une représentation du mouvement des *sex workers* et une diffusion de ses principes et positions.

### ***2 3 Un mouvement international de sex workers***

Des organisations de *sex workers* se mobilisent rapidement contre leurs représentations comme coupables de l'épidémie, contre leur répression qui accroît les risques de contamination, pour la diffusion d'informations sur le virus et la santé sexuelle, pour valoriser leur rôle d'« éducateur·trice·s sexuel·le·s ». Ces mobilisations s'inscrivent en partie dans les organisations de *sex workers* existantes. Au sein de l'ICPR, une session et une déclaration sont consacrées au VIH/sida lors du deuxième congrès en 1985 (Pheterson, 1989, pp. 49-50). Le comité participe ainsi à une triple contestation de la responsabilité des prostitué·e·s. La prévalence du VIH est faible dans cette population et la prostitution ne constitue pas en soi un facteur de risque. L'instauration de contrôles ou de dépistages obligatoires et spécifiques, et plus largement toute répression de la prostitution, s'opposent à la prévention des prostitué·e·s. Les travailleur·se·s sexuel·le·s enfin, qui utilisent des préservatifs et diffusent les bonnes pratiques, présentent une compétence spécifique pour la prévention des contaminations (Mathieu, 2001, pp. 192-193). Dans le premier numéro de *World Wide Whores News* publié en 1985 par exemple :

« Les chercheur·se·s sur le sida ont confirmé que le type d'activités sexuelles et non le nombre de partenaires sexuel·le·s est déterminant à propos du risque de sida. Les prostituées ne sont pas plus à même que les autres femmes de pratiquer une sexualité à risque ; en fait, en tant que professionnelles, beaucoup de prostituées sont mieux informées et plus attentives. » (cité in Jenness, 1993, p. 92)

Ces mobilisations s'inscrivent aussi dans des institutions de lutte contre l'épidémie. La coordinatrice du comité pour l'éducation sexuelle participe par exemple à la quatrième Conférence internationale sur le sida à Stockholm en 1988 (Pheterson, 1989, pp. 132-140). Comme Priscilla Alexander, Cheryl Overs, militante pour les droits des *sex workers* en Australie, intègre le Programme mondial contre le sida comme conseillère en 1989. Avec l'aide financière du programme, elle fonde trois ans après le Global Network of Sex Work Projects (Réseau mondial de projets sur le travail sexuel,

NSWP). Ce réseau apporte un soutien pour des projets de prévention avec des prostitué·e·s et participe à fédérer ces actions au niveau international. Il prend de fait la place de l'ICPR, « obtenant l'accès, la reconnaissance et le statut consultatif à nombre de débats et conférences de haut niveau sur le VIH/sida » (Sanders et al., 2009, p. 98). Les réactions collectives à l'épidémie créent ainsi « une nouvelle énergie pour le mouvement des droits des *sex workers* en créant des sources de financement qui favoris[ent] le développement d'organisations qui travaillent avec les *sex workers*, et dans certains cas, sont gérées par des *sex workers* » (Overs et Ditmore, 2006, p. 209).

Les mobilisations des *sex workers* permettent ainsi la création de nouvelles organisations à l'échelle du virus, c'est-à-dire plus largement que dans les seuls pays occidentaux. En Thaïlande par exemple, l'organisation non gouvernementale (ONG) Empower est créée en 1985 pour apporter un soutien aux prostituées de Patpong à Bangkok. Avec l'apparition de l'épidémie et l'instauration d'une politique de prévention, elle gagne un rôle de représentation nationale des prostituées auprès des pouvoirs publics. Elle se rapproche ainsi, dans la première moitié des années 1990, d'organisations intergouvernementales comme l'OMS, puis du mouvement international des *sex workers* (Roux, 2007, pp. 147-149). En République dominicaine, réagissant notamment à l'émergence de l'épidémie, des professionnel·le·s du secteur médico-social créent en 1988 le Centro de Orientación y de INvestigación integral (COIN), un projet de santé communautaire avec des groupes marginalisés. L'ONG, en l'utilisant « dans son travail d'*outreach*<sup>21</sup> et d'*empowerment* » avec les *trabajadoras sexuales*, participe notamment à l'introduction, la traduction et la diffusion de la catégorie de « *sex work* » dans les Caraïbes (PANCAP, 2009, p. 9). En Afrique du Sud, un projet de promotion de la santé et de défense des droits humains est créé en 1994 : Sex Worker Education and Advocacy Taskforce (SWEAT). D'abord soutenu par une organisation de lutte contre le VIH/sida inscrite dans le mouvement gay et lesbien, SWEAT devient une ONG autonome en 1996. L'année suivante, elle organise le premier Bal des Putes du Cap, sur le modèle de ceux organisés par Coyote dans les années 1970. Et elle défend une position sur la prostitution fondée sur une perspective de droits humains, en particulier sur la Charte mondiale pour les droits des prostituées de l'ICPR (Petzer et Isaacs, 1997). Dernier

---

21 L'*outreach* est une méthode d'intervention avec des groupes marginalisés consistant notamment à « aller vers » les personnes, c'est-à-dire sur leurs lieux de vie, pour entrer en relation avec elles, discuter de leurs situations, leur proposer des informations ou un accompagnement.

exemple : le Durbar Mahila Samanwaya Committee en Inde. Créé en 1995 à Sonagachi, le plus grand quartier de prostitution de Calcutta, il est issu d'un programme de santé publique concernant le VIH et les IST, converti en projet d'éducation par les paires trois ans auparavant. Le comité organise en novembre 1997 la première rencontre nationale de *sex workers* en Inde, intitulée « *Sex work is real work : we demand workers rights* » (le travail sexuel est un vrai travail : nous exigeons des droits de travailleur·se·s). Dans le *Sex Workers' Manifesto*, publié suite à cette rencontre, il définit quelques-uns des principes politiques du mouvement des *sex workers* (Comité Mahila Samanwaya, 2000).

Ces organisations apparaissent dans des contextes variés, souvent à l'initiative de professionnel·le·s du secteur médico-social ou de militant·e·s pour les droits des minorités. L'inscription dans un projet de santé leur permet de légitimer l'action d'un groupe largement stigmatisé et d'accéder à d'autres ressources : des financements, mais aussi des alliances avec d'autres groupes, des expériences d'autres organisations, un corpus d'analyses, de critiques et de revendications, un rôle de représentation locale des prostitué·e·s, des relais dans des institutions nationales ou le soutien d'institutions internationales. La mobilisation contre l'épidémie rend aussi visible que des prostitué·e·s se mobilisent avant l'apparition du VIH/sida, y compris dans des pays du Sud : Empower est fondée en 1985, une association de prostituées est fondée en Uruguay la même année, une autre encore en Équateur en 1982, et « chaque groupe a une histoire qui commence avant la date officielle de sa fondation » (Kempadoo, 2003, p. 147). « Les luttes de travailleur·se·s sexuel·le·s ne sont donc [pas] une création du mouvement occidental pour les droits des prostituées » (ib.). Et même après le début de l'épidémie, les mobilisations ne portent pas exclusivement sur la prévention du VIH/sida. En 1994, environ 400 prostitué·e·s manifestent contre la fermeture des bordels à Lima au Pérou, autour du slogan « Nous voulons travailler » (ib.).

Après les premières mobilisations et organisations de prostitué·e·s des années 1970, une « seconde vague » émerge donc à la fin des années 1980 et au début des années 1990, « constituée, premièrement, par les associations de santé répondant à la crise du VIH/sida et secondement par la syndicalisation formelle des travailleuses sexuelles », notamment « afin de faire pression pour [leurs] droits » (Hardy, 2014). Au niveau local, des organisations se reconvertissent et de nouvelles sont créées pour développer des activités de prévention et d'information sur le VIH et les IST, mais aussi

pour le respect des droits des prostitué·e·s comme travailleur·se·s. Les conférences internationales constituent une « tribune » pour le mouvement et, « pour la première fois, signal[ent] la présence de travailleur·se·s sexuel·le·s du Tiers Monde comme participant·e·s à part entière sur la scène internationale » (Kempadoo, 2003, p. 147). L'implication de ces organisations dans l'élaboration des politiques et la distribution de financements pour la prévention, leur participation à des rencontres internationales ou à des organisations intergouvernementales, et leur intégration dans des réseaux militants internationaux, participent à une internationalisation renouvelée du mouvement des *sex workers*.

### **3 Problématisation locale de la prostitution : l'ordre public au Canada**

La circulation du « *sex work* » résulte de l'internationalisation du mouvement, elle-même liée à la constitution de la prostitution en problème international de santé publique. Elle résulte aussi de problématisations locales de la prostitution, qui suscitent d'autres mobilisations de prostitué·e·s. Au Canada, si la prostitution émerge d'abord, de même qu'aux États-Unis, comme un problème féministe dans les années 1960, elle est rapidement redéfinie comme « nuisance » dans les espaces publics. Les mobilisations successives de représentant·e·s de la police, de municipalités, de commerçant·e·s et de résident·e·s, constitué·e·s en groupes d'intérêts dans plusieurs agglomérations du pays, déplacent la prostitution et produisent les « nuisances ». L'émergence d'un mouvement national anti-prostitution publicise ainsi le problème, dépassant le seul mouvement féministe. Ce cas donne donc à voir d'autres modalités de problématisation et de politisation de la prostitution, liées à l'internationalisation du mouvement, mais aussi aux rapports de force entre groupes concurrents pour définir le problème, aux influences et aux échanges à différentes échelles et aux particularités de certains contextes politiques.

### ***3 1 Définition et production du problème, du sexisme aux « nuisances »***

Au Canada comme aux États-Unis, la prostitution émerge d'abord comme un problème d'égalité de genre formulé par les mouvements féministes dans les années 1970. Il s'inscrit dans la situation et les transformations sociales, économiques et politiques similaires que connaissent plus généralement les deux pays après la Seconde Guerre mondiale. La période se caractérise par des changements économiques et sociaux, liés notamment à l'arrivée à l'âge adulte des baby-boomers, à l'intensification de l'intégration nord-américaine, à la tertiarisation et la féminisation du marché du travail ou au renforcement des protections sociales. S'ensuit une hausse moyenne des revenus, qui permet une augmentation du niveau et de la qualité de vie. S'ensuit aussi une baisse moyenne des inégalités, qui n'empêche pas la persistance de la pauvreté. La période se caractérise aussi par des contestations sociales et politiques, suite à l'adoption d'une série de lois sur les droits individuels dans les années 1950 : mouvement syndical, mobilisations étudiantes, luttes autochtones... Le sexe gagne en visibilité, avec les premiers *strip clubs* ou la comédie musicale *Hair*. Un secteur commercial du sexe apparaît, comme aux États-Unis, avec l'extension des possibilités juridiques, la constitution d'un secteur économique, son apparition dans les espaces publics et la respectabilité nouvelle qu'il acquiert. Les mouvements émergent de libération des femmes, des gays et lesbiennes, mènent des campagnes sur la contraception, les violences sexuelles ou la pornographie. En 1969 sont légalisés l'avortement – conditionné à l'approbation d'un comité thérapeutique – et l'homosexualité – limitée aux personnes majeures dans l'espace privé. Malgré la « permissivité » apparente de cette période, le contrôle des pouvoirs publics sur les pratiques sexuelles ne disparaît pas. De nouvelles formes de régulation sociale apparaissent plutôt, en réponse aux exigences de liberté.

C'est dans ce contexte que la prostitution apparaît comme enjeu politique, suite à la critique par le mouvement féministe des privilèges patriarcaux et des biais sexistes des règles juridiques et des politiques publiques. Une coalition d'une trentaine d'organisations, le Committee for the Equality of Women in Canada (Comité pour l'égalité des femmes au Canada, CEWC), est constituée en 1966 pour la défense des

droits des femmes. Suite à sa campagne, le gouvernement fédéral nomme en février 1967 la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, qui publie en septembre 1970 un rapport sur l'impact des réglementations fédérales sur les femmes. Dans le Code criminel canadien, la prostitution n'est pas une infraction : elle est définie comme *vagrancy* (vagabondage) par l'article dit « Vag C »<sup>22</sup>. Les hommes prostitués ou clients n'étant pas poursuivis pour vagabondage, la Commission note que « cette disposition du Code ne s'applique qu'aux femmes ». Elle restreint leur liberté dans les espaces publics, autorise un pouvoir arbitraire de la police et empêche la réinsertion des prostituées. Concluant que « les prostituées ne sont pas accusées de ce qu'elles font, mais de ce qu'elles sont », la commission recommande l'abrogation de l'article « Vag C » et l'adoption d'une réglementation applicable autant aux hommes qu'aux femmes (Canada, 1970, p. 418).

Le gouvernement et le parlement suivent partiellement ces recommandations. Le Code criminel est modifié en 1972 par le Criminal Law Amendment Act, qui abroge la législation sur le vagabondage et instaure un délit de sollicitation<sup>23</sup>. La nouvelle réglementation respecte les critères de *gender-neutrality*, punissant un acte quel que soit le sexe de son auteur·e. Mais les pratiques discriminatoires étant inscrites dans les processus décisionnels de la police et des tribunaux, les personnes arrêtées et poursuivies sont toujours en grande majorité des femmes (Brock, 1998, p. 30). Et faute de définition de la sollicitation, des différences d'interprétation et d'application apparaissent entre les tribunaux. Le nouveau délit est par exemple applicable à un client dans l'Ontario mais ne l'est pas en Colombie-Britannique (Bittle, 2001, p. 6), où il est en revanche appliqué à « un travailleur du sexe homme (habillé en femme) » (Allman, 1999, p. 14). Comme aux États-Unis, la prostitution émerge donc d'abord par la mobilisation d'une coalition féministe, comme un problème de discrimination sexiste. Ce problème, rapidement publicisé et reconnu, est apparemment résolu par une réforme de la réglementation. Mais les divergences locales d'interprétation et d'application

---

22 Article 164.1 c du Code criminel du Canada : « Toute personne qui, étant une fille publique ou coureuse de nuit, est trouvée dans un endroit public et, lorsqu'elle en est requise, ne rend pas à son sujet un compte satisfaisant ».

23 Article 195.1 du Code criminel du Canada : « Toute personne qui sollicite une personne dans un endroit public aux fins de la prostitution est coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité ».



s'accompagnent surtout d'un déplacement de sa définition, des discriminations sexistes aux nuisances dans l'espace public.

À Yonge Street, au centre-ville de Toronto, des « *body rub parlors* » (salons de massages), *strip clubs*, cinémas X et librairies pornographiques ouvrent à partir de décembre 1972. La réputation de « *sin strip* » (avenue du péché) que gagne la rue prouve, pour une partie des riverain·e·s, de la police et des élu·e·s, les excès de la « permissivité » des années 1960. La décennie suivante est marquée par une récession, avec une augmentation du chômage et de l'inflation. Les conditions économiques modifient les relations sociales et les clivages politiques. À partir de 1973, les conservateurs élus à la mairie puis à l'assemblée législative de l'Ontario défendent pour Yonge Street une *clean up campaign* (campagne de nettoyage) et un projet de rénovation. Alors que les classes populaires touchées par la dés-industrialisation quittent le quartier, la construction d'un nouveau centre commercial doit y attirer les classes moyennes. Le projet provoque des opérations de spéculation et une augmentation des valeurs immobilières, forçant la plupart des petites entreprises à déménager. Il est néanmoins soutenu par la Downtown Business Association qui regroupe des commerçant·e·s du quartier, et par la police pour qui les commerces sexuels locaux sont contrôlés par le crime organisé étasunien. Des journaux comme le *Toronto Star* et le *Toronto Sun* relayent les critiques contre les établissements de la rue et suscitent un large soutien public au projet. « Cette réaffirmation de l'autorité de l'État sur l'ordre social [intervient], et ce n'est pas un hasard, au moment même où l'incapacité de l'État à gérer l'économie [devient] évidente » (Brock, 1998, p. 32). En février 1977, un comité spécial, avec notamment des conseiller·e·s municipaux·ales et le préfet de police, enquête sur la situation du quartier pour justifier le projet de rénovation. Son rapport conclue qu'il est « absolument nécessaire » de « minimiser le caractère offensant pour le grand public des établissements de divertissement pour adultes » (City of Toronto, 1977, p. 32). Un comité d'exécution applique ses recommandations : attribution de licences, délimitation de zones et contrôles policiers. Puis un jeune cireur de chaussures d'origine portugaise est agressé sexuellement et assassiné près de Yonge Street le 1<sup>er</sup> août. Les commerces de la rue en sont rendus responsables : certains sont fermés par décision de justice, d'autres par leurs propriétaires, le dernier salon disparaît en décembre 1978. Les prostituées aussi sont considérées responsables, certaines sont

arrêtées et emprisonnées. Les représentations médiatiques ou les décisions judiciaires contribuent ainsi à associer la prostitution à la criminalité et à imposer la répression comme solution valable.

Cette situation n'est pas spécifique à Toronto : des projets de rénovation et des « campagnes de nettoyage » sont aussi lancés à Calgary, Ottawa, Montréal ou Vancouver dans les années 1960 et 1970 (Lowman, 1986 ; Namaste, 2002). Des représentant·e·s de la police, des municipalités, de résident·e·s et de commerçant·e·s se mobilisent contre les « établissements de divertissement pour adultes » et produisent un déplacement de certaines activités dans des espaces publics, contribuant directement à constituer « le "problème de la prostitution" – c'est-à-dire le problème de la prostitution *de rue* » (Lowman, 2001, p. 7). Ce problème légitime en retour les groupes qui l'ont construit, autrement dit l'intervention de la police en réponse aux plaintes des riverain·e·s. Les mobilisations locales se poursuivent avec l'augmentation des « nuisances », jusqu'à constituer, au début des années 1980, un mouvement national contre la prostitution. Des associations de résident·e·s sont créées contre le déplacement des zones de prostitution dans les centres-villes, les quartiers commerciaux et les zones résidentielles, comme The Concerned Residents of the West End à Vancouver (Les habitant·e·s inquiet·e·s / concerné·e·s du quartier de West End, CROWE) (Ross, 2010, pp. 199-203). Les tensions apparaissent de la gentrification de certains quartiers et de la coexistence des classes moyennes et des prostitué·e·s. À West End par exemple, les résidents bénéficient au début des années 1980 d'un niveau de vie plutôt élevé, alors que 20 % de la population de la Colombie Britannique vit des aides sociales et de l'assurance chômage. À Ottawa, à la fin des années 1970, le problème émerge à cause de processus similaires, mais aussi de la médiatisation de la situation (Brock, 1998, pp. 56-58). Ces médias traduisent et transforment les discours de riverain·e·s en « revendications secondaires », souvent plus courtes, plus dramatiques et moins idéologiques (Best, 2008, p. 130), participant ainsi à visibiliser les transformations de la prostitution, à constituer ces évolutions en problème et à les diffuser à l'échelle nationale.

La police, à partir des revendications des riverain·e·s et de leur diffusion dans les médias, réclame plus de pouvoir pour lutter contre la prostitution. Sa capacité d'intervention est en effet limitée par la décision *Regina v. Hutt* de la Cour suprême du

Canada, qui précise le 8 février 1978 la définition légale de la sollicitation. Pour constituer une infraction, elle doit être exercée dans un lieu public de manière « pressante ou persistante ». La décision concerne les conditions d'application de la réglementation et limite en particulier les pratiques fréquentes d'infiltration (Lowman, 2011, p. 36). Elle « ser[t] de justification opportune à ceux qui exige[nt] l'adoption de nouvelles lois pour contrôler et supprimer la prostitution de rue » (Bittle, 2001, p. 7). Les municipalités de Calgary, Vancouver, Toronto, Montréal, Regina ou Halifax adoptent des arrêtés interdisant le racolage public. En Colombie Britannique, le procureur général publie en juillet 1984 une *court injunction* (ordonnance) qui bannit les prostituées de West End. Des dommages et intérêts sont réclamés à une trentaine de personnes identifiées comme auteures de nuisances. Une *no-business zone* (zone interdite d'activité) est aussi délimitée, dont l'accès leur est interdit. Le gouvernement de la Nouvelle Écosse publie en novembre 1984 une ordonnance similaire pour Halifax, affichée sur des lampadaires du centre-ville et diffusée dans un journal local, comportant les noms de 47 femmes désignées comme prostituées (Brock, 1998, p. 53).

Au Canada comme aux États-Unis, la prostitution est d'abord définie par la mobilisation du mouvement féministe comme problème de discrimination sexiste. Puis elle est rapidement redéfinie comme problème d'ordre public, avec l'émergence d'un mouvement anti-prostitution. Des représentant·e-s de la police, des municipalités, de résident·e-s et de commerçant·e-s, se sentant affectés par les « établissements de divertissement pour adultes », se positionnent en « groupes d'intérêt » (Spector et Kistsuse, 1973, p. 148). Ces groupes parviennent à la fois à produire et à légitimer le problème : le déplacement des activités de ces établissements vers les rues de certains quartiers participe à créer les « nuisances » dénoncées et à justifier la lutte contre la « permissivité ». Le mouvement anti-prostitution s'approprie ainsi le problème en le redéfinissant (Gusfield, 2009, pp. 10-11). Sa reconnaissance n'engage pas tant « la prise en considération des personnes à problème (*troubled*) que des personnes qui posent problème (*troublesome*) » (Gusfield, 2012, p. 117). Les prostitué·e-s, collectivement considéré·e-s comme responsables de la situation, risquent individuellement exclusion et répression. Dans le cas du Canada, la prostitution est donc constituée en problème public au sens où il porte sur la légitimité de la présence des prostitué·e-s dans l'espace public, où il participe à constituer différents publics qui se sentent concernés par la

prostitution (Cefai et Terzi, 2009, p. 10) et où il prend la forme de conflits et de controverses dans l'arène de l'action publique (Gusfield, 2012, p. 5).

### ***3 2 Politisation et résolution du problème : réprimer les prostitué·e·s***

De la publicisation du problème résulte sa politisation, au sens d'une nouvelle prise en charge institutionnelle et de l'apparition de propositions concurrentes pour imposer sa résolution. Dans la première moitié des années 1980, le gouvernement fédéral a recours à « la technique courante au Canada, consistant à établir des groupes de travail bureaucratiques et des commissions royales extra-parlementaires pour mener des recherches de fond sur les questions relatives à la prostitution et "sonder" indirectement ["*fell out*"] l'opinion publique » (Jeffrey, 2004, p. 84). Une série de comités sont chargés d'examiner la situation et de proposer des solutions. Mais plutôt que de régler le problème, ils l'alimentent en distinguant différentes dimensions selon leurs mandats. Le processus de consultation et l'élaboration de recommandations participent alors à légitimer certains groupes, à diffuser certaines revendications et à constituer un rapport de force.

En février 1981 est nommé le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants, dit Comité Badgley, pour examiner les violences sexuelles subies par des mineur·e·s et évaluer les protections légales existantes. Dans son rapport publié en août 1984, une série de recommandations portent sur la prostitution, à partir de l'Enquête nationale sur la prostitution juvénile, « tentative la plus étendue de collecter des données sur les activités des jeunes prostitué·e·s conduite au Canada » (Brock, 1998, p. 108). Un ensemble de cas isolés, identifiés par les pratiques de la police et de services sociaux, sont appréhendés comme manifestation centrale des abus sexuels. En proposant un âge du consentement, des sanctions spécifiques et des dispositifs d'accompagnement, le rapport identifie les mineur·e·s comme requérant une protection particulière et définit la prostitution juvénile comme abus sexuel. Certains médias reprennent ces recommandations en se focalisant sur la figure des « *street kids* » (enfants des rues), montrés comme victimes de maladies, d'addictions, de violences ou d'exploitation. Le comité Badgley, avec l'expertise de services policiers ou sociaux et un

relais médiatique, construit ainsi le problème de la « prostitution juvénile ». En réponse, la loi C-15 adoptée le 23 juin 1987 sanctionne les clients et les proxénètes, finance et organise la prise en charge des mineur·e·s abusé·e·s, sans domicile ou prostitué·e·s. Les gouvernements fédéral et provinciaux traitent donc la « prostitution juvénile » distinctement de la prostitution des adultes, dont le problème n'est pas résolu.

En 1982, le ministre fédéral de la Justice mandate le comité de la Chambre des communes chargé de la justice et des affaires juridiques, pour étudier « tous les moyens légaux » de traiter le problème de la sollicitation. Deux positions opposées apparaissent rapidement dans le comité. Un premier groupe, pour la criminalisation de la prostitution, réunit des responsables de la police, des maires ou des membres de CROWE. Suite aux mobilisations à West End, avec l'attention des médias nationaux, cette organisation acquiert ainsi un rôle de représentant des résident·e·s opposé·e·s à la présence des prostitué·e·s dans les quartiers résidentiels. Le second groupe, constitué d'organisations féministes ou de défense des libertés civiles, défend les femmes dans la prostitution contre la proposition de criminalisation. Il questionne l'utilité d'une loi fédérale pour traiter une activité localisée, punissant les femmes les plus démunies sans traiter les causes socio-économiques de la prostitution. Avec l'émergence de solutions alternatives pour traiter le problème de la prostitution, un rapport de force apparaît entre les groupes qui défendent ces positions. Mais dans le rapport du comité publié le 24 mai 1983, comme dans la proposition de loi déposée le 23 juin, aucune des tentatives de compromis ne satisfait les groupes opposés.

En juin 1983, le ministre de la Justice nomme aussi le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution, dit Comité Fraser, chargé de proposer une réforme du Code criminel concernant ces deux activités. Ce groupe d'expert·e·s visite une vingtaine de lieux, auditionne des centaines de représentant·e·s et dispose de seize recherches commandées et financées par le ministère de la Justice (Brock, 1998, p. 64). Nombre de groupes s'engagent dans ces consultations et se mobilisent dans le débat public. Les organisations féministes en particulier, influencées par le mouvement étasunien, s'impliquent surtout sur le thème de la pornographie et sur la question de la censure, y consacrant une grande part de leurs ressources. Dans son rapport, publié en avril 1985, le comité renonce à établir un consensus et se concentre sur le racolage. La loi sur la sollicitation, « appliquée d'une manière qui tend à avilir et à déshumaniser la

prostituée », n'a pas atteint son « objectif théorique » (Comité Fraser, 1985, p. 533). Le comité considère que la disparition de la prostitution des espaces publics implique son autorisation dans des espaces privés. Il recommande donc une redéfinition des espaces et une extension des contrôles, pour plus de protection et moins de nuisances des prostitué-e-s. Ce qui implique notamment de décriminaliser, sous certaines conditions, le proxénétisme et la prostitution. Il se fonde ainsi sur la position défendue par « les prostituées elles-mêmes et les organisations de prostituées, les organisations de défense des homosexuels, les travailleurs sociaux, les organisations de défense des droits et libertés, certaines associations religieuses et une petite minorité d'élus municipaux » (id., p. 387).

« Les commissions sont des enterrements de première classe d'un grand nombre de problèmes sociaux » (Spector et Kistsuse, 1973, p. 154). Dans le cas du Canada, elles participent plutôt à la politisation de la prostitution, avec l'apparition de plusieurs positions et d'un rapport de force. Les définitions concurrentes du problème reflètent ce rapport de force, entre une demande de sanctions et la revendication de décriminalisation (Gilbert et Henry, 2009, p. 16). Mais en raison de la situation conflictuelle, de leurs compositions hétérogènes et de leurs mandats limités, les différents comités instaurés dans la première moitié des années 1980 ne peuvent pas assumer une approche globale de la situation et défendre des propositions consensuelles. Et « sans l'intervention d'un compromis, la mise en place de politiques sociales implique que certains y perdent et d'autres y gagnent » (Gusfield, 2012, p. 122). Les décisions et les applications qui découlent des recommandations, c'est-à-dire une répression accrue de la prostitution de rue, renforcent autant qu'elles légitiment le mouvement anti-prostitution.

Les travaux du Comité Fraser débouchent sur la loi C-49, appliquée à partir de la fin 1985. Elle modifie celle sur la sollicitation et criminalise la communication « dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services sexuels d'une personne qui s'y livre ». Elle est donc applicable aux hommes comme aux femmes, aux client-e-s comme aux prostitué-e-s. Elle reprend du rapport Fraser la définition extensive de l'espace public élargissant le contrôle de la prostitution, sans autoriser sa pratique dans des espaces privés. Et elle contourne la décision *Hutt* en supprimant les conditions de « pression ou persistance » de la définition de la sollicitation. En se focalisant sur les

nuisances publiques, « la loi confirm[e] l'engagement du gouvernement fédéral à lutter contre les manifestations visibles de la prostitution » (Bittle, 2001, p. 11). L'adoption de cette nouvelle réglementation découle en partie des mobilisations féministes, concentrées sur la lutte contre la pornographie plutôt que sur le soutien aux prostitué·e·s. Elle correspond surtout aux revendications des services de police, des responsables politiques locaux et des organisations de riverain·e·s et de commerçant·e·s, qui l'accueillent favorablement.

Conçue comme un instrument de dissuasion, la nouvelle législation est appliquée comme un outil de répression, avec une multiplication rapide des arrestations et des condamnations. La police déclare en moyenne 1 253 affaires de prostitution par an entre 1978 et 1985, puis 19 799 affaires entre 1985 et 1992. Les poursuites pour communication représentent moins de 50 % des affaires de prostitution de 1981 à 1985, puis augmentent régulièrement de 87 % en 1986 jusqu'à 95 % en 1992 (Duchesne, 1997, p. 5). Les poursuites augmentent notamment contre les clients, mais leur part varie fortement parmi les personnes poursuivies selon les pratiques locales d'administration (Bittle, 2001, p. 11). À Toronto, suite aux pressions de la South of Carlton Ratepayers' Association (Association des contribuables du quartier South of Carlton), la police municipale organise des opérations de contrôle dans les zones de prostitution, ciblant particulièrement les clients. Selon son directeur, les arrestations augmentent en 1987 de 30 % pour les prostitué·e·s et de 300 % pour les clients (Brock, 1998, pp. 89-91). Les autorités policières locales déclarent appliquer la loi « avec la même rigueur aux travailleurs du sexe hommes ou femmes et à leurs clients » (Allman, 1999, p. 15). Mais les femmes restent largement majoritaires parmi les prostitué·e·s arrêté·e·s et condamné·e·s. À Toronto, en 1986-1987, elles sont arrêtées 17 fois plus que les hommes. Et « les femmes condamnées pour communication sont généralement punies plus sévèrement que les hommes », peut-être à cause de récidives ou d'accusations multiples (Duchesne, 1997, p. 1).

Dès juillet 1989, l'évaluation de la loi par le ministère fédéral de la Justice conclut qu'elle ne réduit la prostitution de rue que dans certaines villes secondaires. Dans les grandes agglomérations, les arrestations massives produisent seulement un déplacement des prostitué·e·s (Ministère de la Justice, 1989). Mais ce bilan ne modifie pas les conditions d'application de la loi. Le mouvement anti-prostitution obtient donc

l'adoption de politiques répressives contre les prostitué·e·s comme mode de résolution du problème de la prostitution. Selon Danny Cockerline, la police « orchestre » ce mouvement (Cockerline, 1984, p. 8). Les agent·e·s multiplient les arrestations grâce à la loi sur la communication, mais aussi aux positions inégales dans les procédures judiciaires, en s'écartant parfois du cadre légal. Les accusations sont souvent portées par des agent·e·s infiltré·e·s se faisant passer pour des prostituées ou des clients (Duchesne, 1997, p. 5). Et la parole d'un·e agent·e assermenté·e est souvent plus valorisée que celle d'un·e prostitué·e accusé·e. La police joue donc un rôle particulier dans la construction du problème comme dans sa résolution, créant la criminalité qu'elle est censée prévenir :

« Le pouvoir de la loi n'existe pas a priori. Il est construit par les activités de maintien de l'ordre, de soin porté aux droits de propriété, et d'interprétation des caractéristiques des droits et libertés dans le processus judiciaire. Le maintien de l'ordre est particulièrement important pour les prostitué·e·s parce qu'ils et elles traitent avec la police en permanence comme représentant·e·s [*front line*] de l'État. Les politiques de maintien de l'ordre et les agent·e·s de police elles- et eux-mêmes mettent la loi en pratique ; la loi prend forme et substance par les activités de police. » (Brock, 1998, p. 95)

D'où une « politisation de la police » – entendue comme sa capacité à constituer la prostitution comme problème, notamment en s'y opposant, mais aussi à construire un rapport de force et à gagner des soutiens, et enfin à imposer les représentations qu'elle produit comme des connaissances (ib.). D'où en même temps une dépolitisation du problème, qui semble réglé pour le mouvement anti-prostitution, suite à sa prise en charge notamment par la police : l'institutionnalisation par les pouvoirs publics permet un retour à l'ordre public, en créant « une espèce de consensus tacite » (Cefaï et Terzi, 2012, p. 110).

La situation du Canada dans les années 1970 et 1980 se caractérise donc par un double processus de politisation et de dépolitisation de la prostitution, par les conditions de sa construction puis de sa résolution comme problème public. Le problème émerge avec la constitution de groupes d'intérêt réunissant des représentant·e·s de la police et des municipalités, des riverain·e·s et des commerçant·e·s, contre la « permissivité » des années 1960 et les sexualités visibles comme nuisances. En causant la fermeture des commerces sexuels, ces groupes



provoquent le déplacement des prostitué·e·s et l'apparition des « nuisances » dénoncées. Ils forment progressivement un mouvement national et imposent une focalisation sur le racolage dans les espaces publics et sur les moyens légaux de faire diminuer la prostitution. Malgré l'apparition de propositions alternatives et d'un rapport de force, ce mouvement parvient finalement à une résolution du problème par l'adoption et l'application de politiques répressives pour les prostitué·e·s. Cette répression accrue constitue alors l'un des éléments déclencheurs pour leur progressive organisation et la construction d'un mouvement local de *sex workers*.

## **4 Un mouvement canadien pour la décriminalisation du *sex work***

La circulation du *sex work*, dans le cas du Canada, est liée à des problématisations plurielles et simultanées de la prostitution dans les années 1980, la définissant à la fois en problème de santé publique au niveau international et en problème d'ordre public au niveau national. Les prostitué·e·s sont stigmatisé·e·s et réprimé·e·s, comme « groupe à risque » responsable de l'épidémie de VIH/sida et comme « nuisance » coupable de troubles dans les espaces publics urbains. Mais les conditions dans lesquelles la prostitution est constituée en problème sont aussi celles qui font émerger un mouvement de prostitué·e·s à la même période au Canada. Les premiers regroupements de personnes exerçant des formes commerciales de sexualité apparaissent dans des provinces anglophones au début des années 1970, en réaction aux mobilisations contre la prostitution et aux politiques répressives appliquées aux prostitué·e·s, en lien avec certains groupes féministes canadiens et le mouvement étasunien de *sex workers*. Ces organisations dispersées, gagnant en visibilité et en influence au cours des années 1980, constituent progressivement un contre-mouvement pour les droits des prostitué·e·s et la décriminalisation de la prostitution, qui acquièrent alors dans le pays un rôle de représentation politique des *sex workers*.

### **4 1 Des mobilisations contre la répression de la prostitution**

Les premières expériences de mobilisations en soutien aux prostitué·e·s apparaissent à la fin des années 1970, contre le « nettoyage » des quartiers dans lesquels se concentrent les commerces sexuels et la prostitution de rue. En novembre 1977, quand ferment les « établissements de divertissement pour adultes » de Yonge Street, le groupe torontois de Wages for Housework organise un débat sur « La prostitution : là où le sexe et la classe se rencontrent », avec Judith Ramirez (la porte-parole du groupe), un conseiller municipal, le procureur de la ville et Margo St. James (Mensah et al., 2011, p. 183). Au même moment, Judith Ramirez analyse dans la revue du groupe le meurtre du jeune cireur de chaussures. Plutôt que de le présenter comme victime des prostituées, opposant les communautés immigrantes aux commerces sexuels, elle interroge la situation d'un enfant qui travaille dans la rue pour compléter les revenus de ses parents migrants. Elle relie sa situation à celle des femmes qui exercent des formes de sexualités rémunérées en raison des discriminations systématiques auxquelles elles sont confrontées, liées à leurs positions dans les rapports de genre, de classe, et parfois de race (Ramirez, 1977, p. 1). Le thème du travail apparaît ainsi dans les discours féministes sur la prostitution, incluse dans les activités que des femmes peuvent exercer, contre la pauvreté et pour leur autonomie. La mobilisation en soutien aux femmes exerçant des formes de sexualités rétribuées, par un groupe local inscrit dans un réseau féministe international, avec une militante centrale dans le mouvement étasunien des *sex workers*, constitue donc une première occasion d'introduire les analyses développées par Coyote et Wages for Housework, moins sur la catégorie de « *sex work* » que sur les usages par des femmes de leur sexualité comme travail.

En novembre 1977 à Toronto apparaît aussi la première organisation de défense des droits des prostituées au Canada : Beaver (pour Better End All Vicious Erotic Repression : mieux vaut mettre fin à toute répression érotique brutale / perverse). Sa fondatrice, Margaret Spore, s'inspire des organisations étasuniennes. Le nom du groupe par exemple, comme pour Coyote, Pony, Puma ou Dolphin, désigne l'acronyme d'une revendication et le nom d'un animal (*beaver* signifie castor). Son objectif : « Légitimer le sexe féminin / la sexualité des femmes [*the female sex*]. Décriminaliser la prostitution » (Brock, 1998, p. 41). Le groupe critique les violences auxquelles sont confrontées les prostituées qui exercent dans la rue, mais les recrute difficilement. Surtout composé de strip-teaseuses, soutenu par quelques avocates féministes, il disparaît finalement en

1980. En 1979, toujours à Toronto, apparaît aussi la Canadian Association of Burlesque Entertainers (Association canadienne d'artistes burlesques, CABE). Fondée pour améliorer les conditions de travail des strip-teaseur·se·s, elle parvient à imposer cette question par des apparitions publiques régulières et la publication d'un bulletin d'information. La mise en place d'une licence pour les bars de nuit, qu'elle soutient pour améliorer les conditions d'exercice des employé·e·s, conduit finalement à la fermeture de la plupart des clubs et une augmentation des bénéfices de la police. Après trois ans d'activité, la CABE disparaît en 1982 (Cockerline, 1997).

Comme d'autres catégories stigmatisées, la « prostitution » définie comme problème incite les « prostitué·e·s » à se réunir pour s'opposer à leur stigmatisation (Goffman, 1975, p. 36). La problématisation des commerces sexuels comme « nuisances » et la répression croissante de la prostitution de rue dans plusieurs agglomérations canadiennes au début des années 1970 constituent ainsi un « évènement critique » (Staggenborg, 1993). En modifiant les perceptions et les interprétations de la situation, elles suscitent la redéfinition d'analyses et de stratégies et conduisent des acteur·trice·s de l'« industrie du sexe » à se mobiliser localement. Même si leur portée et leur durée sont limitées, ces premières expériences sont rendues possibles par l'implication de certains groupes féministes, par la diffusion de ressources militantes et la constitution de réseaux locaux. Le mouvement étasunien pour les droits des prostitué·e·s y contribue aussi, avec la participation directe de Margo St. James, des références récurrentes à Coyote ou l'émergence d'un réseau international. Les premières organisations permettent finalement l'apparition au Canada anglophone de discours sur la prostitution comme travail et de revendications sur sa décriminalisation.

Après ces quelques expériences éphémères et dispersées, de nouvelles organisations de prostitué·e·s apparaissent au début des années 1980. L'Alliance for the Safety of Prostitutes (Alliance pour la sécurité des prostituées, ASP) est créée à Vancouver en 1982, par des femmes voulant « apporter un soutien aux prostituées », en réaction à une conférence organisée par CROWE et aux « attitudes de classe moyenne de certaines femmes blanches » (ASP, 1986). Les fondatrices sont militantes au Rape Relief, un centre d'accueil de femmes victimes de viols. Au début des années 1980, au Canada comme aux États-Unis, les féministes partagent majoritairement des représentations de la prostitution comme « esclavage sexuel des femmes » et des prostituées comme

victimes de l'oppression patriarcale (Brock, 1998, p. 74). Inclure leur soutien dans la lutte contre les violences sexistes permet l'implication de militantes féministes sans confrontation sur ces représentations. Le groupe développe donc « un travail de soutien et de lutte organisé avec les femmes qui travaillent comme prostituées » (ASP, 1986). Ses membres diffusent par exemple la première liste de mauvais clients, informent sur les ressources et services disponibles, accompagnent celles qui le veulent à l'hôpital ou à la cour. Avec le soutien de celui de Vancouver, des prostituées créent d'autres groupes ensuite à Toronto, Calgary, Winnipeg et Montréal.

En 1983 est aussi créée à Toronto la Canadian Organization for the Rights of Prostitutes (CORP), à l'initiative d'une prostituée de rue, Peggy Miller, en réaction à son arrestation et à sa condamnation, avec quelques autres prostitué·e·s et allié·e·s (Cockerline, 1997). L'organisation « regroupe des femmes et des hommes qui travaillent dans l'industrie du sexe » (CORP, 2011, p. 53) et fait du lobbying auprès de responsables politiques, administratif·ve·s ou médiatiques, en publiant par exemple *Stiletto*, « bulletin de liaison des putes »<sup>24</sup>. Au milieu des années 1980, une tension émerge entre deux perspectives : « défendrons-nous plus efficacement nos droits en organisant un mouvement de la base ou en nous concentrant sur le lobbying ? » (Cockerline, 2011-3, p. 51). Certain·e·s, considérant la satisfaction des besoins fondamentaux comme nécessaire à l'engagement militant, imaginent « un "terrain d'entraînement" pour former des personnes prostituées engagées politiquement » (id., p. 50). D'autres craignent « un autre service social auquel les personnes prostituées s'adresseraient pour obtenir de l'aide plutôt que de se joindre à nous pour constituer un mouvement politique » (id., p. 51). Une scission en résulte, avec la création de Maggie's en 1986. En les impliquant aux différentes étapes, ce « projet communautaire des prostitué·e·s de Toronto » se donne pour mission d'« assister les autres travailleuses du sexe dans leurs efforts pour vivre et travailler en sécurité et avec dignité » (Gillies, 2006, p. 73).

Aux expériences relativement informelles des années 1970, succèdent donc dans les années 1980 d'autres groupes davantage structurés selon deux modèles : organisations communautaires proposant des services et organisations politiques défendant des droits (Beer, 2010, p. 62). Elles sont créées par des prostitué·e·s, en réaction à leur stigmatisation et à leur répression, avec parfois le soutien d'allié·e·s. Si

---

24 *Stiletto* signifie à la fois « talon aiguille » et « stylet », un poignard aiguisé.

d'autres activités du secteur commercial du sexe sont aussi représentées, par le recrutement et dans les discours, ces organisations se concentrent rapidement sur la prostitution de rue et la situation des femmes, en raison de leur part majoritaire dans ces activités, de la participation de groupes féministes à certaines organisations et surtout de la centralité des « nuisances » dans la problématisation de la prostitution. Comme les Noir·e·s, les femmes ou les gays et les lesbiennes dans les années 1960, elles entendent « montr[er] que le problème [est] de faire d'[elles et] eux un problème » (Cefaï et Terzi, 2012, p. 83). « Certaines personnes considèrent que la prostitution est condamnable et que notre existence est une honte. Selon nous, c'est le traitement que la société nous réserve qui est honteux ! » (Cockerline, 2011-3, p. 53). Malgré des variations, les différentes organisations développent des stratégies similaires « en réaction aux succès du mouvement initial et à l'ampleur du contrôle social exercé contre [les prostitué·e·s] » (Mottl, 1980, p. 624). Jusqu'au milieu des années 1980, émergent en opposition au mouvement anti-prostitution, fortement dépendantes de sa définition du problème, elles constituent donc un contre-mouvement pour les droits des prostitué·e·s.

## ***4 2 Un contre-mouvement pour les droits des prostitué·e·s***

Aux alentours de 1985, plusieurs évènements modifient, avec les rapports de force entre groupes et positions, la structure des opportunités de ce contre-mouvement (McAdam, 1982). Les consultations et le rapport du Comité Fraser permettent à certaines organisations de prostitué·e·s de gagner en visibilité et en légitimité. L'engagement d'institutions officielles dans les problèmes sociaux participe parfois à neutraliser ou éliminer les groupes protestataires (Spector et Kitsuse, 1973, p. 153). Leur contribution aux travaux du Comité Fraser au contraire « donne aux prostitué·e·s un visage humain » :

« Voir des prostitué·e·s parlant pour elles- et eux-mêmes, plutôt que d'autres, représentant soi-disant leurs intérêts, se contentant de parler en leur nom, était certainement nouveau dans ce contexte. Cette participation a contribué à la compréhension par le comité à la fois des relations de travail dans et des réactions sociales à la prostitution, et ont eu une certaine influence sur son processus de prise de décision. Les dimensions d'automatisation comme de sanction, dans les recommandations du comité concernant la sollicitation de

rue et les maisons de débauche, ont été influencées par la reconnaissance des prostituées comme des "adultes responsables". » (Brock, 1998, p. 70)

Au même moment, le déplacement des positions et oppositions dans le mouvement féministe, du fait des effets des politiques anti-prostitution et des initiatives d'organisations de prostitué-e-s, contribue aussi à accroître les ressources et les influences du contre-mouvement. Certains groupes féministes présentent un mémoire ou participent aux auditions du comité, et la majorité défendent la décriminalisation de la prostitution, sans constituer « un soutien inconditionnel de la prostitution *en soi* » (Shaver, 1987, p. 290). « La position féministe » comporte « une critique de la formulation et de l'application de la législation », jugée hypocrite et discriminatoire et fondée sur un double standard en matière de sexualité. Elle apporte plus spécifiquement « une analyse des problèmes sous-jacents qui entraînent la prostitution » : « la pauvreté relative des femmes, la position socio-économique avantageuse des hommes et la socialisation des deux sexes en ce qui concerne les rôles sexuels » (id., pp. 290-291). Comme aux États-Unis, les féministes au Canada défendent donc les prostituées mais pas la prostitution, et font de la pornographie un enjeu à la fois central et clivant. Comparée au niveau d'implication des courants pro- et anti-censure, la défense par ce mouvement des droits des prostituées est donc d'abord assez limitée (Brock, 1998, p. 74).

En 1985 apparaît le NAC Prostitution Committee, un sous-comité du National Action Committee on the Status of Women (Comité national d'action sur le statut des femmes, NAC). Cette coalition créée en 1970 gagne progressivement en importance, réunissant plus de 500 organisations féministes à la fin des années 1980. Elle gagne aussi en influence : des leaders politiques, délégué-e-s ministériel-le-s et parlementaires participent à ses congrès à partir de 1976, le gouvernement fédéral le consulte plusieurs fois dans les années 1980 (Molgat, 1997). Le NAC Prostitution Committee, composé de femmes prostituées et non-prostituées, est formé pour établir un dialogue et développer une politique sur la prostitution. Il propose une série de résolutions dont certaines sont adoptées par le NAC, comme l'opposition à toute législation visant à limiter les choix des prostituées adultes (1986) ou le soutien au développement de projets autonomes par et pour des prostituées (1988). Même si la représentation des prostituées comme victimes de l'oppression patriarcale est dominante parmi les féministes, la participation de la CORP, les discussions engagées et les résolutions adoptées marquent une légitimation

relative dans le mouvement, sinon de la prostitution, du moins de certaines prostituées (Brock, 1998, p. 175).

La même année, la CORP interpelle la Coalition du 8 mars de Toronto pour connaître les positions des féministes sur les rapports Badgley et Fraser et discuter des conditions d'un dialogue entre féministes et prostituées. De cette rencontre découle en novembre 1985 une conférence intitulée *Challenging our Images: The Politics of Pornography and Prostitution*. Elle réunit plus de 400 personnes, « une multitude de points de vue : femmes et hommes, personnes prostituées et non prostituées, activistes antipornographie et activistes anticensure » (Bell, 2011, p. 185). Se succèdent notamment, après une ouverture par Margo St. James, cinq grands débats et une trentaine d'ateliers.

« Comme d'autres femmes, les travailleuses du sexe ont été réduites au silence. Elles se sentent isolées non seulement de la société, mais aussi du mouvement des femmes qui, affirment-elles, a ignoré les danseuses nues, les putains ou les artistes pornos ou s'en est dissocié. En fait, les travailleuses du sexe ont accusé les féministes de refuser de les connaître et à plus forte raison de les appuyer. Aujourd'hui, elles leur demandent de reconsidérer cette attitude, espérant susciter certains changements dans les analyses et les stratégies féministes concernant la pornographie et la prostitution. » (id., pp. 186-187)

La multiplication des alliances entre féministes et prostituées montre l'inclusion progressive des seconde dans le mouvement des premières. Les liens entre groupes anglophones permettent en particulier des rapprochements avec les courants *sex radicals* étasuniens, la circulation d'analyses alternatives des sexualités et une attention croissante à d'autres pratiques ou activités.

Les consultations et conclusions du Comité Fraser constituent enfin un autre type de ressource pour le contre-mouvement pour les droits des prostitué·e·s, contre la définition de la prostitution comme risque de contamination. Le comité affirme que la réputation des prostitué·e·s de propager les IST n'est pas confirmée en épidémiologie :

« une majorité de prostitués contractent une MTS [maladie transmissible sexuellement] au moins une fois pendant leur "carrière", mais la plupart connaissent très bien les problèmes associés à ces maladies, se rendent régulièrement dans des cliniques et prennent les mesures préventives nécessaires, en général en demandant à leurs clients de mettre un condom. » (Comité Fraser, 1985, p. 395)

Plus largement, avec les comités Badgley et Fraser se multiplient les recherches sur la prostitution au Canada (Allman, 1999, p. 16). D'où, au milieu des années 1980, des connaissances épidémiologiques déjà disponibles sur ces populations, ainsi que de nouvelles opportunités d'implication dans la lutte contre l'épidémie pour les organisations de prostitué·e·s.

Les financements disponibles pour la prévention constituent selon Kara Gillies, prostituée militante, une « fondation solide » pour des groupes comme Maggie's, sur laquelle développer non seulement des campagnes de « sécurisexe »<sup>25</sup>, mais aussi « une grande variété de services et de stratégies d'activisme » (Gillies, 2006, p. 73). D'autres organisations sont créées, comme le Safe Sex Corp par des membres de la CORP en 1986, « pour contester le discours qui ren[d] les personnes prostituées responsables de la propagation du VIH/sida » (Cockerline, 2011-3, p. 51).

« "Le sida n'est pas propagé par la prostitution, avons-nous dit. Le sida se propage par les pratiques sexuelles à risque et le partage des seringues." La plupart des personnes qui font de la prostitution le savaient et agissaient en conséquence : 80 % d'entre elles utilisaient des condoms, un pourcentage plus élevé que pour tout autre groupe dans la société. » (Cockerline, 2011-2, pp. 317-318)

À partir de connaissances issues de recherches en épidémiologie et d'expériences du travail sexuel, la méthode consiste à ne pas seulement « dire aux gens d'avoir des relations sexuelles sans risque », mais aussi « leur montr[er] comment », pour « prouver que nous ne faisons pas partie du problème, mais de la solution » (id., p. 318). En 1988, le groupe obtient des subventions de la ville de Toronto et de la province de l'Ontario, devient Prostitutes' Safe Sex Project (PSSP) et intègre Maggie's.

« Un projet par et pour les personnes prostituées venait d'être lancé. Nous espérions que les experts de la prostitution et du VIH/sida ne soient plus des organismes de service social peu compréhensifs, mais bien les personnes prostituées elles-mêmes. Nous voulions contester le postulat "prostitution égale sida" en prouvant que les personnes prostituées prenaient collectivement très au sérieux le sécurisexe. Enfin, nous souhaitions que les personnes prostituées qui viendraient à Maggie's se joignent à la lutte pour la défense de nos droits. » (Cockerline, 2011-3, pp. 51-52)

---

25 Le néologisme « sécurisexe » apparaît dans les années 1980, dans la lutte contre le VIH/sida au Québec, pour traduire les expressions « *safe sex* » ou « *safer sex* » (aussi traduites par « sexe sans risque » ou « à moindre risque »). Il désigne un ensemble de pratiques « sécuritaires » dans le domaine de la sexualité, c'est-à-dire visant à protéger la sécurité et la santé des partenaires, comme la diffusion d'informations ou de matériel pour la prévention de la transmission du VIH.



Le PSSP développe sur le VIH et les IST une action de *peer education* (éducation par les pairs), avec des brochures de prévention ou une lettre d'information. Pour la prostituée militante Valerie Scott, ce projet « encourage les prostitué·e·s à devenir fier·e·s de leur travail comme éducateur·trice·s de sécurisexe » (Brock, 1998, p. 88). Leur implication dans la prévention vise plus largement l'amélioration de leurs conditions d'existence, « pour la reconnaissance de notre travail, et contre les policiers et autres autorités qui prennent prétexte du sida pour violer nos droits » (Cockerline, 2011-2, p. 318). L'implication de ces groupes dans la lutte contre le VIH/sida permet donc la production de nouvelles analyses et l'émergence de nouvelles pratiques, valorisant les compétences des prostitué·e·s contre les risques liés à l'exercice de la prostitution.

Le contre-mouvement pour les droits des prostitué·e·s, apparu au début des années 1980, bénéficie au milieu de la décennie de l'institutionnalisation du débat public sur la prostitution, de la participation de plusieurs groupes de prostitué·e·s, de la multiplication des relations avec d'autres mouvements ou encore de réactions collectives à l'apparition du VIH/sida. Avec l'augmentation des financements disponibles et des échanges entre organisations, notamment la multiplication des soutiens et des alliances avec des groupes féministes ou gays, il gagne en visibilité, en légitimité, en ressources et en influence. D'où une moindre dépendance à la problématisation de la prostitution comme « nuisance » imposée par le mouvement anti-prostitution et aux besoins immédiats des prostitué·e·s résultant de leur répression.

### ***4 3 Un mouvement local de sex workers***

Le contre-mouvement, d'abord traversés par une tension entre deux types d'organisation et centré sur la prostitution féminine de rue, trouve dans ces évolutions autant d'occasions d'accroître son unité et son autonomie face au mouvement anti-prostitution. Les différents groupes qui le composent convergent en particulier autour d'une opposition commune à la répression des prostitué·e·s. La loi sur la communication, jugée coûteuse et inefficace, accroît le pouvoir des policier·e·s et des juges, alors que « les putes sont une fois de plus contraintes à l'invisibilité et vulnérables à toutes les formes d'exploitation et d'abus qui surviennent avec l'oppression »

(Kinsman, 1986, p. 8). Mais dès avant son adoption, les groupes de défense des droits des prostitué·e·s se concentrent sur la revendication de décriminalisation de la prostitution.

La CORP s'oppose à la réglementation pour son rôle dans la répression et la stigmatisation des prostitué·e·s. Leur définition légale comme criminel·le·s – « de mauvaises personnes qui méritent d'être méprisées et maltraitées » – légitime les abus et violences subies (Cockerline, 2011-1, p. 296). La loi est donc nuisible et injuste pour les prostitué·e·s, arrêté·e·s et poursuivi·e·s, « qu'elles [et ils] constituent ou non une nuisance pour autrui », « simplement pour avoir offert ou acheté des services qui n'ont rien d'illégal » (id., p. 297). D'où la revendication de la décriminalisation de la prostitution,

« ce qui veut dire *pas de lois antiprostituées*. (...) Cela ne signifie pas que nous serions au-dessus des lois, seulement que nous aurions les mêmes droits que les autres. Contrairement à la législation actuelle, la décriminalisation nous fournirait une réelle protection contre les gens qui nous volent, nous violent, nous agressent et nous harcèlent. Nous pourrions enfin demander de l'aide sans avoir peur de nous faire arrêter. » (Cockerline, 2011-3, p. 54)

Maggie's défend aussi cette position, selon des modalités différentes. Pour lutter contre le harcèlement des prostitué·e·s, elle propose par exemple des médiations avec des groupes de riverain·e·s opposés à leur présence. Malgré des échecs répétés, l'organisation obtient qu'une association de résident·e·s soutienne la décriminalisation de la prostitution (Gillies, 2006, p. 73).

Pour l'ASP, la réglementation contraint les femmes qui se prostituent à « travailler dans de véritables conditions d'esclavage » (ASP, 1986). Elle provoque une « spirale économique » qui les « enfonce davantage » dans la prostitution : la clandestinité de leur activité accroît leurs besoins financiers et les exclut du marché de l'emploi (ASP, 2011, p. 286). La décriminalisation, au contraire, « permettrait aux femmes, à court terme, de travailler dans des lieux plus sécuritaires et d'avoir un peu plus de contrôle sur leur vie » (ib.). L'objectif est « une société où aucune femme n'est contrainte à la prostitution », qui « doit être un choix et non une nécessité » (id., p. 285). La possibilité de ce choix est conditionnée « à la situation économique et à la position sociale des femmes » et implique donc pour elles des « alternatives de vie décentes » et une « transformation radicale des rapports de domination » (ASP, 1986). Dans cette

perspective, la décriminalisation ne suffit pas à supprimer les causes socio-économiques de la prostitution, sans « véritables solutions sociales, de façon à ce que les femmes puissent survivre sans devoir offrir des services sexuels aux hommes en échange d'argent et en faisant en sorte d'éliminer toutes les circonstances menant à la prostitution » (ib.). La perspective est donc finalement plutôt celle d'une abolition de la prostitution.

Les droits des prostitué·e·s et la décriminalisation de la prostitution ne sont d'abord défendus que par quelques groupes, concentrés dans les grandes agglomérations anglophones et animés par un petit nombre de militant·e·s, dont les positions et les actions varient en fonction de leur origine et de leur composition. Puis l'émergence de ces revendications s'inscrit dans le réseau international en construction : des militant·e·s de la CORP, Danny Cockerline ou Peggy Miller, participent par exemple aux congrès de l'ICPR. Le contre-mouvement gagne donc en cohésion et en autonomie par la convergence relative des organisations autour de revendications communes et leur inscription dans le mouvement international des *sex workers*. Les participant·e·s canadien·ne·s aux congrès jouent un rôle de médiation, entre groupes locaux et mouvement international. Leurs organisations bénéficient ainsi d'une meilleure visibilité internationale, avec par exemple la publication dans *World Wide Whore's News* d'un article sur la situation des prostitué·e·s exerçant dans les rues des grandes agglomérations canadiennes depuis l'adoption de la loi sur la communication, et sur les différents projets et principes de la CORP à Toronto (Cockerline, 1988). Et inversement, les analyses et positions de l'ICPR sont diffusées, participant à constituer la décriminalisation en mot d'ordre du mouvement canadien. Les relations entre organisations et avec le mouvement international contribuent ainsi à faire exister les *sex workers* au Canada.

Ces individus et ces groupes développent donc un « travail de représentation » des prostitué·e·s, au double sens de construction d'une représentation sociale – une définition alternative de leur activité pour contester leur stigmatisation – et d'imposition d'une représentation politique – l'activité des porte-paroles du mouvement chargé·e·s de le faire exister en contestant ses adversaires (Boltanski, 1982, p. 58). Ces deux dimensions s'inscrivent dans un même processus :

« l'ordre de la représentation contribue à orienter et à justifier la pratique, notamment en définissant les zones légitimes d'influence qui reviennent à chacune des instances en concurrence, c'est-à-dire, pratiquement, les classes dont elles peuvent prétendre être les porte-parole et les instruments de mobilisation, leurs propriétés, leur extension et les frontières qui les séparent » (Boltanski, 1979, p. 642)

Selon une travailleuse sexuelle militante, c'est au cours des années 1980 que « le travail sexuel commence vraiment à devenir un discours sur le *travail* » (Beer, 2010, p. 63). Par son inscription dans d'autres luttes, la multiplication des échanges, la circulation des discours et l'accumulation des ressources, ces mobilisations et organisations multiplient les oppositions, les alliances et les revendications, se distinguant ainsi d'un modèle du contre-mouvement caractérisé par des « objectifs particuliers » et des « doléances uniques » (Mottle, 1980, p. 627). Différentes « chaînes de transmission » (Dufoix, 2011, p. 31), aux niveaux local comme international, facilitent ainsi la circulation et les appropriations du « *sex work* » à la fin des années 1980, faisant du contre-mouvement de prostitué·e·s un mouvement de *sex workers*.

## **5 La prostitution politisée par les « travailleur·se·s sexuel·le·s »**

En 1992, un conflit émerge entre des militant·e·s de Toronto, qui provoque une démobilisation de la CORP et met un terme à son alliance avec Maggie's.

« Mais les gens de Maggie's ayant encore besoin d'une organisation politique militante pour compléter leurs services, la Sex Work Alliance of Toronto (SWAT) est née. La CORP est réservée aux personnes prostituées, tandis que la SWAT accueille tous les travailleurs et travailleuses du sexe (qu'ils et elles fassent de la prostitution, de la danse nue, de la porno ou du téléphone érotique). » (Cockerline, 2011-3, p. 52)

La SWAT, créée par d'ancien·ne·s membres de la CORP, la remplace rapidement – la CORP est finalement dissoute en 1994. Le passage de la CORP à la SWAT marque ainsi un changement de vocabulaire dans les discours du mouvement canadien au début des années 1990. Le « *sex work* », d'abord marginal dans les discours des organisations anglophones, est progressivement diffusé et approprié jusqu'à sa traduction au Québec.

Dans cette province, la problématisation de la prostitution débute dès les années 1970. L'adoption en 1967 d'un règlement municipal à Montréal qui interdit tout contact entre artistes et clients des cabarets participe à leur fermeture et produit une augmentation de la prostitution de rue, des studios de massage et des réseaux de call-girls (Namaste, 2002). Et l'organisation des prostitué·e·s, comme dans d'autres agglomérations canadiennes, apparaît au cours des années 1980. Un groupe de l'ASP est créé à Montréal en réaction à la publication du rapport Fraser en 1985, première mais brève expérience de mobilisation puisque le groupe est rapidement dissout. Le processus d'organisation des prostitué·e·s au Québec ne commence donc véritablement qu'en 1992, avec la création de l'AQTS, premier groupe francophone de « travailleur·se·s sexuel·le·s », qui revendique la « maternité » de la catégorie. Le décalage chronologique, entre la création des organisations de Toronto ou de Vancouver dans les années 1980 et celle de l'AQTS à Montréal en 1992, est lié à des spécificités politiques et linguistiques du Québec, entre de fortes influences et une volonté d'indépendance. Le cas de ce nouveau groupe donne à voir des processus de circulation et d'appropriation des discours et pratiques des *sex workers* entre échelles spatiales et espaces sociaux, ainsi qu'un processus de politisation par la production de discours et de pratiques de légitimation de la participation des « travailleur·se·s sexuel·le·s ».

### ***5 1 Circulations et traductions, du « sex work » au « travail sexuel »***

Si des organisations de « travailleur·se·s sexuel·le·s » en lien avec les mouvements national et international n'apparaissent qu'au début des années 1990 au Québec, c'est en raison d'un contexte local marqué par la Révolution tranquille : le « bref moment pendant lequel, fort d'un large consensus social, l'État québécois, son personnage principal, [est] à la fois intensément réformiste et intensément nationaliste » (Ferretti, 1999, pp. 69 et 62). Le nationalisme québécois émerge au XIX<sup>e</sup> siècle, quand l'ancienne colonie française intègre la Confédération canadienne. Il devient central dans les années 1960, en réaction à l'empiètement de l'État fédéral sur les compétences et les revenus des provinces, à la position dominante des « Anglais » dans l'économie québécoise et l'exclusion des francophones de la fonction publique fédérale, à la hausse

des besoins de la population et aux difficultés de l'Église catholique à maintenir son pouvoir politique. Une classe moyenne et un mouvement nationaliste renouvelés s'opposent à l'inertie des conservateurs de l'Union nationale, au gouvernement provincial depuis 1936. Le Parti libéral se rapproche des mouvements nationalistes traditionnels et remporte les élections législatives à partir de 1960, avec des slogans comme « C'est l'temps qu'ça change » et « Maîtres chez nous ». Il reste au pouvoir jusqu'à la victoire en 1976 du Parti québécois, fondé en 1968 pour défendre la souveraineté de la province et la protection du français.

La Révolution tranquille marque l'adoption rapide d'une série de réformes sociales, éducatives, sanitaires et économiques. Elle conduit notamment à une modernisation de la fonction publique et des institutions politiques, à une promotion des francophones et à un essor du nationalisme. Ces changements visent à préserver des particularités québécoises de la culture anglo-américaine jugée hégémonique au Canada, en particulier un secteur public développé et une population majoritairement francophone. La contestation politique porte d'une part sur la relation entre anglophones et francophones et les moyens de préserver une culture québécoise ; d'autre part sur le statut du Québec et le partage des pouvoirs dans la fédération. La loi fédérale sur les langues officielles donne par exemple au français un statut équivalent à celui de l'anglais en 1969. Les différences linguistiques s'inscrivent donc au Québec dans des luttes politiques, et produisent une séparation relative entre les espaces militants anglophones et francophones au Canada.

La Révolution tranquille a aussi pour effet de modifier les rapports et pouvoirs politiques. L'influence de l'Église catholique apparaît au XIX<sup>e</sup> siècle, en participant à la construction d'une fierté nationale québécoise. Et jusqu'au début des années 1960, elle exerce une autorité importante sur les institutions politiques. L'adoption par le gouvernement provincial des principes de l'État-providence diminue alors fortement le pouvoir de l'Église. Elle perd par exemple des responsabilités avec l'instauration d'un personnel administratif laïc dans les établissements scolaires et sanitaires et les services sociaux. Ces réformes institutionnelles et la diminution de la pratique religieuse conduisent à une limitation des interventions publiques de l'Église et à une sécularisation des institutions politiques. Les luttes politiques sont donc aussi marquées

au Québec par des influences religieuses, et la politisation de la sexualité en particulier accompagne cette diminution de l'hégémonie du catholicisme.

La construction d'un mouvement pour les droits des prostitué·e·s et l'apparition d'organisations de travailleur·se·s sexuel·le·s au Québec s'inscrivent donc au croisement d'échanges au niveau international, de politiques publiques et de mouvements sociaux au Canada, et de particularités du contexte historique, politique et linguistique de la province. La création de l'AQTS représente alors la première action collective et apparition publique de travailleur·se·s sexuel·le·s dans cette province. L'entrée du « *sex work* » dans l'espace francophone résulte des conditions de création de l'association, c'est-à-dire de la rencontre entre cinq personnes impliquées dans des pratiques professionnelles, scientifiques et/ou militantes en lien avec la prostitution, de leurs parcours singuliers et de leurs multiples ressources, au croisement plusieurs échelles spatiales et espaces sociaux.

L'AQTS est créée en avril 1992, à l'occasion d'un colloque sur « les jeunes de la rue et leur avenir dans la société » à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Organisé par le Projet d'intervention auprès des mineur·e·s prostitué·e·s (PiaMP), une association de travail de rue avec des adolescent·e·s et des jeunes adultes<sup>26</sup>, il vise à présenter et comparer expériences et analyses sur la situation des jeunes marginalisé·e·s. La rencontre réunit des intervenant·e·s de plusieurs secteurs d'activité (salarié·e·s du PiaMP, militant·e·s associatif·ve·s, éducateur·trice·s, sociologues, psychologues, formateur·trice·s...) et origines géographiques (Québec, mais aussi d'autres provinces et pays). Elle porte notamment sur la prostitution, évoquée dans 20 % des interventions, avec par exemple une section des actes consacrée aux « nouvelles réalités sociales : sexualité, prostitution, drogue, débrouilles » et le discours d'ouverture sur « la prostitution juvénile au Québec » (Pector, 1994, pp. 103-176 et 21-23). L'évènement fait notamment suite à la problématisation des « *street kids* » par la médiatisation du rapport du Comité Badgley.

Claire Thiboutot intervient au colloque en tant qu'« étudiante en sexologie et membre fondatrice de l'Association québécoise des travailleuses et travailleurs du sexe (AQTS) » (id., p. 12). Dans le cadre de ses études, entamées en 1985 à l'UQÀM, elle

---

<sup>26</sup> Le travail de rue est un type de travail social fondé sur un « principe de présence signifiante » et une « pratique d'accompagnement individuel et collectif » avec les membres d'un groupe social marginalisé (Fontaine, 2011, p. 193).

s'implique dans le Comité femmes de l'université, une association qui informe et sensibilise étudiant·e·s et enseignant·e·s de la situation des femmes. C'est par ce comité qu'elle est informée en 1986 de la création de l'ASP à Montréal, qui diffuse une lettre demandant le soutien des organisations féministes (ASP, 1986). Le Comité femmes ne donne pas suite à cette lettre, et Claire Thiboutot découvre réellement l'« industrie du sexe » lorsqu'elle commence, parallèlement à ses études, à exercer comme danseuse nue dans un bar spécialisé de Toronto en 1988. En raison de cette double position de jeune sexologue et de strip-teaseuse, Daniel Welzer-Lang – un sociologue français qui mène une recherche sur la prostitution à Lyon – la consulte en 1991 pour certaines publications, et le PIaMP l'invite l'année suivante au colloque. Elle y présente un texte intitulé « T'as de la misère à aimer la pute » (en annexe). Ce texte, qui commence par « je suis pute », prend la forme d'une interpellation à un « tu » anonyme et masculin, successivement client, psy, travailleur social, médecin, « lologue tous azimuts », patron ou *pimp*, et finalement ami, amant, amour. Il présente une analyse, à partir de ce point de vue de pute, de ses aspirations et assignations, et plus largement de la position sociale, économique et sexuelle des femmes dans « ce système capitaliste et patriarcal ».

Comme Claire Thiboutot, Gail Pheterson est invitée par le PIaMP en raison de sa double position de chercheuse en psychologie sociale et de militante du mouvement pour les droits des travailleur·se·s sexuel·le·s. Elle présente deux interventions sur la stigmatisation des femmes et des prostitué·e·s dans le processus législatif (id., pp. 188-193) et sur l'action politique avec les prostituées comme « processus de déstigmatisation et de légitimation » (id., pp. 279-286). Parallèlement à son implication à l'ICPR, elle poursuit ses recherches sur les stigmatisations et les oppressions des femmes, à partir notamment de l'expérience des prostituées. Elle crée par exemple en 1984 un groupe de travail sur la division entre femmes « bonnes » – les épouses légitimées par leur relation à un homme particulier ; « mauvaises » – les putains stigmatisées comme déviantes ; et « perverses » – les gouines, ignorées (Pheterson, 2001, pp. 178-183). Si chaque femme expérimente différentes formes d'oppression, toutes ces oppressions sont imbriquées, notamment dans la prostitution. La participation de prostituées permet donc de comprendre les situations économiques et sexuelles et les formes de contrôle et de coercition des femmes en général. À partir de ces groupes d'alliance entre femmes impliquant des prostituées, elle analyse le stigmat



de putain (*whore stigma*) comme mécanisme d'oppression menaçant spécifiquement et collectivement les femmes déviant des normes sexuelles, c'est-à-dire de l'hétérosexualité monogame.

Claire Thiboutot et Gail Pheterson se retrouvent en marge du colloque, avec Chantale Boisclair (travailleuse de rue au PiaMP) et France Tardif (sexologue), qui interviennent ensemble au colloque sur les relations entre prostitution et condition féminine (Pector, 1994, pp. 139-141) ; avec aussi Mirha-Soleil Ross, qui exerce la prostitution de rue et assiste au colloque. De leur discussion débouche la création de l'AQTS. Même si sa participation directe se limite à cette discussion (elle repart à Amsterdam à la fin du colloque), Gail Pheterson y joue, comme à la fondation de l'ICPR, « grâce aux multiples positions qu'elle occupe un rôle décisif de passerelle entre acteurs et espaces sociaux hétérogènes » (Mathieu, 2001, p. 133). Elle apporte des outils théoriques issus de ses recherches, une connaissance des organisations étasuniennes et de la situation néerlandaise, les analyses, contestations et revendications produites lors des congrès de l'ICPR. Et plus largement, la création de l'association est rendue possible par l'accumulation de ressources issues de différents espaces sociaux, liée à la multipositionnalité de chacune des fondatrices (Boltanski, 1973). Claire Thiboutot apporte une analyse et un réseau issus de sa pratique de strip-teaseuse, de sa pratique militante et de sa formation universitaire. Mirha-Soleil Ross, par son expérience et ses relations, facilite un recrutement relativement diversifié parmi les actrices du secteur commercial du sexe, l'inscription de l'association dans l'espace de la prostitution de rue de Montréal et la construction de relations avec d'autres organisations. Quand elle commence à exercer la prostitution en 1990, en l'absence de groupe de défense des droits des prostitué·e·s à Montréal, elle entre rapidement en contact avec Maggie's à Toronto. Parallèlement, elle s'implique aussi dans le mouvement pour les droits des trans<sup>27</sup>. Enfin, Chantal Boisclair et France Tardif permettent une inscription rapide de l'AQTS dans le réseau associatif montréalais. La nouvelle organisation bénéficie ainsi de soutiens institutionnels, en particulier du PiaMP qui publie le jour-même un communiqué de presse annonçant sa création.

---

27 Par la suite, elle réalise aussi des vidéos et des performances. L'une de ces vidéos, issue d'une performance présentée en 2002, est intitulée *Yapping Out Loud : Contagious Thoughts from an Unrepentant Whore* (Jappements à voix haute : réflexions contagieuses d'une pute impénitente). À la fois récit autobiographique et mise en scène des débats sur la prostitution, elle reprend notamment la figure d'*unrepentant whore* de Carol Leigh.

C'est donc dans le cadre de cette rencontre, par le choix du nom de l'association et l'annonce de sa création, que l'introduction en français du « travail sexuel » est revendiquée par les fondatrices de l'AQTS : « On a traduit ce jour-là d'avril 1992 le terme "sex workers" par "travailleuses du sexe", pour créer l'Association Québécoise des Travailleuses du Sexe. [Ce qui] fait qu'on a une espèce de maternité sur la traduction, quelque part, et l'utilisation [de cette catégorie] » [entretien n° 28]. Le communiqué, en annonçant la création de l'association, la fait exister publiquement et marque le début du processus d'organisation et de représentation des travailleur·se·s sexuel·le·s au Québec. Plusieurs facteurs permettent cette traduction : la présence de Gail Pheterson, qui a collaboré notamment avec Carol Leigh, Margo St. James et Priscilla Alexander ; la diffusion de *A Vindication of the Rights of Whores*, dont elle donne un exemplaire aux autres fondatrices de l'association, et dans lequel on trouve plusieurs textes sur les « sex workers » ; peut-être aussi les liens préexistants de certaines fondatrices avec des organisations canadiennes anglophones comme Maggie's. De même, plusieurs facteurs permettent cette rencontre : leur participation au colloque, des relations antérieures pour certaines, mais aussi des préoccupations partagées, probablement liées à un positionnement féministe commun. L'association et ses fondatrices s'inscrivent ainsi dans la continuité de l'histoire étasunienne des *sex workers* des années précédentes. La traduction du « travail sexuel » et la création de l'AQTS résultent donc de la rencontre entre cinq personnes liées à la prostitution par leurs parcours, à l'intersection des espaces professionnels, scientifiques et militants, et de l'association de ressources issues de ces expériences.

## ***5 2 « L'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleuses du sexe »***

L'AQTS s'inscrit rapidement dans un réseau militant et bénéficie ainsi d'une relative légitimation, notamment par son implication dans la lutte contre le VIH/sida. Ses animatrices les plus impliquées, en représentant l'organisation auprès d'autres associations, représentent aussi les travailleuses sexuelles. En même temps, l'expertise qu'elle propose pour la prévention sanitaire modifie également la représentation sociale

de l'activité, au sens des valeurs qui lui sont associées. Elle contribue ainsi à faire exister, selon différentes modalités et dans plusieurs espaces sociaux, les « travailleuses sexuelles ».

L'AQTS est constituée d'un noyau de six à huit personnes, dont quatre des fondatrices, et d'autres participant·e·s davantage périphériques. Le recrutement dépend des activités et des relations des membres : Claire Thiboutot est davantage en lien avec des danseuses qui travaillent dans des bars, Mirha-Soleil Ross plutôt avec des prostitué·e·s qui exercent dans la rue. Parce que ses ressources sont limitées, le groupe se focalise d'abord sur la rue, où les personnes sont plus accessibles et où leurs besoins sont jugés prioritaires. Puis il s'ouvre progressivement à d'autres activités, par volonté de regrouper les différent·e·s acteur·trice·s du secteur. Selon Claire Thiboutot :

« Si on était là pour l'ensemble des travailleuses du sexe, il fallait qu'on rejoigne l'ensemble des travailleuses du sexe. Et pour créer une synergie, une mobilisation, il fallait avoir une diversité. (...) un peu comme dans le mouvement féministe dans les années 70, on faisait du *consciousness raising*. C'est un peu : ta réalité est différente, mais on a des enjeux communs. (...) il fallait mettre les gens ensemble, pour qu'ils en discutent, pour qu'ils réalisent que finalement ils avaient des intérêts les uns avec les autres. » [entretien n° 28]

Les intérêts communs sont liés à des expériences partagées de stigmatisation et, pour la plupart des formes de « sexe commercial », de criminalisation. Parler de « travail du sexe » permet en effet de « désigner l'ensemble des personnes qui œuvrent dans l'industrie du sexe : les prostituées bien sûr, mais aussi les escortes, les danseuses nues, les employées de salons de massage, etc. Ces personnes ont toutes des pratiques très différentes. Mais elles ont toutes en commun une chose : elles offrent des services sexuels » (Thiboutot, 1999). La traduction de « *sex work* » constitue alors pour les militantes de l'association un « geste politique », qui consiste à regrouper les acteur·trice·s du secteur et à exprimer leurs intérêts communs, pour diffuser des analyses des activités désignées et des revendications pour modifier leur situation :

« l'expression "travailleuse du sexe" permet d'exprimer clairement que nous considérons le sexe commercial (ou l'échange de services sexuels contre rémunération) comme un travail, et non comme un crime ou un acte moralement douteux. Mettre l'accent sur la dimension commerciale du sexe permet de chercher sous un autre angle des solutions aux problèmes vécus par les travailleuses. Ce qui devient alors important, c'est la santé, la sécurité

et la dignité des travailleuses du sexe, c'est l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. » (ib.)

Pour formaliser ces principes et positions, l'AQTS adopte une charte en juin 1992. Elle se définit comme « un groupe de réflexion et de sensibilisation publique concernant la décriminalisation du travail à caractère sexuel et la défense des droits des travailleuses du sexe » (AQTS, 2011-1, pp. 45). Elle s'adresse aux personnes qui travaillent ou ont travaillé dans l'« industrie du sexe » et aux sympathisant·e·s. Et elle se donne notamment pour objectifs « la décriminalisation de tous les aspects de tout travail à caractère sexuel » ; la garantie du droit à l'autodétermination, des droits humains et des libertés civiles, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'industrie du sexe ; la lutte contre toute stigmatisation des personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe, contre le double standard qui divise les femmes entre vierges et putains ou encore contre toute réglementation qui fabrique des boucs émissaires du VIH et des IST (id., p. 46). Elle revendique enfin que les travailleur·se·s sexuel·le·s payent taxes et impôts en tant que travailleur·se·s autonomes et reçoivent les bénéfices qui y sont associés. Cette charte est principalement rédigée par Claire Thiboutot. Elle découvre dans *A Vindication of The Rights of Whores*, transmis par Gail Pheterson à la création de l'association, l'existence du mouvement international et la Charte mondiale pour les droits des prostituées. Stimulée par cette découverte, et à l'occasion de séjours réguliers à Toronto, elle entre en contact avec la CORP et s'inspire surtout de sa charte pour rédiger celle de l'AQTS. Ce travail à la fois symbolique et pratique de définition – par l'adoption d'un texte commun – et de regroupement – par le recrutement des membres – participe à construire le « travail sexuel » et à inscrire l'organisation dans le mouvement des *sex workers*.

C'est l'inscription dans la lutte contre le VIH/sida et la défense des pratiques de prévention qui précisent le contenu politique du « travail sexuel » au milieu des années 1990. Le 18 mars 1993, Marc-Yvan Côté, le ministre de la Santé du Québec, se déclare en faveur de la légalisation de la prostitution et du dépistage obligatoire des prostitué·e·s comme mesures de contrôle de l'épidémie. En réaction, l'AQTS publie le 25 mars son premier communiqué de presse : « Alors que pour Côté cette solution permettrait un meilleur contrôle en matière de santé, pour l'AQTS ceci signifierait une plus grande stigmatisation et une plus grande marginalisation des prostitué·e·s » (AQTS, 2011-2, p. 315). Le dépistage ne protège ni les prostitué·e·s ni les clients. « D'ailleurs, une MTS

ne se transmet ni avec de l'argent, ni avec la quantité de partenaires. Le principal facteur de transmission ce sont les pratiques sexuelles. Seule la pratique du *safe sex* permet aux deux partenaires d'être protégés » (id. p. 316). Et la légalisation implique un contrôle inutile, une discrimination sexiste, une répression accrue et des libertés entravées. « Selon l'AQTS, la décriminalisation est la seule solution envisageable pour assurer aux femmes un libre choix quant au lieu et au type de travail sexuel qu'elles préfèrent, aux clients, à la rémunération, etc. » (id., p. 316). Le communiqué est repris le lendemain dans des journaux comme *La Presse* ou *Le Journal de Montréal*, avec une présentation de l'AQTS et des citations de Claire Thiboutot. Il constitue ainsi pour l'association une première prise de parole publique.

L'AQTS prend alors rapidement un rôle d'expert sur le rôle des prostitué·e·s dans la lutte contre le VIH/sida. Le 1<sup>er</sup> décembre 1993, Claire Thiboutot participe en tant que « représentante du milieu de la prostitution et du travail sexuel » à un congrès réunissant des acteurs en santé publique sur « le sida et les MTS : l'impact de nos actions » (Thiboutot, 2011-1, p. 319). Elle critique la proposition d'enregistrement obligatoire des prostitué·e·s, pour ses implications sur celles qui ne correspondent pas aux critères ou qui s'y opposent. En plus d'être inefficace, l'enregistrement « reconduit en soi la criminalisation de plusieurs femmes » (id., p. 321). Elle critique aussi la proposition de dépistage obligatoire, également inefficace, mais aussi insultante : « rien ne viendrait les protéger *elles* face aux infections pouvant être transmises de la part du client » (id., pp. 321-322). Malgré leur usage ancien et répandu du préservatif, les prostituées restent perçues comme des vecteurs de transmission des IST. Pourtant, des clients refusent fréquemment le préservatif, niant les risques de contamination pour les hommes dans des relations hétérosexuelles. Claire Thiboutot explique ce paradoxe par une réduction des prostituées à leur seul vagin et par la négation de leurs droits et besoins. « L'intérêt de ces mesures [l'enregistrement et le dépistage] est de protéger la santé publique, c'est-à-dire celle des hommes, pas celle des femmes, des prostituées » (id., p. 324). Elle leur oppose la « décriminalisation du travail sexuel », qui « appelle une reconceptualisation de la sexualité des femmes et des services de santé qui leurs sont proposés » (id., p. 320).

L'organisation, en associant des propositions de santé publique à la contestation des politiques répressives et à la revendication de décriminalisation, inscrit ses discours

sur le « travail sexuel » dans la lutte contre le VIH/sida. Une synthèse des connaissances sur la prostitution et le VIH au Québec publiée en 1995 cite par exemple des représentantes de l'AQTS parmi les expert·e·s rencontré·e·s. Les auteures constatent un intérêt croissant pour la prostitution dans « le domaine de la santé et des sciences sociales », avec des approches globales d'un phénomène hétérogène, notamment « les différentes formes de travail sexuel, les particularités liées à la prostitution masculine, les mouvements de revendication des droits des prostitué(e)s, et toute la question de la prévention de l'infection au VIH et du sida » (Gendron et Hankins, 1995, p. 2). En les restituant, elles s'approprient en partie les termes et les positions du mouvement, qui

« affirme que la prostitution devrait être considérée comme un métier dont la pratique résulte d'un choix éclairé et d'une quête d'autonomie et de contrôle sur son propre corps. Dans ce cas, il s'avère nécessaire d'élargir les perspectives traditionnelles sur la prostitution et d'aborder la question dans le contexte social plus élargi du travail. Ainsi, les termes "travail sexuel" ou "sexe commercial" sont de plus en plus utilisés pour faire référence au phénomène de la prostitution et "travailleuses et travailleurs du sexe" pour faire référence aux personnes pratiquant la prostitution. Ces dénominations permettent de saisir cette réalité dans ses multiples dimensions au-delà des formes les plus stéréotypées et les mieux connues. Ils font tant référence aux prostitué(e)s de rue, qu'aux call-girls et aux call-boys, aux danseurs et danseuses nus, ou aux acteurs et actrices de films pornographiques, autant de formes de prostitution entre lesquelles les individus peuvent transiter et qui peuvent impliquer divers degrés de contacts physiques avec des clients. Par ailleurs, ces termes permettent de questionner le statut et l'image négative généralement attachée au terme prostitué(e) en situant les personnes en tant que travailleur(euse)s. Pour les fins de ce bilan, nous ferons donc usage du terme travailleur(euse)s du sexe pour référer aux personnes pratiquant la prostitution. » (id., p. 6)

Le rôle d'expertise qu'acquiert l'AQTS permet donc rapidement une légitimation de l'association et une diffusion de ses analyses, de ses critiques et de ses revendications à propos du « travail sexuel ». Des relations s'établissent ainsi entre l'organisation, des associations impliquées dans la lutte contre le VIH/sida, des institutions en charge de la santé publique ou encore des chercheur·se·s en sciences sociales.

Quand elles découvrent l'AQTS par son communiqué de presse en 1993, Catherine Hankins et Sylvie Gendron, médecins en santé publique rattachées au Centre d'études sur le sida du Département de santé communautaire de l'Hôpital général de Montréal, ont déjà mené des recherches sur la prostitution et savent que des

financements sont disponibles pour des projets de prévention. Elles contactent l'association pour lui proposer de prendre en charge une action de prévention auprès des prostitué·e·s de rue, l'inscrivant ainsi dans une démarche communautaire<sup>28</sup>. Cette méthodologie se diffuse pour la prise en charge de l'épidémie, la mobilisation des gays contre le VIH dans les années 1980 aux États-Unis ayant montré « non seulement la validité d'une prévention adaptée aux particularités des différents groupes exposés, mais également la pertinence d'une participation active des membres de ces groupes eux-mêmes aux actions qui leur sont destinées » (Mathieu, 2001, p. 196). Cette proposition suscite un « dilemme » pour les militant·e·s de l'AQTS : « l'ampleur des réorientations des objectifs comme la dépendance à l'égard des pouvoirs publics que suppose une réponse favorable sont mis en balance avec le constat de l'échec de la mobilisation de la population prostituée autour d'objectifs militants » (id., p. 194). Un financement lié à la lutte contre le VIH/sida risque en particulier de reproduire la stigmatisation des travailleur·se·s sexuel·le·s comme « groupe à risque ». L'association refuse de prendre en charge ce projet mais participe à son élaboration. Des représentant·e·s du Centre d'action communautaire auprès des toxicomanes utilisateurs de seringues (Cactus), de l'Université Concordia, du Centre d'accueil sida femmes (CASF), du PiaMP et de l'AQTS, réuni·e·s en comité consultatif, conçoivent ainsi Stella, un « projet d'intervention VIH/sida auprès des prostituées de centre-ville de Montréal ».

Le projet s'adresse aux personnes qui s'identifient comme femmes dans l'« industrie du sexe ». La définition de ce public correspond à un « choix stratégique » : prendre en compte la variété des identités et expressions de genre – en incluant les femmes trans et les hommes travestis –, mais aussi les rapports et positions spécifiques – les femmes majoritaires dans le secteur des commerces sexuels, et une stigmatisation qui touche toutes les femmes (Pheterson, 1986) –, pour inscrire le projet dans une perspective féministe. Il reprend notamment le modèle organisationnel et le slogan de Maggie's : « vivre et travailler en sécurité et avec dignité ». Il s'inspire également de la

---

28 Le terme « communautaire » est largement répandu au Québec depuis la Révolution tranquille. Il désigne généralement un projet à but non lucratif, implanté dans un territoire délimité ou émanant d'un groupe particulier. Il implique souvent que le groupe soit à l'initiative du projet et s'implique dans sa réalisation. Dans le secteur sanitaire et social, le terme s'applique par exemple à un type d'établissements créé en 1974, les Centres locaux de services communautaires, qui proposent des services spécifiques pour des populations particulières.

mission du PSSP : faire de l'éducation par les pairs en matière de *safe sex* (Thiboutot, 2011-2, p. 48). Il a aussi pour objectif

« d'éduquer et de sensibiliser le public en général et les intervenants des milieux judiciaires, policiers, sociaux et de santé en particulier afin de combattre la discrimination et la stigmatisation vécues par les travailleuses du sexe, de revendiquer la reconnaissance de notre travail comme travail et de lutter pour obtenir sa décriminalisation » (Thiboutot, 2006, pp. 23-24)

En novembre 1994, un premier financement permet l'embauche d'une coordinatrice à temps plein et de prostituées comme travailleuses de rue à temps partiel. Un local est ouvert en avril 1995 au centre-ville, où se concentrent diverses formes commerciales de sexualité. Et Stella devient une association autonome en novembre. Les salariées comme les usagères sont recrutées par inter-connaissances, autour d'associations intervenant dans la lutte contre le VIH/sida, auprès d'usager·e·s de drogues, avec des femmes en difficulté ou des personnes sans domicile, comme Cactus (un comptoir d'échange de seringues) ou Passage (un centre d'hébergement pour jeunes femmes en difficulté). En raison du réseau dans lequel s'inscrit l'association dès sa conception, des compétences et ressources disponibles, des personnes et besoins identifiés, elle touche d'abord des prostituées qui exercent dans la rue. Puis elle s'étend progressivement aux autres activités et lieux de l'« industrie du sexe ». Elle intervient selon la méthode de l'*outreach*, avec « une présence constante dans les rues de Montréal, les bars de danseuses, les agences d'escortes, les salons de massage, les plateaux de tournage de films pornos », pour proposer une écoute, un accompagnement, pour l'accès aux soins et aux droits, dans le local ou les services communs (Thiboutot, 2006, p. 24).

Après une participation active à son élaboration, Claire Thiboutot intègre l'équipe de Stella en 1995. La plupart de ses membres étant impliqué·e·s dans la nouvelle association, l'embauche de sa principale animatrice marque la fin de l'AQTS, « comme un peu morte de sa belle mort » [entretien n° 28]. L'AQTS ne dure donc que trois ans, mais elle marque les conditions de création de Stella, qui perdure vingt ans après.

« Notre participation comme Association Québécoises des Travailleuses et Travailleurs du Sexe (...), ça a été vraiment de promouvoir la pleine participation des travailleuses du sexe, et de toutes les travailleuses du sexe. (...) Le projet devait être un projet par et pour, tel qu'on le définit dans la théorie autour des questions d'*empowerment* collectif. (...) C'est-à-dire qu'on est là pour offrir soutien et information à l'ensemble des travailleuses du



sexe, afin qu'elles puissent améliorer leurs conditions de vie et de travail. Donc on n'est pas juste dans une vision étroite de prévention du VIH. On dit : si on veut prévenir et freiner l'épidémie, il faut viser l'ensemble de l'amélioration des conditions de vie *et* de travail *des* travailleuses du sexe. Donc on part d'une idée de prostituées de centre-ville à... et puis de prévention VIH, à quelque chose de beaucoup plus large, qui s'adresse à *l'ensemble* des travailleuses du sexe, et puis qui vise *l'ensemble* de l'amélioration des conditions de vie et de travail. » (ib.)

L'AQTS, puis Stella, partent notamment de la situation des prostituées qui exercent dans la rue, mais aussi d'une contestation des politiques répressives et d'une action de prévention sanitaire. L'approche globale de la santé, dans laquelle est par exemple intégrée la revendication de décriminalisation, fonde un projet d'amélioration générale des conditions de vie de l'ensemble des personnes s'identifiant comme femmes dans l'« industrie du sexe ». Ce faisant, ces groupes s'inscrivent à la fois dans une perspective féministe et dans la lutte contre le VIH/sida, dans le mouvement international des *sex workers* et dans le réseau associatif local, dans l'action militante et dans l'accompagnement social. Et ils constituent les travailleuses sexuelles comme un groupe impliqué autant dans la prévention sanitaire que dans la contestation politique.

L'organisation des travailleur·se·s sexuel·le·s au Québec, qui émerge suite à l'apparition des *sex workers* au Canada, contre la problématisation de la prostitution comme « nuisance », s'inscrit donc d'emblée tant dans un contexte linguistique et politique spécifique que dans le mouvement national et international. La contestation de la stigmatisation et de la discrimination des prostitué·e·s se fonde en particulier sur la revendication de décriminalisation de la prostitution, mais permet aussi à l'AQTS d'acquérir rapidement un rôle d'expert en santé publique et de participer à la définition d'un projet de prévention. Si l'existence de l'association est courte, elle détermine les conditions de création de Stella, fondée sur le principe de la participation des actrices de l'« industrie du sexe », pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Ces deux organisations participent ainsi à la construction du groupe social et de la représentation politique des « travailleuses sexuelles » dans l'espace francophone.

## **Conclusion**

La traduction du « *sex work* » en « travail du sexe » s'inscrit d'abord dans le contexte spécifique du Québec, caractérisé par sa proximité avec le Canada anglophone et les États-Unis, notamment des relations d'influences politiques et culturelles, mais aussi par une volonté de préserver son indépendance politique et ses particularités culturelles. L'hégémonie historique du catholicisme, par exemple, influe sur les conditions de possibilité de la politisation des sexualités et de mobilisation des groupes minorisés. La situation des francophones, qui se perçoivent comme majoritaires mais dominé·e·s dans la province, inscrit aussi les différences linguistiques dans des luttes politiques. La revendication de la traduction en français du « *sex work* » par l'AQTS participe donc de ces relations entre des québécois·e·s francophones et leurs influences anglo-américaines. Dans ce cas, la diversité linguistique et culturelle, si elle isole relativement les espaces et les groupes en les mettant en concurrence, favorise aussi des échanges et permet notamment la traduction de la catégorie.

L'appropriation du « *sex work* » s'inscrit aussi dans le contexte canadien. La représentation de leurs activités comme travail, pour certain·e·s acteur·trice·s de l'« industrie du sexe », participe d'une lutte contre leur stigmatisation et leur répression et à la définition de la prostitution comme « nuisance ». Le problème de la prostitution au Canada n'est donc pas tant construit par des groupes féministes que par des représentant·e·s de la police, de municipalités, de commerçant·e·s et de résident·e·s, opposé·e·s à la visibilité croissante de la sexualité dans l'espace public. En luttant contre la « permissivité » des années 1960, et en déplaçant les prostitué·e·s dans des quartiers résidentiels ou commerçants, ce mouvement anti-prostitution produit effectivement des nuisances justifiant la répression de la prostitution. Sa prise en charge par des commissions instaurées par les pouvoirs publics valide cette problématisation, fait émerger des solutions alternatives et légitime finalement les politiques répressives. La circulation de la catégorie s'inscrit donc aussi dans une contestation des mobilisations et des politiques contre la prostitution.

L'appropriation du « *sex work* » participe ainsi de la constitution d'un mouvement canadien de *sex workers*. Les organisations qui apparaissent au cours des années 1980 contre la répression des prostitué·e·s, entrent en relation et constituent un réseau entre plusieurs agglomérations canadiennes. Elles convergent rapidement sur la revendication de décriminalisation de la prostitution. Elles gagnent aussi en visibilité et

en légitimité à l'échelle nationale, en participant aux consultations publiques sur la prostitution. Elles gagnent enfin en ressources avec le soutien d'organisations féministes, suite à une évolution des rapports de force internes à ce mouvement. L'implication de ce contre-mouvement dans les mobilisations nationales comme dans le mouvement international permet alors plusieurs chaînes de transmission des discours sur le « *sex work* » dans la seconde moitié des années 1980. Et finalement, au début des années 1990, la catégorie semble appropriée par ce qui devient un mouvement canadien de *sex workers*.

La circulation du « *sex work* » est liée plus généralement aux relations du Canada avec les États-Unis. La proximité géographique, linguistique, culturelle et politique, mais aussi le rapport d'influence des seconds vers le premier, facilitent la diffusion des discours entre les deux pays. Les organisations féministes canadiennes, par exemple, sont marquées dans les années 1980 par les positions et oppositions du mouvement étasunien sur la sexualité en général et la pornographie en particulier. Les premières mobilisations de personnes exerçant des formes commerciales de sexualité au Canada, dès la fin des années 1970, entrent aussi rapidement en relation avec le mouvement étasunien de *sex workers*, en invitant Margo St. James ou en se référant à Coyote. La circulation de la catégorie relève donc des relations entre mouvements militants et des influence entre espaces politiques au niveau régional.

La circulation du « *sex work* » s'inscrit aussi dans l'émergence d'une réaction collective à l'apparition de l'épidémie de VIH/sida au niveau international. À partir du milieu des années 1980, avec une attention croissante portée sur la transmission hétérosexuelle du virus, les prostitué·e·s sont suspecté·e·s de favoriser la contamination de leurs clients, autrement dit de constituer un « groupe à risque » dans la propagation de l'épidémie. Pour lutter contre cette stigmatisation renouvelée et des tentatives de surveillance accrue, saisissant des opportunités matérielles et symboliques apparues avec la lutte contre l'épidémie, les organisations de *sex workers* investissent notamment la catégorie pour valoriser leurs compétences en matière de prévention. Elles contestent ces accusations en défendant leur expertise pratique en matière de « sécurisexe ». Certaines acquièrent effectivement un rôle d'expert auprès de chercheur·se·s en santé publique ou dans des réseaux associatifs. Leur implication dans la lutte contre le

VIH/sida facilite ainsi une légitimation, relative mais rapide, des « *sex workers* » comme acteur·trice·s de prévention.

Enfin, la circulation du « *sex work* » s'inscrit dans un processus d'internationalisation du mouvement des *sex workers*. Ce processus est initié dans les années 1980 par quelques militantes – surtout Gail Pheterson et Margo St. James – à partir des expériences étasuniennes des années 1970. L'ICPR constitue ainsi la première organisation internationale de défense des droits des prostitué·e·s, s'ouvrant progressivement à d'autres activités et acteur·trice·s de l'« industrie du sexe ». La participation de membres de diverses organisations aux deux congrès permet des liens entre groupes éloignés, des représentations locales du comité et une forte visibilité des *sex workers*. Ce processus est accéléré par l'implication du mouvement dans la lutte contre le VIH/sida, qui permet l'accès à de nouvelles ressources et légitimités. Les financements pour des actions de prévention permettent l'apparition de nouvelles organisations, les conférences internationales accélèrent les échanges entre organisations et institutions, le recrutements de militant·e·s dans certaines institutions supranationales accroît leur influence dans la définition des programmes.

Ces processus de circulation et d'appropriation résultent donc à la fois d'un projet d'internationalisation du mouvement des *sex workers* et d'opportunités de mobilisations à l'échelle internationale, mais aussi de problématisations locales et variées de la prostitution. Par conséquent, le « *sex work* » n'est plus simplement une catégorie de certains courants féministes étasuniens, mais une nouvelle forme de politisation de la prostitution par la représentation et la participation politique des « travailleur·se·s sexuel·le·s ». Ces processus, en effet, permettent ainsi les premières formes de publicisation de cette contre-problématisation de la prostitution comme travail, par les débats publics, les interventions médiatiques, les mobilisations contestataires, les alliances avec d'autres mouvements... Avec les premier·e·s « travailleur·se·s sexuel·le·s » apparaissent alors des problématisations opposées et concurrentes de la prostitution, des rapports de force dans l'espace public et les institutions politiques et la revendication de participer aux discussions et décisions politiques au nom de l'expérience particulière du problème.

D'où la production et la diffusion de nouvelles représentations des « travailleur·se·s sexuel·le·s ». Les significations induites par les usages de la catégorie

reflètent d'abord une focalisation générale sur la prostitution de rue pratiquée par des femmes au Canada, en raison de sa définition comme « nuisance », de leur visibilité dans les villes, d'une priorisation des besoins et d'un positionnement féministe. Puis ces représentations s'ouvrent progressivement à d'autres activités et à d'autres personnes, dans la perspective d'associer celles et ceux qui ont en commun des pratiques, des expériences ou des intérêts. L'AQTS par exemple participe à construire ce groupe, tant symboliquement que matériellement, par la qualification de ses membres, ses pratiques de recrutement, l'activité de ses porte-paroles, ses relations avec d'autres organisations ou les positions qu'elle défend publiquement. Par son implication dans la lutte contre le VIH/sida, ces représentations bénéficient aussi d'une relative légitimation, en associant au « travail sexuel » des formes spécifiques d'expertise et de compétences. En concentrant son action sur la lutte contre la stigmatisation des « travailleur·se·s sexuel·le·s », l'AQTS en revanche ne parvient pas à modifier leurs conditions matérielles d'exercice et d'existence, en particulier les politiques répressives contre la prostitution.

L'existence de l'association est limitée en durée, puisqu'elle est dissoute après la création de celle qui lui succède en 1995. Mais son influence apparaît aussi dans les conditions de création de Stella, pour « améliorer les conditions de travail et de vie de toutes les travailleuses du sexe ». En dirigeant son action vers les personnes qui s'identifient comme femmes dans l'« industrie du sexe », elle regroupe différentes activités de ce secteur à partir de la prostitution de rue. Et en défendant l'implication des « travailleuses sexuelles » dans l'action de prévention, elle légitime les connaissances issues de leurs expériences pour défendre la décriminalisation de leurs activités. La traduction du « *sex work* » par la première organisation de « travailleur·se·s sexuel·le·s » participe ainsi à les construire comme groupe social et comme représentation politique. Le principe de leur participation et ses différentes applications, pour l'une des créatrices de ces deux organisations, a en effet « permis la création d'une communauté de travailleuses du sexe » (Thiboutot, 2006, p. 24).

### Chapitre 3 : L'introduction du « travail sexuel » en France

Comme aux États-Unis et au Canada, la sexualité devient en France un nouvel enjeu politique au cours des années 1970. Elle gagne en visibilité dans l'espace public, bénéficie d'évolutions technologiques, devient un secteur économique et conduit à l'adoption de nouvelles règles juridiques. Elle participe aussi de l'apparition de revendications de « libération », de la part notamment des mouvements féministes ou homosexuels, et d'une évolution générale des normes et des pratiques sociales. Avec la concentration de sex-shops, de cinémas pornographiques ou de prostitué·e·s dans certains quartiers, un secteur commercial du sexe apparaît dans les grandes agglomérations (Skerrett, 2006), conduisant pour certaines activités à l'émergence d'une professionnalisation (Trachman, 2011). Mais le plus souvent, les débats faisant de la sexualité un enjeu politique ne concernent pas ses formes commerciales, n'impliquent pas d'acteur·trice·s de ce secteur et surtout ne portent pas sur leur qualification comme « travail ».

La notion de « travail sexuel » n'apparaît en France, comme au Québec, qu'au début des années 1990. Elle est d'abord utilisée dans des rapports ou des articles, souvent en relation avec des conférences internationales, en lien indirect aussi avec le mouvement des *sex workers*. Elle désigne surtout la prostitution de rue, parfois d'autres formes de sexualités rémunérées, et porte moins des revendications explicites sur le « travail » des prostitué·e·s qu'une opposition à leur stigmatisation. Elle concerne en particulier leur exposition aux risques de contamination et leurs besoins socio-sanitaires, en réaction à la redéfinition de la prostitution comme problème de santé publique. Ces premières occurrences, dispersées dans des documents simultanés mais hétérogènes, ont e effet en commun de s'inscrire dans le mouvement émergent de lutte contre le VIH/sida en France.

Parce qu'elles participent de la mobilisation collective initiée suite à l'apparition de l'épidémie, elles constituent alors une série discursive en réaction à un événement : une contre-problématisation de la prostitution. L'apparition de la catégorie « travail

sexuel » correspond alors moins à une volonté de définir l'activité comme un « travail », qu'à une tentative d'impliquer les prostitué·e·s dans la prévention, contre leur responsabilité collective – supposée et stigmatisante – dans l'apparition et la propagation de l'épidémie. Mais dans ce cas, la catégorie n'est pas revendiquée par un groupe identifié, ni introduite par des personnes qu'elle pourrait désigner, c'est-à-dire qui exercent des formes de sexualité rémunérées. En ce sens, le « travail sexuel » ne constitue pas, au moment de son introduction en France, une catégorie d'auto-nomination collective : s'il s'agit bien de désigner un groupe, les personnes qui le nomment lui sont extérieures. En restituant le contexte socio-historique et les processus collectifs dans lesquels elle s'inscrit, il s'agit de montrer pourquoi et comment la catégorie de « travail sexuel » est introduite dans et par l'espace de la lutte contre l'épidémie, justifiée par l'auto-nomination des *sex workers* dans le mouvement international, et produisant en France une nouvelle représentation des prostitué·e·s.

Des discussions émergent dès 1975 sur la définition comme « profession » de la prostitution et la revendication pour les prostitué·e·s d'un « statut ». Mais le « travail sexuel » apparaît une quinzaine d'années plus tard, en réaction à la définition stigmatisante de la prostitution comme problème et à la construction excluante de la lutte contre le VIH/sida. La représentation des prostitué·e·s comme responsables de l'épidémie d'une part, avec la définition de leur activité comme « risque de contamination », conduit notamment à un renouvellement des discours stigmatisants et à un accroissement des pratiques répressives. La construction généraliste de la réaction à l'épidémie d'autre part, dans le mouvement associatif émergent et les premières politiques publiques, contre la stigmatisation de groupes définis comme « à risque », tend à en exclure les plus marginalisés. Dans un premier temps, au cours des années 1980, l'introduction de la prévention dans l'espace de la prostitution permet une appropriation par les prostitué·e·s de cette problématisation de l'activité et une valorisation de ce groupe comme « agent·e·s de prévention ». Puis dans un second temps, à partir du début des années 1990, la prostitution est intégrée à l'espace de la lutte contre le VIH/sida, par la médiation de quelques chercheur·se·s en particulier, qui permettent une légitimation progressive et relative des prostitué·e·s, des relations entre des réseaux internationaux et des espaces hétérogènes, et finalement l'introduction du « travail sexuel ».

## **1 Du « statut » des prostitué·e·s aux « droits » des *sex workers***

Des positions divergentes sur la définition de la prostitution apparaissent, parmi celles et ceux qui l'exercent, dès le mouvement de juin 1975 en France. La « Lettre à la population » des prostitué·e·s qui occupent l'église Saint-Nizier à Lyon oppose par exemple la prostitution au travail.

« Ce sont des mères qui vous parlent. Des femmes qui essayent d'élever seules leurs enfants le mieux possible, et qui ont peur aujourd'hui de les perdre. Oui, nous sommes des prostituées, mais si nous nous prostituons, ce n'est pas parce que nous sommes des "vicieuses" : c'est le moyen que nous avons trouvé pour faire face aux problèmes de la vie. (...) On nous appelle prostituées, filles de joie, filles publiques, ou tout simplement "les filles", péripatéticiennes ou respectueuses, "ces dames" ou "putains"... autant de mots qu'on ne prononce pas dans une famille bien. (...) C'est trop facile de dire : "elles n'ont qu'à travailler"... Allez donc trouver une place quand vous êtes signalée comme ancienne "fille". Allez donc trouver un patron qui vous gardera croyant à votre volonté d'en sortir ! » (anonyme, 1975, pp. 61-62)

L'enjeu du rapport entre travail et prostitution apparaît, de manière ponctuelle et parfois conflictuelle, pendant la mobilisation. Quand Françoise Giroud, secrétaire d'État chargée de la Condition féminine, refuse de les recevoir, les prostitué·e·s cherchent un·e autre interlocuteur·trice dans le gouvernement et certain·e·s proposent Michel Durafour, alors ministre du Travail. Mais selon l'une des prostitué·e·s mobilisé·e·s, « la question reste en suspens » (Barbara et Coninck, 1977, p. 73). Les deux principales positions sur la prostitution sont associées aux deux principales animatrices du mouvement : « celle de Ulla qui exige la reconnaissance et la réglementation de la prostitution (...) ; celle de Barbara qui affirme son désir de sortir de la prostitution » (Des femmes du MLF, 2008, p. 181). Après leur expulsion des églises, contre la « réglementation de fait » de la prostitution par sa répression et sa taxation simultanées, certaines prostituées publient un projet de statuts pour les femmes exerçant cette activité (Collectif des Femmes Prostituées, 1975, p. 2). Elles y défendent la « liberté privée de se prostituer », contre les contrôles et fichages policiers, les peines pour « racolage » ou « débauche », la répression du « proxénétisme hôtelier » qui empêche d'exercer l'activité ou de l'« assistance à proxénétisme » qui réprime les solidarités entre



prostituées, contre aussi les quartiers réservés, les maisons de travail ou les taxes spécifiques. « En tant que personnes, les femmes prostituées revendiquent donc que leur soit appliqué le régime commun à tout citoyen / citoyenne » (id., pp. 3-5). Le projet vise ainsi surtout à protéger les prostituées des discriminations légales et des stigmatisations institutionnelles. Le mouvement obtient une forte visibilité et une large solidarité. Margo St. James vient soutenir les prostitué·e·s et Coyote les cite régulièrement en exemple, cette mobilisation est intégrée à la mémoire des *sex workers* comme évènement fondateur du mouvement international. Mais faute d'organisations politiques stables pour les défendre en France, les propositions et revendications produites durant ce mouvement sont peu diffusées et rapidement oubliées.

Des prostitué·e·s s'expriment donc dès 1975 pour exiger de meilleures conditions d'exercice de leur « profession ». Mais le « travail sexuel » n'émerge réellement qu'avec l'apparition d'une réaction collective à l'épidémie de VIH/sida. Les *sex workers* en effet apparaissent en France en novembre 1990, à l'occasion de la deuxième Conférence internationale des Organisations Non Gouvernementales (ONG) de lutte contre le VIH/sida à Paris, puis de la publication d'un pré-rapport intitulé « L'Appel de Paris », le 1<sup>er</sup> décembre suivant (Comité France Sida, 1990). Cette rencontre vise à constituer un réseau international d'ONG et développer des « réponses communautaires » au VIH/sida, pour confronter leurs expériences et coordonner leurs revendications face aux politiques de prévention des gouvernements et des institutions. Elle bénéficie de ressources importantes et d'une forte médiatisation, avec le soutien d'institutions comme l'OMS et le gouvernement français et des personnalités comme Danièle Mitterrand (présidente de la Fondation France Libertés, femme du président de la République) ou Jonathan Mann (ancien directeur du Programme mondial contre le sida). Elle réunit 600 personnes de 76 pays, dans cinq séminaires et dix groupes de travail, en trois langues, autour du thème « Politiques de solidarité ». Pour le président du comité d'organisation :

« Cette conférence fut réellement l'expression d'un mouvement dans sa diversité et sa généralité. (...) Ainsi (...) de l'émergence de réponses communautaires dans de nouvelles communautés, celle des "Travailleurs Sexuels" comme celle des "Utilisateurs de substances par voie intraveineuse". Le changement de vocabulaire même traduit la volonté d'écarter toute "stigmatisation" des comportements, source de clandestinité et d'exclusion

sociale, donc "contre-productive" en termes de prévention et de prise en charge des personnes atteintes par le VIH. » (id., p. 110)

C'est en effet à l'occasion de la conférence qu'apparaît le « travail sexuel » dans les médias français. Le pré-rapport contient une revue de presse sur la conférence composée d'une cinquantaine d'articles publiés entre septembre et novembre 1990 dans la presse généraliste (presse quotidienne nationale) et spécialisée (médicale et gay). Les « travailleurs du sexe » sont évoqués, parmi les « thèmes » annoncés, dans un article présentant la conférence en septembre dans *Gai Pied Hebdo* (id., p. 47). Dans une dépêche de l'Agence France Presse intitulée « Rien sans les malades », le 4 novembre, « les "travailleurs du sexe" réclam[ent] à leur tour plus de droits à l'expression » (id., p. 93). Ils apparaissent à nouveau le 8 novembre dans *Gai Pied Hebdo*, avec le compte-rendu et les recommandations de la conférence (id., p. 101). Enfin, un article publié le 16 novembre dans *L'avancée médicale* cite la fondatrice de Positive Women, une ONG australienne de femmes séropositives : « Les gouvernements qui refusent toujours de reconnaître l'existence des travailleurs du sexe ne peuvent en conséquence prendre la moindre mesure de prévention. Seules les associations, avec des moyens dérisoires, tentent d'éduquer et souvent de prévenir » (id., p. 106).

Mais avant même leur reconnaissance par les gouvernements, la place des travailleur·se·s sexuel·le·s n'est pas évidente dans la conférence. Des *sex workers* hommes et femmes « du monde entier » participent au groupe de travail « Travailleurs du Sexe et SIDA » selon les organisateur·trice·s (id., p. 133). Ce groupe fait l'objet d'un article (en anglais) dans le journal de la conférence : « *ASO's [AIDS service organization] discriminating against sex workers ?* » (des discriminations des organisations de lutte contre le sida envers les travailleur·se·s sexuel·le·s ?) (ib.). Pour une représentante de Huren wehren sich gemeinsam (Francfort) : « C'est important que des *sex workers* viennent à ces conférences et se fassent entendre, même si, dans certaines situations, nous n'avons pas l'air à notre place ». Une autre représentante du Scottish Prostitutes Education Project exprime en plénière « un besoin que les *sex workers* soient davantage pris·es en considération pendant la conférence ». Pendant une session du groupe, des questions fondées sur les droits humains sont d'abord discutées sans difficulté, puis des hésitations surviennent quand d'autres sont évoquées sur les droits spécifiques des *sex workers* : « peut-être que nous devrions simplement nous en tenir à des questions dont

nous sommes sûr·e·s qu'elles seront acceptées par la conférence...? » (ib.). Les *sex workers* bénéficient donc d'une légitimation partielle, par la participation effective de certain·e·s qui se présentent comme tel·le·s, avec aussi la réaction critique d'autres participant·e·s, qui questionnent leurs revendications voire même leur simple présence.

Les recommandations issues du groupe de travail participent aussi à valoriser le rôle de ce groupe dans la lutte contre l'épidémie (en annexe). Elles portent sur la reconnaissance « que les travailleurs(ses) du sexe ne sont pas spécialement un groupe à haut risque du fait même qu'ils (elles) sont des travailleurs(ses) du sexe », la reconnaissance des « droits fondamentaux de la personne » (notamment à la migration ou à l'accès aux services médicaux et sociaux) et sur l'opposition aux règles et pratiques discriminatoires, stigmatisantes ou culpabilisantes. Le groupe de travail demande enfin que les ONG « défendent les droit des travailleurs(ses) du sexe à s'organiser et à défendre leurs droits ; reconnaissent le rôle primordial des travailleurs(ses) du sexe, sur le plan individuel et organisationnel, dans la prévention du VIH » (id., pp. 19-20). Ces recommandations, si elles portent bien sur les « travailleur·se·s sexuel·le·s », visent donc davantage à lutter contre la stigmatisation d'un groupe suspecté de participer à la diffusion de l'épidémie de VIH/sida qu'à reconnaître son activité comme un « travail ». Et mis à part quelques articles des journaux spécialisés, elles sont relativement peu diffusées en France. Si les *sex workers* apparaissent à l'occasion de la conférence, cette apparition est donc finalement limitée, probablement en raison des conditions d'organisation et de participation de la rencontre et de la situation politique des prostitué·e·s en France. En 1990, en France, aucune association de lutte contre le VIH/sida n'intervient principalement sur la prostitution et les prostitué·e·s ne sont pas regroupé·e·s dans une organisation spécifique. Or la rencontre réunit des représentant·e·s d'organisations de lutte contre l'épidémie ou de groupes particulièrement touchés et politiquement organisés. D'où l'absence de représentation des prostitué·e·s à la conférence et de relais des recommandations des *sex workers* dans le pays par la suite. Pendant quelques mois, entre 1991 et 1992, apparaît par exemple à Lyon la Coordination de défense des péripatéticiennes professionnelles (CDPP), une « association de professionnel·le·s du sexe militant pour la reconnaissance légale de leur statut », qui semble plus proche du projet de statut de 1975 que des recommandations de l'« Appel de Paris » (Mathieu et Welzer-Lang, 1995).

Même si elles ne sont pas consensuelles, la qualification de la prostitution comme « profession » et la revendication d'un statut pour les prostitué·e·s sont récurrentes dans leurs mobilisations et organisations à partir du mouvement de 1975. Néanmoins, elles ne suffisent pas à la construction de liens entre les prostitué·e·s de France et le mouvement international des *sex workers*. La conférence de Paris permet une première apparition du mouvement dans le pays, avec l'évocation des « revendications » des « travailleurs du sexe ». Dans les recommandations du groupe de travail, comme dans les revendications de la CDPP deux ans après, ou dans le projet de statut de 1975, les références au « travail » visent davantage à lutter contre les stigmatisations qu'à définir une « profession ». Mais ces recommandations sont peu reprises, dans les médias comme dans les associations, et ne sont finalement pas déterminantes dans l'introduction du « travail sexuel ». La première apparition du « *sex work* » montre surtout le rôle de médiatisation et de légitimation du mouvement de lutte contre le VIH/sida, mais elle ne suffit pas à son appropriation par des organisations locales.

## **2 La prostitution comme risque de contamination au VIH/sida**

Le « travail sexuel » en tant que catégorie apparaît avec la lutte contre le VIH/sida, en France comme dans d'autres pays occidentaux, en raison de l'association qui émerge au début des années 1980 entre l'épidémie et la prostitution. Les conditions dans lesquelles la catégorie est introduite et diffusée se rapportent donc à celles dans lesquelles est construite cette association, qui résulte moins d'une déduction logique des modes de contamination que de la conjonction de plusieurs facteurs socio-historiques, liés autant à l'épidémie qu'à la prostitution. La problématisation du VIH/sida se fonde sur des connaissances à propos de la maladie, des représentations de ses causes et des perceptions des risques. Mais elle tend aussi à reproduire des distinctions et des hiérarchisations entre des groupes différemment concernés par l'épidémie. Elle participe en particulier d'une stigmatisation renouvelée de groupes déjà minorisés, supposés porter une responsabilité particulière dans la propagation du virus. Les prostitué·e·s se trouvent ainsi impliqu·e·s, sans être particulièrement infecté·e·s, comme « risque de contamination » pour le reste de la population.

## ***2 1 Transmission hétérosexuelle et « fréquentation de prostituées »***

Le sida constitue rapidement un problème international de santé publique. Mais ce problème ne touche pas également tous les pays. En France, le nombre de malades et de mort·e·s augmente rapidement, plus vite que dans d'autres pays. Le premier cas est identifié en juillet 1981 à Paris, 47 sont officiellement reconnus l'année suivante. En 1983, sur 267 cas recensés par l'OMS dans quinze pays en Europe, 107 se trouvent en France. Et en 1984, sur les 180 cas reconnus dans le pays, 74 sont décédés (Grmek, 1995, p. 86). Faute de réaction des pouvoirs publics, le problème est d'abord pris en charge par de petites équipes de chercheur·se·s volontaires. Faute aussi de solution clinique, sa prise en charge est d'abord épidémiologique. À partir de janvier 1982, le Groupe de travail français sur le sida (GTFS) réunit des médecins hospitaliers, des représentant·e·s de la Direction Générale de la Santé (DGS, ministère de la Santé) et des membres de l'Association des médecins gais, pour collecter les cas et centraliser des informations, sensibiliser les médecins et avertir la population. En attendant d'identifier des causes médicales expliquant les symptômes et permettant des soins, on cherche des facteurs de risque pour prévenir les nouveaux cas, et « les malades [retiennent] toute l'attention en fournissant l'essentiel de l'information sur la nouvelle pathologie » (Setbon, 1993-1, p. 51).

Le problème ne touche pas non plus également tous les individus. Les « homosexuels masculins » représentent 92 % des malades enregistrés au niveau mondial en 1982, 90 % des malades de nationalité française en 1983, en majorité des hommes blancs de classe moyenne âgés de 30 à 40 ans (Grmek, 1995, pp. 85-86). Le sida, rapidement associé à l'« homosexualité masculine », est qualifié au début de l'épidémie de « *Gay-Related Immune Deficiency* » ou de « cancer gay ». Inversement, cette association participe aussi à l'identification des malades : la définition de l'homosexualité en « critère essentiel de diagnostic » crée « une sorte d'auto-confirmation » (Grmek, 1995, p. 56). L'association participe enfin à stigmatiser des malades, et par extension des gays en général, publiquement présentés comme responsables de leur situation. « Punis » titre ainsi *Le Matin de Paris* du 2 janvier 1982.

Elle mêle en effet « deux données distinctes : un fait épidémiologique et un fait social récent, la visibilité du comportement gay » (Defert, 2014-2, p. 288). Selon l'hypothèse du « mode de vie gay », l'épidémie découlerait de la « libération sexuelle » : les malades déclarant souvent un grand nombre de partenaires, les contaminations seraient liées à leur « promiscuité sexuelle » (Epstein, 2001-1, pp. 22-32). D'où une « dialectique de la honte » fondée sur « la tautologie de l'exclusion des sidéens par l'homosexualité et de l'exclusion des homosexuels par le sida » (Act Up-Paris, 1994, p. 207). Contre cette stigmatisation, des communautés gays se mobilisent aux États-Unis, avec par exemple la création en 1982 du Gay Men's Health Crisis à New York. Mais ces organisations participent aussi à reconduire l'association entre l'épidémie émergente et l'homosexualité masculine : « les communautés gays sont obligées de se l'approprier » (Epstein, 2001-1, p. 22).

D'autres populations sont touchées par l'épidémie dès son apparition, notamment des usager·e·s de drogues par injection et des personnes originaires de ou ayant voyagé dans les Antilles (pour l'Amérique du Nord) ou en Afrique subsaharienne (pour l'Europe occidentale). Ces groupes sont aussi touchés par les symptômes comme par les stigmates. Mais leurs ressources étant plus limitées, ils suscitent moins d'attention publique que les « homosexuels masculins ». Enfin, apparaissent des cas de contamination d'« innocents » : les hémophiles et transfusé·e·s (Grmek, 1995, p. 70). L'identification de corrélations statistiques participe à la production ou reproduction de distinctions et de hiérarchisations plus ou moins explicitées, entre types de contaminations et groupes de malades, dont certains sont jugés sinon coupables, au moins responsables. L'épidémiologie, par les usages sociaux de ses catégorisations, constitue une « science normative », « employant – et renforçant en retour – des conceptions non discutées de la normalité pour mesurer et classer les écarts à la norme » (Epstein, 2001-1, p. 14). En raison de probabilités statistiques particulières d'exposition à des risques de contamination, dans des proportions différentes et avec des effets variables, gays, usager·e·s de drogues, personnes ayant séjourné dans certains pays, hémophiles et transfusé·e·s sont ainsi constitués en « groupes à risque ».

La prostitution est constituée en problème par son association au VIH/sida et la construction de ces groupes. Si les « femmes » sont absentes des discours sur l'épidémie dans un premier temps, les « mères » (pour la transmission mère-enfant) et les

« prostituées » (pour la contamination des clients) y apparaissent rapidement (Musso, 2005, p. 42). Les prostitué·e·s sont donc identifié·e·s comme groupe social en raison de l'apparition de l'épidémie, mais le groupe ainsi constitué n'est pas équivalent aux autres dits « à risque ». L'intérêt pour la prostitution apparaît surtout avec la découverte des modes de transmission de la maladie. Dès 1981, les chercheur·se·s du CDC ont « la conviction intime, sans pouvoir en fournir de preuves irréfutables », qu'elle est causée par une contamination transmise par voie sexuelle (Grmek, 1995, p. 37). D'où le risque que le syndrome sorte des « groupes à risque » et se propage à l'ensemble de la population. Entre 1981 et 1984, la proportion de femmes parmi les personnes infectées, notamment par un rapport hétérosexuel, passe de 3 à 6,5 % aux États-Unis (id., p. 81). Sur les 184 cas de sida déclarés en France entre 1982 et 1984, 55 ne présentent « pas de facteurs de risque connus » (DGS, 1984, p. 3). La multiplication des cas de malades « normaux » affaiblit l'explication de l'épidémie par les « modes de vie ». L'hypothèse alternative d'une infection virale apparaît par analogie avec l'hépatite B, fréquente chez les gays, les usager·e·s de drogues et les hémophiles, qui concentrent alors 90 % des cas de sida (anonyme, 1984, p. 2). Le virus est isolé en 1983, son rôle étiologique et ses modes de transmission sont établis en 1984, son nom est adopté en 1986 : le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

Un article du *Monde* déclare en 1989 que « la prostitution joue un rôle croissant dans la propagation du sida » (Nau, 1989). Mais l'évolution ne concerne pas tant le rôle effectif de la prostitution que l'attention portée aux prostitué·e·s, qui augmente proportionnellement à la transmission hétérosexuelle du virus dans la seconde moitié des années 1980. Dans les déclarations trimestrielles publiées dans le *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* de la DGS, les « hétérosexuels » apparaissent pour la première fois parmi les « groupes à risque » en juin 1987, en remplacement de la catégorie « pas de facteur [de risque] connu » (DGS, 1987, p. 126). Et à partir de 1988, la « fréquentation de prostituées » apparaît comme l'un des « autres risques » pouvant être déclarés (DGS, 1988-1, p. 13), puis parmi les cas de contamination « indéterminée » (DGS, 1988-2, p. 73). La même année, dans une enquête menée aux États-Unis sur le multipartenariat et les risques de contamination, on propose pour la classification des partenaires sexuels : « quelqu'un que vous avez payé ou qui vous a payé pour un rapport sexuel » (AIDS Program center for infections diseases et al., 1989, p. 41). En 1989, le lien

entre multipartenariat, prostitution et transmission hétérosexuelle est explicité dans une synthèse des connaissances épidémiologiques : « La surveillance épidémiologique des sujets hétérosexuels à partenaires multiples, prostituées en particulier, pourrait permettre de détecter rapidement l'apparition du V.I.H. dans la population hétérosexuelle » (Vincenzi, 1989, p. 165). La rémunération des rapports sexuels, considérée comme signe de multipartenariat, devient un critère d'évaluation des risques de transmission, en particulier pour les clients hétérosexuels. Les prostitué·e·s apparaissent alors comme un « groupe à risque » particulier : « risque de contacter la maladie mais surtout risque de la transmettre » (Herzlich et Pierret, 1988, p. 1122).

## ***2 2 La construction des risques de contamination***

De même que la stigmatisation des « groupes à risque » en général, la problématisation de la prostitution par sa définition comme « risque de contamination » en particulier est d'autant plus efficace qu'elle renouvelle des représentations antérieures concernant plusieurs groupes minorisés (Patton, 2013). La relation entre prostitution et sida résulte d'abord de l'appartenance de certain·e·s prostitué·e·s à des groupes considérés comme « à risque ». Au cours des années 1980, d'une part la « prostitution masculine » augmente fortement, cette désignation regroupant le plus souvent les hommes, les travesti·e·s et les trans ; et une prostitution informelle apparaît d'autre part, distincte des groupes et espaces historiques, généralement liée à la consommation de drogues. Ces évolutions de l'espace de la prostitution sont alors mal connues et les relations supposées relèvent plutôt de représentations : « prostitution », « homosexualité » et « toxicomanie » sont des pratiques déviantes, historiquement associées à des groupes marginalisés, pour certaines définies juridiquement comme « fléaux sociaux »<sup>29</sup> (Cabiria, 2005-1, p. 71). La focalisation sur les relations sexuelles entre hommes et les injecteur·trice·s de drogues associe les prostitué·e·s aux « groupes à risque » les plus stigmatisés et construit ainsi la prostitution comme « l'espace du cumul des dangers épidémiologiques » (Deschamps, 2006-2, p. 2).

---

<sup>29</sup> La loi n° 60-773 du 30 juillet 1960 autorise le gouvernement à prendre par ordonnance toute mesure pour lutter contre les « fléaux sociaux », parmi lesquels l'alcoolisme, la prostitution et l'homosexualité.



Cette relation entre prostitution et sida résulte aussi d'une représentation historique de la prostitution comme contamination, en France comme Canada ou dans d'autres pays occidentaux. Les prostituées sont « construites comme un danger pour la santé publique au XIX<sup>e</sup> siècle, en réponse aux paniques morales sur les maladies sexuellement transmissibles » (Sanders et al., 2009, p. 46). Le règlementarisme est par exemple théorisé par un médecin hygiéniste : un système de réglementations et d'institutions mis en place en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour organiser le contrôle sanitaire des « filles soumises », avec leur enregistrement sur les registres municipaux, une surveillance gynécologique régulière et l'enfermement des « vénériennes » (Parent-Duchâtelet, 2008). Dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, une campagne de lutte contre le « péril vénérien », en particulier la syphilis, défend encore un renforcement du règlementarisme et une surveillance accrue des filles publiques (Corbin, 1982, pp. 386-405). Ce système est finalement abandonné après la Seconde Guerre mondiale, suite au constat de son échec à limiter les épidémies d'IST. Dans les années 1980, l'homosexualité masculine est associée à la contamination « en partie parce que le mode de vie sexuel [des homosexuels] est dépeint dans la littérature comme posant des problèmes médicaux » (Epstein, 2001-1, p. 16). De même, la prostitution féminine apparaît dans certaines publications spécialisées sur les IST (DGS, 1986, p. 2).

La représentation historique de la prostitution comme contamination perdure, l'apparition d'une nouvelle épidémie la réactive, d'autant plus en l'absence de politique sanitaire spécifique, autrement dit de moyen de contrôler les prostitué-e-s. Le système règlementariste est en effet abandonné en plusieurs étapes. En 1946, la loi du 13 avril promulgue la fermeture des maisons de tolérance en métropole, et celle du 24 avril instaure un fichier sanitaire et social des prostituées. Puis la Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui est ratifiée par la France le 28 juillet 1960<sup>30</sup>. Deux ordonnances sont alors publiées les 25 et 27 novembre de la même année pour mettre le droit français en conformité : la première accroît la répression du proxénétisme, la seconde abroge le fichier sanitaire et social, soumet les prostituées au régime sanitaire de droit

---

30 La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 2 décembre 1949, considère notamment que « la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté ».

commun et crée les Services de Prévention et de Réadaptation Sociale (SPRS), dépendants de la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales (DDASS) et chargés de la réinsertion des prostituées. Cette réglementation se fonde sur « une définition proprement *sociale* » de la prostitution, par opposition à « sa définition antérieure comme problème *sanitaire*, jugée discriminatoire » (Mathieu, 1999, p. 73).

Si la « réadaptation sociale » se construit bien en opposition au contrôle sanitaire, elle n'empêche pourtant pas le maintien d'un contrôle social. Dans les grandes agglomérations, des brigades de police sont chargées de la répression du racolage et du proxénétisme et répertorient fréquemment dans un fichier les prostitué·e·s actif·ve·s. En découlent des relations « généralement ambiguës », prises dans des « stratégies croisées d'instrumentalisation » (Mathieu, 2007, p. 145), voire « des pratiques complètement mafieuses » de chantage au PV [entretien n° 21]. À Marseille par exemple, la brigade des mœurs associe au début des années 1990 le fichage informel à un « procès verbal arbitrairement mensualisé pour racolage » (Gaissad, 2010). L'abrogation de la réglementation de la prostitution et la définition des prostitué·e·s comme « victimes » s'accompagnent donc de pratiques qui les maintiennent dans des situations de dépendance et d'exclusion. L'apparition de l'épidémie de VIH/sida vient alors « remettre en question la pertinence des principes abolitionnistes d'appréhension et de gestion du phénomène prostitutionnel » (Mathieu, 2000-2, p. 69). Dans les débats sur le dépistage entre 1985 et 1987 par exemple, les prostitué·e·s sont évoqué·e·s dans les groupes spécifiques pour un dépistage obligatoire. Alors que le maintien d'une surveillance sociale participe à leur marginalisation, l'absence de contrôle sanitaire entretient les craintes anciennes que les prostitué·e·s contribuent à propager l'épidémie à l'ensemble de la population.

### ***2 3 La responsabilité « dramatisée » des prostitué·e·s***

La relation entre sida et prostitution apparaît en 1983 dans l'espace public en France : *Le quotidien de Paris* du 11 août titre « Alerte au sida à Paris » en une, avec un article intitulé « Sida : le syndrome est dans le bois » (le Bois de Boulogne à Paris, lieu de prostitution pour des travesti·e·s et trans). « Au début de l'été 1983, la nouvelle maladie

est l'occasion (...) d'élaborer des clivages, des oppositions, de construire de l'autre une image négative et de le proclamer coupable. L'information sur le sida est dominée par un discours de l'accusation, du rejet, de la faute : c'est un discours sur l'autre et sur la menace qu'il représente » (Herzlich et Pierret, 1988, p. 1124). En 1987, un article du *Monde* intitulé « Apparition du virus dans les milieux de la prostitution à Paris » présente les résultats de dépistages menés dans un laboratoire d'analyse. Sur les 134 femmes prostituées testées, cinq sont séropositives, et tou-te-s le sont parmi une dizaine de travesti-e-s. Conclusion : « Les femmes et les hommes concernés, parce qu'ils n'ont pas cessé leur activité professionnelle, constituent déjà depuis plusieurs mois un risque important de dissémination du virus dans des milieux qui n'étaient pas connus jusqu'à présent pour être à risques » (Nau, 1987). La définition de la prostitution comme risque résulte donc autant de discours médiatiques que de connaissances scientifiques.

Ces représentations de la prostitution comme contamination sont aussi relayées par des responsables politiques ou scientifiques. Une série de réactions se concentre en particulier sur le Bois de Boulogne. En juin 1990, Michèle Barzach, ancienne ministre de la Santé et adjointe chargée des Affaires sociales et sanitaires à la mairie de Paris, propose de ré-ouvrir les maisons closes :

« La situation actuelle est inacceptable et effrayante. Les travestis en particulier sont pratiquement tous toxicomanes et séropositifs. Le bois de Boulogne est devenu le boulevard du Sida : on ne peut plus, on ne doit plus rester indifférent. Songez que les hommes qui fréquentent les prostituées du bois de Boulogne sont souvent mariés et que c'est comme cela que démarre bien souvent une chaîne de contamination hétérosexuelle. » (Nouchi, 1990)

En janvier 1992, après une campagne médiatique et plusieurs interventions policières, le préfet de Paris ferme les principales allées du Bois de Boulogne à la circulation automobile à partir de 21 heures. Cette décision, présentée comme une mesure de santé publique pour limiter la propagation du VIH, provoque surtout un déplacement de la prostitution vers les boulevards périphériques, accroissant l'isolement et les risques pour les prostitué-e-s. Jacques Ruffié, « professeur au Collège de France, membre de l'Institut », réagit « sur le plan de l'épidémiologie médicale » en publiant une tribune dans *Le Monde* : « le plus sûr moyen de freiner la contamination est d'isoler autant que faire se peut les porteurs de virus ». À l'inverse, « la fermeture des allées ne résout pas le problème : elle l'aggrave. En effet, toute cette faune pitoyable, et dans la grande majorité

des cas contaminante, ne va pas disparaître du jour au lendemain. Désormais, elle s'infiltré dans les zones les plus fréquentées de la capitale » (Ruffié, 1992). Les prostitué·e·s, présenté·e·s comme majoritairement contaminés pour les hommes, potentiellement contaminantes pour les femmes, sont associé·e·s aux « toxicomanes », « homosexuels » et « travestis », moins parce que des pratiques seraient communes, que parce que les groupes se confondraient. Territoires et populations devraient donc être contrôlés pour éviter la « chaîne de contamination » hors de cette « faune pitoyable ».

Ces associations et appréhensions se diffusent dans les représentations de la population. Selon une enquête de 1987 sur la perception du VIH en France, 90 % des personnes interrogées sont favorables à un dépistage obligatoire pour les prostituées (le plus fort pourcentage parmi les différents groupes proposés) (Dab et al., 1988, p. 46). Dans une autre enquête la même année, à la question « qui peut attraper le virus HIV ? », « surtout les prostituées » arrive en deuxième (42 % des réponses), après « tout le monde » et avant « surtout les homosexuels » et « surtout les toxicomanes » (Trinquaz et Zorman, 1988, p. 19). La même année encore, la « prostitution » apparaît pour la première fois dans le classement des « principales caractéristiques » et des « raisons invoquées » par les patients ayant demandé un test (Massari et al. 1987, p. 99). Les premières classifications épidémiologiques définissent bien la « fréquentation de prostituées » comme risque de contamination. Mais ces représentations restent dans un premier temps limitées à certaines publications scientifiques ou administratives spécialisées en santé publique. La stigmatisation des prostitué·e·s apparaît avec la publicisation du problème et leur désignation comme portant une « responsabilité causale » dans la transmission de l'épidémie (Gusfield, 2009, p. 14). Les discours médiatiques sur le VIH/sida et les positions de divers responsables politiques ou scientifiques ne jouent pas un simple rôle de diffusion de ces représentations : ils participent à la stigmatisation des prostitué·e·s par leur « dramatisation » de la situation (Dodier, 2003, p. 144).

Les réactions à l'apparition de l'épidémie de VIH/sida reproduisent des distinctions et des hiérarchisations antérieures, notamment par les classifications de malades, des modes de contamination et des types de risques. La prostitution se trouve incluse dans ces classifications par son association à l'épidémie, du fait de normes

sociales antérieures concernant certains groupes minorisés ; de la stigmatisation des malades et des groupes les plus touchés ; de la réactivation d'une association historique entre prostitution et contamination ; de l'absence de politique sanitaire permettant un contrôle des prostitué·e·s ; enfin, d'une attention accrue avec l'augmentation des transmissions hétérosexuelles du virus. Au début des années 1990, les publications épidémiologiques définissent finalement moins « les prostitué·e·s » comme un « groupe à risque » que « la fréquentation de prostitué·e·s » comme « facteur de risque ». Mais ces classifications sont largement diffusées par des représentations médiatiques et des positionnements politiques, qui problématisent et publicisent la situation des prostitué·e·s, justifiant par leur « dramatisation » des réactions stigmatisantes et répressives. Ces réactions jouent alors un rôle structurant dans la construction d'un mouvement de lutte contre l'épidémie.

### **3 Généralisations et appropriations du problème du sida**

En réaction à l'émergence de l'épidémie et à la stigmatisation des malades, un « espace de la lutte contre le VIH/sida » est rapidement construit au cours des années 1980 (Pinell, 2002). Mais la prostitution, alors qu'elle est rapidement associée aux « groupes à risque », apparaît encore relativement peu dans ces mobilisations. Dès la découverte des premiers cas de sida, des personnes se mobilisent en France pour lutter contre le nouveau syndrome. Les mobilisations sont d'abord liées au champ médical : des soignant·e·s ou chercheur·se·s qui se réunissent pour caractériser les symptômes, décrire l'épidémie et élaborer des stratégies, comme le GTFS à partir de 1982. Puis leurs activités sont intégrées à certains services hospitaliers et groupes universitaires, la DGS prend en charge la surveillance épidémiologique. D'autres organisations et institutions sont rapidement constituées pour lutter aussi contre les effets sociaux de l'épidémie, sans attention particulière pour la prostitution et sans implication véritable de prostitué·e·s. Cette exclusion relative résulte de facteurs propres à la situation de la prostitution, comme l'absence de politiques spécifiques et la crainte de contrôles sanitaires. Elle résulte aussi de sa définition épidémiologique comme « facteur de risque », qui focalise dans un premier temps l'intérêt sur l'activité plutôt que sur celles

et ceux qui l'exercent. Elle résulte enfin de facteurs liés aux conditions de création des premières associations et d'intervention des pouvoirs publics qui constituent la lutte contre le VIH/sida.

### ***3 1 Un mouvement de (gays) malades***

Le mouvement de lutte contre le VIH/sida, qui réunit d'emblée des professionnel·le·s et des militant·e·s, prend d'abord la forme d'une mobilisation associative, liée en particulier au mouvement gay : « dans de nombreux pays, et notamment dans tous les pays dits développés, les agents qui construisent les principales organisations de lutte contre le VIH/sida partagent une même appartenance à cette minorité sociale » (Pinell, 2002, p. 9). Dès 1982, le GTFS invite par exemple à ses réunions des membres de l'Association des Médecins Gays et du Comité d'Urgence Anti-Répression Homosexuelle (CUARH). En 1983 est aussi créée Vaincre le sida (VLS), la première association gay de lutte contre l'épidémie. Mais les groupes qui font du VIH/sida une priorité sont encore minoritaires dans le mouvement gay et se définissent rarement comme « homosexuels » au début des années 1980. L'épidémie apparaît, suite aux mouvements de « libération » des années 1970, dans une période de normalisation de l'homosexualité et d'intégration des gays en France, avec notamment l'abrogation de discriminations légales dans le code pénal et la fin des contrôles policiers dans les lieux communautaires. Les responsables du mouvement se trouvent alors dans une « situation de double contrainte » : « comment alerter les populations les plus exposées sans, en même temps, accroître leur stigmatisation ? » (Pollak, 1991, p. 81). De cette double contrainte découle un refus, dans le mouvement gay, de faire de la lutte contre le VIH/sida une « structure communautaire homosexuelle » (Pinell, 2002, p. 10), parfois aussi une injonction à la discrétion adressée aux initiatives concernant la santé gay (Gaissad et Pezeril, 2012, p. 105). Les associations de la première génération convergent donc surtout autour d'une volonté de « déshomosexualiser » le sida (voir par exemple Altman, 2013).

Parmi ces associations, AIDES en particulier est définie par ses fondateurs, dès sa création en 1984, par opposition aux approches identitaires et aux organisations

communautaires, comme un « mouvement de malades ». Définissant parmi ses priorités la maîtrise des connaissances médicales et scientifiques du virus, de la maladie et de l'épidémie, l'association acquiert des compétences et une position d'expert qu'elle utilise pour faire valoir un discours spécifique sur le VIH/sida, distinct du discours médical comme du discours gay. Sa « vocation généraliste » se fonde sur un « principe de transversalité » : « professionnels de santé et profanes, homosexuels et hétérosexuels, bien portant et malades, se retrouvent tous dans des groupes, différenciés seulement par les tâches qui leur sont dévolues » (Pinell, 2002, p. 52). La constitution du mouvement et la mobilisation des malades s'inscrivent dans « un phénomène plus large, mais qui, avec le Sida, acquiert une grande visibilité : la transformation de l'assistantat socio-médical en mouvement d'auto-support » (Pollak, 1991, p. 84). À AIDES, l'apparition de l'auto-support passe par l'introduction d'une nouvelle catégorie : les « personnes concernées ». Cette notion n'est « pas réductible à celle de malade, ni à une identité quelconque » : dans cette perspective, « tout le monde, quels que soient son rapport au sida et sa trajectoire personnelle, doit pouvoir trouver sa place » (Maguet et Caldéron, 2007, p. 19).

C'est au sein de AIDES qu'apparaissent les premiers projets de prévention concernant la prostitution, à Bordeaux, Strasbourg, Toulouse ou Paris (AIDES-Fédération, 1993, p. 2). Certains sont proposés par des volontaires pour tenir compte des spécificités de chaque groupe minorisé. La prostitution constitue aussi l'une des six « populations cibles » de la stratégie nationale de prévention de l'association. Mais au début des années 1990, les volontaires s'investissent majoritairement dans les projets concernant les jeunes et les gays, beaucoup moins dans ceux sur la prostitution, les drogues ou la prison, autrement dit « auprès de catégories sociales marginalisées, socioculturellement très éloignées d'eux » (Pinell, 2002, p. 268). Ces intérêts différenciés correspondent à la fois au recrutement des comités locaux et aux modalités d'organisation de la fédération. Le groupe de Marseille, par exemple, est presque exclusivement composé de volontaires, des « notables gays » de professions juridiques et médicales, qui ne présentent pas « une volonté particulièrement manifeste d'aller vers ceux qui très vite [sont] désignés comme des publics difficiles à atteindre » [entretien n° 21]. Des tensions émergent à propos d'une action de prévention en direction des prostitué·e·s du quartier Saint-Charles, de son autonomie par rapport au comité et de la

participation de prostitué·e·s, surtout avec l'augmentation du budget. Et ces constats sont confirmés par la commission nationale Prostitution et VIH de l'association : les responsables des différents projets avec des prostitué·e·s entretiennent des relations variables avec les comités dont ils dépendent, mais tou·te·s semblent devoir « faire leurs preuves, s'imposer et prendre leur place dans l'association, c'est-à-dire en dehors de toutes questions matérielles qui servent d'ailleurs souvent de prétexte, que cette place ne leur est pas toujours "facilement" donnée, il faut parfois "échanger" une part de budget pour une place au local » (AIDES-Fédération, 1993, p. 8). Ces responsables constatent également l'absence de statut des personnes relais, et finalement « l'exclusion des travailleurs du sexe, atteints du VIH » (L'Endroit, 1993, p. 3).

À partir de 1987-1988 se développent d'autres associations, qui se spécialisent dans certaines actions, tendant à institutionnaliser et à professionnaliser la lutte contre le VIH/sida, et reconduisent majoritairement la représentation généraliste de l'épidémie et des militant·e·s (Pollak, 1990). AIDES recrute rapidement un grand nombre de volontaires, regroupant 45 % des engagé·e·s en 1990 (Pollak, 1991, p. 81) et acquiert dans certains domaines comme l'aide aux malades et la formation des volontaires une « légitimité incontestée » (Pinell, 2002, pp. 137-138). Alors que ses projets se multiplient et ses activités se diversifient dans la seconde moitié des années 1980, l'organisation gagne une position dominante dans le mouvement associatif. Constituée de « personnes concernées » au service de « la collectivité des malades », elle définit la lutte contre le VIH/sida par opposition à toute identification à ou appropriation par des groupes particuliers. Mais en imposant cette définition généraliste de l'épidémie et du mouvement, elle s'approprie aussi en partie la lutte. Et des tensions apparaissent à propos de la place de certains groupes : cette approche, défendue par une partie de l'espace associatif de lutte contre le VIH/sida, ne favorise pas l'implication des groupes les moins dotés ou les plus exclus socialement, en particulier des prostitué·e·s.

### ***3 2 Une politique « tout public » contre l'épidémie***

La même « double contrainte » apparaît quand les pouvoirs publics entrent dans la lutte contre l'épidémie et constituent le VIH/sida en secteur d'action publique. En



France, où se concentre le plus grand nombre de victimes en Europe, l'État n'engage une politique contre le VIH/sida qu'à partir de 1986. Plusieurs facteurs produisent ce retard, par rapport au début de l'épidémie et à d'autres pays occidentaux. Le problème émerge d'abord avec une controverse opposant des équipes de chercheur·se·s concurrentes à propos de la cause du syndrome (Epstein, 2001-1). Sa « captation » ensuite par l'administration de la santé le maintient à l'écart du champ politique (Favre, 1992, p. 75). L'organisation administrative centrée sur la « santé-maladie », les demandes individuelles et des offres conséquentes plutôt qu'une approche globale de la population dans son environnement, se révèle mal adaptée au traitement d'une nouvelle pathologie (Setbon, 1993-2, pp. 41-44). Une partie des responsables politiques fait aussi preuve de prudence ou de désintérêt, au moment où l'épidémie ne touche encore que des personnes déjà minorisées. À partir du milieu des années 1980, la multiplication des associations et la médiatisation de leurs revendications, l'augmentation des mort·e·s, des malades et des séropositif·ve·s, notamment en dehors des « groupes à risque », enfin l'alternance politique puis la nouvelle configuration de cohabitation, participent à l'émergence d'une politique publique de lutte contre le VIH/sida en France.

Pour rattraper ce retard des pouvoirs publics, les décisions prises à partir de 1986 par la ministre de la Santé Michèle Barzach suivent une double logique de spécialisation administrative et de visibilité politique (Pinell, 2002, p. 161). Avec sa reconnaissance comme « grande cause nationale » en 1987, la responsabilité est donnée à l'État de définir la politique de lutte contre l'épidémie<sup>31</sup>. La publicité pour les préservatifs<sup>32</sup> et la vente libre de seringues<sup>33</sup> sont autorisées, les premières campagnes de prévention sont diffusées, des centres de dépistage sont créés<sup>34</sup>. Trois agences complémentaires sont chargées du financement, du développement et de la coordination des recherches (l'Agence nationale de recherche sur le sida, ANRS), de la communication publique et des actions de prévention et d'éducation (l'Agence française de lutte contre le sida, AFLS) et des questions éthiques (le Conseil national du sida, CNS). Ces décisions sont en partie influencées par des associations apparues les années précédentes, dont certaines collaborent déjà avec le GTFS puis avec la DGS, participant

---

31 Loi n° 87-588 du 30 juillet 1987.

32 Loi n° 87-39 du 27 janvier 1987.

33 Décret n° 87-328 du 13 mai 1987.

34 Décret n° 88-59 du 18 janvier 1988.

ainsi à la construction d'une expertise. Elles sont aussi influencées par les rapports commandés par le ministère pour documenter les nouvelles politiques publiques. Le rapport Rapin publié en 1986, contre l'approche de la prévention ciblée sur certains groupes définis comme « à risque », recommande de « donner à l'épidémie la dimension d'un fléau national concernant, à ce titre, l'ensemble de la population du pays » (Pinell, 2002, p. 96). Cette approche centrée sur les malades, sans distinction d'identités ou de pratiques, légitime l'action publique : « le sida devenant, sur le plan rhétorique tout au moins, un objet de préoccupation pour "chacun", c'est-à-dire pour "tout le monde", il est de la responsabilité de l'État d'organiser l'information, la prévention et la solidarité avec les malades, à l'échelle du pays et en direction de l'ensemble de la population » (id., p. 97).

Ces conditions de prise en charge de l'épidémie par les pouvoirs publics ont des effets sur les actions de prévention proposées et réalisées. L'AFLS établit par exemple en 1990 un plan d'orientation distinguant les besoins spécifiques de certaines populations : « toxicomanes, homosexuels, prostitué(e)s, milieux défavorisés, migrants, jeunes en milieu scolaire » (AFLS, 1990-1). L'agence lance la même année un premier appel d'offres, qui évoque sans précision les « populations les plus concernées » (AFLS, 1990-2, p. 3). 227 projets sont retenus parmi les 358 proposés, qui forment « un tout extrêmement hétérogène, peu adapté à la mise en route d'une politique cohérente » (Pinell, 2002, p. 183). Les trois propositions concernant les « prostitué(e)s » sont retenues : des « recherches-actions qui visent à analyser les besoins en information des prostitué(e)s professionnel(le)s, à identifier les leaders de la communauté pour les convaincre de devenir acteurs de prévention auprès de leurs clients et leur rappeler la nécessité d'une prévention systématique avec leurs partenaires réguliers » (AFLS, 1991, pp. 8-9). Mais la majorité concerne le « tout public » (52 projet) et le « milieu scolaire » (39). Sur un budget total de 18,9 millions de francs, plus de 8,5 millions sont attribués aux projets « tout public », 493 000 francs aux projets « prostitué(e)s ». Les modalités de prise en charge du VIH/sida par les pouvoirs publics ont aussi des effets sur les groupes ciblés. La première campagne de prévention grand public est centrée sur la responsabilisation de la population et la normalisation de l'épidémie (le slogan « le sida, il ne passera pas par moi » est associé à un jeune couple hétérosexuel). Elle produit un « effet pervers » sur certain·e·s prostitué·e·s qui, ne se sentant pas particulièrement

concerné-e-s, n'utilisent pas de préservatif. « Si la classification de "groupe ayant des pratiques à risque" peut être gênante du point de vue social et préventif, celle de "risque généralisé à tous" n'est pas sans contrainte non plus dans le domaine de la prévention, car elle semble minimiser le risque de certains groupes qui restent les plus touchés par le VIH » (Laurindo Da Silva et Bilal, 1992, pp. 125-126). Autrement dit : « En voulant faire de la prévention pour "tout le monde", l'État a raté toutes les minorités exposées au virus, c'est-à-dire tout le monde » (Act Up-Paris, 1994-1, p. 383). Les politiques publiques engagées pour lutter contre l'épidémie à partir de 1986 constituent donc une « politisation technicienne » (Favre, 1992, pp. 181-186). Pour éviter toute contestation par ses adversaires et s'assurer un monopole dans le domaine, la « ministre du sida » l'introduit dans le champ politique en l'inscrivant dans le registre scientifique et médical. En résulte, dans l'action publique comme dans le mouvement associatif, de nouveaux processus d'appropriation du problème par sa généralisation et d'exclusion des groupes les plus marginalisés.

Après le sida et le VIH, leurs effets sociaux – discriminations et exclusions – constituent selon Jonathan Mann, responsable du programme de l'OMS sur le VIH/sida dans la seconde moitié des années 1980, la « troisième épidémie ». Durant cette décennie, la lutte contre la stigmatisation est en effet un enjeu structurant des mobilisations associatives et des politiques publiques qui émergent contre le VIH/sida en France. Pour lutter contre la stigmatisation renouvelée de certains groupes déjà minorisés, elles convergent en particulier autour d'une nouvelle définition de l'épidémie comme problème concernant l'ensemble de la population. « Le sida est alors défini comme un risque lié à toute activité sexuelle non protégée, ce qui en fait à la fois un risque individuel généralisé et un risque collectif, épidémique » (Setbon, 2000, p. 65). « Problématisation (définition d'une situation problématique) et publicisation (constitution des publics concernés par cette situation) sont les deux faces d'une même dynamique » (Cefaï et Terzi, 2012, p. 10). En mettant ces groupes minorisés sur le même plan que la population « normale » (Goffman, 1975, p. 15), les responsables associatif·ve·s et politiques entendent ainsi lui donner un « degré de généralité » assurant sa légitimité (Cefaï, 1996, p. 54). En ce sens, le même processus produit à la fois la généralisation et l'appropriation du problème du VIH/sida. Il conduit finalement à une

focalisation relative sur les plus mobilisé·e·s parmi les plus touché·e·s et sur les mieux représenté·e·s dans la société – les gays et les normaux·ales. C'est pourquoi les prostitué·e·s ne sont pas intégré·e·s à l'espace de la lutte contre le VIH/sida avant le début des années 1990.

## **4 Organisations de la prévention et de la « profession »**

En réaction à la problématisation renouvelée de la prostitution comme « facteur de risque » dans l'épidémie, à leur exclusion tendancielle du mouvement émergent et des nouvelles politiques de lutte contre le VIH/sida, et à leurs craintes d'une exposition particulière aux risques de contamination, des prostitué·e·s tentent de s'approprier le problème dès le milieu des années 1980. L'adoption de pratiques de prévention constitue alors, plus qu'une simple adaptation individuelle et spontanée à l'apparition d'une épidémie, une réaction informelle et progressive mais rapide et collective à leur désignation comme responsables de sa propagation. Puis la prostitution entre dans la lutte contre l'épidémie et fait l'objet d'une politique de prévention à partir de 1990, avec la multiplication des recherches-actions, la création d'associations de « santé communautaire » et le recrutement de certain·e·s (ex-)prostitué·e·s comme animateur·trice·s de prévention. L'organisation de la prévention par et avec les prostitué·e·s s'accompagne en particulier de tentatives pour valoriser leur « profession ». Ces revendications, qui émergent dès le mouvement de 1975, trouvent alors dans les réactions à l'apparition du VIH/sida des occasions de renouvellement, de diffusion et de légitimation.

### ***4 1 L'intégration du préservatif aux « règles du métier »***

Dès les premières recherches menées sur la prostitution suite à l'apparition de l'épidémie, en lien avec leur appropriation rapide de l'usage du préservatif, apparaît la revendication de « professionnalisme » des prostitué·e·s. Dans une étude de 1989 auprès de 284 femmes exerçant différents types de prostitution dans différents

quartiers de Paris, toutes déclarent utiliser régulièrement des préservatifs avec leurs clients (Vincenzi, 1989, p. 165). Dans une autre étude l'année suivante, 83 % des prostituées de la rue Saint-Denis et 90 % de celles des Portes de Paris déclarent aussi en utiliser régulièrement (Coppel et al., 1990, p. 33). Les prévalences sont plus fortes pour les hommes, les travesti·e·s et les trans, qui déclarent tou·te·s en utiliser, mais « de façon irrégulière » (Vincenzi, 1989, p. 165) ou « pas toujours systématique » (Cabral et al., 1993, p. 48). Les contaminations sont majoritairement liées à « des risques extra-professionnels » : des pratiques non protégées avec des partenaires sexuels « non payants » et le partage de seringues pour les usager·e·s de drogues (Vincenzi, 1989, p. 165). La pratique de la prostitution, qui varie en fonction des groupes ou des lieux, n'est donc pas la principale cause de contamination pour les prostitué·e·s (Serre, 1998, p. 53).

L'usage du préservatif par les prostitué·e·s est directement lié à l'apparition du VIH/sida. Avant l'épidémie, il peut être régulier, occasionnel ou rare, parmi diverses pratiques pour la contraception et/ou la prévention des IST : il s'inscrit dans « un ensemble de logiques – sanitaires et économiques » et constitue « un ustensile non indispensable au travail lui-même » (Ingold et Toussirt, 1993, pp. 65-66). Après l'apparition du VIH/sida, certain·e·s chercheur·se·s constatent un « bouleversement des habitudes et des comportements des travailleurs sexuels et de leurs clients » (id., p. 65), quand d'autres observent « non une transformation radicale de leur pratique mais un renforcement de conduites préventives préexistantes ou déjà connues » (Mathieu, 2000-2, p. 43). L'apparition du virus conduit en fait à un changement progressif des pratiques de prévention. Dans une première période, autour de 1985, les informations sont peu fiables et mal diffusées, faute de dispositifs sanitaires spécifiques ou de campagnes de prévention ciblées. Les prostitué·e·s, pour répondre à leurs peurs et questions, ont recours aux mêmes sources et canaux que le reste de la population, surtout les médias et leurs médecins. Suit une période d'apprentissage de l'usage du préservatif. Rue Saint-Denis par exemple, lieu historique de prostitution au centre de Paris, certaines prostituées l'utilisent dès 1985 : elles apprennent d'abord à s'en servir à l'insu des clients, puis convainquent progressivement leur entourage de sa nécessité. Enfin, entre 1987 et 1989, l'usage du préservatif « s'installe comme pratique routinière chez la majorité des travailleurs sexuels » (Ingold et Toussirt, 1993, p. 66). En réaction à l'apparition de l'épidémie, les prostitué·e·s s'approprient donc des pratiques de

prévention, l'usage du préservatif en particulier, pour diminuer leurs risques de contamination.

Ce processus d'appropriation est inégal. « Entre "toujours" et "jamais", il y a toute une gamme de comportements qui vont du "sauf avec" au "sauf quand" » (Coppel et al., 1990, pp. 44-45). L'adoption du préservatif relève alors pour partie de « la logique de prévention du sida (...) selon laquelle la gestion du risque se fait de façon individuelle » (Laurindo Da Silva et Bilal, 1992, p. 136). Cette gestion individuelle varie en fonction des pratiques ou des partenaires. Le préservatif est par exemple souvent utilisé pour les pénétrations vaginales et anales, moins pour les pénétrations orales, « la pratique la plus demandée et la moins protégée » faute d'informations médicales précises (Laurindo Da Silva et Bilal, 1992, p. 133). Il est aussi inégalement utilisé avec les partenaires « privé·e·s » : les prostitué·e·s qui ont des rapports avec des hommes négocient davantage cette pratique que les autres, « à cause de la croyance qu'une femme est hors de danger de contamination par le VIH » (id., p. 138). Les rapports aux risques de contamination et l'appropriation des pratiques de prévention s'inscrivent aussi dans les rapports sociaux qui caractérisent l'épidémie de VIH/sida et plus largement la société dans laquelle vivent les prostitué·e·s. Certain·e·s l'associent au dépistage sérologique, et plus largement au suivi médical. D'autres, les femmes d'origine ou de nationalité étrangères en particulier, cumulent des difficultés d'accès aux informations et institutions médicales (Coppel et al., 1990, pp. 38 et 49). Risque et prévention sont enfin liés à des facteurs spécifiques à la prostitution. Certain·e·s associent les préservatifs à de potentielles difficultés lors de contrôles policiers, alors que d'autres en donnent ou en échantent, favorisant des liens de solidarité entre prostitué·e·s (id., pp. 127 et 133). L'usage du préservatif, la prévention du VIH et l'attention portée à la santé dépendent donc des informations diffusées, des situations matérielles des prostitué·e·s, de leurs degrés d'insertion sociale, des conditions de négociation avec les clients, des pratiques sexuelles réalisées ou encore de perceptions subjectives des risques.

Mais au-delà de cette diversité de pratiques et de représentations, un consensus apparaît dans les déclarations : « quand une prostituée est interrogée sur l'usage qu'elle fait du préservatif, elle n'est pas sans ignorer qu'il n'y a qu'une seule "bonne" réponse : l'emploi systématique, avec tous les clients, pour tous les types de contact sexuel » (Ingold et Toussirt, 1993, p. 15). Le préservatif devient une « obligation », fait l'objet

d'un « contrôle collectif », parfois même de sanctions (Coppel et al., 1990, pp. 44-45). Avant l'épidémie, son usage comme son non-usage peuvent constituer « un indice de compétence professionnelle », en fonction des observateur·trice·s (Welzer-Lang et al., 1992, p. 84 ; Ingold et Toussirt, 1993, pp. 65-66). Mais après l'apparition du VIH/sida, le préservatif devient pour les prostitué·e·s un « signe de professionnalisme » : « Un garçon nous a montré qu'il était un "pro" en nous faisant voir tout de suite le préservatif » (Laurindo Da Silva, 1994, p. 9). Il est ainsi intégré à la régulation informelle de l'espace de la prostitution : les « règles du *métier* ». Les prostitué·e·s s'approprient donc la prévention en réaction à l'apparition de nouvelles formes de stigmatisation autant qu'à celle de nouveaux risques de contamination. L'affirmation du « professionnalisme » des prostitué·e·s vise à les distinguer de leur désignation comme « facteur de risque » de contamination.

Mais ce consensus apparent constitue à la fois une réaction collective aux effets de stigmatisation liés à l'épidémie et des modes individuels de distinctions dans un contexte concurrentiel. L'adoption du préservatif, en particulier, résulte d'un rapport de force entre les prostitué·e·s, avec leurs clients et d'autres facteurs de leur environnement. Cette concurrence est en partie liée à l'apparition du VIH/sida. Pour la prostitution masculine en particulier, les clients se raréfient par peur de l'épidémie (Laurindo Da Silva et Bilal, 1992, p. 117). Elle est aussi liée à d'autres facteurs qui influencent l'organisation de la prostitution. Rue Saint-Denis à Paris, la « généralisation du préservatif » date de l'été 1989, suite à la « fermeture » de la rue de Budapest et à « l'afflux d'une population mal informée, peu perméable aux mesures de prévention » (Coppel et al., 1990, pp. 43-44). Quelques années après, des femmes de la rue Saint-Denis vendent leurs studios et s'installent en camionnettes au Bois de Vincennes, suite aux mobilisations de riverain·e·s contre l'installation des sex-shops et *peep shows* et le déclassement relatif du quartier (Coulmont, 2007, p. 122). À Lyon, des femmes quittent les quais du Rhône à la fin des années 1980, quand arrivent des travesti·e·s qui les repoussent vers le centre-ville pour garder les meilleures places. Au Bois de Boulogne, à partir du début des années 1980, l'arrivée successive de prostitué·e·s travesti·e·s et trans originaires d'Amérique du Sud conduit à un rapport de force entre « groupes ou nationalités » (Laurindo Da Silva et Bilal, 1992, p. 33). La fermeture du Bois aux voitures

et les interventions policières répétées à partir de 1992 met fin à ce « commerce des places » entre prostitué·e·s (Cabral et al., 1993, p. 33).

Les rapports de concurrence, qui découlent de la limitation des clients et des espaces, augmentent avec l'apparition de nouvelles populations. La prostitution « masculine » par exemple, pourtant visible dans les grandes villes dès le début de la III<sup>e</sup> République, reste longtemps associée aux espaces et réseaux de sociabilité homosexuelle (Révenin, 2005, p. 17). Dans les années 1980, des hommes, des travesti·e·s et des trans gagnent progressivement en visibilité dans certains lieux de prostitution, suite à la reconnaissance du « mouvement homosexuel, supplanté par le commerce gai » (Pollak, 1991, p. 82). L'intégration apparente s'accompagne de nouvelles exclusions, notamment des inégalités d'accès au marché du travail. Cette prostitution, comme d'autres, se caractérise alors par une diversité de fréquences, de pratiques, de territoires, de générations... (Vinsonneau, 1994). Certains prostitués exercent par exemple sur des lieux de drague gays, où « la frontière du rapport marchand dans la négociation semble très floue » (Laurindo Da Silva, 1994, pp. 8-9). Mais la prostitution « masculine », en assimilant hommes, travesti·e·s et trans, désigne plus un « groupe à risque » qu'un nouveau type de prostitution.

De même pour les « occasionnelles » : des femmes des classes populaires se prostituent périodiquement dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quand elles ne trouvent pas de place comme ouvrières ou employées (Walkowitz, 1980). Mais dans les années 1980, la « prostitution occasionnelle » est davantage associé à la « toxicomanie », redéfinie comme problème de santé publique avec la désignation des usager·e·s de drogues comme « groupe à risque ». Elle correspond à une plus forte consommation de certains produits comme l'héroïne, le crack, la cocaïne et certains médicaments, suite à la diversification des filières de production et de commercialisation (Marchant, 2012, pp. 101-102). Elle découle surtout d'une politique prohibitionniste centrée jusqu'au début des années 1990 sur la sanction et le sevrage<sup>35</sup> (les premiers programmes d'échange de seringues sont mis en place en 1991, les produits de substitution aux opiacés autorisés à partir de 1994) (Coppel et Doubre, 2012). Les modes de consommation et surtout leur traitement politique participent ainsi à exclure les usager·e·s du marché du travail et à

---

35 La loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970, fondée sur un double principe de prohibition et d'abstinence, impose notamment à toute personne reconnue coupable de l'usage d'une des substances inscrites sur la liste des stupéfiants, une condamnation pénale et une surveillance médicale.



les reléguer dans des réseaux d'économies informelles (Kokoreff, 1998, p. 119). Avec la consommation d'héroïne par exemple, parce qu'elle nécessite des revenus importants et réguliers, apparaissent des usager·e·s-revendeur·se·s dont certain·e·s sont aussi prostitué·e·s (Ingold et Toussirt, 1993, p. 5). Usager·e·s et prostitué·e·s se trouvent aussi lié·e·s par des relations de proximité dans certains espaces, qui produisent à la fois des expériences partagées de répression ou d'exclusion, et une concurrence dans certains lieux comme des toilettes publiques [entretien n° 22].

La seconde moitié des années 1980 est marquée plus généralement par un processus de désindustrialisation et un chômage structurel en augmentation, la gentrification de certains quartiers de centre-villes, la concentration des classes populaires dans des grands ensembles en périphérie, une restriction des politiques migratoires et une surveillance accrue de certaines populations. En découlent des formes de précarisation et d'exclusion socio-économiques accrues pour certains groupes sociaux, notamment les prostitué·e·s. Les luttes de territoire et les rapports de concurrence sont donc liés, comme au Canada à la même période, à des tensions dans certains quartiers et des déplacements de prostitué·e·s. À Marseille par exemple, le groupe des travesti·e·s algérien·ne·s de Saint-Charles est « amalgamé aux populations les moins légitimes du trottoir, souvent taxées d'"occasionnelles", comme les "toxicomanes", les "marcheuses" (qui n'ont pas de place fixe), les "clochardes" (qui boivent, ou qui sont mal habillées), et autres marginaux accusés de contrevenir aux rudiments du "métier" » (Gaissad, 2010). L'intégration des pratiques préventives à leurs compétences « professionnelles » constitue donc une réaction collective des prostitué·e·s à l'apparition de nouveaux risques de contamination et de nouvelles formes de stigmatisation. Elle relève aussi de hiérarchisations qui structurent la prostitution et de stratégies de distinctions entre prostitué·e·s, contre les « concurrences déloyales » accusées de capter une partie de la clientèle en baissant les tarifs habituels et en acceptant des pratiques à risque. Dans les années 1980, les réactions des prostitué·e·s à l'apparition du VIH/sida participent donc à définir leur « profession » mais ne permettent pas de l'organiser. Le professionnalisme, revendiqué pour se valoriser, se rapporte à la reconduction, pour s'en démarquer, des hiérarchisations spécifiques à certains sous-groupes de prostitué·e·s, notamment ceux définis comme « à risque ».

## ***4 2 La santé communautaire « avec les personnes prostituées »***

Après une première période marquée par une appropriation progressive, inégale et informelle, la prévention du VIH/sida est organisée dans le domaine de la prostitution à partir de 1990, avec l'évolution du secteur socio-sanitaire et l'apparition de nouvelles associations. La santé communautaire, dans la même perspective de double lutte contre les risques de contamination et de stigmatisation par l'épidémie, fonde leur prévention sur les compétences et expériences des prostitué·e·s, participant ainsi modifier, à diffuser et à légitimer certains éléments de la « profession ».

En 1989, une « traditionnelle »<sup>36</sup>, Lydia Braggiotti, organise une réunion d'information sur la prévention du VIH et des IST pour les prostituées de la rue Saint-Denis. De sa rencontre avec les intervenant·e·s découle une enquête sur « les besoins de santé des femmes prostituées à Paris » (Coppel et al., 1990, p. 5). La recherche-action est coordonnée par Anne Coppel, sociologue spécialisée dans les politiques sociales et impliquée auprès d'usager·e·s de drogues, avec notamment le soutien financier de l'AFLS nouvellement créée et la participation d'Isabelle de Vincenzi (épidémiologiste au Centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida, CESES) et de Jean-Baptiste Brunet (directeur de la Division sida à la DGS). Mais l'initiative est aussi portée par Lydia Braggiotti, qui la présente comme une réaction à la définition de la prostitution comme « facteur de risque ». « Ce n'était plus les séropositifs que l'on voulait stigmatiser mais les prostituées. (...) Il y avait quelque chose de profondément injuste pour celles que l'on dit vouloir réinsérer socialement, qui depuis longtemps font tout pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles et qui, à la différence de leurs clients, ne bénéficient d'aucune protection sociale » (Nau, 1990).

La stigmatisation des prostituées, les appréhensions et oppositions qu'elle produit, apparaissent effectivement comme des enjeux structurants du projet. « L'enquêteur peut toujours prétendre qu'il ne cherche ni à juger, ni à nuire, et le professionnel de santé qu'il agit pour le bien d'autrui. La bonne volonté ne peut suffire. Il faut des garanties effectives » (Coppel et al., 1990, p. 6). Les chercheur·se·s négocient alors le projet avec les prostituées pour qu'il corresponde à leurs préoccupations : les

---

<sup>36</sup> Les « traditionnelles », telles que certaines se présentent elles-mêmes, sont les femmes qui pratiquent la prostitution de rue dans les quartiers historiques en centre-ville.

secondes acceptent de répondre aux questionnaires et les premier·e·s s'engagent à relayer leurs revendications. Des prostituées participent aussi à sa réalisation : huit « femmes relais », sélectionnées parmi les différentes communautés pour faciliter les relations entre les groupes et représenter différentes situations, formées au CESES et rémunérées comme vacataires, participent à l'élaboration et à la diffusion d'un questionnaire et de « cahiers de confiance » (Coppel, 2009). Le rapport enfin est discuté et négocié entre les participantes, « parce qu'elles avaient peur des mots, elles avaient peur du stigmat » [entretien n° 17]. L'investissement des enquêtrices, le nombre de questionnaires collectés ou encore la présence de 90 femmes à une réunion de présentation des résultats démontrent la valeur de leur participation. La publication du rapport en novembre 1990 établit ainsi « la réussite de l'intéressement des prostituées à la lutte contre le sida » (Mathieu, 2001, p. 215).

Conformément aux propositions exprimées à l'issue de l'enquête, une action mobile de prévention est mise en place en novembre 1990. Les prostituées sont accueillies dans un bus où elles peuvent se retrouver et discuter, où sont disponibles préservatifs et informations sur le VIH et les IST. Le bus stationne d'abord rue Saint-Denis, puis « là où l'urgence l'exig[e] », cours de Vincennes et à la porte de la Chapelle, où les femmes sont « jeunes, majoritairement toxicomanes, très souvent séropositives ou malades » (Coppel, 2002, p. 85). Et l'accueil de nuit est rapidement complété par un accompagnement en journée, pour faciliter leur accès aux soins, à l'hébergement ou aux droits sociaux. Le Bus des Femmes, financé par l'ALFS et la DGS puis la DDASS, emploie une équipe salariée composée d'un médecin, d'une infirmière et de « personnes issues du milieu de la prostitution ». Ces « personnes relais » doivent « favoriser l'appropriation de la prévention par les personnes concernées » (id., p. 88), en adaptant les messages et matériels aux attentes et aux besoins des prostitué·e·s, à partir d'une connaissance empirique de la prostitution. L'expérience personnelle, par les compétences et connaissances spécifiques qu'elle permet, fonde l'efficacité de la méthode. « Leur message est d'autant plus crédible qu'elles partagent une même façon d'évaluer le risque » (ib.). Cette expérience fonde aussi la légitimité de ces « animateur·trice·s de prévention », par un « coup de force symbolique » qui consiste à « investir l'exercice de cette activité disqualifiante qu'est la prostitution d'une valeur et d'une pertinence pour la réalisation d'une action de santé publique » (Mathieu, 2000-2,

p. 140). Avec cette valorisation de l'expérience de la prostitution apparaît une nouvelle forme d'implication des prostituées dans la lutte contre le VIH/sida : « une sorte de nouvelle professionnalité » (Coppel, 2002, p. 90).

Dans la première moitié des années 1990, sur le modèle du Bus des Femmes, une série de recherches sont menées sur la prostitution et donnent lieu à la création d'actions de prévention : le PASTT<sup>37</sup> et le Bus des garçons à Paris, Cabiria à Lyon, Rubis à Nîmes, Le jour et la nuit à Metz, Perle à Montpellier, L'Endroit à Bordeaux, Autres regards à Marseille (Fierro et Welzer-Lang, 1994 ; Serre et al., 1995). Leur création résulte en partie d'incitations et d'injonctions institutionnelles et financières, de la part de diverses administrations et associations de lutte contre le VIH/sida et plus largement du secteur socio-sanitaire. Les enquêtes et actions sont souvent financées par les agences publiques spécialisées – l'AFLS et l'ANRS – et associées à des établissements publics d'enseignement et/ou de recherche comme le CESES ou des universités, des associations de lutte contre le VIH/sida comme AIDES ou APPARTS<sup>38</sup>, ou encore des organismes de « réadaptation » des prostitué-e-s comme le SPRS ou l'Amicale du Nid. En ce sens, ces associations constituent une politique publique de lutte contre l'épidémie dans le domaine de la prostitution, non pas au sens d'un modèle conçu a priori et systématiquement appliqué, mais d'une définition progressive, liée à l'introduction de nouvelles pratiques (Mathieu, 1999, p. 71).

L'AFLS joue un rôle central dans la définition de cette politique, par les conditions qu'elle impose aux financements qu'elle attribue. Elle lance en 1991 un second appel d'offres, « ciblé sur les populations négligées dans l'appel précédent », dont les « personnes ayant des activités de prostitution professionnelle ou occasionnelle » (Pinell, 2002, p. 186). L'appel demande notamment d'identifier avec le groupe visé des besoins de santé et des moyens de prévention. Le soutien de l'agence, conditionné à l'évaluation de cette première « phase de faisabilité », s'accompagne ainsi d'une forme d'injonction à s'adresser à des « publics cibles » et à les impliquer dans l'action. Comme l'analyse a posteriori le responsable d'un des projets, contre l'approche généraliste de la prévention jusqu'alors dominante dans l'action publique comme dans le mouvement

---

37 Le PASTT (Projet action santé des travestis et transsexuels), association communautaire fondée en 1992, « œuvre pour la reconnaissance et l'insertion socio-culturelle et professionnelles des personnes transgenres ».

38 APPARTS (Appartements de Relais Thérapeutique et Social), association fondée en 1987, propose des services d'aide aux malades du sida en Île-de-France et à Marseille.

associatif, apparaît une « volonté d'État, via l'agence para-gouvernementale qu'[est] l'AFLS, de valoriser – dans l'urgence de répondre à la question des risques liés au VIH – la parole et le leadership des prostitué·e·s » [entretien n° 21]. Cette injonction fait suite aux critiques de la « déshomosexualisation » de l'épidémie et de l'absence de campagnes de prévention ciblées, développées à partir de 1990 par une nouvelle génération d'associations qui constatent une augmentation des pratiques à risque chez les gays et entendent s'imposer dans l'espace de la lutte contre le VIH/sida – Act Up-Paris en particulier<sup>39</sup>. L'injonction est aussi liée au recrutement par l'AFLS de personnes issues du milieu associatif, qui importent dans l'espace de la santé publique de nouvelles pratiques, en particulier les deux premières chargées de mission responsables de la prostitution qui partagent une expérience commune de la médecine humanitaire (Mathieu, 2000-2, p. 76). L'implication des populations ciblées doit alors compenser le retard des pouvoirs publics, pour des groupes rapidement désignés comme « à risque » mais tardivement pris en compte dans la lutte contre l'épidémie.

L'organisation de la prévention du VIH/sida avec les prostitué·e·s permet de multiplier les échanges entre expert·e·s en santé publique, chercheur·se·s en sciences sociales, travailleur·se·s sociaux·ales et animateur·trice·s de prévention autour des différents projets, aux échelles locale, nationale et internationale. L'AFLS organise par exemple plusieurs rencontres entre les membres de son groupe de travail « Prévention en direction des prostituées », les chargé·e·s de mission de l'agence et les responsables des nouvelles actions (AFLS, 1994). En intégrant Lydia Braggiotti et Anne Coppel au groupe de travail, elle constitue en particulier le Bus des Femmes en modèle pour les nouvelles actions de prévention. Ces « carrefours institutionnalisés » (Welzer-Lang et Barbosa, 1994, p. 8) permettent plus généralement aux différent·e·s acteur·trice·s du secteur d'échanger sur leurs expériences et analyses respectives. Rapidement, ces échanges se formalisent en réseaux et s'autonomisent de l'agence. Sept associations se regroupent dans le collectif Olympio à partir de 1993, qui se dote d'une charte deux ans

---

<sup>39</sup> Act Up-Paris, créée en juin 1989 sur le modèle d'Act Up-New York, développe rapidement dans ses discours comme dans ses actions une « théorie de l'étiologie politique du sida » (Broqua, 2005), fondée notamment sur la dénonciation de la responsabilité et de la culpabilité des pouvoirs publics (dont le directeur de l'AFLS) dans le développement de l'épidémie (Act Up-Paris, 1994-1, pp. 45-54 et 379-386).

après. Un réseau européen des bus de prévention est aussi créé en 1995. L'année suivante enfin, certaines associations intègrent le réseau européen TAMPEP<sup>40</sup>.

Malgré des particularités liées aux contextes locaux et aux individus impliqués, des similarités apparaissent entre les associations à mesure qu'elles se développent, en raison notamment de leurs conditions institutionnelles communes de création ou de la multiplication et de la formalisation de leurs relations. La santé communautaire avec les prostitué·e·s, comme type d'organisation et comme secteur d'intervention, se caractérise entre autres par des liens théoriques (dans la conception des projets) ou empiriques (par les parcours de leurs acteur·trice·s) avec la prévention par les pairs, la réduction des risques ou les groupes d'auto-support, avec aussi la médecine humanitaire dans des pays du Sud, la lutte contre le stigmate dans les mouvements féministes ou gays et lesbiens, ou la prévention des risques liés à l'usage de drogues. Les associations se fondent notamment sur une conception extensive des déterminants sociaux de la santé et sur une définition de la « communauté » basée sur l'expérience de la prostitution. En organisant un accueil sans condition des prostitué·e·s et un accompagnement vers les services adaptés, elles visent à définir les besoins, à améliorer la situation et à développer l'autonomie de chaque personne et de tout le groupe, « à prévenir les dangers présents dans l'activité plutôt que l'activité elle-même » (Deschamps, 2007, p. 48).

Leur action est organisée en particulier autour de personnes relais et d'animateur·trice·s de prévention « issu·e·s de la communauté ». Les prostitué·e·s engagé·e·s dans ces nouvelles associations sont en partie motivé·e·s par « la poursuite d'incitations sélectives agissant de manière indépendante des objectifs sanitaires des dispositifs » (Mathieu, 2000-1, p. 269). Certain·e·s suivent une « logique de reconversion », envisageant leur recrutement comme une opportunité d'arrêter la prostitution et d'entrer dans « le monde du travail », suite par exemple à une baisse de revenus, ou par anticipation de leur vieillissement. D'autres cumulent les deux activités, pour accéder aux avantages du statut professionnel de salarié·e ou pour conforter leur position dans les hiérarchisations de la prostitution. Dans certaines associations, les animateur·trice·s obtiennent le bénéfice de la même convention collective que les

---

40 TAMPEP (Transnational AIDS/STD Prevention Among Migrant Prostitutes in Europe Project) est un réseau européen pour la prévention du VIH et des IST et la promotion de la santé parmi les travailleur·se·s sexuel·le·s migrant·e·s fondé en 1993.

éducateur·trice·s et la comptabilisation d'une partie de leurs années de prostitution comme ancienneté professionnelle. Mais ils et elles se distinguent aussi souvent dans les équipes par leur embauche à temps partiel pour une durée déterminée et leur absence de qualification scolaire ou professionnelle. D'où, à la création des associations, des inégalités entre salarié·e·s et une précarisation des (ex-)prostitué·e·s (Welzer-Lang et Barbosa, 1994, p. 27). Leur recrutement implique parfois des difficultés du fait de leur proximité avec certaines personnes accueillies ou au contraire de leur distance avec nombre d'institutions. Il s'accompagne généralement d'une « professionnalisation » des animateur·trice·s : une nouvelle socialisation professionnelle qui implique par exemple l'apprentissage de la relation de service, d'un rapport distancié avec les usager·e·s en tant que travailleur·se social·e, à la place d'une relation de proximité et de solidarité entre prostitué·e·s.

Les personnes recrutées dans les associations pour leur expérience de prostitué·e présentent des rapports subjectifs variés à l'animation comme à la prostitution, en particulier à leurs définition comme « travail » ou comme « profession ». Mais elles occupent généralement « les positions dominantes de l'espace de la prostitution (marquées par des revenus réguliers et relativement importants, l'absence de toxicomanie, l'indépendance à l'égard des proxénètes, un bon état de santé psychique et physique, un logement stable, éventuellement un bon niveau scolaire) » (Mathieu, 2000-1, p. 268). Elles participent ainsi à reconduire les hiérarchisations de cet espace social. Pour cette « traditionnelle » devenue animatrice par exemple : « les traditionnelles quand même elles connaissent leur métier. Elles savent le faire et elles le font bien. Enfin elles le font bien, elles font leur métier dans les règles. Mais une toxico elle arrive là, bon ben elle sait pas le travail. Pour elle c'est pas un travail » (id., p. 270). Par la pratique des différent·e·s acteur·trice·s de ces nouvelles associations, la profession d'animateur·trice de prévention est progressivement définie, en précisant des critères de recrutement, en proposant des formations spécialisées, en adaptant les compétences requises ou les tâches dévolues. L'organisation de la prévention par et avec les prostitué·e·s, dans les associations de santé communautaire, produit ainsi dans le même mouvement une légitimation d'expériences et de compétences, et une reconduction de concurrences et de hiérarchisations.

Des prostitué·e·s, à partir du mouvement de 1975, portent régulièrement des revendications de reconnaissance de leur « profession ». Contre les nouveaux risques de contamination et de stigmatisation liés au VIH/sida, la prévention est progressivement appropriée et organisée par et avec les prostitué·e·s. Ce processus constitue une nouvelle occasion de définir et de défendre certaines caractéristiques de cette « profession ». Le préservatif est par exemple rapidement intégré aux « règles du métier ». Mais les premières réactions, dans la seconde moitié des années 1980, restent relativement informelles pour les prostitué·e·s et invisibles pour les autres – la CDPP par exemple n'apparaît pas dans l'espace public et disparaît après quelques mois d'activité. Et la « profession » constitue alors surtout une « catégorie auto-identificatoire » des « discours corporatistes de prostituées victimes de la concurrence » (Welzer-Lang et al., 1994, pp. 141 et 146). Avec la création d'associations de santé communautaire et le recrutement d'animateur·trice·s de prévention, à partir de 1990, l'expérience directe de la prostitution et les compétences spécifiques des prostitué·e·s sont constituées en ressources pour adapter et diffuser des moyens de prévention. Mais ces nouvelles organisations, notamment par les critères de recrutement et les conditions d'accès aux postes d'animateur·trice, sélectionnent aussi certaines représentations de la « profession » de prostitué·e (« traditionnelle »). La promotion et l'appropriation des pratiques de prévention, inscrites dans « l'ordre et la hiérarchie des légitimités », participent donc des rapports de pouvoir et des stratégies de distinction qui structurent l'espace de la prostitution (Gaissad, 2010). En ce sens, le professionnalisme, souvent revendiqué par opposition aux groupes les plus stigmatisés parmi ceux définis comme « à risque », tend à reconduire des distinctions et des hiérarchisations entre prostitué·e·s.

Dans le même temps, l'appropriation et l'organisation de la prévention par et avec les prostitué·e·s participent aussi à légitimer leur « métier », ou du moins certaines des compétences pratiques issues de l'expérience directe de la prostitution. Des institutions, en prenant en charge l'activité définie comme « facteur de risque », et en organisant la prévention à partir de « compétences professionnelles » revendiquées, s'approprient à la fois le problème et la solution (Spector et Kitsuse, 1973, p. 147). Contre les effets excluants de leur définition généraliste, par le mouvement associatif et les politiques publiques de lutte contre l'épidémie, des groupes particulièrement



exposés aux risques de contamination sont impliqués dans la définition et l'application d'une politique de prévention. L'AFLS par exemple détient « l'autorité d'énoncer qu'une situation est "problématique" et de proposer ce qui pourrait être fait pour y remédier », ainsi que « le pouvoir d'orienter et de diriger l'organisation des ressources » (Gusfield, 2012, p. 118). En résulte un processus d'institutionnalisation (par l'injonction à impliquer les « publics cibles ») et de professionnalisation (par le recrutement d'animateur·trice·s de prévention) d'une partie des connaissances issues de l'expérience de la prostitution. En considérant que les institutions ont le pouvoir de qualifier et de stabiliser la réalité (Boltanski, 2009, p. 117), les soutiens aux projets de prévention, la formalisation des associations de santé et l'organisation de la participation des prostitué·e·s construisent ainsi une réponse officielle au problème de la prostitution définie comme « risque de contamination » du VIH/sida. Contre leur désignation comme responsables de l'épidémie, ce processus tend à légitimer les prostitué·e·s en les redéfinissant comme un groupe politiquement responsable, contribuant à la production de connaissance et à la prévention de l'épidémie. L'organisation de la prévention dans et par la « profession » des prostitué·e·s permet alors l'émergence d'une représentation des « travailleur·s-es sexuel·le·s ».

## **5 Les « travailleur·se·s sexuel·le·s » dans et par la lutte contre le sida**

Contre la stigmatisation des « groupes à risque » (dont les prostitué·e·s) et l'organisation de la lutte contre le VIH/sida (sans les prostitué·e·s), émerge une tentative de certain·e·s prostitué·e·s de redéfinir leur activité comme « profession » à la fin des années 1980. Mais cette contre-problématisation reste cependant limitée à quelques expériences localisées, relativement peu publicisée hors des espaces de la prostitution et de la lutte contre l'épidémie. La situation évolue à partir du début des années 1990, avec l'intégration de la prostitution et des prostitué·e·s dans la lutte contre l'épidémie, reliant les organisations locales aux conférences internationales, les réseaux scientifiques aux projets militants. En découlent la diffusion du « travail sexuel » dans et par l'espace de la lutte contre le VIH/sida en France, une partie des associations de santé communautaire

en particulier. Mais l'implication de certain·e·s prostitué·e·s à ces organisations ne signifie par pour autant que le groupe s'approprie la catégorie.

### ***5 1 Entre recherche, prévention et militantisme***

Les *sex workers* apparaissent pour la première fois en France à l'occasion de la Conférence internationale des ONG de lutte contre le VIH/sida à Paris en 1990. Leur apparition correspond à un moment de présence accrue du VIH/sida dans l'espace public, avec d'une part les premières campagnes nationales d'information et de prévention, d'autre part la création de nouvelles associations militantes, comme Act Up-Paris. Mais faute de relais par les associations de lutte contre l'épidémie présentes et de représentation des prostitué·e·s à ce moment-là en France, la participation de représentant·e·s du mouvement international des *sex workers* est peu visible à part quelques comptes-rendus dans certains médias spécialisés, et leurs interventions sont peu reprises à part quelques rencontres avec d'autres participant·e·s. La catégorie « travail sexuel » n'apparaît alors que quelques années après, dans plusieurs publications à peu près simultanées : un projet de « recherche-action en direction des travailleurs du sexe masculins du quartier de la gare » à Marseille, lancé par la fédération de AIDES-Provence en septembre 1991 ; une recherche-action sur « les nouveaux territoires de la prostitution lyonnaise » réalisée par une équipe de sociologues entre octobre 1991 et novembre 1992 ; enfin une recherche sur « le travail sexuel, la consommation des drogues et le VIH », menée à Paris entre 1989 et 1992 par l'Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance (IREP). Entre recherche scientifique, intervention socio-sanitaire et action militante, ces documents permettent des connexions entre réseaux et la circulation de références, en particulier l'introduction du « travail sexuel ».

Ces trois projets sont menés par des équipes qui ont en commun d'être structurées par des motivations scientifiques mais marginales dans les institutions académiques, et de ne pas être spécialisées dans la prostitution, mais expérimentées dans des domaines liés. Le « projet-pilote » sur le quartier Saint-Charles à Marseille, par exemple, est organisé sur un modèle scientifique avec constats, objectifs, hypothèses et

méthodes (Chafi et Gaissad, 1992, p. 5). Les actions avec des prostitué·e·s en France sont peu nombreuses et focalisées sur les femmes et leur « réinsertion sociale ». D'où l'intérêt d'un projet concernant « les travailleurs du sexe masculins » du quartier Saint-Charles, « où des hommes travestis ou non se prostituent de manière professionnelle et beaucoup d'autres (d'origine nord-africaine) occasionnellement » (AIDES-Provence, 1991, p. 4). Les travailleurs sexuels constituent une population marginalisée, potentiellement touchée par l'épidémie et peu informée sur la prévention, mal connue des études épidémiologiques et des services socio-sanitaires. Des hypothèses sont formulées : « existence de préoccupations collectives sur le VIH et sur la santé (...), possibilité d'établir un lien entre la rue / la nuit et les services-institutions / le jour, investissement des personnes-relais, etc. » (Gaissad, 1992, p. 6). Le projet vise surtout à impliquer les prostitué·e·s pour les responsabiliser, contre leur stigmatisation comme « risque de contamination ». « La démarche de prévention ne pouvait continuer à fonctionner du haut vers le bas, de "ceux qui savent" vers "ceux qui ne savent pas". Elle devait progressivement investir la population-cible de responsabilités au sein du projet » (Gaissad, 1992, p. 7).

Le responsable du projet travaille à AIDES depuis 1989 comme objecteur de conscience, sans formation de chercheur ni qualification liée aux missions de l'association, mais avec une expérience militante des luttes des minorités sexuelles et contre le VIH/sida – il s'implique dans une association gay et lesbienne pendant ses études, puis à Act Up lors d'un séjour au Royaume-Uni. Du fait des « décalages » socio-économiques entre les volontaires de l'association et les publics qu'elle reçoit, et des différences de positions entre les volontaires et l'objecteur de conscience, celui-ci se trouve chargé des tâches délaissées par ceux-là, comme l'accueil au local ou la prévention dans la prison des Baumettes ou les quartiers nord. Il acquiert ainsi une expérience avec divers publics et bénéficie des ressources de l'association, comme les formations dispensées par AIDES ou une expérience similaire à Bordeaux. La présidente de AIDES-Provence lui transmet un appel d'offres de l'AFLS à la fin de son service national en 1991, qui constitue une occasion pour l'association de développer une nouvelle action et pour l'objecteur de conscience de prolonger son poste.

Ces projets sont donc aussi menés grâce à des opportunités liées à l'organisation de la lutte contre l'épidémie de VIH/sida, qui requiert des connaissances sur certaines

activités et permet des financements pour les réaliser. La recherche parisienne est menée par l'IREP, une association spécialisée sur la santé des usager·e·s de drogues. Son directeur scientifique, François-Rodolphe Ingold, d'abord formé en psychiatrie, soutient en 1983 une thèse d'anthropologie de la santé sur les usager·e·s d'héroïne, puis coordonne par la suite les recherches de l'association. L'IREP est associé à un laboratoire de psychiatrie sociale de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et collabore avec Charonne, une association fondée en 1972 pour héberger et accompagner des usager·e·s de drogues, dans un contexte de transformation et de répression des usages et des produits. Avec l'épidémie de VIH/sida, qui renouvelle la problématisation de la « toxicomanie », les financements publics se multiplient aussi. L'IREP mène par exemple en 1988 une étude sur les effets sanitaires de la vente libre de seringues financée par la DGS, ou une autre en 1992 sur « la transmission du HIV chez les toxicomanes » financée par l'ANRS. De même, l'enquête de 1993 est co-financée par l'ANRS et la Direction des Affaires Sociales (DAS).

Le projet lyonnais résulte pour sa part d'une initiative de l'Amicale du Nid, une association de « réinsertion sociale » des prostitué·e·s qui constate une évolution de la prostitution « traditionnelle » et une diminution de sa « clientèle femme » – autrement dit un nombre croissant d'hommes, de travesti·e·s et de trans parmi les prostitué·e·s – et propose à l'Université Lyon 2 d'étudier ces changements (Welzer-Lang et al., 1992, p. 3). La proposition intéresse le directeur du Groupe anthropologie des sexes et de la vie domestique, Daniel Welzer-Lang. Après avoir travaillé comme éducateur de rue et milité dans des groupes pro-féministes, il reprend des études en anthropologie et soutient en 1990 une thèse sur « la violence masculine domestique ». Il n'obtient pas de mention ni de poste à cause de son objet de recherche : « on m'a dit que ça [les hommes violents] n'existait pas » [entretien n° 14]. La proposition de l'Amicale du Nid et un financement de l'AFLS lui permettent de poursuivre ses recherches sur les rapports sociaux de sexe. Il transforme la demande sociale en projet scientifique et recrute pour le réaliser deux étudiant·e·s, Odette Barbosa et Lilian Mathieu, avec qui il partage des intérêts scientifiques et/ou des engagements militants.

En septembre 1991, à Montréal, Daniel Welzer-Lang rencontre des membres du département de sexologie de l'UQÀM, qui ont étudié les effets de la loi de 1985 sur la communication. Il découvre aussi l'AQTS et publie le texte « T'as de la misère à aimer la

pute » de Claire Thiboutot dans le rapport. La reprise du texte et du « travail du sexe » découle aussi d'une « éthique de la recherche », une démarche de « collaboration contractuelle ». « Les chercheur·e·s ont passé de manière individuelle et collective des "contrats" avec les personnes prostituées constituant ce groupe social comme interlocuteur crédible » (Welzer-Lang et Barbosa, 1994, p. 7). Leur engagement formel concerne plus généralement les différents groupes impliqués dans l'enquête : l'Amicale du Nid et le SPRS, mais aussi la CDPP. D'où une reprise des revendications de prostitué·e·s militant·e·s. « La décriminalisation du statut de *travailleuse du sexe* est revendiquée par des groupes de femmes prostituées, dont certaines se réclament du féminisme » (Welzer-Lang et al., 1992, p. 192). Les références aux « travailleur·se·s sexuel·le·s », notamment l'ICPR, l'AQTS et la CDPP, justifient la démarche de « collaboration contractuelle », mais aussi l'enjeu de leur représentation politique et le risque de l'invalidation de leur parole.

Par les équipes qui les réalisent, ces différents projets sont donc liés à des groupes de recherche ou de prévention, mais aussi à des logiques et des réseaux militants. D'où une attention aux enjeux de nomination, de catégorisation et de stigmatisation, notamment mais pas exclusivement dans et par la lutte contre le VIH/sida. Ces équipes et recherches, relativement marginalisées des institutions académiques, trouvent ainsi une légitimation spécifique en se fondant sur les mouvements militants, notamment les *sex workers*, et en reprenant et diffusant leur catégorie d'auto-nomination, le « travail sexuel ». Le projet Saint-Charles se réfère à des éléments du mouvement de lutte contre l'épidémie, comme la Charte des volontaires de AIDES ou une rencontre du Crips<sup>41</sup> sur « Prostitution et Infection à VIH » (Crips-IdF, 1990). Le futur porteur du projet, familiarisé à certains réseaux militants anglophones depuis son séjour au Royaume-Uni et son implication à Act Up, participe aussi à la Conférence de Paris 1990, notamment au groupe sur « Travailleurs du Sexe et SIDA ». En marge de l'atelier, il rencontre plusieurs animatrices du mouvement international des *sex workers*, comme Cheryl Overs du Prostitute Collective of Victoria et Andrew Hunter de la Scarlet Alliance en Australie, « qui ont eu dès le départ un *impact* réel sur le projet » (Gaissad, 1992, p. 4). De cette rencontre, il reprend par exemple la demande de

---

41 Le Crips (Centre régional d'information et de prévention du sida) est une association proposant notamment un centre de ressources, fondée à Paris en 1988 avec le soutien du ministère de la Santé.

« reconnaissance par les ONG du rôle primordial des travailleurs(ses) du sexe dans la prévention du SIDA » (ib.).

Dans le rapport de l'IREP, l'analyse de « l'interface prostitution-toxicomanie », c'est-à-dire des interactions entre ces groupes et pratiques, implique une « base conceptuelle et méthodologique la plus cohérente possible », pour qu'une approche ethnographique puisse répondre à des questions de santé publique (Ingold et Toussirt, 1993, p. 6). Or « prostitution » et « toxicomanie » sont deux catégories mal délimitées désignant des groupes stigmatisés, « à l'abri de toute connaissance – ou de toute approche – scientifique » (id., p. 7). Dans le récit que font les chercheur·se·s du déroulement de leur enquête, une première phase d'observation leur permet alors de découvrir « les milieux de la prostitution à Paris », de définir une méthodologie adaptée et de découvrir « un concept issu du terrain : le travail sexuel. »

« la reconnaissance d'un "travail sexuel" est sans doute le premier pas nous permettant de penser la prostitution, non pas à partir de la désignation d'un groupe (les "prostitué(e)s"), mais à partir d'un secteur particulier d'activités caractérisé par la rémunération, en argent ou en biens, de prestations sexuelles ou libidinales. » (ib.)

Le groupe est défini par l'« échange de prestation sexuelle et d'argent qui se fait dans le cadre d'un milieu organisé autour de cette activité » (id., p. 10). L'usage de la catégorie est ainsi justifié par sa banalisation dans certains pays européens et par son appropriation comme critère d'inclusion dans l'enquête, pour évaluer les risques dans une population sans reproduire sa stigmatisation.

Ces trois recherches-actions ne présentent ni les mêmes sources pour sa diffusion, ni les mêmes justifications de son usage, ni les mêmes significations du « travail sexuel ». Elles se réfèrent aux politiques règlementaristes de certains pays européens ou aux mouvements pour la décriminalisation au Québec et en Australie. Elles en font un critère de définition de pratiques et d'inclusion de populations, ou un signe d'inscription dans le secteur de la prévention. Le plus souvent, « travail sexuel » est utilisé comme synonyme de « prostitution de rue » du point de vue de leurs significations. En même temps, les chercheur·se·s s'accordent sur la diversité, dans les groupes considérés, des situations, parcours, pratiques ou discours. La principale justification concerne alors les effets des différentes catégorisations sur ces groupes, la

volonté de ne pas reproduire leurs stigmatisations et la reprise de leurs revendications. Ces projets inscrivent ainsi les « travailleur·se·s sexuel·le·s » à l'intersection de la recherche et de la prévention, de la science et du militantisme, du sanitaire et du social.

## ***5 2 La lutte comme production et appropriation de catégories***

Au-delà de ces trois publications, des militant·e·s et chercheur·e·s, par leur implication dans des mobilisations internationales et leurs échanges lors de conférences ou dans des publications, jouent un rôle central dans l'organisation de la lutte contre l'épidémie, dans la construction de relations entre espaces sociaux et entre mouvements locaux, et dans la production et la circulation de discours sur le « travail sexuel ». Dans le *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, le terme n'apparaît que deux fois dans la décennie, dans des articles présentant les résultats de l'enquête de l'IREP sur les liens entre « toxicomanie et prostitution », rédigés par leurs auteur·e·s et reprenant leurs catégories (Ingold et al., 1992, p. 225 ; Ingold et al., 1994, pp. 119-120). Mais d'autres revues apparaissent à la même période dans lesquelles des chercheur·se·s, des journalistes et des militant·e·s présentent des résultats d'enquêtes scientifiques et des expériences d'actions de prévention, participant à la constitution de la lutte contre le VIH/sida comme espace social lié à la fois à la recherche et au militantisme. Le *Journal du Sida* est ainsi édité par l'association Arcat<sup>42</sup> à partir de 1988 pour, selon l'un des fondateurs, « obliger la communauté scientifique, les politiques, l'ensemble des détenteurs officiels des connaissances, à accepter de se mettre dans un rapport d'égal à égal avec le milieu associatif » (Collet, 2007, p. 8). *Transcriptases*, « revue critique de l'actualité scientifique internationale sur le sida et les hépatites », éditée par l'association PISTES<sup>43</sup> à partir de 1991, est rédigée par une équipe pluridisciplinaire de chercheur·se·s, clinicien·ne·s, médecins, documentalistes, journalistes et graphistes. Et à

---

42 ARCAT-SIDA (Association pour la recherche clinique contre l'AIDS et sa thérapeutique, puis Association de recherche de communication et d'action pour le traitement du sida), créée en 1985 pour optimiser le suivi des malades par les soignant·e·s et chercheur·se·s.

43 PISTES (Promotion de l'Information Scientifique, Thérapeutique, Épidémiologique sur le Sida) a pour activité principale la diffusion d'informations sur l'épidémie, avec les revues *Transcriptases* et *Swaps* (sur la réduction des risques et l'usage de drogues, à partir de 1997) et le site vih.org (à partir de 2008).

partir de 1992, ces deux revues, avec l'ANRS, publient en particulier des comptes-rendus de chaque Conférence internationale sur le sida.

Les journalistes, en présentant des recherches et des actions de prévention et en restituant des discours scientifiques ou militants, reprennent plus rapidement la catégorie que les chercheur·se·s, qui discutent davantage ses usages à partir de l'espace scientifique anglophone. Dans le *Journal du sida*, l'«industrie du sexe», les « professionnels du sexe » et le « travail sexuel » sont évoqués pour la première fois en 1992, dans un article sur un programme d'éducation par les pairs dans le domaine de la prostitution à Birmingham, rédigé par l'une de ses initiatrices (Kinnell, 1992, p. 80). Le même journal publie en 1994 un article sur l'action de AIDES à Marseille, où les « travailleurs du sexe » ne sont « ni objets d'étude ni simple usagers, passifs récipiendaires du discours de prévention ; ils sont associés à l'élaboration, à l'évaluation du projet, à ses éventuels changements de cap, afin qu'il colle au mieux aux besoins. Devenus sujets, ils se sentent valorisés et, partant, motivés pour s'engager dans le projet » (Guérin, 1994, p. 28). Dans un dossier thématique en 1995, quatre articles évoquent encore le « travail sexuel » ou les « travailleurs du sexe », à propos notamment de l'enquête dirigée par François-Rodolphe Ingold ou de l'action du PASTT (Alfsen et al., 1995). Dans *Transcriptases*, les « travailleuses » ou « travailleurs du sexe » apparaissent pour la première fois en 1996-1997 (à l'exception de numéros spéciaux), dans deux articles rédigés par une virologue et un sociologue, présentant et discutant des études anglophones sur la progression de l'épidémie parmi les prostituées de Nairobi (Chamaret, 1996) et sur les méthodes d'observation des sexualités entre hommes (Broqua, 1997).

Les premières références au « travail sexuel » s'accompagnent souvent de procédés de distanciation, comme les citations en anglais ou l'usage de guillemets, qui disparaissent progressivement au cours des publications. Un compte-rendu des communications sur la prostitution à la conférence d'Amsterdam en 1992 cite par exemple le « *commercial sex work*, selon la terminologie de l'OMS » (Verboud, 1992, p. 71). Un autre article, suite à la conférence de Yokohama en 1994, parle des « populations » ou « personnes prostituées », femmes et hommes, mais aussi des « sex workers » ou « *Commercial Sex Workers (CSWs)* », des « direct CSWs » (qui exercent en établissement) et des « indirect CSWs » (dans des bars, salons ou clubs) (Serre, 1994). Et



les usages de la catégorie sont parfois discutés ou justifiés. Dans ce même article, une note explique le recours à l'anglais : « Le terme de "Sex Workers", de plus en plus utilisé dans les écrits ou rencontres en langue anglaise, est peu utilisé en France sous la traduction "travailleurs du sexe" » (ib.). En 1996, un expert en santé publique intervenant dans des institutions internationales présente une synthèse des recherches sur les relations entre prostitution et sida en Afrique de l'Ouest. Il discute notamment le terme de « travail commercial du sexe », privilégié dans « la littérature concernant le sida » parce que supposé « moins stigmatisant que celui de prostitution ». L'expression, bien qu'elle soit tautologique, « a néanmoins l'avantage de décrire précisément un segment limité de l'échange du sexe contre des biens. Si la transaction est commerciale, personne ne se leurre sur sa nature économique : il y a un marché, des prix négociés et ses pratiquant sont clairement identifiés comme acteurs du commerce du sexe » (Decosas, 1996, p. 101).

En 1998, dans la synthèse d'un colloque en anglais, une épidémiologiste évoque la « prostitution » comme le « travail sexuel » et termine par une observation : « L'évolution du vocabulaire de "la prostitution" au "travail sexuel" représente un indice évident de cette évolution [« l'évolution récente des représentations et pratiques sociales en France, liée essentiellement aux actions de prévention sida »] indiquant un changement de statut social des personnes prostituées : de l'inadaptée sociale à la professionnelle responsable » (Vincenzi, 1998). Deux ans plus tard, dans un bilan des interventions sur la prostitution à la conférence européenne Sciences Sociales et Sida d'Amsterdam, une autre épidémiologiste interroge, tout en la partageant, cette observation : « la transformation sémantique de prostitution en travail sexuel est-elle significative de nouveaux rapports sociaux quant à la place dans la société des femmes et des hommes qui (sur)vivent de la prostitution ? » (Lert, 2000). Dans les deux cas, la catégorie n'est plus justifiée ni contestée, son usage est constaté et éventuellement questionné. Les procédés de distanciation qui accompagnent les références aux « *sex workers* », récurrents au début de la décennie, disparaissent donc progressivement, laissant la place à des citations de diverses catégories utilisées dans l'espace anglophone, à des discussions sur leurs différents usages et significations. Au cours des années 1990, la catégorie est ainsi diffusée et appropriée dans l'espace francophone, aussi bien associatif que scientifique, de la lutte contre le VIH/sida.

L'introduction du « travail sexuel » en France résulte d'un intérêt scientifique renouvelé pour la prostitution. À la suite du Bus des Femmes, entre le début de l'action en 1990 et l'autonomie de l'association en 1994, dix-huit recherches sont recensées en France sur cet objet, concernant des femmes, des hommes, des travesti·e·s et des trans, exerçant dans la rue, dans des bars, par téléphone ou minitel, impliquant parfois aussi des clients, à Paris, Lille, Nantes, Rennes, Marseille, Lyon, Bordeaux ou encore Toulouse (Fierro et Welzer-Lang, 1994). Et dans la moitié de ces projets, des (ex-)prostitué·e·s collaborent à la réalisation des recherches : des membres d'un groupe minorisé, en raison de leurs expériences spécifiques, deviennent ainsi acteur·trice·s de la production de connaissances sur leur activité. Des thèses de doctorat sont aussi réalisées sur ce sujet en sociologie ou épidémiologie (notamment Pryen, 1997 ; Mathieu, 1998 ; Serre, 1998). En réaction à l'apparition de l'épidémie et à la suite d'une demande sociale, pratiques sexuelles et groupes déviants présentent un enjeu renouvelé de santé publique au cours des années 1990. La prostitution en particulier devient un objet et les prostitué·e·s des acteur·trice·s de recherches fondamentales et appliquées, en sciences bio-médicales et sociales.

Ce domaine scientifique émergent, inscrit dans l'espace de la lutte contre le VIH/sida, est structuré par la même « double contrainte » que les associations, avec notamment une attention aux catégorisations pour diminuer les stigmatisations (Calvez, 2012). Des discussions émergent sur les approches méthodologiques et théoriques (Pryen, 1999) mais aussi sur les effets sociaux des catégories scientifiques (Pheterson, 1992). Pour éviter de les dire « à risque », on parle de groupes « vulnérables », « cibles » ou « prioritaires » (par exemple Lert, 1990). La prostitution est parfois analysée comme « travail », comme « métier » ou « profession ». « Hormis les représentations attachées à cette activité, la question de définir une nouvelle catégorie de personnes qui s'adonnent à la prostitution peut se réduire à une simple question de sociologie du travail » (Welzer-Lang et al., 1994, p. 67). Elle est aussi analysée en sociologie des professions comme un « métier de service personnalisé » résultant d'une « socialisation professionnelle », et comme un « sale boulot » marqué par son illégitimité (Pryen, 1997). En considérant la prostitution comme une activité sinon équivalente, du moins comparable à d'autres « métiers », ces différentes publications participent à construire

symboliquement le groupe des prostitué·e·s et à porter leurs revendications « professionnelles ».

L'émergence de la prostitution comme domaine de recherche s'inscrit ainsi dans l'espace scientifique de la lutte contre le VIH/sida. L'activité des chercheur·se·s, dès l'identification des premiers cas, est centrale dans le mouvement en raison de leur rôle dans la compréhension de l'épidémie mais aussi de leurs échanges avec notamment des groupes militants. Elle se caractérise en même temps par sa dimension internationale, par la circulation d'informations et d'analyses dans des publications et lors de conférences, entre les États-Unis et la France en particulier, en raison de la localisation des premier·e·s malades identifié·e·s et chercheur·se·s mobilisé·e·s. La Conférence internationale sur le sida d'Amsterdam en 1992 constitue une opportunité particulière pour des chercheur·se·s français·es de présenter et discuter les résultats des nouveaux projets de recherches et de prévention avec des prostitué·e·s. Elle est aussi la première à laquelle sont effectivement impliquées des associations, représentant les groupes les plus touchés touchés par l'épidémie, les séropositif·ve·s et les malades. Act Up obtient l'organisation d'une assemblée générale réunissant clinicien·ne·s, chercheur·se·s et militant·e·s (Act Up-Paris, 1994-1, p. 63). Le NSWP organise également la première rencontre formelle de *sex workers* dans un tel cadre (Alexander, 1998, p. 16). Pour l'une des participant·e·s, cette conférence marque « un changement des catégories » et représente « un choc émotionnel et intellectuel, une prise de conscience » : « il a fallu s'approprier les mots, et s'approprier les mots c'était quand même changer d'univers de pensée » [entretien n° 17].

La multiplication des recherches sur la prostitution et l'internationalisation des réseaux scientifiques, bien qu'elles soient simultanées et interdépendantes, ne se limitent pas aux dynamiques liées à la lutte contre le VIH/sida. Comme dans l'espace associatif, l'urgence politique de la lutte contre l'épidémie se traduit par la disponibilité de financements pour la recherche. Mais la demande de connaissances implique aussi la construction de références théoriques, de comparaisons empiriques et de réseaux spécifiques. Des rencontres sont donc organisées pour discuter des méthodes, présenter des résultats ou encore obtenir des financement. À Montréal, en septembre 1996, un colloque international et bilingue (anglais et français) intitulé « When sex works / Quand le sexe travaille », porte sur « la prostitution et les autres métiers du sexe » ou

« *prostitution and other sex work* ». Il réunit, selon ses organisateur·trice·s, « des personnes travaillant d'un point de vue critique sur des questions liées à la prostitution », notamment des chercheur·se·s, comme Daniel Welzer-Lang et Gail Pheterson, mais aussi des militant·e·s, comme Margo St. James, notamment des travailleur·se·s sexuel·le·s (Tremblay et Alakkatusery, 1996).

À partir de 1992, des personnes investies dans la lutte contre l'épidémie en France – en particulier des chercheur·se·s travaillant sur et avec des groupes stigmatisés – participent à des mobilisations et rencontres régulières, comme les Conférences Internationales sur le Sida. L'intégration de chercheur·se·s et militant·e·s français·e·s aux réseaux internationaux permet la multiplication d'échanges entre échelles spatiales et espaces sociaux, en particulier la diffusion des nouvelles catégories utilisées dans l'espace anglophone. Le « travail sexuel » est ainsi introduit en France au cours des années 1990, en conséquence de la stigmatisation des prostitué·e·s par leur problématisation comme « facteur de risque », de la constitution de la prostitution en objet scientifique et de l'organisation internationale de la lutte contre l'épidémie. L'appropriation de la catégorie, dans et par une partie des réseaux scientifiques liés au VIH/sida, participe ainsi d'un changement plus large des manières de dire et de faire, de confrontations et de transformations d'« univers de pensée » de ces chercheur·se·s. Elle participe aussi, du fait de leur position dans les projets de prévention et de leurs rapports avec les prostitué·e·s, de l'émergence d'une représentation des « travailleur·se·s sexuel·le·s ».

### ***5 3 L'émergence d'une représentation des « travailleur·se·s sexuel·le·s »***

La diffusion et l'appropriation de la catégorie par des groupes auxquels participent des prostitué·e·s résulte enfin de l'émergence de la « santé communautaire avec les personnes prostituées », comme mode d'organisation de la prévention et comme secteur d'intervention socio-sanitaire, à l'intersection entre l'espace scientifique de la lutte contre le VIH/sida et l'espace de la prostitution. En janvier 1993 par exemple, lors d'une réunion des équipes d'actions de prévention avec des prostitué·e·s organisée

par l'AFLS, des discussions émergent entre expert·e·s en santé publique, chercheur·se·s en sciences sociales, animateur·trice·s de prévention et travailleur·se·s sociaux·ales, sur différentes définitions et désignations de la prostitution. Le « travail du sexe » est proposé deux fois dans le compte-rendu des discussions. D'abord par Philippe Vinsonneau, ex-prostitué devenu animateur de prévention à l'Endroit, pour défendre l'approche communautaire et désigner ses usager·e·s (AFLS, 1994, p. 7). Puis par Daniel Welzer-Lang pour désigner certaines relations entre types de prostitution et pratiques d'auto-nomination (id., p. 24). Mais ces deux propositions ne débouchent sur aucun accord parmi les participant·e·s. Les associations de santé communautaire s'autonomisent rapidement des structures qui portent initialement les projets et se constituent en collectifs pour échanger sur leurs expériences et analyses. Mais des positions variées, parfois des oppositions, apparaissent au début des années 1990, et l'appropriation du « travail sexuel », au cours de la décennie, est progressive et inégale par les associations.

La circulation de ces discours dans et par ces organisations est notamment liée à leurs relations avec le mouvement international des *sex workers* et l'espace scientifique de la lutte contre l'épidémie. Cabiria organise par exemple deux colloques, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le VIH/sida. Grisélidis Réal, une figure du mouvement pour les droits des prostitué·e·s depuis la mobilisation de 1975, intervient à celui de 1993 sur « la place des travailleuses et travailleurs du sexe en Europe » (Cabiria, 1994). Diane Gobeil, une militante de l'AQTS à Montréal, participe aussi au second colloque l'année suivante. Puis deux animatrices de prévention de Cabiria se forment au travail de rue avec Cactus et Stella en 1995. L'une d'elles se souvient de ce séjour comme son premier contact avec le « *sex work* », mais aussi d'un « décalage » linguistique parce qu'elle ne parle pas anglais : « Diane [Gobeil] (...) m'avait offert un t-shirt, où c'était marqué que j'étais une travailleuse du sexe ou... je ne sais pas exactement parce que je n'ai jamais retenu, tu vois, la traduction, ce que ça veut dire » [entretien n° 15]. Si ces liens entre organisations facilitent la circulation de pratiques et de discours, toutes les personnes qui y participent ne se les approprient donc pas également.

Certaines ont une influence particulière dans les associations, en raison de leur rôle dans leur création ou leur organisation. Cette animatrice de Cabiria par exemple, ne se souvenant pas de discussion sur les catégories en réunion d'équipe, attribue ces choix

aux membres de l'association qui rédigent les rapports et communiqués : « la cuisine de ceux et de celles qui étaient à la recherche » (ib.). L'activité, et celle et ceux qui la pratiquent, bénéficient en effet de positions particulières, conférant aux « Lyonnaises » la réputation d'être « les plus théoriciennes » dans le réseau des associations de santé communautaire [entretien n° 17]. Les trois chercheur·se·s à l'origine de l'action participent à son comité de pilotage ou à certaines de ses évaluations, recherche-action et évaluation formative sont définies comme des outils de la santé communautaire (Welzer-Lang et Schutz Samson, 1999, p. 29) et la recherche est intégrée à l'activité de l'association avec la création d'un « département » spécifique. Dans l'une des évaluations de Cabiria, menée par des intervenant·e·s externes, les « partenaires chercheurs » sont décrits comme « incontournables et omniprésents », « critiqués mais écoutés », en raison de leur « jeu double » qui produit une « confusion des rôles » (Ferley et Girod de l'Ain, 1994, pp. 49 et 55). Dans une autre évaluation, deux des chercheur·se·s à l'origine de l'action définissent leur rôle : apporter une distance avec l'action et une médiation entre les acteur·trice·s, des connaissances sur le VIH/sida et des liens avec les réseaux scientifiques ; permettre « la réappropriation d'une parole par l'ensemble des parties, y compris les personnes prostituées » ; enfin diffuser et légitimer les résultats de ces expériences (Welzer-Lang et Barbosa, 1994, pp. 58-59).

Une partie des actions de prévention résultent de recommandations formulées à l'issue de recherches-actions. La plupart des chercheur·se·s qui réalisent ces enquêtes, bien que relativement marginalisé·e·s dans le champ scientifique (contractuel·le·s, doctorant·e·s, formateur·trice·s...), occupent aussi des positions multiples dans divers espaces sociaux, notamment dans des réseaux militants (gays et lesbiens ou (pro-)féministes par exemple) du fait d'expériences antérieures ; et des positions centrales dans la lutte contre l'épidémie, en raison de la place de la recherche dans les institutions nouvellement créées. En proposant la création de ces actions, en soutenant leur développement et en y transférant certaines de leurs ressources académiques, ces personnes gagnent ainsi une influence spécifique dans les projets et jouent un double rôle de médiation entre espaces scientifiques et militants et de légitimation des nouvelles associations.

L'appropriation du « travail sexuel » par ces chercheur·se·s dans les associations est fondée sur les revendications de décriminalisation et les pratiques d'auto-

nomination du mouvement international des *sex workers*, par exemple de l'ICPR ou l'AQTS dans le rapport de 1992 sur les nouveaux territoires de la prostitution à Lyon (Welzer-Lang et al., 1992, pp. 8-9). Elle est aussi fondée sur la diversité des expériences de pratiques sexuelles rémunérées. Dans l'une des évaluations de Cabiria pour l'AFLS en 1994, le « travail sexuel » est utilisé tantôt pour désigner la prostitution de rue (Welzer-Lang et Barbosa, 1994, p. 16), tantôt pour distinguer d'autres types de sexualité rémunérée (id., p. 60). La catégorie, bien qu'elle « provoque de nombreux débats », est justifiée en particulier pour « les personnes travaillant en dehors de la rue », « à l'abri des salons de massage, du minitel et de certains clubs », qui « ne se désignent pas comme prostitué·e·s » et « revendiquent » l'appellation de « travailleurs et travailleuses du sexe » (id., p. 63).

Pourtant, les conclusions des recherches et les observations des associations montrent que les prostitué·e·s, au début de la décennie, se présentent rarement comme « travailleur·se·s » en France. Pour celles qui participent à l'enquête parisienne, « il n'était pas question de parler de "travail du sexe" », se souvient la coordinatrice :

« Lydia [Braggiotti] m'avait déjà dit "je ne me vends pas, je vends un service, j'ai toujours mes membres, etc." Enfin bon elle avait déjà très clairement dans la tête la critique de l'abolitionnisme. Mais (...) l'enquête s'appelle "les besoins des femmes prostituées", on ne parle pas de "travail sexuel" dans le [rapport]... Et d'ailleurs, très peu de filles utilisaient le terme » [entretien n° 17].

Dans les « cahiers de confiance » qui circulent rue Saint-Denis en 1990, seules quelques contributrices portent des revendications sur leur « travail », qui ont toutes exercé en Allemagne, en Belgique ou aux Pays-Bas, où la prostitution est réglementée. De même pour Anne Souyris, journaliste au *Journal du sida* qui rencontre Lydia Braggiotti à l'occasion d'un dossier sur la prostitution en 1995 : « des filles que j'ai vues au Bus des Femmes, il n'y en a pas une qui m'a dit "je suis travailleuse du sexe" » [entretien n° 26]. Les discours des travesti·e·s de Marseille, à la même période, ne portent pas non plus sur la reconnaissance d'un « travail ». Leurs pratiques de prostitution s'inscrivent dans des parcours migratoires pour des raisons économiques et dans le cadre administratif des visas touristiques, sous la forme de séjours courts et répétés, en alternance entre la France et les grandes métropoles algériennes. L'exercice d'une activité clandestine et une double vie sectorisée permettent des rémunérations importantes sans l'expression

d'une demande de légitimation. Malgré tout émerge, dans et par ces associations, « un discours militant sur la catégorie de "travail sexuel" (...) pour des raisons fiscales, pour des raisons sociales, pour des raisons sanitaires... et parce qu'il y avait quand même une forme d'injustice qui s'exprimait, à partir des PV, dans la rue » [entretien n° 21]. Des témoignages individuels aux rencontres internationales, l'accumulation d'expériences donne lieu à une production collective : « toute une série de recommandations qui pouvaient aussi poser la question du statut de la prostitution en tant qu'exercice professionnel et reconnu légalement » (ib.).

Au début des années 1990, l'appropriation des discours sur le « travail sexuel », si elle se fonde sur la participation et l'auto-nomination de prostitué·e·s, ne correspond donc pas à leurs pratiques en France. Elle résulte plutôt des positions d'influence des personnes qui participent à sa diffusion et de la division du travail opérée à l'intérieur des associations. Daniel Welzer-Lang par exemple évoque, discute et défend régulièrement le « travail sexuel » et ses usages, en sciences sociales et en santé communautaire, dès la première recherche-action en 1992 (Welzer-Lang et al., 1992), puis dans la deuxième évaluation l'année suivante (Welzer-Lang et Barbosa, 1994)<sup>44</sup>. Dans les actes du colloque de 1993, il soutient ainsi « le terme de travailleur du sexe » :

« Ce n'est pas nous, les sociologues, qui l'avons inventé. On le trouve de manière centrale dans les propos de certains militants contre le sida. (...) Comme d'autres collectifs de prostitué·e·s, ils revendiquent le terme de "travailleurs et travailleuses du sexe". Pourquoi ne pas l'accepter ? En termes sociologiques, la prostitution est une activité sociale qui échange de l'argent contre un service sexuel. (...) Des femmes font *carrière* dans la prostitution (...). Elles/ils accumulent des savoir-faire, des habitus, pour reprendre le terme de Bourdieu. Le refus d'accepter cette qualification de leur travail ne permettra jamais d'avoir avec elles/eux un débat en altérité. » (Cabiria, 1994, p. 42)

Présenté comme anthropologue, s'exprimant « en termes sociologiques », il semble s'adresser aux chercheur·se·s qui étudient la prostitution. Mais le colloque réunit surtout des acteur·trice·s de la lutte contre le VIH/sida ou de la réinsertion des prostitué·e·s, des militant·e·s pour leurs droits et des usager·e·s de l'action. Et la lettre se termine par une définition des objectifs de l'association : « devenir médiateur de positions apparemment inconciliables, renouer de nouvelles solidarités face aux

---

<sup>44</sup> La catégorie n'apparaît dans aucune des trois autres évaluations (Barbosa, 1994 ; Ferley et Girod de l'Ain, 1994 ; Mathieu, 1996).



exclusions qui apparaissent en cette fin de siècle, associer comme partenaires les personnes prostituées, les travailleurs et les travailleuses du sexe, les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales » (id., p. 43).

Les différentes modalités de participation des chercheur·se·s aux associations peuvent ainsi produire une certaine confusion entre positions sociales ou entre registres discursifs, et des effets d'autorité sur la définition des objectifs et la production des revendications. L'appropriation et la production de discours sur le « travail sexuel » résulte donc en partie des positions respectives des différent·e·s acteur·trice·s dans les associations, mais aussi de l'activité progressive et collective de définition de la prostitution, de la santé communautaire, des stratégies d'alliance et des enjeux de légitimation. La « communauté » des prostitué·e·s et la « parité » dans les associations sont régulièrement discutées au cours des années 1990, à l'occasion des colloques, évaluations et rapports. Les prostitué·e·s constituent une « catégorie stigmatisée » (Goffman, 1975, p. 36) sans « identité collective autodéfinie et revendiquée, condition d'existence d'une véritable communauté au sens sociologique du terme » (Mathieu, 1996, pp. 48-49). La notion de « communauté » est alors définie comme

« un détour théorique, qui permet de repérer une catégorie de population que l'on se propose d'observer à un moment donné ou avec laquelle on a l'intention de travailler. Une communauté n'est pas un groupe totalement homogène et clos, elle est traversée par des différenciations internes, est intégrée dans des ensembles plus vastes. » (Cabiria, 1998, p. 38)

Les associations communautaires visent ainsi à construire un groupe organisé capable d'actions collectives, à « développer de la mobilisation sociale à partir d'une simple pratique : le fait de se prostituer » (ib.).

Pour lutter contre leur stigmatisation, elles participent en particulier à créer les conditions d'expression d'une parole autonome des prostitué·e·s. Le colloque organisé par Cabiria en 1993 est par exemple présenté par certain·e·s évaluateur·trice·s de l'association (qui participent à son organisation) comme « un moment symbolique d'alliance (...) avec une population non-prostituée » : « pour la première fois en dehors d'une période de révolte, [les prostitué·e·s] pouvaient s'exprimer et débattre » et « avaient une parole autonome » (Welzer-Lang et Barbosa, 1994, p. 12). Les actions de l'association sont plus généralement analysées comme produisant « la prise en

considération, par la société civile, de la parole des prostitué·e·s », qui apprennent à s'exprimer en public ou à négocier avec des partenaires, deviennent des « partenaires crédibles » et construisent un « mouvement social » (id., pp. 45-46). Les associations communautaires en général, et les chercheur·se·s en particulier, n'ont donc pas simplement pour fonction la médiation et la légitimation d'une parole pré-existante des prostitué·e·s.

Ces organisations participent activement à la production de cette parole, comme un élément de construction du groupe. Cette production implique la légitimation des prostitué·e·s. Parmi les principaux « critères » identifiés pour caractériser les projets de santé communautaire, ceux-ci doivent porter sur « les groupes les plus vulnérables » et leur réalisation doit impliquer des « personnes concernées » :

« c'est la demande du groupe concerné qui est à la base de tout projet. La confiance va permettre l'expression et l'émergence des besoins et des désirs des individus (...). La mise en place de la santé communautaire est intimement liée à la volonté des acteurs. (...) En fait, les personnes prostituées sont les seules habilitées d'abord à parler de leur communauté » (Cabiria, 1998, pp. 40-41)

La parole des prostitué·e·s se trouve ainsi valorisée par l'affirmation de leur contribution spécifique à la définition de solutions (les projets de prévention), fondée sur leur connaissance empirique du problème (les risques de contamination liés à la prostitution). La production de cette parole est aussi liée à la représentation des prostitué·e·s. Rapidement après leur création, les associations de santé communautaire réagissent à certains événements qui affectent la situation des prostitué·e·s. Cabiria publie par exemple en septembre 1993 un communiqué de presse, suite à des agressions de prostitué·e·s : « journallement les travailleuses et travailleurs du sexe doivent endurer insultes, agressions verbales, tentatives de viols » (Cabiria, 1995-1, p. 41). Le collectif Olympio publie en février 1997 une lettre ouverte à un journaliste, suite à la diffusion d'un reportage dans lequel des prostituées parlent à visage découvert de leur séropositivité : « Nous tenons d'autant plus à vous faire part de notre indignation que celle-ci est partagée par de nombreuses personnes prostituées, de Paris comme d'autres villes de France, qui nous ont demandé de vous transmettre leur colère et leur inquiétude » (Cabiria, 1998, pp. 43-44).

La diffusion du « travail sexuel » auprès de prostitué·e·s en France, au début des années 1990, est rendue possible par les relations qui lient les différentes personnes impliquées dans la recherche et la prévention. Contre les risques de contamination et de stigmatisation renouvelés avec l'apparition de l'épidémie et l'organisation de la lutte, apparaît en particulier la santé communautaire. Elle est caractérisée, dans la pratique des associations comme dans leur propre théorisation, par une volonté de s'associer avec un groupe marginalisé, une proximité entre ce groupe et les services proposés sur un territoire, et un contrôle politique de l'organisation par les personnes qui font appel à ses services (Defert, 2014-1, pp. 247-248). Dans le domaine de la prostitution en particulier, elle est définie comme une alliance de compétences, d'expériences et de légitimités (Welzer Lang et Schutz Samson, 1999). La légitimation apparaît alors comme un double processus. Des professionnel·le·s de la recherche et du socio-sanitaire transfèrent une partie de leur légitimité statutaire aux prostitué·e·s, en les impliquant dans la définition des projets. Et la valorisation de leur expérience et de leur parole justifie en retour l'intervention publique de ces professionnel·le·s au nom de la « communauté ». Mais cette double légitimation, et l'appropriation qui en découle de la contre-définition de la prostitution comme « travail sexuel », se fondent sur des légitimités différenciées, en particulier sur des relations de pouvoir (Gilbert et Henry, 2012, p. 38). Dès lors ces organisations opèrent, comme l'ICPR dix ans auparavant ou le mouvement canadien au même moment, un « travail de représentation » des prostitué·e·s, comme construction d'une représentation sociale et comme imposition d'une représentation politique (Boltanski, 1982, p. 58). Mais dans ce cas, l'apparition de porte-paroles ne résulte pas de la construction d'un groupe d'intérêt (Spector et Kitsuse, 1973). Sa représentation, au contraire, vise à construire la « communauté ». La participation de prostitué·e·s aux associations, avec la légitimation de leurs discours et la délégation de leur représentation, permet donc une diffusion élargie du « travail sexuel » en France, mais ne constitue pas une appropriation de la catégorie par le groupe minorisé.

## **Conclusion**

Après son émergence aux États-Unis à la fin des années 1970, puis sa circulation internationale au cours des années 1980, le « travail sexuel » apparaît d'abord en France en 1990 dans quelques articles publiés dans des médias spécialisés, médicaux et gays. La Conférence internationale des ONG de lutte contre le VIH/sida et le groupe « Travailleurs du sexe et sida », auxquels participent des représentant·e·s du mouvement des *sex workers*, constituent une première occasion d'évoquer un groupe concerné par l'épidémie, revendiquant la possibilité de s'exprimer et la reconnaissance de son existence. Les apparitions des « travailleur·se·s sexuel·le·s » se multiplient à partir de 1992 dans différentes publications liées à la lutte contre l'épidémie – projets de prévention, rapports de recherche ou compte-rendus de conférences en particulier. En ce sens, si des discussions émergent sur la « profession » ou le « statut » des prostitué·e·s dès le mouvement de 1975, le « travail sexuel » est bien introduit en France dans et par l'espace de la lutte contre l'épidémie.

Son introduction résulte d'une problématisation renouvelée de la prostitution, stigmatisante pour les prostitué·e·s. L'épidémie de VIH/sida, à son apparition au début des années 1980, touche particulièrement certaines personnes déjà marginalisées. Des groupes sont alors rapidement définis comme « à risque » pour limiter les contaminations. Les prostitué·e·s, comme les « homosexuels », les « toxicomanes » ou les personnes ayant séjourné en Afrique subsaharienne ou dans les Antilles, sont représenté·e·s comme inégalement mais collectivement responsables voire coupables de l'épidémie. La stigmatisation des prostitué·e·s se fonde sur l'identification des modes de transmission du virus et sur l'association historique entre prostitution et contamination, ravivée par la nouvelle épidémie faute de contrôle sanitaire spécifique. Elle se caractérise aussi, avec la multiplication des transmissions hétérosexuelles du VIH au milieu des années 1980, par l'identification d'un risque moins pour les « prostitué·e·s » que par leur « fréquentation » pour le reste de la population. Alors que des études montrent rapidement, en Europe occidentale et en Amérique du Nord, l'absence de prévalence particulière parmi les prostitué·e·s ou de contaminations fréquentes par la prostitution, celle-ci est définie à la fin de la décennie comme « risque de contamination ».

L'introduction du « travail sexuel » résulte aussi des mobilisations qui émergent en réaction à la multiplication des contaminations et à cette problématisation

stigmatisante. Un mouvement associatif est constitué dès l'apparition de l'épidémie, en France comme dans d'autres pays occidentaux, par et pour les groupes définis comme « à risque » en général et les « homosexuels » en particulier – les plus touchés par l'épidémie, les mieux dotés en ressources et les plus mobilisés en réaction. Puis les pouvoirs publics interviennent à partir de 1986, des agences et services spécialisés sont notamment créés pour orienter, coordonner et financer des recherches scientifiques et actions de prévention. Durant cette première période, une approche généraliste domine dans la lutte contre l'épidémie, contre la « dramatisation » par certaines publications scientifiques, représentations médiatiques et positions politiques de la responsabilité des groupes particulièrement touchés. Les associations nouvellement créées, pour collecter des ressources et justifier des actions en direction de groupes stigmatisés, et les pouvoirs publics, pour rattraper leur retard alors que s'accroît le nombre de séropositif·ve·s, de malades et de mort·e·s, cherchent à se légitimer en définissant le VIH/sida comme un problème concernant potentiellement l'ensemble de la population. Ce qui favorise les groupes les plus mobilisés dans le mouvement et les mieux représentés dans la société : les gays et la « population générale ». Soit la reproduction d'une exclusion tendancielle des prostitué·e·s.

L'introduction du « travail sexuel » participe d'une volonté de simultanément connaître la situation socio-sanitaire et contester la stigmatisation des prostitué·e·s. L'introduction rapide du préservatif au cours des années 1980 permet une réduction de leurs risques d'exposition au VIH comme aux IST, mais pas une disparition de leurs représentations comme « risque de contamination ». Et le « professionnalisme » revendiqué par certain·e·s, pris dans des rapports de concurrence et des stratégies de légitimation, tend moins à organiser la profession qu'à reproduire les distinctions et hiérarchisations entre prostitué·e·s. Les recherches qui se multiplient dans les années 1990 montrent l'intégration de pratiques de prévention aux « règles du métier ». Certaines aboutissent à des expériences impliquant d'(ex-)prostitué·e·s comme « agent·e·s de prévention ». Ces initiatives locales sont enfin constituées en modèle par les organismes publics de lutte contre l'épidémie. D'où l'apparition d'associations de santé communautaire, qui permettent une institutionnalisation de l'implication des « groupes ciblés » et une légitimation partielle des prostitué·e·s.

L'introduction du « travail sexuel » s'inscrit enfin dans l'organisation de la lutte contre l'épidémie. L'émergence d'une politique de prévention dans le domaine de la prostitution à partir du début des années 1990 en France résulte en particulier de l'implication de quelques prostitué·e·s et professionnel·le·s du secteur socio-sanitaire, de la recherche en sciences sociales et de l'administration de la santé. Certain·e·s rejoignent le mouvement international de lutte contre l'épidémie qui, avec les conférences régulières qui le structurent, vise notamment à mettre en relation des groupes de différents pays et favorise les échanges entre recherche scientifique, prévention socio-sanitaire et action militante. Il permet aussi, par l'implication de représentant·e·s des *sex workers* qui intègrent des institutions intergouvernementales ou fondent des organisations internationales, la diffusion de recommandations et revendications concernant le « *sex work* ». D'où, entre autres, la constitution de réseaux internationaux et la diffusion de discours et de pratiques, concernant en particulier la nomination et la définition des groupes touchés par l'épidémie.

Comme au moment de sa genèse aux États-Unis, l'apparition du « travail sexuel » en France constitue donc une contre-problématisation, en double réaction à la définition stigmatisante de la prostitution comme « risque de contamination » et à la définition excluante du VIH/sida comme épidémie « générale ». À l'intersection entre recherche en sciences sociales, action publique de prévention et action militante contre l'épidémie, la catégorie est utilisée à la fois pour identifier un groupe minorisé et pour lutter contre sa définition. Mais cette contre-problématisation, au début des années 1990, est fortement dépendante des acteur·trice·s de la lutte contre le VIH/sida et reste relativement interne au mouvement. Elle est d'abord diffusée par des chercheur·se·s en particulier qui, dans le même temps, justifient son usage par l'auto-nomination des *sex workers* dans le mouvement international et se l'approprient comme une catégorie descriptive de pratiques délimitant un groupe social. Cette ambivalence dans les premiers usages de la catégorie s'estompe au cours des années 1990, avec son appropriation par des « travailleur·se·s sexuel·le·s ».

Camille Cabral, fondatrice et directrice du PASTT, associe le changement des catégorisations de la prostitution et des transidentités au cours des années 1990 :

« J'étais plus sensible [aux nouvelles catégorisations] parce que j'allais beaucoup dans les réunions internationales, vous voyez ? Et j'ai commencé à

le dire : oui vraiment c'est gênant, "prostituée" me gêne un petit peu. Parce que... c'est un mot utilisé aussi par nos ennemis, les ennemis des travailleuses du sexe. Et c'est pour ça que je préfère "professionnelle du sexe", pour organiser quelque chose, pour parler vraiment des droits humains, droits des personnes migrantes, non migrantes, accès à la santé, pour parler des lois. Je ne peux pas parler des lois avec le mot "travesti", je ne peux pas. Si c'est le mot "transgenre", ok. Mais le mot "travesti", pour une loi pour les travestis... il n'existe pas de "travesti". "Travesti" c'est lié au cirque, au monde de la nuit, pour faire des cabarets, des choses comme ça. Donc il faut avoir des définitions qui sont passe-partout. Qui passent dans une commission politique des droits humains, qui passent pour une commission de santé, et là ok. » [entretien n° 29]

Avec cette opposition entre « professionnelle du sexe » et « transgenre » d'une part, « prostituée » et « travesti » d'autre part, apparaissent différents enjeux des catégorisations des groupes minorisés. Un premier enjeu concerne la communication : les catégories doivent être compréhensibles par les interlocuteur·trice·s, en fonction de leurs positions. Revendiquer des droits dans une « commission politique » implique par exemple d'utiliser un langage « qui passe », de se conformer aux normes applicables, donc aux catégorisations juridiques. Un deuxième enjeu concerne l'historicité : les catégories sont associées à des significations et représentations par leurs usages antérieurs, c'est-à-dire par les pratiques discursives qui les produisent et reproduisent. Parler de « travestis » réfère notamment et implicitement au « monde de la nuit » ou aux « cabarets ». Enfin, un troisième enjeu concerne l'énonciation : les catégories participent à constituer autant qu'à exprimer des relations. Leurs significations sont donc aussi fonction des personnes ou des groupes qui en font usage. Le mot « prostituée » est ainsi considéré comme posant problème parce qu'il est utilisé par « les ennemis des travailleuses du sexe ». Cette distinction théorique constitue aussi une transition historique. Au moment de son introduction en France par le mouvement de lutte contre le VIH/sida, le « travail sexuel » vise à désigner les prostitué·e·s dans différentes institutions ou organisations sans reproduire leur stigmatisation. Le moment suivant, avec l'apparition publique de « travailleur·se·s sexuel·le·s », se caractérise par son appropriation par des personnes pour se nommer, comme alternative à la « prostitution » imposée par leurs adversaires.





## **Chapitre 4 : L'apparition publique des « travailleuses sexuelles »**

Le « travail sexuel » est progressivement introduit en France dans et par une partie de l'espace de la lutte contre le VIH/sida au cours des années 1990, pour désigner un groupe social sans le stigmatiser. Si ailleurs des *sex workers* s'approprient la catégorie, ce n'est pas encore le cas ici : ses usages, dans quelques associations de santé communautaire en particulier, se fondent sur le mouvement international et la diversité de l'« industrie du sexe » mais ne correspondent pas aux pratiques des prostitué·e·s. Puis le « travail sexuel » devient une catégorie d'auto-nomination au début des années 2000, d'abord individuelle avec Claire Carthounet, la première à s'exprimer publiquement en tant que telle en France, puis collective avec Les Putes, premier groupe exclusivement composé de « travailleur·se·s sexuel·le·s ». C'est l'émergence de ces appropriations et revendications qui diffuse la catégorie au-delà de la lutte contre l'épidémie pour imposer d'autres définitions de l'activité et représentations du groupe.

Pour comprendre pourquoi et comment la catégorie est appropriée par des prostitué·e·s, autrement dit comprendre l'apparition de « travailleur·se·s sexuel·le·s », il faut la rapporter aux nouvelles problématisations de la prostitution. Les prostitué·e·s, au début des années 2000, sont désigné·e·s non plus comme un « groupe à risque » dont il s'agirait de se protéger, mais à la fois comme des « victimes » de la traite des êtres humains et comme des « coupables » de troubles à l'ordre public. En résulte la contestation de nouvelles formes de stigmatisation et de répression : le « travail sexuel » est publicisé et politisé par des mobilisations de prostitué·e·s, mais aussi par celles du mouvement abolitionniste, par l'adoption de nouvelles politiques publiques ou encore l'apparition d'un débat médiatique. La catégorie devient ainsi un élément structurant de l'espace émergent de la lutte pour définir la cause des prostitué·e·s. Mais elle devient aussi un enjeu conflictuel entre prostitué·e·s. Il faut donc également rapporter cette lutte de définition aux évolutions de l'espace de la prostitution, liées entre autres à l'augmentation de la part des migrant·e·s ou des escortes, qui modifient les pratiques et

les représentations, les besoins et les ressources des prostitué·e·s. L'appropriation de la catégorie participe ainsi de la construction du groupe et de la définition de sa cause.

Dans un premier temps, l'apparition des « travailleuses sexuelles » résulte d'une remobilisation du mouvement abolitionniste, dès les années 1980 à l'échelle internationale, qui définit le problème des « migrantes victimes de la traite » associant la prostitution à la migration et à la coercition. En réaction à cette problématisation, organisations abolitionnistes et associations communautaires s'opposent sur la définition de la cause des prostitué·e·s. Dans et par cette lutte apparaît la « parole » des prostitué·e·s comme contestation des discours jugés « victimisants », mais aussi des divisions entre prostitué·e·s sur les définitions de leur activité. Dans un deuxième temps, l'organisation des « travailleur·se·s sexuel·le·s » résulte de la répression des prostitué·e·s en lien avec l'adoption de réglementations nationales et municipales, qui leur interdisent certains espaces ou certaines pratiques. La mobilisation des prostitué·e·s, si elle ne parvient pas à arrêter la répression, permet néanmoins l'émergence d'une coalition étendue et structurée pour la défense de leurs droits autour de deux enjeux : construire leur unité et préserver leur autonomie. C'est à la suite de ces mobilisations, contre leur répression et leur stigmatisation, avec l'influence entre autres du mouvement des *sex workers*, qu'en France apparaissent les « travailleur·se·s sexuel·le·s » comme groupe politique dans la seconde moitié des années 2000.

## **1 Une redéfinition du problème : les « victimes de la traite »**

À la fin des années 1990, la prostitution acquiert une visibilité nouvelle dans l'espace public en France, avec l'augmentation du nombre de femmes migrantes dans les rues des grandes agglomérations. Cette évolution est rapidement constatée par les riverain·e·s de certains quartiers (Mayer, 2011-2, pp. 45-46) et plusieurs associations qui interviennent avec des prostitué·e·s, autant abolitionnistes comme l'Amicale du Nid que communautaires comme le Bus des Femmes. Elle est aussi largement médiatisée au tournant des années 2000, à la télévision ou dans des journaux, et enregistrée par certaines administrations. Selon l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH), la part des étrangères parmi les prostituées de Paris passe de 30 %

en 1998 à 70 % en 2000 (Rigolleau, 2006, p.136). Le constat est enfin validé par différentes recherches en sciences sociales menées sur la prostitution au cours de la décennie (Handman et Mossuz-Lavau, 2005 ; Deschamps, 2006).

Cette évolution ne relève pas simplement de transformations observées et objectives de la prostitution. Les craintes que les prostitué·e·s puissent participer à l'épidémie de VIH/sida en transmettant le virus à la « population générale » laissent progressivement place à de nouvelles représentations associant la prostitution à l'immigration et à la contrainte. Le constat de l'« irruption massive des prostituées étrangères », s'il se fonde en partie sur des évolutions effectives en France, résulte aussi d'une remobilisation du mouvement abolitionniste à l'échelle internationale. Et sa lutte pour imposer une nouvelle définition de la prostitution comme « traite » et des prostitué·e·s comme victimes passe en particulier par une opposition systématique au « travail sexuel ».

### ***1 1 L'« arrivée massive » des prostituées étrangères***

Ces prostituées « étrangères » qui viennent en France pour se prostituer sont rapidement identifiées comme étant originaires d'Europe centrale et des Balkans d'une part, d'Afrique subsaharienne d'autre part. Leur migration est généralement expliquée par des facteurs géopolitiques locaux, comme la fin de l'URSS qui facilite les mouvements migratoires internationaux ou les guerres en ex-Yougoslavie qui poussent les populations à quitter la région. Elle est également associée à des facteurs plus globaux, comme l'accélération au cours des dernières décennies du processus de mondialisation et de libéralisation des échanges, accroissant les inégalités entre pays du Nord et du Sud, les crises économiques et les conflits politiques (Ouali, 2004). Les évaluations de leur proportion, parce qu'elles constituent des populations marginalisées exerçant des activités informelles, sont rarement quantifiées et parfois contestées. Mais l'évolution générale semble faire consensus : l'arrivée des étrangères sur les trottoirs constitue un phénomène « massif ».

Des migrantes sont pourtant présentes parmi les prostituées en France bien avant les années 1990 : Italiennes, Espagnoles, Algériennes, Camerounaises... (Moujoud

et Teixeira, 2005, p. 379). Leur présence est parfois peu visible, comme pour les femmes maghrébines qui se prostituent dans les « foyers de travailleurs migrants » (Bitatsi-Trachet, 1998). Certaines, bien qu'elles arrivent en France dans la seconde moitié des années 1990, n'apparaissent pas dans ces discours sur l'« arrivée massive des prostituées étrangères », notamment les femmes originaires d'Algérie à Marseille (Guillemaut, 2008-1, p. 95) ou du Nord de la Chine à Paris (Lévy et Lieber, 2009, p. 724). Pour d'autres au contraire, leur présence et leur activité sont visibilisées, comme les trans sud-américaines qui arrivent à Paris à partir des années 1970, dont la prostitution au Bois de Boulogne est médiatisée à partir du milieu des années 1980 (Espineira, 2013). Pour d'autres encore, migration et prostitution sont organisées, comme les prostituées « indigènes » engagées en métropole dans les bordels militaires de campagne mis en place par l'administration coloniale française à l'usage des tirailleurs « indigènes » au cours des deux guerres mondiales (Moujoud et Teixeira, 2005, p. 380). Les services sexuels, comme les services domestiques, historiquement et socialement assignés à des femmes de classes populaires ou en situation précaire, et inscrits dans des parcours de mobilité sociale et géographique, constituent un secteur généralement invisibilisé (Moujoud et Pourette, 2005).

La visibilité nouvelle des migrantes parmi les prostituées à la fin des années 1990 se rapporte alors en partie à la « normalisation » du VIH/sida (Setbon, 2000). Si les prostitué·e·s craignent régulièrement l'obligation du dépistage et la publication des résultats sur la prévalence du VIH/sida dans les années 1980, l'émergence d'un consensus sur le volontariat et l'anonymat permet une banalisation du test la décennie suivante. La mise en place de politiques de réduction des risques et de substitution permet une baisse du nombre de contaminations chez les usager·e·s de drogues. Et la généralisation des traitements antirétroviraux à partir de 1996 permet une diminution des cas de sida déclaré et une « chronicisation » de la maladie. Le problème n'est pas résolu – les groupes marginalisés demeurent surreprésentés parmi les personnes touchées par le VIH/sida – mais la perception du risque évolue avec une épidémie mieux connue, qui se propage moins vite et semble moins mortelle. « Prostituées », « toxicomanes » et « homosexuels » perdent ainsi de leur caractère menaçant pour la « population générale » du point de vue de la santé publique.

La visibilité nouvelle des prostituées migrantes se rapporte aussi à une attention croissante pour les migrations de femmes. Un intérêt émerge au début des années 1980 dans les institutions européennes pour les migrantes, leur situation économique et leur insertion socioprofessionnelle, mais pas avant la fin des années 1990 dans les publications scientifiques ou les politiques publiques en France (Chaïb, 2004). Il ne résulte pas d'une féminisation des migrations internationales : les femmes représentent en France près de la moitié des migrant·e·s internationaux·ales dès les années 1960 (Dumitru et Marfouk, 2016). Les politiques d'immigration par le travail (accords bilatéraux de main-d'œuvre ou titres de séjour autorisant à travailler) ou par l'asile (classifications des pays d'origine et des persécutions politiques) sont historiquement définies pour des hommes (Moujoud et Teixeira, 2005 ; Freedman, 2004). Les femmes immigreront donc surtout par le regroupement familial, devenant des charges pour leurs maris qui doivent justifier de ressources suffisantes pour les faire vivre, sans bénéficier de droit propre au séjour ni de droit automatique à travailler (Moujoud, 2005, pp. 207-208).

Le taux d'activité des migrantes augmente tout de même entre les années 1970 et les années 1990, mais « les caractéristiques de l'emploi des femmes immigrées sur le marché du travail perdurent dans leur vulnérabilité » : métiers peu qualifiés, temps partiels subis, emplois précaires et activité discontinue (Chaïb, 2004). L'harmonisation des politiques sur l'immigration et l'asile à l'échelle de l'Union européenne depuis les années 1980 ne compense pas ces difficultés. L'espace Schengen, qui permet depuis 1995 la libre circulation dans un nombre croissant de pays, produit en pratique un renforcement des frontières extérieures et une restriction de la délivrance des visas, avec souvent pour les migrant·e·s une augmentation du coût du voyage, parfois aussi la nécessité de recourir à des intermédiaires (Andrijašević, 2005). L'augmentation constatée du nombre de prostituées étrangères ne résulte donc pas simplement de la part des femmes parmi les migrant·e·s, mais aussi de leur invisibilisation et de leur exclusion à la fois administratives et économiques, qui renforcent leur dépendance et leur précarité, et accroissent leurs probabilités de devoir recourir à la prostitution.

La visibilité des « étrangères » parmi les prostituées est enfin liée aux frontières socialement et historiquement variables de la « communauté imaginée » qu'est la nation

(Anderson, 1996). Au début des années 2000, le directeur de la Brigade de répression du proxénétisme de Paris parle d'un

« bouleversement complet du paysage prostitutionnel français et de la capitale. Longtemps on a connu dans les années 60/70, jusqu'aux années 80/90, [ce] que j'appelais une prostitution franco-française, voire francophone – franco-française, c'est-à-dire nos filles de province, de toutes les régions de France, qui venaient à Paris, pas forcément pour se prostituer au départ (...), ou des francophones, c'est-à-dire des jeunes filles issues de pays ayant des liens historiques avec la France, pays du Maghreb et pays d'Afrique noire francophone-française. » (entretien cité in Moujoud et Teixeira, 2005, p. 379)

Par opposition à cette « prostitution franco-française », émerge par exemple au milieu des années 1990 la catégorie médiatique des « filles de l'Est », qui désigne sans le préciser des prostituées originaires d'États issus de l'ex-URSS, et naturalise par des traits physiques et moraux leur altérité féminine étrangère : jeunes, blondes, pauvres et naïves, trahies ou trompées (Giabiconi, 2005). En décembre 1999 par exemple, Ginka Trifonova, une jeune prostituée originaire de Bulgarie, est tuée à coups de couteaux à Paris :

« ce meurtre s'inscrit dans une reprise de la médiatisation sur la prostitution et un glissement de ses paradigmes d'analyse. (...) Ainsi, lorsque les grands quotidiens nationaux couvrent et recouvrent l'assassinat de Ginka Trifonova, à la fois font-ils éclater sur la place publique des changements dans la prostitution parisienne (...), mais aussi contribuent-ils à confondre la prostituée avec la figure de l'étrangère, à dépeindre les mafias d'Europe de l'Est comme singulièrement ingérables, sanguinaires, et, en fin de course, à faire de la violence rencontrée par la jeune bulgare l'amalgame avec la prostitution dans son ensemble. » (Deschamps, 2007, p. 44)

L'« arrivée massive des prostituées étrangères » n'est donc pas seulement constatée mais aussi dénoncée : elles sont perçues comme des victimes, autant de la migration que de la prostitution. D'une manière générale, l'immigration est progressivement construite comme menace à partir des années 1960 (Laurens, 2009 ; Rigouste, 2009). La migration des femmes en particulier, de même que leur prostitution, constitue une transgression des normes de genre (Tabet, 2004 ; Dorlin, 2003 ; Agustín, 2002). Selon leur origine supposée, les prostituées migrantes sont représentées comme soumises à des « réseaux », « filières » ou « mafias » : elles sont ainsi supposées contraintes et les violences qu'elles subissent perçues comme menaçantes. Au cours des années 1990

émerge ainsi une nouvelle définition du problème de la prostitution en France : un problème migratoire qui tend à remplacer le problème sanitaire. Et cette problématisation renouvelée, définissant ces prostituées comme victimes en associant prostitution contrainte et migration internationale, ne résulte pas d'un simple constat local mais de mobilisations à l'échelle internationale, en réaction notamment à l'émergence du mouvement des *sex workers*.

## ***1 2 Définitions internationales de la « traite »***

Si l'arrivée des prostituées migrantes dans les années 1990, comme l'apparition de l'épidémie de VIH/sida dans les années 1980, produit un renouvellement rapide de la problématisation publique de la prostitution et des prostitué·e·s, c'est parce qu'elle réactive des associations historiques avec la migration et la coercition. La définition de la prostitution comme « traite », qui émerge avec l'abolitionnisme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en associant une catégorie construite à propos de l'esclavage des Noir·e·s à la prostitution des « Blanches », suppose notamment des victimes entièrement contraintes d'un commerce légalement organisé (Chaumont et Wibrin, 2007).

Le mouvement abolitionniste apparaît d'abord en Angleterre dans les années 1860, avec notamment la création en 1875 de la Fédération abolitionniste internationale (FAI). Il se mobilise pour l'abolition du système réglementariste et des maisons de tolérance et, selon les courants, contre l'inefficacité sanitaire du réglementarisme (censé prévenir les « maladies vénériennes »), contre l'encouragement à la débauche et pour la dignité des prostituées, ou contre leur répression arbitraire et pour les libertés individuelles. Les mobilisations abolitionnistes parviennent en particulier à construire un lien de causalité entre la réglementation de la prostitution et la « traite des blanches » (Chaumont, 2008). L'affaire de *Belgian traffic* par exemple – des mineures anglaises placées dans des maisons closes de Bruxelles avec la complicité des autorités belges – fait l'objet en Angleterre d'une forte médiatisation puis d'une commission parlementaire au début des années 1880, participant à la constitution d'un problème public (Kohler, 2009).

La « traite » devient rapidement une catégorie juridique : des campagnes du mouvement abolitionniste résultent une première « conférence contre la traite des blanches » en 1902 à Paris, puis une série de conventions internationales adoptées dans la première moitié du siècle. Le problème est en même temps défini et validé par un « Comité spécial d'experts » de la Société des Nations dans les années 1920, dont le rapport associe durablement la traite à la prostitution (Chaumont, 2009). Il est finalement approprié par l'ONU, avec l'adoption en 1949 de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (ratifiée par la France en 1960) qui fait de la prostitution, définie comme exploitation sexuelle et violence sexiste, la finalité principale de la traite.

« Dès lors, l'éradication de la traite va de pair avec la lutte contre le système prostitutionnel dans son ensemble. Ce cadre fixe également la grammaire par laquelle la figure de la victime est construite. La prostitution, partie intégrante de la traite, fait de toute personne prostituée une victime à sauver. Et c'est au nom des victimes à protéger que la lutte contre la traite devient la lutte contre la prostitution *per se*, et inversement. » (Jakšić, 2013-1)

Le thème de la « traite » réapparaît dans les débats sur la prostitution au milieu des années 1980, sous l'effet de l'internationalisation des mouvements pour l'abolition de la prostitution et pour les droits des *sex workers*, de la prise en compte du mouvement féministe par de nombreux États et institutions supranationales (Broqua et al., 2016), et d'une « contamination idéologique » résultant des conflits entre courants féministes étasuniens à propos de la pornographie ou de la prostitution (Weitzer, 2005, p. 2). L'ONU organise par exemple un cycle de quatre conférences mondiales sur les femmes entre 1975 et 1995, et adopte en 1979 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Les États signataires s'engagent à lutter contre « le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes » mais, faute de définition de l'exploitation, les discussions réapparaissent pour chaque traité et convention (Outshoorn, 2005, p. 149).

Deux groupes s'opposent en particulier. La Coalition Against Trafficking in Women (CATW) est créée en 1988, à la suite d'un premier réseau féministe international contre la traite des femmes (Delphy et Faugeron, 1984). Elle s'inscrit à la fois dans l'abolitionnisme historique, en définissant la prostitution comme traite à partir de la Convention de 1949, et dans le féminisme radical, analysant l'« esclavage sexuel »



comme oppression des femmes dans le patriarcat (Barry, 1979). Assimilée au viol, la prostitution est conçue comme contrainte par définition, justifiant la revendication de son abolition, la pénalisation des proxénètes et des clients qui la conditionnent et en bénéficient, et l'assistance aux prostituées, « survivantes » nécessairement victimes. La Global Alliance Against Trafficking in Women (GAATW), créée en 1994, s'inscrit dans le mouvement des *sex workers*, à la suite de l'ICPR et du NSWP. Elle défend au contraire la décriminalisation du travail sexuel fondée sur un principe d'autodétermination pour les femmes migrantes, à partir d'une distinction entre la prostitution en général et ses conditions particulières d'exercice, et par conséquent entre les prostitutions consentie et contrainte (Toupin, 2002).

C'est sur cette dernière distinction que se concentrent au cours des années 1990 les oppositions, entre lobbying et expertise, dans des institutions étasuniennes (Weitzer, 2007 ; Bernstein, 2010) ou européennes (Ragaru, 2007). L'ONU l'adopte implicitement dans la déclaration de la Conférence de Vienne en 1993, ou dans le programme d'action de la Conférence Pékin en 1995. Mais il n'en va pas de même pour toutes ses agences. « Comme les Nations Unies ne sont pas dotées d'une politique intégrée et concertée sur la prostitution, leur approche du phénomène est extrêmement fragmentée, avec des positions idéologiques qui diffèrent selon les organismes onusiens » (Doezema, 2011, p. 353). L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en lien avec la CATW, défend par exemple l'abolition de toute prostitution (UNESCO et CATW, 1991). Alors que les agences de santé – ONUSIDA et OMS<sup>45</sup> (Ahmed, 2011) – diffusent à partir de 2000 des « bonnes pratiques » et « principes clés » pour la prévention avec des travailleur·se·s sexuel·le·s (UNAIDS, 2000 ; WHO et WPRO, 2002), puis des recommandations contre la criminalisation du travail sexuel (Amin, Overs et Saunders, 2005).

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) publie en 1998 un rapport sur le « secteur du sexe » en Asie du Sud-Est (Lim, 1998). À partir du constat de l'expansion économique de l'« industrie du sexe », et d'une analyse de ses fondements socio-économiques et de sa contribution à la production de richesses, la prostitution est définie comme offre de services sexuels et comme secteur économique informel.

---

<sup>45</sup> Avec la Global Coalition on Women and AIDS (GCWA), un projet sur les femmes et le VIH créé en 2004 et soutenu par l'ONUSIDA.

L'objectif est de l'intégrer dans les politiques publiques de développement dans les pays du Sud et d'étendre la protection de ses acteur·trice·s, par l'application des droits du travail aux « travailleurs sexuels » ou des droits humains contre le travail des mineur·e·s. La directrice du rapport précise que « reconnaître que la prostitution constitue un secteur économique ne signifie pas que le BIT [Bureau International du Travail] réclame la légalisation de la prostitution » (OIT, 1998). Des militantes proches des positions de la GAATW y voient tout de même une reconnaissance de la diversité des expériences dans l'« industrie du sexe » et de la possibilité que certain·e·s préfèrent le travail sexuel à d'autres activités (Agustín et Weldon, 2003). Alors qu'une membre de la CATW dénonce à l'inverse un déterminisme économique pouvant justifier des usages politiques de l'« industrie du sexe », et ainsi cautionner toutes formes d'exploitation et d'agressions sexuelles et sexistes (Raymond, 1998).

De ces oppositions découle en particulier le protocole de Palerme, ratifié en 2000. La prostitution est redéfinie comme « exploitation sexuelle »<sup>46</sup> et la traite, élargie à d'autres formes d'exploitation, est en même temps distinguée et associée à la « criminalité transnationale organisée » et au « trafic illicite des migrants »<sup>47</sup>. Le protocole vise surtout la « marchandisation du corps humain en vue de son exploitation » et participe à inscrire la lutte contre la traite dans le contrôle des flux migratoires et la défense de l'ordre public, avec des interprétations variables selon les juridictions nationales, en assimilant toute prostitution à l'esclavage comme en Suède, ou en limitant l'exploitation à la prostitution contrainte comme aux Pays-Bas (Jakšić, 2013-1). En un sens, ce protocole valide donc la distinction entre prostitutions consentie et contrainte, défendue par le mouvement pour les droits des travailleur·se·s sexuel·le·s contre les mobilisations abolitionnistes, qu'il critique pour la victimisation qu'elles produisent des prostituées en essentialisant la prostitution, associée à la contrainte et à la violence et assimilée à l'esclavage ou à l'exploitation (Toupin, 2006).

Mais avec cette distinction apparaît aussi une division entre prostitué·e·s occidentaux·ales et migrant·e·s, coupables et innocent·e·s (Chapkis, 2003). Et au-delà de

---

46 Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, article 3, alinéa a : « L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle (...) ».

47 Le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que le Protocole contre le trafic illicite de migrants, sont tous deux annexés à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite « Convention de Palerme ».

ces oppositions apparaît enfin une focalisation sur la dénonciation de la prostitution forcée comme violation des droits humains, qui « n'équivaut pas à un accord sur la façon de composer avec la prostitution consentie, sur sa définition, sur son statut légal (...) ni même sur son existence. En fait, c'est d'abord et avant tout de cette absence de consensus sur la prostitution "consentie" que vient le consensus sur la prostitution » (Doezema, 2011, p. 354). Le constat apparent de l'« arrivée massive des prostituées étrangères » et la redéfinition de la prostitution comme problème migratoire en France résultent donc aussi de mobilisations et de réglementations à propos de la traite à l'échelle internationale.

### ***1 3 Unification de l'abolitionnisme en France***

D'une manière analogue à la mobilisation du mouvement féministe radical à l'échelle internationale, qui émerge notamment en réaction au développement du mouvement pour les droits des *sex workers*, les associations abolitionnistes se remobilisent en France dans les années 1990 suite à l'apparition de la santé communautaire. L'unification du mouvement pour l'abolition de la prostitution au cours de la décennie, autour notamment d'une définition des prostitué·e·s comme victimes, participe alors à imposer une problématisation renouvelée de la prostitution à l'échelle nationale.

Les réactions proviennent d'abord d'associations de prévention de la prostitution ou de réinsertion des prostitué·e·s apparues avant l'épidémie de VIH/sida qui s'opposent, dès le début des années 1990, à ce qu'elles perçoivent comme une légitimation de l'activité. Le Mouvement du Nid, créé en 1946, issu du catholicisme social et longtemps dominant dans l'espace abolitionniste en France, publie par exemple en 1991 une analyse du rapport sur la prostitution à Lyon. Contre sa qualification de « métier » ou d'« emploi », associée au « code professionnel » du préservatif, ce document présente la prostitution comme relativement permanente, nécessairement contrainte et violente, et les prostitué·e·s comme désirant toutes « vivre autrement », « sans prostitution ». Il dénonce ainsi, « sous le couvert de la prévention du Sida (...), l'acceptation, la reconnaissance et l'organisation officielle de la prostitution »

(Mouvement du Nid, 1991-1, p. 4). Le responsable de la délégation lyonnaise du Mouvement, dans une lettre à Cabiria en 1994, évoque « la question du risque de professionnalisation », préférant parler de « personnes prostituées la nuit sur les quais » que de « travailleurs/euses du sexe » (Cabiria, 1994, p. 33). Le Comité national de l'association, dans sa revue *Prostitution et Société*, est plus affirmatif : il s'oppose à un projet qui « ne vise (...) qu'à rendre "plus acceptable" et plus "sûre" la pratique de la prostitution en cantonnant les personnes dans un rôle de "travailleurs (ses) du sexe" » (Comité national du MdN, 1993, p. 2). Le Nid n'est pas seul à contester la santé communautaire : la présidente du Cri, mouvement d'éducation populaire « laïc et citoyen » apparu en 1969, réagit aussi au colloque organisé par Cabiria en 1993 dans un courrier :

« je n'ose imaginer qu'un jour l'ANPE [Agence nationale pour l'emploi] proposera aux demandeurs et demandeuses d'emploi de se prostituer, ou de rendre quelques services sexuels dans les hôpitaux ou dans les maisons de retraite ! Aussi votre soutien à une rencontre où est clairement énoncé la perspective de reconnaissance du *travail sexuel* en Europe me paraît très inquiétant. » (Costes, 1993)

Les réactions de ces organisations à l'apparition des nouvelles associations se rapportent à des différences de méthodes et d'objectifs entre santé communautaire et travail social, fondées sur des différences de conceptions et d'analyses de la prostitution. Leur apparition représente, pour le secteur associatif et administratif de l'intervention sociale avec les prostitué·e·s, une perte de son monopole, avec par exemple les nouvelles ressources financières et institutionnelles procurées par l'AFLS ou la DGS. Elle représente aussi, pour des organisations issues des mobilisations contre le système réglementariste – qui associe les maisons closes aux contrôles sanitaires des « filles publiques » et à la répression policière des « insoumises » – un risque de retour à une organisation et à une médicalisation de la prostitution. Elle montre effectivement les limites des politiques appliquées et rompt avec les objectifs défendus. Alors que les recherches-actions menées suite à l'apparition de l'épidémie prouvent que les conditions de vie des prostitué·e·s se dégradent, la santé communautaire impose à la perspective d'abolition de la prostitution – de même que les politiques de réduction des risques pour la perspective de prohibition des drogues – un objectif sanitaire de prévention des risques de contamination.

Les réactions des organisations abolitionnistes à l'apparition de la santé communautaire portent donc en même temps sur l'affaiblissement de leurs positions et sur la légitimation relative des prostitué·e·s. En découle une remobilisation du mouvement, avec la construction progressive d'une coalition pour l'abolition. Le Mouvement du Nid organise par exemple en 1996 les Journées européennes de la prévention de la prostitution à Paris, qui regroupent l'ensemble de l'espace abolitionniste français. La plupart des associations se réunissent à nouveau en 2000, à l'occasion du colloque « Peuple de l'abîme : la prostitution aujourd'hui » à l'UNESCO. La Fondation Scelles qui organise la rencontre, une association qui entend jouer un rôle d'expert sur l'exploitation sexuelle à l'échelle internationale, publie la même année le *Livre noir de la prostitution* (Coquart et Huet, 2000). Elle acquiert ainsi une position centrale dans le mouvement, qui gagne plus généralement en visibilité médiatique et en influence politique.

Des critiques de la santé communautaire sont aussi exprimées par certaines militantes féministes au tournant des années 2000 (Louis, 2001 ; Trinquart, 2002-1), suite au ralliement d'une partie du mouvement à l'abolitionnisme au cours des années 1990 (Mathieu, 2013-2, p. 103). Après un double mouvement de marginalisation et d'institutionnalisation du féminisme dans les années 1980, une remobilisation émerge la décennie suivante en France. En novembre 1995, une manifestation pour les droits des femmes appelée par la CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception) réunit 40 000 personnes à Paris. L'année suivante est créé un regroupement d'organisations féministes : le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF). En mars 2002, il organise un forum sur les « nouveaux défis pour le féminisme », avec notamment un atelier sur la « lutte contre le système prostitutionnel », auquel participent Claudine Legardinier et Florence Montreynaud. Toutes deux journalistes, elles écrivent notamment dans *Prostitution et Société*. Mais leurs parcours croisés, de l'abolitionnisme vers le féminisme pour la première, dans le sens inverse pour la seconde, montrent les influences réciproques entre les deux mouvements dans les années 1990. Ainsi apparaît un « courant féministe radical néo-abolitionniste », qui assimile la prostitution au viol et la conçoit comme un système, faisant de la violence « l'angle d'analyse principal des phénomènes étudiés » (Toupin, 2006). En s'inscrivant dans la suite des mobilisations historiques contre les violences

sexistes, il bénéficie de l'institutionnalisation d'une partie du féminisme et devient rapidement central et influent dans l'abolitionnisme.

Ces alliances et convergences ne sont pas spécifiques au féminisme. D'autres groupes politiques prennent aussi position pour l'abolition de la prostitution, à partir de critiques croisées du capitalisme et du patriarcat, dès les années 1970 pour la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) (collectif, 1978), au cours des années 2000 pour le « groupe genre » d'ATTAC (ATTAC, 2008) ou le « secrétariat antipatriarcat » d'Alternative libertaire (AL, 2006). Un « Appel à entrer en résistance contre l'Europe proxénète » est diffusé en 1999, aussi bien dans *La Croix* que dans *L'Humanité* (Comité permanent..., 1999). Contre les « politiques de légalisation du proxénétisme et donc de la prostitution » appliquées dans certains pays de l'Union, et contre « une Europe proxénète dans laquelle le sexe des êtres humains et leur corps deviendraient l'objet de transactions licites », il refuse « que des êtres humains deviennent des "travailleurs et des travailleuses du sexe" » et réclame l'affirmation par les institutions européennes de l'inaliénabilité du corps humain. En 2000, une autre pétition oppose à la distinction entre « le "commerce volontaire du sexe" (...) et la traite organisée », celle entre la marchandisation du corps et la dignité de la personne (Alonso et al., 2000). Elle est signée par une trentaine de personnalités publiques, notamment des féministes « historiques », universitaires ou médiatiques, mais aussi les secrétaires du Parti Socialiste (PS) et du Parti Communiste (PC) et surtout de nombreuses élues du PS. Avec la défense de la « dignité » contre la « marchandisation » et l'« aliénation », apparaît une volonté d'étendre l'abolitionnisme aux organisations et institutions politiques.

Des liens apparaissent donc entre l'espace abolitionniste et les champs politique mais aussi scientifique. Richard Poulin, qui dénonce en tant que sociologue la prostitution comme « mondialisation incarnée », autorise par ses publications le positionnement abolitionniste d'une partie du mouvement altermondialiste (Poulin, 2005). Marie-Victoire Louis, elle aussi sociologue et abolitionniste, utilise de la même manière son autorité statutaire pour défendre sa critique féministe du « système prostitutionnel ». En 2004, suite à l'annonce d'une journée d'étude sur « La prostitution, un travail sexuel ressortant du droit à la vie privée ? », elle mobilise plusieurs groupes féministes – dont le CNDF – et obtient la modification du programme de la journée, finalement intitulée « Prostitution, travail ou violence ? » (Louis, 2004 ; Pfefferkorn,

2007). La période est en effet marquée par une politisation du genre et de la sexualité, autour du thème des violences en particulier (Fabre et Fassin, 2003, pp. 121-147). À partir de 2001, la publication des résultats de l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) ou la médiatisation répétée d'affaires de « tournantes » participent à constituer les violences sexistes en problème public. La Commission nationale contre les violences envers les femmes, créée pour y répondre, commande l'année suivante un rapport sur la prostitution : « Le système de la prostitution. Une violence à l'encontre des femmes » (Hazan et Marcovich, 2002). Ce rapport, rédigé par Malka Marcovich, fondatrice du Mouvement pour l'abolition de la pornographie et de la prostitution (MAPP) et représentante de la CATW pour l'Europe, est largement diffusé dans le mouvement féministe. La politisation des violences sexistes constitue donc à la fois une condition et une conséquence de l'influence croissante du mouvement abolitionniste et de l'imposition d'une nouvelle définition de la prostitution.

La remobilisation abolitionniste dans les années 1990 est liée à l'apparition du mouvement pour les droits des *sex workers* au niveau international et de la santé communautaire en France, mais aussi à d'autres facteurs comme la crainte que soit imposé un régime réglementariste dans et par l'Union Européenne. Elle s'inscrit plus généralement dans l'opposition, historiquement structurante et largement consensuelle dans le mouvement, à toute reconnaissance de la prostitution. Dans la revue du Mouvement du Nid par exemple, des articles sont régulièrement publiés depuis le début des années 1980 contre sa qualification de « métier » (Vianès, 1989) ou de « profession » (Laussel, 1992), contre la taxation de « revenus professionnels » (Conseil national du MdN, 1982) ou l'évocation d'un « statut » (collectif, 1987, p. 8). L'opposition au « travail du sexe » (Legardinier, 1994) se rapporte ainsi à la contestation, dès la première conférence de l'ICPR, des revendications du mouvement des *sex workers* (Vianès, 1987).

La multipositionnalité de quelques militantes permet des interconnexions entre divers groupes, la circulation de documents et la validation d'arguments, et ainsi des influences croissantes entre différents espaces sociaux. D'où l'émergence au début des années 2000 d'une coalition au croisement de l'abolitionnisme, d'une partie du féminisme et de la gauche, en lien avec les champs politique et scientifique. Des textes dénonçant le « système prostitutionnel » ou le « lobby pro-prostitution » sont écrits ou

signés par la CADAC ou le CNDF, la « commission femmes » des Verts ou du PS, ou encore le « groupe genre » d'ATTAC.

« On peut affirmer que les arrivées massives de jeunes femmes d'Europe de l'Est et d'Afrique anglophone ont, non sans cynisme, servi les desseins de groupes féministes, de gauche et altermondialistes dans leur réappropriation du discours d'autorité. Ainsi, les dérégulations produites par l'explosion de l'ancien bloc soviétique et par les conflits africains ont fait le lit d'un retour en force de la confusion entre traite et prostitution. En maniant la culpabilité supposée des pays riches, il devient facile de plier l'ensemble des prostituées dans la boîte de pandore de la victime absolue, lui déniait toute agentivité. » (Deschamps, 2007, p. 48)

Puisque plusieurs définitions de la prostitution coexistent dans cette coalition – traite des êtres humains, esclavage sexuel, violence sexiste, atteinte à la dignité ou encore marchandisation des corps – c'est donc davantage avec un consensus autour de la définition des prostitué·e·s comme victimes, qu'elle parvient à diffuser dans des représentations médiatiques et des institutions politiques, qu'apparaît son unité et donc sa cause.

## **2 « De l'esclave sexuelle... à la travailleuse du sexe »**

Les problèmes sociaux n'existent pas par eux-mêmes : ils résultent de la mobilisation d'un groupe contre une situation qui lui apparaît comme problématique, et de sa relation avec d'autres groupes qui n'ont pas les mêmes positions, intérêts ou projets. Ils sont donc le produit d'un processus à la fois interactif et conflictuel de définition (Blumer, 2004). Ainsi cette problématisation renouvelée de la « traite », associant migrations internationales et contrainte ou violence, bien qu'elle s'impose rapidement dans l'espace public, ne fait-elle pas l'unanimité dans les groupes qui interviennent avec des prostitué·e·s. Contre leur définition comme victimes, des critiques sont rapidement exprimées, puis une coalition progressivement constituée. Un contre-mouvement apparaît alors au cours des années 1990, autour des associations de santé communautaire, contre l'abolitionnisme.

C'est l'interaction entre ces deux mouvements – pour l'abolition de la prostitution et pour les droits des prostitué·e·s – qui produit la problématisation renouvelée de la



prostitution. De la lutte symbolique pour définir la cause des prostitué·e·s résulte la politisation du « travail sexuel » en particulier. Les usages de cette catégorie, surtout à partir de 2000, ne correspondent plus seulement à une volonté dans l'espace de la lutte contre le VIH/sida de ne pas stigmatiser les prostitué·e·s. Avec la multiplication et la revendication de ces discours, le « travail sexuel » devient un enjeu du conflit entre les deux mouvements, un objet de conflit aussi entre prostitué·e·s.

## ***2 1 Définitions conflictuelles de la cause des prostitué·e·s***

Comme au Canada la décennie précédente, un contre-mouvement apparaît en France suite à la remobilisation du mouvement abolitionniste, pour défendre les droits des prostitué·e·s contre une position jugée « victimisante ». En novembre 1996, en réaction aux Journées européennes de prévention de la prostitution organisées par le Mouvement du Nid, une manifestation réunit par exemple des membres du Bus des Femmes et du PASTT, mais aussi d'Act Up-Paris. Ces mobilisations contestataires, souvent initiées par des associations de santé communautaire – surtout le Bus des Femmes, le PASTT et Cabiria – sont généralement soutenues par une partie de l'espace associatif de la lutte contre le VIH/sida. Ces alliances se fondent d'abord sur la cause commune de ces organisations : la lutte contre l'épidémie, autant les contaminations que les stigmatisations. Leurs relations sont aussi facilitées par les liens noués dans et par cette lutte. Les journées de l'AFLS ou les conférences internationales permettent entre autres aux chercheur·se·s et militant·e·s de se rencontrer. Un réseau de solidarité se construit progressivement : le PASTT est par exemple hébergé par Aides à sa création, le Bus des Femmes s'installe dans les anciens locaux d'Act Up.

Cette dernière joue un rôle particulier dans la construction du contre-mouvement. Contre l'approche généraliste des associations de première génération, et contre la « tolérance libérale » pour les groupes stigmatisés, elle défend une stratégie de lutte fondée sur la visibilité, la transgression et la fierté (Dodier, 2003, p. 145). Elle entend visibiliser les effets de l'épidémie, considérant que le VIH/sida touche « des catégories sociales précises, définies par leurs pratiques et leurs écarts par rapport au modèle dominant : des pratiques rapportées à des groupes humains socialement

déterminés et politiquement signifiants » (Act-Up Paris, 1994, p. 11). Un·e militant·e témoigne ainsi de son engagement dans l'association : « Je suis à Act Up parce qu'on n'y a jamais honte d'être pédé, lesbienne, toxico, prostitué(e), prisonnier(e), séropositif(ve), malade du sida, étranger(e), sado-maso » (Act Up-Paris, 1993). Donc une politique de visibilité fondée sur des identités pour leur « capacité mobilisatrice » (Lestrade, 2000, p. 62), qui consiste à nommer des groupes politiquement définis et à privilégier leur point de vue sur l'épidémie. L'objectif est de les transformer sinon en une « communauté sida », surtout en un « front des minorités » : une coalition<sup>48</sup> comprise comme « réseaux de solidarité entre ces diverses communautés » (Act Up-Paris, 1994-1, p. 19).

Les discours d'Act Up légitiment par conséquent la constitution d'alliances avec les prostitué·e·s, en produisant « une "mise en équivalence" des positions occupées par les différents groupes touchés par la maladie, qui ont en commun un statut social minoritaire (ou minorisé), une expérience de stigmatisation et un passé de luttes séparées » (Broqua, 2005, pp. 126-127). Dans un premier temps, les alliances sont surtout symboliques. Des articles sont régulièrement publiés dans la revue *Action* de l'association, sur la stigmatisation et la répression des prostitué·e·s, ou sur leur participation à la prévention. En mai 1994, à l'occasion de la « journée du désespoir », les membres de l'association « endossent » collectivement les identités des groupes stigmatisés (Goffman, 1975) :

« Nous sommes désespérés parce que nous sommes tous des usagers de drogue, nous sommes tous des pédés, nous sommes tous des minorités ethniques, nous sommes tous des travailleurs du sexe, nous vivons tous dans la rue, nous vivons tous en milieu carcéral, nous sommes désespérés parce que nos gouvernements nous assassinent » (Act Up-Paris, 1994-2).

Une première action sur la prostitution est organisée le soir du 28 février 1992 au Bois de Boulogne, contre la fermeture des principales allées à la circulation automobile, et pour une politique de prévention en direction des prostitué·e·s. Une cinquantaine de militant·e·s d'Act Up, avec quelques volontaires de AIDES et une douzaine de prostitué·e·s, déploient une banderole – « Sida. Une seule barrière : la capote ! » – et

---

<sup>48</sup> « Act up » peut signifier se comporter avec légèreté, de manière inappropriée ou volontairement décalée. Mais le nom de l'association est aussi l'acronyme de « AIDS Coalition To Unleash Power » : coalition pour déchaîner les forces contre le sida.

crient des slogans – « Prostituées oubliées : prostituées assassinées ! » (Act Up-Paris, 1992).

Le 24 juin 1999, une vingtaine de militant·e·s d'Act Up et du PASTT se réunissent devant le siège de M6, suite à la diffusion d'un reportage sur la « filière équatorienne » jugé stigmatisant pour les trans, les prostitué·e·s et les séropositif·ve·s. Le *zap* reprend une partie du répertoire d'action collective développé par l'association de lutte contre le VIH/sida (Tilly, 1984 ; Broqua, 2005, p. 206) : *picketting* avec pancartes et slogans, tract titré « M6 proxénètes », jet de faux sang et *die-in*. Camille Cabral, bien qu'elle se dise très influencée par Act Up – « pour moi c'était une école. Une belle école. (...) Des stratégies, des soutiens, des revendications, du courage, tout ça Act Up me l'a transmis » –, note aussi que « sans nous [les militantes du PASTT] il n'y avait pas beaucoup de prostituées » [entretien n° 29]. Act Up met donc ses compétences contestataires à disposition du PASTT, qui légitime l'action par sa participation. Ainsi apparaît donc, contre le mouvement abolitionniste, une coalition issue de la lutte contre le VIH/sida, fondée sur une définition extensive de la lutte incluant l'opposition à toute stigmatisation, et la participation de prostitué·e·s, par les associations de santé communautaire.

La contestation de la définition des prostitué·e·s comme victimes par ces associations consiste aussi, surtout à partir du début des années 2000, à développer et diffuser une définition alternative, en valorisant l'activité des femmes dans les parcours de migrations et de prostitutions. Les associations se constituent en réseaux au cours des années 1990 pour soutenir les projets de prévention avec des prostitué·e·s. À l'échelle européenne, Cabiria et le PASTT participent par exemple au projet TAMPEP centré sur les « travailleurs sexuels migrants », puis au Réseau européen pour la prévention HIV/MST dans le cadre de la prostitution, qui crée en 1997 un groupe de travail sur les prostituées migrantes. Ce réseau, dans son guide pour les projets de promotion de la santé sexuelle des prostitué·e·s, pour prendre en compte la situation spécifique des « travailleurs sexuel migrants », recommande notamment l'embauche de médiateur·trice·s culturel·le·s (qui partagent les codes socio-culturels des personnes ciblées). Il défend également des politiques de lutte contre la traite basées en premier lieu sur « la reconnaissance de l'action de la femme (par exemple, le droit de contrôle

sur leur propre vie et sur leur corps, le droit de voyager et le droit d'immigrer) » (Europap et Tampep, 1999, p. 55).

Outre ces recommandations, les associations de santé communautaire développent également des analyses alternatives de la situation des prostituées migrantes pour contester leur « victimisation ». Le « département recherche » de Cabiria publie et diffuse au début des années 2000 une série de rapports de recherches-actions (Guillemaut, 2002-1 ; Guillemaut et Caixeta, 2004 ; Guillemaut, 2005-2), des articles de synthèse dans les rapports d'activité de l'association comme dans des revues de sciences sociales (par exemple Guillemaut, 2004, 2006 et 2008-2), et plusieurs guides pour la prévention avec les migrantes (Cabiria, 2004 ; Cabiria, 2005-2). Comme dans les études féministes (Picq, 2001), mais aussi dans les *disability studies* (Albrecht, Ravaud et Stiker, 2001), la méthodologie générale consiste à mettre « au centre du discours » la parole des « personnes concernées », c'est-à-dire à prendre pour principal objet l'expérience subjective et relationnelle des processus migratoires plutôt que la définition juridique des « réseaux » et de la « traite » (Cabiria, 2005-1, pp. 36-61). À la suite des travaux de Gail Pheterson ou de Paola Tabet, l'analyse croise les rapports de genre, de migration et de travail à une échelle globale, notamment les politiques migratoires restrictives, l'invisibilité des migrantes et la division sexuelle du travail. Les résultats insistent sur les violences institutionnelles et structurelles, sur les ressources et stratégies des prostituées migrantes, et soutiennent le développement de leur autonomie et de leur *empowerment*. La référence à cette notion se rapporte à la fois aux luttes pour l'autonomie ou contre les violences des mouvements féministes et anti-racistes étasuniens des années 1960 ou de collectifs de femmes latino-américaines des années 1980, et aux politiques de développement international et de promotion des droits humains à partir des recommandations de la Conférence mondiale des femmes de Nairobi en 1985 (Bacqué et Biewener, 2013). Contre les représentations « victimisantes » ou « misérabilistes » des « étrangères victimes de la traite », il s'agit donc de construire une expertise spécifique fondée sur l'expérience collective, pour valoriser la « mobilité », les « stratégies » et l'« *empowerment* » des « travailleuses du sexe ».

Au cours des années 1990, comme dans d'autres pays, un espace social se constitue progressivement en France autour de l'opposition entre les mouvements pour

l'abolition de la prostitution et pour les droits des prostitué·e·s. De manière analogue à l'espace de la cause des femmes (Bereni, 2012-1), il se caractérise par un enjeu commun : la lutte pour définir la cause des prostitué·e·s, entre « travailleuses du sexe » et « victimes de la traite ». Il se caractérise aussi par un rapport structurant d'interdépendance et d'antagonisme entre les deux mouvements adversaires (Mathieu, 2013-2, p. 177), et par une faible unification et une autonomie limitée, au croisement des mouvements féministe, gay et lesbien et de lutte contre le VIH/sida, des champs médiatiques, scientifiques ou politiques. La même année, Cabiria publie par exemple une « mise au point » définissant ses positions suite aux critiques émises par ses adversaires, se distanciant autant du réglemmentarisme que de l'abolitionnisme (Cabiria, 2002-1), et un appel à soutenir les prostituées au nom du féminisme dans une revue soutenant l'abolitionnisme (Guillemaut, 2002-2). De ces luttes de pouvoir pour définir et représenter la cause des prostitué·e·s, résulte la politisation du « travail sexuel ».

## ***2 2 La première « travailleuse sexuelle »***

La définition de la prostitution entraîne une répartition et une hiérarchisation des responsabilités et des légitimités dans l'espace de la cause, concernant aussi bien les différentes associations que les prostitué·e·s elles et eux-mêmes (Gilbert et Henry, 2009, pp. 16-17). Autrement dit, le conflit se rapporte en même temps aux discours sur la prostitution – notamment la catégorisation et la classification de l'activité – et aux discours des prostitué·e·s – leur position dans la situation d'énonciation de ces discours. D'où l'importance que prend rapidement le thème de leur « parole ».

Dès 1992, l'enquête sur la prostitution à Lyon interroge les conditions de possibilité d'une telle prise de parole, et défend leur participation ou leur représentation aux discussions et décisions, contre diverses formes d'invalidation des discours et d'exclusion des personnes (Welzer-Lang et al., 1992, pp. 20-21). Une partie du mouvement abolitionniste entretient effectivement avec les prostitué·e·s un rapport sinon d'exclusion, au moins de suspicion. Alors que celles qui s'expriment publiquement pendant la mobilisation de 1975 affirment ne pas avoir de proxénètes, l'une des principales leaders du mouvement déclare le contraire quelques années après (Ulla,

1982). L'interpellation qui lui est attribuée et souvent rappelée ensuite – « comment avez-vous pu me croire ? » – entretient durablement les soupçons de manipulation. Pour le Mouvement du Nid par exemple : « Pas de prostitution sans proxénétisme » (Comité national du MdN, 1993, p. 3). D'où son opposition à la création de Cabiria qu'il assimile, en qualifiant le projet d'« organisation de la prostitution », à la définition juridique du proxénétisme (id., p. 2). Et d'où son opposition en même temps au « travail du sexe » : « L'emploi de ce terme justifierait à lui seul la non participation à de telles initiatives » (id., p. 3).

Daniel Welzer-Lang répond par une critique du « discours misérabiliste (...) prôné par le travail social et les associations caritatives abolitionnistes », qui « assimile toute aide aux personnes prostituées à de l'aide à la prostitution et aux proxénètes » et « reproch[e] le terme de "travailleur du sexe" parce que la prostitution n'est pas un métier, mais un esclavage, disent-ils/elles, et on ne discute pas avec les esclaves » (Cabiria, 1994, p. 40). Ce « discours misérabiliste », pour la santé communautaire, vient en effet confirmer une définition de la prostitution non pas violente par essence, mais en raison de ses conditions d'exercice, en particulier sa stigmatisation et son exclusion auxquelles participe le mouvement abolitionniste. En 1996, le collectif Olympio publie, avec notamment Act Up et AIDES, un communiqué en réaction aux Journées européennes de prévention de la prostitution, auxquelles ni les associations ni aucun·e prostitué·e ne sont invité·e·s, critiquant les organisateur·trice·s pour leurs « pratiques anti-démocratiques qui augmentent les stigmates et l'exclusion » (Cabiria, 1997, p. 39).

Avant même d'être réellement revendiqué, le « travail sexuel » est donc à la fois contesté par des associations abolitionnistes pour synthétiser et symboliser les positions adverses, et approprié en retour par une partie de la santé communautaire pour justifier son action. Ces réactions sont perçues, de part et d'autre, comme des tentatives d'invalidation ou de manipulation, des associations comme des prostitué·e·s, autrement dit d'exclusion de l'espace de définition de la cause. Cette radicalisation des différentes positions, produite par l'antagonisme entre les deux mouvements, a pour conséquence une première forme de politisation de la catégorie (Tackett, 2006, p. 64). Le « travail sexuel » n'est plus simplement une manière de désigner la prostitution sans la stigmatiser, relativement limitée à l'espace de la lutte contre le VIH/sida. Il devient un moyen de (se) positionner dans l'espace de la cause des prostitué·e·s.

Une nouvelle étape de ce processus de politisation du « travail sexuel » survient le 16 mai 2000, à l'occasion du colloque « Peuple de l'Abîme » organisé par la Fondation Scelles à l'UNESCO. Ce colloque participe, pour le mouvement abolitionniste, de l'unification entre différentes associations, de sa coalition avec une partie du féminisme et de la légitimation de sa cause, avec le patronage du parlement européen et de membres du gouvernement et le parrainage d'une dizaine de personnalités médiatiques (Mathieu, 2013-2, pp. 98-100). Pour les associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH/sida, il représente une opportunité d'exprimer leur opposition. Une dizaine de militant·e·s de Cabiria, du PASTT, du Bus des Femmes et d'Act Up interrompent le colloque dès son commencement en investissant la tribune et s'emparant du micro, avec sifflets et cornes de brumes, pancartes et tracts.

Un premier manifestant prend la parole pour interpeler les personnes présentes : « Vous vous moquez complètement des prostituées (...). Les travailleuses du sexe, les travailleurs du sexe ça vous dit quelque chose ? » (Fondation Scelles, 2000, p. 7). Puis Camille Cabral présente le PASTT, contre l'abolitionnisme comme le prohibitionnisme, les lobbies féministes et le régime suédois, défendant la santé des prostitué·e·s et revendiquant finalement la prostitution libre. Enfin, une troisième manifestante lit le tract, intitulé « Oyez oyez, le "Peuple de l'abîme" vous adresse la parole » (en annexe). Le texte distingue entre des personnes qui cherchent à arrêter la prostitution, et d'autres qui « revendiquent le travail sexuel comme une source de revenus décente et s'organisent afin d'obtenir de meilleures conditions de travail », affirmant le droit à disposer librement de son corps et de sa force de travail. Il conteste la définition de la prostitution comme « esclavage sexuel » ou comme « violence inhérente contre les femmes », parce qu'elle « entrave de fait l'amélioration de [leurs] conditions de travail ainsi que leur plus grande autonomie ». Il conteste aussi le « débat » qui risque d'« entériner une vision abolitionniste et misérabiliste de la prostitution », et « inflige "au nom de la dignité et des droits humains" une nouvelle violence aux personnes prostituées ». Il conteste enfin cette nomination des « personnes vivant du travail sexuel » qui « les enferme dans un jugement moral des plus éculés », et l'exclusion des « principales/aux concerné·e·s », leur « réduction au silence », la « négation de leurs paroles ».

La représentante de l'UNESCO affirme sa maîtrise de la situation et la légitimité du colloque en annonçant à deux reprises son intention de donner la parole aux manifestant·e·s, tout en précisant :

« Je voudrais dire à ces personnes qui vont prendre la parole que le but de notre colloque c'est de montrer que les prostituées sont assassinées et sont oubliées. Deuxièmement, je vais dire aux personnes qui se disent ici prostituées et qui ont le courage de le dire que la prostitution concerne tout le monde et ne concerne pas uniquement les prostituées. » (id., pp. 7 et 8)

Mais la prise de parole, « précisément pour dire son impossibilité de s'exprimer », constitue bien une prise de pouvoir (Laugier, 2002, p. 85). Claire Carthonnet, qui lit le tract, se présente auparavant : « je m'appelle Claire, je suis prostituée et aujourd'hui vous m'appellez le peuple de l'abîme de l'esclavage sexuel » (id., p. 7). Bien qu'elle soit perçue comme « une privilégiée, une "bourgeoise" » par d'autres prostitué·e·s, elle peut se prévaloir de son expérience personnelle : elle exerce la prostitution sous différentes formes depuis une quinzaine d'années (Carthonnet, 2003, p. 12). Cette présentation de son expérience résulte aussi d'une socialisation militante : elle découvre Cabiria au milieu des années 1990, d'abord en bénéficiant d'un accompagnement par l'équipe de l'association, puis en participant à un nombre croissant de ses activités. L'intervention s'inscrit enfin dans le mouvement international pour les droits des travailleur·se·s sexuel·le·s, en se réclamant du mouvement de 1975 et du « manifeste des travailleuses du sexe de Calcutta »<sup>49</sup>, et par les signatures de six associations de santé communautaire et dix-huit autres organisations de *sex workers*, de lutte contre le VIH/sida et de réduction des risques, féministes ou *queer*.

La prise de parole de Claire Carthonnet constitue ainsi un « coup de force symbolique » (Bourdieu, 2001, p. 271). Dans le même temps, elle conteste la délégation au mouvement abolitionniste du pouvoir de représenter les prostitué·e·s, impose en se présentant comme telle sa propre légitimité à parler en leur nom et contribue ainsi à faire exister les « travailleur·se·s sexuel·le·s » comme groupe social et comme mouvement politique. Avec son appropriation et sa revendication comme contre-définition de la prostitution apparaît donc une autre forme de politisation du « travail sexuel ». En établissant une relation directe entre la nomination et l'énonciation – les

---

49 Le manifeste du Durbar Mahila Samanwaya Committee de Calcutta (Comité Mahila Samanwaya, 2000).



discours sur la prostitution et les discours des prostitué·e·s –, une travailleuse sexuelle s'impose dans l'espace de définition de leur cause.

Suite au colloque, le « travail sexuel » apparaît dans l'espace public, grâce à une médiatisation croissante. Dans *Le Monde* par exemple, une dizaine d'articles évoquent la catégorie dans les années 1990. Elle est d'abord associée au VIH et à la « toxicomanie » – dans une tribune de Rodolphe Ingold (Ingold, 1992), un reportage sur le crack citant l'IREP (Folléa, 1995) ou un bilan des recherches mentionnant le Bus des Femmes (Folléa, 1992). Elle est ensuite utilisée à propos de diverses formes de prostitution à l'étranger – le COIN en République dominicaine (Caroit, 1995), la prostitution de mineur·e·s en Asie du Sud-Est (Langellier, 1996) ou le droit du travail en Afrique du Sud (Chambon, 1997). À la fin de la décennie, elle désigne un mouvement social « révolutionnaire » en Inde (Rolat, 1999) ou un « courant de pensée » originaire des Pays-Bas (Brisset, 2000). L'intervention au colloque de l'UNESCO est mentionnée dans deux articles, qui présentent pour la première fois les « travailleurs du sexe » comme un groupe social mobilisé contre l'abolitionnisme en France. Le premier rend compte du zap, mais aussi du reste du colloque, et cite par exemple le président de la Fondation Scelles qui évoque « une pression forte de nos voisins [européens] pour une normalisation européenne en faveur d'une conception de la prostituée comme travailleuse sexuelle » (Krémer, 2000-1). Le second compare le zap du colloque au mouvement de 1975 mais cite uniquement des militant·e·s abolitionnistes, notamment la sénatrice PS Dinah Derycke : « Les pressions de certains pays se font plus fortes pour que la prostitution soit considérée comme un travail, et les prostituées comme des travailleuses dans l'industrie du sexe » (Krémer, 2000-2).

Claire Carthonnet participe aussi à plusieurs émissions et discussions les mois suivants le colloque de l'UNESCO, tout en se formant avec d'autres membres de Cabiria sur la prostitution, le féminisme ou les migrations, et en suivant un « entraînement » aux médias, apprenant à s'exprimer en public et à défendre ses positions. Ces nouvelles compétences rendent « la déconstruction des arguments abolitionnistes (...) assez facile, parce que leur argumentation est caricaturale » (Amaouche et al., 2003). Mais elles ne résolvent pas le conflit ni n'éliminent la violence qu'elle ressent, quand les adversaires abolitionnistes refusent de l'écouter voire même de la regarder : « Le mépris absolu, l'annulation de ma parole, comme d'habitude ! » (Carthonnet, 2003, p. 157). Elles ne

transforment pas non plus radicalement les hiérarchisations ni n'éliminent l'exclusion. Un autre colloque, sur les politiques publiques et la prostitution, est organisé le 15 novembre 2000 par la délégation du Sénat aux droits des femmes. La deuxième table ronde réunit des représentant·e·s d'associations, dont le Bus des Femmes ainsi présenté par sa directrice : « Nous avons été créées et continuons à travailler avec et pour les prostituées. Elles sont représentées à cette tribune. C'est un fait rare qui mérite d'être souligné » (Derycke, 2001, p. 156). Claire Carthonnet, qui assiste au colloque, retient surtout l'impossibilité pour elle de s'exprimer : « même au sein du Sénat, il n'y a pas de débat, alors que c'était prévu. Personne n'avait le droit de parler. On avait juste le droit d'entendre. Dans cette salle, il y avait deux prostituées » (Autres Regards, 2001, p. 87).

Une dernière forme de politisation apparaît donc avec la publicisation du conflit. À partir du moment où il se dote d'une première porte-parole en France, le mouvement des travailleur·se·s sexuel·le·s déploie une « stratégie de représentation » : un travail de définition de la cause, « au double sens de mise en scène publique et d'incarnation d'un groupe social » (Broqua, 2005, p. 22). L'incarnation du groupe facilite notamment la médiatisation du discours. Mais si la porte-parole parvient à s'imposer dans une partie de l'espace de la cause des prostitué·e·s, elle n'impose pas pour autant sa définition des « travailleur·se·s sexuel·le·s ».

### ***2 3 Nominations et divisions du groupe***

La polarisation de l'espace de la cause et les premières revendications du « travail sexuel » permettent l'apparition d'une nouvelle représentation des prostitué·e·s mais ne suffisent pas à dépasser leur conflictualité. Ces désaccords et divisions limitent souvent la capacité des prostitué·e·s à susciter des engagements, à défendre des revendications et imposer des représentations (Gall, 2007, p. 82). Au début des années 2000, le « travail sexuel » participe ainsi d'une nouvelle phase du « travail social d'unification » à la fois symbolique et matérielle des prostitué·e·s, pour les constituer en groupe social et en mouvement politique (Boltanski, 1982, p. 54).

Désaccords et oppositions s'expriment notamment à l'occasion d'un troisième colloque en 2000, organisé par Autres regards<sup>50</sup> le 24 novembre à Marseille et réunissant notamment les associations de santé communautaire. Contrairement aux deux précédents, celui-ci permet la participation et des discussions entre les prostitué·e·s et autres membres des associations participantes. Une partie des échanges porte sur la nomination des personnes et de leur activité : alors que la plupart des participant·e·s parlent de « prostitution », le « travail sexuel » est d'abord introduit par l'ancien responsable du projet Saint-Charles, puis par Cindy Schiavone et Camille Cabral du PASTT, Claire Carthonnet et Diane Gobeil de Cabiria, qui s'expriment en tant que « travailleuses du sexe ».

Cindy Schiavone compare « prostituée » à « pute » : « Pour moi, être défini [sic] par *prostituée*, c'est comme m'insulter » (Autres Regards, 2001, p. 61). Comme Camille Cabral par la suite, elle établit un double lien d'analogie entre prostitution et transidentité, et de causalité entre catégorie de nomination et conditions d'exercice, en raison des effets matériels de la stigmatisation. « Je peux parler personnellement comme *transgender*, travailleuse du sexe, que j'ai reçu beaucoup d'humiliations, j'ai été frappée et abusée sexuellement de la part de la police. (...) Encore plus, cela regarde le problème de la définition de prostituée, prostitution » (id., p. 62).

Une représentante d'ALC Nice<sup>51</sup>, de même que le directeur d'Autres Regards par la suite, constate la diversité des pratiques d'auto-nomination et interroge la représentativité des participant·e·s au colloque. Elle introduit aussi la notion de statut, qu'elle présente comme une revendication nécessairement impliquée par le « travail sexuel » (id., p. 85). Diane Gobeil insiste à son tour sur la diversité des pratiques d'auto-nomination : « Il y a autant de définitions que de personnes prostituées. Que tu sois travesti, transsexuel, femme... » (id., p. 108). Mais elle défend aussi, pour dépasser le constat de la diversité et analyser l'ensemble des expériences, la catégorie d'« industrie du sexe »,

« parce que je n'ai pas travaillé seulement comme prostituée, mais aussi dans l'industrie sexuelle (danse contacts, films pornographiques, agences d'escorte, salons de massage, téléphone rose). C'est toute une industrie, le

---

50 Autres Regards est une association de santé communautaire avec les prostitué·e·s créée en 1995, issue du projet Saint-Charles et autonomisée de AIDES.

51 ALC Nice est une association de lutte contre l'exclusion en charge d'un SPRS, un centre de réinsertion pour prostitué·e·s.

sexe. Il faut commencer à penser « industrie sexuelle », parce que cela génère beaucoup d'argent, cela fait travailler beaucoup de gens et met souvent les personnes dans l'illégalité. » (ib.)

Elle propose également un statut de « professionnel·le·s » – « *safe sex pro* » ou « professionnel·le·s du sexe sécuritaire » – pour insister sur la reconnaissance sociale du rôle des prostitué·e·s dans la prévention du VIH et des IST. Elle reprend ainsi quelques propositions du mouvement nord-américain, notamment de l'AQTS et de Stella à Montréal, auxquelles elle participe quelques années auparavant.

Claire Carthonnet enfin témoigne de sa participation aux deux colloques précédents, de sa confrontation avec les institutions politiques et le mouvement abolitionniste. Elle juge la revendication d'un statut « impossible », en raison du « déni complet de la parole des prostituées et de celles qui ont choisi d'être des travailleuses du sexe » (id., p. 87). Contre la définition de la prostitution comme « traite » et des prostitué·e·s comme « victimes », elle défend une prise de pouvoir plutôt qu'une demande de reconnaissance :

« En France, le système abolitionniste ne nous donne pas la parole et ne nous la donnera jamais si nous ne la prenons pas de force. Quand on nous a entendus, c'est quand nous l'avons prise de force à l'UNESCO. (...) Aujourd'hui, s'il n'y a pas de violence de notre part face à ces institutions, cela ne sert à rien de parler. » (ib.)

Et pour que des prostitué·e·s puissent s'exprimer, contre la délégation de leur représentation, elle s'adresse aux associations consultées par les institutions, qui « savent que des gens autour d'elles sont capables d'aller au Sénat, de prendre la place et de parler en leur nom. Qu'elles laissent la place à ces putes-là partout où on demande une association » (id., p. 89). Mais pour pouvoir exprimer la parole des prostitué·e·s, il faut aussi résoudre « un problème de rassemblement et de consensus » : « se mettre d'accord sur ce que les travailleur(se)s du sexe dans leur ensemble sont capables de faire et sur ce qu'ils(elles) veulent » (id., p. 126).

Les positions politiques de chacun·e sur la prostitution se rapportent en partie à leurs positions sociales dans l'espace de la prostitution, en fonction des rapports sociaux qui le structurent, notamment la concurrence qui perdure, mais aussi des expériences de stigmatisation qui en découlent et des luttes de légitimation qu'elles suscitent. Les classifications opérées par les clients et la répartition qui en découle des espaces

constituent par exemple des sous-groupes : les femmes (cisgenres) à un endroit, les hommes à un autre, les travesti·e·s et trans à un autre encore. Des positions différentes sont aussi conférées en fonction de l'ancienneté, selon l'hypothèse d'une stratification sociale fondée sur la stratification temporelle (Deschamps, 2006-1, p. 49). D'où la « lutte des places » que mènent les prostitué·e·s (Autres Regards, 2001, p. 30) : dans une discussion au cours du colloque, à une trans de Paris qui questionne la discrimination que vivent les trans et travesti·e·s, une prostituée cisgenre marseillaise répond : « On n'empêche personne de travailler. Le seul truc, c'est de respecter les lois des anciennes, ce que vous ne faites pas » (id., p. 37).

Les différences de positions se rapportent aussi à différentes manières, selon les associations, de contester les définitions de la prostitution comme « traite » et des prostitué·e·s comme « victimes ». Alors que Cabiria centre l'analyse de la prostitution sur la situation des migrantes, le Bus des Femmes conteste l'« amalgame » entre prostitué·e·s et « esclaves » au nom d'un « devoir de différenciation » (Le Bus des Femmes, 2002, p. 15) :

« "prostitué(e)" est un mot utilisé de façon trop aléatoire, les jeunes femmes victimes des réseaux ne se définissent pas ainsi. Si, de manière classique, un(e) prostitué(e) est une personne qui propose contre de l'argent un service sexuel, on ne peut accepter de qualifier ainsi des jeunes femmes sous contraintes. A l'inverse, les personnes victimes de la traite sont des esclaves sexuels, qui subissent tortures, violences, chantage affectif et moral, déplacements intempestifs, perte d'identité. Elles sont très souvent amenées clandestinement en France et sont exploitées par des réseaux criminels organisés. » (Le Bus des Femmes, 2004, p. 6)

L'association, et la « communauté » qu'elle représente – les « traditionnelles » à l'origine de sa création, qui fréquentent le bus et le local, pour certaines embauchées comme animatrices de prévention – fondent la légitimité de la prostitution sur leur indépendance. La distinction entre prostitution et esclavage procède donc d'une double volonté de dénoncer la situation des nouvelles arrivantes et de préserver les autres des représentations victimisantes (David, 2006, pp. 129-130). Elle prend la forme d'une appropriation des catégories imposées par les mobilisations abolitionnistes et d'une séparation stricte dans l'organisation de l'association : un pôle spécifique est créé en 2001, avec un personnel spécialisé pour lutter contre la « traite » et prendre en charge les « victimes » (Jakšić, 2013-2). Et elle suscite aussi des alliances improbables : le Bus

des Femmes participe à une plate-forme nationale avec des associations spécialisées dans l'accompagnement des étranger·e·s (comme la CIMADE ou France Terre d'Asile) mais aussi des organisations abolitionnistes (l'Amicale du Nid ou le Comité contre l'esclavage moderne).

D'une manière similaire à la prostitution, la santé communautaire constitue un marché concurrentiel, du fait de ressources limitées – principalement des subventions publiques liées aux secteurs sanitaire et social. Elle constitue aussi une activité stigmatisée, en raison de la « contagion » du stigmate associé à la prostitution par la participation de prostitué·e·s, et de la contestation des associations par une partie du mouvement abolitionniste (Goffman, 1975, p. 64). En résultent des luttes de légitimation fondées sur l'implication de la « communauté » ou la proximité avec le « terrain » : la participation et la représentation des prostitué·e·s. En résultent aussi des stratégies de distinction, fondées sur des manières différentes de définir, dans et par des discours comme des pratiques, la « communauté » de chaque association.

Des désaccords apparaissent donc sur la délimitation symbolique de la prostitution. Ils concernent l'analyse de l'activité, en particulier la condition des personnes migrantes et/ou dépendantes – avec une diversité de positions dans les discours exprimés et une hétérogénéité de situations pour les personnes désignées. Il concerne aussi les modalités de la lutte, avec notamment des divergences à propos de l'appropriation ou de la contestation des distinctions et hiérarchisations – entre prostituées et esclaves, ou prostitutions libre et forcée. Quand apparaissent publiquement les premières « travailleuses du sexe » en France, les prostitué·e·s et les associations partagent largement une même opposition aux définitions de la prostitution comme « traite » et des prostitué·e·s comme « victimes ». Mais cette opposition partagée ne suffit pas à les constituer en groupe d'intérêt, au sens d'un groupe capable de se mobiliser pour défendre des revendications communes : ils et elles sont aussi souvent divisé·e·s, sur la définition de leur cause comme sur la nomination de leur activité.

L'année 2000 est marquée par plusieurs événements qui participent à la politisation du « travail sexuel ». Avec le premier colloque, organisé par la Fondation Scelles à l'UNESCO, apparaissent publiquement la confrontation entre le mouvement

abolitionniste et son contre-mouvement, une coalition d'associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH/sida ; et la contestation par une partie des prostitué·e·s de leur définition comme victimes, par la contrainte ou la violence, de proxénétisme ou de traite. En le revendiquant pour se présenter, Claire Carthonnet devient la première travailleuse sexuelle en France. Le deuxième colloque, organisé au Sénat par la délégation aux droits des femmes, donne à voir l'alliance d'une partie du mouvement féministe avec l'abolitionnisme, et l'entrée de la cause de l'abolition dans certaines organisations et institutions politiques. Le récit qu'en fait Claire Carthonnet, marqué par l'impossibilité de discuter et l'exclusion des prostitué·e·s, témoigne aussi de la radicalisation croissante de l'antagonisme dans la lutte pour la définition de la cause des prostitué·e·s. Avec le troisième colloque enfin, réunissant notamment la santé communautaire, émergent des discussions et dissensions entre associations et entre prostitué·e·s, sur leurs positions et leurs revendications, leurs rivalités et leurs solidarités. Grisélidis Réal, qui participe à la rencontre, décrit ainsi la situation :

« C'est évident qu'il existe des problèmes, des conflits sur les trottoirs, dans les rues, dans les bois, devant certains immeubles, même en voiture. Que voulez-vous ? Il y a de la place pour tout le monde mais, en réalité, il n'y a peut-être pas autant de place qu'on croirait parce qu'il y a beaucoup de monde, de compétition, de conflits. C'est humain. Si on voyait tout à coup une invasion extraordinaire de travailleuses sociales des pays de l'Est qui viendraient travailler au noir dans des bureaux qu'elles se fabriqueraient dans des caravanes (...) je ne sais pas ce que les assistantes sociales, les travailleuses sociales, les travailleurs sociaux, qui ont fait des études et qui sont censés toucher un salaire officiel en payant des impôts d'ailleurs, diraient de cette concurrence illégale ! Donc les trottoirs reflètent à peu près ce qui peut se passer dans les restaurants ou pour les aides au ménage, les bonnes à tout faire... Enfin il y a plein de travailleurs au noir dans tous les domaines, il n'y a pas que dans la prostitution. » (Autres Regards, 2001, pp. 65-66)

Les discours sur la prostitution comme « travail » se multiplient au tournant des années 2000, sinon comme revendication unanime des prostitué·e·s, au moins comme représentation signifiante de la prostitution. La proposition d'un statut de « travailleur·se·s sexuel·le·s » n'est effectivement pas consensuelle. Mais les échanges portent bien sur les conditions d'exercice de l'activité et les moyens pour les améliorer, notamment l'unification nécessaire pour influencer sur les décisions concernant la

prostitution. Leur mobilisation est surtout déclenchée, quelques années après, par l'appropriation politique du problème et la détérioration conséquente de leur situation.

### **3 Appropriations de la prostitution et exclusions des prostitué·e·s**

L'année 2002 est marquée par une nouvelle forme de publicisation du problème de la prostitution en France, au sens de l'apparition de conflits dans les arènes publiques (Gusfield, 2009, p. 5), mais aussi de la constitution d'un public concerné par ces conflits (Gusfield, 2003, p. 70). Au cours des années 1990 se multiplient les rencontres pour lutter contre la traite, les reportages sur les prostituées étrangères ou les actions pour contester leurs représentations. Mais en France les groupes impliqués sont relativement limités au mouvement abolitionniste d'une part, à la lutte contre le VIH/sida d'autre part, enfin aux administrations en charge du secteur socio-sanitaire. Au tournant des années 2000, la situation des prostitué·e·s est appropriée par une partie des responsables politiques. Le problème ne concerne donc plus seulement les quelques groupes mobilisés depuis plusieurs années, mais aussi des municipalités, le gouvernement et le parlement. Et les luttes définitionnelles, par la médiatisation du problème, sortent des espaces « discrets » pour investir l'espace public (Gilbert et Henry, 2012, p. 42).

La publicisation de la cause prend ainsi la forme d'une double politisation. D'une part la résolution apparente du problème, par l'adoption de politiques publiques contre les « nuisances » au niveau municipal, et contre les « réseaux » au niveau national. D'autre part, en conséquence de cette apparente résolution, la contestation du problème, avec un débat confrontant des propositions alternatives pour définir et dénouer la situation. Mais ces deux formes de politisation, plutôt que de résoudre le problème, déplacent sa problématisation et accroissent sa conflictualité, participant finalement à la mobilisation des prostitué·e·s.



### ***3 1 Victimes de réseaux et coupable des nuisances***

Le problème gagne d'abord en visibilité par sa médiatisation au tournant des années 2000. À la suite des mobilisations abolitionnistes, les médias jouent un « rôle d'amplification important » (Redoutey, 2005, p.89). Les représentations de la prostitution se multiplient comme menace, non plus sanitaire mais sécuritaire, à partir du meurtre de Ginka Trifonova en 1999, et surtout entre 2002 et 2003. Le problème gagne aussi en légitimité par son institutionnalisation, notamment par la publication de rapports. Celui de Malka Marcovich en 2002 définit la prostitution comme « violence sexiste » (Hazan et Marcovich, 2002). Ceux de la sénatrice Dinah Derycke (Derycke, 2001) et des député·e·s Christine Lazerges et Alain Vidalies (Lazerges et Vidalies, 2001) l'année précédente la définissent comme « esclavage moderne ». Le 24 janvier 2002, une proposition de loi sur l'esclavage est adoptée par les député·e·s, pour protéger les victimes de la traite dont les prostitué·e·s (l'initiative parlementaire est abandonnée faute de soutien du gouvernement). Et le 21 février, le parlement adopte la loi sur l'autorité parentale, qui pénalise les client·e·s de prostitué·e·s mineur·e·s. Le problème, entre traite et prostitution, est ainsi progressivement approprié par les institutions politiques.

Les municipalités jouent un rôle important dans la définition par son appropriation du problème des « violences », mais surtout des « nuisances ». Plusieurs villes adoptent à partir du printemps 2002 des arrêtés contre les prostitué·e·s, dans une période où se multiplient aussi « des réglementations liées à la mendicité ou à la présence sur la voie publique de personnes plus ou moins désocialisées » (Bissuel, 2002). L'arrêté publié à Orléans concerne par exemple la prostitution, les attroupements de sans-abris et la circulation des mineur·e·s le soir, tandis que celui de Metz porte sur la prostitution, la mendicité et le regroupement de chiens. À Paris, la municipalité adopte d'abord une approche modérée. Elle crée en avril un comité de pilotage, pour auditionner les responsables politiques, policier·e·s, judiciaires et associatif·ve·s, et commande une enquête sur les différentes formes de prostitution dans l'agglomération (Handman et Mossuz-Lavau, 2004). Mais des violences exercées par des agent·e·s de police sur des prostitué·e·s sont recensés à partir de septembre (Act Up-Paris et les

Verts, 2002). Et en décembre, le Conseil de Paris rend le stationnement payant au Bois de Boulogne pour tenter d'éloigner celles et ceux qui exercent en camionnette. À Lyon enfin, un arrêté est publié le 1<sup>er</sup> août, qui interdit pour six mois l'exercice de la prostitution sur une partie du territoire de la commune. « Les notions de droite et de gauche ne sont guère plus opérantes pour analyser les divergences de vues » (Krémer, 2002-2). Cet arrêté, soutenu par le premier adjoint et le conseiller à la sécurité, mais désapprouvé par les adjointes en charge des solidarités et de la santé, est adopté par une municipalité socialiste divisée. Le maire, Gérard Collomb, déclare vouloir en même temps « donner "un signal" aux mafias et aux proxénètes » et « calmer la fureur des riverains du 2<sup>e</sup> arrondissement » (Flandrin, 2002).

Les résident·e·s de quartiers dans lesquels exercent des prostitué·e·s se mobilisent effectivement dans plusieurs villes depuis le début de l'année. Leurs plaintes concernent surtout le bruit, la saleté, la circulation, un sentiment d'insécurité ou la réputation du secteur (Guienne, 2006-2). Ces collectifs font circuler des pétitions, organisent des réunions, parfois aussi des rondes de surveillance de « leur » quartier (Deschamps, 2006-1, p. 87). Les conflits locaux résultent de la coexistence de populations différentes sur un même territoire, perturbées par l'arrivée des « prostituées étrangères », mais aussi, comme aux États-Unis et au Canada dans les années 1980, par le processus de gentrification de certains quartiers. Les réactions des classes moyennes, qui arrivent dans des espaces déjà occupés par des groupes marginalisés, alternent alors entre des tentatives de conciliation, voire d'assistance, et des formes de confrontation, de la surveillance à l'exclusion (Redoutey, 2005, p. 71).

Mais si les riverain·e·s peuvent effectivement constituer une pression sur certaines municipalités (Guienne, 2006-2, p. 82), celle-ci « apparaît davantage anticipée ou invoquée que réellement exprimée » (Mathieu, 2013-1, p. 13). La figure des « riverains » pour les prostitué·e·s, comme pour les Roms dix ans après, en associant lutte contre les nuisances, protection des victimes et lutte contre la délinquance de ces victimes, permet une forme de dépolitisation de la situation par un effacement des clivages et des responsabilités (Fassin et al., 2014). La répartition des compétences administratives et la politique abolitionniste en application limitent effectivement la marge de manœuvre des municipalités. Mais leurs décisions concernant la prostitution résultent aussi de luttes de pouvoir à l'échelle locale – contre l'opposition au conseil

municipal – ou nationale – en anticipant des décisions gouvernementales. Les références aux plaintes de riverain·e·s permettent donc de légitimer les décisions, et les représentations des prostitué·e·s comme victimes de les exclure de concertations. Ce qui a finalement pour effet d'accroître les tensions (Guienne, 2006-2, p. 92).

Dans le même temps, le problème est aussi médiatisé et approprié au niveau national avec la Loi pour la sécurité intérieure (LSI)<sup>52</sup>. Le 8 mai 2002, lendemain de sa nomination comme ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy participe à une opération policière et médiatique sur les boulevards extérieurs de Paris. En juin il promet une « action de nettoyage », puis annonce le projet de loi en juillet. De même que certains arrêtés, la LSI porte sur une série de nuisances comme la « mendicité agressive », et oppose la présence des prostitué·e·s à la tranquillité des riverain·e·s, en application du principe de « tolérance zéro » (Hubbard, 2004). Mais la lutte contre les « réseaux » est aussi problème d'immigration : le projet, tel qu'il est présenté dans *Le Monde*, est « destiné à reconduire à la frontière les prostituées étrangères » (Zappi et al., 2002).

Dans sa version finale, la LSI introduit des mesures visant à identifier et protéger les victimes. La pénalisation du « recours » à la prostitution de mineur·e·s est étendue aux personnes « particulièrement vulnérables », validant un peu plus la « remise en question de la notion de consentement dans le champ de la sexualité » qui structure l'argumentation abolitionniste (Maugère, 2010, p. 285). La « traite des êtres humains » est introduite, suite à la ratification du protocole de Palerme. Les victimes sont incitées à collaborer à la lutte contre la traite et le proxénétisme, par l'obtention sous certaines conditions d'un titre de séjour temporaire. Ces dispositions tendent ainsi à focaliser la lutte contre la traite sur l'immigration irrégulière. Certaines mesures troublent aussi la distinction entre victimes et coupables. L'introduction du « proxénétisme de soutien » crée une ambiguïté entre la protection des victimes de prostitution forcée et des nuisances pour l'ensemble de la société. Et le délit de « racolage passif » est réintroduit, pour lutter à la fois contre les troubles à l'ordre public et contre la traite et le proxénétisme, en les privant de leur source de profit. Mais l'imprécision de sa définition produit « une interdiction générale et absolue du racolage public qui, alliée à la présomption de culpabilité pesant sur les personnes prostituées, permettrait d'appréhender et sanctionner toutes les personnes prostituées » (Vernier, 2005, p. 133).

---

52 Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure.

Le projet de loi est présenté en conseil des ministres et examiné par les assemblées à l'automne. Il est critiqué, notamment par les délégations aux droits des femmes, opposées à la répression des prostitué·e·s et favorables à la prévention de la prostitution. Il est aussi amendé, par exemple pour préciser la définition du racolage et réduire la peine encourue. Il est finalement adopté le 18 mars 2003, avec un consensus dans le champ politique sur l'existence de la traite et la nécessité de la combattre (Mathieu, 2013-1, p. 17). Le problème ainsi appréhendé – la lutte contre les « réseaux » – assimile l'immigration irrégulière et le proxénétisme organisé. Sa résolution – la protection des « victimes » – passe par leur identification, leur enfermement et leur expulsion (Chaumont, 2006 ; Fischer, 2012).

Cette définition, en réduisant le problème aux femmes étrangères qui se prostituent dans la rue, et en articulant une « logique de répression » à une « rhétorique de compassion », permet en même temps de visibiliser son appropriation politique et de légitimer sa résolution par la répression (Fabre et Fassin, 2003, p. 162). En ce sens, elle constitue une « politique symbolique » :

« au double sens du terme : au sens faible, elle ne coûte pas cher ; au sens fort, elle est porteuse de sens : d'un côté, la marge de manœuvre économique est restreinte mais, de l'autre, il est d'autant plus important de montrer que les politiques ont une prise sur l'ordre du monde » (id., p. 34)

Mais la politique symbolique a des effets matériels. La définition du racolage et les arrêtés municipaux accroissent la présence et le pouvoir de la police, qui bénéficie d'une « impunité latente » (Vernier, 2007, p. 238). Les contraventions, arrestations et expulsions se multiplient, avant même l'adoption de la LSI. Dans certaines zones les camionnettes sont prétexte à un « harcèlement contraventionnel » (Deschamps, 2006-1, p. 188). La prostitution devient ainsi une catégorie policière et sa qualification « un acte de domination sociale de l'appareil policier sur des populations vulnérables et précaires » (Mainsant, 2013, p. 489). Les étranger·e·s en particulier, « principale cible » du ministère de l'Intérieur dans sa lutte contre les réseaux (Fabre, 2003), sont effectivement les plus touché·e·s par la répression (Commission citoyens-justice-police, 2006), et plus souvent reconnu·e·s coupables de racolage ou de séjour irrégulier que victimes de la traite (Jakšić, 2013-3 ; Darley, 2006). L'appropriation politique du problème de la « traite », aux niveaux municipal et national, touche donc surtout les

étranger·e·s, pénalisé·e·s pour les protéger, mais aussi l'ensemble des personnes qui exercent la prostitution dans la rue (Vernier, 2005). Elle marque ainsi une « mutation de la politique abolitionniste » par l'introduction d'un « référentiel sécuritaire » (Maugère, 2010).

### ***3 2 « Lutte contre l'esclavage » versus « liberté de se prostituer »***

En 2002 apparaît aussi un autre type de politisation de la prostitution, sous la forme d'un débat public à la fois directement lié et relativement distinct du processus d'adoption de la nouvelle législation. Le 9 juillet, un mois après Nicolas Sarkozy, Nicole Ameline, ministre déléguée à la Parité et à l'Égalité professionnelle, effectue elle aussi une tournée nocturne sur les boulevards à Paris, cette fois avec le Mouvement du Nid. Au moment où le ministre de l'Intérieur annonce son projet de loi pour la rentrée, elle promet d'« ouvrir un débat sur la prostitution » et annonce la constitution d'un groupe de travail interministériel, tentant ainsi de s'approprier le problème de la « lutte contre les réseaux mafieux et pour la dignité des femmes » (Zappi et al., 2002).

Mais le débat est déjà ouvert, d'abord initié par des élu·e·s parisien·ne·s. Le 24 juin, Claude Goasguen, député Démocratie Libérale (DL) et conseiller municipal, propose au Conseil de Paris l'interdiction de la prostitution autour des écoles et des lieux de culte. Le 30, Françoise de Panafieu, maire d'arrondissement et députée Rassemblement pour la République (RPR), propose dans un entretien au *Journal du Dimanche* l'ouverture de maisons closes pour « veiller à la santé publique ». La majorité socialiste réagit rapidement en défendant une position abolitionniste, contre l'ouverture de maisons closes ou la publication d'arrêtés d'interdiction. Afin de lutter contre cet « esclavage » qui provoque « une montée des violences faites aux femmes », la première adjointe, Anne Hidalgo, s'engage à soutenir les associations pour l'accompagnement et la réinsertion des prostitué·e·s (Zappi, 2002 ; Krémer, 2002-3). Et Christophe Caresche, adjoint chargé de la prévention et de la sécurité et député, annonce son intention de déposer une proposition de loi, inspirée des rapports sur l'esclavage moderne, qui pénaliserait notamment les client·e·s (Zappi et al., 2002). Le débat initié par l'annonce

de la LSI, d'abord relativement limité au champ politique, participe surtout de luttes de distinction entre majorité et opposition au Conseil de Paris et au gouvernement.

À partir du début de l'été, le débat sort de ce champ, avec la multiplication des tribunes de diverses personnalités dans les journaux nationaux, opposant la « lutte contre l'esclavage » à la « liberté de se prostituer ». Le juriste Daniel Borrillo soutient par exemple la liberté privée de disposer de son corps, protégée par la capacité à consentir que doit garantir l'État et limitée uniquement par l'absence de préjudices à autrui. Contre la répression et l'exclusion des prostitué·e·s, il défend leur nécessaire protection en donnant à la prostitution « le caractère de profession à part entière » (Borrillo, 2002). Marcella Iacub, elle aussi juriste, critique la criminalisation de la prostitution, et plus largement la « mise en question du consentement des femmes à partir de la théorie fumeuse de la domination masculine », qui tendrait à fragiliser le « nouvel ordre sexuel » fondé sur la liberté de consentir des personnes ayant atteint la majorité sexuelle (Iacub, 2002). Avec les écrivaines Catherine Millet et Catherine Robbe-Grillet, elle conteste la « classe politique » qui amalgame les prostitutions forcée et consentie et définit les prostituées comme déviantes ou victimes, elles affirment « qu'une femme [peut] choisir volontairement ce métier ». Elles proposent alors d'« instituer un espace de prostitution libre » pour « mieux combattre les véritables réseaux d'esclavage sexuel » et permettre que la prostitution soit effectivement un « rapport contractuel » (Iacub, Millet et Robbe-Grillet, 2003).

Les tribunes sont souvent des réactions successives par journaux interposés. Geneviève Brisac, Marie Desplechin, Annie Ernaux, Kathleen Evin et Marie Monteil, respectivement écrivaines, journaliste et productrice, contestent par exemple ces « pseudo-féministes chics et modernes », d'une part pour leur position sociale privilégiée – « rien n'empêche les Françaises de jouer à la pute, comme Marie-Antoinette jouait à la bergère » –, d'autre part pour leur position politique libérale – « il faut penser un peu plus loin que le bout du marché ». Elles affirment ainsi leur position abolitionniste : « Le problème des femmes prostituées, ce n'est pas l'espace de la vente, c'est la prostitution » (Brisac et al., 2003). Le même jour, Danielle Bousquet, Christophe Caresche et Martine Lignières-Cassou, trois député·e·s PS, répondent aussi, en contestant leur assimilation à l'« ordre moral » et les évocations de « métier » ou de « contrat » à propos du « système prostitutionnel », qui associe la traite des êtres

humains à d'autres trafics et réseaux mafieux, et « s'appuie (...) sur la violence physique et mentale, et sur la contrainte économique » (Bousquet et al., 2003).

Deux « modèles » sont souvent évoqués pour illustrer les positions et oppositions : la Suède où les client·e·s sont pénalisé·e·s depuis 1999, et les Pays-Bas où depuis 2001 la prostitution est réglementée. La pénalisation des client·e·s en particulier est évoquée par Florence Montreynaud dès juin 2002, qui en attribue la revendication aux riverains (Montreynaud, 2002), puis par Marcella Iacub en juillet qui la présente comme consensuelle dans les « partis majoritaires » (Iacub, 2002). Elle est effectivement défendue par Gisèle Halimi puis par les trois député·e·s PS, au nom des étrangères supposées victimes de trafic et majoritaires parmi les prostitué·e·s : « On ne légifère pas pour des pratiques individuelles isolées, mais pour un phénomène collectif et massif » (Bousquet et al., 2003). Le sociologue Éric Fassin, dans un texte paru en août, tente de réinscrire le débat médiatique dans le conflit politique : il décrit la distinction entre abolitionnisme et réglementarisme comme un affrontement entre « deux politiques de la sexualité », pour finalement désigner le « combat essentiel » : la lutte contre le projet de « panique sécuritaire et sexuelle » de la droite au gouvernement (Fassin, 2002). Avec Daniel Borrillo et les sociologues Jeanne Favret-Saada et Françoise Gaspard, il critique à nouveau la « logique sécuritaire » appliquée aux prostitué·e·s dans une tribune publiée au moment où le projet de loi est présenté au Sénat (Borrillo et al., 2002). Mais à quelques exceptions près les positions exprimées portent finalement peu sur la situation réelle des prostitué·e·s et la réforme présentée par le gouvernement.

La plupart des textes se réfèrent au féminisme, parfois comme positionnement explicite, parfois par un projet d'émancipation des femmes ou d'égalité avec les hommes. Gisèle Halimi et Élisabeth Badinter, sur une même page du *Monde*, évoquent par exemple le droit des femmes de disposer de leur corps et le slogan « Mon corps m'appartient », avec des conclusions contraires à propos des prostituées. La première soutien, contre la proposition de rouvrir des maisons closes, la lutte contre l'esclavage sexuel et l'aliénation des prostituées. « La prostitution est le paroxysme du non-pouvoir d'une femme sur elle-même. (...) Faire de son sexe l'objet de l'échange argent-plaisir n'est jamais, quoi qu'on dise, librement consenti » (Halimi, 2002). La seconde, au contraire, critique l'assimilation de la prostitution à l'esclavage et la négation du consentement des prostitué·e·s : « Il est urgent d'entendre les prostituées. (...) Toute loi

qui se ferait sans elles ou contre elles serait par avance frappée d'illégitimité » (Badinter, 2002). Ces oppositions s'inscrivent dans des divisions fortes concernant la prostitution dans le mouvement. Dans le *Dictionnaire critique du féminisme* paru en 2000 par exemple, « prostitution » est le seul terme à faire l'objet de deux entrées, rédigées par Gail Pheterson et Claudine Legardinier (Hirata et Laborie, 2000). Mais les positions s'inscrivent aussi dans un espace social qui préexiste au débat et qui dépasse la question, influencé par des mobilisations récentes liées au genre et à la sexualité, aux minorités et aux violences, ou par des confits structurants comme les *sex wars* étasuniennes ou émergents comme les « affaires » successives de voile islamique (Fabre et Fassin, 2003 ; Bessin et Dorlin, 2005).

Les prises de position sur la prostitution permettent ainsi de légitimer des positions plus générales sur les femmes ou sur la sexualité, sur « une certaine idée de la démocratie en matière de mœurs » (Iacub, Millet et Robbe-Guillet, 2003) ou « l'émancipation des êtres humains et la liberté des individus » (Bousquet et al., 2003) (Boltanski, Darré et Schiltz, 1984). Mais le débat intellectuel, en s'appropriant le problème, s'autonomise du champ politique, d'où son influence marginale sur le processus législatif. Dans le même temps, il s'autonomise aussi de la cause des prostitué·e·s : la prétention à les représenter pour défendre leurs intérêts, par un « effet d'oracle », suppose leur absence (Bourdieu, 2001, p. 269). Ou comme le dit Claire Carthonnet : « Ce sont les autres qui parlent en solidarité, qui théorisent ce que nous faisons et ce que nous sommes – ce n'est pas nous qui parlons en notre nom. Or, notre intérêt, c'est que ce soit nous qui théorisons, qui écrivons et qui mobilisons les intellectuels » (Amaouche et al., 2003). L'exclusion des prostitué·e·s est donc à la fois une condition et une conséquence du débat sur la prostitution.

À l'intersection entre le débat intellectuel et le processus législatif, une position se distingue, au début de l'examen de la loi au Sénat, alors que les responsables politiques se divisent et que les discours médiatiques se polarisent. Le député socialiste Alain Vidalies, membre de la Commission des lois et rapporteur de la mission sur l'esclavage, est interviewé dans *Le Monde* en octobre (Vidalies, 2002). Il présente d'abord les principales conclusions du rapport : « explosion » des réseaux internationaux, viols et violences systématiques des femmes. « Étrangères en situation



irrégulière, elles sont des victimes, longtemps ignorées de tous. » Puis il s'oppose aux propositions – le projet de loi et la pénalisation des client·e·s – qui « s'inscrivent dans une confusion entre la question de la traite des êtres humains et celle de la prostitution ». Pour lutter contre la traite, qu'il estime prioritaire, il propose d'augmenter les moyens personnels et la coopération internationale et de définir un statut des victimes. Sur la prostitution, il considère la politique abolitionniste, assimilée au prohibitionnisme en tant qu'elle vise sa disparition, comme « la seule intellectuellement cohérente ». Mais il ne la juge pas satisfaisante en raison de ses contradictions et son inefficacité.

« Qui peut penser que la prohibition aboutirait à la disparition de la prostitution ! Personnellement, je n'y crois pas et je pense que le gouvernement, le Parlement et les associations devraient engager un débat sans réponses simplistes. L'expression "travailleur du sexe" ne doit pas être taboue et empêcher la réflexion. »

Il précise enfin, de même que la traite ne concerne pas l'exploitation uniquement sexuelle mais aussi à des fins domestiques ou économiques, que « l'échange d'actes sexuels contre de l'argent ou des avantages matériels » ne se limite pas à la prostitution. Il relativise ainsi la particularité de la prostitution, pour laquelle uniquement on propose une interdiction généralisée, alors qu'on pourrait étendre les questions sur la stigmatisation ou le consentement à « toutes les activités commerciales liées au sexe ». Ainsi la contre-définition de la prostitution comme « travail sexuel » est-elle sinon appropriée, au moins proposée et justifiée par un ancien avocat spécialisé en droit du travail, parlementaire spécialiste de l'esclavage, élu pour examiner le projet puis adopter la loi. Autrement dit, cette position, exprimée par une personnalité reconnue à plusieurs titres comme légitime sur la prostitution, constitue une opportunité de légitimation pour le « travail sexuel ». Elle reste pourtant sans suite, en raison probablement des oppositions politiques comme de la saturation médiatique.

La prise en charge de la prostitution par des personnalités publiques et des institutions politiques, par l'adoption de nouvelles réglementations au début des années 2000 en France, comme par la création de commissions au Canada dans le milieu des années 1980, vise à afficher l'appropriation du problème et justifier sa résolution par la répression. Et dans les deux cas, plus qu'elle ne permet leur neutralisation, elle suscite la

mobilisation de groupes contestataires. En effet, si la lutte contre les « réseaux » n'est pas efficace pour protéger les « victimes de la traite » (Jakšić, 2008), elle constitue en revanche « une politique de *back clash* » effective pour réprimer les prostitué·e·s (Maugère, 2010, p. 273). Même les personnes reconnues comme victimes, dans leur parcours policier, associatif et administratif, sont d'abord perçues comme « victimes-coupables » (Jakšić, 2013-2, p. 202). Ces répressions et stigmatisations accrues provoquent alors des réactions parmi les prostitué·e·s.

#### **4 Les prostitué·e·s contre la répression**

Les réactions à l'augmentation de la répression, aux arrêtés déjà publiés et au projet de loi annoncé apparaissent dès juin 2002, initiées par quelques prostitué·e·s et organisations alliées. Une réunion publique d'information est organisée le 4 juin à Paris, suivie d'une manifestation au Bois de Boulogne, par une dizaine d'associations de santé communautaire ou de lutte contre le VIH/sida pour « dénoncer la "répression insupportable" dont seraient actuellement victimes ceux qu'ils nomment les "travailleurs et travailleuses du sexe" » (Krémer, 2002-1). Le 13 août, une quarantaine de prostitué·e·s soutenu·e·s par Cabiria se rassemblent devant l'hôtel de ville de Lyon contre l'arrêté publié au début du mois, le « harcèlement quotidien » par la police et les riverain·e·s et le projet de LSI : « Sarkozy, Collomb, même programme » (Victor, 2002). Et le 9 octobre à Paris, quelques prostitué·e·s participent à un rassemblement d'associations féministes et LGBTI<sup>53</sup> qui « marque [leur] entrée en résistance » (Deschamps, 2005, p. 92). Les premières manifestations, surtout des réactions locales aux pratiques répressives ou au projet de loi annoncé, sont liées aux situations et aux soutiens des prostitué·e·s, avec « un tissage associatif et un encouragement à la solidarité très variables d'une ville à l'autre » (id., p. 100). C'est à l'automne, avec l'examen du projet de loi au parlement, que commence la mobilisation nationale. Elle échoue du point de vue de sa principale revendication : la loi est adoptée et la répression appliquée. Mais les conditions de cette mobilisation participent à structurer et délimiter

---

<sup>53</sup> Le rassemblement est appelé en soutien à la CADAC et à l'Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens (APGL), évincées du Conseil supérieur de l'information sexuelle, et à l'Existrans, la marche annuelle des personnes trans et intersexes, réprimée par la police le weekend précédent.

l'espace de la cause des prostitué·e·s, par la multiplication des groupes et des alliances, la diversification des représentations et des revendications.

#### ***4 1 Dépasser les divisions***

Dès le début de la mobilisation apparaît une condition de son efficacité : dépasser les divisions entre prostitué·e·s, autant la concurrence qui les oppose dans l'exercice de l'activité que les désaccords qui apparaissent dans la construction du mouvement. L'opposition commune aux violences policières et aux politiques répressives doit ainsi permettre de les rassembler à partir de ce qui pourrait les diviser : la définition des étranger·e·s comme « victimes » ne les vise pas tou·te·s dans sa justification mais les concerne tou·te·s dans son application.

Pour Claire Carthonnet par exemple, le rassemblement lyonnais du 13 août représente « un symbole fort : il n'est plus question de conflit d'intérêts entre les traditionnelles et les étrangères. Nous sommes toutes touchées par la répression et les médias locaux se mobilisent avec nous contre le texte discriminatoire » (Carthonnet, 2003, p. 35). Des journalistes relèvent pourtant l'absence de « certaines "figures" de la prostitution lyonnaise », qui « se disent porte-parole "des Lyonnaises" et disent "défendre leurs terres contre les étrangères" » (Géraud, 2002). Mais d'autres positions des prostitué·e·s sont aussi rapportées. Babette : « Contrairement à ce que veulent nous faire croire les politiques ou la police, la chasse à la prostitution nous concerne toutes parce qu'elle entraîne un climat de méfiance et de tension entre nous » (ib.). Ou Shalimar : « Les nouvelles sont des boucs émissaires. Les anciennes ont cru qu'avec la droite au pouvoir elles en seraient débarrassées. Maintenant, elles se rendent compte que ce nettoyage concerne tout le monde » (Victor, 2002). À Paris aussi, peu après le premier rassemblement, deux-cents prostitué·e·s, garçons, travesti·e·s, trans et femmes de différents quartiers, informé·e·s par « radio tapin », se réunissent porte Dauphine et « s'auto-organisent pour la défense de leur métier » (Gil, 2012, p. 133). Claudia Gomez, prostituée du Bois, prend l'initiative de centraliser et coordonner les propositions et « invite à laisser de côté les divisions internes et à réapprendre la solidarité » (Deschamps, 2005, p. 97). Le processus de définition de la cause passe donc par une

activité pratique de cadrage : « rallier les filles, mobiliser les Françaises, leur expliquer le projet de loi, leur faire comprendre qu'il n'y avait pas d'exception et que la loi s'appliquerait à toutes, qu'en défendant les étrangères on se défendait soi-même », raconte Claire Carthounet (Amaouche et al., 2003).

La définition de leur cause et la mobilisation des prostitué·e·s passe aussi par la création de nouvelles organisations. L'idée de créer une association émerge lors de la réunion Porte Dauphine, sa réalisation est facilitée par le rôle central que prend rapidement Claudia Gomez, « dépositaire » du cahier dans lequel chaque participant·e inscrit ses coordonnées (Deschamps, 2005, p. 97). France Prostitution est créée mi-octobre, ses statuts sont déposés début novembre. Si elle émane surtout de prostitué·e·s trans du Bois de Boulogne, elle entend étendre son influence à l'échelle nationale et représenter indifféremment les femmes, travesti·e·s, trans et hommes, mais sans proxénète exclusivement. Dans le communiqué rapidement publié, elle annonce regrouper 150 personnes pour « défendre la prostitution pratiquée librement sur le territoire national par toute personne majeure » et « militer pour la reconnaissance d'un certain nombre de droits et de devoirs des prostitué(e)s » (Krémer, 2002-3). Mi-octobre apparaît aussi un autre collectif, Hétaïra en colère, composé de « traditionnelles » exerçant au Bois de Vincennes. Il ne réunit, comme France Prostitution, que des personnes sans proxénète, mais se distingue aussi par sa structure informelle (sans statuts officiels), son implantation locale (limitée au XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris) et sa composition (presque exclusivement des femmes cisgenres) (Deschamps, 2006-1, p. 213).

La mobilisation et l'organisation des prostitué·e·s comme des associations permettent l'expression publique de leur opposition au projet de LSI. Le 5 novembre, 500 personnes se rassemblent devant le Sénat autour de slogans comme « Racolage passif, répression active » ou « Vous couchez avec nous, vous votez contre nous » : prostitué·e·s, militant·e·s, élu·e·s, membres d'associations communautaires, commerçant·e·s de la rue Joubert, collectifs de migrant·e·s ou de précaires, chercheur·se·s et journalistes. Malgré les moyens réduits des organisateur·trice·s et l'intérêt limité de la « communauté », « des filles viennent de toute la France » au premier évènement d'ampleur nationale sur la prostitution depuis 1975 (Amaouche et al., 2003). Et si les prostitué·e·s étranger·e·s semblent peu présent·e·s, les participant·e·s

au rassemblement déclarent les représenter pour défendre leurs intérêts communs. Comme le dit Christiane, une « traditionnelle », « ce qui m'énerve, c'est quand des filles me disent : c'est les étrangères qui seront surtout visées. Ce qui est en cause, c'est une question de droits pour toutes les prostituées » (Monnot, 2002).

L'unification du groupe des prostitué·e·s se fonde donc sur l'opposition aux politiques répressives, mais aussi sur l'exclusion des « victimes de la traite ». Cette délimitation de l'espace de la cause des prostitué·e·s semble consensuelle à Paris dès le début de la mobilisation. Pendant la réunion porte Dauphine, l'irruption de deux jeunes femmes albanaises suscite d'abord des réactions « mitigées, certaines voient en elles les responsables de la dégradation de leur situation et se montrent hostiles à leur égard, d'autres calment le jeu et rappellent aux plus anciennes les sévices qu'elles ont elles-mêmes connus du temps où elles étaient maquées » (Gil, 2012, p. 133). Mais quand on leur propose de rejoindre la discussion les deux femmes s'enfuient, deux hommes à proximité sont identifiés comme leurs proxénètes. Une seconde discussion émerge ensuite avec l'apparition de six garçons roumains et mineurs. « À l'issue de ces deux disputes, entre commisération et agressivité, les putes et les tapins de l'Ouest parisien décident que leur opposition à Nicolas Sarkozy doit s'exprimer entre personnes "libres" de faire le trottoir » (Deschamps, 2005, p. 98).

Cette délimitation de la cause est confirmée par la suite. France Prostitution et Hétaïra en colère, outre leur participation à la mobilisation nationale, interviennent aussi dans la gestion locale des conflits, entre autres en adoptant des chartes de bonne conduite<sup>54</sup>. Ces textes reprennent certaines « règles du métier » (comme l'usage obligatoire du préservatif ou la confidentialité vis-à-vis des clients), d'autres de droit commun (l'interdiction des « troubles à la sécurité et à la tranquillité » ou de l'« outrage public à la pudeur »), d'autres encore contre les nuisances (la « discrétion » et le respect des lieux, l'interdiction d'exercer à certains endroits ou moments). Ils visent à renforcer la cohésion entre prostitué·e·s comme leur acceptation par les riverain·e·s et les institutions. Ce qui passe aussi par une exclusion implicite : France Prostitution impose d'être « propriétaire ou locataire en son nom propre » de son local ou véhicule, inaccessible aux personnes sans titre de séjour pérenne (Deschamps, 2006-1, p. 34). Et

---

<sup>54</sup> Comme les prostitué·e·s du centre-ville de Lille à la fin des années 1990, pour éviter leur exclusion vers la périphérie (Guillemaut et Carthouet, 2002, p. 36).

cette exclusion est parfois explicitée, comme lors de l'audition des femmes d'Hétaïra à l'Hôtel de Ville de Paris :

« Notre collectif avait préconisé une absence d'activité prostitutionnelle pour les personnes étrangères munies de visa touristique ou en attente de régularisation. Cette recommandation n'est pas liée à un rejet de notre part de nos camarades étrangères mais à une volonté de les protéger des activités criminelles des réseaux internationaux de prostitution. » (id., pp. 34-35)

Les « victimes » sont parfois assimilée aux « étranger·e·s », alors qu'une partie des « traditionnelles » sont originaires du Cameroun ou du Maghreb. Et les « prostitué·e·s libres » sont parfois assimilées aux « traditionnelles », alors que certaines ont connu l'emprise du « milieu ». La définition de la prostitution par l'exclusion des « victimes » n'est pas consensuelle parmi les prostitué·e·s et dans la mobilisation, mais elle constitue bien une « co-construction » à laquelle participent notamment des « traditionnelles » (Mayer, 2011-2, p. 48). Cette délimitation de la cause répond aussi à une volonté de se protéger : elle produit une distance à la fois symbolique et matérielle entre la prostitution et le proxénétisme dont certain·e·s se sont libéré·e·s, les agressions et la répression qu'il peut entraîner, mais aussi, comme pour les « groupes à risques » la décennie précédente, la stigmatisation qui pourrait se propager.

Enfin, l'unité apparente des prostitué·e·s mobilisé·e·s n'empêche pas des divisions persistantes. Ces divisions résultent en partie du traitement politique de la prostitution : la répression, les agressions, la précarisation et l'isolement qui augmentent à partir de 2002 fragilisent les liens concrets de solidarités entre prostitué·e·s, en accroissant la concurrence mais aussi en favorisant les tensions et rivalités. De même pour son traitement médiatique : la visibilité publique qu'acquièrent quelques un·e·s les distinguent nécessairement des autres représenté·e·s, « victimes » ou « coupables », comme un groupe homogène. Le portrait publié dans *Libération* en septembre 2002 de Claire Carthounet, « en passe de devenir la pute qui parle, la pute qui manifeste », conclue par exemple qu'« elle n'est déjà plus une pute comme les autres » (Perrignon, 2002).

Ces divisions résultent aussi de désaccords sur les formes d'organisation et de contestation. Les deux organisations parisiennes, créées au même moment, adoptent des stratégies différentes de représentation. Si la porte-parole de France Prostitution

montre son visage et dit son nom dans les médias ou aux pouvoirs publics, les membres d'Hétaïra en colère dissimulent systématiquement leur identité derrière des masques et des pseudonymes. Tou·te·s n'ont pas la même expérience du stigmate de « pute », qui touche particulièrement les femmes, dont beaucoup se présentent comme « mères » et entendent protéger leurs enfants (Pheterson, 2001). Et certain·e·s ont déjà une expérience de stigmatisation comme trans ou gay, parfois aussi des espaces communautaires de sociabilité ou de militantisme, facilitant l'« acceptation » d'identités stigmatisées (Goffman, 1975, p. 19). Les différentes stratégies de représentation correspondent donc aux effets différenciés de la visibilité, en fonction notamment des positions dans les rapports sociaux de genre et de sexualité. Les principales représentant·e·s des prostitué·e·s dans la mobilisation, Claire Carthonnet et Claudia Gomez, toutes deux trans, sont parmi les premières à bénéficier d'une « identité complète », d'un « nom *propre* » en particulier (Deschamps, 2006-1, p. 116). Mais les masques aussi « donnent un visage à la prostitution » pour Claire Carthonnet : « Affirmer le stigmate c'est aussi une forme d'émancipation ; montrer qu'on porte un masque et le rendre explicite, c'est une avancée » (Amaouche et al., 2003). La dissimulation collective, comme l'affirmation individuelle, en permettant aux groupes dominés d'accéder à l'expression et à la confrontation, constituent différentes stratégies de résistance aux rapports de domination (Scott, 2008, ch. 6). Si les prostitué·e·s ont des difficultés à dépasser leurs divisions pour contester leurs représentations comme coupables ou victimes, leurs stratégies, davantage complémentaires que concurrentielles, participent donc à les faire exister publiquement comme un groupe mobilisé pour défendre la possibilité d'exercer son activité.

## ***4 2 Renforcer les alliances***

Les groupes minorisés étant aussi minoritaires, l'efficacité de la contestation implique non seulement de dépasser les divisions mais aussi de multiplier les alliances. Dès juin 2002, différentes associations participent activement à la mobilisation. Le rassemblement du 5 novembre est notamment appelé par le PASTT, les Verts Paris, Act Up, Cabiria et le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés). Le

15 décembre a aussi lieu une manifestation unitaire et nationale contre les « politiques sécuritaires ». Et le 13 janvier 2003, une conférence de presse réunit Claudia Gomez et Claire Carthonnet, des représentant·e·s du Bus des Femmes, du PASTT et de Cabiria, d'Act Up et de AIDES, mais aussi de deux actions de « réinsertion » : ALC Nice et Intermède (l'antenne mobile de l'Amicale du Nid à Paris). Différentes associations, au-delà de certains clivages, participent à des actions répétées, dans plusieurs villes et sous différentes formes – mobilisations publiques ou interpellations symboliques.

La réaction associative est facilitée par l'existence d'une coalition pour le soutien aux prostitué·e·s. La principale animatrice de la commission prostitution d'Act Up à partir de 2002 considère que son rôle consiste alors à « réactiver des réseaux qui existaient déjà », comme le collectif Olympio, pour « développer une plateforme de consensus entre des associations » [entretien n° 4]. La réunion hebdomadaire qu'Act Up consacre à la prostitution en octobre 2002, à laquelle participent Claire Carthonnet et Françoise Guillemaut (responsable du département recherche de Cabiria), quelques femmes de la rue Joubert et trans du Bois de Boulogne, constitue effectivement l'« occasion d'une jonction entre différents quartiers et avec la province » (Deschamps, 2005, p. 100). Avec les associations de santé communautaire et Act Up sont aussi impliqués d'autres groupes de lutte contre le VIH/sida comme Arcat et AIDES, de défense des droits comme la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), ou des migrant·e·s comme le GISTI ou la Cimade. Ils réagissent directement à l'accroissement des risques sanitaires pour les prostitué·e·s, comme la recrudescence à partir de 2000 de demandes par des clients de rapports non protégés, et plus généralement aux politiques répressives et aux violences policières.

Plusieurs chercheur·se·s en sciences sociales prennent aussi part à la contestation. Françoise Gil et Catherine Deschamps y contribuent activement, quand elles entament en octobre 2002 une enquête sur la prostitution à Paris, et observent simultanément les effets de la répression et le début de la mobilisation. La participation de l'équipe dirigée par Marie-Élisabeth Handman et Janine Mossuz-Lavau, qui réalise l'enquête commandée par la Mairie de Paris, est plus marginale en raison notamment du devoir de réserve imposé aux chercheur·se·s. Mais le séminaire qu'elles organisent à l'EHESS constitue un espace d'échange et de construction d'analyses et



d'argumentations, également de rencontres et de recrutement de potentiel·le·s allié·e·s, pendant plusieurs années après la mobilisation.

Ces différents soutiens contribuent à visibiliser la situation et les réactions des prostitué·e·s, en appelant aux manifestations, en publiant des communiqués, contactant des journalistes ou interpellant les pouvoirs publics. Ils apportent aussi leur expertise sanitaire, leurs connaissances juridiques ou leur légitimité politique. Le 22 octobre 2002, Act Up et les Verts organisent par exemple à la Mairie de Paris une conférence de presse contre les violences policières survenues depuis l'annonce du projet de LSI. Et celle du 13 janvier 2003 a lieu à l'Assemblée nationale grâce à l'« invitation » du député Noël Mamère. Enfin, les soutiens apportent une aide moins visible mais plus directe, avec la mise à disposition de ressources (comme des locaux pour les réunions), de compétences (pour rédiger des courriers aux élu·e·s ou déposer des demandes de manifestation) ou de relations (pour trouver un avocat, diffuser des informations sur le comité de pilotage ou opérer une médiation avec la police). En résulte une coalition élargie et structurée, avec la création en 2003 du collectif Droits et Prostitution. Il réunit d'abord les représentant·e·s parisien·ne·s d'organisations impliquées avec des prostitué·e·s (associations de défense des étranger·e·s, de lutte contre le VIH/sida et de santé communautaire), pour coordonner les actions locales contre la répression. Après l'adoption de la LSI, certaines associations se retirent et d'autres rejoignent le collectif, en particulier les associations de santé communautaire. Il réunit ainsi à l'échelle nationale une douzaine de projet par et/ou pour des prostitué·e·s, afin de faciliter leurs échanges et d'organiser des actions en faveur de leurs droits.

Mais cette stratégie de coalition ne suffit pas à dépasser l'antagonisme qui structure l'espace de la cause des prostitué·e·s. L'action Intermède de l'Amicale du Nid, par sa chef de service en particulier, participe directement à la mobilisation contre le projet de LSI. La Plate-forme contre la traite des êtres humains envoie une lettre ouverte au ministre de l'Intérieur le 25 octobre, demandant de « réprimer les auteurs [de la traite], non pas les victimes » (Fabre, 2002). Florence Montreynaud participe au rassemblement devant le Sénat mais précise qu'elle ne considère pas que la prostitution soit « un métier comme un autre » (AP, 2002). Et le Mouvement du Nid, qui s'oppose à la « prohibition », se dit « vraiment triste de voir ces filles attacher leur identité à la prostitution » (Arnaud et Grosjean, 2002). Le clivage apparaît surtout le 10 décembre,

avec la manifestation organisée à Paris par le CNDF contre le projet de LSI et le « système prostitutionnel ». Les pancartes – « Si c'est un métier, proposez-le à vos enfants » ou « "Services sexuels" = sévices sexuels » – montrent le ralliement du mouvement à l'abolitionnisme. « Nous nous demandons aujourd'hui où sont nos alliés et où sont nos ennemis », déclare Claudia Gomez (Grosjean, 2002). La plupart des groupes abolitionnistes et féministes en effet, s'ils s'opposent à la répression des prostitué·e·s, ne soutiennent pas leur mobilisation.

Dans le même temps émergent aussi d'autres courants ou groupes féministes, qui ont en commun de valoriser les connaissances et compétences issues de l'expérience des « personnes concernées ». Les Panthères Roses, « réseau de pédégouines énervées » créé en réaction à la campagne pour l'élection présidentielle de 2002, s'inscrit dans les mouvements LGBTI et féministe, mais articule aussi la critique de différents systèmes d'oppression (anticapitalisme, altermondialisme ou antiracisme). Elles participent à plusieurs actions dans la mobilisation contre la LSI, à partir du « du droit des prostituées à s'organiser » (Berthault, 2006, p. 47). Autre exemple : Femmes publiques, association créée le 8 mars 2003 en réaction aux politiques répressives touchant notamment les prostitué·e·s et aux discours abolitionnistes d'une partie du féminisme. Regroupant notamment des chercheur·se·s en sciences sociales et des militant·e·s de la lutte contre le VIH/sida, elle défend une approche « pragmatique », au croisement du féminisme et de la réduction des risques (Deschamps et Souyris, 2008). Si ces groupes ne modifient pas directement la situation des prostitué·e·s, ils participent en revanche à modifier le rapport de force dans le mouvement féministe.

La coalition, enfin, ne parvient pas à transformer le relatif consensus sur la lutte contre la traite dans le champ politique. Seul·e·s quelques militant·e·s des Verts soutiennent activement la mobilisation, Anne Souyris en particulier. Journaliste au *Journal du Sida*, elle rencontre des prostitué·e·s au milieu des années 1990 à l'occasion d'un reportage sur le Bus des Femmes. Quand elle s'engage chez les Verts en 1999, elle découvre l'abolitionnisme de la commission « femmes » du parti, « tenue » par Marie-Victoire Louis et « propriétaire » du thème de la prostitution [entretien n° 26]. Elle propose rapidement un « Appel pour une politique de réduction des risques en matière de prostitution », qui obtient des soutiens dans l'organisation, mais aussi un blocage de la commission. Elle crée aussi un « groupe de travail » pour nourrir les discussions en

lien avec associations et prostitué·e·s. La position finalement adoptée en 2003, résultat d'un processus entre oppositions et négociations, propose d'« intégrer les prostitué·e·s dans le droit commun, leur permettre de se soigner, de vivre décemment et de se défendre contre la violence dont elles font l'objet » (Groupe prostitution des Verts Paris, 2002). Malgré cette lutte interne au parti et son soutien partiel mais effectif aux prostitué·e·s, Claire Carthonnet considère, suite à la rencontre le 5 novembre entre une délégation et les groupes PS et PC du Sénat, qu'« il n'existe pas de véritable opposition contre le projet de loi » (Carthonnet, 2003, p. 27).

Avec ces alliances apparaît finalement la méfiance régulièrement exprimée d'une partie des prostitué·e·s pour leurs allié·e·s. Dès octobre par exemple, la présence de Françoise Guillemaut au côté de Claire Carthonnet est perçue par certain·e·s comme signe de l'influence des chercheur·se·s dans les groupes communautaires (Deschamps, 2005, p. 100). Cette méfiance résulte en partie d'expériences de manipulation des prostitué·e·s ou de récupération de leur cause. Peu avant la mobilisation, Judith Trinquart soutient une thèse en médecine sur la « décorporalisation » : la prostitution produirait « un système de défense psychique complexe (...) qui aboutit à la production d'un discours ambivalent à l'extrême » (Trinquart, 2002-2, pp. 11-12). Cette notion, version médicale de la définition des prostitué·e·s comme victimes traumatisées, largement diffusée et appropriée dans le mouvement abolitionniste, se fonde sur des observations effectuées lors d'un stage au Bus des Femmes. Puis peu après la création de France Prostitution, ses fondatrices entrent en conflit avec un avocat qui propose pour les soutenir et d'*outer*<sup>55</sup> certains clients. Opposées à ce moyen de pression, elles arrêtent leur collaboration. Mais un nouveau communiqué qui « émane » de son cabinet signale : « L'association pourrait citer de nombreux politiques, députés, sénateurs, ministres, magistrats et policiers qui sont allés voir les filles ou les garçons » (Krémer, 2002-3). Les prétendu·e·s allié·e·s participent parfois à faire des prostitué·e·s des victimes (de traumatisme) ou des coupables (d'extorsion). Et cette méfiance a des effets sur les conditions de contestation. Suite aux prises de parole spontanées de certain·e·s allié·e·s lors d'évènements publics, un consensus émerge rapidement sur la nécessité que les

---

55 L'*outing* est une forme de dénonciation qui consiste initialement à « révéler l'homosexualité d'une personnalité publique qui s'attacherait à la taire et, ce faisant, validerait le stigmatisme qui lui est associé », en particulier de personnes « qui non seulement choisissent de rester "dans le placard", mais de surcroît encouragent l'homophobie par leurs positions ou par leurs engagements » (Broqua, 2003).

représentant·e·s soient désigné·e·s parmi les prostitué·e·s. Puis, en réaction au nombre et à la place croissants des sociologues, journalistes, militant·e·s et étudiant·e·s, France-Prostitution et Hétaïra en colère décident finalement de se réunir en non-mixité (id., p. 110).

La réaction de méfiance qu'expriment certain·e·s prostitué·e·s est également liée à la relation de dépendance que produisent certain·e·s allié·e·s. La position d'une organisation résulte parfois de l'implication d'une personne, comme Anne Souyris pour les Verts ou la chef de service d'Intermède pour l'Amicale du Nid. Ces actions individuelles peuvent ainsi rendre des alliances collectives possibles, mais aussi précaires. AIDES par exemple s'oppose à la LSI suite au constat par le groupe Pin'Aides, qui intervient auprès des prostitués de la Porte Dauphine, des effets sanitaires des politiques répressives. L'investissement personnel du coordinateur régional des actions de prévention permet de rallier une association nationale à la mobilisation. Mais AIDES se désengage aussi rapidement en 2003, après l'adoption de la LSI et la mutation de ce coordinateur. Avec cette méfiance, qui concerne les motivations des allié·e·s, les répercussions de leur soutien ou les risques de dépendance, apparaît un second enjeu structurant la construction du mouvement : l'autonomie des prostitué·e·s.

### ***4 3 Défense du métier ou revendication d'un statut ?***

Pour Claire Carthonnet, le manque d'opposition à la LSI et de soutien aux prostitué·e·s s'explique aussi par la définition de leur activité : « au-delà de la LSI, nous affirmions être des travailleuses et vouloir garder notre travail » (Amaouche et al., 2003). Le « travail » n'est pas une revendication consensuelle parmi les prostitué·e·s, qui ne se reconnaissent pas plus comme « travailleur·se·s sexuel·le·s » que les années précédentes. Mais il est un thème récurrent dans la mobilisation, par exemple sur les pancartes du rassemblement du 5 novembre : « Encore un petit métier qui se perd », « prostituée, un métier que nous voulons pratiquer », ou « si la loi Sarkozy passe, rendez-vous à l'ANPE, nous viendrons grossir les rangs des chômeurs et des RMistes ». De même pour les actions, qui se poursuivent après l'adoption de la loi. Le 20 février 2006, pour dénoncer le harcèlement policier qu'elles subissent, une cinquantaine de

« traditionnelles » du Bois de Vincennes occupent une agence de l'ANPE. Sur leur banderole de nouveau : « Nous venons grossir les rangs des demandeurs d'emploi, car nous avons du travail mais on nous interdit de l'exercer » (Gil, 2012, p. 135). L'une d'elles déclare : « On ne veut ni devenir érémites ni SDF. On demande à manger, tout simplement » (Égré et Hasse, 2006).

Les « traditionnelles » – les plus impliquées dans les organisations parisiennes et les plus visibles au niveau national – considèrent souvent exercer un « métier » – notion qui peut référer à l'expérience comme durée (l'ancienneté dans l'activité) et comme savoir (des connaissances pratiques) (Desrosières et Thévenot, 2000, p. 40). Pour Gabrielle Partenza par exemple, qui le pratique pendant trente ans jusqu'à la fin des années 1990 : « c'est un métier, qu'on le veuille ou non ça s'apprend » [entretien n° 19]. Quand elle commence, des anciennes lui transmettent « ce qui se fait, ce qui ne se fait pas, parce qu'il y avait une véritable déontologie », mais aussi des « techniques de travail » : choisir ses clients, imposer ses conditions, conserver sa place... La transmission des techniques et des règles entre générations permet notamment d'assurer sécurité et cohésion, contre les risques d'agression et plus généralement la stigmatisation (Comte, 2010, pp. 433-435). Le métier se caractérise donc par une socialisation spécifique, mais aussi par une autonomie individuelle, entre autres l'absence de supérieur·e hiérarchique ou d'emploi du temps imposé. C'est probablement pourquoi les « traditionnelles » parlent plus rarement de « travail », qu'elles associent aux contraintes du salariat dont elles ont voulu s'émanciper, peut-être aussi à une culture ouvrière dont elles sont éloignées : « cela fait trop Arlette Laguiller » (Schaffauser, 2014, p. 21).

Un statut économique, social et fiscal des prostitué·e·s est évoqué dans le premier communiqué de France Prostitution, sans être nommé ni détaillé (Krémer, 2002-3). Mais le plus souvent, leurs organisations ne revendiquent pas tant la reconnaissance du métier par un statut, que la possibilité de l'exercer pour ne dépendre de prestations sociales ou d'une activité salariée. D'où par exemple le refus de l'*outing* : nommer publiquement les clients reviendrait à perdre un « fond de commerce » [entretien n° 6]. Le respect des règles du métier, en l'occurrence la confidentialité, prévaut donc dans les décisions stratégiques. D'où aussi l'exclusion des « victimes de la traite », pour des groupe qui contestent non pas les restrictions des migrations mais la répression de la

prostitution, « ce qui ne les distingue en rien sur ce plan des enseignants, agriculteurs, chauffeurs routiers ou chercheurs scientifiques, dont les revendications et manifestations relèvent de la même logique : la préservation des conditions d'exercice de leur métier » (Deschamps, 2006-1, p. 36). En ce sens, les motivations des prostitué·e·s mobilisé·e·s relèvent d'une « logique corporatiste » (ib.).

Les associations qui les soutiennent reprennent en partie ces représentations et revendications. À la création de Droits et Prostitution par exemple, il n'est pas question de « travail sexuel », pour deux raisons selon l'animatrice de la commission prostitution d'Act Up qui devient rapidement coordinatrice du collectif : le contexte politique n'est pas jugé favorable, et « la vision qu'on avait de la prostitution, c'était celle des traditionnelles » [entretien n° 4]. Mais les discours et actions de ces associations portent généralement moins sur le métier que sur les droits. D'une part les atteintes aux droits des prostitué·e·s : il s'agit de constater et dénoncer les effets des politiques locales et nationales, l'augmentation des violences subies par les prostitué·e·s en particulier. Act Up et Cabiria publient ainsi en 2002 un « Journal des répressions » pour Paris et Lyon (Act Up-Paris, 2002 ; Cabiria, 2002-2). Puis Cabiria comme Grisélidis<sup>56</sup> publient à partir de 2003 des articles sur les politiques répressives dans chaque rapport d'activité. En janvier 2004 paraît le rapport commandé par la Mairie de Paris, dont un chapitre porte spécifiquement sur les violences, qui conclut que la LSI

« légitime et renforce les violences symboliques, physiques, policières et institutionnelles exercées à l'encontre [des prostitué·e·s]. Elle renforce également leur insécurité en les obligeant à investir des lieux éloignés des regards, d'autant plus qu'elle les contraint à travailler davantage puisque toutes ont vu leur clientèle se raréfier et, par conséquent, leur revenu diminuer de 50 % en moyenne depuis la mise en place de la loi. » (Handman et Mossuz-Lavau, 2004, p. 231)

Le 15 mars 2005, Femmes publiques organise aussi à l'Assemblée nationale un colloque intitulé « La Loi de sécurité intérieure et les prostitué·e·s : deux ans déjà », pour évaluer les effets de l'application de la LSI. Le colloque, qui se termine par un point presse, réunit des associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH/sida, avec des collectifs de prostitué·e·s (France Prostitution, Hétaïra en colère ou les prostituées

---

<sup>56</sup> Grisélidis, association de santé communautaire avec les prostitué·e·s de Toulouse créée en 1999, est issue de l'expérience d'autres associations communautaire, Cabiria en particulier.

africaines de Vincennes), mais aussi des représentant·e·s du Syndicat de la Magistrature et de la FAI.

D'autre part le droit comme ressource contre ces politiques : le problème étant causé par les arrêtés et la loi, certaines associations visent sa résolution par leur abrogation. La suppression du délit de racolage passif en particulier est constamment réclamée après l'adoption de la LSI. L'association Femmes de droits / Droits des femmes, créée en 2005 par des prostituées parisiennes et quelques alliées, envoie par exemple à tou·te·s les parlementaires une proposition de loi visant à son abrogation (Femmes de droits / Droits des femmes, 2005). En juin 2006 est aussi publié un rapport de la Commission nationale citoyens-justice-police, saisie par des prostituées Camerounaises de Vincennes. Cette commission, constituée de membres de la LDH, du Syndicat de la Magistrature et du Syndicat des Avocats de France, recommande également son abrogation (Commission CPJ, 2006, p. 34).

D'où le développement d'actions de « prévention juridique » en soutien aux prostitué·e·s (Vernier, 2007, p. 240). Dès leur apparition dans les années 1990, les associations de santé communautaire associent l'accès aux soins à l'accès aux droits, en tant qu'ils participent des déterminants sociaux de la santé. À sa création, le collectif Droits et Prostitution vise entre autres à apporter un soutien juridique aux associations, dont les ressources manquent parfois face aux demandes des prostitué·e·s poursuivi·e·s pour racolage ou confronté·e·s aux violences policières. Rapidement, son action vise aussi à prévenir les demandes possibles des prostitué·e·s ou des associations. En 2005 par exemple, *Vos droits*, une brochure présentant les droits communs en cas de contrôle d'identité, garde à vue ou rétention administrative, est rédigée, traduite et diffusée dans différents lieux de prostitution par le collectif. Les effets constatés des politiques répressives confirment les analyses et revendications du mouvement des *sex workers* : les violences que subissent les prostitué·e·s varient en fonction des conditions d'exercice et l'une des manières de lutter contre ces violences est de leur reconnaître des droits.

C'est avec la défense des droits des prostitué·e·s, associée à la revendication d'un statut, qu'apparaît le « travail sexuel » dans la mobilisation contre leur répression. L'appropriation de la catégorie associée à la revendication d'un statut est visible dans le cas d'Act Up, qui diffuse par exemple le 1<sup>er</sup> mai 2003 un tract adressé aux syndicats : « Faute d'un véritable statut de travailleurs ou travailleuses du sexe, les prostituéEs

n'ont pas droit à la retraite, au chômage et à l'ensemble des prestations sociales. Elles exercent leur activité dans des conditions qui mettent leur santé et leur sécurité en danger » (Act Up-Paris, 2003). Par la suite, les tracts et communiqués de l'association sur la prostitution finissent régulièrement par « Act Up exige un statut de travail du sexe pour les prostituéEs », puis « un statut pour les travailleurSEs du sexe ». Pour d'autres associations, la définition du problème comme absence de statut résulte de luttes d'influence dans des espaces plus discrets (Gilbert et Henry, 2012, p. 38). À Arcat par exemple, la question du statut est introduite en 2005 par le responsable d'une permanence hispanophone qui reçoit de nombreuses trans prostituées, impliqué dans la mobilisation contre leur répression et le collectif Droits et Prostitution. Ne pouvant répondre, quand une journaliste l'interroge sur « le statut », faute de position de l'association, il engage un travail de « lobbying auprès de [son] institution, pour expliquer un peu la réalité, (...) et construire quelque chose autour de l'autonomie de la personne » [entretien n° 1].

Au cours des années 1990, de même que le « réglementarisme », le « statut » est peu revendiqué par les prostitué·e·s ou les associations de santé, mais régulièrement évoqué dans les discours abolitionnistes, comme catégorie repoussoir pour désigner et délégitimer les adversaires. Au début des années 2000, s'il est parfois évoqué par les organisations de prostitué·e·s, c'est le « métier » qui apparaît le plus souvent dans leur mobilisation contre la LSI et les arrêtés. À l'inverse pour certaines associations alliées, en raison de leurs stratégies contre la répression, le « statut » apparaît plus souvent. La revendication, bien que rarement détaillée, porte généralement sur la définition des droits et devoirs associés à l'activité des prostitué·e·s. Le « travail sexuel », progressivement, n'est plus simplement une manière de nommer l'activité, mais aussi de l'officialiser.

La réaction des prostitué·e·s en 2002-2003, si elle échoue à transformer les politiques municipales et gouvernementales, parvient néanmoins à dépasser les divisions et à multiplier les alliances. Une partie des prostitué·e·s impliqué·e·s, autour des « traditionnelles » en particulier, par la création de nouvelles organisations et des stratégies de représentation diversifiées, obtiennent une plus grande médiatisation et plus généralement une nouvelle visibilité, contestant leur double définition comme



victimes et coupables. La mobilisation modifie aussi les positions relatives dans l'espace de leur cause : d'une part le mouvement abolitionniste est relativement marginalisé par son soutien limité, d'autre par la coalition pour les droits des prostitué·e·s se trouve étendue et structurée, avec en particulier le collectif Droits et Prostitution. D'où la délimitation de cet espace et l'appropriation relative de leur cause par les prostitué·e·s impliqué·e·s, qui entendent d'une part se constituer en groupe d'intérêt organisé, d'autre part préserver leur autonomie contre l'influence des allié·e·s. D'où aussi les difficultés à imposer une contre-définition de la prostitution pour contester leurs représentations : la contestation de la délégation est moins souvent associée, parmi les prostitué·e·s, à la revendication politique de reconnaissance du « travail » qu'à la logique corporatiste de défense du « métier ». C'est finalement l'inscription dans le mouvement international des *sex workers* qui permet une remobilisation pour les droits des prostitué·e·s et l'appropriation de leur cause par les « travailleur·se·s sexuel·le·s ».

## **5 Vers l'organisation des travailleur·se·s sexuel·le·s**

L'échec de la mobilisation et l'adoption de la LSI en mars 2003 sont suivies par une augmentation localement variable mais généralisée de la répression de la prostitution de rue, et finalement d'une large démobilisation à l'échelle nationale. Certaines associations poursuivent la contestation, avec par exemple en 2005 la création de Femmes de droits / Droits des femmes ou l'organisation du colloque de Femmes publiques à l'Assemblée nationale. Mais leur efficacité limitée contre la répression semble corrélée à l'implication marginale des prostitué·e·s. La coalition pour les droits des prostitué·e·s se remobilise dans la seconde moitié des années 2000, bénéficiant de son inscription croissante dans le mouvement international des *sex workers*. Deux enjeux principaux structurent cette période, suite à la mobilisation contre la LSI : regrouper les prostitué·e·s malgré la diversification de leurs situations et multiplier les alliances tout en préservant leur autonomie. Et suite aux limites des mobilisations contre la répression apparaît un nouveau collectif, Les Putes, qui développe une stratégie identitaire contre la stigmatisation. Mais s'il parvient à faire exister les « travailleur·se·s sexuel·le·s » par de nouvelles alliances et une plus grande visibilité,

l'appropriation de leur cause par des « personnes directement concernées » ne fait pas consensus parmi les prostitué·e·s.

### ***5 1 Redécouvertes du mouvement international***

Des relations entre les organisations françaises et le mouvement international se développent au cours des mobilisations successives à partir de 1975. Cabiria traduit et publie par exemple le « manifeste des travailleuses du sexe » du Durbar Mahila Samanwaya Committee de Calcutta (Comité Mahila Samanwaya, 2000). D'autres liens plus directs apparaissent aussi en fonction des opportunités que constituent par exemple les rencontres internationales. À l'occasion de la conférence sur le sida de Bangkok en 2004, Act Up-Paris et Women's Network for Unity (une ONG de défense des droits des travailleur·se·s sexuel·le·s au Cambodge), contestant les conditions d'un essai thérapeutique réalisé sur des prostituées de pays du Sud, interrompent le symposium et occupent le stand du laboratoire qui commercialise le traitement et soutient l'étude (Act Up-Paris, 2004).

Ces liens entre organisations de travailleur·se·s sexuel·le·s au niveau international se renforcent en 2005 avec l'organisation de deux grandes conférences. La première, « Forum XXX – Célébrer une décennie d'action, façonner notre avenir », a lieu du 18 au 22 mai 2005 à Montréal. Organisée par Stella pour le trentième anniversaire du mouvement de 1975 et le dixième anniversaire de plusieurs organisations, elle a pour objectif de « consolider un système de soutien communautaire par et pour les travailleuses du sexe et de s'attaquer au stigmate qui entache les personnes qui font le travail du sexe » (Cantin, 2006, p. 7). Deux journées de plénières et d'ateliers réunissent 250 personnes et une soixantaine d'organisations des cinq continents. La rencontre, selon ses organisatrices, parvient ainsi à

« rassembler des représentantes des associations de soutien aux travailleuses et travailleurs du sexe, leurs membres ainsi que leurs alliés afin de permettre le transfert d'expertises et de connaissances sur les déterminants de la santé dans l'industrie du sexe et le renforcement des capacités d'actions pour qu'elles et qu'ils puissent vivre et travailler en santé, en sécurité et avec dignité » (ib.).

Nuttella de Lirio, un travailleur sexuel suisse qui participe à partir des années 1990 à plusieurs rencontres internationales, en lien notamment avec le NSWP ou le collectif ProCoRé<sup>57</sup>, décrit cette conférence comme « une expérience formidable » : « Normalement ce sont des universitaires qui font leurs conférences de "spécialistes" et invitent aussi quelques prostituéEs pour faire joli. Mais cette fois, 80 % des participantEs étaient des personnes directement concernées » (Lirio, 2005). Il raconte en particulier son émotion à la rencontre de membres du Durbar Mahila Samanwaya Committee, qui représente 65 000 travailleur·se·s sexuel·le·s à Calcutta.

La seconde rencontre, la « Conférence européenne sur le Travail sexuel, les Droits Humains, du Travail et de la Migration », est organisée à Bruxelles du 15 au 17 octobre 2005. En 2003, quelques travailleuses sexuelles néerlandaises diffusent un appel aux organisations européennes et constituent un comité pour son organisation. L'objectif, en réaction à la politisation de la « traite des êtres humains » et à la prolifération des politiques répressives, est de construire un mouvement européen de *sex workers* en développant des outils pour défendre et étendre leurs droits. Pendant deux jours, 200 participant·e·s dont 120 travailleur·s·es sexuel·le·s, représentant 86 organisations d'une trentaine de pays, discutent les propositions issues des consultations sur la situation dans chaque pays. Parmi les recommandations :

« Les gouvernements devraient protéger le droit du travail des travailleur·se·s du sexe comme ils le font pour les droits des autres travailleur·se·s. En particulier, les travailleur·se·s du sexe ont le droit à la sécurité sociale, aux services médicaux et aux salaires minimums. Les travailleur·se·s du sexe – y compris les travailleur·se·s migrant·e·s – devraient être légalement autorisé·e·s à travailler » (ICRSE, 2005-3)

En résulte l'adoption d'un « Manifeste des sex workers en Europe » et d'une « Déclaration des droits des travailleurSEs du sexe en Europe », présentés le troisième jour au Parlement européen (ICRSE, 2005-1 et 2). La rencontre se termine par une marche dans les rues de la ville derrière une banderole « *Sex workers rights = human rights* » (« Droits des travailleur·se·s sexuel·le·s = droits humains »).

Ces deux conférences inscrivent l'organisation politique dans une continuité historique. D'anciennes militantes de Maggie's ou de l'AQTS contribuent à la première, et

---

<sup>57</sup> ProCoRé (Prostitution – Collectif – Réflexion) est un réseau suisse d'organisations, de projets et de personnes qui défendent les intérêts des travailleur·se·s sexuel·le·s.

des membres du NSWP ou de TAMPEP à la seconde, où Gail Pheterson et Margo St. James présentent l'ICPR et Carol Leigh réalise une performance. Enfin le parapluie rouge, proposé en 2001 par le Comitato per il Diritti Civili delle Prostitute, est adopté comme symbole de la lutte pour les droits des travailleur·se·s sexuel·le·s lors de la marche dans Bruxelles. Les conférences participent ainsi à la construction d'une histoire et d'une culture commune, et structurent l'organisation et les revendications du mouvement. Des liens préexistants entre certains groupes sont renforcés, comme pour Cabiria avec Stella ou le comité Mahila Samanwaya. Un réseau européen est aussi formalisé, avec un site internet et une mailing liste : l'International Committee on the Rights of Sex Workers in Europe (ICRSE). Les deux rencontres prévoient enfin des conférences de presse, à l'UQÀM pour la première, au Parlement européen pour la seconde. Des expériences et analyses sont ainsi partagées, qui participent à la communication entre les groupes, à la construction de positions communes, à leur visibilité médiatique et à leur légitimation politique.

Certains enjeux sont communs à ces deux rencontres et aux mobilisations en France. La lutte contre la stigmatisation et la répression des travailleur·se·s sexuel·le·s est centrale, qui passe surtout par la défense des droits à Bruxelles, par la promotion de la fierté à Montréal. Leur unité est annoncée en ouverture de la première rencontre, avec une conférence publique intitulée « Travailleuses du sexe au-delà des frontières », et inscrite sur une banderole en clôture de la seconde : « *Sex workers of the world unite* » (« Travailleur·se·s sexuel·le·s du monde, unissez-vous »). Elle est aussi construite en pratique : à Bruxelles, la première journée est réservée aux travailleur·se·s sexuel·le·s, comme un moment de « construction d'une voix collective » (Garofalo, 2010, p. 229). L'autonomie du mouvement apparaît enfin avec l'objectif commun d'auto-organisation, qui prend la forme de moments et espaces distincts, certains publics, d'autres restreints. Ainsi la non-mixité est-elle aussi justifiée à Bruxelles : « nous seul·e·s, travailleur·se·s du sexe, pouvons déterminer nos priorités et besoins » (Sorfleet, 2007, p. 7). L'autonomie passe aussi par les financements : le forum de Montréal, qui s'inscrit explicitement dans la lutte contre le VIH/sida, est soutenu par l'Agence de santé publique du Canada (Cantin, 2006, p. 9). Les organisateur·trice·s de la conférence de Bruxelles au contraire limitent la participation financière des organisations de santé, considérées comme manquant souvent d'autonomie (Garofalo, 2010, p. 225 ; Sorfleet, 2007, p. 98).

De ces enjeux communs, dans les deux conférences, découlent des stratégies alternatives à celles apparues en France. D'une part, la construction de l'unité des travailleur·se·s sexuel·le·s s'accompagne du constat de leur diversité. À Montréal, elle est valorisée. « "Le mouvement" des travailleuses et travailleurs du sexe existe, mais il inclut des groupes et des individus ayant des expériences et des expertises différentes, qui proviennent de contextes législatifs variés et qui ont des cultures organisationnelles distinctes » (Cantin, 2006, p. 7). À Bruxelles, cette diversité est aussi constituée : le comité d'organisation tient compte des pays d'origine, contextes de travail, expressions de genre et expériences migratoires des participant·e·s, pour que leur composition garantisse la légitimité souvent refusée aux paroles publiques de travailleur·se·s sexuel·le·s (Garofalo, 2010, p. 223). Et lors des deux évènements, la diversité du groupe résulte aussi de la définition de l'activité. À la différence des associations de santé communautaire par exemple, qui fondent leur action sur une pratique (la prostitution de rue), ces conférences partent de l'expérience personnelle et de l'identification individuelle : est considérée comme travailleur·se·s sexuel·le·s « toute personne prête à parler depuis une position (aussi) basée sur l'expérience du travail » (id., p. 222).

D'autre part, la construction de l'autonomie des travailleur·se·s sexuel·le·s s'accompagne d'une politique d'alliances. À Montréal, le constat est partagé par différentes organisations de la nécessité de développer les liens avec des individus, organisations ou institutions. À Bruxelles, un statut est défini pour « les personnes et organisations qui – bien que n'étant pas travailleur·se·s sexuel·le·s – travaillent dans des domaines d'importance pour les travailleur·se·s sexuel·le·s, comme le travail, la migration, les droits humains ou la santé » (Sorfleet, 2007, p. 4). Pour dépasser « une focalisation limitée aux injustices spécifiques aux travailleur·se·s sexuel·le·s », généraliser la définition de leur cause et rompre avec leur isolement politique aux niveaux local comme international, les organisateur·trice·s invitent aussi des groupes mobilisés dans d'autres mouvements et soutiennent explicitement les luttes contre l'exploitation ou pour la liberté de circulation (Garofalo, 2010, p. 228). Une stratégie déjà utilisée par Ac Up par exemple : « l'agrégation à des mouvements constitués autour de causes proches, qui permet, d'une part, de bénéficier du capital médiatique dont disposent ces mouvements et, d'autre part, de construire la représentation du groupe » (Broqua, 2005, p. 79). Il s'agit donc, contre la définition des prostitué·e·s comme

« victimes », de remplacer les « soutiens » par des « allié·e·s » et la relation d'assistance par une reconnaissance réciproque. Les politiques d'alliances visent ainsi à dépasser l'expérience individuelle limitée et à déplacer la légitimité d'expert·e·s reconnu·e·s.

Les conférences influencent la situation en France au retour de leurs participant·e·s. Trois membres de l'équipe de Cabiria participent activement à l'organisation de celle de Montréal. Mais les militant·e·s de groupes français sont plus nombreux·ses à Bruxelles, probablement du fait de la moindre distance : des membres du PASTT, d'Act Up, de Grisélidis, de Femmes des droits / Droits des femmes ou encore de France Prostitution. Certain·e·s se connaissent depuis la mobilisation contre la LSI, d'autres se rencontrent à cette occasion, et surtout la plupart découvrent le mouvement international. De retour en France, les participant·e·s témoignent de leur surprise d'avoir été reçu·e·s au Parlement européen, ou de leur satisfaction de se voir reconnaître un statut d'« allié·e », et surtout de leur découverte d'un sentiment communautaire, avec des figures historiques et une « culture pute ».

« La dynamique impulsée par cette conférence a été telle qu'elle a suscité des vocations militantes, associatives et syndicales dans différents pays d'Europe. La philosophie qui sous-tendait cette conférence était axée sur la capacité de chacun à prendre le pouvoir sur sa propre vie. Le message était clair : prendre sa vie en main, penser par soi-même, refuser d'être infantilisé, prendre le pouvoir sur soi et pour soi-même, autrement dit l'*empowerment*. »  
(Gil, 2012, p. 130)

En résulte effectivement, après l'échec de la mobilisation contre la LSI, une nouvelle dynamique contestataire.

## ***5 2 Les Putes : définition d'une identité politique***

La remobilisation de la coalition de défense des prostitué·e·s dans la seconde moitié des années 2000 en France résulte en grande partie de ces rencontres internationales. Les premières assises de la prostitution<sup>58</sup> ont par exemple lieu à Paris le 16 mars 2007, suivies le lendemain d'une marche pour les droits des prostitué·e·s.

---

<sup>58</sup> Les assises de 2007 sont les premières depuis les « États généraux de la prostitution » organisés à la Bourse du travail de Lyon fin juin 1975, et les « Assises nationales » à la Mutualité de Paris en novembre, suite à l'occupation puis l'expulsion des églises.

L'appel, signé par plusieurs associations parisiennes, associe les « prostituéEs, travailleurEs et professionnelLEs du sexe » à la journée pour les droits des femmes et inscrit ces évènements dans le contexte de campagne électorale et de revendication abolitionniste de pénaliser les clients. Il propose de comparer les situations de différentes villes en France, mais aussi en Belgique, en Suisse et en Suède, et de discuter « des droits que nous revendiquons : statut de travailleuses indépendantes avec les droits sociaux afférents, droit d'association dans le travail, révision des articles du code pénal visant le proxénétisme, obtention de papiers pour les migrantes » (Le Bus des Femmes et al., 2007). Le 5 novembre, Droits et Prostitution organise aussi un rassemblement devant le Sénat pour les cinq ans de la mobilisation contre la LSI, exigeant l'abrogation des mesures pénales et répressives contre les prostitué·e·s. À partir de 2008, le collectif prend en charge l'organisation des assises, qui réunissent prostitué·e·s et allié·e·s pour échanger sur les expériences individuelles, les situations locales et les stratégies collectives. Ces rencontres sont suivies, chaque année vers le 18 mars (date d'adoption de la LSI), d'une conférence de presse et d'une marche, qui à Paris part souvent de Pigalle et passe rue Saint-Denis. Les parapluies rouges se multiplient aussi lors des manifestations régulièrement organisées le 2 juin (commémoration de l'occupation de l'église Saint-Nizier) ou le 17 décembre (journée internationale contre les violences faites aux travailleur·se·s sexuel·le·s), jusqu'au logo de Droits et Prostitution. Cette coalition associe ainsi des symboles du mouvement des *sex workers* avec des lieux de la prostitution traditionnelle, ou des situations locales particulières et des enjeux nationaux partagés. Si elle permet de représenter les travailleur·se·s sexuel·le·s, elle reste en majorité composée d'allié·e·s.

La conférence de Bruxelles est aussi « le truc déclencheur » pour la création d'un nouveau collectif : Les Putes [entretien n° 27]. Thierry Schaffauser rejoint Act Up-Paris à dix-huit ans, en 2000, où il s'intéresse surtout aux questions d'homophobie et de prévention. Puis il commence la prostitution deux ans après, d'abord Porte Dauphine, et rapidement sur internet. Bien qu'il subisse aussi la répression et des agressions, c'est « plus en soutien que vraiment en tant que pute » qu'il se mobilise contre la LSI en 2002. Il participe à la conférence de 2005 avec Jean-François Poupel, dit Maître Nikita, qui milite aussi à Act Up depuis deux ans. Âgé de quarante-cinq ans, il commence la prostitution à quinze ans, « comme un prolongement de son homosexualité, sans que

cela soit une transgression supplémentaire. » (Carré, 2010, p. 43). Puis il exerce les activités d'escorte et de dominatrice, mais aussi d'ingénieur, photographe ou masseur (Act Up-Paris, 2005 ; Durand, 2007). En découvrant à Bruxelles une « communauté » qui partage leurs analyses et positions sur le travail sexuel, ils trouvent une confirmation de leur légitimité à participer activement à ce mouvement. Ils créent Les Putes à leur retour dans l'idée de « transposer le modèle activiste de lutte identitaire pédé-séro [d'Act Up] aux travailleuses du sexe », avec pour objectifs la diffusion de la Déclaration et du Manifeste et l'organisation de la première Pute pride (Nikita et Schaffauser, 2007, p. 11). Le collectif est non-mixte – composé exclusivement de travailleur·se·s sexuel·le·s – et activiste – visant à porter des revendications politiques. Un site internet est rapidement créé début 2006, puis des actions organisées à partir de mars. Le 4, une opération « racolage actif » réunit une centaine de personnes devant Matignon pour les trois ans de la LSI, avec pour slogans : « Plus de caresses, moins de CRS » ou « On est putes, on est fières, Sarkozy, c'est la guerre ».

Contre la focalisation sur la prostitution féminine de rue, la catégorie de « travail sexuel » vise pour le collectif à rassembler différentes situations et à produire des solidarités.

« Actrices porno, escortes, masseuses, télé-opératrices du téléphone rose ou du minitel, hôtesse de bar, call-girls, strip-teaseuses, prostituées travaillant chez elles, dans leur camionnette ou dans les bois... Il y a de nombreuses façons différentes d'exercer le travail du sexe, mais le stigmate est souvent le même. Or, dans chacune de ces branches, les conditions de travail et les revenus se différencient aussi par la reconnaissance du métier. Si sa légalité n'est pas en soi suffisante afin d'assurer des bonnes conditions de travail ou de bons revenus, c'est souvent un premier pas vers cette possibilité. » (id., pp. 61-62)

Pour lutter contre les violences et l'exploitation et permettre à chacun·e d'imposer ses conditions, Les Putes demandent la reconnaissance de leur « profession », le respect des droits humains et l'application du code du travail. Elles s'opposent au salariat et préfèrent un statut de travailleur·se indépendant·e, avec éventuellement des établissements autogérés. Contre la relation établie entre prostitution et violence, à partir de leurs expériences personnelles, elles définissent ainsi des problèmes comme causés par les conditions d'exercice et communs avec d'autres métiers. Cependant, le



collectif n'adopte pas simplement une « approche syndicale », mais aussi sur une « démarche identitaire » (id., p. 11).

L'« identité » qui caractérise la « communauté » se fonde sur une activité stigmatisée : les travailleur·se·s sexuel·le·s sont défini·e·s comme une minorité sexuelle. Le refus du stigmat est déjà présent dans les revendications de l'ICPR ou l'AQTS, dans les manifestes de Calcutta ou de Bruxelles. Et Les Putes, en se référant au mouvement de 1975 ou à la santé communautaire, s'inscrivent explicitement dans l'histoire et le mouvement des *sex workers*. Elles introduisent aussi la « putophobie », caractérisée notamment par des logiques de désignation des prostitué·e·s comme victimes ou coupables, dans les politiques répressives ou les discours abolitionnistes. À partir du refus du stigmat sont ainsi définies une identité politiques et une stratégie de visibilité, avec par exemple le slogan « Ni coupables, ni victimes, fières d'être putes » (Schaffauser, 2011-1). « Notre objectif n'est pas que beaucoup de *sex workers* nous rejoignent mais de créer une identité commune pour que se forme une communauté » (Izambert, Krikorian et Saint-Saëns, 2009). Les travailleur·se·s sexuel·le·s sont donc aussi défini·e·s comme une alliance entre minorités, qui apparait dans la composition du groupe – « femmes et transpédégouines ». De même dans ses revendications, qui ne se limitent pas au travail sexuel et concernent plus généralement la situation des trans, des étranger·e·s, des usager·e·s de drogues, des femmes et des gays (Nikita et Schaffauser, 2007, pp. 99-100). Les Putes s'approprient ainsi la stratégie élaborée à la conférence de Bruxelles pour dépasser les divisions et rallier des soutiens : « quand on défend les putes, on défend toutes les putes » [entretien n° 27].

Si la construction du groupe implique sa représentation, avec par exemple la publication d'un manifeste (Nikita et Schaffauser, 2007), elle passe aussi par la mobilisation, notamment les manifestations qui le font exister socialement « pour les autres groupes et pour lui-même » (Bourdieu, 1980, p. 67). Les Putes participent par exemple, avec Act Up ou Agir ensemble contre le chômage !, au « May day des précaires » le 1<sup>er</sup> mai 2006 à Paris. L'appel, qui inclut les « travailleur/euses du sexe » dans la liste des « précaires en lutte », veut « rendre visibles les multiples formes de précarité que la rituelle "fête du travail" ne suffit pas à exprimer » (anonyme, 2006). En participant à ce cortège, qui entend poursuivre le mouvement social contre le contrat première embauche, les Putes s'inscrivent moins dans le mouvement syndical que dans la

contestation du travail : « Le plein emploi, on s'en fout, on veut des sous et des bisous ». Le collectif contacte tout de même l'ensemble des organisations syndicales et des partis politiques pendant la campagne électorale de 2007, mais obtient peu de soutiens : la plupart défendent des positions abolitionnistes, souvent à partir de leurs commissions « femmes » (Boni, 2009). Comme les prostitué·e·s pendant la mobilisation contre la LSI, Les Putes sont soutenues par une partie des Verts. Et le nouveau parti Alternative Libérale, au nom de la liberté d'entreprendre, se dit en accord avec la plupart de leurs positions, mais défend aussi la réouverture de maisons closes et s'oppose à la régulation des migrant·e·s. En établissant un classement selon leur degré de « putophobie », Les Putes semblent moins chercher à rallier ces organisations qu'à montrer leur manque de soutien (Nikita et Schaffauser, 2007, pp. 95-98). Mais ces réactions contribuent probablement à l'apparition de critiques d'un groupe perçu comme libertaire ou libéral, défendant surtout la liberté de quelques privilégié·e·s.

C'est surtout par ses propres manifestations, dès la première Pute pride le 18 mars 2006, que le collectif acquiert de nouveaux·elles allié·e·s et une forte visibilité. En se positionnant dans les luttes des minorités sexuelles, avec le refus de la « putophobie » et une stratégie de *coming out*, le collectif cherche à rallier le mouvement LGBTI à la défense des travailleur·se·s sexuel·le·s. Et des militant·e·s d'Act Up et des Panthères roses, des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence ou du Groupe Activiste Trans participent effectivement à ses actions. Ces soutiens résultent de liens antérieurs entre les groupes, mais aussi des évolutions récentes du mouvement LGBTI, dont participent et bénéficient en même temps Les Putes. Avec les débats sur le Pacs (pacte civile de solidarité) à la fin des années 1990, une partie du mouvement s'engage dans la défense de l'égalité des droits. D'autres groupes émergent alors, contre ce qu'ils perçoivent comme une normalisation, qui se réfèrent notamment aux traditions révolutionnaires et aux théories *queer* et inscrivent les minorités sexuelles dans d'autres luttes d'émancipation. En 2005, un an avant la première Pute pride, une marche des Tordu·e·s est par exemple organisée le soir de la marche des Fiertés, contre « le mythe du "Bon Gay" ». Elle s'adresse selon l'appel à « Vous, Nous, Toi et Moi, des gouines, pédés, bi, trans, trav, féministes, prostitué·e·s, séropositif·ve·s... tout·e·s celles et ceux qui vivent leur genre et/ou leur sexualité comme politiques et allant à l'encontre de toute idée de norme » (Les Tordues, 2005). De même, pour définir la non-mixité des Putes, Jean-François

Poupel précise : « unE Transpédégouine est une personne qui refuse par essence l'assignation de genre dans laquelle il/elle a été placéE à la naissance » (Rise, 2006).

Le succès du groupe – médiatique en particulier – résulte surtout des parcours et ressources de ses membres, notamment des expériences militantes de certain·e·s à Act Up, qui représente pour Thierry Schaffauser « l'apprentissage de l'activisme » [entretien n° 27]. L'action fondatrice des Putes est par exemple accompagnée d'un communiqué, diffusé grâce au fichier médias de l'association, qui présente les effets de la LSI et exige la démission de Nicolas Sarkozy. La production d'images par l'« action racolage » facilite la contestation des politiques et la dénonciation des responsables. En même temps que son « savoir-faire médiatique », le collectif reprend donc la « logique d'exposition publique » de l'association : un ensemble de ressources qui permettent de faire exister le groupe, à partir de contenus que des médias peuvent facilement s'approprier et diffuser (Broqua, 2005, pp. 53 et 78). Alors qu'il ne compte pas plus d'une dizaine de participant·e·s actif·ve·s, ses actions mobilisent jusqu'à plusieurs centaines de personnes et génèrent de nombreux articles de presse et reportages télévisés. Comme pour Act Up, « la construction du groupe s'appuie sur des "manipulations symboliques" qui, à travers l'usage des médias, le font exister avant même qu'il n'ait pris corps par la mobilisation » (id., p. 124).

Les Putes constituent, comme le dit l'une de ses membres, Cadyne, par analogie avec la fierté ouvrière, « un moment historique nécessaire, il fallait reconquérir ce qui avait été dénié » (Izambert, Krikorian et Saint-Saëns, 2009). La méthode, selon Thierry Schaffauser, consiste à « sortir du témoignage, et faire de l'analyse politique et de la parole à la première personne, et pas forcément pour parler de nous en tant que tel mais pour parler de nous en tant que collectif » [entretien n° 27]. La construction de ce collectif, dans la suite de la politisation initiée en France par Claire Carthonnet, se fonde notamment sur la contre-définition revendiquée de la prostitution comme « travail ». Par une visibilité nouvelle et par une reconnaissance partielle, Les Putes contribuent à construire les « travailleur·se·s sexuel·le·s » comme groupe politique. Mais si elles s'approprient effectivement la cause des prostitué·e·s, elles ne parviennent pas suffisamment à les rallier ni leurs allié·e·s pour modifier les rapports de force dans l'espace de cette cause.

### ***5 3 Les « traditionnelles », les « esclaves »... et les « escortes »***

« Le premier temps c'était la visibilité, le deuxième temps c'était de fédérer », analyse a posteriori Thierry Schaffauser [ib.]. Pour un groupe minorisé en effet, acquérir de la visibilité permet de réduire sa stigmatisation mais ne suffit pas à sa légitimation. Pour que leur représentation médiatique constitue aussi un pouvoir de représentation politique, Les Putes doivent donc se voir reconnaître leur position dans l'espace de la cause des prostitué·e·s. D'où l'enjeu de leurs relations avec les adversaires et allié·e·s : le mouvement féministe, les associations qui les soutiennent et enfin les prostitué·e·s.

Pour les féministes comme pour les LGBTI, le collectif affirme son positionnement dans le mouvement afin de les rallier à sa cause : « Être pute, c'est être féministe » (Nikita et Schaffauser, 2007, p. 45). Le « féminisme pute » consiste entre autres à défendre l'autonomie des femmes et la libre disposition de leur corps, à dés-essentialiser la féminité et diversifier les sexualités. Le 8 mars 2006, Les Putes envoient par exemple une « Lettre ouverte à nos sœurs féministes » pour demander leur soutien en participant à la Pute Pride et en les intégrant au CNDF (id., pp. 56-57). Des militantes de groupes comme Femmes publiques, les Tumultueuses ou les Furieuses fallopes participent à leurs manifestations, mais le CNDF est majoritairement abolitionniste et la lettre ne change pas sa position. En réaction, le 15 mai, une quinzaine de membres du collectif, du PASTT et de Femmes de droits / Droits des femmes occupent la Maison des femmes et distribuent un tract intitulé « Nous sommes des prostituées, nous sommes des femmes ! », pour que « l'ensemble du mouvement féministe cesse de nous rejeter et de nier notre parole ». Les Putes, qui reprochent aux féministes abolitionnistes de « confisquer la parole des premières concernées », entendent ainsi s'approprier la cause des prostitué·e·s par une stratégie de provocation. Mais cette cause, selon la définition féministe abolitionniste, concerne les femmes – et leur appartient – d'une manière générale et exclusive. Des femmes participent pourtant activement au collectif, comme Cadyne qui rencontre de nombreux·ses journalistes, mais se limite aux radios et journaux. Seul·e·s Thierry Schaffauser, Jean-François Poupel et Camille Cabral acceptent de donner leur nom et de montrer leur visage – souvent en travesti·e·s pour les deux premiers, respectivement Zezetta Star et Maîtresse Nikita. La valeur conférée aux

discours des travailleur·se·s sexuel·le·s est généralement inégale. « Être un homme gay n'aide pas du tout. Être une personne trans encore moins » (Garofalo, 2007, p. 76). Le groupe est effectivement perçu comme des « machos déguisés en femmes » (Nikita et Schaffauser, 2007, p. 14). La confrontation entre Les Putes et les féministes abolitionniste résulte donc en partie de la composition du groupe et des stratégies de représentation de ses membres, en partie aussi des définitions de la sexualité et de la féminité de certaines féministes, qui fondent leur exclusion des trans comme des prostitué·e·s. Cette lutte pour le monopole de la cause, parce qu'elle renforce les oppositions, incite Les Putes à chercher d'autres allié·e·s.

Le collectif s'associe d'abord au PASTT et à Femmes de droits / Droits des femmes pour l'action de mai 2006, puis intègre Droits et Prostitution début 2007, rejoint l'appel pour les premières assises en mars, qu'il relie à la seconde Pute pride organisée le lendemain. En intégrant la coalition des associations qui défendent les droits des prostitué·e·s, il permet une double légitimation. D'un côté, sans prétendre à représenter l'ensemble des prostitué·e·s, Les Putes peuvent renforcer leur intégration dans l'espace de la prostitution par l'intermédiaire des associations communautaires. De l'autre, Droits et Prostitution, alors presque exclusivement composée d'allié·e·s, depuis la démobilisation après l'adoption de la LSI, peut se prévaloir de la participation de prostitué·e·s. Dans la seconde moitié des années 2000, Les Putes participent donc à la remobilisation en imposant, en même temps que leur légitimité de « personnes concernées », leur définition de la cause. Elles participent par exemple à l'appel et au rassemblement devant le Sénat le 5 novembre 2007, ce qui explique probablement l'appropriation de nouvelles revendications pour Droits et Prostitution : « La régularisation des travailleuSEs du sexe sans papiers, le droit au changement d'état civil pour les trans' selon leur genre revendiqué, des droits pour les travailleurs et travailleuses du sexe ». Mais l'appropriation du « travail sexuel » par le collectif n'est pas consensuelle :

« Aujourd'hui, avec Les Putes, des membres du collectif revendiquent la reconnaissance du travail du sexe. Comme toutes les associations ne sont pas habilitées sur cette question, "Droits et prostitution" est un collectif à géométrie variable selon les actions qui sont menées. (...) [certaines] font l'unanimité mais d'autres ne le font pas et cela peut donner lieu à des tensions. » (Izambert, Krikorian et Saint-Saëns, 2009)

« Un nom peut constituer une fiction puissante et mobilisatrice » (Hughes, 1996, p. 246). Mais pour les associations comme pour les prostitué·e·s, les nouvelles représentations et définitions qu'imposent Les Putes de la prostitution ne favorisent pas toujours la mobilisation : si les trans du Bois de Boulogne sont nombreuses à leurs actions, ce n'est pas le cas des « traditionnelles » en particulier.

L'idée que les prostitué·e·s constituent une communauté ne leur est pourtant pas étrangère. Pour Gabrielle Partenza par exemple,

« la prostitution ce n'est pas seulement être sur le trottoir, attendre le client, et un échange d'argent contre une prestation, c'est pas ça. La prostitution c'est un art de vivre. (...) je veux dire, je pense prostituée, je vis prostituée. C'est-à-dire je vis avec la philosophie de pute. Voilà. Ce qui fait que dès qu'il y a un souci etc., nous sommes toujours là pour prêter main forte à une fille qui se fait agresser, qui se retrouve à l'hôpital, qui doit payer son loyer, on est là pour ça aussi, on est aussi là pour ça. Nous on ne veut pas que la solidarité se perde. » [entretien n° 19]

Cette communauté se fonde donc sur des liens de solidarité, ainsi que sur l'appropriation de certains attributs devenus « stéréotypes » (Goffman, 1975, p. 13).

« Les talons qui claquent dans la rue, c'est toute une symphonie ! La police ne faisait sortir les putes du commissariat que par trois, autrefois, justement à cause de ça. Si elles sortaient en masse, elles réveillaient les voisins... Et les talons, quel bon moyen de défense ; bien appliqués sur la tête, ils font sortir un petit geyser de sang. » (Partenza, 2003, p. 29)

Enfin, certaines « traditionnelles » peuvent se dire « putes » dans un cadre privé : « nous les vieilles quand on parle de putes, quand on dit "les putes", c'est toujours avec beaucoup d'affection. (...) pour nous, on est des putes. Des bonnes putes. Des gentilles putes » [entretien n° 19]. Mais la plupart refusent ces usages publics : l'insulte comme nom collectif, les slogans de la Pute pride ou les tenues de Zezetta Star et Maîtresse Nikita sont souvent jugés vulgaires par celles qui privilégient correction et discrétion (Gil, 2012, p. 136).

Ces désaccords opposent notamment des femmes à des hommes et « hommes de naissance », selon la catégorie qui émerge au début des années 1990 (Welzer-Lang et al., 1992, p. 116). Même si « leur seul point commun est d'être nés hommes et de vendre des services sexuels » (Pourette, 2005, p. 264), les hommes, travesti·e·s et trans sont souvent assimilé·e·s dans les recherches sur la prostitution, occultant certaines

spécificités de ces catégories hétérogènes (Dennis, 2008). Dans le même temps, ce « seul point commun » peut effectivement produire une proximité relative de lieux et de clients qui « cherchent la queue » (Deschamps, 2006-1, p. 78). Ces groupes peuvent enfin se rapprocher à partir de socialisations de genre et d'expériences de l'oppression partiellement similaires. Mais ce qui peut faciliter des mobilisations communes et une visibilité partagée pour les trans et les gays produit aussi une distance avec les « traditionnelles ». Le stigmatisme commun prend en effet des formes variées : « c'est très facile de dire "putain" quand on n'est pas une femme », rappelle la directrice du Bus des Femmes [entretien n° 5]. Les hommes qui se prostituent bénéficient des privilèges masculins, comme une plus grande mobilité ou un moindre contrôle social. Et surtout,

« les hommes sont censés pouvoir disposer de leur corps comme bon leur semble, et cela dès le plus jeune âge. Ainsi, les pratiques et les actes sexuels des hommes se trouvent renforcés dans leur légitimité à l'intérieur de ce système, mais ils n'en dépendent pas forcément d'une façon directe et automatique. » (Rebucini, 2014, p. 184)

Ils sont ainsi relativement valorisés quand les femmes sont régulièrement stigmatisées. La réappropriation de l'insulte par les Putes s'oppose alors aux efforts des « traditionnelles » pour paraître respectables et être respectées. Les différences de rapport au stigmatisme correspondent donc aux différences de position dans les rapports de genre.

Et ces désaccords opposent aussi des personnes qui exercent dans la rue à d'autres qui utilisent internet, majoritaires parmi les membres les plus actifs et visibles des Putes. Le développement simultané de la répression de la prostitution et des usages d'internet produit au milieu des années 2000 un déplacement de certaines populations vers la prostitution *indoor*, surtout les hommes (Sousa, 2006). L'augmentation du nombre d'« escortes », relativement protégé-e-s de la pénalisation du racolage qui n'est appliquée qu'à ses formes visibles dans l'espace public, est parfois perçue par certaines « traditionnelles » comme une nouvelle concurrence qui échappe aux coûts de la répression, notamment aux coûts financiers des fourrières et contraventions. Cette évolution, cependant, ne correspond pas seulement à un déplacement de la prostitution, mais aussi à une diversification de ses formes. Sur internet comme dans la rue, des échanges formellement similaires produisent des expériences subjectivement variables

(Bigot, 2009). Mais alors que dans la rue, les pratiques et tarifs sont relativement semblables puisque collectivement régulés, sur internet les propositions sont diversifiées sous la forme d'annonces individualisées par les escortes et évaluées par les clients, et leur rémunération est souvent plus élevée, à la durée et non « à l'acte ». Les prostitué·e·s ne pratiquent donc pas la même activité et n'ont pas la même clientèle sur internet et dans la rue.

Enfin, la diversification concerne aussi le recrutement : celles et ceux qui exercent sur internet, pour partie dénué·e·s d'expérience de la prostitution de rue, n'intègrent pas la « communauté » des traditionnelles (Bernstein, 2009). Si les pratiques en intérieur, parce qu'elles sont moins visibles, préservent relativement des agressions ou de la stigmatisation, elles peuvent aussi isoler et priver de la solidarité des « collègues » ou du soutien des associations (Clouet, 2014, pp. 123-134). D'où la difficulté pour les anciennes à leur transmettre les règles dont elles se sont dotées non seulement pour se contrôler réciproquement mais aussi pour se protéger collectivement. De même que les « victimes de la traite » quelques années auparavant, leur arrivée apparaît donc comme une menace. D'autant plus que, si ces personnes présentent des situations socio-économiques variées, la proportion augmente avec l'usage d'internet de celles dont les conditions permettent de sélectionner leurs clients (des personnes de nationalité française, issues des classes moyennes ou supérieures, étudiant·e·s ou diplômé·e·s, exerçant parfois une autre activité rémunérée), avec « une forte tendance à choisir un partenaire socialement proche » (Rubio, 2013, p. 448). Et si elles présentent aussi des pratiques variées d'auto-nomination (escortes, masseur·se·s, libertin·e·s, *girl friend experiences...*), en proposant un « *social time* », elles valorisent souvent des compétences d'accompagnement pour se distinguer des « prostitué·e·s », l'une des stratégies souvent utilisées pour faire face au stigmate (Comte, 2010, pp. 432-433). Les prostitué·e·s de rue, en retour, peuvent se sentir méprisé·e·s par les « escortes de luxe ». Leur rivalité, inscrites dans des rapports de génération et de classe, relève donc moins d'une concurrence économique que de stratégies de distinction, participant à la reproduction de la stigmatisation des prostitué·e·s.

Les Putes représentent ces évolutions : l'apparition de nouvelles formes de prostitution par lesquelles les « traditionnelles » se sentent dépossédées de la maîtrise de leur activité, mais aussi d'une nouvelle génération de militant·e·s qui cherchent à



construire une nouvelle communauté. Ainsi apparaît la limite de la stratégie identitaire, qui « contribu[e] à une certaine fragmentation des mobilisations, elles-mêmes situées à des carrefours d'identification variées (...) et/ou contraintes de gérer leurs propres ambivalences et/ou divisions internes » (Arnaud et al., 2009, p. 10). Autrement dit : s'il est bien un facteur de la remobilisation, ce collectif participe aussi à la production de ces nouvelles tensions et rivalités.

La seconde moitié des années 2000 est marquée par une remobilisation pour la défense des droits des prostitué·e·s en France. Elle résulte directement de l'influence du mouvement international des *sex workers* qui élabore de nouvelles stratégies et permet une nouvelle dynamique. Elle résulte aussi des transformations de l'espace de la prostitution, avec de nouvelles pratiques liées aux usages d'internet et un recrutement social diversifié des escortes. Si les prostituées « traditionnelles » se mobilisent régulièrement mais ponctuellement, contre la répression ou les agressions et pour l'exercice de leur activité, la nouvelle génération de « travailleur·se·s sexuel·le·s » intègre la lutte pour construire une « communauté » et imposer sa définition de l'activité dans ses parcours militants. En trois ans, Les Putes parviennent à intégrer et influencer la coalition d'associations avec le collectif Droits et Prostitution, à imposer le « travail sexuel » et d'autres revendications pour certaines manifestations et organisations, mais aussi à produire des tensions avec d'autres qui refusent cette définition. De la même manière et pour les mêmes raisons, elles obtiennent le soutien d'une partie du mouvement LGBTI et suscitent l'opposition d'une partie du mouvement féministe. Avec cette première forme d'appropriation collective du « travail sexuel » s'impose progressivement la légitimité spécifique des « personnes directement concernées ». Mais rapidement apparaît aussi une limite : « très vite on s'est rendu compte que la Pute pride c'était bien, on avait mobilisé cent personnes, on avait réussi à faire du bruit, mais ça n'était pas un mouvement de masse non plus, loin de là » [entretien n° 27]. La reconnaissance de la légitimité à représenter les prostitué·e·s et à définir leur cause est corrélée à la capacité à les fédérer. C'est pour dépasser cette limite de la stratégie identitaire qu'est créé le STRASS en 2009.

## Conclusion

L'apparition des travailleur·se·s sexuel·le·s en France, au cours des années 2000, résulte des différentes formes de politisation de la prostitution. Sa problématisation est d'abord renouvelée par une remobilisation du mouvement abolitionniste, contre l'apparition des *sex workers* à l'échelle internationale dans les années 1980, et de la santé communautaire en France dans les années 1990. Le mouvement unifié, avec le ralliement aux associations historiques d'une partie du mouvement féministe et des organisations politiques, impose une définition de la prostitution associant genre, migration et contrainte : une « violence sexiste » qui touche les « victimes de la traite ». À cette définition jugée « victimisante », le contre-mouvement issu de la lutte contre le VIH/sida oppose une contre-définition valorisant les droits des prostitué·e·s pour améliorer leurs conditions d'exercice et réduire les violences qu'elles et ils subissent. La politisation de la prostitution s'inscrit donc dans une radicalisation du conflit qui oppose, à partir de la fin des années 1990, les deux mouvements pour l'abolition de la prostitution et pour les droits des prostitué·e·s. En découle également une publicisation du conflit, d'abord par la diffusion de différents événements dans les médias généralistes, puis par la multiplication de prises de positions de personnalités publiques, pour la « lutte contre l'esclavage » ou la « liberté de se prostituer ». Une dernière forme de politisation apparaît enfin avec l'appropriation du problème par les pouvoirs publics à différents niveaux. Dans les institutions internationales, de l'opposition entre les deux mouvements résulte l'adoption de conventions comme le protocole de Palerme, contre la « traite des êtres humains » et la « criminalité organisée ». Au parlement, plusieurs rapports sont publiés au début de la décennie sur les « violences sexistes » ou l'« esclavage moderne ». Différentes municipalités adoptent à partir de 2002 des arrêtés pour satisfaire les « riverains » et limiter les « nuisances ». Enfin, le gouvernement fait adopter en 2003 la LSI pour lutter contre les « réseaux » et protéger les « victimes », entre autres par la répression du racolage et l'expulsion des migrant·e·s sans titre de séjour.

De ces diverses formes de politisation découlent les premières revendications du « travail sexuel », d'abord dans quelques associations à partir du mouvement

international, puis par quelques prostitué·e·s en lien avec la coalition associative, pour contester leurs représentations et réclamer le respect de leurs droits, contre le mouvement abolitionniste comme les politiques publiques. La catégorie ainsi appropriée ne vise plus à décrire un groupe social sans reproduire sa stigmatisation, mais à construire ce groupe contre ses définitions comme « victimes » ou « coupables ». Les travailleur·se·s sexuel·le·s apparaissent donc avec l'espace social de la lutte pour définir la cause et représenter le groupe des prostitué·e·s. Cet espace se caractérise par une relation d'interdépendance et d'antagonisme entre les deux coalitions associatives qui s'y opposent, imposant d'abord une distinction entre prostitutions consentie et contrainte, puis une radicalisation des positions. Il se caractérise aussi par une faible unification et une autonomie limitée, lié notamment aux mouvements féministe et LGBTI, à une partie des organisations et institutions politiques, à des représentations médiatiques ou des publications scientifiques. D'où les deux enjeux structurants des mobilisations de prostitué·e·s pendant la décennie : dépasser les divisions et construire des organisations.

Le premier se rapporte à la nécessité de définir les prostitué·e·s suite à la diversification des formes de prostitution, mais aussi à la nécessité de les mobiliser malgré la diversité de leurs positions. Des divisions apparaissent avec les transformations de l'espace de la prostitution, notamment l'augmentation de la part de migrant·e·s puis le développement des usages d'internet, perçus comme de nouvelles formes de concurrence. Elles découlent aussi des nouvelles problématisations de la prostitution, qui accroissent la stigmatisation et l'exclusion des prostitué·e·s. Des divergences apparaissent également, illustrées par les stratégies de deux des associations de santé communautaire pour lutter contre la traite des êtres humains : Cabiria, en soutenant les stratégies et l'*empowerment* des migrantes, les assimile à la prostitution, alors que le Bus des Femmes, qui protège et accompagne les « esclaves », les distingue de la prostitution. Avec la définition de l'activité et la délimitation de l'espace se jouent finalement différentes réactions à leur exclusion : si les « traditionnelles » cherchent à se démarquer du stigmate, Les Putes tentent au contraire de s'approprier l'insulte.

Le second enjeu se rapporte à la nécessité pour les prostitué·e·s de construire des alliances pour accroître leurs ressources, tout en préservant leur autonomie pour

légitimer leur contestation. Des liens apparaissent dès les années 1990 entre associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH/sida, se développent en 2002-2003 avec d'autres de promotion de la santé, de défense des droits ou de soutien aux étranger·e·s, et enfin à partir de 2006 avec une partie du mouvement LGBTI. La défense des droits des prostitué·e·s, étendue et structurée par et autour du collectif Droits et Prostitution, s'accompagne d'oppositions renforcées avec le mouvement pour l'abolition. Avec les alliances apparaît aussi une méfiance d'une partie des prostitué·e·s, parmi les « traditionnelles » en particulier, liée à une volonté d'indépendance dans leur activité contre leur définition comme victimes, l'expérience qu'ont certain·e·s du proxénétisme ou leurs relations à certaines associations ou institutions ; liée aussi à une dépendance relative mais réelle à leurs allié·e·s. Avec leur positionnement et leur autonomie dans l'espace se joue la capacité des prostitué·e·s à s'approprier leur cause.

Au cours des années 2000, le « travail sexuel » apparaît d'abord, revendiqué par Claire Carthounet puis Claudia Gomez, comme position dans le débat liée à leur position dans le conflit. Elles contestent leur définition comme « victimes » et comme « coupables », par les politiques publiques comme par le mouvement abolitionniste, à partir de leur expérience de la stigmatisation et de la répression. L'appropriation de la parole est bien une prise de position dans l'espace de la cause contre la délégation. Mais leur légitimité, autrement dit cette position, est affaiblie par leurs divergences sur la délimitation de cet espace, et contestée par des adversaires qui la perçoivent comme individuelle et la jugent non représentative. Le « travail sexuel » apparaît ensuite comme statut juridique dénoncé dans le mouvement abolitionniste dans les années 1990, discuté parmi les prostitué·e·s au début des années 2000, repris par quelques personnalités publiques dans le débat médiatique et finalement défendu après la mobilisation par certaines associations de Droits et Prostitutions. Contre leur répression en particulier, il désigne une reconnaissance de la position des prostitué·e·s dans la société et une définition des droits et devoirs associés à leur activité. La revendication d'un statut marque la position centrale qu'acquiert le collectif d'associations dans l'espace de la cause des prostitué·e·s au cours des années 2000, mais aussi ses divisions sur les définitions de l'activité. Enfin, le « travail sexuel » apparaît une dernière fois, avec Les Putes, comme une identité politique visant à transformer le stigmate en communauté. Cette stratégie, reprenant la construction de la fierté telle que pratiquée

dans le mouvement LGBTI, et la multiplication des alliances proposée à la conférence de Bruxelles, confère effectivement à la cause une visibilité nouvelle : l'identité de « pute » construit symboliquement le groupe en imposant « une frontière clairement marquée entre l'intérieur et l'extérieur » (Brubaker, 2001, p. 74). Mais elle échoue à construire l'unité d'une « industrie du sexe » structurée par des rapports sociaux multiples et divisée par des formes différentes du stigmat.

Les travailleur·se·s sexuel·le·s, à la fin des années 2000, se positionnent dans l'espace et s'approprient partiellement leur cause : Les Putes, pour défendre la reconnaissance du « travail sexuel », parviennent à imposer leur légitimation spécifique de « personnes concernées » dans une partie des médias et avec certaines associations de Droits et Prostitution. Mais mobiliser le groupe est nécessaire pour s'approprier le problème, c'est-à-dire imposer plus largement cette légitimité. C'est donc pour réunir et représenter à la fois des « traditionnelles » du Bois de Vincennes qui veulent terminer leur carrière, des migrant·e·s sans titre de séjour du boulevard périphérique ou des escortes qui postent une annonce pour financer leurs études, qu'est créé en 2009 le STRASS.

## **Chapitre 5 : L'organisation politique des travailleur·se·s sexuel·le·s**

Le « travail sexuel » devient, au cours des années 2000, l'une des manières pour des personnes qui exercent surtout la prostitution de définir leur activité. Se présenter publiquement comme « travailleur·se sexuel·le », contre la répression et la stigmatisation auxquelles sont confronté·e·s les prostitué·e·s, revient à affirmer une position dans le conflit pour revendiquer la propriété de la cause. Mais cette appropriation est limitée par une faible mobilisation du groupe et une forte contestation des adversaires. Dix ans après l'apparition des Putes, les « travailleur·se·s sexuel·le·s » constituent un mouvement structuré autour de plusieurs organisations, lié à celui des *sex workers* au niveau international et à la coalition de soutien aux prostitué·e·s en France, bénéficiant de nouveaux·elles allié·e·s mais aussi d'une relative autonomie. Certain·e·s interviennent dans les médias, rencontrent des membres du gouvernement ou des commissions parlementaires, initient des procédures judiciaires ou participent à l'élaboration de recherches. L'appropriation collective de la catégorie de « travail sexuel » participe ainsi à la construction du groupe comme organisation politique. Mais elle ne suffit pas à la reconnaissance de ses revendications par leur intégration dans des politiques publiques : au même moment est aussi adoptée la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel. Avec l'abrogation du délit de racolage passif et l'introduction de l'infraction de « recours à la prostitution », les associations abolitionnistes parviennent à imposer aux prostitué·e·s le statut juridique de « victimes de la prostitution ».

Les « travailleur·se·s sexuel·le·s », d'un groupe activiste revendiquant une identité politique, deviennent en quelques années une coalition mobilisée contre cette définition de « victimes ». Pour comprendre pourquoi et comment se produit cette évolution, il faut revenir sur ce processus d'organisation politique qui commence avec l'apparition du STRASS. Son objectif, comme Les Putes, est alors de construire le groupe par sa représentation, la définition commune de l'activité comme « travail » devant permettre en particulier de fonder son unité. Cette représentation du groupe se trouve

rapidement modifiée, en raison à la fois des contestations de ses adversaires et d'une remobilisation des prostitué·e·s. De l'interaction entre notamment les définitions concurrentes de l'activité, les contestations récurrentes des représentant·e·s et la diversification des mobilisations du groupe résultent de nouvelles appropriations et significations du « travail sexuel ».

À sa création, le syndicat vise d'abord à dépasser les limites des mobilisations précédentes, en regroupant et représentant l'ensemble des travailleur·se·s sexuel·le·s pour obtenir la reconnaissance de leur « profession ». Mais il est rapidement confronté à une mobilisation du mouvement abolitionniste, qui entend imposer par une nouvelle législation la reconnaissance d'une « violence » et la pénalisation des clients. Les représentant·e·s du STRASS tentent d'abord, pour assurer leur autonomie, d'imposer l'expérience personnelle du travail sexuel comme critère de légitimité dans l'espace de la cause des prostitué·e·s. Mais en raison de la revendication abolitionniste et la mobilisation en réaction, le syndicat multiplie aussi les alliances avec d'autres organisations, participant à l'émergence d'une nouvelle coalition. En résultent donc différentes définitions du « travail sexuel », qui se succèdent et se cumulent en partie, en raison de leurs articulations différentes avec la mobilisation des prostitué·e·s. L'adoption de la loi finalement, qui officialise la définition des prostitué·e·s comme « victimes », constitue probablement davantage un déplacement de la lutte qu'une résolution du problème.

## **1 Le Syndicat du travail sexuel**

Créé lors des assises de la prostitution, le 20 mars 2009 à Paris, le STRASS s'inscrit d'emblée dans la lutte pour définir la cause des prostitué·e·s : la définition de l'organisation comme « syndicat » doit permettre d'imposer la prostitution comme « travail ». L'objectif, autrement dit, est de permettre aux « travailleur·se·s sexuel·le·s » d'acquérir le pouvoir ou l'autorité nécessaires pour s'approprier le problème de la prostitution et influencer sa définition publique (Gusfield, 2009, pp.10-11). Mais l'appropriation du problème passe par la construction et les interactions du groupe : le

STRASS se caractérise d'emblée par une tension entre autonomie et reconnaissance, et ses actions de visibilité suscitent rapidement des réactions d'hostilité.

### ***1 1 Une stratégie d'appropriation du problème***

L'apparition du STRASS n'est pas isolée : elle s'inscrit dans une histoire des propositions de syndicalisation des prostitué·e·s. L'idée apparaît en France dès le début du XX<sup>e</sup> siècle dans certains courants anarchistes, autour notamment du journal *La femme affranchie* en 1905 (Dupuis-Déri, 2013). Elle réapparaît rapidement avec l'émergence du mouvement international des *sex workers*, par exemple dans la déclaration adoptée au second congrès de l'ICPR en 1986 (Pheterson, 1989, p. 106). Elle est régulièrement évoquée au cours des années 2000 en France, par Claire Carthounet et Claudia Gomez pendant la mobilisation contre la LSI (Amaouche et al., 2003) ou par des membres des Putes dans le manifeste du collectif (Nikita et Schaffauser, 2007, p. 62). À la même période, elle est aussi soutenue par quelques militant·e·s ou intellectuel·le·s à partir d'expériences nord-américaines. Des membres de la commission Femmes de la Confédération Nationale du Travail (CNT), suite à une rencontre avec un syndicat étasunien de stripteaseuses, défendent la syndicalisation des prostituées pour lutter contre l'exploitation et le sexisme (Wilfried, 2002). Judith Butler justifie par ailleurs un soutien féministe à la syndicalisation des travailleuses sexuelles pour une amélioration par les femmes de leurs conditions d'exercice (Fassin et Feher, 2003).

La création du STRASS s'inscrit aussi dans un mouvement international de syndicalisation des travailleur·se·s sexuel·le·s entamé dès la fin des années 1980, en Asie du Sud-Est ou en Amérique du Sud en particulier. L'Asociación de Mujeres Meretrices de la Argentina (AMMAR), créée en Argentine en 1994, devient membre d'une confédération syndicale en 2001 : la Central de Trabajadores Argentinos. Le Prostitutes' Collective of Victoria créé la même année en Australie rejoint dès 1995 la Liquor, Hospitality and Miscellaneous Workers Union. En Inde, outre le Durbar Mahila Samanwaya Committee qui apparaît en 1995, le Karnataka Sex Workers Union est créé en 2006 et rapidement affilié à la New Trade Union Initiative. En Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, le mouvement se développe surtout au début des années 2000 (Gall,



2006). De Rode Draad aux Pays-Bas fonde en 2001 un syndicat rattaché à la Federatie Nederlandse Vakbeweging, la plus grande fédération du pays. En Allemagne, la Ver.di (Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft) organise et représente les prostitué·e·s à partir de 2002. La même année, en Grande-Bretagne, l'International Union of Sex Workers (IUSW) rejoint la troisième fédération du pays, le General, Municipal and Boilermakers' Union (GMB). Ces organisations sont représentées lors des rencontres internationales de *sex workers* : des membres du comité Durbar participent à la conférence de Montréal en 2005, d'autres du GMB participent à celle de Bruxelles.

Mais au moment de sa création, le STRASS s'inscrit surtout dans la suite des mobilisations récentes en France. L'objectif des assises est de « donner la parole à celles et ceux qui se revendiquent comme "travailleur·euse·s du sexe" ou prostitué·e·s ou qui partagent les mêmes pratiques » et de « renforcer un réseau européen d'échanges et d'expertises sur les différentes thématiques liées à la prostitution » (D&P et UNALS, 2009, p. 3). L'atelier sur la santé réunit des prostitué·e·s et des membres d'associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH/sida, qui constatent une détérioration de la situation sociale et une augmentation des risques sanitaires en raison du contexte politique, en particulier la pénalisation du racolage. Dans le deuxième atelier, pour améliorer les conditions d'exercice de la prostitution par la reconnaissance de droits aux prostitué·e·s, les participant·e·s discutent des intérêts et conditions de l'instauration d'un statut et évoquent à cette occasion la syndicalisation. C'est dans le dernier atelier, sur l'*empowerment*, qu'est créé le STRASS, à l'issue d'une discussion sur les problèmes de stigmatisation et de répression et les stratégies de visibilité et d'alliance. Enfin, sa création est annoncée lors de la conférence de presse à la fin des assises :

« Un syndicat, c'est le pouvoir de nous réapproprier la parole sur nous-mêmes. Nous sommes les vrais expert-es sur la prostitution et le travail sexuel, nous les travailleuses et travailleurs du sexe. Un syndicat, c'est le moyen de faire pression sur les institutions et les politiques, pour changer les lois, faire cesser la répression, obtenir la reconnaissance de notre travail et donc de nos droits, et la fin des discriminations. Un syndicat, c'est la force de lutter contre notre exploitation et des conditions de travail de plus en plus difficiles. C'est mettre fin au proxénétisme par l'auto-organisation de notre communauté. Un syndicat, c'est être solidaires, c'est apprendre les unes des autres, échanger et communiquer, guider les plus jeunes et celles qui démarrent, nous apporter entraide et support. C'est donner ce que nous savons faire de mieux : l'amour. » (id., p. 39)

La création d'un syndicat constitue donc effectivement une stratégie d'appropriation du problème de la prostitution. Elle est présentée comme relativement logique, déduite à la fois de la revendication de droits pour les prostitué·e·s et de la définition de la prostitution comme « travail ». Par son inscription dans l'histoire des mobilisations et dans le mouvement international, elle apparaît ainsi comme un projet consensuel pour les prostitué·e·s mobilisé·e·s et la coalition d'associations. Mais d'emblée apparaît aussi une tension, en raison du double objectif de la nouvelle organisation : construire l'autodétermination des travailleur·se·s sexuel·le·s et obtenir la reconnaissance de leur « profession ».

## ***1 2 Tension entre autonomie et reconnaissance***

Le STRASS est conçu par ses fondateur·trice·s comme « une organisation dans laquelle les travailleurSEs du sexe [ont] le pouvoir sans relation de dépendance avec leurs alliéEs » (Schaffauser, 2014, p. 205). Thierry Schaffauser par exemple, qui participe à sa création, espère ainsi parvenir à « fédérer », en référence aux expériences de forte syndicalisation en Argentine ou en Inde par exemple, en réaction aussi aux capacités limitées de mobilisation des Putes [entretien n° 27]. Les assises réunissent en effet plusieurs centaines de participant·e·s, notamment des prostitué·e·s de Paris, Toulouse, Lyon, Strasbourg ou Nîmes, mais aussi de Belgique, de Suisse, d'Angleterre ou d'Espagne. Nombre d'entre elles et eux adhèrent à la nouvelle organisation, qui peut ainsi revendiquer 200 membres en quelques jours seulement (STRASS, 2009-1). Et pour garantir l'autonomie des « personnes concernées », deux catégories de membres sont distinguées dans les statuts du STRASS : les membres « actifs » (travailleur·se·s sexuel·le·s) et « passifs » (allié·e·s), seuls les premiers étant autorisés à participer aux élections et aux décisions.

La syndicalisation dans ce cas consiste donc en une activité pratique de mobilisation et d'organisation, mais aussi en une activité symbolique de représentation. Le choix du sigle par exemple – STRASS pour Syndicat du Travail Sexuel –, à la fois évocateur et peu compréhensible, permet de connoter positivement l'activité mais nécessite d'explicitier le nom. Le « travail sexuel » est défini dans l'article 2 des statuts :

l'« échange d'un service de nature sexuelle moyennant contrepartie », quelle que soit la forme d'emploi (salarié·e ou indépendant·e). Mais le plus souvent, dans les documents diffusés publiquement, il est décrit par un symbole – le parapluie rouge repris dans le logo – et une énumération :

« Nous sommes prostitué·e·s, escort·es, acteurs ou actrices porno, strip·teaseurs·es, dominas, téléopératrices de téléphone rose, travaillant en appartement, dans la rue, en camionnette, par internet ou petites annonces, femmes, hommes, trans', français·es et migrant·es. » (D&P et UNALS, 2009, p. 39)

Le STRASS reprend ainsi du mouvement international la définition du « *sex work* », mais aussi son usage comme « *umbrella term* » : un terme générique incluant plusieurs activités et marquant leur diversité plus que leur unité (Ryan, 2006, p. 502 ; Jeffreys, 2015, p. 4). Comme pour d'autres catégories socio-professionnelles, et plus généralement comme pour tout classement, il transforme ainsi « une infinie variété de cas (...) en un nombre fini de classes, à l'intérieur desquelles les cas particuliers sont *traités* comme équivalents » (Desrosières et Thévenot, 2000, p. 92).

Cependant, cette « équivalence » est davantage un processus qu'un préalable. Parmi les participant·e·s à l'atelier des assises puis les membres de la nouvelle organisation, quelques un·e·s pratiquent d'autres activités que la prostitution. Thierry Schaffauser par exemple, qui exerce surtout comme escorte, tourne aussi dans quelques films pornographiques. Judy Minx se présente comme « actrice porno » et exerce aussi comme animatrice de téléphone rose, dominatrice ou performeuse (Loret, 2011). Mais pendant les assises de 2009, et plus largement depuis 2003, la priorité politique est donnée à la lutte contre le racolage. La majorité des prostitué·e·s mobilisé·e·s et la moitié des membres du syndicat exercent dans la rue. La première porte-parole du STRASS par exemple, Isabelle Schweiger, est une femme de 45 ans, prostituée depuis une vingtaine d'année et co-directrice de Grisélidis. La prostitution est donc centrale dans la nouvelle organisation. Les premiers échanges portent alors sur les liens entre formes de stigmatisation et conditions de travail ou sur les intérêts communs aux acteur·trice·s de l'« industrie du sexe ». Leurs préoccupations varient en fonction des activités exercées, des conditions d'exercice, des statuts accessibles ou des situations sociales. Par exemple, le « stigmate de la chieuse » touche déjà les actrices de films

pornographiques qui contestent leurs conditions d'exercice (D&P et UNALS, 2009, p. 34). Autre difficulté : l'adoption d'un statut juridique de « travailleur·se sexuel·le » risque de redoubler l'exclusion des migrant·e·s sans titre de séjour (id., p. 28). Avec la création du STRASS, le « travail sexuel » n'est donc pas seulement une contre-définition de la prostitution pour réduire sa stigmatisation, mais aussi une catégorisation alternative pour inclure d'autres activités et construire une nouvelle unité.

La délimitation du groupe est alors surtout négative, avec l'exclusion de l'organisation de celles et ceux qui n'exercent pas « la profession ». Pour Nikita par exemple :

« C'est notre syndicat, créé par et pour les travailleurs du sexe et il est hors de question que d'autres personnes qui ne sont pas membres de cette profession et de cette activité décident à notre place, d'autre part, il est hors de question également qu'il y ait des personnes qui soient exploiters de notre travail. » (id., p. 45)

Cette délimitation du groupe constitue une réaction à des expériences antérieures ou étrangères. La branche « Adult entertainment » (divertissement pour adultes) du GMB au Royaume Uni, à laquelle participent deux des fondateurs du STRASS, représente ainsi « un modèle et un contre-modèle en même temps » [entretien n° 27]. Le modèle est celui d'une inclusion effective des « travailleur·se·s sexuel·le·s » dans le mouvement syndical (Lopes et Webber, 2013). Le contre-modèle concerne la revendication de décriminalisation utilisée pour garantir la liberté d'entreprise, et la « bureaucratie » et la « corruption » qui empêchent toute décision collective, analysées comme des conséquences de l'« infiltration » dans l'organisation d'employeurs ou de managers [entretien n° 16]. À cette « logique libérale » est donc opposée une « logique syndicale », caractérisée par l'auto-organisation des travailleur·se·s pour la défense de leurs intérêts, l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre l'exploitation.

« Une lutte sociale a besoin de soutiens mais pas de souteneurs », déclare Camille Cabral à la création du STRASS (D&P et UNALS, 2009, p. 36). Mais l'exclusion des patron·ne·s entraîne aussi celle des allié·e·s, ce qui marque une rupture avec le principe d'organisation paritaire des associations de santé communautaire. Pour Thierry Schaffauser, il s'agit précisément de modifier ce rapport, Droits et Prostitution étant jusqu'alors « davantage dirigé par des allié·e·s » [entretien n° 27]. En ce sens, le projet

d'autodétermination des travailleur·se·s sexuel·le·s se rapporte donc au constat d'une interdépendance avec les associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH/sida. En contribuant à structurer les mobilisations et à construire les revendications des prostitué·e·s depuis les années 1990, elles constituent une « matrice de l'organisation syndicale » (Dreyfus, 2004, p. 19). La forte participation des prostitué·e·s aux assises, qui contribue à légitimer la création du STRASS, résulte en partie de l'implication des associations dans leur organisation, « portée » par Droits et Prostitution et l'Union nationale des associations de lutte contre le sida (UNALS) et soutenue par Sidaction, et de leurs membres qui informent les prostitué·e·s, organisent leur venue ou animent des ateliers. Comme pour d'autres organisations syndicales émergentes, les travailleur·se·s sexuel·le·s entendent suivre une dynamique d'« intrusion-transition » pour préserver leur place dans le collectif et bénéficier des ressources des associations, tout en affirmant la meilleure aptitude du syndicat à répondre à leurs attentes professionnelles (Barthélémy et Pigenet, 2004, p. 90).

À la suite de la déclaration adoptée à la conférence de Bruxelles en 2005, le STRASS vise aussi la reconnaissance du « travail sexuel » comme « profession » (ICRSE, 2005-2), d'abord par la revendication d'un statut. Un consensus apparaît rapidement aux assises contre la pénalisation du racolage public et du proxénétisme de soutien, qui empêchent l'exercice de la prostitution et la solidarité entre prostitué·e·s, mais aussi contre l'obligation de payer des impôts et cotisations sans bénéfice des protections sociales. Comme pendant le mouvement de 1975 ou la mobilisation de 2002-2003, la reconnaissance est ainsi opposée à la violence de la répression, mais aussi à l'injustice des politiques sociales et fiscales. Dans l'atelier sur les droits en particulier, plusieurs statuts sont envisagés pour modifier cette situation : travailleur·se indépendant·e, auto-entrepreneur·e, salarié·e d'une coopérative ou d'une association... Pour tenter de concilier les préférences variables de chaque participant·e, les discussions portent notamment sur les avantages et inconvénients des formes d'emploi (salarié ou indépendant) et des usages du droit (création d'un statut spécifique ou extension du droit commun). En ce sens, la définition de la prostitution comme « profession » et les propositions pour améliorer ses conditions semblent d'abord concerner l'intégration sociale des prostitué·e·s par leur reconnaissance juridique (Honneth, 2002, p. 146).

Toutefois, la reconnaissance de la « profession » ne se limite pas à l'obtention d'un statut. Un journaliste interroge par exemple les fondateur·trice·s du STRASS : « Comment pouvez-vous juridiquement créer un syndicat regroupant des professions qui ne sont pas reconnues ? » (D&P et UNALS, 2009, p. 45). La question est évoquée pendant l'atelier par Cornélia, sur un plan non pas juridique mais stratégique : « Nous allons créer le STRASS avec l'espoir que cela aura un impact performatif, que cela favorisera ce qu'il revendique : imposer la reconnaissance de ce travail. Car on ne peut pas attendre que le législateur décrète cette reconnaissance » (id., p. 36). Au Royaume-Uni par exemple, l'intégration de l'IUSW au GMB permet aux travailleur·se·s sexuel·le·s de « faire partie du mouvement syndical » (Schaffauser, 2011-2). L'affiliation autorise aux adhérent·e·s l'accès à une défense juridique, à des conseils fiscaux ou à des formations professionnelles. Elle constitue aussi une socialisation militante : apprendre à construire un rapport de force à l'intérieur d'une organisation ou à obtenir l'adoption d'une motion en congrès, mais aussi « à créer de la solidarité avec les autres mouvements de travailleurs » [entretien n° 16]. Cette solidarité permet enfin une reconnaissance symbolique : le 1<sup>er</sup> mai 2010 à Londres, des travailleur·se·s sexuel·le·s tiennent la banderole de tête et prennent la parole au rassemblement. Certain·e·s des fondateur·trice·s du STRASS se référant aussi à ce « modèle » pour la reconnaissance du « travail sexuel », l'inscription dans le mouvement syndical et la solidarité avec d'autres travailleur·se·s concernent aussi une reconnaissance culturelle (Honneth, 2002, p. 156).

Mais le « coup de force symbolique » postulé n'est pas assuré : le syndicat, pour permettre la reconnaissance du travail, doit d'abord être reconnu par les travailleur·se·s. La création du STRASS, présentée comme le résultat d'une réunion à laquelle participent des travailleur·se·s sexuel·le·s relativement nombreux·ses et diverses, apparaît pour la plupart des prostitué·e·s comme une information qui leur est transmise plus qu'une décision collective. Aux assises, certain·e·s s'étonnent par exemple d'apprendre sa création à la sortie des ateliers. Par la suite, des prostituées de Lyon se demandent si elles peuvent adhérer alors qu'elles ne se considèrent pas comme « travailleuses sexuelles ». D'autres à Paris s'inquiètent de ne pas recevoir une carte pour confirmer leur adhésion, ou en apprenant que le « syndicat » est officiellement une association. D'autres encore, dont Gabrielle Partenza et Camille Cabral, envisagent un moment de créer un syndicat concurrent, Pro-Sexe. Ces réactions de surprise ou de suspicion sont

liées aux conditions de création du STRASS : un projet préparé par quelques travailleur·se·s sexuel·le·s militant·e·s, parmi les plus impliqué·e·s dans les mobilisations récentes, des membres des Putes en particulier (Schaffhauser, 2009). Or en 2009, comme les années précédentes, tou·te·s les prostitué·e·s ne se reconnaissent pas dans leurs pratiques de contestation ou leurs représentations de la « profession ».

Afin d'instituer l'organisation, c'est-à-dire de créer les conditions de sa reconnaissance par les « travailleur·se·s sexuel·le·s » comme pouvant les représenter et défendre leurs intérêts, les membres du STRASS définissent donc dans les premiers mois son fonctionnement, précisant notamment les modalités de prise de décision et de désignation des représentant·e·s (Bourdieu, 2001, pp. 185). Les statuts d'une association de type loi de 1901 sont rédigés avec l'aide de juristes et rapidement déposés en préfecture, pour officialiser la création de l'organisation, contourner l'inexistence juridique de la « profession » et éviter toute accusation de proxénétisme. Et une assemblée générale est organisée en décembre pour élire un bureau et un conseil d'administration, ainsi que cinq porte-paroles national·e·s ou régional·e·s et quatre responsables du « lien communautaire », pour le travail de rue, par internet et téléphone, en établissements et le BDSM (STRASS, 2009-2). La désignation de ces dernier·e·s en particulier montre la double dimension de la reconnaissance de l'organisation : d'une part une légitimation interne auprès de la « communauté » qu'il s'agit de mobiliser, en tenant compte de sa diversité en termes de lieux ou de types d'activités ; d'autre part une légitimation externe auprès des allié·e·s comme des adversaires, en représentant l'organisation pour construire la « profession ». Dès son apparition, le projet de reconnaissance de l'activité comme « profession » apparaît donc comme lié à la reconnaissance de l'organisation comme « syndicat ».

À la création du STRASS en 2009, comme pendant la mobilisation de 2002-2003, il s'agit de regrouper les prostitué·e·s pour légitimer l'organisation et l'autonomiser des allié·e·s, améliorer les conditions d'exercice et d'existence des travailleur·se·s sexuel·le·s en général, contre la répression et la stigmatisation de la prostitution en particulier. À la suite d'expériences antérieures ou étrangères, la syndicalisation apparaît donc pour les plus impliqué·e·s comme une stratégie pour s'approprier le problème et élaborer des solutions, structurée par un double objectif : autodétermination et reconnaissance. Mais si le premier vise à construire l'autonomie des travailleur·se·s sexuel·le·s, le second

dépend de leurs relations avec leurs allié·e·s ou adversaires et les pouvoirs publics. C'est d'abord une forte médiatisation qu'obtient le STRASS, rapidement suivie de plusieurs contestations.

### ***1 3 Interaction entre visibilité et hostilité***

Quelques jours après l'annonce de sa création, le STRASS est présenté par une journaliste comme « un petit succès sur le nombre d'adhésions et un grand succès médiatique » (Camille, 2009). Comme pour Act Up ou Les Putes, avant même la mobilisation des prostitué·e·s, sa médiatisation fait déjà exister les « travailleur·se·s sexuel·le·s » comme groupe organisé. Chaque année depuis 2006, les assises de la prostitution se terminent par une conférence de presse et sont suivies d'une Pute pride pour visibiliser l'évènement. En 2009, la conférence est animée par Laure Adler, journaliste liée à la gauche (ancienne conseillère à la culture de François Mitterrand) et au féminisme (auteure de plusieurs ouvrages sur l'histoire des femmes). D'autres personnalités publiques y participent, comme Anne Souyris et Marie-Élisabeth Handman, activement impliquées dans la mobilisation contre la LSI, Catherine Millet et Catherine Robbe-Grillet qui défendent à la même période la liberté de se prostituer, ou encore les sénateur·trice·s Richard Yung et Michèle André (PS), le magistrat Éric Alt ou le réalisateur Jean-Michel Carré. Celui-ci rappelle la portée symbolique du théâtre où les rencontres sont organisées : « au théâtre de l'Odéon, en mai 68, il avait été dit que la révolution ne pourra se faire que si elle est sexuelle ! » (D&P et UNALS, 2009, p. 48). Son documentaire *Les travailleur(r)ses du sexe*, qui présente des interviews croisées de militant·e·s du mouvement, est diffusé la veille sur France 2. Enfin, le théâtre présente au même moment l'exposition « Prostituées d'Europe » : un « photoreportage sur le travail du sexe à travers l'Europe ». Le STRASS participe et profite ainsi d'une actualité médiatique autour du « travail sexuel » que ses fondateur·trice·s contribuent à organiser.

Pendant les mois qui suivent, le syndicat prend part à quelques actions publiques, comme un rassemblement le 4 avril à Toulouse en soutien à une prostituée migrante agressée puis arrêtée, ou un cortège avec banderole et tracts à la manifestation du 1<sup>er</sup>



mai à Paris. Mais c'est sur la communication que se concentrent ses activités. Un communiqué est par exemple publié le 5 mai suite au meurtre d'une prostituée près de Nîmes, un autre le 17 contre les discriminations et la psychiatisation des transidentités. En octobre, après l'arrestation d'une escorte pour racolage sur internet, il lance une pétition contre « la criminalisation des *sex workers* ». Puis les réactions se concentrent progressivement sur les responsables politiques pour tenter d'influencer leurs décisions. Pendant les élections européennes en juin, contre une campagne « pour une Europe sans prostitution » du Mouvement du Nid, le STRASS appelle les candidat·e·s à se positionner sur le manifeste et la déclaration adoptés en 2005 à Bruxelles. À l'occasion d'une proposition de loi sur les violences faites aux femmes en janvier 2010, la députée (UMP) Chantal Brunel suggère de rouvrir les maisons closes (Brunel, 2010) : des représentant·e·s du STRASS en font une opportunité pour la rencontrer en février et obtiennent le dépôt d'un amendement abrogeant le délit de racolage. Et à partir des assises de la prostitution le 24 mars, avec une discussion sur « Maison close... maison ouverte », le syndicat défend un modèle alternatif de « maisons ouvertes autogérées en coopératives, sans patron ni contrôle d'un tiers ou de l'État » (STRASS, 2010-2). Par ses premières actions, sous différentes formes, il s'oppose donc à la répression et la stigmatisation des prostitué·e·s, en réclamant notamment le retrait de la prostitution des « fléaux sociaux » définis dans l'ordonnance de 1960 et l'abrogation du délit de racolage réintroduit dans la LSI. Rapidement, il conteste aussi la réglementation ou l'abolition de la prostitution, en opposition surtout aux pouvoirs publics et au mouvement abolitionniste jugés responsables de la situation.

La visibilité médiatique du STRASS, comme stratégie politique et comme répertoire d'action, est directement liée à Act Up. L'atelier sur l'*empowerment* qui aboutit à sa création est animé par Thierry Schaffauser et Nikita, qui y présentent les propositions des Putes contre la stigmatisation, comme la visibilité pour construire une « communauté » et la communication pour modifier les représentations : « Des faits nouveaux intéresseront toujours les médias, donc nous avons tout intérêt à créer l'événement et à en faire de nouvelles formes de lutte » (D&P et UNALS, 2009, p. 31). La visibilité du STRASS découle donc des ressources que ses fondateur·trice·s ont acquises au cours de leur parcours militants, des compétences et des réseaux notamment. L'efficacité de cette stratégie s'explique aussi par son adéquation avec le fonctionnement

du champ médiatique : ces pratiques militantes correspondent aux attentes des journalistes. Le STRASS bénéficie d'abord d'un attrait lié à sa nouveauté, puis participe à entretenir l'actualité d'une « question de société ». Sa position singulière sur la prostitution lui assure une place dans un débat clivé et ses représentant·e·s deviennent rapidement de « bons clients », capables de « fournir aux journalistes des témoignages directs de travailleurSEs du sexe parlant de leurs réalités » (Schaffhauser, 2014, p. 206).

Cette visibilité médiatique est aussi liée à la fragilité de l'organisation qui, comme d'autres expériences de syndicalisation des travailleur·se·s sexuel·le·s à l'étranger, se concentre dans un premier temps sur la représentation faute de parvenir à mobiliser (Gall, 2007, p. 74). Durant les deux premières années, sur les 200 membres revendiqués, seule une quinzaine sont effectivement impliqués. Et la cotisation étant gratuite pour les « membres actifs », les ressources propres de l'organisation sont très limitées. Si les fondateur·trice·s conçoivent d'abord le STRASS comme complémentaire des Putes, les mêmes personnes ne parviennent pas à animer deux groupes et le premier remplace rapidement le second, dont le site internet disparaît après quelques mois. Le syndicat bénéficie néanmoins de soutiens, comme la députée Chantal Brunel qui relaye son bilan de la LSI ou la sénatrice Alima Boumediene-Thiery (Les Verts) qui accueille les assises au Sénat en 2010. Dans la coalition associative pour les droits des prostitué·e·s, deux juristes de Droits et Prostitution participent activement à l'organisation dès sa création, et les associations de santé communautaire facilitent l'information et l'adhésion des prostitué·e·s. Mais ces effectifs limités et dispersés rendant difficile l'organisation d'évènements publics, l'activité de communication permet alors de faire exister l'organisation sans faire apparaître ses difficultés.

Enfin, comme pour les gays et les lesbiennes à la même période dans certains pays en Afrique, cette visibilité croissante des « travailleur·se·s sexuel·le·s » suscite de nouvelles réactions d'hostilité (Broqua, 2012). Certaines émergent à la marge du mouvement syndical : Alternative Libertaire publie par exemple en été 2010 un dossier pour répondre à « l'offensive réglementariste », après une confrontation de certaines militantes avec « des féministes radicales et antiracistes pro-prostitution » (Commission antipatriarcat, 2010 ; Alternative Libertaire, 2010). À partir de positions syndicalistes, féministes et anticapitalistes et du principe d'autodétermination des opprimé·e·s, l'organisation considère que des personnes « exploitées par des réseaux de

prostitution » peuvent s'engager dans une lutte syndicale contre un rapport salarial et soutient les « mouvements d'ex-prostituées qui revendiquent l'abolition de la prostitution ». En revanche, les revendications du STRASS « relèvent moins de la défense de salarié·e·s que de la reconnaissance d'un métier, comme le font par exemple les syndicats d'artisans ou de professions libérales ». Or les « prostitué·e·s indépendant·e·s » sont avec leurs clients dans un rapport d'« exploitation patriarcal » et la reconnaissance juridique de leur profession risque de favoriser « la mise en place d'une économie capitaliste du sexe ».

D'autres réactions émergent dans le mouvement féministe. Christine Le Doaré, présidente du Centre LGBT Paris-ÎdF, publie ainsi en mars 2010 un article sur son blog (Le Doaré, 2010-1) puis une tribune dans la revue du Centre en avril (Le Doaré, 2010-2). Elle aussi critique les positions du STRASS, considérant qu'il défend « les industries capitalistes et mondialisées du sexe ». En définissant généralement la prostitution comme une violence et en présentant les prostitué·e·s comme majoritairement des femmes, sa critique porte aussi sur la composition de l'organisation. Les représentant·e·s du STRASS, par opposition aux « esclaves », sont considéré·e·s comme privilégié·e·s par leur position dans les rapports de genre (« on entend toujours s'exprimer les 2 ou 3 mêmes hommes – j'ai d'ailleurs noté qu'une porte-parole a récemment été mise en avant ») et de classe (« escortes ou fils de bonne famille », « prostituées de luxe »). La critique porte aussi des soupçons d'aliénation suite à des violences traumatisantes, ou de manipulation au bénéfice du proxénétisme : « De quels prostituéEs le STRASS défend-il donc les intérêts ? » L'émergence d'une organisation se définissant comme « syndicale » et représentant les « travailleur·se·s sexuel·le·s » ravive les tensions dans l'espace de la cause des prostitué·e·s.

Alors que le STRASS entend représenter l'ensemble des « travailleur·se·s sexuel·le·s », différentes critiques le présentent souvent comme un « lobby » plus qu'un syndicat, défendant uniquement les prostitué·e·s « libres » ou « indépendant·e·s », en contestant parfois l'existence de cette population ou la pertinence de cette catégorie. Leur émergence est probablement liée à la distinction issue des mobilisations antérieures entre prostitutions contrainte et consentie, à des positions exprimées dans les débats publics pour défendre la « liberté de se prostituer », à la définition par Les Putes des « travailleurs·se·s sexuel·le·s » comme une minorité politique, ou encore à la

référence aux professions libérales dans la revendication d'un statut juridique. En résulte une confusion entre représentation et revendication de la « liberté », avec par exemple le slogan « Ni proxo, ni patron, travail sexuel libre ». En résulte aussi des oppositions au STRASS, dont les revendications sont perçues comme libérales au sens politique et minoritaires au sens statistique. La question de la représentativité des prostitué·e·s, qui apparaît avant et se retrouve ailleurs, associe les significations statistiques et politiques de la représentation (Desrosières et Thévenot, 2000, p. 31). Isabelle Schweiger note ainsi avec ironie : « j'ai constaté que je ne connaissais que des exceptions dans la prostitution » (Carré, 2010, p. 228). La représentativité, qui résulte toujours de constructions politiques, est d'autant plus contestée aux groupes minorisés, caractérisés non seulement par une relation d'oppression mais aussi par une particularité assignée (Guillaumin, 2002, p. 120).

Cette interaction entre visibilité et hostilité contraint le STRASS à se concentrer sur sa propre légitimation plutôt que sur la mobilisation des prostitué·e·s : « Il a fallu produire beaucoup d'argumentaires pour justifier notre existence » (Schaffauser, 2014, pp. 206-207). Des réponses sont publiées aux critiques de Christine Le Doaré ou d'Alternative Libertaire. Une lettre ouverte est aussi adressée à Cécile Duflot, secrétaire nationale des Verts, accusés par le Mouvement du Nid de soutenir la « mouvance libérale-proxénète et l'industrie du sexe » après l'invitation du STRASS à un débat sur la prostitution. Ces communiqués permettent de justifier le projet, de présenter le fonctionnement et de préciser les positions de l'organisation, mais ne mettent pas fin à la contestation. En mars 2010, Henriette Zoughebi, vice-présidente (PC) du Conseil Régional d'Île-de-France, publie sur son blog puis sur le site de *L'Humanité* une critique des assises de la prostitution : « Nous pouvons remercier Sarkozy d'avoir offert aux proxénètes, déguisés en prostitués ou en alliés de prostituées, une clé magique qui leur ouvre toutes les portes, notamment celles du Sénat ». Le STRASS la poursuit pour diffamation et obtient sa condamnation le 17 février 2011, confirmée en appel le 14 décembre. Malgré cette première reconnaissance, la légitimité politique de l'organisation reste fragile : une pétition signée par de nombreuses associations féministes ou abolitionnistes et élues PS ou PC est publiée en novembre 2011 pour soutenir Henriette Zoughebi et défendre « la liberté d'exprimer des positions abolitionnistes » (collectif, 2011). La légitimité juridique du STRASS à défendre l'intérêt

collectif des travailleur·se·s sexuel·le·s est reconnue en décembre 2012, quand un tribunal juge recevable sa première constitution partie civile en soutien à une escorte victime de violence, vol et séquestration. La judiciarisation progressive et partielle de son action, tout en contribuant à accroître sa visibilité, permet une première légitimation de l'organisation.

La création du STRASS suscite parmi les prostitué·e·s un intérêt immédiat mais des implications limitées. Durant les deux premières années, en raison de ces difficultés à mobiliser dans la « communauté », il bénéficie surtout du soutien des associations de Droits et Prostitution dont il dépend encore partiellement. Le transfert des ressources des Putes pour les actions de communication permet une forte médiatisation mais produit aussi de rapides contestations. Par la judiciarisation de ses réactions enfin, le syndicat obtient une première reconnaissance juridique mais pas la légitimation politique des « travailleur·se·s sexuel·le·s ». La nouvelle organisation parvient donc à s'approprier partiellement mais rapidement la cause des prostitué·e·s, mais la situation se trouve bouleversée par la mobilisation qui émerge au même moment pour la pénalisation des clients.

## **2 La revendication de pénalisation des clients**

Le 13 avril 2011, un nouveau rapport parlementaire d'information sur la prostitution, issu d'une mission présidée par Danielle Bousquet (PS), est présenté par Guy Geoffroy (UMP) (Geoffroy, 2011). Parmi d'autres recommandations pour lutter contre le « système prostitutionnel », les député·e·s proposent de pénaliser les clients des prostitué·e·s. C'est pour soutenir cette proposition que le collectif Abolition 2012, créé en juin par le Mouvement du Nid, l'Amicale du Nid et la Fondation Scelles, lance un appel « Pour l'adoption d'une loi d'abolition du système prostitueur ». En résulte une actualité renouvelée du problème public de la prostitution, avec rapports, tribunes, déclarations, colloques et manifestations, dans les médias et au parlement en particulier.

Peu impliquées contre la LSI en 2002-2003, les associations abolitionnistes partagent rapidement le bilan négatif de la répression de la prostitution et la

revendication d'abrogation du délit de racolage. Pour les partisan·e·s de l'abolition, les prostitué·e·s ne sont pas coupables mais bien victimes, non seulement de la répression mais aussi de la prostitution. D'où la volonté de cibler les sanctions sur les proxénètes ainsi que les clients, à partir notamment du « modèle » de la Suède où cette politique est appliquée depuis 1999. La revendication de pénalisation des clients, qui émerge dès la fin des années 1990 au niveau international (Toupin, 2002, pp. 45-48), est presque unanimement défendue en France dans le mouvement abolitionniste comme dans le champ politique à partir de 2007 (Mathieu, 2013-2, p. 146). Son actualité autant médiatique que politique à partir de 2011 s'inscrit donc dans une longue mobilisation du mouvement abolitionniste, qui vise à la fois à promouvoir une solution et à représenter son adhésion.

## ***2 1 Promouvoir un « modèle »***

La mobilisation pour la pénalisation des clients, comme l'expriment deux tribunes de militantes abolitionnistes, entend imposer « l'abolition » comme « la seule solution » et « la Suède » comme « un bon modèle » (Goldschmidt, 2013 ; Goldschmidt et Salmona, 2013). Il s'agit donc, pour que soient adoptés cette solution et ce modèle, de définir le problème, désigner les coupables et représenter les victimes pour justifier la solution. La multiplication des associations qui rallient Abolition 2012 permet ainsi une diffusion élargie de cette problématisation au-delà des associations historiques du mouvement abolitionniste et une diversification des registres de discours et des modes de légitimation de la revendication de pénalisation.

La définition du problème, c'est-à-dire de la prostitution, se caractérise par deux éléments. D'une part la prostitution est considérée comme nécessairement contrainte : la campagne menée par Abolition 2012, du 25 octobre au 25 novembre 2013, est par exemple intitulée « prostitution = violence ». L'équation résulte notamment d'un « usage émotionnel des chiffres », pour attester de la réalité et de l'ampleur du problème et susciter une réaction d'adhésion du public (Mathieu, 2013-2, p. 134). Sont ainsi évoqués le nombre de « personnes prostituées », la proportion de femmes ou d'enfants, de victimes d'agressions ou d'usager·e·s de drogues, le chiffre d'affaire du proxénétisme ou

ses connexions avec le « crime organisé ». À partir de 2012, la Fondation Scelles publie par exemple un *Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle* : si cet « état du monde en proie aux menaces de l'exploitation sexuelle » est présenté comme une recherche basée sur une méthodologie, le rapport constitue surtout une recension d'informations issues d'autres publications, sans précision des critères de production des données ou de sélection des sources (Charpenel, 2013, p. 15). En mai 2015, le Mouvement du Nid publie aussi les résultats de l'étude ProstCost, réalisée avec un cabinet d'« ingénierie de l'information » (Mouvement du Nid et Psytel, 2015). Pour prouver que la prostitution n'est pas créatrice de richesse, contre la proposition par la Commission européenne d'inclure son chiffre d'affaire dans le calcul du produit intérieur brut, l'étude quantifie les risques pour les prostitué·e·s et les coûts pour la société. Les estimations, pour les renforcer, sont accompagnées d'une section « méthodologie et transparence » et les données publiées sur internet, ainsi qu'une série d'infographies pour faciliter leur diffusion. La prostitution présentée comme violente par essence s'oppose donc directement à la revendication de « travail sexuel libre ».

D'autre part cette contrainte, souvent qualifiée d'« exploitation » ou d'« esclavage », est aussi définie comme « sexuelle ». La prostitution est exclue de la sexualité : le manifeste de Zéromacho, un réseau d'« hommes contre la prostitution et pour l'égalité », précise que « la sexualité est avant tout une relation humaine, vécue dans l'égalité et le respect de l'autre, de sa liberté et de son désir » (Zéromacho, 2011). C'est parce qu'elle constitue pour les prostitué·e·s une pratique sexuelle sans désir ni plaisir qu'elle est considérée comme nécessairement contrainte, ce qui fait dire à la sociologue féministe Christine Delphy qu'elle est un « viol payé » (Merckx, 2013). Elle est donc présentée comme produit d'un échange économique et de la domination masculine, en raison des proportions respectives d'hommes et de femmes parmi les clients et les prostitué·e·s, et par une réduction de la domination à sa dimension symbolique et aux rapports entre hommes et femmes (Montvalon, 2015). À partir de la double polysémie de la « violence » (physique, économique ou symbolique) et du « sexe » (attribut, pratique ou groupe), la prostitution est ainsi définie comme un problème « féministe ». Abolition 2012, rapidement rejoint par le CNDP ou Osez le Féminisme ! (OLF), constate ainsi dans un communiqué du 8 mars 2012 qu'« un nouveau mot d'ordre s'impose dans les manifestations féministes : l'abolition du

système prostitueur comme condition de l'égalité femmes-hommes » (Abolition 2012, 2012). La revendication est effectivement incluse à l'appel pour la manifestation nationale contre les violences faites aux femmes du 5 novembre 2011, pendant laquelle des manifestant·e·s repoussent les militant·e·s du STRASS, d'Act Up et d'Étudiens gayment<sup>59</sup> (STRASS et al., 2011). Cette définition de la prostitution comme « violence sexuelle » produit une exclusion des travailleur·se·s sexuel·le·s.

La définition du problème s'accompagne d'une désignation des coupables, par l'attribution aux clients de la responsabilité causale de la prostitution (Gusfield, 2009, p. 14). Relativement absents des actions des associations de santé, centrées sur la situation des prostitué·e·s, les clients constituent à l'inverse une figure récurrente des publications abolitionnistes, dans la revue *Prostitution et Société* ou des ouvrages spécifiques (Legardinier et Bouamama, 2006). Leur « responsabilisation » consiste à « inverser la charge pénale » mais aussi le stigmat social des victimes aux coupables, d'où leur absence des mobilisations – l'acteur Philippe Caubère est l'un des seuls à s'exprimer publiquement (Caubère, 2011). Avec Zéromacho en revanche apparaissent les hommes qui refusent d'être clients. Ce « réseau » créé en 2011 est inspiré d'une campagne initiée quelques mois auparavant aux États-Unis : des portraits diffusés sur internet de personnalités publiques avec une pancarte indiquant « *Real men dont buy girls* » (« Les vrais hommes n'achètent pas les filles »). Constitué des signataires du manifeste, Zéromacho est marrainé par Florence Montreynaud et Claudine Legardinier. Pour l'un de ses fondateurs : « l'originalité de notre parole, dans le cas du débat sur la prostitution, qui est une parole exclusive d'hommes, fait que – là je vous en parle professionnellement – pour les journalistes on est des bons clients » [entretien n° 23]. Ce réseau permet en effet d'élargir la mobilisation en représentant « les hommes » à propos d'un problème défini comme féministe. Son émergence légitime l'abolition de la prostitution contre la justification de son utilité sociale par une supposée nécessité biologique du désir sexuel masculin. Dans le même temps, en reconduisant l'association entre le sexe comme attribut et la prostitution comme domination, il la définit comme domination masculine et sexuelle tout en réduisant cette domination à la seule prostitution.

---

59 Étudiens gayment est l'association des étudiant·e·s LGBTI de l'université Paris X – Nanterre.



Dans le processus de construction du problème, la désignation des coupables vise la protection des victimes. Si le mouvement abolitionniste présente historiquement les prostitué·e·s comme victimes d'un « système », cette définition est légitimée depuis le début des années 2000 avec l'appropriation du courant psychiatrique de la « victimologie » et les usages de la catégorie du « stress post-traumatique », d'abord aux États-Unis par la psychologue féministe Melissa Farley (Farley et Barkan, 1998), puis en France par Judith Trinquart dans sa thèse sur la « décorporalisation » (Trinquart, 2002) et l'association Mémoire traumatique et victimologie qu'elle crée en 2009 avec la psychiatre Muriel Salmona. En donnant un statut scientifique à la définition des « victimes », la « victimologie » a pour effet de réduire la diversité des expériences de la prostitution à un groupe homogène et de rapporter toute prise de parole des prostitué·e·s à un traumatisme. S'inscrivant ainsi dans le mouvement féministe de lutte contre les violences et dans le registre scientifique de l'expertise médicale, elle constitue une réponse à l'approche sanitaire issue de la lutte contre le VIH/sida, imposant une prise en charge du problème par les pouvoirs publics tout en occultant la dimension conflictuelle de la mobilisation (David, 2008).

Cette définition des victimes s'accompagne de leur représentation, qui nécessite « des individus concrets qui *incarnent la cause* » (Ponet, 2009, p. 69). Lors de la campagne « prostitution = violence » par exemple, une trentaine de témoignages de « survivantes » sont publiés en un mois. Bien qu'issus pour partie d'anciens numéros de *Prostitution et Société* ou d'organisations d'autres pays, ils visent moins à présenter la diversité des contextes et des expériences qu'à produire un effet d'accumulation complémentaire de l'usage des chiffres. Ils sont aussi accompagnés d'une série de tribunes de juristes (Charpenel et al., 2013), de médecins (Neuville et al., 2013), de féministes (Delphy et al., 2013) et de jeunes (Mailfert et al., 2013) : les témoignages de victimes participent de l'« effet d'oracle » des expert·e·s, ainsi autorisé·e·s à définir les intérêts des prostitué·e·s. D'autres ex-prostitué·e·s prennent directement part à la mobilisation, en publiant par exemple un « Appel des "survivantes de la prostitution" au Premier ministre » (Noëlle et al., 2014). L'une d'elles, Rosen Hicher, organise une « marche pour l'abolition » de Saintes à Paris en septembre-octobre 2014. Les marches sont souvent les « formes d'expression privilégiées de groupes dotés de faibles ressources politiques conventionnelles, dépourvus d'organisations adaptées à leurs fins,

marginalisés par le système institutionnel ou soucieux de dépasser les clivages existants » (Pigenet et Tartakowsky, 2003, p. 8). L'initiative ainsi présentée comme individuelle et spontanée fonde la demande de pénalisation des clients sur le seul cas de Rosen Hicher qu'elle juge « exemplaire », considérant qu'« on est toujours victime. Soit de réseaux, soit de son passé » (Dupont, 2014). Le soutien d'Abolition 2012 permet en même temps de visibiliser la marche, contribuant ainsi à la construction collective d'une « bonne représentante » de la catégorie des « victimes » (Desrosières et Thévenot, 2000, p. 57).

De cette définition du problème résulte enfin la promotion d'une solution : l'adoption d'une loi. La responsabilité politique du parlement est ainsi déduite de la responsabilité causale des clients, comme dans le rapport Geoffroy-Bousquet intitulé « Prostitution : l'exigence de responsabilité » (Geoffroy, 2011). Cette revendication relève des usages divers du droit dans les mobilisations féministes (Bereni et al., 2010). Mais si les associations abolitionnistes se réfèrent souvent à l'histoire de l'abolition (de l'esclavage en particulier), elles s'en distinguent par leur revendication d'une politique pénale plutôt que sa contestation (Mechthild, 2015). Malgré les tentatives d'euphémisation par des formulations comme « responsabiliser les clients » ou « interdire la demande », la revendication de pénaliser les clients relève ainsi d'un « féminisme carcéral » (Bernstein, 2007-2, p. 143). Dans le même temps, son inscription dans le registre humanitaire de protection des victimes lui permet aussi d'apparaître comme un « apolitisme militant » (Ollitrault, 2005). Pourtant, la promotion du « modèle suédois » passe notamment par une mobilisation dans les organisations et institutions politiques.

## ***2 2 Représenter un consensus***

La mobilisation pour la pénalisation des clients ne vise pas simplement la promotion médiatique de la cause de l'abolition, mais surtout la mise à l'agenda parlementaire d'une nouvelle législation. Pour obtenir le soutien des élu·e·s et l'adoption de la loi, Abolition 2012 procède donc, dans l'espace associatif comme dans le champ politique, à la construction d'un consensus qui passe par sa représentation. La

constitution de la coalition permet d'abord de construire sa représentativité, contre celle contestée aux « travailleur·se·s sexuel·le·s », la revendication apparaissant ainsi comme largement partagée. Le dossier de presse de la campagne « prostitution = violence » en octobre 2013 présente par exemple un « front abolitionniste historique » :

« 55 associations signataires de l'Appel Abolition 2012 ; 111 associations de lutte contre les violences engagées pour l'abolition ; 200 associations issues de 27 États membres de l'UE signataires de l'Appel de Bruxelles ; (...) plus de 100 parlementaires et responsables politiques de tous bords qui s'engagent ; 55 EurodéputéEs signataires de l'Appel de Bruxelles » (Abolition 2012, 2013).

Les évènements régulièrement organisés, la publication de tribunes, les listes de signataires, comme avec les témoignages de « survivantes », produisent un effet d'accumulation des soutiens à la revendication. Mais ce consensus apparent résulte de la mobilisation des associations et de la construction de la coalition.

La création d'Abolition 2012 permet d'abord d'accumuler les capitaux économiques, sociaux et symboliques de chaque organisation. Leur relative autonomie financière peut faciliter leur coopération : la Fondation Scelles dispose par exemple en 2014 d'environ 240 000 € de revenus des loyers de l'immeuble légué par ses fondateur·trice·s et 120 000 € de dons de leurs héritier·e·s (Scelles, 2014<sup>5</sup> p. 32). Plusieurs professionnel·le·s du droit ou des médias participent au collectif, utilisant leurs compétences et relations pour défendre la cause de l'abolition, comme Yves Charpenel (président de la Fondation Scelles et avocat général à la Cour de cassation), Claire Quidet (porte-parole du Mouvement du Nid et journaliste à France Télévision) ou Grégoire Théry (secrétaire général du Mouvement et lobbyiste auprès des institutions européennes) (Lamoureux, 2016). Les positions et propriétés sociales des organisations et de leurs membres facilitent ainsi la construction juridique, la diffusion médiatique et l'appropriation politique de la revendication.

L'internationalisation des mobilisations contribue aussi à l'accumulation de ressources. Abolition 2012 est par exemple en lien avec la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle au Canada et prend part à l'émergence en Allemagne d'« Abolition 2014 ». Les institutions supranationales en particulier constituent une source de légitimation. Le Lobby Européen des Femmes (LEF), organisation de défense des droits des femmes dans les institutions communautaires, dispose d'un statut consultatif auprès

de la Commission et défend activement l'abolition de la prostitution, par la campagne « Not for Sale / Pas à vendre » avec la CATW en 2006 ou l'« Appel de Bruxelles » qu'il lance en décembre 2012. Il participe ainsi à l'adoption par le Parlement européen de la résolution dite « Honeyball » le 26 février 2014, qui définit la prostitution comme « une forme de violence contre les femmes et une violation de la dignité humaine et de l'égalité entre les sexes »<sup>60</sup>. En 2013, le Mouvement du Nid crée aussi CAP international (Coalition pour l'Abolition de la Prostitution), pour contribuer à l'adoption et l'application de politiques abolitionnistes par un soutien à des organisations locales et la coordination d'un plaidoyer international. La direction de cette coalition est confiée à Grégoire Théry, et le bureau réunit notamment Claire Quidet, Philippe et Yves Scelles (vice-présidents de la Fondation Scelles). Les diverses ressources des associations, les propriétés sociales de leurs membres, la multipositionnalité des représentant·e-s ou encore l'internationalisation des mobilisations participent ainsi à renforcer et structurer la coalition (Staggenborg 1986, p. 380).

Dans le champ politique aussi, la mobilisation associative permet la représentation d'un consensus, avec notamment l'adoption le 6 décembre 2011, à l'unanimité des député·e-s, d'une résolution « réaffirmant la position abolitionniste de la France »<sup>61</sup>. Son adoption est précédée, le 29 novembre, d'une « convention abolitionniste » organisée par le Mouvement du Nid à l'Assemblée, pour présenter l'appel d'Abolition 2012 et « invit[er] les éluEs, candidatEs et représentantEs des partis politiques à soutenir leur mobilisation en faveur d'une loi abolitionniste du système prostitueur » (Théry, 2011). Elle est aussi suivie, le lendemain, d'un communiqué du collectif intitulé « Après la résolution les actes », et du dépôt par Danielle Bousquet et Guy Geoffroy d'une première proposition de loi (Bousquet et Geoffroy, 2011). Le consensus apparent au parlement résulte bien d'une mobilisation et permet de maintenir une pression sur la revendication législative.

Quelques élu·e-s soutiennent régulièrement la pénalisation des clients dès le début des années 2000. Elle est adoptée en 2002 pour les clients des prostitué·e-s

---

60 Résolution 2013/2103(INI) sur l'exploitation sexuelle et la prostitution et leurs conséquences sur l'égalité entre les hommes et les femmes, Parlement européen, 26 février 2014.

61 Résolution n° 782 réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution, Assemblée nationale, 6 décembre 2011.

mineur·e·s<sup>62</sup>, puis en 2003 pour ceux des personnes « particulièrement vulnérables »<sup>63</sup>. Au même moment, trois député·e·s PS défendent sa généralisation contre la politique répressive de la majorité UMP (Bousquet et al., 2003). En 2006, elle est inscrite dans le projet politique du PS, et Christophe Caresche et Danielle Bousquet déposent une première proposition de loi le 5 juillet (Coignard, 2006). Le colloque du « Front du refus du système prostitutionnel », organisé par le Mouvement du Nid le 11 février 2010 à l'Assemblée nationale, rassemble des élu·e·s du PC à l'UMP pour réclamer la pénalisation des clients et l'instauration d'une commission, dont est finalement issu le rapport Geoffroy-Bousquet. Avec sa publication émergent de nouveaux soutiens, comme Roselyne Bachelot, ministre de la Solidarité et de la Cohésion sociale (UMP) (anonyme, 2011). Lors de la conférence « Abolition citoyenne du système prostitueur » le 13 avril 2013, Danielle Bousquet et Guy Geoffroy, Marie-George Buffet (PC) ou encore Maud Olivier (PS) renouvellent leur soutien à la coalition et Abolition 2012 obtient un engagement formel de représentant·e·s du PS, du PC et du Parti de Gauche pour une loi « incluant l'interdiction de l'achat de tout acte sexuel ». La définition d'une cause comme « citoyenne », en masquant la mobilisation et ses contestations, facilite l'appropriation de la revendication dans le champ politique.

À partir de 2011, la prostitution fait l'objet au parlement de plusieurs publications qui, comme les témoignages de victimes ou les signataires des appels, construisent en l'attestant la réalité du problème. La proposition de loi de décembre 2011 est suivie d'une seconde en octobre 2013 (Le Roux et al., 2013), de plusieurs rapports des délégations aux droits des femmes (Blondin, 2013 ; Olivier, 2013 ; Gonthier-Maurin, 2014) et de la commission des affaires sociales du Sénat (Godefroy et Jouanno, 2013), et encore en 2016 de deux rapports sur les violences faites aux femmes (Crozon, 2016) et sur la traite des êtres humains (Bouchoux et al., 2016). S'ils ne produisent pas nécessairement des décisions ni même des discussions, ces documents légitiment la revendication abolitionniste : comme dix ans auparavant, ils participent à définir le problème et à montrer son appropriation.

Cette légitimation résulte non seulement de l'accumulation des publications mais aussi de la circularité des arguments concernant le nombre et la situation des

---

62 Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, article 13.

63 Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, article, article 32.

prostitué·e·s (Mathieu, 2013-2, p. 252). Selon la résolution de 2011, le rapport de Maud Olivier et les deux propositions de loi, la prostitution serait pratiquée par 20 000 personnes en France, dont 85 % de femmes et 90 % d'étranger·e·s, alors que 99 % des clients seraient des hommes. Une relation de causalité est aussi établie entre l'origine des migrant·e·s et le statut de victime : « Les pays d'origine sont bien connus (Roumanie, Bulgarie, Nigeria et Chine principalement) et démontrent l'emprise croissante des réseaux de traite sur la prostitution » (résolution n° 782, 2011, p. 2 ; Olivier, 2013-1, p. 11 ; Le Roux et al., 2013, pp. 4-5). Des documents présentés comme descriptions pour introduire une discussion, comme l'exposé des motifs, en faisant de la proposition une nécessité constituent plutôt un « discours d'autorité » (Devriendt et Monte, 2015). La circulation de ces représentations découle elle-même des positions multiples des représentant·e·s, dans la composition des commissions ou les organisations auditionnées, et de leur participation à la mobilisation en affichant leur adhésion. Des tribunes « pour une loi d'abolition » sont par exemple signées par une cinquantaine de parlementaires, du PC à l'UMP, en septembre 2013 (Amirshahi et al., 2013), puis par « 200 maires et conseillers municipaux de tous bords » en octobre 2014 (Hidalgo et al., 2014).

L'appropriation institutionnelle de la lutte contre le « système prostitutionnel » est favorisée en particulier par le ralliement à l'abolitionnisme du « féminisme d'État ». Des instances parlementaires ou gouvernementales, à partir des années 1990, « s'efforcent d'influencer le droit et les politiques publiques en tant qu'ils affectent la situation des femmes » (Bereni et Revillard, 2007, p. 5). Les délégations aux droits des femmes des deux assemblées jouent ainsi un rôle central dans le processus législatif, par les rapports publiés sur la prostitution, les avis produits sur la proposition de loi ou encore la participation de leurs membres à différentes commissions. Ce féminisme d'État implique aussi des organisations connectées ou intégrées à ces institutions, qui jouent un rôle de transmission et de légitimation de la cause entre l'espace associatif et le champ politique (Tissot, 2007). En 2013, Danielle Bousquet est ainsi nommée présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), dont la commission « Violences de genre », dans laquelle siègent aussi Guy Geoffroy et Grégoire Théry, rend rapidement un avis favorable sur la proposition de loi (HCEfh, 2013). Autre exemple : Caroline de Haas, l'une des fondatrices et la première porte-parole d'OLF,

également collaboratrice du porte-parole du PS de 2009 à 2012, entre en mai 2012 au ministère des Droits des Femmes comme conseillère chargée des relations avec les associations et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

La campagne pour l'élection présidentielle, enfin, est saisie par Abolition 2012 comme une opportunité pour exiger des candidat·e·s l'inclusion de la loi dans leur programme. En juin 2012, un mois après sa nomination, Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement (PS), déclare : « Mon objectif, comme celui du PS, c'est de voir la prostitution disparaître » (Barret, 2012). La pénalisation des clients, comme celle du racolage, constitue une « politique symbolique » dont l'objectif n'est pas tant d'abolir effectivement la prostitution que de se présenter comme voulant l'abolition tout en contrôlant les prostitué·e·s. La ministre considère par exemple que la création du délit de racolage « a conduit (...) à des situations inacceptables. On marchait sur la tête en punissant les victimes »<sup>64</sup>. Mais pour le ministre de l'Intérieur Manuel Valls, « le racolage constitue un outil indispensable de gestion d'ordre public » et « les mesures répressives qu'il autorise aident à la connaissance des réseaux » (Olivier, 2013-2, p. 314). Le consensus porte davantage, comme pour les gouvernements précédents, sur une restriction de l'immigration définie comme « traite des êtres humains » : Najat Vallaud-Belkacem répète aussi que « la France n'est pas un pays d'accueil de la prostitution »<sup>65</sup>. En utilisant un registre « compassionnel » de protection des victimes, le nouveau gouvernement se distingue de la politique répressive du président précédent (Fassin, 2006). Dans le même temps, il adopte la posture volontariste d'une « gauche morale » qui « prétend civiliser la pulsion sexuelle, et non l'abandonner à sa nature » (Fabre et Fassin, 2003, p. 171). La lutte contre une « violence sexuelle » associée aux « victimes de la traite » contribue à constituer l'émancipation sexuelle et l'égalité des sexes comme critères d'intégration (Scott, 2014). Avec cette définition de la prostitution comme problème féministe, apparaît donc celle de l'abolition comme position progressiste.

La mobilisation pour la pénalisation des clients, au gouvernement et au parlement, comme dans la coalition associative, procède par une dépolitisation de la

---

64 *Journal Officiel de l'Assemblée nationale*, Compte rendu intégral, Séance du 29 novembre 2013, p. 12414.

65 Id., p. 12415 ; *Journal Officiel du Sénat*, Compte rendu intégral, Séance du 28 mars 2013, p. 2552.

cause. Le recours au registre de l'expertise ou aux données chiffrées permet de présenter le problème comme « massif » et de le définir comme « système ». Dans le même temps, l'usage des témoignages individualise des « situations de prostitution », de même que les arguments fondés sur des convictions intimes ou des émotions personnelles. Jean-Luc Mélenchon (Parti de gauche) par exemple : « Je suis abolitionniste. Et partisan de la pénalisation des clients. À ceux qui ont une autre idée sur la question, ceux qui parlent de "travailleurs du sexe", je dis : soyez cohérent, proposeriez-vous ce métier à votre mère, à votre fille ou à votre fils ? » (anonyme, 2012-1). De la définition de la prostitution comme « violence sexuelle » découle la désignation des « coupables », la justification de leur « responsabilisation » et la stigmatisation des adversaires soupçonnés de défendre le « système prostitueur » : Patrick Jean, l'un des fondateurs de Zéromacho, accuse ainsi les sénateurs opposés à la proposition de loi de protéger leur propre statut de client (Jean, 2015). Cette définition disqualifie également toute contestation exprimée par des prostitué·e·s, interprétée comme une conséquence de la « mémoire traumatique », justifiant ainsi pour les protéger de représenter les « victimes » :

« la victime est par définition du côté de la légitime défense et non de la violence coupable, elle représente l'absolue vulnérabilité et l'innocence (passive) face au pouvoir d'État, et non une idéologie ou un choix politique que l'on pourrait juger équivalent à d'autres. » (Roussel, 2009, p. 104)

Ces discours de compassion associés à la lutte contre la « traite » permettent de présenter comme progressistes des politiques répressives concernant l'immigration<sup>66</sup>. L'adhésion à la solution est finalement construite par sa représentation, produisant un « spectacle public d'unanimité » qui occulte le travail de mobilisation et l'émergence de contestations (Scott, 2008, p. 222). Avec la représentation d'un « modèle » comme solution consensuelle et sa légitimation par l'intérêt des « victimes », les partisan·e·s de l'abolition tentent de s'appropriier intégralement et exclusivement la cause des prostitué·e·s. Mais comme à l'annonce de la LSI en 2002, celle de la pénalisation des clients en 2011 suscite rapidement la contestation des prostitué·e·s.

---

<sup>66</sup> La défense des victimes apporte aussi des bénéfices matériels : les Équipes d'Action Contre le Proxénétisme, qui aident à la réinsertion des victimes, en se constituant partie civile comme victime indirecte, perçoivent environ 6000 € en 2013 et 10 000 € en 2014 de dommages et intérêts (EACP, 2014, p. 16 et 2015, p. 8).



### **3 La construction du groupe par sa représentation**

L'opposition à la pénalisation des clients émerge à peu près en même temps que sa revendication, au début des années 2000, et comme la proposition de syndicalisation des prostitué·e·s, elle réapparaît régulièrement dans les discours des travailleur·se·s sexuel·le·s. Les Putes organisent par exemple un rassemblement en juin 2006, puis signent une tribune et lancent une pétition avec notamment Claire Carthonnet en juillet, contestant l'interdiction de relations entre adultes consentant·e·s, la définition des prostitué·e·s comme mineur·e·s sexuel·le·s, et les inventions, amalgames et diffamations des campagnes abolitionnistes (Carthonnet et al, 2006). L'appel des assises de 2007 réaffirme la distinction entre « esclavage » et « prostitution librement consentie », contre son assimilation à la fois postulée et produite par le « modèle suédois » : « la pénalisation des clients a pour premières et principales victimes les prostituées » (Le Bus des Femmes et al., 2007). L'année suivante encore, les rencontres sont intitulées « pénaliser les clients = pénaliser les prostituéEs ».

Les assises de 2011, le 18 mars à Lyon, un mois avant la publication du rapport Geoffroy-Bousquet dont la principale proposition est déjà annoncée, marquent le début de la mobilisation. À partir de la conférence de presse, puis de la manifestation du lendemain, l'opposition à la pénalisation des clients devient la nouvelle priorité politique – avec toujours l'abrogation du délit de racolage – des travailleur·se·s sexuel·le·s et de leurs allié·e·s. Un double mouvement caractérise alors la contestation, dans lequel reparaît la tension entre autonomie et reconnaissance : d'une part, une réorganisation de la coalition autour du STRASS, qui tente en redéfinissant le travail sexuel de s'approprier la cause des prostitué·e·s ; d'autre part, un élargissement de la coalition à de nouveaux soutiens, pour rompre le consensus apparent en faveur de la pénalisation des clients.

#### ***3 1 Le travail sexuel comme expérience légitimante***

Si la pénalisation des clients est régulièrement discutée, l'opposition est rapidement consensuelle parmi les prostitué·e·s. Au-delà de la diversité des expériences et des positions, la prostitution constitue pour celles et ceux qui l'exercent une source de rémunération : la pénalisation sans compensation ne permet donc pas d'arrêter l'activité. Elle expose au contraire les prostitué·e·s à davantage de précarisation (par la diminution des revenus), d'isolement (par la nécessité de se cacher) et de stigmatisation (par leur définition comme « victimes »). La revendication abolitionniste, présentée comme une mesure de protection, les contraindrait à s'éloigner des quartiers historiques ou des zones de passage, fragilisant les liens de solidarité développés avec les « collègues » et associations, et multipliant finalement les risques de contaminations ou d'agressions. Les discussions en 2011 portent donc moins sur la position à adopter que sur les conditions de la mobilisation. Ce qui autorise le STRASS à publier, quelques jours après les assises, un communiqué intitulé : « Pénalisation de nos clients : les travailleurs du sexe sont contre ! »

Le syndicat se saisit ainsi de la mobilisation émergente comme opportunité pour s'approprier la cause des prostitué·e·s. Les assises de 2011 sont en effet l'occasion d'évaluer la situation de l'organisation qui, après deux ans d'existence, tend à devenir une « coquille vide » selon plusieurs de ses membres. Si elle revendique alors 450 adhérent·e·s, les militant·e·s effectivement impliqué·e·s sont encore peu nombreux·ses et leur activité est limitée. Pendant les premières années, les membres dispersés dans plusieurs villes communiquent par internet, excluant notamment les plus âgé·e·s ou les plus précarisé·e·s. Pour pallier ces difficultés, un bulletin d'information est imprimé et diffusé une à deux fois par an à partir du printemps 2011, informant la « communauté » sur l'actualité du mouvement en France et à l'étranger, présentant des militant·e·s ou annonçant des événements. À la même période, une permanence hebdomadaire est aussi organisée au local mis à disposition par Act Up à Paris, pour rencontrer les travailleur·se·s sexuel·le·s et les impliquer dans le syndicat. Des tournées sont enfin menées dans différents quartiers de prostitution pour annoncer les manifestations. La mobilisation permet donc d'améliorer la capacité de mobilisation de l'organisation.

De nombreuses manifestations sont organisées, dont certaines visent directement à influencer les parlementaires, comme le rassemblement du 6 décembre 2011 devant l'Assemblée nationale, au moment du vote de la résolution par les

député·e·s, ou ceux du 27 mars et du 14 octobre 2015 devant le Sénat, à l'occasion des discussions successives de la proposition de loi. D'autres, les 6 et 7 juillet 2012 à Lyon, Marseille, Limoges, Toulouse et Paris, expriment l'opposition des prostitué·e·s à la déclaration de Najat Vallaud-Belkacem. Certaines associent la contestation à d'autres évènements, comme la journée de lutte contre les violences faites aux travailleur·se·s sexuel·le·s le 17 décembre, ou la commémoration de l'occupation de l'église Saint-Nizier le 2 juin, en particulier lors des rencontres de 2015 à Lyon. D'autres encore lient la mobilisation nationale à des situations locales, par exemple le 29 mai 2013 contre un nouvel arrêté municipal interdisant le stationnement dans le quartier de Gerland à Lyon, ou le 11 juin 2014 à Toulouse contre l'adoption par la nouvelle municipalité d'un arrêté semblable autour de la gare. La participation des prostitué·e·s et la proportion des allié·e·s sont variables, selon l'implication dans la mobilisation des associations locales ou le degré de répression au moment de la manifestation. Celles d'octobre 2013, lors de la présentation de la proposition de loi à l'Assemblée, réunissent environ 800 prostitué·e·s à Paris, 200 à Toulouse, 200 à Lyon et une centaine à Marseille (Schaffauser, 2014, p. 210).

Avec l'arrivée de nouveaux·elles militant·e·s et une diversification des représentant·e·s, après la publication du rapport parlementaire, puis surtout l'annonce du soutien du gouvernement, le STRASS peut aussi modifier sa stratégie de représentation. En juin 2011, Chloé N. est élue porte-parole et Morgane Merteuil secrétaire générale, à qui *Le Monde* et *Libération* consacrent deux portraits dès l'automne suivant (Chemin, 2011 ; Girard, 2011). Ces jeunes femmes, dont l'une exerce dans la rue, l'autre sur internet après avoir travaillé comme hôtesse dans un bar, commencent le travail sexuel pour financer des études. Le problème de la « prostitution étudiante » émerge quelques années auparavant, avec un tract de SUD-Étudiant mentionnant « 40 000 étudiant·e·s condamné·e·s à la prostitution » en 2006 (Philibert, 2006), puis en 2008 un témoignage et une enquête contribuant à sa médiatisation (D., 2008 ; Clouet, 2008). En disant de leur activité qu'elle résulte d'un « choix contraint », les nouvelles représentantes peuvent ainsi se prévaloir de différentes expériences du « travail sexuel » et d'une adéquation avec un problème actuel, tout en se distinguant de leurs prédécesseurs jugés privilégiés comme des représentations médiatiques des « victimes ».

L'appropriation de la cause se fonde donc sur la mobilisation et la représentation du groupe, mais aussi sur la définition de l'activité, avec notamment la revendication par les travailleur·se·s sexuel·le·s d'une expertise spécifique. Thierry Schaffauser publie par exemple une trentaine d'articles sur différents sites entre 2011 et 2014, exprimant publiquement l'opposition de la « communauté » aux politiques abolitionnistes en général et à la pénalisation des clients en particulier. Comme à Act Up, l'expertise collective opposée au témoignage individuel permet de construire la mobilisation en représentant un groupe (Broqua, 2005, pp. 86-87). Et contre ses usages par les associations abolitionnistes, le registre de l'expertise substitué à la relation d'assistance permet aussi d'affirmer le professionnalisme des compétences (Dodier, 2009, p. 30). La production d'expertise, en définissant l'expérience du travail sexuel comme critère de légitimité, constitue donc un « retournement du stigmat » (Goffman, 1975).

La définition abolitionniste de toute prostitution comme « violence », telle que la contestent les travailleur·se·s sexuel·le·s, relève d'un « privilège épistémologique de l'ignorance », en l'occurrence celle de leur existence en tant qu'elle contredit la définition d'une essence (Kosofsky Sedgwick, 2008, p. 27). Morgane Merteuil par exemple, dans son essai *Libérez le féminisme !*, se fonde sur « [son] seul vécu, qui, s'il n'est certainement pas représentatif à lui seul, n'est pas pour autant négligeable, ne serait-ce que parce qu'il porte au moins la preuve que la prostitution n'est pas mauvaise "en soi" » (Merteuil, 2012, p. 43). D'où son opposition à l'abolitionnisme, qui « n'est pas une réponse pertinente, parce qu'il n'y a pas UNE forme de prostitution mais que chaque vécu est unique. Ainsi, aussi inaudible que cela semble être, la prostitution est véritablement, pour certaines, un moyen d'émancipation » (id., p. 61). Au privilège de l'ignorance est donc opposé un privilège de l'expérience, en tant qu'elle prouve non seulement la diversité du travail sexuel mais aussi sa spécificité, et conditionne finalement un accès singulier à la connaissance de l'activité : « Nous sommes les seuls à détenir l'expertise sur nos vies » (STRASS, 2010-1).

De cette revendication d'un privilège épistémologique des travailleur·se·s sexuel·le·s découle celle de leur participation aux décisions politiques concernant la prostitution. La construction d'une expertise à partir d'une expérience permet ainsi au STRASS de s'approprier la responsabilité politique du problème, comme dans le slogan régulièrement repris : « Nous ne sommes pas le problème, nous faisons partie de la

solution ». Dans le même temps, il en attribue la responsabilité causale aux associations abolitionnistes et aux pouvoirs publics, par les politiques répressives mais aussi par les discours stigmatisants : « Les discours abolitionnistes : première cause de mort chez les putes ! » (STRASS, 2012). À la spécificité de l'expérience correspond finalement une exclusivité de la compétence, qui prend parfois la forme d'un « droit d'ingérence » analogue à celui réclamé par les malades du sida dans les recherches médicales (Act Up, 1994, p. 66). En ce sens, c'est sur l'expérience – même singulière – du « travail sexuel libre », contre la définition de la prostitution comme « violence » et la revendication de pénalisation des clients, que se fonde la défense d'un « droit de se prostituer » (Merteuil, 2012, p. 83).

La valorisation de leur expérience commune produit aussi une relative homogénéité de la parole des travailleur·se·s sexuel·le·s. À Act Up par exemple, la militante qui reprend la commission « *sex work* » impose progressivement la participation de travailleur·se·s sexuel·le·s – souvent des membres du STRASS – aux réunions qui portent sur ce thème : elle veut ainsi intégrer « une parole de pute » aux décisions de l'association [entretien n° 18]. De la même manière, pour Morgane Merteuil, « le rôle du STRASS (...) c'est essentiellement faire porter la voix des travailleuses du sexe sur le terrain public, qui est monopolisé par les personnes qui parlent pour les travailleuses du sexe » [entretien n° 8]. Cette homogénéisation relative des expériences et des paroles rend alors possible leur appropriation par l'organisation et ses représentant·e·s. En septembre 2011 par exemple, le Collectif des prostituées de Gerland à Lyon, après avoir publié une lettre ouverte et diffusé une pétition, organise avec Cabiria une manifestation contre l'extension de la zone d'exclusion des camionnettes et la multiplication des contraventions et mises en fourrière. Par la participation d'une représentante du STRASS à la délégation reçue par la préfecture et la publication d'un communiqué relayant les revendications et l'associant à la manifestation, le syndicat apparaît comme un groupe impliqué dans des mobilisations locales à l'échelle nationale.

De cette définition découle, comme à Act Up, une « hiérarchisation de l'expérience », entre travailleur·se·s sexuel·le·s et allié·e·s en particulier (Lestrade, 2000, p. 71). La distinction fonde en même temps une complémentarité entre les organisations : « notre lutte est syndicale et politique et nous laissons les associations de santé

communautaire fournir les services d'aide sociale et sanitaire » (Schaffauser, 2011-2). À partir de 2013, le STRASS prend en charge l'organisation des assises renommées « rencontres nationales des travailleur·se·s du sexe ». L'année suivante, une charte redéfinit l'objectif des rencontres et limite la participation des allié·e·s : elles « ont pour but non pas de "donner la parole" aux TDS [travailleur·se·s du sexe] mais sont un événement organisé PAR des travailleurSES du sexe, POUR des travailleurSES du sexe ». Enfin, à la même période, le STRASS quitte Droits et Prostitution pour mieux distinguer la parole des travailleur·se·s sexuel·le·s de celle de leurs allié·e·s. La définition de l'expérience personnelle du travail sexuel comme critère de légitimité vise donc à construire l'autonomie politique du groupe. Et la position singulière d'une organisation qui entend représenter l'ensemble des travailleur·se·s sexuel·le·s lui permet de s'appropriier – partiellement mais effectivement – la cause en la redéfinissant.

Cependant, si cette définition du travail sexuel constitue un processus collectif dans la coalition, elle n'est pas consensuelle parmi les prostitué·e·s. Droits et Prostitution, dans la plupart de ses documents, notamment dans sa charte adoptée en 2011, mentionne les « travailleurSES du sexe et prostituéEs », conciliant le principe d'auto-définition adopté à la conférence de Bruxelles et la diversité des catégories utilisées par les « personnes concernées ». Le Bus des Femmes quitte le collectif à l'adoption de la charte, même s'il s'associe par la suite à certaines de ses actions, en raison notamment d'un désaccord récurrent sur les catégorisations : « nous n'adhérons pas au terme "travailleur du sexe" qui ne convient pas à la communauté de Paris » (Le Bus des Femmes, 2008, p. 38). Les « traditionnelles » ne revendiquent pas nécessairement la reconnaissance d'un « travail » et contestent souvent sa qualification de « sexuel », qu'elles jugent réductrice pour leurs compétences (intellectuelles) ou leurs motivations (économiques). Le « problème de la réification », qui découle du « modèle identitaire », contribue dès lors à figer la délimitation des groupes et les relations d'antagonisme (Fraser, 2005, p. 72). La place qu'obtiennent les « travailleur·se·s sexuel·le·s » dans la coalition s'accompagne ainsi d'un retrait progressif de certain·e·s prostitué·e·s, limitant d'autant les possibilités de reconnaissance de la cause appropriée.

### ***3 2 Une coalition contre la pénalisation des clients***

Le STRASS bénéficie en partie de la menace de pénalisation des clients pour mobiliser les prostitué·e·s et consolider l'organisation, mais pas suffisamment pour s'opposer seul à la proposition de loi : l'appropriation de la cause par les travailleur·se·s sexuel·le·s est relativement limitée à la coalition des organisations alliées. En réaction à la déclaration de Najat Vallaud-Belkacem sur sa volonté de « voir la prostitution disparaître », quelques membres du STRASS et d'Act Up organisent un *zap* le 28 juin 2012, obtenant une première reconnaissance des représentant·e·s – dont trois sont reçu·e·s le 18 juillet – mais pas des revendications. Morgane Merteuil déclare le lendemain : « nous avons vite compris que la ministre nous proposait un chantage lamentable et hypocrite : l'abrogation du racolage passif contre la pénalisation du client » (Le Devin, 2012). Le STRASS demande alors sa démission, qu'il n'obtient pas.

Ainsi apparaît le slogan « On est putes, on est fières, Belkacem, c'est la guerre » : la « fierté ouvrière » qu'entend construire le syndicat se fonde encore sur une « *pride* minoritaire » (anonyme, 2009). La valorisation du travail sexuel participe de légitimations conflictuelles avec les adversaires, avec aussi certain·e·s allié·e·s et entre « personnes concernées ». Comme dans les luttes de l'immigration jusqu'aux années 1990, le projet d'autonomie politique se heurte aux difficultés à construire un lien durable entre représentant·e·s et représenté·e·s et à surmonter les divisions internes au groupe, qui fragilisent les implications individuelles, le fonctionnement des organisations et les alliances possibles (Hajjat, 2015). Face à la menace que représente la pénalisation des clients et aux limites constatées de son autonomie, le syndicat s'engage alors dans une coalition renouvelée (Staggenborg, 1986).

La contestation de la proposition de loi, dès les assises de 2011, est initiée conjointement par le STRASS et Droits et Prostitution, qui organisent une conférence de presse le 1<sup>er</sup> juin 2011 et publient, avec une vingtaine d'associations de santé communautaire, de lutte contre le VIH/sida ou LGBTI un dossier de presse intitulé « Travail sexuel : Pourquoi pénaliser les clients est une mauvaise idée » (D&P et STRASS, 2011). D'autres actions sont aussi engagées, comme l'envoi de courriers aux parlementaires avant l'adoption de la résolution de décembre 2011 ou à la publication

du rapport de Olivier en septembre 2013, par Droits et Prostitution et par le collectif des femmes de Vincennes ; la contribution d'une travailleuse sexuelle adressée à la commission des Affaires sociales du Sénat en mai (Chargois, 2013), ou encore un « appel des vivant(e)s » diffusé par le Collectif des femmes de Strasbourg-Saint-Denis en juillet 2014 (Collectif des femmes de SSD, 2014). Les nombreuses tribunes et interviews, publiées dans la presse écrite ou les médias numériques, de manière individuelle ou collective, nominale ou anonyme, permettent aussi de multiplier et de diversifier les modes d'expression publique des travailleur·se·s sexuel·le·s.

Les associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH, d'emblée impliquées dans la contestation de la pénalisation des clients, se fondent sur le bilan sanitaire du délit de racolage, confirmé par les observations et recommandations convergentes de plusieurs institutions. Dans un avis de 2010 sur le « commerce du sexe », le CNS préconise notamment de renforcer l'accès aux droits des prostitué·e·s (CNS, 2010). Dans son rapport de 2012, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) recommande aussi « la reconnaissance et l'effectivité des droits » (Aubain et al., 2012). Les associations diffusent par ailleurs les résultats de recherches sur les effets sanitaires des politiques répressives (Ahmed et al., 2011 ; Decker et al., 2015), en particulier des évaluations critiques de l'expérience suédoise (Tuomaala et Vuori, 2011 ; Jordan, 2012). Elles font enfin valoir l'opposition à la revendication abolitionniste des programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD, 2012), pour les femmes (UN Women, 2013) et pour le VIH/sida (UNAIDS, 2014).

Mais la santé des prostitué·e·s est une préoccupation partagée : le rapport de l'IGAS est par exemple cité par des parlementaires pour soutenir des positions adverses, les problèmes sanitaires pouvant justifier l'abolition comme la reconnaissance de la prostitution. La DGS saisit alors la Haute Autorité de Santé qui publie en avril 2016 une évaluation des « facteurs de vulnérabilité sanitaire » des prostitué·e·s : une synthèse des publications scientifiques, revue par un « groupe de parties prenantes ». Sont notamment sollicitées des associations de lutte contre le VIH/sida, de santé communautaire, de réinsertion sociale ou féministes, ainsi que Droits et Prostitution et le STRASS. Les discussions portent entre autres sur la sélection des enquêtes, la variété des contextes ou la classification des risques, et sur la catégorisation des personnes. Le rapport, qui traite initialement des « risques sanitaires liés à la prostitution », est



renommé pour lever toute ambiguïté et respecter l'auto-définition : « État de santé des personnes en situation de prostitution et des travailleurs du sexe » (HAS, 2016). Les luttes de définitions investissent ainsi les « espaces discrets » que peuvent constituer des institutions scientifiques. L'expertise revendiquée des travailleur·se·s sexuel·le·s se trouve alors en partie validée par les observations d'associations ou de chercheur·se·s, mais aussi par leur consultation pour évaluer ces observations.

Le cadrage sanitaire de la contestation est à la fois une condition (suite aux mobilisations antérieures) et un résultat (reconduit par les associations impliquées) de la constitution, autour de Droit et Prostitution, d'un collectif élargi contre la pénalisation des clients. Médecins de Monde s'associe par exemple à plusieurs communiqués et publie deux tribunes contre la proposition de loi (Corty, Bolo et Aboudaram, 2012 ; Corty et Aboudaram, 2014). L'ONG mène des actions pour l'accès aux droits et aux soins des prostitué·e·s migrant·e·s dans plusieurs villes depuis le début des années 2000, mais ne participe pas à la mobilisation contre la LSI : la prostitution fait d'abord l'objet de conflits internes, avant un rapprochement progressif des positions et pratiques des associations de santé communautaire, par « attachement aux principes moraux humanitaires » (David, 2006, p.118). La mission Lotus Bus en particulier – des soignant·e·s et des interprètes qui interviennent à partir de 2004 auprès des prostituées chinoises à Paris – participe au ralliement de l'ONG en imposant une approche de réduction des risques et en contestant le « harcèlement policier » des prostitué·e·s (Le Bail, 2015). Ses responsables entament une enquête sur les violences qu'elles vivent et leurs stratégies de prévention en 2010, puis saisissent la Commission nationale citoyens-justice-police (Commission CJP, 2013). Alors que Médecins de Monde parle le plus souvent des « personnes se prostituant », évitant de se positionner en reprenant d'autres catégories, le rapport du Lotus Bus est titré « Travailleuses du sexe chinoises à Paris face aux violences », marquant encore son rapprochement de la coalition (Médecins du Monde, 2013).

L'implication de AIDES résulte d'un processus inverse : l'association participe à la mobilisation contre la LSI, puis quitte rapidement Droits et Prostitution et interrompt ses actions spécifiques avec des prostitué·e·s (même si certains groupes poursuivent localement des interventions). À partir de la situation épidémiologique et des contraintes financières, sont définis des populations « vulnérables » (les gays et les

migrant·e·s) et des objectifs prioritaires (le dépistage et les traitements). C'est suite au recrutement en 2010 d'un « chargé de mission actions communautaires », responsable de la construction et de la diffusion des positions de l'association concernant les populations vulnérables, qu'elle rejoint la coalition. Celui-ci se trouve rapidement en charge des « travailleur·se·s sexuel·le·s », en raison non pas de leur séroprévalence mais de la situation sociale d'un groupe privé de droits et de l'enjeu politique de la proposition de loi. AIDES intègre donc la coalition contre la pénalisation des clients à partir d'une « approche pragmatique de santé publique », mais refuse par exemple de cosigner le communiqué appelant à la démission de Najat Vallaud-Belkacem,

« parce qu'aujourd'hui, je ne pense pas qu'on arrêtera tout ce débat, parce qu'on demande la démission d'une ministre qui ne sera pas démissionnée. Parce qu'elle bénéficie d'un crédit de popularité au sein de ce gouvernement et qu'elle a une légitimité sur le droit des femmes et issue de l'immigration. Et qu'on sait très bien que ça a beaucoup plus de poids qu'une demande de démission de la part du STRASS. » [entretien n° 20]

L'élargissement de la coalition est ainsi facilité par son fonctionnement peu formalisé : les organisations, qui s'accordent sur l'opposition à la pénalisation des clients, choisissent de coopérer à l'occasion d'une manifestation ou d'un communiqué (Staggenborg, 1986).

Le Planning Familial conteste aussi la proposition de loi à partir de septembre 2011. Cette position s'inscrit en partie dans la mobilisation des associations de santé. La coprésidente de l'association, médecin spécialiste des risques sexuels, signe par exemple une tribune pour l'abrogation du délit de racolage avec les présidents de AIDES et de Médecins du Monde (Spire, Favier et Brigaud, 2013). Mais le Planning Familial est aussi une association féministe : le communiqué publié en juin 2012 est par exemple titré « Oui, on peut être féministe et contre la pénalisation des clients ! » La position initiale, adoptée par le conseil d'administration confédéral, résulte de luttes internes et reste conflictuelle. Certaines associations départementales défendent la pénalisation des clients, notamment celle de Paris qui soutient Abolition 2012. Cette position implique aussi des concessions : en 2012, suite à l'appel du CNDF soutenant la revendication abolitionniste l'année précédente, des organisations féministes se réunissent pour constituer un cortège alternatif à la manifestation pour les droits des femmes du 8 mars. L'appel est négocié entre des militantes du Planning Familial et du STRASS, qui

acceptent finalement une exception au principe d'auto-définition. Une vingtaine de groupes féministes signent l'appel en solidarité aux « putes en lutte contre la pénalisation des clients », incluant dans les revendications « l'abrogation du délit de racolage public et la lutte contre les politiques actuelles et celles qui nous sont proposées qui ne visent qu'à pénaliser davantage les prostituéEs ». La constitution de cette coalition, avec des coopérations variables et parfois des concessions, permet de rompre le consensus que tente de représenter Abolition 2012 au même moment.

Les oppositions à la pénalisation des clients ne se limitent pas à la coalition des associations : avec le début du processus législatif en 2013 émerge un nouveau débat public sur la prostitution. Comme en 2002-2003, de nombreuses tribunes sont publiées, par Élisabeth Badinter (Badinter et al., 2012) ou Daniel Borrillo (Borrillo, 2015), mais aussi diverses militantes, intellectuelles ou artistes contre l'équivalence entre abolitionnisme et féminisme (Baudu et al., 2012 ; Barnole et al., 2013) : la proposition de loi réactive un clivage ancien et profond dans le mouvement. La présentation de la pénalisation comme protection des prostitué·e·s est également contestée par des chercheur·se·s sur le genre et la santé (Bajos et al.), des associations de défense des droits humains (la LDH ou Amnesty International) et des droits des étranger·e·s (la Cimade) et des autorités administratives (la Commission nationale consultative des droits de l'homme et le Défenseur des droits). En septembre 2013 est publié un « Manifeste contre la pénalisation des prostituées et de leurs clients », signé par une centaine d'organisations en France et autant à l'étranger. La proposition de loi est aussi contestée par ou dans certaines organisations politiques. Le Nouveau Parti Anticapitaliste s'y oppose dès décembre 2011, alors que la Ligue Communiste Révolutionnaire dont il est issu a longtemps défendu une position abolitionniste. Clémentine Autain (Front de gauche) s'y oppose également, tout en affirmant sa position féministe et abolitionniste (Frualdo, 2012). Une contribution intitulée « Prostitution : du déni aux réalités », développant une série de propositions alternatives à la revendication de pénalisation, est présentée par des militant·e·s PS au congrès du parti en octobre 2012 (Carlat, 2012). Mais c'est encore au sein d'Europe Écologie Les Verts (EELV) que les travailleur·se·s sexuel·le·s sont le plus soutenu·e·s, notamment par Anne Souyris mais aussi par la sénatrice Esther Benbassa et le député Segio Coronado, à l'initiative d'une tribune signée par une trentaine de parlementaires opposé·e·s à la proposition de

loi (Benbassa et al., 2013). La pénalisation des clients, présentée par Abolition 2012 comme une solution consensuelle, apparaît ainsi largement controversée.

La mobilisation d'Abolition 2012 pour imposer le « modèle suédois » suscite dès 2011 une forte contre-mobilisation. La proposition de pénaliser les clients constitue en ce sens à la fois une menace pour les prostitué·e·s et une opportunité pour le STRASS, qui joue un rôle central dans la mobilisation, consolide son organisation pour davantage impliquer la « communauté » et bénéficie de nouveaux·elles militant·e·s pour diversifier sa représentation. En redéfinissant le travail sexuel comme expérience légitimante, justifiant ainsi sa participation aux décisions politiques et son opposition à la revendication abolitionniste, il s'approprie la cause dans la coalition des associations alliées. Mais cette redéfinition ravive aussi des légitimations conflictuelles et le STRASS n'obtient pas une reconnaissance suffisante de la part de certaines prostitué·e·s et surtout des pouvoirs publics pour s'opposer à la proposition de loi. L'autonomie politique limitée rend donc les soutiens nécessaires.

La construction d'une coalition élargie autour de Droits et Prostitution permet alors de rompre avec le consensus apparent pour la pénalisation des clients, notamment dans le mouvement féministe ou le champ politique. Les positions exprimées publiquement se multiplient, par des individus ou des collectifs. La plupart des critiques font valoir l'inefficacité, voire la contradiction d'une mesure qui prétend protéger les prostitué·e·s mais qui risque d'accroître leurs difficultés. Certain·e·s soutiennent en particulier la participation des « personnes concernées », reconnaissant ainsi l'une des revendications des travailleur·se·s sexuel·le·s. Dans le même temps, le débat public participe aussi à diluer la spécificité de cette « parole » à laquelle n'est finalement reconnue qu'une autorité limitée. Les manifestations par exemple, selon Thierry Schaffauser, sont

« totalement ignorées par les pouvoirs publics et peu relayées par les médias qui ont préféré présenter le débat comme une opposition entre les clients "salauds" et les féministes forcément abolitionnistes, ainsi qu'entre les prostituées ayant "choisi" leur travail et celles qui en sont "victimes". » (Schaffauser, 2014, p. 210)

La distinction entre prostitutions consentie et contrainte empêche toute reconnaissance du STRASS comme réunissant et représentant l'ensemble des travailleur·se·s sexuel·le·s, les « victimes » en particulier qui, par définition, n'appartiennent pas à la « profession » et ne prennent pas part à la mobilisation. Pour construire l'autonomie – en dépassant la conflictualité – comme pour obtenir la reconnaissance – en construisant la représentativité –, la construction du groupe implique donc non seulement la représentation des travailleur·se·s sexuel·le·s comme groupe mobilisé, mais aussi une redéfinition de leur activité.

## **4 Une redéfinition de l'activité par la mobilisation**

En définissant l'expérience personnelle comme critère de légitimité, les travailleur·se·s sexuel·le·s se voient reconnaître la propriété de leur cause par une partie des allié·e·s, mais pas par l'ensemble des prostitué·e·s, encore moins par les associations abolitionnistes ou les pouvoirs publics. L'usage de la catégorie pour construire l'unité du groupe se heurte, comme dans le mouvement féministe, au « pouvoir constitutif de son entreprise de représentation » : des travailleur·se·s sexuel·le·s affirmant leur liberté ne peuvent pas inclure les prostituées migrantes définies comme victimes (Butler, 2005, p. 64). C'est pourquoi émerge progressivement une redéfinition du « travail sexuel », fondée non pas sur une valorisation de l'expérience personnelle mais sur la construction de nouvelles alliances. Les conditions et les conséquences de cette redéfinition font alors apparaître une nouvelle coalition.

### ***4 1 L'expertise syndicale des travailleur·se·s sexuel·le·s***

L'expertise des travailleur·se·s sexuel·le·s n'est pas seulement revendiquée mais aussi pratiquée, dès la création du STRASS, pour contester les définitions et représentations de la prostitution produites par le mouvement abolitionniste comme par les pouvoirs publics. Les critiques portent sur l'usage des données quantitatives, sur l'absence de sources et de méthodes, les biais de construction et de sélection ou encore

les confusions entre notions. Elles procèdent par une veille des publications, par des vérifications factuelles, une reconstruction des données ou des comparaisons internationales. Elles concernent les campagnes abolitionnistes, qui associent par exemple les évènements sportifs internationaux à une augmentation systématique de la traite, ou dénoncent l'incitation à la prostitution par les agences pour l'emploi dans les pays où elle est réglementée. Elles concernent aussi les politiques de lutte contre la traite et le proxénétisme, qui se concentrent sur le respect de l'ordre public et le contrôle de l'immigration irrégulière et justifient la position abolitionniste. Thierry Schaffauser montre ainsi que les données officielles sur la prostitution en France, issues des statistiques policières, concernent uniquement la prostitution de rue, les arrestations de migrantes en particulier (Schaffauser, 2010). Ces critiques constituent enfin une réaction aux contestations de la représentativité des travailleur·se·s sexuel·le·s, au sens d'une correspondance statistique entre représentant·e·s et représenté·e·s, en montrant par exemple que la part des escortes ou des hommes ne peut pas être évaluée. Mais les chiffres de 20 000 prostitué·e·s ou de 80 % de victimes de la traite en France sont largement repris et la représentativité des travailleur·se·s sexuel·le·s reste contestée.

Une autre forme d'expertise est progressivement développée par certain·e·s militant·e·s du STRASS à partir de 2013 environ, qui ne vise plus seulement à contester les définitions de la prostitution, ou à valoriser l'expérience du travail sexuel, mais à produire une nouvelle analyse de l'activité et du groupe, à partir du syndicalisme défini comme lutte contre l'exploitation par et pour les travailleur·se·s. Le travail sexuel est alors caractérisé par sa diversité, concernant les activités, les motivations, les perceptions ou les besoins. L'observation de l'hétérogénéité de « la prostitution » est relativement consensuelle, aussi bien dans les enquêtes en sciences sociales que dans les rapports parlementaires. Mais souligner cette diversité vient en opposition à l'homogénéisation produite par la valorisation de l'expérience, et permet surtout de contester le critère du choix ou de la liberté.

« Pour nous, la distinction entre prostitution libre et contrainte n'est pas opérationnelle, dans la mesure où elle ne permet pas de distinguer des personnes mais des situations : il n'y a pas d'un côté les personnes libres et de l'autre les personnes forcées. Il y a seulement des personnes qui peuvent être plus ou moins libres et plus ou moins forcées au cours de leur vie. (...) Il

faudrait donc parler de degré d'exposition à l'exploitation dans le secteur du travail sexuel plutôt que de s'arrêter à la distinction libre/forcé.» (Schaffauser, 2014, p. 159)

Le travail sexuel est aussi caractérisé par sa matérialité, en relevant par exemple la dimension structurelle des rapports de domination ou en décrivant les enjeux pratiques du travail, comme le coût de la publication d'une annonce ou le nombre de rendez-vous annulés pour les escortes (Carle et al., 2014). Ce qui marque une inflexion par rapport à la relative focalisation sur la dénonciation du stigmaté et la construction d'une fierté introduites par Les Putes. La matérialité de l'exploitation marque aussi une opposition à la définition de la prostitution comme symbole de l'oppression des femmes, renvoyant aux adversaires abolitionnistes la critique d'une analyse superficielle associée à une position privilégiée. Le travail sexuel est enfin caractérisé par des continuités. Des formes et des degrés de contrainte sont plus explicitement assumées, mais aussi expliquées et critiquées, concernant par exemple « les Chinoises de Belleville qui se prostituent faute de mieux, notamment parce qu'elles sont dans une situation irrégulière. Le marché du travail leur est fermé. (...) Pour elles, l'essentiel est d'abord de se protéger, de quitter ce statut contraint, et puis de récupérer leurs papiers » (Antonin, 2013). Dans le même temps, le travail sexuel est défini comme exploitation de manière générale : « Tout travail est exploitation, l'exploitation est un continuum » (Schaffauser, 2014, p. 217). En découle une continuité dans l'activité syndicale, pour Morgane Merteuil par exemple : « Je fais ce que font tous les travailleurSEs en lutte : défendre leurs emplois, leurs conditions de travail, et leurs salaires » (Antonin, 2013). À partir d'analyses féministes marxistes et de la campagne Wages for Housework, elle définit en particulier le travail sexuel, par analogie avec le travail domestique, comme un travail reproductif assigné aux femmes (Merteuil, 2014-1 et 2015). Il s'agit donc, pour normaliser le travail et généraliser la cause, non plus de valoriser des expériences positives mais de contester des distinctions arbitraires.

Cette redéfinition du travail sexuel résulte d'une part de sa constitution progressive en objet de recherche. Les études en sciences sociales menées à partir des années 1990 portent surtout sur la prostitution de rue en France, en particulier sur les enjeux sanitaires suite à l'apparition du VIH/sida, puis sur les politiques publiques avec l'adoption de la LSI. À partir de la fin des années 2000, elles se développent et se

diversifient. Des enquêtes ethnographiques sur le « tourisme sexuel » (Roux, 2011), le « travail pornographique » (Trachman, 2013) ou les migrations transnationales (Tarrius, 2015), mais aussi une analyse fondée sur les théories féministes du *care* (Laugier et al., 2012) ou une étude quantitative sur la santé des trans en France (Giami et al., 2011), contribuent à légitimer le travail sexuel, à montrer la diversité des situations et des expériences, à les inscrire dans des parcours individuels et des rapports sociaux. Cette diversification des recherches se rapporte notamment à une relative autonomisation des études sur le genre et la sexualité dans l'université : les études sur les femmes puis sur le genre émergent dès les années 1970 et s'institutionnalisent au cours des années 1980, mais celles sur la sexualité se développent surtout au cours des années 2000. Le groupe de travail Sociologie des sexualités de l'Association internationale des sociologues de langue française organise par exemple en mai 2010 un colloque sur les « transactions sexuelles », dont découlent deux ouvrages collectifs et deux numéros de revue associant observations ethnographiques et discussions théoriques (Lieber et al., 2010 ; Le Talec et Gaissad, 2012 ; Combessie et Mayer, 2013 ; Broqua et Deschamps, 2014). Au cours des années 2000 apparaît en particulier une nouvelle génération de chercheur·se·s dont la politisation féministe résulte de la spécialisation scientifique, déplaçant en partie les positions et oppositions qui structurent le mouvement (Bereni, 2012-2). Le deuxième numéro de *Genre, sexualité et société* en automne 2009 est ainsi consacré à l'« actualité des échanges économico-sexuels », réunissant notamment des analyses de nouvelles formes de travail sexuel à partir du concept de Paola Tabet.

Les travailleur·se·s sexuel·le·s bénéficient par conséquent de cette actualité scientifique et y contribuent également. Malgré la centralité au STRASS du « référentiel identitaire » de la migrante sans titre de séjour qui se prostitue dans la rue (Broqua, 2005, p. 135), la plupart des représentant·e·s ont grandi en France, sont âgé·e·s de 25 à 35 ans, ont suivi des études supérieures et un parcours militant, utilisent internet pour travailler et différents médias pour militer, et sont relativement préservé·e·s de la répression. Comme les gays blancs de classe moyenne dans la lutte contre le VIH/sida, ils et elles constituent donc « un groupe minoritaire opprimé relativement privilégié » (Epstein, 1992). Ce qui constitue une limite – avec la contestation de la représentativité des représentant·e·s – mais aussi une ressource : pour ce mouvement, comme ceux pour la santé des femmes ou contre le nucléaire, l'appropriation et la construction de



l'expertise est facilitée par les propriétés sociales des principaux·ales représentant·e·s. Thierry Schaffauser et Morgane Merteuil en particulier publient ou traduisent, ensemble ou séparément, une série d'articles et d'entretiens à partir de 2013, ainsi qu'un nouveau livre : *Les luttes des putes* (Schaffauser, 2014). Les travailleur·se·s sexuel·le·s participent ainsi aux échanges croissants entre chercheur·se·s et militant·e·s, dans des revues – notamment *Mouvements*, *Vacarme*, *Contretemps* ou *Période*, au croisement de la recherche empirique et de la critique politique – ou des rencontres – comme le colloque « Borderline, les économies du sexe » en décembre 2014, avec en particulier un panel sur « Le sexe comme travail ? ».

La redéfinition du travail sexuel résulte d'autre part de l'évolution des activités du syndicat. Les liens noués à partir de 2005 entre les militant·e·s en France et le mouvement international se développent après la création du STRASS : des membres du syndicat participent à l'animation ou aux activités du NSWP comme représentant·e·s régionaux·ales, ou de l'ICRSE comme membres du bureau, et à des événements comme le Sex Worker Freedom Festival à Calcutta en juillet 2012. Dans le même temps, le mouvement des *sex workers* se structure et s'autonomise. Ce festival est par exemple organisé par le NSWP et le Durbar Mahila Samanwaya Committee, en réaction à la Conférence internationale sur le sida qui se tient à Washington, suite à l'autorisation récente d'entrée sur le territoire étasunien aux personnes séropositives, mais où l'interdiction est maintenue aux usager·e·s de drogue ou aux prostitué·e·s. En 2012 est aussi créé le Red Umbrella Fund (Fonds Parapluie Rouge), un programme international visant à réunir des financements et soutenir des projets pour la défense des droits des travailleur·se·s sexuel·le·s. Le Fonds est dirigé par une équipe composée majoritairement de travailleur·se·s sexuel·le·s et soutenu par un autre programme international, Mama Cash<sup>67</sup>. Alors que l'essentiel des ressources financières du STRASS proviennent pendant les premières années des cotisations et dons (le montant de la cotisation étant libre pour les travailleur·se·s sexuel·le·s jusqu'en 2012), le syndicat obtient à partir de 2011 le soutien de ces deux fonds<sup>68</sup>.

---

67 Mama Cash est un fond international de soutien aux projets menés par et pour des femmes, luttant contre la précarisation, les discriminations et les violences auxquelles elles sont confrontées.

68 Les financements obtenus s'élèvent à 50 000 € de Mama Cash pour la période 2011-2013 ; 40 000 € de Mama Cash et 25 000 € du Red Umbrella Fund pour 2013-2014 ; 80 000 € de Mama Cash pour 2014-2016 (sources : [www.mamacash.org](http://www.mamacash.org) et [www.redumbrellafund.org](http://www.redumbrellafund.org)).

Ces financements permettent d'abord au syndicat de s'autonomiser des associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH/sida tout en consolidant sa position dans la coalition (Staggenborg, 1986, p. 388). Des tensions émergent en effet autour de 2012 entre certain·e·s travailleur·se·s sexuel·le·s et allié·e·s à propos des contraintes qu'impose la dépendance aux financements liés à la santé. La période est aussi marquée par une réduction généralisée des subventions allouées à la lutte contre l'épidémie. En décembre 2013 par exemple, la direction générale de AIDES annonce un plan social avec la suppression de plus de soixante postes, et le conseil d'administration d'Act Up impose le chômage technique aux salarié·e·s pour éviter un dépôt de bilan. Cette période est marquée enfin par l'apparition de nouveaux moyens de prévention du VIH et de positions critiques de travailleur·se·s sexuel·le·s, en particulier sur la prophylaxie pré-exposition (PrEP)<sup>69</sup> : à la suite d'une consultation menée en région parisienne sur les « connaissances et ressentis » des travailleur·se·s sexuel·le·s (Maresca, 2014), le STRASS publie plusieurs réserves et recommandations sur sa promotion pour ce groupe dans un contexte de répression (STRASS, 2014 ; Merteuil et Schaffauser, 2014).

Les financements obtenus à partir de 2011 permettent aussi au syndicat de développer, parallèlement à la mobilisation contre la pénalisation des clients, un soutien direct aux travailleur·se·s sexuel·le·s. Les deux juristes alliées sont embauchées à temps partiel en juin 2012, puis une coordinatrice à temps plein en mai 2014. La structuration de l'organisation permet le développement de ses activités. Des fiches présentant des conseils pour déclarer ses revenus, bénéficier d'une protection sociale, protéger son anonymat sur internet ou encore engager des recours en cas de poursuites pour racolage ou de procédure d'expulsion, sont diffusées en plusieurs langues sur le site internet, pendant des tournées ou après des associations. Un accompagnement est aussi proposé pour des démarches administratives ou des procédures judiciaires, afin de garantir l'accès au droit des travailleur·se·s sexuel·le·s et de modifier la législation par des actions juridictionnelles. La permanence permet enfin à des personnes qui viennent s'informer ou simplement échanger de s'approprier l'organisation, et aux militant·e·s de

---

69 La PrEP désigne l'usage par des personnes séronégatives d'un traitement anti-rétroviral contre le VIH, pour diminuer les probabilités d'être infecté·e en cas d'exposition à un risque. Plusieurs essais sont menés à partir de 2004 au niveau international. En France, le débat émerge surtout en 2012, avec le début de l'essai Ipergay (ANRS).

mieux connaître les diverses conditions d'exercice de la « profession ». Des liens sont ainsi noués avec des prostituées chinoises de Belleville ou des employées d'un salon de massage. Si le STRASS entend élargir son implantation, son action reste centrée sur la prostitution, en raison de la problématisation spécifique et de la forte mobilisation. Bien que les frontières soient variables et perméables entre les différentes formes de sexualité rémunérées, les masseur·se·s, acteur·trice·s ou stripteaseur·se·s ne sont pas concerné·e·s par la répression policière ou la revendication statutaire, mais plutôt par des formes particulières de stigmatisation et des stratégies fréquentes de distinction (Comte, 2010, pp. 432-433). Le développement de liens nouveaux permet donc de traduire en pratique la définition du « travail sexuel » comme *umbrella term*. Le soutien proposé en particulier contre les agressions associe des ressources juridiques à un processus politique : « on aide donc la personne à faire valoir ses droits, faire reconnaître ses droits, à faire reconnaître qu'elle n'a pas été agressée par hasard mais parce qu'elle est travailleuse du sexe » (Haeringer, 2013). La définition du travail sexuel résulte donc non seulement de la représentation du groupe dans la mobilisation, mais aussi de sa construction en développant des liens à partir de l'organisation.

#### ***4 2 Un syndicalisme de mouvement social***

Une première conséquence de cette redéfinition concerne les revendications, progressivement centrées sur la décriminalisation. Le STRASS reprend ainsi le principal mot d'ordre du mouvement international, qui implique l'abrogation du délit de racolage, mais aussi de celui de proxénétisme. Le délit de proxénétisme de soutien est contesté depuis son adoption avec la LSI, parce qu'il pénalise les liens de solidarité et les formes d'auto-organisation entre prostitué·e·s, les empêchant par exemple de partager un véhicule ou un logement. Plus généralement, le proxénétisme peut constituer une exploitation mais aussi la favoriser, parce qu'en isolant les travailleur·se·s sexuel·le·s, la législation les incite à recourir à des « tierces personnes ». C'est donc le proxénétisme comme catégorie que critique le STRASS, en tant qu'il définit un « salariat bridé » dont la fonction est de « construire un statut d'exception, en marge du salariat conventionnel, pour intensifier l'exploitation et réduire à néant le pouvoir de négociation des

travailleurSEs » (Schaffauser, 2014, pp. 190-191). La revendication de décriminalisation, qui apparaît dès la création du STRASS, devient centrale après quelques années, avec par exemple la publication sur son site en février 2014 de trois articles présentant les positions de l'organisation : « Ni abolitionnistes, ni réglementaristes : syndicalistes », « Décriminalisation du travail sexuel » et « Application du droit commun ». Le syndicat abandonne ainsi la revendication d'un statut spécifique au profit du droit commun, c'est-à-dire de l'application des réglementations existantes sur l'exploitation ou les agressions, mais aussi sur le travail : « Faire de la prostitution une question spécifique, c'est forcément mépriser les putes » (Merteuil, 2013).

Une deuxième conséquence, contre la distinction entre prostitutions consentie et contrainte, est la définition des travailleur·se·s sexuel·le·s en « classe », l'objectif du syndicat étant de « développer une conscience de classe » (ib.). Thierry Schaffauser critique par exemple l'avis du CNS, qui réserve la catégorie de « travailleur·se·s sexuel·le·s » aux personnes « qui exercent la prostitution librement » (CNS, 2010, p. 8). « Il néglige ainsi le fait qu'un travail, même vécu sous la contrainte ou de façon négative, n'en reste pas moins un travail, et que touTEs les travailleurSEs du sexe, même victimes de travail forcé, ont besoin d'accéder à des droits qui dépendent de la reconnaissance du travail » (Schaffauser, 2014, p. 24). Cette qualification de l'activité semble progressivement remplacer l'auto-définition par celles et ceux qui l'exercent. La manifestation organisée chaque année au lendemain des assises est par exemple nommée « Marche pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe, prostitué·e·s et autres tapins » en 2011, puis « Manifestation pour les droits des travailleurSEs du sexe, des prostituéEs, des escorts et des tapins... » en 2012, et devient à partir de 2013 « Manifestation pour les droits des travailleuses du sexe », quand le STRASS prend en charge son organisation avec les rencontres. La catégorie de « travail sexuel » n'est donc plus l'une des manières possibles de s'identifier individuellement, mais le nom que le groupe se donne collectivement. Ce qui influe aussi sur les relations entre le STRASS et d'autres organisations, et sur sa participation à différentes mobilisations.

Une troisième conséquence de la redéfinition du travail sexuel porte alors sur celle du syndicalisme. Le STRASS est d'emblée défini par ses fondateur·trice·s comme un syndicat de lutte contre l'oppression des travailleur·se·s sexuel·le·s. L'objectif est donc non seulement de mobiliser le groupe et ses soutiens contre la proposition de loi

pénalisant les clients, mais aussi d'inscrire l'organisation dans le mouvement syndical en conséquence de sa définition, et d'autres mouvements également en raison de la composition du groupe. L'intégration du syndicat à une confédération, suivant les modèles de l'AMMAR en Argentine, de la Karnataka Sex Workers Union en Inde ou encore du GMB aux Royaume-Uni, est évoquée lors du premier bilan du STRASS pendant les assises de 2011, comme condition de la reconnaissance du travail sexuel comme travail. Dès le milieu des années 2000, des prostituées du Bois de Vincennes entrent en relation avec la CGT (Confédération Générale du Travail), par l'intermédiaire des alliées des premières et de la commission « femmes » de la seconde. Les syndicalistes proposent leur soutien aux prostituées mais refusent leur intégration : « ils voulaient faire avec nous une alliance comme ils faisaient avec les personnes séropositives ou avec les homosexuels (...). Ça veut dire en fait que la CGT ne reconnaissait pas les prostituées par rapport à leur activité, mais en tant que groupe identitaire » [entretien n° 4].

L'intégration du STRASS se heurte d'abord aux critiques et contraintes des confédérations syndicales. Certaines oppositions à la syndicalisation des travailleur·se·s sexuel·le·s résultent de liens historiques avec le mouvement abolitionniste. Le Mouvement du Nid est ainsi lié au mouvement syndical par ses militant·e·s dans les années 1970 et 1980 : des entretiens sont par exemple régulièrement publiés dans *Prostitution et Société* avec des militantes de la CGT et surtout de la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) (Mathieu, 2013-2, p. 78). À la création du STRASS, la plupart des organisations syndicales qui se positionnent sur la prostitution défendent encore son abolition (Boni, 2009). La commission « femmes-mixité » de la CGT en particulier soutient à partir de 2013 la proposition de pénalisation des clients et l'une de ses représentant·e·s participe l'année suivante au panel « la prostitution n'est pas un travail du sexe » du « congrès abolitionniste » de CAP International. L'intégration des travailleur·se·s sexuel·le·s est également limitée par la centralité de l'emploi salarié dans l'action syndicale. Celle-ci apparaît notamment avec le recours à la grève comme forme de contestation, variables dans les discours comme dans les actions selon les organisations mais commun comme marqueur de distinction. Elle apparaît aussi dans la définition des critères de représentativité, l'obtention du statut pour une organisation résultant notamment des élections professionnelles. Le « travail sexuel » regroupe divers emplois « atypiques » pour les organisations syndicales : rarement salarié,

souvent informel, majoritairement féminin, relevant parfois du secteur privé des services, autant de formes, de groupes, ou de secteurs pour lesquels la syndicalisation est historiquement faible (Gall, 2007, p. 71). L'intégration des travailleur·se·s sexuel·le·s aux confédérations syndicales se heurte enfin aux contraintes réglementaires spécifiques, en particulier le délit de proxénétisme limitant l'intervention de représentant·e·s pour toute activité qualifiable de prostitution, qui peut susciter des craintes chez les syndicalistes.

Mais si le STRASS n'intègre pas une confédération, c'est aussi en raison de difficultés propres. L'organisation constitue une socialisation syndicale pour ses membres : ses fondateur·trice·s en particulier bénéficient de différentes expériences militantes, dans un syndicat au Royaume-Uni pour certains, mais pour aucun·e du syndicalisme en France. D'où l'annonce de sa création : « Ce sera une association loi 1901, comme tous les syndicats » (D&P et UNALS, 2009, p. 45). L'IUSW est effectivement créée comme association puis reconnue comme syndicale par son intégration au GMB. Mais l'usage de la loi 1901 sur les associations fait aussi apparaître l'absence de celle de 1884 sur les syndicats. C'est donc par la construction de leur propre organisation que les travailleur·se·s sexuel·le·s découvrent progressivement l'histoire du mouvement et le fonctionnement des confédérations. Dans le même temps, les différentes expériences de syndicalisation des travailleur·se·s sexuel·le·s participent aussi à redéfinir le syndicalisme. Aux définitions restrictives du « syndicat » et du « travail » est ainsi opposé le cas de l'Argentine où les organisations syndicales, en réaction à la précarisation croissante de l'emploi et à la diminution conséquente des adhésions, « raisonn[ent] non plus en termes d'emploi, mais en termes d'appartenance à une classe de travailleurSEs », permettant ainsi l'intégration des travailleur·se·s sexuel·le·s (Schaffauser, 2014, p. 213).

Le STRASS se réserve dans ses statuts la possibilité de « s'affilier lorsqu'il le souhaitera à toute confédération syndicale de son choix ». Mais comme le dit Morgane Merteuil, le choix est contraint autant par les difficultés d'organisation que par la reconnaissance des confédérations :

« c'est déjà difficile de regrouper les putes au sein d'une structure autonome, parce que c'est dur de mobiliser une communauté. Et si tout de suite on commence à s'éparpiller dans des syndicats, j'ai peur quoi. Je pense [que]

c'est un truc qui pourra se faire à terme, ce serait cool que chaque syndicat ait sa branche "travailleuses du sexe". Pour l'instant on est encore à cette phase de construction de la communauté militante, et c'est peut-être mieux de le faire d'abord en intra-communautaire, que tout de suite aller s'éparpiller.»  
[entretien n° 8]

En attendant l'intégration à une confédération, l'inscription dans le mouvement des travailleur·se·s sexuel·le·s prend la forme d'un « inter-syndicalisme » (ib.). Le STRASS est par exemple soutenu par Solidaires Étudiant·e·s, qui publie en 2013 un communiqué contre l'appel des « jeunes pour l'abolition » : « dans une perspective syndicale de transformation sociale et de lutte contre les rapports sociaux de domination, nous devons avoir une posture de lutte avec les prostitué·e·s et les travailleur·euse·s du sexe » (Solidaires Étudiant·e·s, 2013). Une « rencontre intersyndicale » est organisée avec des militant·e·s de SUD Éducation à Marseille en juin 2012, puis des représentant·e·s sont aussi invité·e·s par la CNT Isère en avril 2015. Et à partir de sa participation aux manifestations suite à la mort du militant antifasciste Clément Méric en juin 2013, le STRASS s'inscrit au moins autant dans la gauche radicale que dans le mouvement syndical. À l'occasion du 1<sup>er</sup> mai 2014 à Toulouse par exemple, alors que les groupes locaux d'Alternative Libertaire et du NPA refusent de cosigner avec lui un appel anticapitaliste, le STRASS est soutenu par la CNT, l'OCML-VP (Organisation communiste marxiste-léniniste – Voie prolétarienne), Coup pour coup 31 (un collectif anti-impérialiste) et l'Union Antifasciste Toulousaine (Schaffauser, 2014, p. 203). Son action constitue donc un « syndicalisme de mouvement social », consistant à construire la représentation des travailleur·se·s par la mobilisation du groupe et la construction d'alliances, comme d'autres organisations syndicales de travailleur·se·s sexuel·le·s (Gall, 2007, p. 75), mais aussi comme d'autres pratiques syndicales en France (Bérout, 2009, p. 543).

Le STRASS développe ainsi une politique de coalition qui ne se limite pas à l'opposition à la pénalisation des clients ni même à l'inscription dans le mouvement syndical. Dans la suite des mobilisations antérieures, elle concerne d'abord les mouvements féministe et LGBTI. Outre les soutiens individuels ou collectifs contre la proposition de loi, de nouveaux liens émergent entre le mouvement féministe et les travailleuses sexuelles. Au cours des années 2000 apparaît par exemple un courant *sex positive* en France, qui prend la forme de spectacles burlesques, de films ou

performances explicites, d'ateliers d'éducation sexuelle, de soirées ou de festivals au croisement des mouvements féministe et *queer*. Il s'agit plus d'un ensemble de pratiques militantes que d'un secteur professionnel : seules quelques personnes comme Ovidie ou Judy Minx, qui exercent aussi dans la pornographie « *mainstream* », considèrent leurs activités comme professionnelles et se disent « travailleuses sexuelles ». Mais son émergence participe à la constitution de nouvelles alliances. La publication de *Libérez le féminisme !*, par sa défense d'un « féminisme inclusif » contre les effets normalisants et excluants du « féminisme institutionnel », contribue aussi à inscrire le STRASS dans ce mouvement (Merteuil, 2012). Le thème de l'inclusivité émerge en réaction aux clivages sur la prostitution, le voile islamique ou les transidentités, avec des appropriations militantes de la notion d'« intersectionnalité » pour analyser l'imbrication du genre à d'autres oppressions et construire des alliances entre femmes minorisées (Crenshaw, 2005 ; Dorlin, 2008). Une analogie est ainsi progressivement construite entre « sœurs d'exclusion », en raison d'usages similaires du féminisme dans les débats et de leurs effets semblables sur les femmes désignées (Billaud et Castro, 2003). Ces liens sont construits par des analyses théoriques : Morgane Merteuil cosigne par exemple une tribune avec la militante antiraciste Rokhaya Diallo (Merteuil et Diallo, 2013) puis publie un article sur la « rhétorique de l'émancipation sexuelle et de l'égalité entre les sexes » (Merteuil, 2014-2). Ils résultent aussi de pratiques militantes : de l'appel du 8 mars 2012 pour un cortège alternatif découle ainsi le collectif « 8 mars pour touTEs », auquel participent activement des travailleuses sexuelles. Le collectif est à l'origine de la tribune « Féministes, donc contre la pénalisation des clients » (Barnole et al., 2013), mais aussi du déploiement d'une banderole « Clients pénalisés = putes assassinées » sur le parcours de la manifestation organisée par le CNDF à l'occasion de la journée contre les violences faites aux femmes, en 2013 puis de nouveau en 2014. Il organise également, à partir de 2014, une manifestation le 8 mars au départ de Belleville – où vivent et exercent des prostituées migrantes – et un cortège le 1<sup>er</sup> mai 2015 avec une banderole « TravailS invisibles, violences invisibles, sortons de l'ombre ». L'émergence d'un courant « inclusif » effectivement mobilisé montre l'inscription croissante des travailleuses sexuelles dans le mouvement féministe.

Dans le mouvement LGBTI, le STRASS bénéficie dès sa création de liens, issus des Putes, avec Act Up ou les Sœurs de la Perpétuelle Indulgence, et d'autres noués par la



suite avec Étudions gayment par exemple, fondés sur des intérêts convergents et sur des militant·e·s multipositionné·e·s. Mais les relations du syndicat sont aussi conflictuelles avec une partie du mouvement, notamment avec Christine Le Doaré, présidente jusqu'en juin 2012 du Centre LGBT Paris-ÎdF. L'émergence d'une forte mobilisation contre la loi sur le « mariage pour tous », en hiver 2012-2013, permet une relative unification du mouvement LGBTI, malgré des divergences sur le droit au mariage ou sur la gestation pour autrui, ainsi qu'une relative légitimation de la lutte contre l'hétérosexisme, suite notamment à la multiplication des agressions de gays et de lesbiennes. Le STRASS, qui soutient la mobilisation pour « l'égalité des droits », en raison de la composition du groupe et de l'organisation, y trouve aussi une occasion d'affirmer sa position, refusant par exemple de s'exprimer à un rassemblement contre l'homophobie en avril 2013 :

« Accepter cette prise de parole aurait été accepter de prendre la parole aux côtés du Parti de Gauche et du Parti Communiste Français. Nous n'avons pas souhaité nous inscrire dans un processus de légitimation de la parole de ces partis sur la question de l'homophobie. En tant que syndicat des travailleurSEs du sexe, qui compte en son sein de nombreuses personnes LGBT, nous refusons la légitimité de partis se revendiquant abolitionnistes en ce qui concerne la lutte contre l'homophobie » (STRASS, 2013)

En juin 2014, la marche des fiertés à Lyon a pour mot d'ordre : « Droits des trans, PMA, IVG, GPA, prostitution : nos corps, nos choix ! ». La reprise du slogan féministe et l'inclusion de la prostitution suscitent un conflit entre les associations qui organisent la marche, aboutissant finalement au départ d'OLF du collectif, suivi de l'organisation par le STRASS et Prostboyz<sup>70</sup> d'un cortège de travailleur·se·s sexuel·le·s. Leur inclusion croissante dans le mouvement LGBTI, comme pour le mouvement féministe, est facilitée par une évolution récente des rapports de force internes. Ces mouvements ne sont plus seulement des « autres compatissants » contre la répression des prostitué·e·s ou la pénalisation des clients, mais des allié·e·s des travailleur·se·s sexuel·le·s, capables d'affirmer des positions critiques et d'apporter des soutiens réciproques (Goffman, 1975, p. 32).

---

<sup>70</sup> Prostboyz est une action de Cabiria en santé communautaire avec les hommes travailleurs du sexe exerçant sur internet.

### **4 3 Le travail sexuel comme coalition**

L'émergence de nouvelles alliances concerne enfin la situation et l'implication spécifiques des migrant·e·s. Centrales dans la problématisation de la prostitution, les prostituées migrantes sont régulièrement assimilées aux victimes de la traite, dans les discours des associations abolitionnistes ou des responsables politiques, pour justifier leur protection par la pénalisation des clients. Leur participation aux mobilisations des travailleur·se·s sexuel·le·s apparaît alors comme une condition pour contester cette définition. Les prostitué·e·s qui exercent dans la rue, notamment les migrant·e·s, parlent effectivement de leur « travail », comme en témoigne l'infirmière de Grisélidis :

« dans la rue, le mot "travail" c'est vrai qu'il est assez important, parce que la phrase que nous on entend le plus (...) quand on pose la question "comment ça va ?", c'est "ça travaille pas". Ça c'est vraiment la phrase, dans toutes les langues... Donc ça donne, voilà, ça donne "ça travaille pas" ou "y'a pas de travail", ça dépend... » [entretien n° 13]

Les prostituées maghrébines de Paris disent par exemple « passer le temps » ou « attendre les ami·e·s », et « *khddamin âla russna* » (« nous travaillons pour nos têtes », c'est-à-dire à la fois travailler à son compte et se prendre en charge). Elles disent enfin « *qahba* » (« prostituée »), uniquement pour désigner et critiquer d'autres prostituées ou plus généralement des femmes (Moujoud, 2005, p. 221). Les migrantes parlent donc de « travail » à propos de l'activité qui leur fournit une rétribution, et pour ne pas dire « prostitution » et réduire leur stigmatisation. Elles ne s'identifient pas pour autant aux « travailleur·se·s sexuel·le·s », ni même comme « prostituées » : « les questions d'identité [les] intéressent moins que d'avoir le droit de continuer à gagner de l'argent comme elle[s] le [font], sans se faire harceler et violenter d'un côté, et sans subir la pitié et les projets pour [les] "sauver" de l'autre » (Agustìn, 2002).

Les prostituées migrantes constituent aussi un groupe hétérogène, par leurs pays d'origine ou leurs conditions de vie en France, du fait de leurs situations administratives (certaines sont en situation régulière, notamment les ressortissantes européennes ; d'autres risquent en permanence une expulsion) ou d'emploi (certaines ont un emploi de femme de ménage ou d'aide à domicile, d'autres dépendent entièrement des revenus de la prostitution). Peuvent aussi jouer diverses pressions financières (comme des

dettes à rembourser, des proches à soutenir ou une chambre d'hôtel à payer chaque soir), des compétences linguistiques inégales (qui déterminent leur maîtrise des démarches administratives, notamment des interactions avec la police) ou des socialisations politiques différentes (certaines sont originaires de pays où les droits d'expression ou de manifestation sont limités, où les minorités sexuelles ou de genre sont persécutées). Plus généralement, les prostituées migrantes occupent différentes positions dans des rapports sociaux d'âge (concernant leur âge au moment de l'arrivée en France mais aussi l'ancienneté dans le pays et dans la prostitution), de race (certaines sont confrontées à diverses discriminations en raison de leur couleur de peau ou de leur pays d'origine) ou de genre (avec des discriminations spécifiques pour les migrantes trans). Ces éléments influent notamment sur les ressources dont elles disposent et les contraintes dont elles dépendent, leurs expériences de la prostitution et sa place dans leurs projets respectifs, et finalement sur leur propension à participer aux mobilisations.

Les prostituées migrantes ne sont pas impliquées dans les mobilisations de « travailleurs sans papiers », qui sont souvent liées à un secteur d'activité ou à un lieu de travail, comme les femmes de ménage de l'hôtellerie en région parisienne en 2002, ou les cuisiniers dans la restauration à Paris en 2008, et se fondent de plus en plus sur le droit du travail comme ressource pour la régularisation (Barron et al., 2014). Le STRASS les inclut dès sa création dans ses revendications en demandant notamment, malgré des oppositions parmi les prostitué·e·s, la régularisation des migrant·e·s sans titre de séjour. Il entre aussi en relation avec la Coordination Nationale des Sans Papiers de Paris en 2013, mais les alliances ne sont pas évidentes, comme le dit Morgane Merteuil : « Tous les migrants sans papiers ne sont pas pro travailleurs du sexe, ils ont d'autres combats prioritaires et c'est légitime » (Antonin, 2013). Les associations de santé communautaire permettent une participation variable mais régulière de migrantes aux mobilisations, notamment aux manifestations organisées par Cabiria à Lyon et Grisélidis à Toulouse. À Paris, c'est aussi avec l'apparition de nouvelles organisations que les travailleur·se·s sexuel·le·s migrant·e·s contestent leur définition.

En juillet 2010 est créée Acceptess-T, une association de défense des droits des trans migrant·e·s ou précaires, créée et animée par un groupe de personnes trans dotées

d'une longue expérience associative et communautaire, pour la plupart au PASTT<sup>71</sup>. Elle est surtout fréquentée par des femmes trans originaires d'Amérique du Sud, pour moitié en situation irrégulière, pour beaucoup séropositives. L'association leur propose un accueil et un accompagnement avec différents programmes thématiques dont l'insertion par l'emploi, le taux de chômage atteignant 95 % dans la population des trans migrant·e·s (Gil et al., 2014, p. 26). Parmi les usager·e·s en effet, 86 % éprouvent des difficultés à trouver un emploi, 97 % à se loger, et 66 % exercent régulièrement ou occasionnellement la prostitution (id., pp. 90-99). Par divers facteurs socio-économiques, les trans migrant·e·s sont relativement incité·e·s à recourir à cette activité et particulièrement touché·e·s par les agressions et la répression. C'est donc en raison de cette fréquence et de ces conditions, même si ses usager·e·s sont peu nombreux·ses à s'identifier comme tel·le·s, que l'association s'implique rapidement dans les mobilisations de travailleur·se·s sexuel·le·s. Mais sa création, pour sa directrice, vise aussi à dépasser l'opposition sur la prostitution entre « d'un côté l'abolition, et d'un [autre] côté la régularisation », les un·e·s ne proposant pas de compensation satisfaisante aux revenus de la prostitution, les autres n'incluant pas les personnes sans titre de séjour dans la revendication de statut :

« moi personnellement je me sens pas identifiée des deux côtés. Parce que en même temps si on dit oui, on demande la régularisation [de la prostitution], mais le jour où la prostitution elle sera régularisée, tous les 50 % de personnes trans sans papiers elles ne vont pas être régularisées, pour qu'elles fassent de la prostitution. Même si elles assument, et si elles souhaitaient assumer le travail sexuel. Ils ne vont pas les régulariser, ça on le sait. Ça, il ne faut pas non plus être diplômé pour comprendre que l'État ne va pas faire ça. C'est-à-dire que si la régularisation de la prostitution devient une réalité en France, ça ne sera que pour les personnes françaises, pour les personnes qui ont une carte de résidente, et qui souhaiteraient après se déclarer en tant que prostituée ou travailleuse du sexe. (...) Peu importe les statuts, il faudra être régulier en France pour pouvoir accéder au métier du travail du sexe, le jour où il sera réglementé. Qu'est-ce qu'on fera pour ces autres personnes ? Rien. Donc pour nous en tant qu'association, c'est trop léger d'aller dans ce sens-là. » [entretien n° 9]

La création d'Acceptess-T et son implication dans la mobilisation participent ainsi à l'évolution des revendications des travailleur·se·s sexuel·le·s, notamment à l'abandon de

---

71 L'association est également liée à la lutte contre le VIH/sida par les premiers financements qui lui sont accordés par Sidaction et Solidarité Sida à partir de 2012.

la revendication d'un statut, pour une inclusion des migrant·e·s au-delà de la seule demande de régularisation.

En 2014 est aussi créée les Roses d'Acier, une association de travailleuses sexuelles chinoises pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. La prostitution constitue pour elles une ressource pour survivre en France et soutenir leur famille en Chine (Lévy et Lieber, 2009). Occupant souvent une position relativement privilégiée avant leur départ, elles émigrent à partir des années 1990 pour des raisons économiques. Généralement âgées d'une quarantaine d'années, divorcées avec un enfant à charge, sans connaissance de la vie en France et de la langue française, elles se trouvent à leur arrivée exclues du marché du travail légal par leur situation irrégulière et isolées du fait de tensions internes à la « communauté » des migrant·e·s chinois·es. Leur mobilisation résulte de leur répression dans différents quartiers, les plaintes de riverains aux élu·e·s locaux·ales débouchant sur une forte surveillance policière (Lévy, 2015). Elle résulte aussi du soutien du Lotus Bus, qui mène une activité similaire à celle du STRASS pour défendre leur accès aux droits et à la justice (Le Bail, 2015). Les responsables du programme les incitent notamment à partir de 2008 à porter plainte en cas d'agression, engagent en 2011 une médiation avec une maire d'arrondissement puis un commissaire, ou traduisent encore à partir de 2012 les premiers éléments du débat émergent sur la pénalisation des clients. Des prostituées chinoises développent parallèlement des liens croissants avec le STRASS et participent aux manifestations contre la proposition de loi à partir de 2013. De leur implication dans la mobilisation et du soutien des deux organisations résulte la création de l'association en octobre 2014 : les Roses d'Acier apparaissent pour la première fois à la manifestation du 17 décembre contre les violences et réunissent rapidement une centaine de travailleuses sexuelles chinoises. En mars 2015, elles sont reçues par la Commission spéciale du Sénat qui examine la proposition de loi, puis au cabinet de la Secrétaire d'État aux Droits des femmes, où elles déposent une pétition avec 240 signatures contre toute pénalisation de leur activité. Et en juin, suite à une nouvelle augmentation du harcèlement policier à Belleville, elles organisent avec le STRASS une assemblée réunissant des militant·e·s du Planning Familial, du NPA, de la Fédération des associations de solidarité avec tous·te·s les immigré·e·s (FASTI) ou du 8 mars pour touTEs, puis une « opération nettoyage du quartier » pour lutter ensemble contre la peur, revendiquer un cadre de travail vivable

et « signifier aux riverains qu'elles embellissent la ville plutôt que de la dégrader » (Le Blanc, 2015) (tract en annexe).

Les deux associations se distinguent par des stratégies différentes de représentation, pour contrôler la stigmatisation du groupe et de ses membres. Les prostituées chinoises ne se rendent pas reconnaissables par une tenue ou une place particulière, pour éviter d'être identifiées comme prostituées : « la vie privée et la discrétion sont primordiales pour nous » (Le Blanc, 2015). Elles craignent doublement d'être photographiées, par la police qui utilise les images prises de force comme moyen de surveillance et de menace, et par les journalistes par lesquels leur famille en Chine risque d'apprendre leur activité. Les parcours des trans migrant·e·s sont plus souvent marqués par des ruptures familiales et des expériences de discriminations et d'agressions, davantage liées à la transidentité qu'à la prostitution (Gil et al., 2014, pp. 48-51). C'est pour ne pas reconduire « l'amalgame qui existe entre transsexualité et prostitution » qu'Acceptess-T, dont l'objet est de défendre les droits des trans, évite à sa création tout lien visible avec le STRASS [entretien n° 9]. Puis l'association rallie rapidement la coalition en cosignant plusieurs communiqués. Ses membres, dans les manifestations, sont souvent à visage découvert, parfois en « tenue de travail », portent des pancartes (comme Act Up ou AIDES) avec le logo de l'association (aux couleurs de l'arc en ciel), montrant l'inscription du groupe dans le mouvement LGBTI. À l'inverse, les prostituées chinoises sont généralement masquées dans les manifestations, rassemblées derrière une large banderole rouge marquée du nom de l'association en caractères chinois et en alphabet latin. Et les Roses d'Acier se présentent d'emblée comme une association de « travailleuses sexuelles chinoises », apparaissant avec le STRASS dès leur première manifestation, et des membres du Lotus Bus pour la traduction. Les deux associations convergent enfin dans leur opposition à la pénalisation des clients, avec des slogans dans différentes langues et des cortèges fournis et visibles. Contre la définition des prostituées migrantes comme victimes de la traite, elles montrent que les parcours associant migration et prostitution ne sont pas réductibles à la représentation habituelle des « réseaux ». Leurs récits et revendications associent plus souvent la prostitution à l'exclusion sociale et légale, à la précarisation et à la stigmatisation, enfin à une répression et des agressions ciblant spécifiquement les migrant·e·s, toujours au nom de leur protection. En décembre 2013 par exemple, au moment où les député·e·s discutent

la proposition de loi, une trentaine de femmes chinoises sont arrêtées dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, soupçonnées de proxénétisme parce qu'elles se prostituent et partagent un logement. Elles sont presque toutes relâchées, après avoir subi des vols, brutalités et intimidations de la part de la police (Le Bail, 2015).

L'émergence de ces deux associations est directement liée aux mobilisations et organisations de travailleur·se·s sexuel·le·s, en particulier à l'expérience du PASTT pour l'une et le soutien du STRASS pour l'autre, mais aussi à la participation croissante de leurs membres aux assises de la prostitution, puis aux rencontres des travailleuses du sexe dès 2011. Le STRASS, qui participe ainsi à l'élargissement du mouvement, semble en même temps abandonner sa prétention à représenter l'ensemble des travailleur·se·s sexuel·le·s, et les migrant·e·s en particulier. À peu près au même moment, Morgane Merteuil appelle, contre la critique de la représentativité des représentant·e·s, à « sortir de la volonté de fixer les identités des travailleuses du sexe » (Carle et al., 2014), et Thierry Schaffauser propose, en publiant *Les luttes des putes*, de « poser des jalons pour des coalitions émancipatrices à venir » (Schaffauser, 2014, p. 10). Le mouvement des travailleur·se·s sexuel·le·s semble en effet passer d'une politique de représentation, visant à construire l'unité du groupe à partir d'une définition préalable, à une politique de coalition, produisant sa définition par la multiplication des alliances et l'élargissement des mobilisations (Butler, 2005, pp. 81-82).

L'abandon – progressif et tendanciel – de la définition du travail sexuel par la représentation de son unité, au profit d'une redéfinition par sa construction comme coalition, est à la fois condition et conséquence de deux éléments. D'une part, le STRASS acquiert une relative autonomie par rapport aux associations de lutte contre le VIH/sida et de santé communautaire, en bénéficiant de ressources propres qui permettent le développement d'un soutien direct aux travailleur·se·s sexuel·le·s. D'autre part, les mobilisations de travailleur·se·s sexuel·le·s se diversifient et s'élargissent, par l'implication continue des associations alliées et l'apparition de nouvelles organisations, contre la définition des prostituées migrantes comme victimes de la traite en particulier. En résulte donc une coalition liée à divers mouvements sociaux – syndical, féministe et LGBTI notamment – dont les discours et les actions ne se limitent pas à la seule contestation de la proposition de loi pénalisant des clients.

Mais dans le même temps, le processus d'adoption parlementaire se poursuit et la tension initiale entre autonomie et reconnaissance réapparaît, sous la forme du « dilemme queer » : la déconstruction des catégories permet une inclusion élargie dans la mobilisation, mais limite aussi son efficacité pour lutter contre les formes institutionnalisées d'oppression (Gamson, 1995, p. 403). Ce que disent les *Roses d'Acier* à la Commission spéciale du Sénat :

« Nous ne sommes pas des victimes de proxénétisme. Nous nous servons de nos mains et de nos pieds, de notre propre force de travail, pour subvenir à nos besoins. Nous ne faisons rien d'illégal. (...) Votre intention est de nous sauver, mais en fin de compte, vous nous enfoncez encore plus dans une impasse. » (Roses d'Acier, 2015)

## **5 De la reconnaissance à la résistance**

La construction d'une coalition de travailleur·se·s sexuel·le·s retarde le processus législatif mais n'empêche pas qu'il aboutisse : la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel est finalement adoptée le 6 avril 2016<sup>72</sup>. Son adoption ne permet pas d'anticiper ses conditions d'application. Le processus législatif et la nouvelle réglementation ont néanmoins des effets directs sur la cause des prostitué·e·s. D'une part, les travailleur·se·s sexuel·le·s bénéficient, par l'audition de représentant·e·s au parlement, d'une reconnaissance formelle. D'autre part, l'introduction d'une infraction de « recours à la prostitution » et d'un statut de « victimes de la prostitution » constitue bien une appropriation de leur cause par les associations qui défendent l'abolition. Ce qui constitue probablement davantage un déplacement qu'un aboutissement de la lutte de définition

### ***5 1 Une reconnaissance formelle***

Les fortes mobilisations qui émergent à propos de la prostitution à partir de 2011 influencent le débat public et le processus législatif. Entre 2013 et 2016, la proposition

---

72 Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel.



de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel est examinée par des commissions spéciales des deux assemblées, fait l'objet d'une quinzaine de rapports de commissions ou de délégations, de sept discussions en séances plénières et d'une commission mixte paritaire, avant son adoption définitive par les député·e·s le 6 avril. La durée du processus s'explique par l'absence de consensus : à trois reprises, les parlementaires adoptent des versions différentes du texte, l'Assemblée nationale introduisant notamment la pénalisation des clients, le Sénat la remplaçant par l'abrogation du délit de racolage. Au parlement aussi, la proposition de loi fait l'objet de profonds clivages.

Dans ce processus conflictuel, les travailleur·se·s sexuel·le·s obtiennent le soutien de quelques parlementaires et une reconnaissance formelle de leurs représentant·e·s. Dès le 2 octobre 2012, Esther Benbassa dépose avec un groupe de sénateur·trice·s EELV une proposition de loi pour abroger le délit de racolage public, suivant la revendication consensuelle de l'ensemble des associations et une promesse de campagne du président de la République François Hollande. Cette proposition est justifiée, dans l'exposé des motifs, par l'inefficacité du délit pour lutter contre les réseaux de proxénétisme, son inutilité, des dispositifs de droit commun existant contre la traite des êtres humains, et enfin ses effets sur la « stigmatisation et précarisation des travailleuses et travailleurs du sexe » (Benbassa et al., 2012). Les « travailleurs du sexe » sont déjà mentionnés en août 2008 dans une déclaration conjointe de Bernard Kouchner et Roselyne Bachelot, ministres des Affaires étrangères et de la Santé, à l'occasion de la Conférence internationale sur le sida de Mexico (Kouchner et Bachelot, 2008). Mais la proposition de loi d'Esther Benbassa constitue leur première occurrence dans un document officiel. La sénatrice retire sa proposition en novembre à la demande du gouvernement, qui attend la publication du rapport de l'IGAS pour présenter un projet de loi plus général sur la prostitution. Puis elle la dépose à nouveau en mars 2013, faute de projet du gouvernement, en remplaçant cette fois les « travailleuses et travailleurs du sexe » par les « personnes prostituées ». La proposition de loi est adoptée le 28 mars au Sénat, mais jamais discutée par les député·e·s.

Pendant les discussions de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, Esther Benbassa réitère son soutien aux travailleur·se·s sexuel·le·s avec quelques autres parlementaires, comme le sénateur Richard Yung (PS)

ou les député·e·s Sergio Coronado (EELV) et Barbara Pompili (PS), qui interroge l'assemblée pendant la discussion du 4 décembre 2013 : « Qui peut croire qu'on pourrait mener ce débat sans même entendre correctement les premiers concernés, les travailleuses et travailleurs du sexe ? »<sup>73</sup> D'où une reconnaissance formelle, par ce soutien à certaines de leurs revendications et surtout par leur implication dans le processus législatif. Des militant·e·s du STRASS, parmi d'autres représentant·e·s d'associations ou d'institutions, sont en effet auditionné·e·s par les deux commissions spéciales, le 31 octobre 2013 à l'Assemblée nationale et le 9 avril 2014 au Sénat. Mais ces auditions n'influencent pas les membres des commissions, et l'invocation des travailleur·se·s sexuel·le·s vise plus souvent à les contester, comme le fait par exemple la députée Pascale Crozon (PS) :

« Certains, imaginant possible de faire le tri entre les travailleurs du sexe, d'un côté, et les victimes de la traite, de l'autre, nous invitent à distinguer les bons et les mauvais clients. Mais ce monde idéal n'existe pas : il y a un seul marché, où les clients sont collectivement responsables de l'existence des réseaux de traite. »<sup>74</sup>

De même pour les Roses d'Acier : après leur réception au cabinet de la Secrétaire d'État aux Droits des Femmes en mars 2015, la représentante du gouvernement déclare à leurs soutiens francophones qu'elle les croit « manipulées par des proxénètes » (Le Blanc, 2015). Le renoncement à l'unité du groupe comme préalable à sa mobilisation participe en l'élargissant à construire son autonomie. Mais dans le processus conflictuel d'une réforme législative, il limite aussi sa reconnaissance par des institutions dont les pratiques sont fondées sur des principes de représentation et de majorité. Si leur mobilisation produit bien des effets procéduraux – une acceptation par les pouvoirs publics de certain·e·s représentant·e·s comme interlocuteur·trice·s –, les travailleur·se·s sexuel·le·s n'obtiennent pas d'effets substantiels – leurs revendications n'étant pas intégrées dans les politiques publiques (Gamson, 1990).

## ***5 2 Des victimes officielles***

---

<sup>73</sup> *Journal Officiel de l'Assemblée nationale*, Compte rendu intégral, Séance du 4 décembre 2013, p. 12677.

<sup>74</sup> *Journal Officiel de l'Assemblée nationale*, Compte rendu intégral, Séance du 3 février 2016, p. 899.

Le débat public se focalise largement sur la pénalisation des clients, mais ses défenseur·e·s mettent aussi en avant son « volet social », qui doit renforcer la protection des victimes, la prévention de la prostitution et la réinsertion des prostitué·e·s. De cette manière, la nouvelle réglementation constitue effectivement des victimes en accroissant le pouvoir de contrôle de certaines associations. La version finalement adoptée de la nouvelle législation définit des coupables qu'elle permet de punir : l'infraction de recours à la prostitution est passible d'une amende de 1500 € (3750 € en cas de récidive) et peut être assortie d'un stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels (dont les conditions doivent être précisées par décret). Mais dans le même temps, elle définit aussi des victimes, de la traite et du proxénétisme en particulier, dont la protection est renforcée, mais aussi des « victimes de la prostitution » en général. Pour limiter leur nombre et l'ampleur des préjudices sont prévues d'une part la prévention des « pratiques prostitutionnelles » par une « information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps », dans le cadre de l'éducation à la santé et à la sexualité dispensée dans les établissements scolaires ; d'autre part la « réduction des risques en direction des personnes prostituées » consistant à « prévenir les infections sexuellement transmissibles ainsi que les autres risques sanitaires, les risques sociaux et psychologiques liés à la prostitution ». Une instance départementale est créée pour organiser et coordonner l'action en faveur des victimes, avec les services de police et de gendarmerie, les collectivités territoriales, un magistrat, des professionnels de santé et des représentant·e·s d'associations. Un « parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle » est aussi créé, qui doit permettre aux victimes d'accéder à des alternatives à la prostitution. Pour les victimes de la traite des êtres humains et du proxénétisme en particulier, l'engagement dans ce parcours permet la délivrance d'une autorisation de séjour minimale de six mois, renouvelée pendant la durée du parcours, avec autorisation de travailler. Enfin, le délit de racolage public est abrogé<sup>75</sup>.

Le statut de victime est antérieur à l'adoption de la loi, comme statut social défini et attribué par la stigmatisation, selon des formes variées en fonction notamment du

---

75 L'article 15 abrogeant le délit de racolage public ne se trouve pas dans la section sur l'accompagnement des victimes de la prostitution, mais dans une section à part transposant une directive européenne qui concerne uniquement les victimes de la traite des êtres humains (Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011, article 8).

type d'activité exercée et de la position sociale occupée, mais de manière similaire dans l'expérience des travailleur·se·s sexuel·le·s. Par ailleurs, la position abolitionniste de la France, réaffirmée par les député·e·s en décembre 2011, constitue déjà une assignation collective des prostitué·e·s à un statut légal de victime, d'un « fléau social »<sup>76</sup> ou du « mal qui l'accompagne »<sup>77</sup>. La loi du 13 avril 2016, en définissant les « victimes de la prostitution », ne crée donc pas ce statut mais détermine les conditions de sa reconnaissance. Ce qui implique pour en bénéficier, d'une part que les prostitué·e·s considèrent subir un préjudice en exerçant la prostitution, d'autre part qu'un ensemble d'institutions vérifie que leurs prétentions à des réparations soient effectivement fondées. Cette reconnaissance résulte donc d'un « processus de production statutaire » (Lefranc et Mathieu, 2009, p. 14). Et parce que le statut permet aux victimes d'accéder à une protection, le processus est souvent marqué par le soupçon de ces institutions. Ce soupçon apparaît par exemple à chaque étape de la procédure, conduite par des services de police, certaines associations et finalement des tribunaux, d'identification et de certification des « victimes de traite des êtres humains » (Jakšić, 2013-3). Si les victimes de « traite » sont doublement stigmatisées par la prostitution et l'immigration irrégulière, un soupçon similaire est aussi appliqué aux demandeur·se·s d'asile, par les magistrats comme dans les associations, au cours de la procédure d'obtention du statut de réfugié·e (Valluy, 2009). La reconnaissance des victimes se rapporte ainsi à l'attribution des aides sociales, dont les bénéficiaires font l'objet de suspicions et de surveillances accrues avec l'émergence au milieu des années 1990 du problème public de la fraude sociale (Dubois, 2012). Mais le soupçon est encore renforcé par l'exercice de la prostitution. Dans les affaires de proxénétisme, les proxénètes sont poursuivi·e·s en raison du profit économique tiré de la prostitution d'autrui, alors que les prostitué·e·s qui les dénoncent sont le plus souvent entendu·e·s comme témoins au nom d'un préjudice moral. Les victimes obtiennent parfois un titre de séjour provisoire si elles sont étranger·e·s, mais bénéficient rarement de dommages et intérêts en compensation (Deschamps, 2006-1, p. 195). Certain·e·s sont ainsi contraint·e·s de poursuivre la prostitution faute de pouvoir accéder à des aides sociales ou à un emploi stable, ce qui entretient la suspicion « quand nombreux sont ceux qui estiment que la fin de la traite

---

76 La loi n° 60-773 du 30 juillet 1960.

77 Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, 2 décembre 1949.

doit signifier la fin de la prostitution » (Schaffauser, 2014, p. 177). Le statut juridique de victime ne met donc pas nécessairement fin à la stigmatisation, et peut au contraire reconduire le soupçon de culpabilité des prostitué·e·s.

La définition de ce statut par la loi du 13 avril 2016 peut en revanche accroître le pouvoir de certaines institutions :

« en recherchant non seulement l'*attribution sociale* de l'identité de victime mais la *qualification juridique* en tant que telle, les groupes concernés n'ont d'autre choix – dans nos sociétés, dans lesquelles l'autorité pour porter les "victimes" à l'existence sociale est monopolisée par des institutions spécialisées, professionnalisées et autonomisées – que de s'en remettre à des *tiers acteurs* qui transposent la situation des groupes intéressés dans la grammaire de leur propre espace. » (Roussel, 2009, p. 106)

L'engagement dans le « parcours de sortie de la prostitution », pour les prostitué·e·s étranger·e·s, conditionne – sans le garantir – le bénéfice d'une aide financière à l'insertion sociale et professionnelle et d'une autorisation temporaire de séjour. Il implique un suivi par une association choisie par la personne accompagnée, qui doit assurer le « respect de ses engagements » – ce qui signifie potentiellement l'arrêt de la prostitution. Les conditions d'agrément des associations doivent encore être fixées par décret, mais la création du parcours est anticipée dans la loi de finance pour 2016<sup>78</sup>, dénoncée par le STRASS dès sa publication (STRASS, 2015-2). Un « fonds pour la prévention de la prostitution et l'accompagnement social et professionnel des personnes prostituées » est ainsi créé, principalement pour financer le parcours. Les crédits de l'action dont il relève sont destinés à soutenir d'une part des « actions locales de prévention et de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains » (4,57 millions d'euros), et d'autre part des « associations têtes de réseau » : le Mouvement du Nid, l'Amicale du Nid, ALC Nice et le Comité contre l'esclavage moderne (410 000 euros). Ces crédits proviennent d'un transfert de 2,8 millions d'euros depuis trois autres programmes budgétaires, notamment « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » (un million d'euros), et plus particulièrement d'actions qui financent notamment des associations intervenant pour la santé des femmes et des populations en difficulté, contre les traumatismes et violences et contre le VIH/sida et les IST.

---

78 Projet de loi de finance pour 2016, Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », Annexes budgétaires, Programme 137 – « Égalité entre les femmes et les hommes », 6 octobre 2015, pp. 24-25.

L'attribution aux prostitué·e·s d'un statut juridique de victimes s'accompagne donc de la désignation et du financement des institutions en charge de leur protection. Ces nouvelles réglementations donnent ainsi aux associations abolitionnistes une position centrale dans le processus de production des victimes, par des financements accrus au détriment notamment des associations communautaires, et un rôle d'encadrement du parcours de réinsertion, pour les migrant·e·s en particulier. En ce sens, elles renforcent le contrôle social des prostitué·e·s, compris comme « le processus objectif de désignation des différences socialement significatives et, dans son prolongement, la mise en place des dispositifs d'encadrement ou de suivi des personnes désignées (parce que distinguées) par ces différences » (Bodin, 2012, p. 14). Ce contrôle se caractérise en particulier par des relations de pouvoir entre les associations et les « victimes » et un système de différenciations que ces dernières ne peuvent pas négocier (id., pp. 16-18). La propriété d'un problème désigne autant l'autorité de définir une situation comme problématique que le pouvoir d'orienter l'organisation des ressources pour sa résolution (Gusfield, 2012, p. 118). La loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, en ce sens, constitue une réappropriation du problème de la prostitution par les associations abolitionnistes.

### ***5 3 Le droit, l'expérience et la « violence »***

En introduisant une circonstance aggravante pour les cas de violences, de viols et d'agressions sexuelles commis « dans l'exercice de cette activité, sur une personne qui se livre à la prostitution », cette loi distingue des degrés de violence. Mais dans le même temps, en définissant les « victimes de la prostitution » pour les protéger, elle fait aussi de toute prostitution une violence. Si elle est contestée par les travailleur·se·s sexuel·le·s, c'est aussi pour son rôle dans la production des violences : « Les discours sur la violence de la prostitution servent à justifier des politiques abolitionnistes et prohibitionnistes mais ne tiennent pas compte de la réalité vécue par les travailleurSEs du sexe. » (Schaffauser, 2014, pp.37-39). La lutte qui les oppose au mouvement abolitionniste porte autant sur la qualification de la « prostitution » que sur la

désignation des « violences ». L'adoption de la loi constitue alors un déplacement plus qu'un achèvement de cette lutte de définition.

Les violences, telles que les contestent et les combattent les travailleur·se·s sexuel·le·s, concernent notamment leur répression. Et les prostitué·e·s défini·e·s comme victimes sont toujours aussi traité·e·s comme coupables : si le délit de racolage public est abrogé, d'autres réglementations répressives sont encore applicables. L'exposé des motifs de la proposition de loi, pour rassurer les parlementaires qui craignent un « vide juridique », cite par exemple les infractions concernant l'exhibition sexuelle ou le proxénétisme et les compétences de la police municipale ou du maire pour assurer la tranquillité publique (Le Roux et al., 2013, p. 13). L'interdiction de certaines zones aux prostitué·e·s et la surveillance policière particulière sont effectivement maintenues avec les arrêtés municipaux émis par exemple depuis 2002 à Lyon ou en 2014 à Toulouse. Par ailleurs, si le délit de racolage est longtemps utilisé pour justifier les contrôles de prostitué·e·s migrant·e·s, son abrogation n'empêche pas la poursuite de ces pratiques, qui ne sont pas limitées aux prostitué·e·s. Le STRASS et les Roses d'Acier, entre l'entrée en vigueur de la loi le 14 avril et la fin du mois de mai, comptabilisent une vingtaine d'arrestations de prostituées chinoises à Belleville, assorties le plus souvent d'obligations de quitter le territoire ou de placements en rétention administrative (STRASS et Roses d'Acier, 2016)).

Les violences contestées et combattues par les travailleur·se·s sexuel·le·s concernent aussi les agressions. Selon les témoignages de prostitué·e·s et les rapports d'associations, celles-ci augmentent depuis plusieurs années : insultes, menaces, vols, coups et blessures, viols et meurtres. Une « banalisation des violences » est ainsi constatée, notamment par leur sous-déclaration auprès des associations et des pouvoirs publics (Grisélidis, 2015, p. 65) : les violences sont « parfois assimilées, y compris par les premières concernées, comme des risques du métier qu'il n'est pas nécessaire de rapporter » (Cabiria, 2015, p. 21). Les travailleur·se·s sexuel·le·s lient directement cette évolution à leur définition comme victimes. D'une part, la proposition de pénalisation a des effets anticipés : la fréquentation des clients diminue dès l'émergence du débat public par crainte de leur répression, entraînant une baisse des revenus des prostitué·e·s et une pression économique sur d'autres activités (bars à hôtesses, salons de massage...) (Cornu, 2015). Leur précarisation accrue, en diminuant les possibilités de

refuser des clients ou de négocier les conditions, accroît pour les prostitué·e·s la concurrence et l'isolement, et finalement les risques d'agression (Meunier, 2014, pp. 99-111). D'autre part, l'adoption de la loi officialise aussi la négation du consentement des prostitué·e·s. L'assimilation dans certains discours abolitionnistes de chaque passe à un viol est contestée par certain·e·s travailleur·se·s sexuel·le·s comme complicité :

« les personnes qui veulent "abolir" la prostitution au prétexte que le rapport pute-client ne pourrait être qu'un rapport de viol, en dépit de tous les témoignages de putes affirmant leur consentement à avoir ces rapports sexuels rémunérés, sont-elles moins condamnables que ceux qui ont un jour assimilé un "non" à un "oui" ? » (Merteuil, 2012, p. 57)

Elle a pour effet, quand des prostitué·e·s effectivement violé·e·s tentent d'être reconnues comme victimes, une remise en cause de leur parole par les agent·e·s des services de police et de justice, qui refusent de se déplacer ou d'enregistrer la plainte, retardent l'instruction, requalifient l'affaire en « agression sexuelle », voire proposent à l'agresseur de payer la passe (Grisélidis, 2015, p. 65). Les plaintes des prostitué·e·s aboutissent donc rarement, d'où un sentiment partagé d'impunité des agresseurs. Grisélidis publie en 2013 une tribune sur les viols des prostitué·e·s, rappelant la distinction entre agresseurs et clients : « Le client est celui qui respecte le contrat. L'agresseur est celui qui ne respecte pas le contrat » (Oriol et Sarrazin, 2013). La définition légale des clients comme coupables doit favoriser la reconnaissance des violences que vivent les prostitué·e·s, mais elle risque aussi de légitimer leur représentation comme incapables d'exprimer ou non leur consentement.

En raison de leur fréquence dans l'expérience de nombreux·ses travailleur·se·s sexuel·le·s, les violences constituent donc un thème central du mouvement, pendant l'occupation de l'église Saint-Nizier en 1975 ou l'opposition au délit de racolage en 2002-2003, dans la définition de la « putophobie » par Les Putes ou l'audition des représentant·e·s du STRASS au Sénat, avec les manifestations du 17 décembre dans le mouvement international ou celles des prostituées chinoises contre le harcèlement policier à Belleville. La lutte contre les violences fait aussi l'objet, de manière moins visible mais aussi récurrente, de plusieurs projets visant à prévenir les agressions ou accompagner les victimes. Le STRASS crée par exemple début 2014 une adresse mail à



destination des travailleur·se·s sexuel·le·s qui vivent des violences, plusieurs associations de santé communautaire proposent aussi une permanence juridique ou une ligne d'urgence. En 2010, huit associations LGBTI, de soutien aux prostitué·e·s et d'autodéfense féministe<sup>79</sup> se réunissent autour du projet européen « Prévenir les violences auprès des femmes travaillant dans le milieu de la prostitution », qui vise à développer des outils de prévention adaptés à leurs besoins (Garance, 2010). Un guide est réalisé et diffusé, *Mon corps, ma fierté, ma force*, à partir de témoignages de prostituées sur les violences auxquelles elles sont confrontées et les réactions qu'elles ont développées. Des stages d'autodéfense féministe sont aussi adaptés, incluant des stratégies collectives et individuelles pour des situations spécifiques, comme le port du préservatif, la négociation du contrat ou encore les relations avec les autorités administratives, policières et médicales. En 2015, un autre projet est initié par le Lotus Bus, avec le Bus des Femmes, Médecins du Monde et le STRASS : « Tous en marche contre les violences ». Son objectif, à partir du constat que la forte incidence de violence et le faible recours aux droits s'entretiennent mutuellement, est de « favoriser l'accès aux droits et aux services de santé pour les travailleuses du sexe victimes de violence afin de "briser" ce cercle vicieux et réduire, à terme, l'incidence des violences à l'égard de cette population » (Lotus Bus, 2015). Ce qui passe par la participation des associations partenaires et de leurs usagères, mais aussi la constitution de parcours et de réseaux de prise en charge avec divers·es professionnel·le·s (soignant·e·s, avocat·e·s, interprètes...).

Les pratiques d'autodéfense féministe visent plutôt à construire l'autonomie des travailleur·se·s sexuel·le·s, alors que la défense de leur accès aux droits vise plutôt à garantir leur reconnaissance par certaines institutions. Mais la perspective commune des deux projets est la réappropriation par les prostitué·e·s de leur « pouvoir de définition », c'est-à-dire le pouvoir de définir ce qui dans leur expérience constitue ou non une violence<sup>80</sup>. C'est en ce sens que l'adoption de la loi ne signifie probablement pas

---

79 Cabiria, Grisélidis et Les Amis du Bus des Femmes, ainsi que Brind'acier (Dijon), le Centre LGBTF J'en suis j'y reste (Lille), Diana Prince Club (Paris), Entre2 et Garance (Bruxelles).

80 La notion de *Definitionsmacht* (« pouvoir de définition ») apparaît dans le mouvement féministe allemand des années 1980, pour donner aux personnes confrontées à des violences sexuelles le pouvoir de définir ce qui leur est arrivé, à partir de la diversité des expériences et perceptions individuelles de la violence, et contre la définition dominante d'une société marquée par l'hégémonie masculine (Re.ACTion, 2010, p. 24). Reprise notamment dans des mouvements de soutien aux migrant·e·s, comme alternative aux définitions juridiques restrictives et aux institutions judiciaires excluantes, elle suscite le développement de pratiques collectives de soutien, de conseil et d'échange pour dépasser la seule perception subjective (Transact, 2014, pp. 6-17).

la fin de la lutte de définition, mais contraint les travailleur·se·s sexuel·le·s, en plus de l'appropriation d'un problème public pour leur reconnaissance, à investir le domaine plus discret de la résistance infrapolitique (Scott, 2008, chap. 7).

Avec le processus législatif aboutissant à l'adoption de la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, sont reconnues deux revendications des travailleur·se·s sexuel·le·s : l'abrogation du délit de racolage et leur participation aux décisions politiques concernant la prostitution. Mais la première est défendue par leurs adversaires et la seconde est formelle dans le processus. Les représentant·e·s du STRASS participent avec d'autres aux auditions, leurs positions sont relayées par quelques parlementaires et un clivage oppose notamment les deux assemblées, mais la loi est finalement adoptée sans intégrer leurs critiques. La définition juridique des prostitué·e·s comme « victimes », avec une nouvelle attribution des financements publics, participe à transformer les relations dans l'espace de la cause des prostitué·e·s. Les associations abolitionnistes se trouvent en effet favorisées par le rôle qui leur est reconnu pour la réinsertion des prostitué·e·s. Mais si la reconnaissance du statut de victime ne fait pas nécessairement cesser le soupçon de culpabilité, il permet en revanche un contrôle social accru, sur les migrant·e·s en particulier. Enfin, les travailleur·se·s sexuel·le·s craignent plus généralement que la nouvelle réglementation participe à l'augmentation des agressions, par la diminution du nombre de leur clients et la négation de leur capacité à consentir. On peut finalement supposer, de même que les politiques qui limitent et contraignent l'exercice de la prostitution ne produisent pas une disparition de l'activité mais des déplacements et transformations de ses modalités, qu'une politique imposant une définition de la prostitution comme « violence » et des prostitué·e·s comme « victimes » ne produit pas une disparition des luttes de définition, mais plutôt un déplacement de ses objets et de ses formes, de la catégorie juridique de « victime de prostitution » aux formes concrètes et multiples d'agression.

## **Conclusion**

Le « travail sexuel » est défini, par les fondateur·trice·s du STRASS à sa création en 2009, comme un ensemble d'activités consistant à échanger un « service sexuel » contre une rémunération. L'usage de cette catégorie s'inscrit dans la revendication de reconnaissance d'une activité professionnelle pour bénéficier de différents droits dont sont privé·e·s les prostitué·e·s. Il s'agit notamment de lutter contre la répression accrue, depuis l'adoption de la LSI et d'arrêtés par plusieurs municipalités, qui touche celles et ceux qui exercent dans la rue, les migrant·e·s en particulier. L'usage de la catégorie doit aussi permettre d'assurer l'autodétermination des travailleur·se·s sexuel·le·s, jusque-là dépendant·e·s de leurs alié·e·s. Ce qui implique de construire le groupe en dépassant les divisions entre prostitué·e·s pour les réunir dans une seule organisation, et de l'élargir en associant aussi des personnes exerçant d'autres activités de l'« industrie du sexe ». La construction du groupe passe alors principalement par sa représentation, en qualifiant l'organisation de syndicat, en participant à des manifestations, en publiant des communiqués, en faisant valoir le nombre des adhérent·e·s ou en désignant des représentant·e·s.

Le « travail sexuel », suite à l'émergence de contestations de l'organisation et des représentant·e·s, est aussi défini comme une expérience à la fois particulière et commune à celles et ceux qui exercent l'activité. Leurs définitions comme « coupables » ou « victimes » participent en effet à stigmatiser les travailleur·se·s sexuel·le·s. Comme avec la fierté pour Les Putes, le renversement de ce stigmate permet à la fois de distinguer et délimiter les membres du groupe pour construire son unité et d'affirmer la légitimité spécifique de la parole de chacun·e. La diversité des expériences singulières permet de contester toute définition générale de la prostitution comme nécessairement contrainte ou violente. Et la spécificité, comme un moyen singulier d'accéder à certaines connaissances, justifie la participation des travailleur·se·s sexuel·le·s aux décisions politiques. En faisant valoir cette expertise, les représentant·e·s en particulier peuvent s'exprimer au nom du groupe pour s'opposer à leurs adversaires. En faisant de l'expérience personnelle du travail sexuel un critère de légitimité, les travailleur·se·s sexuel·le·s entendent ainsi s'approprier la cause.

Avec cette double définition, par la création de l'organisation et par l'action de ses représentant·e·s, le STRASS obtient effectivement l'adhésion rapide de plusieurs centaines de prostitué·e·s. Cette première forme de mobilisation est facilitée par le

soutien des associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH/sida. Le STRASS bénéficie aussi d'une forte médiatisation au moment de sa création, en raison des compétences et des ressources relationnelles de ses fondateur·trice·s, acquises notamment au cours de leur parcours militant. La visibilité que permet la construction symbolique du groupe semble compenser ses ressources limitées, en particulier le petit nombre de militant·e·s effectivement impliqué·e·s. Et la légitimité telle que définie par les travailleur·se·s sexuel·le·s permet au STRASS d'acquérir une position centrale dans la coalition constituée autour de Droits et Prostitution. Leurs « travailleur·se·s sexuel·le·s » peuvent ainsi apparaître, en quelques mois seulement, comme un groupe mobilisé dans plusieurs villes, interpellant les pouvoirs publics et contestant le mouvement abolitionniste, à propos d'enjeux nationaux comme locaux.

Rapidement apparaissent aussi deux limites à l'action de la nouvelle organisation fondée sur la représentation, qui implique sa reconnaissance à l'intérieur du groupe et plus largement dans l'espace de la cause des prostitué·e·s. D'une part, si les difficultés à mobiliser résultent en partie de problèmes d'organisation, du fait de la dispersion des membres et de la limitation de leurs ressources, elles découlent aussi de la définition du « travail sexuel » dans laquelle ne se reconnaît pas l'ensemble du groupe. Les traditionnelles par exemple ne revendiquent pas nécessairement la reconnaissance d'un « travail » et contestent fréquemment sa qualification de « sexuel ». Les migrant·e·s, le plus souvent, cherchent davantage à réduire les effets de la répression et de la précarisation auxquelles ce groupe est particulièrement confronté. Et les acteur·trice·s de films pornographiques, stripteaseur·se·s, escortes ou masseur·se·s entendent généralement se distinguer du stigmate de la prostitution. D'autre part, la construction d'une représentation du groupe s'accompagne de contestations de la représentativité des représentant·e·s. Les groupes abolitionnistes en particulier, qui considèrent la prostitution comme une violence, s'opposent d'emblée à la reconnaissance d'un « travail sexuel » et à la syndicalisation des prostitué·e·s. Mais leur opposition se fonde aussi sur la « liberté de se prostituer », à la fois revendiquée et représentée par le STRASS contre la définition générale des prostitué·e·s comme victimes. Ces associations, qui assimilent régulièrement les prostitué·e·s migrant·e·s aux victimes de la traite, peuvent alors contester la légitimité des travailleur·se·s sexuel·le·s à s'exprimer au nom des victimes qu'elles entendent protéger.

Deux éléments, à partir de 2011, contribuent à l'apparition d'une coalition de travailleur·se·s sexuel·le·s, qui tend à remplacer l'action centrée sur la construction de leur représentation. D'abord la mobilisation qui émerge en faveur d'une loi pénalisant les clients : si elle représente une menace pour l'ensemble des prostitué·e·s, elle constitue aussi une opportunité pour le STRASS. La contre-mobilisation en réaction permet la multiplication des soutiens, avec la constitution d'un nouveau collectif d'associations ou diverses positions publiques contre la proposition de loi. Ensuite, les nouvelles ressources dont bénéficie le syndicat, en particulier les financements qu'il obtient du mouvement international des *sex workers*, qui lui permettent de s'autonomiser des associations de prévention. Ces deux facteurs conduisent ensemble à une mobilisation accrue des prostitué·e·s et au développement des activités du STRASS. L'implication de nouveaux·elles militant·e·s et la diversification des représentant·e·s consolident sa représentativité. Dans le même temps émergent de nouvelles organisations, avec l'appui d'associations existantes, parfois aussi contre certaines de leurs positions.

En résulte au STRASS une nouvelle définition des « travailleur·se·s sexuel·le·s » comme une classe luttant contre l'exploitation et la criminalisation de son travail. En résulte aussi une nouvelle représentation des travailleur·se·s sexuel·le·s, qui prend la forme de nombreuses manifestations de rue, de prises de parole dans les médias ou de rencontres avec des responsables politiques. En résulte enfin une nouvelle coalition, relativement autonome des associations alliées, structurée autour de rencontres régulières, dont la position reste marginale dans le mouvement syndical mais s'affirme dans les mouvements féministe et LGBTI. Et si le STRASS y occupe une position centrale, ses allié·e·s y participent encore, comme les associations de santé communautaire et de lutte contre le VIH/sida, et de nouvelles organisations rejoignent cette coalition, notamment des associations de travailleur·se·s sexuel·le·s migrant·e·s. La multiplication des organisations et des représentant·e·s permet ainsi de montrer non seulement l'unité mais aussi la diversité du groupe.

Sa reconnaissance reste cependant limitée dans le champ politique et le mouvement abolitionniste, comme en témoigne l'adoption de la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel. En définissant officiellement les prostitué·e·s comme « victimes » et la prostitution comme « violence », la nouvelle réglementation modifie les

relations dans l'espace de la cause des prostitué·e·s au bénéfice des associations abolitionnistes. Mais leur appropriation du problème ne signifie probablement pas sa résolution, les luttes définitionnelles suivant les déplacements des pratiques prostitutionnelles.

## Conclusion

### Une catégorie politique

Le premier objectif de cette thèse était de décrire la construction du « travail sexuel » comme catégorie politique. La constitution d'un corpus de documents, en partant de la situation actuelle des travailleur·se·s sexuel·le·s en France pour remonter à l'origine revendiquée par la première *sex worker*, a effectivement permis de restituer les « divers cheminements de son utilisation » (Dufoix, 2011, p. 16). Le « travail sexuel » émerge à la fin des années 1970 aux États-Unis, suite à la définition d'une « industrie du sexe » comme violence sexiste et sexuelle, pour inclure dans le mouvement féministe des femmes qui exercent ces activités. Les usages de la catégorie se diversifient avec sa circulation à partir des années 1980, par la construction d'un mouvement international et la multiplication d'appropriations locales, pour contester les politiques réprimant et stigmatisant les prostitué·e·s. L'apparition de l'épidémie de VIH/sida participe en particulier à mobiliser les *sex workers* à différents niveaux et à introduire en France le « travail sexuel » dans les années 1990, contre la définition des prostitué·e·s comme « groupe à risque ». Puis les premier·e·s travailleur·se·s sexuel·le·s apparaissent publiquement, au cours des années 2000, pour contester leur double définition comme « victimes » et « coupables », dans des politiques publiques comme dans des discours abolitionnistes. Enfin, une coalition est progressivement constituée autour de plusieurs organisations de travailleur·se·s sexuel·le·s, pour construire l'autodétermination du groupe et obtenir la reconnaissance de sa « profession ».

Une difficulté m'est apparue à établir un corpus exhaustif, en raison de la multiplication des discours publics et de la diversité des usages de la catégorie. Pour restituer les conditions de son émergence et le processus de sa diffusion, plutôt que leur exhaustivité, j'ai davantage cherché des régularités dans ces pratiques variées. Le « travail sexuel » apparaît souvent associé à la « prostitution », quand il est considéré comme une pratique d'auto-définition (comme « les travailleurSEs du sexe et personnes

prostituées »), quand il est défini comme un ensemble d'activité (la « prostitution » désignant alors uniquement les rapports sexuels tarifés), ou parfois simplement pour éviter des répétitions (dans des articles de presse le plus souvent). Les différentes pratiques ne sont pas exclusives : certain·e·s travailleur·se·s sexuel·le·s distinguent des « usages stratégiques » en fonction de leurs interlocuteur·trice·s. Mais le « travail sexuel » apparaît surtout, à chaque étape de sa construction, en opposition à la prostitution définie comme problème – de violence sexiste ou sexuelle, de nuisance à l'ordre public, d'immigration irrégulière ou encore de santé publique. Les chercheur·se·s qui l'introduisent en France dans les années 1990, par exemple, n'entendent pas nécessairement soutenir le mouvement des *sex workers*, mais désigner un groupe sans reconduire sa définition comme « facteur de contamination ». En ce sens, le « travail sexuel » constitue bien une contre-définition de la prostitution, dont l'usage vise à agir sur des rapports sociaux d'exclusion, de stigmatisation ou de répression. Les différentes manières d'identifier, de délimiter et de qualifier l'activité participent en effet à constituer les prostitué·e·s comme groupe social. Elles se rapportent à des options concurrentes et entretiennent des relations conflictuelles, c'est pourquoi le « travail sexuel » est aussi une position dans des luttes de définition.

Pour comprendre le rôle particulier dans ces luttes des personnes appartenant au groupe désigné, je me suis attaché à décrire leurs appropriations de la catégorie. Les entretiens m'ont permis, en contextualisant les documents, de montrer des variations en fonction de leurs positions et propriétés sociales. Les appropriations de la catégorie pour s'auto-désigner sont notamment liées aux positions dans l'espace de la prostitution et plus généralement dans différents rapports sociaux. Avec Les Putes, en raison de leur relative homogénéité sociale et de leur forte visibilité médiatique, les « travailleur·se·s sexuel·le·s » apparaissent en France comme des femmes trans et des hommes gays (bénéficiant d'autres expériences de stigmatisation et de politisation par la visibilité), exerçant surtout comme escortes (relativement préservé·e·s de la répression concentrée sur la prostitution de rue). Mais aux États-Unis ou au Canada, ce sont d'abord des femmes cisgenres exerçant plusieurs activités de l'« industrie du sexe » qui s'approprient la catégorie, comme Carol Leigh ou Claire Thiboutot, reliant leur situation à celles d'autres femmes pour affirmer leur position dans le mouvement féministe. En France aussi, d'autres « travailleur·se·s sexuel·le·s » apparaissent publiquement qui



exercent la prostitution de rue ou jouent dans des films pornographiques, comme Claire Carthonnet, Ovidie ou Judy Minx. Et le STRASS revendique dès sa création une diversité de ses adhérent·e·s en termes d'identité de genre et d'activité exercée. Les usages de la catégorie pour l'auto-désignation semblent donc se rapporter à plusieurs facteurs dont l'importance varie en fonction des contextes, comme les formes de sexualité rémunérée exercées, les parcours scolaires ou militants, les situations familiales ou administratives, qui influent sur les niveaux de répression et de stigmatisation et les ressources pour s'en préserver ou les contester. La création des Roses d'Acier montre ainsi que la répression et la précarisation auxquelles sont particulièrement confrontées les prostituées migrantes peuvent aussi constituer, avec le soutien d'associations de santé et d'organisations de travailleur·se·s sexuel·le·s, un facteur de mobilisation du groupe et d'appropriation de la catégorie.

Une autre difficulté, s'agissant de la construction de la catégorie, a consisté à évaluer son « succès » (Austin, 1991). Le « travail sexuel » apparaît actuellement dans des tracts et communiqués de groupes militants, ainsi que des articles de presse, des récits autobiographiques, des revues scientifiques, des recommandations institutionnelles, des rapports associatifs ou encore dans quelques documents officiels. Mais la circulation de la contre-définition résulte aussi de sa contestation. À partir de ces appropriations comme catégorie d'auto-désignation, j'ai tenté d'en montrer les effets sur sa « réalisation », autrement dit sur la construction du groupe des « travailleur·se·s sexuel·le·s » (Bourdieu, 1993). Les usages de la catégorie contribuent à leur mobilisation, avec le congrès de l'ICPR au Parlement européen, les rencontres annuelles des travailleur·se·s sexuel·le·s ou les nombreuses manifestations contre la pénalisation des clients. Les formes différentes de participation de ses membres contribuent aussi à la représentation du groupe, quand Claire Carthonnet cite le « manifeste des travailleuses du sexe de Calcutta » pendant un colloque abolitionniste ou quand Morgane Merteuil s'exprime en tant que porte-parole du STRASS devant une commission au Sénat. Ce processus de construction se heurte à des contestations, à propos des représentations de l'activité que ne partagent pas tou·te·s les prostitué·e·s ou de la représentativité des représentant·e·s que critiquent les associations abolitionnistes. Il est aussi renforcé par la multiplication des alliances, avec des associations de lutte contre le VIH/sida, féministes ou LGBTI, qui inscrivent

symboliquement le groupe dans d'autres mouvements et apportent un soutien matériel à ses manifestations. Finalement, la constitution d'une coalition portant des revendications spécifiques, bénéficiant d'une reconnaissance limitée mais d'une relative autonomie, permet d'exprimer à la fois l'unité du groupe et la diversité de ses membres. En ce sens, le « travail sexuel » constitue effectivement une catégorie politique, en tant qu'elle participe à la politisation des « travailleur·se·s sexuel·le·s » : la construction du groupe dans et par les luttes de définition de son activité.

## **L'appropriation d'un problème**

Un deuxième objectif de la thèse était de comprendre dans quelle mesure un groupe minorisé peut s'approprier en le redéfinissant le problème dont il fait l'objet. La restitution des processus de construction de la prostitution en problème public, à partir de ses contestations par des organisations de prostitué·e·s, a effectivement permis de les analyser comme un groupe minorisé. La prostitution, au moins depuis l'adoption d'une réglementation abolitionniste visant leur « réinsertion » après la Seconde Guerre mondiale, constitue en France un problème social, participant à constituer les prostitué·e·s en groupe distinct en leur réservant un traitement spécifique. Certain·e·s se mobilisent, contestent cette définition et publicisent le problème avant de s'approprier le « travail sexuel », par exemple par l'occupation de l'Église Saint-Nizier en 1975. Leurs mobilisations successives sont marquées par deux enjeux principaux : d'une part la reconnaissance – comme « mères », « femmes », « travailleur·se·s » ou « agent·e·s de prévention » selon les moments et les lieux – et d'autre part l'autonomie – en raison de la stigmatisation de l'activité et de l'exclusion du groupe, qui limitent ses ressources et nécessitent des soutiens. Ces deux enjeux résultent donc en partie des contraintes qui caractérisent le groupe, mais constituent aussi des objectifs de ses mobilisations. L'autonomie passe par la création d'organisations, la contestation de la répression ou la revendication de droits. La reconnaissance passe parfois par la valorisation de différences, constituées par exemple en fierté, progressivement par leur négation en critiquant la stigmatisation et revendiquant le droit commun. Il s'agit donc bien de

s'opposer à un double processus de particularisation et d'oppression, c'est-à-dire à la constitution des prostitué·e·s en groupe minorisé (Guillaumin, 2002).

Suivre la genèse et les usages de la catégorie sur plusieurs décennies et dans des contextes variés permet d'apporter des éléments de comparaison pour comprendre la contribution des « travailleur·se·s sexuel·le·s » aux redéfinitions de la prostitution. Les différentes luttes pour imposer sa contre-définition s'opposent à sa constitution en problème social – en particulier par diverses réglementations – mais succèdent à sa construction en problème public, par le mouvement féministe pour Coyote, les mobilisations de riverains pour l'AQTS ou le mouvement abolitionniste pour Les Putes. Les prostitué·e·s, au moins jusque récemment, se mobilisent surtout quand ils et elles se sentent menacé·e·s. Les définitions du problème participent donc à les constituer en « public », concerné par la problématisation et impliqué dans sa constitution par des mobilisations en opposition (Cefaï et Terzi, 2012, p. 10). Dans le même temps, elles participent aussi aux transformations des réglementations, à l'évolution des pratiques et à la recomposition du groupe. Les « travailleur·se·s sexuel·le·s » apparaissent en France au même moment que la répression accrue de la prostitution de rue et que le développement de l'usage d'internet par l'*escorting*. Si l'espace de la prostitution est toujours structuré par des distinctions et hiérarchisations, la définition du « travail sexuel » permet un élargissement et une diversification du recrutement, qui participent à l'émergence de nouvelles mobilisations, à leur structuration par la création d'organisations et à leur inscription dans divers mouvements sociaux.

Une nouvelle difficulté a consisté à restituer ces processus dynamiques et interactifs de redéfinition du problème. Les mobilisations s'internationalisent à partir des années 1980, avec l'apparition du mouvement des *sex workers* mais aussi dans plusieurs institutions intergouvernementales ou avec les négociations de conventions internationales. Des mobilisations émergent aussi localement, dès les années 1970 au Canada, surtout à la fin des années 1990 en France, en raison de la gentrification des quartiers historiques de prostitution, de la cohabitation parfois difficile entre prostitué·e·s et riverains et de nouvelles restrictions comme les arrêtés municipaux. Certaines de ces mobilisations, sur la réglementation de la prostitution ou son application par les pouvoirs publics, impliquent des institutions ou des responsables politiques, par exemple à l'annonce du projet de LSI ou contre la revendication de

pénalisation des clients. D'autres concernent des conflits, oppositions et alliances dans des groupes militants, comme l'intervention de quelques travailleur·se·s sexuel·le·s et allié·e·s au colloque « Peuple de l'abîme », ou dans des mouvements sociaux plus largement, comme les courants féministes qui s'affrontent régulièrement aux États-Unis sur la prostitution et la pornographie. Certaines actions prennent place dans l'espace public, sous forme de manifestations de rue ou de tribunes médiatiques, d'autres consistent en des négociations limitées à des espaces discrets, comme les consultations menées par la Haute Autorité de Santé. J'ai tenté de rendre compte, en croisant les échelles, les périodes et les espaces, de la diversité des formes et des enjeux de ces luttes, de leurs degrés et de leurs types variés de publicité.

Pour analyser les principales évolutions des diverses définitions en France, j'ai aussi présenté les positions relatives des groupes impliqués comme un espace social de la cause des prostitué·e·s. D'abord caractérisé par un quasi monopole des associations abolitionnistes et du secteur socio-sanitaire, il évolue dans les années 1990 avec l'apparition d'associations issues de la lutte contre le VIH/sida et l'émergence d'un rapport d'antagonisme entre ces deux pôles. Alors que le mouvement abolitionniste considère la prostitution comme problème qu'il s'agit d'abolir, pour les associations de santé communautaire le problème concerne les risques de contamination et de stigmatisation qu'elles entendent réduire. Les « travailleur·se·s sexuel·le·s » qui apparaissent au cours des années 2000, en tentant d'imposer une légitimité spécifique des « personnes concernées », revendiquent la propriété de la cause. Les nouveaux groupes bénéficient rapidement du soutien des associations issues de la lutte contre le VIH/sida et occupent progressivement une place centrale dans ce pôle mais toujours contestée par le pôle opposé. Ils contribuent donc en même temps à renforcer l'antagonisme et à recomposer l'espace, en intégrant d'autres mouvements par la constitution d'alliances. Historiquement construit autour de tensions et de conflits entre courants multiples, le mouvement féministe participe d'abord à redéfinir la prostitution comme « violence » par son ralliement à l'abolitionnisme, mais aussi par la suite à sa redéfinition comme « travail » avec l'émergence de courants alternatifs. Le mouvement LGBTI, qui apparaît surtout en réaction à la stigmatisation et à la répression de pratiques sexuelles minoritaires, soutient davantage la redéfinition du « travail sexuel », bien que les alliances ne soient pas consensuelles en raison des liens avec les

mouvements féministe et de lutte contre le VIH/sida. Enfin, par la définition de l'organisation, ses actions ou ses revendications, le STRASS tente aussi d'inscrire la cause des prostitué·e·s dans le mouvement syndical, dont la position est encore marginale dans l'espace ainsi constitué.

Avec l'adoption de la loi du 16 avril 2016, les associations abolitionnistes obtiennent un titre de propriété du problème. La nouvelle réglementation institue en effet leur définition de la prostitution comme « violence » et leur confère un rôle central dans le nouveau parcours de réinsertion des « victimes ». La mobilisation conduisant à son adoption fait apparaître la difficulté, pour les organisations de travailleur·se·s sexuel·le·s en particulier et la coalition de défense des droits des prostitué·e·s en général, à obtenir les soutiens nécessaires pour relayer leur cause dans le champ politique. Les contestations récurrentes depuis la création du STRASS font aussi apparaître une difficulté probablement plus spécifique aux groupes minorisés à se voir reconnaître une représentativité : dans ces contestations des représentant·e·s semble en effet se rejouer la marque de particularisme attribuée à l'ensemble du groupe. L'adoption d'une catégorie juridique et l'instauration d'une procédure administrative, parce qu'elles constituent un enjeu central des mobilisations récentes de travailleur·se·s sexuel·le·s et un facteur déterminant des conditions d'exercice de la prostitution, permettent d'estimer la position relative du « travail sexuel » dans l'espace de la cause. Pour autant, elles ne constituent probablement pas le terme de la lutte : la propriété des abolitionnistes, si elle est officialisée, n'en est par moins contestée. La construction d'une coalition permet aux travailleur·se·s sexuel·le·s de poursuivre le processus d'appropriation du problème.

## **Des usages de l'expérience**

Un dernier objectif de la thèse était de comprendre dans quelle mesure un groupe minorisé peut constituer l'expérience du problème en ressource pour sa résolution. La prostitution comme expérience constitue en effet un thème transversal des cheminements de la catégorie et des définitions du problème. L'approche adoptée pour les analyser – la construction socio-historique d'une catégorie à partir d'un corpus de

discours publics – induit un risque d'abstraction des expériences variables et de focalisation sur leur désignation commune (Cefaï et Terzi, 2012, p. 15). À partir notamment des entretiens, j'ai tenté d'inscrire ces processus collectifs dans des parcours individuels pour montrer la diversité des ressources mobilisées et l'hétérogénéité des groupes constitués. Ces discours rapportés à leurs conditions de production ont permis de montrer que l'expérience collective du problème social peut effectivement être constituée en ressource pour la production de pratiques visant à sa résolution. C'est le cas par exemple de la santé communautaire ou de l'auto-défense féministe, s'agissant des risques d'infections ou d'agressions, dont la méthode consiste notamment à réunir des témoignages de prostitué·e·s pour connaître les difficultés qui surviennent dans leur activité et diffuser les réactions adoptées pour les prévenir. C'est aussi le cas, d'une manière moins formalisée, des « règles du métier » qui servent entre autres à transmettre ces pratiques pour assurer la cohésion et la sécurité de l'ensemble du groupe et de chacun·e de ses membres.

Avec la construction de la prostitution en problème public, c'est-à-dire l'émergence de contestations de sa définition, l'expérience constitue également l'objet de la lutte (Gusfield, 2012). Que les mobilisations concernent un « esclavage », une « exploitation », une « violence » ou un « travail », elles portent toujours sur ce que vivent les prostitué·e·s. Leur expérience est par conséquent le produit d'un double processus, concernant d'une part les parcours individuels et collectifs des prostitué·e·s, d'autre part les problématisations conflictuelles de la prostitution. Ces effets de la problématisation apparaissent en particulier dans les débats sur la violence. Si les diverses composantes du mouvement abolitionniste convergent autour de cette définition de la prostitution, les organisations de travailleur·se·s sexuel·le·s distinguent des types et des degrés, entre une passe et un viol ou entre une agression physique par un passant et les effets symboliques des discours stigmatisants. Autrement dit, la définition du problème par les un·e·s est dénoncée par les autres comme constitutive du problème. L'expérience des prostitué·e·s, comme le problème de la prostitution, est donc une production collective et conflictuelle. La construction pratique d'une expérience collective permet alors de réaliser la catégorie de « travail sexuel » pour contester sa définition comme « violence ».

Ce processus passe d'abord par des échanges entre prostitué·e·s sur leurs parcours individuels. Les rencontres annuelles des travailleur·se·s sexuel·le·s ou la permanence hebdomadaire du STRASS jouent ainsi un rôle analogue aux groupes féministes de conscientisation pour politiser des oppressions communes. Les congrès de l'ICPR ou les conférences à Bruxelles ou Montréal ont des effets similaires entre plusieurs organisations et à l'échelle internationale. Dans le même temps, ces expériences mutualisées contribuent aussi à la production d'analyses et de revendications. L'évaluation de l'application de la LSI par les associations réunies dans Droits et Prostitution permet par exemple de contester les objectifs affichés d'une politique publique en montrant ses effets sur les « victimes » qu'elle est censée protéger. La construction collective de l'expérience contribue encore aux mobilisations : la définition de la « putophobie » par Les Putes notamment permet de mettre en lien des formes similaires de stigmatisation pour former des alliances avec le mouvement LGBTI. Les travailleur·se·s sexuel·le·s font enfin usage de leur expérience pour se représenter, avec par exemple le projet des Putes de transformer le stigmate commun en identité politique ou la volonté du STRASS de défendre une expertise collective au lieu de témoignages individuels. Mais avec ces usages de l'expérience pour construire la catégorie apparaît aussi une tension récurrente entre l'unité du groupe et la diversité de ses membres.

Des luttes de définition émergent en effet non seulement dans l'interaction entre des mouvement opposés, mais aussi à l'intérieur de groupes mobilisés. L'analyse des conflits récurrents dans les mobilisations successives de prostitué·e·s, à propos des allié·e·s, des migrant·e·s ou encore des escortes, a ainsi permis de montrer des oppositions entre différentes délimitations du groupe et définitions de l'activité. De l'intégration de ces tensions aux mobilisations résulte l'organisation progressive d'un mouvement de travailleur·se·s sexuel·le·s. La construction de son unité par la représentation du « travail sexuel » comme expérience commune laisse progressivement place à l'expression de sa diversité par la multiplication des alliances entre travailleur·se·s sexuel·le·s. La construction de cette coalition peut alors contribuer, sinon à la résolution du problème, au moins à l'expression de nouvelles définitions.

## Bibliographie

Achilles Nancy, « Le développement du bar homosexuel comme institution », *Genre, sexualité et société*, hors-série n° 1, avril 2011 (1967). URL : <http://gss.revues.org/1743> (consulté le 3 novembre 2014).

Agustín Laura, « Remettre en question la notion de place : quitter son pays pour le sexe », 2002. URL : <http://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/AGUSTIN-PLACE.pdf> (consulté le 12 mai 2016).

Ahmed Aziza, « Feminism, power, and sex work in the context of HIV/AIDS : Consequences for women's health », *Harvard Journal of Law and Gender* vol. 34 n° 1, hiver 2011, pp. 225-258.

Ahmed Aziza, Kaplan Margo, Symington Alison et Kismodi Eszter, « Criminalising consensual sexual behaviour in the context of HIV : Consequences, evidence, and leadership », *Global Public Health* vol. 6 n° S3, décembre 2011, pp. 357-369.

Albrecht Gary L., Ravaud Jean-François, Stiker Henri-Jacques, « L'émergence des *disability studies* : état des lieux et perspectives », *Sciences sociales et santé* vol. 19 n° 4, 2001, pp. 43-73.

Alexander Priscilla, « World Health Organization », in Melissa Hope Ditmore (dir.), *Encyclopedia of Prostitution and Sex Work*, Wesport et Londres, Greenwood Press, 2006, pp. 546-547.

Allman Dan, *A pour Actes, M pour Mutuels. Le travail du sexe au masculin et le sida au Canada*, Santé Canada, AIDS Vancouver, Sex Workers Alliance of Vancouver et HIV Social, Behavioural and Epidemiological Studies Unit, University of Toronto, Ottawa, 1999.

Alonzo Philippe, Angeloff Tania et Gardey Delphine, « Prostitution : marchés, organisation, mobilisations », *Travail, genre et sociétés* vol. 2 n° 10, novembre 2003, pp. 27-29.

Altman Dennis, « Sida : la politisation d'une épidémie », *Genre, sexualité et société* n° 9, printemps 2013 (1984). URL : <http://gss.revues.org/2802> (consulté le 7 décembre 2015).

Anderson Benedict, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996 (1983).



Andrijašević Rutvica, « La traite des femmes d'Europe de l'Est en Italie. Analyse critique des représentations », *Revue européenne des migrations internationales* vol. 21 n°1, 2005, pp. 155-175.

Arnaud Lionel, Ollitrault Sylvie, Rétif Sophie et Sala Pala Valérie, « Introduction », in Valérie Sala Pala, Lionel Arnaud, Sylvie Ollitrault et Sophie Rétif (dir.), *L'action collective face à l'imbrication des rapports sociaux. Classe, ethnicité, genre*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 2009, pp. 9-21.

Austin John L., *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, « Points », 1991 (1962).

Bacqué Marie-Hélène et Biewener Carole, *L'empowerment, Une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, « Politique et sociétés », 2013.

Bard Christine et Taraud Christelle, « Éditorial », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* n° 17, 2003. URL : <http://clio.revues.org/579> (consulté le 4 mars 2016).

Barron Pierre, Bory Anne, Chauvin Sébastien et al., « Derrière le sans-papiers, le travailleur ? Genèse et usages de la catégorie de "travailleurs sans papiers" en France », *Genèses* vol. 1 n° 94, 2014, pp. 114-139.

Becker Howard S., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985 (1963).

Beer Sarah, *The Sex Worker Rights Movement in Canada : Challenging the Prostitution Laws*, thèse de doctorat en sociologie, University of Windsor, 2010.

Bereni Laure, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », in Christine Bard (dir.), *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Archives du féminisme », 2012, pp. 27-41.

Bereni Laure, « Une nouvelle génération de chercheuses sur le genre. Réflexions à partir d'une expérience située », *Contretemps*, 19 juin 2012. URL : <http://www.contretemps.eu/interventions/nouvelle-g%C3%A9n%C3%A9ration-chercheuses-sur-genre-r%C3%A9flexions-partir-exp%C3%A9rience-situ%C3%A9e-0> (consulté le 28 mai 2016).

Bereni Laure, Debauche Alice, Latour Emmanuelle et Revillard Anne, « Entre contrainte et ressource: les mouvements féministes face au droit », *Nouvelles Questions Féministes* vol. 29 n° 1, 2010, pp. 6-15.

Bereni Laure et Lépinard Éléonore, « "Les femmes ne sont pas une catégorie". Les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique* vol. 54 n° 1, 2004, pp. 71-98.

Bereni Laure et Revillard Anne, « Des quotas à la parité : "féminisme d'État" et représentation politique (1974-2007) », *Genèses* vol. 2 n° 67, 2007, pp. 5-23.

Bernstein Elizabeth, « What's Wrong with Prostitution ? What's Right with Sex Work ? Comparing Markets in Female Sexual Labour », *Hastings Women's Law Journal* vol. 10 n° 1, 1999, pp. 91-117.

Bernstein Elizabeth, *Temporarily Yours. Intimacy, Authenticity and the Commerce of Sex*, Chicago, The University of Chicago Press, « Worlds of desire », 2007.

Bernstein Elizabeth, « The Sexual Politics of the "New Abolitionism" », *Differences, A Journal of Feminist Cultural Studies* vol. 18 n° 3, 2007, pp. 128-151.

Bernstein Elizabeth, « Travail sexuel pour classes moyennes », *Genre, sexualité et société* n° 2, automne 2009. URL : <http://gss.revues.org/1058> (consulté le 3 mars 2016).

Bernstein Elizabeth, « Militarized Humanitarianism Meets Carceral Feminism. The Politics of Sex, Rights, and Freedom in Contemporary Antitrafficking Campaigns », *Signs. Journal of Women in Culture and Society* vol. 36 n° 1, 2010, pp. 45-71.

Bérourd Sophie, « Syndicalisme », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la FNSP, « Références », 2009, pp. 540-547.

Bessin Marc et Dorlin Elsa, « Les renouvellements générationnels du féminisme : mais pour quel sujet politique ? », *L'Homme et la société* vol. 4 n° 158, 2005, pp. 11-27.

Best Joel, *Social problems*, New York et Londres, Norton and Co, 2008.

Bigot Sylvie, « La prostitution sur Internet : Entre marchandisation de la sexualité et contractualisation de relations affectives », *Genre, sexualité et société* n° 2, automne 2009. URL : <http://gss.revues.org/1139> (consulté le 29 mars 2016).

Billaud Julie et Castro Julie, « Whores and Niqabées. The Sexual Boundaries of French Nationalism », *French Politics, Culture and Society* vol. 31 n° 2, été 2013, pp. 81-101.

Bitatsi-Trachet Françoise, « La prostitution féminine dans les foyers d'hébergement (ex foyers de travailleurs migrants) et la prévention de l'infection par le VIH », *Migrations Santé* n° 94/95, 1998, pp. 215-232.

Bittle Steven, *La prostitution chez les jeunes : analyse documentaire et bibliographique annotée*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, 2001.

Blum Françoise, « Prostitution(s). Construction et déconstruction d'un objet historiographique », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 198, 2013, pp. 105-108.

Blumer Herbert, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix* vol. 17 n° 67, 2004 (1971), pp. 185-199.

Bodin Romulad, « Introduction », in Romuald Bodin (dir.), *Les métamorphoses du contrôle social*, Paris, La Dispute, 2012, pp. 8-18.

Boltanski Luc, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie* vol. 14 n° 1, 1973, pp. 3-26.

Boltanski Luc, « Les systèmes de représentation d'un groupe social : les "cadres" », *Revue française de sociologie* vol. 20 n° 4, 1979, pp. 631-667.

Boltanski Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.

Boltanski Luc, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, « Essais », 2009.

Boltanski Luc, Darré Yann, Schiltz Marie-Ange, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 51, mars 1984, pp. 3-40.

Bourdieu Pierre, « L'identité et la représentation », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 35, novembre 1980, pp. 63-72.

Bourdieu Pierre, « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 52-53, juin 1984, pp. 3-14.

Bourdieu Pierre, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 100, décembre 1993, pp. 32-36.

Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, « Points », 1998.

Bourdieu Pierre, « La transgression gay » (entretien avec Catherine Portevin et Jean-Philippe Pisanias), *Télérama* n°2535, 12 août 1998.

Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, « Points », 2001.

Boutet Josiane, *Le pouvoir des mots*, Paris, La Dispute, 2010.

Bracke Sarah et Puig de la Bellacasa María, « Le féminisme du positionnement. Héritages et perspectives contemporaines », *Cahiers du Genre* vol. 1 n° 54, 2013, pp. 45-66.

Brock Deborah, « Prostitutes are Scapegoats in the AIDS Panic », *Resources for Feminist Research / Documentation sur la recherche féministe* vol. 18 n° 2, juin 1989, pp. 13-17.

Brock Deborah R., *Making Work, Making Trouble. Prostitution as a Social Problem*, Toronto, University of Toronto Press, 1998.

Broqua Christophe, « Outing », in Louis-George Tin (dir.), *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, pp. 300-303.

Broqua Christophe, *Agir pour ne pas mourir ! Act Up, les homosexuels et le sida*, Paris, Presses de la FNSP, « Sociétés en mouvement », 2005.

Broqua Christophe, « L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant », *Genèses* vol. 2 n° 75, 2009, pp. 109-124.

Broqua Christophe, « L'émergence des minorités sexuelles dans l'espace public en Afrique », *Politique Africaine* vol. 2 n° 126, 2012, pp. 5-23.

Broqua Christophe et Deschamps Catherine (dir.), *L'échange économique-sexuel*, Paris, Éditions de l'EHESS, « Cas de figure », 2014.

Broqua Christophe, Fillieule Olivier et Roca i Escoda Marta, « Sur le façonnement international des causes liées à la sexualité », *Critique internationale* vol. 1 n° 70, 2016, pp. 9-19.

Bronstein Carolyn, *Battling Pornography. The American Feminist Anti-Pornography Movement, 1976-1986*, New York, Cambridge University Press, 2011.

Brubaker Rogers, « Au-delà de l'"identité" », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 139, 2001, pp. 66-85.

Butler Judith, *Le pouvoir des mots. Discours de haine et politique du performatif*, Paris, Amsterdam, 2004 (1997).

Butler Judith, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2005 (1990).

Buton François, « Sida et politique : saisir les formes de la lutte », *Revue française de science politique* vol. 55 n° 5, 2005, pp. 787-810.

Calvez Marcel, « De la santé publique aux sciences sociales. Les recherches sur le sida en France entre 1985 et 1997 », *Socio-logos* n° 7, 2012. URL : <http://socio-logos.revues.org/2627> (consulté le 16 juillet 2012).

Castro Ginette, *Radioscopie du féminisme américain*, Paris, Presses de Sciences Po, 1984.

Cefaï Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux* vol. 14 n° 75, 1996, pp. 43-66.

Cefaï Daniel et Terzi Cédric (dir.), *L'expérience des problèmes publics, Perspectives pragmatistes*, Paris, Éditions de l'EHESS, « Raisons pratiques », 2012.

Chaïb Sabah, « Femmes, migration et marché du travail en France », *Les cahiers du CEDREF* n° 12, 2004. URL : <http://cedref.revues.org/559> (consulté le 16 février 2016).

Chapkis Wendy, « Trafficking, migration and the law. Protecting innocents, punishing immigrants », *Gender and Society* vol. 17 n° 6, 2003, pp. 923-937.

Chartrain Cécile, Douris Vincent, Girard Gabriel, Marsicano Elise et Nosedà Veronica (dir.), « VIH/sida » (dossier), *Genre, sexualité et société* n° 9, printemps 2013. URL : <http://gss.revues.org/2728> (consulté le 18 août 2015).

Chaumont Jean-Michel, « Indésirables victimes », in Jean Dannet et Véronique Guienne (dir.), *Action publique et prostitution*, Rennes, « Des sociétés », 2006, pp. 35-49.

Chaumont Jean-Michel, « La construction sociologique de la réalité. L'évolution du statut de vérité de la proposition "La réglementation de la prostitution est la cause de la traite des femmes et des enfants" (1880-1948) », *Recherches sociologiques et anthropologiques* vol. 39 n° 1, 2008. URL : <http://rsa.revues.org/413> (consulté le 16 février 2016).

Chaumont Jean-Michel, *Le mythe de la traite des blanches. Enquête sur la fabrication d'un fléau*, La Découverte, Paris, 2009.

Chaumont Jean-Michel, « Le militant, l'idéologue et le chercheur », *Le Débat* n° 172, novembre-décembre 2012, pp. 120-130.

Chaumont Jean-Michel et Wibrin Anne-Laure, « Traite des Noirs, traite des Blanches : même combat? », *Cahiers de recherche sociologique* n° 43, 2007, pp. 121-132.

Chauvin Pierre-Marie, « Les classifications en actions. De la sociologie durkheimienne des classifications aux hiérarchies des vins de Bordeaux », *Tracés. Revue de Sciences humaines* n° 10, 2006. URL : <http://traces.revues.org/144> (consulté le 11 juin 2015).

Combessie Philippe et Mayer Sibylla (dir.), « Sexualités négociées » (dossier), *Ethnologie française* vol. 43 n° 3, 2013.

Comte Jacqueline, « Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe », *Déviance et Société* vol. 34 n° 3, 2010, pp. 425-446.

Coppel Anne, *Peut-on civiliser les drogues ? De la guerre à la drogue à la réduction des risques*, Paris, La Découverte, « Alternatives sociales », 2002.

Coppel Anne, « Écrire pour exister », *Vacarme* n°46, hiver 2009, pp. 29-34. URL : <http://www.vacarme.org/article1709.html> (consulté le 26 février 2015).

Coppel Anne et Doubre Olivier, *Drogues : sortir de l'impasse. Expérimenter des alternatives à la prohibition*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2012.

Corbin Alain, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, « Champs », 1982 (1978).

Coulmont Baptiste (avec Irène Roca Ortiz), *Sex-shops. Une histoire française*, Paris, Éditions Dilecta, 2007.

Crenshaw Kimberlé Williams, « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre* vol. 2 n° 39, 2005 (1989), pp. 51-82.

Darley Mathilde, « Le statut de la victime dans la lutte contre la traite des femmes », *Critique internationale* vol. 1 n° 30, 2006, pp. 103-122.

David Marion, « Maux de la rue et corps du délit », in Jean Danet et Véronique Guienne (dir.), *Action publique et prostitution*, Rennes, « Des sociétés », 2006, pp. 111-133.

David Marion, « Santé mentale et usage idéologique de l'"état de stress post-traumatique" dans les discours sur la prostitution et la traite », *Recherches sociologiques et anthropologiques* vol. 39 n° 1, 2008, pp. 55-70.

Decker Michele, Crago Anna-Louise, Chu Sandra et al., « Human rights violations against sex workers : burden and effect on HIV », *The Lancet* vol. 385 n° 9963, 10 janvier 2015, pp. 186-199.

Delphy Christine, *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?*, Paris, La Fabrique, 2008.

Demange Élise, Henry Émilie et Préau Marie, *De la recherche en collaboration à la recherche communautaire. Un guide méthodologique*, Paris, ANRS / Coalition Plus, « Sciences sociales et sida », 2012.

D'Emilio John, *Sexual Politics, Sexual Communities. The Making of a Homosexual Minority in the United States, 1940-1970*, Chicago, The University of Chicago Press, 1998 (1983).

D'Emilio John et B. Freedman Estelle, *Intimate Matters. A History of Sexuality in America*, Chicago, University of Chicago Press, 1997 (1988).

Dennis Jeffery P., « Women are Victims, Men Make Choices : The Invisibility of Men and Boys in the Global Sex Trade », *Gender Issues* n° 25, 2008, pp. 11-25.

Deschamps Catherine, « Mobilisations parisiennes de prostitué(e)s », in Marie-Élisabeth Handman et Janine Mossuz-Lavau, *La prostitution à Paris*, Paris, La Martinière, 2005, pp. 91-119.

Deschamps Catherine, *Le sexe et l'argent des trottoirs*, Paris, Hachette Littératures, 2006.

Deschamps Catherine, « Évolution des liens entre prostitution et drogues en France », *SWAPS* n° 42, 2006, pp. 2-5.

Deschamps Catherine, « La figure de l'étrangère dans la prostitution », *Autrepart* vol. 2 n° 42, 2007, pp. 39-52.

Desrosières Alain et Thévenot Laurent, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, « Repères », 2000 (1988).

Devriendt Émilie et Monte Michèle, « L'exposé des motifs : un discours d'autorité. Le cas des lois françaises de 2003, 2010 et 2014 sur les retraites », *Mots. Les langages du politique* n° 107, mars 2015, pp. 67-84.

Ditmore Melissa Hope, *Prostitution and Sex Work*, Santa Barbara, Greenwood, « Historical Guides to Controversial Issues in America » 2011.

Dodier Nicolas, *Leçons politiques de l'épidémie de sida*, Paris, Éditions de l'EHESS, « Cas de figure », 2003.

Dodier Nicolas, « Experts et victimes face à face », in Sandrine Lefranc et Lilian Mathieu (dir.), *Mobilisations de victimes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Res Publica », 2009, pp. 29-36.

Doezema Jo, « Dépassez la dichotomie prostitution consentie ou forcée », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1998), pp. 352-361.

Dorlin Elsa, « Les putes sont des hommes comme les autres », *Raisons politiques* n° 11, août 2003, pp. 117-132.

Dorlin Elsa, *Black Feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan, « Bibliothèque du féminisme », 2008.

Douglas Mary, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 1999.

Downs Donald A., *The New Politics of Pornography*, Chicago, The University of Chicago Press, 1989.

Dreyfus Michel, « Présyndicalisme », in Danielle Tartakowsky et Françoise Tétard (dir.), *Syndicats et associations. Concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, pp. 19-26.

Duggan Lisa, « Introduction », in Lisa Duggan and Nan D. Hunter, *Sex Wars : Sexual Dissent and Political Culture*, New York, Routledge, 2006, pp. 1-15.

Dubois Vincent, « La fraude sociale : construction politique d'un problème public », in Romuald Bodin (dir.), *Les métamorphoses du contrôle social*, Paris, La Dispute, 2012, pp. 27-38.

Duchesne Doreen, « La prostitution de rue au Canada », *Juristat. Centre Canadien de la statistique juridique*, vol. 17 n° 2, février 1997.

Dufoix Stéphane, *La Dispersion. Une histoire des usages du mot diaspora*, Paris, Amsterdam, 2011.

Dumitru Speranta et Marfouk Abdeslam, « Existe-t-il une féminisation de la migration internationale ? », *Hommes et Migrations* n° 1311, 2015, pp. 31-41.

Dupuis-Déri Francis, « Les anarchistes et la prostitution : perspectives historiques », *Genre, sexualité et société* n° 9, printemps 2013. URL : <http://gss.revues.org/2775> (consulté le 10 mai 2016).

Durkheim Émile et Mauss Marcel, « De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives » (1903). URL : [http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss\\_marcel/essais\\_de\\_socio/T7\\_formes\\_classification/formes\\_classification.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/essais_de_socio/T7_formes_classification/formes_classification.pdf) (consulté le 6 juillet 2015).

Epstein Steven, « Une science démocratique ? Le mouvement AIDS et la construction contestée du savoir », *Futur Antérieur* vol. 4-5 n°12-13, 1992, pp. 245-273. URL : <http://www.multitudes.net/Une-science-democratique-Le/> (consulté le 24 mai 2016).

Epstein Steven, *Histoire du sida. 2. La grande révolte des malades*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2001 (1996).



Epstein Steven, *Histoire du sida. 2. La grande révolte des malades*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2001 (1996).

Éribon Didier, *Réflexions sur la question gay*, Paris, Flammarion, « Champs Essais », 2012 (1999).

Espineira Karine, « Naissance médiatique du Bois de Boulogne », in Arnaud Alessandrin et Yves Raibaud, *Géographie des homophobies*, Paris, Armand Colin, 2013, pp. 57-69.

Fabre Clarisse et Fassin Éric, *Liberté, égalité, sexualités. Actualité politique des questions sexuelles*, Paris, Belfond, 2003.

Fassin Didier, « Souffrir par le social, gouverner par l'écoute. Une configuration sémantique de l'action publique », *Politix* vol. 1 n° 73, 2006, pp. 137-157.

Fassin Éric, Fouteau Carine, Guichard Serge et Windels Aurélie, *Roms et riverains, une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique, 2014.

Favre Pierre (dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, « Dossier sciences humaines et sociales », 1992.

Ferretti Lucia, « La révolution tranquille », *L'Action nationale* vol. 89 n° 10, décembre 1999, pp. 59-92.

Fischer Nicolas, « Les cente de rétention administrative : des machines à expulser », in Romulad Bodin (dir.), *Les métamorphoses du contrôle social*, Paris, La Dispute, 2012, pp. 115-128.

Fontaine Annie, « Le travailleur de rue, passeur et médiateur dans la vie des jeunes », in Martin Goyette, Annie Pontbriand et Céline Bellot (dir.), *Les transitions des jeunes en difficulté : concepts, figures et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, « Problèmes sociaux et interventions sociales », 2011, pp. 187-200.

Fossé-Poliak Claude, « La notion de prostitution. Une "définition préalable" », *Déviance et société* n° 3 vol. 8, 1984, pp. 251-266.

Foucault Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971.

Fraser Nancy, « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement », *Hermès, La Revue* vol. 3 n° 31, 2001 (1992), pp. 125-156.

Fraser Nancy, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, « Texte à l'appui / Politique et société », 2005.

Freedman Jane, « Introduire le genre dans le débat sur l'asile politique », *Les cahiers du CEDREF* n° 12, 2004. URL : <http://cedref.revues.org/541> (consulté le 16 février 2016).

Gaissad Laurent, « "En femme" à la gare Saint-Charles : la prostitution des Algériens à Marseille », *L'Année du Maghreb* n° 6, 2010. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/873> (consulté le 12 juin 2014).

Gaissad Laurent et Pezeril Charlotte, « La séropositivité entre santé sexuelle et pénalisation », in Cédric Le Bodic et Anne-Chantal Hardy (dir.), *Proscrire-prescrire. Présence d'enjeux non-médicaux dans les questions de santé*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Des Sociétés », 2012, pp. 103-122.

Gall Gregor, *Sex Worker Union Organising. An International Study*, New York, Palgrave MacMillan, 2006.

Gall Gregor, « Sex Worker Unionisation : An Exploratory Study of Emerging Collective Organisation », *Industrial Relations Journal* vol. 38 n° 1, janvier 2007, pp. 70-88.

Gamson Joshua, « Must Identity Movements Self-Destruct ? A Queer Dilemma », *Social Problems* vol. 42 n° 3, août 1995, pp. 390-407.

Gamson William, *The Strategy of Social Protest*, Belmont, Wadsworth Publishing Company, 1990 (1975).

Garofalo Giulia, « A feminist materialist critique of "trafficking" in Europe », in Derek Robbins (éd.), *Yearbook II, PhD research in progress*, London, School of Social Sciences, Media and Cultural Studies, University of East London, 2007, pp. 76-84.

Garofalo Giulia, « Sex Workers' Rights Activism in Europe : Orientations from Brussels », in Melissa Hope Ditmore, Antonia Levy et Alys Willman (dir.), *Sex Work Matters. Exploring Money, Power, and Intimacy in the Sex Industry*, Londres et New York, Zed Books, 2010, pp. 221-238.

Genard Jean-Louis et Roca i Escoda Marta, « La "rupture épistémologique" du chercheur au prix de la trahison des acteurs ? Les tensions entre postures "objectivante" et "participante" dans l'enquête sociologique », *Éthique publique* vol. 12 n° 1, 2010. URL : <http://ethiquepublique.revues.org/210> (consulté le 23 septembre 2015).

Giabiconi Dominique, « "Filles de l'Est" : construction d'une féminité racisée », *Le genre au croisement d'autres rapports de pouvoir*, journée d'étude organisée par EFiGiES,

14 mai 2005, Paris, IRESCO. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00003981/document> (consulté le 16 février 2016).

Giami Alain, Beaubatie Emmanuelle et Le Bail Jonas, « Caractéristiques socio-démographiques, identifications de genre, parcours de transition médico-psychologiques et VIH-sida dans la population trans », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 42, 22 novembre 2011, pp. 433-437.

Gil Françoise, *Prostitution : fantasmes et réalités. Repères pour le travail social*, Issy-les-Moulineaux, ESF Éditeur, « Actions sociales », 2012

Gilbert Claude et Henry Emmanuel (avec Isabelle Bourdeaux), « Introduction. Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », in Claude Gilbert et Emmanuel Henry (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte / PACTE, 2009, pp. 9-33.

Gilbert Claude et Henry Emmanuel, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie* vol. 53 n° 1, 2012, pp. 35-59.

Girard Gabriel, *Risque du sida et structuration des sociabilités homosexuelles. Analyse sociologique des normes de prévention en France, 1989-2009*, thèse de doctorat en sociologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2012.

Glass Ruth, *Introduction to London : Aspects of Change*, Londres, Centre for Urban Studies, 1963.

Goffman Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, « Le sens commun », 1975 (1963).

Granjon Marie-Christine, « Révolte des campus et nouvelle gauche américaine (1960-1988) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* n° 11-13, 1988, pp. 10-17.

Grmek Mirko D., *Histoire du sida. Début et origine d'une pandémie actuelle*, Paris, Payot, 1995 (1989).

Guienne Véronique, « La prostitution, une catégorie sociale construite », in Jean Danet et Véronique Guienne (dir.), *Action publique et prostitution*, Rennes, « Des sociétés », 2006, pp. 19-33.

Guienne Véronique, « Politiques problématiques pour femmes publiques », in Jean Danet et Véronique Guienne (dir.), *Action publique et prostitution*, Rennes, « Des sociétés », 2006, pp. 81-98.

Guillaumin Colette, « Sur la notion de minorité », *L'Homme et la société* n° 77-78, 1985, pp. 101-109.

Guillaumin Colette, « Femmes et théories de la société : Remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées », *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes, « Recherches », 1992 (1981), 219-139.

Guillaumin Colette, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard, « Folio essais », 2002 (1972).

Guillemaut Françoise, « Trafics et migrations de femmes, une hypocrisie au service des pays riches », *Hommes et Migrations* n° 1248, mars-avril 2004, pp. 75-87.

Guillemaut Françoise, « Victimes de trafic ou actrices d'un processus migratoire ? Saisir la voix des femmes migrantes prostituées par la recherche-action (enquête) », *Terrains et travaux* vol. 1 n° 10, 2006, pp. 157-176.

Guillemaut Françoise, « Femmes africaines, migration et travail du sexe », *Sociétés* vol. 1 n° 99, 2008, pp. 91-102.

Guillemaut Françoise, « Sexe, juju et migrations. Regard anthropologique sur les processus migratoires de femmes africaines en France », *Recherches sociologiques et anthropologiques* vol. 39 n° 1, 2008, pp. 10-25.

Gusfield Joseph, « Constructing the Ownership of Social Problems : Fun and Profit in the Welfare State », *Social Problems* vol. 36 n° 5, décembre 1989, pp. 431-441.

Gusfield Joseph, « Action collective et problèmes publics » (entretien avec Daniel Cefaï et Danny Trom), in Daniel Cefaï et Dominique Pasquier (dir.), *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses Universitaires de France, « Curapp », 2003, pp. 63-78.

Gusfield Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, « Études sociologiques », 2009 (1981).

Gusfield Joseph, « Significations disputées. Contester la propriété et l'autorité des problèmes sociaux », in Daniel Cefaï et Cédric Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics, Perspectives pragmatistes*, Paris, Éditions de l'EHESS, « Raisons pratiques », 2012 (1996), pp. 113-132.

Hacking Ian, *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, « Textes à l'appui / anthropologie des sciences et techniques », 2001.

Hacking Ian, *Façonner les gens* (résumé des cours au Collège de France, 2001-2002), 2002. URL : [http://www.college-de-france.fr/media/ian-hacking/UPL7997567846150782232\\_Hacking2001\\_2002.pdf](http://www.college-de-france.fr/media/ian-hacking/UPL7997567846150782232_Hacking2001_2002.pdf) (consulté le 18 août 2015).

Hajjat Abdellali, « Les dilemmes de l'autonomie : assimilation, indigénisme et libération », *Quartiers XXI*, octobre 2015. URL : <http://quartiersxxi.org/les-dilemmes-de-l-autonomie-assimilation-indigenisme-et-liberation> (consulté le 20 avril 2016).

Hamel Rainer Enrique, « The Dominance of English in the International Scientific Periodical Literature and the Future of Language Use in Science », *AILA Review* vol. 20, 2007, pp. 53-71.

Handman Marie-Élisabeth et Mossuz-Lavau Janine, *La prostitution à Paris*, Paris, La Martinière, 2005.

Hardy Kate, « L'incorporation des travailleuses du sexe au Mouvement syndical argentin », *Contretemps*, 5 novembre 2014. URL : <http://www.contretemps.eu/interventions/lincorporation-travailleuses-sexe-mouvement-syndical-argentin> (consulté le 17 mars 2014).

Herzlich Claudine et Pierret Janine, « Une maladie dans l'espace public. Le SIDA dans six quotidiens français », *Annales ESC*, n° 5 vol. 43, 1988, pp. 1109-1134.

Hirata Hélène et Laborie Françoise (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses Universitaires de France, « Politique d'aujourd'hui », 2000.

Honneth Axel, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Le Cerf, « Passages », 2002 (1992).

Hubbard Phil, « Cleansing the Metropolis : Sex work and the Politics of zero tolerance », *Urban Studies* vol. 41 n° 9, août 2004, pp. 1687-1702.

Hughes Everett C., *Le Regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS, « Recherches d'histoire et de sciences sociales », 1996.

Hunter Nan D., « Contextualizing the Sexuality Debates : A Chronology », in Lisa Duggan and Nan D. Hunter, *Sex Wars : Sexual Dissent and Political Culture*, New York, Routledge, 2006, pp. 16-29.

Jakšić Milena, « Figures de la victime de la traite des êtres humains : de la victime idéale à la victime coupable », *Cahiers internationaux de sociologie* vol. 1 n° 124, 2008, pp. 127-146.

Jakšić Milena, « La souffrance faite cause. L'entrée de la traite des êtres humains dans l'arène publique », *Genre, sexualité et société* n° 9, printemps 2013. URL : <http://gss.revues.org/2785> (consulté le 3 mars 2016).

Jakšić Milena, « Le mérite et le besoin. Critères de justice et contraintes institutionnelles des associations d'aide aux victimes de la traite », *Terrains et travaux* vol. 1 n° 22, 2013, pp. 201-216

Jakšić Milena, « Devenir victime de la traite. L'épreuve des regards institutionnels », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 198, 2013, pp. 37-48.

Jeffrey Leslie Ann, « Prostitution as Public Nuisance : Prostitution policy in Canada », in Joyce Outshoorn, *The politics of prostitution. Women's Movements, Democratic States and the Globalisation of Sex Commerce*, Cambridge University Press, 2004, pp. 83-102.

Jeffreys Elena, « Sex Worker Politics and the Term "Sex Work" », *Research for Sex Work* n° 14, septembre 2015, pp. 4-5.

Jenness Valerie, « From Sex as Sin to Sex as Work : COYOTE and the Reorganization of Prostitution as a Social Problem », *Social Problems* vol. 37, n° 3, août 1990, pp. 403-420.

Jenness Valerie, *Making it work. The prostitutes' rights movement in perspective*, New York, Aldine de Gruyter, 1993.

Jordan Ann, « The Swedish Law to Criminalize Clients : A Failed Experiment In Social Engineering », American University Washington College of Law, Centre for Human Rights and Humanitarian Law, issue paper n° 4, avril 2012.

Kempadoo Kamala, « Globalizing sex worker's rights », *Canadian Woman Studies / Les Cahiers de la Femme* vol. 22 n° 3/4, 2003, pp. 143-150.

Kitsuse John, « Coming Out All Over : Deviants and the Politics of Social Problems », *Social Problems* vol. 28 n°1, octobre 1980, pp. 1-13.

Kohler Cathy, « Le "trafic belge" vu de l'Angleterre », in Jean-Michel Chaumont et Christine Machiels (dir.), *Du sordide au mythe. L'affaire de la traite des blanches (Bruxelles, 1880)*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, « Histoire, justice, sociétés », 2009, pp. 115-131.

Kokoreff Michel, « L'économie de la drogue : des modes d'organisation aux espaces de trafic », *Les Annales de la recherche urbaine* n° 78, 1998, pp. 114-124.

Kosofsky Sedgwick Eve, *Épistémologie du placard*, Paris, Amsterdam, 2008 (1990).

Lahire Bernard, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmata*, Paris, La Découverte, « Textes à l'appui / histoire sociale », 1999.

Laugier Sandra, « La voix des femmes et l'expérience », *Cités* vol. 1 n° 9, 2002, pp. 73-90.

Laugier Sandra, Molinier Pascale, Bisson Frédéric et Querrien Anne, « Prenons soin des putes », *Multitudes* vol. 1 n° 48, 2012, pp. 32-37.

Laurens Sylvain, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Paris, Belin, 2009.

Le Bail Hélène, « Mobilisation de femmes chinoises migrantes se prostituant à Paris. De l'invisibilité à l'action collective », *Genre, sexualité et société* n° 14, automne 2015. URL : <http://gss.revues.org/3679> (consulté le 31 mai 2016).

Le Corre Lionel, *Les publications françaises sur les prostitutions (1975-2008)*, Paris, L'Harmattan / Pepper, 2011.

Lefranc Sandrine et Mathieu Lilian, « De si probables mobilisations de victimes », in Sandrine Lefranc et Lilian Mathieu (dir.), *Mobilisations de victimes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Res Publica », 2009, pp. 11-26.

Le Quentrec Yannick, « Lutttes revendicatives et syndicalisme : le "travail d'émancipation" des femmes salariées », *Cahiers du Genre* vol. 2 n° 57, décembre 2014, pp. 159-181.

Le Talec Jean-Yves et Gaissad Laurent (dir.), « Amours Transi(t)s. Transactions sexuelles au prisme de la migration » (dossier), *SociologieS*, janvier 2012. URL : <http://sociologies.revues.org/3846> (consulté le 29 mai 2016).

Lévy Florence, « Chiffonniers ou prostituées. L'investissement de l'espace public par les migrants de Chine du Nord », *Hommes et Migrations* vol. 3 n° 1311, 2015, pp. 73-80.

Lévy Florence et Lieber Marylène, « La sexualité comme ressource migratoire. Les Chinoises du Nord à Paris », *Revue française de sociologie*, vol. 50 n° 4, 2009, pp. 719-746.

Lieber Marylène, Dahinden Janine et Hertz Ellen (dir.), « Cachez ce travail que je ne saurais voir ». *Ethnographies du travail du sexe*, Lausanne, Antipodes, « Existence et société », 2010.

Linteau Paul-André, *Histoire du Canada*, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2014 (1994).

Lopes Ana et Webber Jennifer, « Organizing sex workers in the UK : What's in it for trade unions? », *CESR Review*, juillet 2013. URL : [http://www2.uwe.ac.uk/faculties/BBS/BUS/Research/CESR/July\\_2013\\_Lopes\\_Webber.pdf](http://www2.uwe.ac.uk/faculties/BBS/BUS/Research/CESR/July_2013_Lopes_Webber.pdf) (consulté le 16 avril 2014).

Lowman John, « Street Prostitution in Vancouver : Notes on the Genesis of a Social Problem », *Canadian Journal of Criminology* vol. 28 n° 1, 1986, pp. 1-16.

Lowman John, *Les lacunes en matière de recherche dans la littérature sur la prostitution*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, 2001.

Lowman John, « Deadly Inertia : A History of Constitutional Challenges to Canada's Criminal Code Sections on Prostitution », *Beijing Law Review* vol. 2 n° 2, 2011, pp. 33-54.

Mainsant Gwénaëlle, « Contrôle policier et définitions de la prostitution », *Ethnologie française* vol. 43 n° 3, 2013, pp. 485-493.

Marchant Alexandre, « La French Connection, entre mythes et réalités », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* vol. 3 n° 115, 2012, pp. 89-102.

Mathieu Lilian et Welzer-Lang Daniel, « Des transgenders. Le brouillage des identités sur le marché de la prostitution », *Revue Sexologique* vol. 2 n° 2, 1995, 2, pp.141-156.

Mathieu Lilian, « Genèse d'une politique publique : la prévention du VIH dans l'espace de la prostitution », in Daniel Welzer-Lang et Martine Schutz Samson (dir.), *Prostitution et santé communautaire. Essai critique sur la parité*, Lyon, le Dragon Lune, 1999, pp. 71-80.

Mathieu Lilian, « Une profession inachevée : animatrice de prévention en milieu prostitutionnel », *Sociologie du travail* n° 42, 2000, pp. 263-279.

Mathieu Lilian, *Prostitution et sida. Sociologie d'une épidémie et de sa prévention*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 2000.

Mathieu Lilian, *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, « Socio-histoires », 2001.

Mathieu Lilian, *La condition prostituée*, Paris, Textuel, « La discorde », 2007.

Mathieu Lilian, « Étudier la prostitution au sein de l'association Cabiria. Retour réflexif sur une expérience de recherche », *Tracés. Revue de Sciences humaines* hors série n° 9, 2009. URL : <http://traces.revues.org/4409> (consulté le 25 septembre 2015).

Mathieu Lilian, « De l'objectivation à l'émotion. La mobilisation des chiffres dans le mouvement abolitionniste contemporain », *Mots. Les langages du politique* n° 100,



novembre 2012, pp. 173-185. URL : <http://mots.revues.org/20989> (consulté le 20 mars 2013).

Mathieu Lilian, « Genèse et logiques des politiques de prostitution en France », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 198, 2013, pp. 5-20.

Mathieu Lilian, *La fin du tapin. Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution*, Paris, Éditions François Bourin, 2013.

Mathieu Lilian, *Sociologie de la prostitution*, Paris, La Découverte, « Repères », 2015.

Maugère Amélie, *Les politiques de la prostitution du Moyen Âge au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Dalloz, « Nouvelle bibliothèque de thèses Science politique », 2010.

Mayer Sibylla, « Enquêter sur la prostitution de rue... De quelques enjeux qui engagent une prise de position du chercheur », *Pensée plurielle* vol. 2 n° 27, 2011, pp. 11-27.

Mayer Sibylla, « Construction sociale de la "prostitution" et des "prostituées" par les riverains », *Déviance et Société* vol. 35 n° 1, 2011, pp. 35-58.

McAdam Doug, *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1982.

McClintock Anne, « Sex Workers and Sex Work. Introduction », *Social Text* n° 1, hiver 1993, pp. 1-10.

Mechthild Nagel, « Trafficking with abolitionism », *Champ pénal/Penal field* vol. 12, 2015. URL : <http://champpenal.revues.org/9141> (consulté le 18 janvier 2016).

Mensah Maria Nengeh, Thiboutot Claire et Toupin Louise (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011.

Montvalon (de) Prune, « Les rapports de classe et de race. Les angles morts du traitement politique et institutionnel de la prostitution en France », *Hommes et Migrations*, vol. 3 n° 1311, 2015, pp. 105-112.

Mottl Tahi L., « The Analysis of Countermovements », *Social Problems* vol. 27 n° 5, juin 1980, pp. 620-635.

Moujoud Nasima, « Prostitution et migration de Maghrébines », in Marie-Élisabeth Handman et Janine Mossuz-Lavau, *La prostitution à Paris*, Paris, La Martinière, 2005, pp. 199-233.

Moujoud Nasima et Pourette Dolorès, « "Traite" de femmes migrantes, domesticité et prostitution. À propos de migrations interne et externe », *Cahiers d'études africaines* vol. 3 n° 179-180, 2005, pp. 1093-1121.

Moujoud Nasima et Teixeira Maria, « Migration et trafic de femmes », in Marie-Élisabeth Handman et Janine Mossuz-Lavau, *La prostitution à Paris*, Paris, La Martinière, 2005, pp. 377-395.

Musheno Michael et Seeley Kathryn, « Prostitution policy and the women's movement, Historical analysis of feminist thought and organization », *Contemporary Crises* n° 10, 1986, pp. 237-255.

Musso Sandrine, « Le cinquième "H" : de la question des femmes dans l'épidémie à celle des femmes issues de l'immigration en France », in UNESCO, *Femme, immigration et VIH dans le monde. Une approche anthropologique*, Études et Rapports, Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel, 2005, pp.41-65.

Nagle Jill (dir.), *Whores and Other Feminists*, New York, Routledge, 1997.

Namaste Viviane, « Les grandes de la gaffe : l'histoire de la prostitution transsexuelle et travestie à Montréal », *ConStellation* vol. 7 n° 1, printemps 2002, pp. 19-20.

Noiriel Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, « Repères », 2008.

Ollitrault Sylvie, « Les mobilisations humanitaires. Du global au local, créer un "apolitisme" militant », in Lionel Arnaud et Christine Guionnet (dir.), *Les frontières du politique. Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Res publica », 2005, pp. 79-109.

Ouali Nouria, « Mondialisation et migrations féminines internationales », *Les cahiers du CEDREF* n° 12, 2004. URL : <http://cedref.revues.org/545> (consulté le 16 février 2016).

Outshoorn Joyce, « The Political Debates on Prostitution and Trafficking in Women », *Social Politics : International Studies in Gender, State and Society* vol. 12 n° 1, 2005, pp. 141-155.

Overs Cheryl et Ditmore Melissa Hope, « HIV/Aids and the prostitutes' rights movement », in Melissa Hope Ditmore (dir.), *Encyclopedia of Prostitution and Sex Work*, Wesport et Londres, Greenwood Press, 2006, pp. 208-210.

Patton Cindy, « L'industrie des services sida : la construction des "victimes", des "volontaires" et des "experts" », *Genre, sexualité et société* n° 9, printemps 2013 (1990). URL : <http://gss.revues.org/2808> (consulté le 8 décembre 2015).

Pfefferkorn Roland, « Autour de l'organisation d'une journée d'étude sur la prostitution. L'impossible compromis », *Cahiers du Genre* vol. 2 n° 43, 2007, pp. 211-236.

Pheterson Gail, « La catégorie "prostituée" dans la recherche scientifique », in École des sciences criminologiques Léon Cornil, Centre de recherche-action et de consultations en sexo-criminologie, *La Prostitution Quarante Ans après la Convention de New York*, Bruxelles, Bruylant, 1992, pp. 373-386.

Pheterson Gail, *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, « Bibliothèque féministe », 2001.

Picq Françoise, « Du mouvement des femmes aux études féministes », *Les cahiers du CEDREF* n° 10, 2001. URL : <http://cedref.revues.org/430> (consulté le 20 avril 2016).

Pigenet Michel et Tartakowsky Danielle, « Les territoires des mouvements sociaux. Les marches aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Le Mouvement Social* vol. 1 n° 202, 2003, pp. 3-13.

Pinell Patrice (dir.), *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France, 1981-1996*, Paris, Presses Universitaires de France, « Science, histoire et société », 2002.

Piron Florence, « Responsabilité pour autrui et savoir scientifique », *Éthique publique* vol. 2 n° 2, 2000, pp. 115-123. URL : [https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/806357/filename/ResponsabiliteI\\_pour\\_autrui\\_et\\_savoir\\_scientifique.pdf](https://halshs.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/806357/filename/ResponsabiliteI_pour_autrui_et_savoir_scientifique.pdf) (consulté le 20 septembre 2015).

Pollak Michaël, « La clinique des associations de lutte contre le sida : entre bénévolat et professionnalisation », *L'Information psychiatrique* n° 8, 1990, pp. 810-814.

Pollak Michaël, « Constitution, diversification et échec de la généralisation d'une grande cause. La lutte contre le Sida », *Politix* vol. 4 n°16, 1991, pp. 80-90.

Ponet Philippe, « *Devenir cause* : les logiques pratiques de production du "nombre de". Le moment de l'expertise médicale des victimes de dommages corporels », in Sandrine Lefranc et Lilian Mathieu (dir.), *Mobilisations de victimes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Res Publica », 2009, pp. 69-82.

Pourette Dolorès, « La prostitution masculine et la prostitution transgenre », in Marie-Élisabeth Handman et Janine Mossuz-Lavau, *La prostitution à Paris*, Paris, La Martinière, 2005, pp. 263-291.

Preciado Beatriz, *Testo Junkie. Sexe, drogue et biopolitique*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2008.

Pryen Stéphanie, « La prostitution : analyse critique de différentes perspectives de recherche », *Déviance et société* n° 4 vol. 23, 1999, pp. 447-473.

Puig de la Bellacasa Maria, *Politiques féministes et construction des savoirs. « Penser nous devons » !*, Paris, L'Harmattan, « Ouverture philosophique », 2012.

Quéré Louis, « Présentation », in Bernard Fradin, Louis Quéré et Jean Widmer (dir.), *L'enquête sur les catégories. De Durkheim à Sacks*, Paris, Éditions de l'EHESS, « Raisons pratiques », 1994, pp. 7-40.

Ragaru Nadège, « Du bon usage de la traite des êtres humains. Controverses autour d'un problème social et d'une qualification juridique », *Genèses* vol. 1 n° 66, 2007, pp. 69-89.

Rebucini Gianfranco, « Économie des plaisirs et des échanges "sexuels" entre hommes au Maroc », in Christophe Broqua et Catherine Deschamps (dir.), *L'échange économico-sexuel*, Paris, Éditions de l'EHESS, « Cas de figure », 2014, pp. 171-189.

Redoutey Emmanuel, « Trottoirs et territoires, les lieux de prostitution à Paris », in Marie-Élisabeth Handman et Janine Mossuz-Lavau, *La prostitution à Paris*, Paris, La Martinière, 2005, pp. 39-89.

Révenin Régis, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris. 1870-1918*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Rigolleau Antoine, « Prostitution, riverains et action publique : une analyse en terme de territoire », in Jean Danet et Véronique Guienne (dir.), *Action publique et prostitution*, Rennes, « Des sociétés », 2006, pp. 135-148.

Rigouste Mathieu, *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2009.

Ross Becki L., « Sex and (Evacuation from) the City : The Moral and Legal Regulation of Sex Workers in Vancouver's West End, 1975—1985 », *Sexualities* vol. 13 n° 2, 2010, pp. 197-218.

Roussel Violaine, « Les "victimes" : label ou groupe mobilisé ? Éléments de discussion des effets sociaux de la catégorisation », in Sandrine Lefranc et Lilian Mathieu (dir.), *Mobilisations de victimes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Res Publica », 2009, pp. 101-112.

Roux Sébastien, « Importer pour exister : Empower et le "travail sexuel" en Thaïlande », *Lien social et Politiques*, n° 58, 2007, pp. 145-154.

Roux Sébastien, *No money, no honey. Économies intimes du tourisme sexuel en Thaïlande*, Paris, La Découverte, « Genre et sexualité », 2011.

Rubin Gayle, « Penser le sexe. Pour une théorie radicale de la politique de la sexualité », in Gayle Rubin et Judith Butler, *Marché au sexe*, Paris, EPEL, « Grands classiques de l'érotologie moderne », 2001 (1984), pp. 63-139.

Rubio Vincent, « Prostitution masculine sur internet. Le choix du client », *Ethnologie française* vol. 43 n° 3, 2013, pp. 443-450.

Ryan Joelle Ruby, « Transgender Sex Workers », in Melissa Hope Ditmore (dir.), *Encyclopedia of Prostitution and Sex Work*, Wesport et Londres, Greenwood Press, 2006, pp. 499-506.

Sanders Teela, O'Neill Maggie et Pitcher Jane, *Prostitution. Sex Work, Policy and Politics*, Londres, Sage, 2009.

Scott James C., *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, paris, Amsterdam, 2008 (1992).

Scott Joan W., *La citoyenne paradoxale : les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998.

Scott Joan W., *Théorie critique de l'histoire. Identités, expériences, politiques*, Paris, Fayard, « À venir », 2009.

Scott Joan W., « Émancipation et égalité : une généalogie critique », *Contretemps*, 27 mars 2013. URL : <http://www.contretemps.eu/interventions/%C3%A9mancipation-%C3%A9galit%C3%A9-g%C3%A9n%C3%A9alogie-critique> (consulté le 21 mai 2016).

Selek Pinar, « Travailler avec ceux qui sont en marge ? », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* n° 5, 2010. URL : <http://socio-logos.revues.org/2505> (consulté le 9 mai 2015).

Self Robert O., « Sex in the City : The Politics of Sexual Liberalism in Los Angeles, 1963-79 », *Gender and History* vol. 20 n° 2, août 2008, pp. 288-311.

Setbon Michel, « L'épidémiologie dans l'action organisée contre le sida », *Éthique* vol. 4 n° 10, 1993, pp. 48-62.

Setbon Michel, *Pouvoirs contre sida. De la transfusion sanguine au dépistage : décisions et pratiques en France, Grande-Bretagne et Suède*, Paris, Seuil, « Sociologie », 1993.

Setbon Michel, « La normalisation paradoxale du sida », *Revue française de sociologie* vol. 1 n° 41, 2000, pp. 61-78.

Shaver Frances, « La défense féministe de la décriminalisation de la prostitution » (traduction de « The Feminist Defense of Decriminalization of Prostitution », *Resources for Feminist Research / Documentation sur la recherche féministe* vol. 14 n° 4, 1987, pp. 38-39), in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1987), pp. 288-295.

Sides Josh, « Excavating the Postwar Sex District in San Francisco », *Journal of Urban History* vol. 32 n° 3, mars 2006, pp. 355-379.

Skerrett Marc, *La genèse territoriale d'une « industrie du sexe » : le cas des sex-shops à Toulouse*, mémoire de master 2 en géographie, Université Toulouse II Le Mirail, 2006.

Spector Malcolm et Kitsuse John, « Social Problems : A Re-Formulation », *Social Problems* vol. 21 n° 2, automne 1973, pp. 145-159.

Staggenborg Suzanne, « Coalition Work in the Pro-Choice Movement : Organizational and Environmental Opportunities and Obstacles », *Social Problems* vol. 33 n° 5, 1986, pp. 374-390.

Staggenborg Suzanne, « Critical Events and the Mobilization of the Pro-choice Movement », *Research in Political Sociology* vol. 6, 1993, pp. 319-345.

Stryker Susan, *Transgender History*, Berkeley, Seal Press, « Seal Studies », 2008.

Sutherland Kate, « Work, Sex, and Sex-work : Competing Feminist Discourses on the International Sex Trade », *Osgoode Hall Law Journal* n° 1 vol. 42, 2004, pp. 139-167.

Tabet Paola, *La Grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économico-sexuel*, Paris, L'Harmattan, « Bibliothèque du féminisme », 2004.

Tackett Timothy, « Le processus de radicalisation au début de la Révolution française », in Annie Collovald et Brigitte Gaïti (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, série « Pratiques politiques », 2006, pp. 47-66.

Tarrius Alain, *La mondialisation criminelle*, Paris, L'Aube, « Monde en cours », 2015.

Tilly Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* vol. 4 n° 1, 1984, pp. 89-108.

Tissot Sylvie, « Bilan d'un féminisme d'État », *Plein droit* vol. 4 n° 75, 2007, pp. 15-18.

Toupin Louise, « La question du "trafic des femmes". Points de repères dans la documentation des coalitions féministes internationales anti-trafic », document de travail, Montréal, Stella, 2002.

Toupin Louise, « Analyser autrement la "prostitution" et la "traite des femmes" », *Recherches féministes* vol. 19 n° 1, 2006, pp. 153-176.

Trachman Mathieu, « Le métier de pornographe : rhétorique, contrôle et savoirs d'un groupe professionnel discrédité », *Sociologie du travail* n° 53, 2011, pp. 444-459.

Trachman Mathieu, *Le travail pornographique. Enquête sur la production de fantasmes*, Paris, La Découverte, « Genre et Sexualité », 2013.

Tuomaala Vaula et Vuori Sarita (éd.), *Prostitution in the Nordic Countries, Report on the Meeting of the Nordic Network on Prostitution*, Helsinki, septembre 2011.

Valluy Jérôme, « Les mobilisations de défense des exilés affaiblies par les politiques d'accueils de demandeurs d'asile », in Sandrine Lefranc et Lilian Mathieu (dir.), *Mobilisations de victimes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Res Publica », 2009, pp. 83-98.

Vernier Johanne, « La Loi pour la sécurité intérieure : punir les victimes du proxénétisme pour mieux les protéger ? », in Marie-Élisabeth Handman et Janine Mossuz-Lavau, *La prostitution à Paris*, Paris, La Martinière, 2005, pp. 121-152.

Vernier Johanne, « L'accès au droit et à la justice des personnes prostituées sur la voie publique en France », in Emmanuel Dockès (dir.), *Au cœur des combats juridiques. Pensées et témoignages de juristes engagés*, Paris, Dalloz, 2007, pp. 237-243.

Vörös Florian, « Le porno à bras-le-corps. Genèse et épistémologie des *porn studies* », in Florian Vörös (dir.), *Cultures pornographiques. Anthologie des porn studies*, Paris, Amsterdam, 2015, pp. 5-32.

Walkowitz Judith, *Prostitution and Victorian Society. Women, Class, and the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980.

Weeks Jeffrey, *Sexuality and Its Discontents. Meanings, Myths and Modern Sexualities*, Londres et New York, Routledge and Kegan Paul, 1985.

Weitzer Ronald, « Prostitute's Rights in the United States : the Failure of a Movement », *The Sociological Quarterly* vol. 32 n° 1, printemps 1991, pp. 23-41.

Weitzer Ronald, « The Growing Moral Panic over Prostitution and Sex Trafficking », *The Criminologist* vol. 30 n° 5, septembre-octobre 2005, pp. 2-5.

Weitzer Ronald, « The Social Construction of Sex Trafficking : Ideology and Institutionalization of a Moral Crusade », *Politics and Society* vol. 35 n° 3, septembre 2007, pp. 447-475.

Williams Linda, « Power, Pleasure, and Perversion : Sadomasochistic Film Pornography », *Representations* n° 27, été 1989, pp. 37-65.

Williams Linda, *Hard Core. Power, Pleasure and the "Frenzy of the Visible"*, Londres, Pandora Press, 1990.

Wittig Monique, *La pensée straight*, Paris, Amsterdam, 2001.



## Sources

Abolition 2012, « Pas d'égalité sans abolition de la prostitution ! », 8 mars 2012.

Abolition 2012, « prostitution = violence » (dossier de presse), octobre 2013. URL : <http://www.abolition2012.fr/DPprostitution-violence1.pdf> (consulté le 18 mai 2016).

Act Up-Paris, « Boulogne », *Action* n° 6, avril 1992.

Act Up-Paris, « Pourquoi je suis à Act Up-Paris ? », *Action* n° 13, janvier-février 1993.

Act-Up Paris, *Le Sida*, Paris, Dagorno, « Combien de divisions ? », 1994.

Act Up-Paris, « 21 mai 94, une journée de désespoir parmi d'autres », *Action* n° 24, mai 1994.

Act Up-Paris, « Journal des répressions », *Action* n° 84, octobre 2002.

Act Up-Paris, « Syndicats, écoutez les minorités » (tract), 1<sup>er</sup> mai 2003.

Act Up-Paris, « Placébo contre ténofovir un essai à faire vomir », *Action* n° 95, juin 2004.

Act Up-Paris, « Rencontre avec Jean-François, un de nos militantEs », *Action* n° 99, juin 2005.

Act Up-Paris et les Verts, « Lettre ouverte à Anne Hidalgo », Paris, 22 octobre 2002.

Agence Française de Lutte contre le Sida, *Plan à deux ans SIDA 1990-1991. Document d'orientations*, Paris, 1990.

Agence Française de Lutte contre le Sida, *Appel d'offres 1990*, Paris, 1990.

Agence Française de Lutte contre le Sida, *Les actions de proximité de l'AFLS. Résultats de l'appel d'offres 1990*, Paris, 1991.

Agence Française de Lutte contre le Sida, *Entre-Gens* n° 4, « La prévention de l'infection à VIH dans les milieux de la prostitution », février 1994.

Agustín Laura et Weldon Jo, « The Sex Sector : A victory for Diversity », *Global Reproductive Rights Newsletter* vol. 66-67 n° 2-3, 2003, pp. 31-34.

AIDES-Fédération – Commission Nationale Prévention, *III<sup>e</sup> rencontres du groupe de travail Prostitution et VIH*, Marseille, 23 au 25 avril 1993.

AIDES-Provence, *Projet de prévention en direction des travailleurs du sexe masculins du quartier de la gare Saint Charles, Marseille. Approche, formation et définition d'une stratégie*, Projet soumis à l'AFLS, 1991.

AIDS Program center for infections diseases, National center for health statistics et CDC, « Nombres de partenaires sexuels et risque potentiel d'exposition à l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 11, 20 mars 1989, pp. 41-42.

Alexander Priscilla, « National Decriminalization a Must as Hypocritical, Sexist Vigilante Groups Spring to Action across the U.S. », *NTFP News*, septembre-octobre 1979.

Alexander Priscilla, « The International Sex Worker's Rights Movement », in Frédérique Delacoste et Priscilla Alexander (dir.), *Sex Work. Writings by Women in the Sex Industry*, San Francisco, Cleis Press, 1998 (1987), pp. 14-17.

Alfsen Marc, Montaucieux Christophe et Souyris Anne (dir.), « Prostitution » (dossier), *Le Journal du Sida* n° 79, novembre 1995, pp. 16-32.

Alliance pour la Sécurité des Prostituées, « Lettre ouverte », *Communiqu'elles* vol. 12 n° 3, mai 1986, pp. 8-11. URL : <http://chezstella.org/stella/lettre-ouverte-lalliance-securite-prostituees> (consulté le 12 décembre 2014).

Alliance pour la Sécurité des Prostituées, « Communiqué et pétition contre la loi C-49 », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1986), pp. 285-287.

Alonso Isabelle, Aubrac Lucie et Raymond, Bousquet Danielle et al., « Le corps n'est pas une marchandise. Manifeste », *Le Nouvel Observateur* n° 1854, 18 mai 2000.

Alternative Libertaire, « Prostitution : Alternative libertaire est abolitionniste », VIII<sup>e</sup> congrès d'Alternative libertaire, Agen, octobre 2006. URL : <http://www.alternativelibertaire.org/spip.php?article707> (consulté le 31 octobre 2012).

Alternative Libertaire, « Réponse d'AL à la réponse du Strass du 24 août 2010 », 15 septembre 2010. URL : <http://www.alternativelibertaire.org/spip.php?article3712> (consulté le 14 mai 2016).

Amaouche Malika, Dambrine Sylvain et Sopena Antonin, « Une voix publique », *Vacarme* n° 25, octobre 2003. URL : <http://www.vacarme.org/article1637.html> (consulté le 6 mars 2016).

Amin Avni, Overs Cheryl et Saunders Penelope, « Violence against sex workers and HIV prevention », *Violence against Women and HIV/AIDS: Critical Intersections*, Information Bulletin Series n° 3, 2005.

Amirshahi Pouria, André François, Auconie Sophie et al., « Prostitution : mobilisons-nous pour une loi d'abolition ! », *Le Monde*, 20 septembre 2013.

Anonyme, « Prostitution », *Les Cahiers du GRIF* n° 8, 1975, pp. 61-62.

Anonyme, « Sida. Précautions recommandées pour les personnels hospitaliers et de laboratoires », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 16, 2 mai 1984, pp. 2-3.

Anonyme, « COYOTE / National Task Force on Prostitution », in Frédérique Delacoste et Priscilla Alexander (dir.), *Sex Work. Writings by Women in the Sex Industry*, San Francisco, Cleis Press, 1998 (1987), pp. 290-295.

Anonyme, « Allow Police to Pick Up Possible AIDS Victims Winnipeg Chief Says », *Toronto Star*, 31 mars 1987.

Anonyme, « What COYOTE wants », *COYOTE Howls*, 26 mars 1988.

Anonyme, « MAYDAY ! Le 1<sup>er</sup> mai des précaires » (tract), 2006. URL : [http://www.cip-idf.org/IMG/pdf/appel\\_mayday\\_2.pdf](http://www.cip-idf.org/IMG/pdf/appel_mayday_2.pdf) (consulté le 29 mars 2016).

Anonyme, « La création du STRASS. Entre pride minoritaire et fierté ouvrière ? », *Vacarme*, 21 avril 2009. URL : <http://www.vacarme.org/article1767.html> (consulté le 9 mai 2016).

Anonyme, « Bachelot : "Il faut punir les clients des prostituées" », *Le Parisien*, 30 mars 2011.

Anonyme, « Jean-Luc Mélenchon : "Le PS présente de nombreux symptômes de nécrose" », *Le Parisien*, 11 décembre 2012.

Antonin, « Je fais ce que font tous les travailleurs en lutte », *Article 11*, 24 mai 2013. URL : <http://www.article11.info/?Morgane-Merteuil-porte-parole-du> (consulté le 16 avril 2014).

AP, « 500 prostituées devant le Sénat », *Nouvel Observateur*, 6 novembre 2002.

Arnaud Didier et Grosjean Blandine, « Du tapin au pavé », *Libération*, 6 novembre 2002.

Association Québécoise des Travailleuses et Travailleurs du Sexe, « Charte », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (dir.), *Luttes XXX. Inspirations du*

*mouvement des travailleuses du sexe, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1992), pp. 45-48.*

Association Québécoise des Travailleuses et Travailleurs du Sexe, « Décriminaliser plutôt que légaliser », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (dir.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1993), p. 315-318.*

Atkinson Ti-Grace, « The Institution of Sexual Intercourse », *Notes from the Second Year : Women's Liberation*, 1970, pp. 42-47.

ATTAC, *Mondialisation de la prostitution, atteinte globale à la dignité humaine*, Paris, Mille et une nuits, 2008.

Aubin Claire, Jourdain-Menninger Danielle, Emmanuelli Julien, *Prostitution : les enjeux sanitaires*, Inspection Générale des Affaires Sociales, décembre 2012.

Autres Regards, *Prostitution : singulier... plurielle. De la réduction des risques au risque de la réduction*, Compte-rendu de la journée de réflexion organisée par Autres Regards, Marseille, 2001.

Aying, intervention lors de l'Assemblée générale contre le harcèlement policier à Belleville, 18 mai 2015. URL : <https://www.facebook.com/StopHarcelementBelleville/posts/697058863739126> (consulté le 12 août 2015).

Aying, « De quoi Belleville est-elle le nom ? », *Contretemps*, 24 juillet 2015. URL : <http://www.contretemps.eu/interventions/quoi-belleville-est-elle-nom-%C2%A0> (consulté le 12 août 2015).

Badinter Élisabeth, « Rendons la parole aux prostituées », *Le Monde*, 31 juillet 2002.

Badinter Élisabeth, Deforges Régine, Eliacheff Caroline et al., « L'interdiction de la prostitution est une chimère », *Le Nouvel Observateur*, 23 août 2012.

Bajos Nathalie, Bereni Laure, Bozon Michel et al., « Dangers de la clandestinité », *Le Monde*, 28 novembre 2013.

Barbara et Coninck Christine (de), *La partagée*, Paris, Minuit, « Autrement dites », 1977.

Barbosa Odette, *Évaluation du projet Cabiria. Premiers éléments à mi-parcours*, Lyon, Centre de recherches et d'études anthropologiques, Université Lyon 2, janvier 1994.

Barnole Alice, Bourcier Marie-Hélène, Chiche Sarah et al., « Féministes, donc contre la pénalisation des clients », *Libération*, 21 novembre 2013.

Barret Anne-Laure, « Vallaud-Belkacem : "Je souhaite que la prostitution disparaisse" », *Le Journal du Dimanche*, 23 juin 2012.

Barry Kathleen, *Female Sexual Slavery*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1979.

Baudu Célia, Beal Margot, Brun Solène et al., « Pour l'unité des féministes, non à la pénalisation des clients de la prostitution », *Mediapart*, 24 nov. 2012. URL : <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-batailles-de-legalite/article/241112/pour-l-unite-des-feministes-non-la-penalisation> (consulté le 26 mai 2016).

Bell Laurie (éd.), « Introduction à *Good Girls / Bad Girls* », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1987), pp. 184-192.

Benbassa Esther, Aïchi Leila, Ango Ela Kalliopi et al., *Proposition de loi visant à l'abrogation du délit de racolage public*, Sénat, n° 3, 2 octobre 2012.

Benbassa Esther, Coronado Sergio, Ango Ella Kalliopi et al., « Pourquoi nous voterons contre la proposition de pénalisation des clients », *Le Monde*, 28 novembre 2013.

Berthault Pascale, « Des féminismes face aux discriminations : Les Panthères Roses », in Annie Bureau, Françoise Collin, Corinne Deloy, et al., *Féminismes II. 2005 : des femmes et du politique*, Actes du colloque organisé par la BPI les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2005, Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2006, pp. 44-47.

Bissuel Bertrand, « De Metz à Quimper, nouvelle vague d'arrêtés antimendicité », *Le Monde*, 13 août 2002.

Blondin Maryvonne, *Traite des êtres humains et violences faites aux femmes : priorités nationales, lutte internationale*, Sénat, Délégation aux droits des femmes, Rapport d'information n° 583, 16 mai 2013.

Boni (de) Marc, « Les Putes veulent s'organiser "comme des artisans" », *Rue 89*, 16 mars 2009. URL : <http://rue89.nouvelobs.com/rue69/2009/03/13/les-putes-veulent-sorganiser-comme-des-artisans-93475> (consulté le 30 mars 2016).

Borrillo Daniel, « La liberté de se prostituer », *Libération*, 5 juillet 2002.

Borrillo Daniel, « Prostitution : État de droit ou État moral ? », *Libération*, 14 octobre 2015.

Borrillo Daniel, Fassin Éric, Favret-Saada Jeanne, Gaspard Françoise, « Non à la guerre aux prostituées », *Le Monde*, 8 novembre 2002.

Bouchoux Corinne, Conway-Mouret Hélène, Garriaud-Maylam Joëlle, Gonthier-Maurin Brigitte, Jouanno Chantal et Jouve Mireille, *Traite des êtres humains, esclavage moderne : femmes et mineur·e·s, premières victimes*, Sénat, Délégation aux droits des femmes, Rapport d'information n° 448, 9 mars 2016.

Bousquet Danielle, Caresche Christophe et Lignières-Cassou Martine, « Oui, abolitionnistes ! », *Le Monde*, 16 janvier 2003.

Bousquet Danielle et Geoffroy Guy, *Proposition de loi visant à responsabiliser les clients de la prostitution et à renforcer la protection des victimes de la traite des êtres humains et du proxénétisme*, Assemblée nationale, n° 4057, 7 décembre 2011.

Brisac Geneviève, Desplechin Marie, Ernaux Annie, Evin Kathleen et Monteil Marie, « Au vrai chic féministe », *Le Monde*, 16 janvier 2003.

Brisset Claire, « Enfants vendus, enfants bafoués, enfants trahis », *Le Monde*, 20 mars 2000.

Broqua Christophe, « Enjeux méthodologiques des recherches ethnographiques sur les sexualités entre hommes », *Transcriptases* n° 52, janvier-février 1997.

Brownmiller Susan, « Speaking out on Prostitution », *Notes from the Third Year : Women's Liberation*, 1971, pp. 37-39.

Brownmiller Susan, *Against Our Will : Men, Women and Rape*, New York, Bantam Books, 1975.

Brunel Chantal, « Violences faites aux femmes : place aux actes ! », *Le Monde*, 21 janvier 2010.

Buijs Helene, « La politique néerlandaise en matière de prostitution et les droits de la personne humaine », Strasbourg, Conseil de l'Europe, 25-27 septembre 1991, p. 11.

Le Bus des Femmes, *Rapport d'activité 2001*, 2002.

Le Bus des Femmes, *Rapport d'activité 2003*, 2004.

Le Bus des Femmes, *Rapport d'activité 2007*, 2008.

Le Bus des Femmes, Femmes de droit / Droit des femmes, Les Putes, PASTT, « Assises de la prostitution le 16 mars 2007 », 2007. URL : <http://endehors.net/news/assises-de-la-prostitution-le-16-mars-2007> (consulté le 28 mars 2016).

Cabiria, *Prostitution : un autre regard la nuit. Actes de colloque du 1<sup>er</sup> décembre 1993*, Lyon, 1994.

Cabiria, *Rapport d'activité 1994*, Lyon, 1995.

Cabiria, *Regards : quelles différences ? Actes de colloque du 1<sup>er</sup> décembre 1994*, Lyon, 1995.

Cabiria, *Rapport d'activité 1996*, Lyon, 1997.

Cabiria, *Rapport d'activité 1997*, Lyon, 1998.

Cabiria, « Éclaircissement sur les positions de Cabiria en matière de prostitution », 2002. URL : <http://cabiria.asso.fr/article/eclaircissement-sur-les-positions> (consulté le 9 mars 2016).

Cabiria, « Journal de répression. Violences faites aux prostitué(e)s à Lyon », *Vacarme* n° 21, automne 2002, pp. 44-48.

Cabiria, *Petit guide à l'usage des femmes migrantes*, Lyon, le Dragon Lune, 2004.

Cabiria, *Rapport de synthèse 2004*, Lyon, le Dragon Lune, 2005.

Cabiria, *Migrantes et travail du sexe, Guide pour la santé et la prévention à l'usage des associations*, Lyon, le Dragon Lune, 2005.

Cabiria, *Rapport d'activité 2014*, Lyon, 2015.

Cabral Camille, Castelletti Sonia, Vincenzi (de) Isabelle, Serre Anne, *Recherche-action auprès de transsexuels et travestis prostitués à Paris. Phase de faisabilité réalisée avec l'appui de l'Agence française de lutte contre le Sida*, Paris, PASTT, AFLS, 1993.

Camille, « Avec le Strass, le travail du sexe a désormais son syndicat », *Rue89*, 26 mars 2009. URL : <http://rue89.nouvelobs.com/rue69/2009/03/26/avec-le-strass-le-travail-du-sexe-a-desormais-son-syndicat-95089> (consulté le 13 mai 2016).

Canada, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Information Canada, 1970.

Canadian Organization for the Rights of Prostitutes, « Dépliant », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (vers 1989), pp. 52-55.

Cantin Émilie (éd.), *eXXXpressions. Actes du forum XXX*, Montréal, Stella, 2006.

Carlat Fabien, « Travail du sexe : des militant·e·s socialistes contre la pénalisation des client·e·s », *Yagg*, 18 juillet 2012. URL : <http://yagg.com/2012/07/18/travail-du-sexe->

des-militant-e-s-socialistes-contre-la-penalisation-des-client-e-s/ (consulté le 22 mai 2016).

Carmichael Stokely (avec Charles V. Hamilton), *Black Power : The Politics of Liberation*, New York, Vintage Editions, 1992 (1967).

Carle Zoé, Guillibert Paul et Ponticelli Adèle, « Strass et stigma. Entretien avec Morgane Merteuil », *Vacarme* n° 67, printemps 2014, pp.30-45. URL : [www.vacarme.org/article2599.html](http://www.vacarme.org/article2599.html) (consulté le 28 mai 2016).

Caroit Jean-Michel, « La République dominicaine devient un des "paradis" du "tourisme sexuel" », *Le Monde*, 25 mai 1995.

Carré Jean-Michel (avec Patricia Agostini), *Travailleur(r)ses du sexe et fières de l'être*, Paris, Seuil, 2010.

Carthonnet Claire (avec Claude Mendibil), *J'ai des choses à vous dire*, Paris, Robert Laffont, 2003.

Carthonnet Claire, Verstappen Sonia, Nikita Maîtresse et Schaffhauser Thierry, « Non à la pénalisation de nos clients », *Libération*, 12 juillet 2006.

Caubère Philippe, « Moi, Philippe Caubère, acteur, féministe, marié et "client de prostituées" », *Libération*, 14 avril 2011.

Center for the Disease Control and Prevention, « Antibody to Human Immunodeficiency Virus in Female Prostitutes », *Morbidity and Mortality Weekly Report* vol. 36, n° 11, 27 mars 1987, pp. 157-161.

Center for the Disease Control and Prevention, « Epidemiologic Notes and Reports Antibody to Human Immunodeficiency Virus in Female Prostitutes », *AIDS Weekly Surveillance Report*, 26 septembre 1988.

Centre régional d'information et prévention sida-Île de France, *Lettre du CRIPS Île-de-France* n° 7, « Prostitution et infection à VIH : 2ème rencontre du CRIPS Ile-de-France », 1990.

Chafi Malika et Gaissad Laurent, *Projet de prévention VIH et recherche-action en direction des travailleurs du sexe masculins à Marseille*, Rapport final, Marseille, AFLS, AIDES-Provence, septembre 1992.

Chamaret Sophie, « Rapidité de la progression de la maladie chez les prostituées de Nairobi » *Transcriptases* n° 42, janvier-février 1996.



Chambon Frédéric, « La nouvelle Afrique du Sud fait sa révolution des mœurs », *Le Monde*, 14 novembre 1997.

Chargois Marianne, « Non à la pénalisation de nos clients », *Langues de putes*, 6 mai 2013. ULR : <http://languesdeputes.wordpress.com/2013/05/06/non-a-la-penalisation-de-nos-clients/> (consulté le 23 mai 2016).

Charpenel Yves (dir.), *Exploitation sexuelle. Une menace qui s'étend*, Paris, Economica, 2013.

Charpenel Yves, Legras Bernard, Biancarelli Jacques et al., « Système prostitutionnel : "Il est temps d'agir avec efficacité" », *Le Journal du Dimanche*, 10 novembre 2013.

Chemin Anne, « Morgane Merteuil : "Je préfère être "escort" plutôt que travailler en usine" », *Le Monde*, 25 novembre 2011.

City of Toronto, Special Committee, *Places of Amusement : Report and Recommendations*, Toronto, Department of the City Clerk, juin 1977.

Clouet Éva, *La prostitution étudiante à l'heure des nouvelles technologies de communication*, Paris, Max Milla, « Essais-Documents », 2008.

Clouet Éva, *Mieux connaître la cyber-prostitution des femmes en Midi-Pyrénées*, Rapport, Toulouse, Grisélidis, Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, Région Midi-Pyrénées, mars 2014.

Cockerline Danny, « Pressing and Persistent. Controlling street prostitution : Who wants to ? And why ? An analysis », *The Body Politic* n° 100, janvier-février 1984, pp. 7-8.

Cockerline Danny, « Cops escalate entrapment » et « We are all prostitutes », *World Wide Whore's News* n° 2, hiver 1988, pp. 2-3.

Cockerline Danny, « Les arguments contre la loi C-49 », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1989), pp. 295-299.

Cockerline Danny, « Mais qui sont ces putains avec des condoms gratuits ? », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1990), pp. 317-319.

Cockerline Danny, « Histoires de putes : une décennie de luttes pour les droits des personnes prostituées à Toronto », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise

Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1993), pp. 50-52.

Cockerline Danny (avec Andrew Sorfleet), « A Brief History Of Sex Worker Activism in Toronto », Toronto, Sex Workers Alliance of Toronto, 1997. URL : <http://www.walnet.org/csis/groups/swat/torontohistory.html> (consulté le 25 novembre 2014).

Coignard Jacqueline, « Prostitution : le PS veut pénaliser les clients », *Libération*, 6 juillet 2006.

Coquart Elisabeth et Huet Philippe, *Le livre noir de la prostitution*, Paris, Albin Michel, 2000.

Collectif, « Dossier prostitution », *Cahiers du féminisme* n° 5, juin-août 1978, pp. 20-39.

Collectif, *Femmes et Mondes* n° 79, « 100 questions sur la prostitution », 1987.

Collectif, « Défendons la liberté d'exprimer des positions abolitionnistes », *L'Humanité*, 9 novembre 2011.

Collectif des Femmes Prostituées, *Projet de statuts tendant au respect de la liberté et de la dignité des femmes exerçant la prostitution*, Paris, 30 septembre 1975.

Collectif des femmes de Strasbourg-Saint-Denis, « L'appel des vivant(e)s », *Mediapart*, 7 juillet 2014. URL : <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-batailles-de-legalite/article/070714/lappel-des-vivantes> (consulté le 22 mai 2016).

Collet Murielle, « Beaucoup de choses n'étaient pas dites » (entretien avec Frédéric Edelman), *Le Journal du sida* n° 200, novembre 2007, pp. 8-10.

Comité Consultatif National sur le Sida, « La détection des anticorps contre le virus de l'immunodéficience humaine au Canada : recommandations du Comité consultatif national sur le SIDA », *Canada Diseases Weekly Report / Rapport hebdomadaire des maladies au Canada* vol. 15 n° 8, 1989, p. 37-43.

Comité France Sida, « *L'Appel de Paris* » – *Deuxième conférence internationale des associations de lutte contre le sida*, Rapport préliminaire, Paris, 1<sup>er</sup> décembre 1990.

Comité Mahila Samanwaya, *Manifeste des travailleuses du sexe*, Lyon, le Dragon Lune, 2000 (1997).

Comité National du Mouvement du Nid, « L'organisation de la prostitution roule en bus », *Prostitution et Société* n° 103, octobre-décembre 1993, pp. 2-4.

Comité permanent de liaison des associations abolitionnistes françaises pour l'abolition du proxénétisme et la prévention de la prostitution, « Appel à entrer en résistance contre l'Europe proxénète », 1999. URL : <http://www.marievictoirelouis.net/document.php?id=537> (consulté le 9 mars 2016).

Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (ou Comité Fraser), *La pornographie et la prostitution au Canada*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services du Canada, 1985.

Commission antipatriarcat, « La prostitution : à la croisée des oppressions » (dossier), *Alternative Libertaire* n° 197, juillet-août 2010. URL : <http://www.alternativelibertaire.org/?-No-197-juillet-aout-2010-> (consulté le 13 mai 2016).

Commission citoyens-justice-police, *De nouvelles zones de non-droit. Des prostituées face à l'arbitraire policier*, Ligue des Droits de l'Homme, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des Avocats de France, 2006.

Commission citoyens-justice-police, *Un harcèlement institutionnalisé. Les prostituées chinoises et le délit de racolage public*, Ligue des Droits de l'Homme, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des Avocats de France, 2013.

Commission nationale consultative des droits de l'homme, *Avis sur la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel*, 22 mai 2014.

Commission on Obscenity and Pornography, *The Report of the Commission on Obscenity and Pornography*, Washington DC, US Government Printing Office, 1970.

Conseil national du Mouvement du Nid, « Non à la prostitution-profession », *Femmes et Mondes* n° 58, 1982, pp. 12-13.

Conseil National du Sida, *VIH et commerce du sexe. Garantir l'accès universel à la prévention et aux soins*, 16 septembre 2010.

Coppel Anne, Braggiotti Lydia, Vincenzi (de) Isabelle et al., *Recherche-action, prostitution et santé publique*, Rapport final, Centre Européen pour la Surveillance Épidémiologique du Sida, Institut de Médecine et d'Épidémiologie africaines et tropicales, Saint-Maurice, Organisation Mondiale de la Santé, France et Suisse, 1990.

Cornu Camille, « Entretien sur "Les luttes des putes" – avec Thierry Schaffauser », *Non fiction*, 25 novembre 2015. URL : <http://www.nonfiction.fr/article-7928->

entretien\_\_les\_luttes\_des\_putes\_\_avec\_thierry\_schaffauser.htm (consulté le 12 mai 2016).

Corty Jean-François et Aboudaram Irène, « Prostitution et projet de pénalisation des clients : des effets déjà délétères sur le terrain », *Huffington Post*, 12 août 2014. URL : [http://www.huffingtonpost.fr/jeanfrancois-corty/penalisation-client-prostitution\\_b\\_5487055.html](http://www.huffingtonpost.fr/jeanfrancois-corty/penalisation-client-prostitution_b_5487055.html) (consulté le 26 mai 2016).

Corty Jean-François, Bolo Paul et Aboudaram Irène, « Prostitution, droit et santé publique : les paradoxes de la bienveillance », *Le Monde*, 23 mars 2012.

Costes Martine, « Lettre aux parrains de la rencontre "Prostitution, un autre regard la nuit" », Paris, 24 novembre 1993.

Crozon Pascale, *Rapport d'information sur les violences faites aux femmes*, Assemblée nationale, Délégation aux droits des femmes, Rapport d'information n° 3514, 17 février 2016.

D. Laura, *Mes chères études. Étudiante, 19 ans. Job alimentaire : prostituée*, Paris, Max Milo, « Témoignage », 2008.

Dab William, Moatti Jean-Paul, Bastide S. et al., « La perception du sida en Île-de-France », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 12, 28 mars 1988, pp. 45-46.

Decosas Josef, « Prostitution et sida en Afrique de l'Ouest », *Le Journal du Sida* n° 86-87, juin-juillet 1996, pp. p. 101-103.

Défenseur des droits, *Avis n° 15-28*, 16 décembre 2015.

Defert Daniel, « Un nouveau réformateur social : le malade », in *Une vie politique*, Paris, Seuil, 2014 (1989), pp. 238-248.

Defert Daniel, « L'homosexualisation du sida », in *Une vie politique*, Paris, Seuil, 2014 (1990), pp. 286-295.

Delacoste Frédérique et Alexander Priscilla (dir.), *Sex Work. Writings by Women in the Sex Industry*, San Francisco, Cleis Press, 1998 (1987).

Delphy Christine et Faugeron Claude (dir.), *Nouvelles Questions Féministes* n° 8, « Féminisme international : Réseau contre l'esclavage sexuel », hiver 1984.

Delphy Christine, Héritier Françoise et Roudy Yvette, « L'égalité passe par la pénalisation du client », *Le Monde*, 28 novembre 2013.

Derycke Dinah, *Les politiques publiques et la prostitution. Rapport d'information sur l'activité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes*

*et les femmes pour l'année 2000*, Sénat, Délégation aux droits des femmes, Rapport d'information n° 209, 2001.

Deschamps Catherine et Souyris Anne, *Femmes publiques. Les féminismes à l'épreuve de la prostitution*, Paris, Amsterdam, 2008.

Des femmes du MLF, *Génération MLF*, Paris, Éditions des femmes, 2008.

Direction générale de la santé, « La situation du sida au 15 juillet 1984 », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 30, 6 août 1984, pp. 2-3.

Direction générale de la santé, « Les maladies transmises par voie sexuelle », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 1, 13 janvier 1986, pp. 1-3.

Direction générale de la santé, « Situation du sida en France au 30 juin 1987 », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 32, 17 août 1987, pp. 126-127.

Direction générale de la santé, « Situation du sida en France au 31 décembre 1987 », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 4, 1<sup>er</sup> février 1988, pp. 13-15.

Direction générale de la santé, « Situation du sida en France au 31 mars 1988 », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 19, 16 mai 1988, pp. 73-75.

Droits et Prostitution et Union Nationale des Associations de Lutte contre le Sida, *Assises Européennes de la Prostitution 2009 – Actes*, Paris, 2009.

Droits et Prostitution et STRASS, « Travail sexuel : Pourquoi pénaliser les clients est une mauvaise idée » (dossier de presse), juin 2011.

Dupont Gaëlle, « "Avez-vous déjà acheté une femme ?" : la longue marche de Rosen Hicher contre la prostitution », *Le Monde*, 10 octobre 2014.

Durand Jacky, « La journée de labeur d'un sex worker très engagé », *Libération*, 5 novembre 2007.

Echols Alice, « Cultural Feminism : Feminist Capitalism and the Anti-Pornography Movement », *Social Text* n° 7, printemps-été 1983, pp. 34-53.

Echols Alice, « The Taming of the Id : Feminist Sexual Politics, 1968-83 », in Carole S. Vance (dir.), *Pleasure and Danger. Exploring Female Sexuality*, Boston, Londres, Melbourne, Henley, Routledge and Kegan Paul, 1984, pp. 50-72.

Echols Alice, *Daring to Be Bad. Radical feminism in America 1967-1975*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1989.

Edelman Frédéric, « Les raisons d'un boycottage », *Le Monde*, 5 novembre 1990.

Égré Pascale et Hasse Benoît, « Des prostituées prennent d'assaut une ANPE », *Le Parisien*, 21 février 2006.

L'Endroit, *Congrès national – Prostitution santé VIH*, Rapport de séance, avec le concours du Groupe national Prostitution et VIH – AIDES-Fédération, Bordeaux, 22 et 23 octobre 1993.

English Deirdre, Amber Hollibaugh et Gayle Rubin, « A Conversation on Sexuality and Feminism », *Feminist Review* n° 11, été 1982, pp. 40-52.

Équipes d'action contre le proxénétisme, *Rapport d'activité 2013*, 2014.

Équipes d'action contre le proxénétisme, *Rapport d'activité 2014*, 2015.

Europap et Tampep, *Se battre pour la santé, service de proximité et de santé pour les travailleurs du sexe en Europe*, 1999 (1998).

Fabre Clarisse, « Prostitution : le gouvernement veut aussi s'attaquer aux proxénètes », *Le Monde*, 31 octobre 2002.

Fabre Clarisse, « Le débat sur la prostitution brouille les clivages politiques », *Le Monde*, 16 janvier 2003.

Farley Melissa et Barkan Howard, « Prostitution, Violence against Women, and Posttraumatic Stress Disorder », *Women and Health* vol. 27 n°3, 1998, pp. 37-49.

Fassin Éric, « Panique sécuritaire, panique sexuelle », *Le Monde*, 7 août 2002.

Fassin Éric et Feher Michel, « Une éthique de la sexualité. Entretien avec Judith Butler », *Vacarme* n° 22, hiver 2003, pp. 44-51 .

Femmes de droits / Droits des femmes, « Proposition de loi visant à l'abrogation de l'article 50 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure instaurant le délit de racolage », février 2005. URL : <https://femmesdedroits.wordpress.com/2007/10/15/proposition-de-loi-visant-a-l%E2%80%99abrogation-de-l%E2%80%99article-50-de-la-loi-n%C2%B0-2003-239-du-18-mars-2003-pour-la-securite-interieure-instaurant-le-delit-de-racolage/> (consulté le 23 mars 2016).

Ferguson Ann, « Sex War : The Debate between Radical and Libertarian Feminists », *Signs. Journal of Women in Culture and Society* vol. 10 n° 1, 1984, pp. 106-125.

Ferley Jean-Pierre et Girod de l'Ain Marina, *Évaluation d'un projet de santé communautaire et de prévention sida en direction de la population prostituée. Analyse du fonctionnement et de l'activité du bus Cabiria (Lyon)*, Centre Rhône-Alpes

d'épidémiologie et de prévention sanitaire, DDASS du Rhône, Amicale du Nid, décembre 1994.

Fierro François et Welzer-Lang Daniel, *Annuaire prostitution. Répertoire des études et recherches-actions*, Lyon et Toulouse, Les Traboules et Prism, AFLS, 1994.

Flandrin Sophie, « A Lyon, l'arrêté pris par Gérard Collomb met la gauche en porte à faux », *Le Monde*, 30 octobre 2002.

Folléa Laurence, « Les trottoirs du sida », *Le Monde*, 23 décembre 1992.

Folléa Laurence, « La consommation de crack augmente parmi les prostituées parisiennes », *Le Monde*, 28 janvier 1995.

Fondation Scelles, *Peuple de l'Abîme. La prostitution aujourd'hui*, Paris, UNESCO, 2000.

Fondation Scelles, *Rapport d'activité 2014*, 2015.

Freeman Jo, « The Tyranny of Structurelessness », *Berkeley Journal of Sociology* vol. 17, 1972-73, pp. 151-165.

Freeman Jo, « The Origins of the Women's Liberation Movement », *American Journal of Sociology* vol. 78 n° 4, janvier 1973, pp. 792-811.

Freeman Jo, « Political Organization in the Feminist Movement », *Acta Sociologica* vol. 18 n° 2/3, 1975, pp. 222-244.

Friedan Betty, *The Feminine Mystique*, New York, Norton and Co, 1963.

Frualdo François, « Clémentine Autain : "Il faut sortir la sexualité du rapport marchand" », *Libération*, 29 janvier 2012.

Gaissad Laurent, *Historique du projet Saint Charles, recherche-action en direction des travailleurs du sexe masculins du quartier de la gare*, Marseille, AIDES-Provence, AFLS, 1992.

Garance, *Projet européen « Prévention des violences auprès des femmes travaillant dans le milieu de la prostitution »*, Rapport d'évaluation, 2010.

Gay Liberation Front, « Statement of Purpose – July 31, 1969 », *RAT*, 12 août 1969.

Gendron Sylvie et Hankins Catherine (éd.), *Prostitution et VIH au Québec : bilan des connaissances*, Document préparé à l'intention du Centre de coordination sur le sida, Ministère de la santé et des services sociaux, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la santé publique, 1995.

Geoffroy Guy, *Rapport de la mission d'information sur la prostitution en France*, Assemblée nationale, Commission des lois, n° 3334, 13 avril 2011.

Géraud Alice, « Lyon : les prostituées divisées contre l'arrêté », *Libération*, 14 août 2002.

Gil Françoise, Hedjerassi Nassira, Rullac Stéphane, Rincon Giovanna et Anjos-Cruz Claudia, *Discriminations et stigmatisation d'une population. le cas des femmes trans' migrantes*, Rapport pour le Programme de soutien en faveur de la lutte contre les discriminations de la Région Île-de-France, février 2014.

Gillies Kara, « S'organiser entre pairs au Canada », in Émilie Cantin (dir.), *eXXXpressions. Actes du forum XXX*, Montréal, Stella, 2006, pp. 73-75.

Girard Quentin, « Elle travaille aux corps », *Libération*, 6 décembre 2011.

Gobeil Diane, « Pourquoi je suis devenue militante », in Daniel Welzer-Lang et Martine Schutz Samson (dir.), *Prostitution et santé communautaire. Essai critique sur la parité*, Lyon, le Dragon Lune, 1999, pp. 81-88.

Godefroy Jean-Pierre et Jouanno Chantal, *Rapport d'information sur la situation sanitaire et sociale des personnes prostituées*, Sénat, Commission des affaires sociales, Rapport d'information n° 46, 8 octobre 2013.

Goldschmidt Sandrine, « Prostitution : l'abolition est la seule solution (ou l'impasse du réglementarisme) », *Slate*, 8 mars 2013. URL : <http://www.slate.fr/tribune/69153/prostitution-abolition-impasse-reglementarisme> (consulté le 18 mai 2016).

Goldschmidt Sandrine et Salmona Muriel, « Abolition de la prostitution : pourquoi la Suède est un bon modèle », *Slate*, 14 octobre 2013. URL : <http://www.slate.fr/tribune/78774/abolition-prostitution-suede-modele> (consulté le 18 mai 2016).

Gonthier-Maurin Brigitte, *Prostitution : la plus vieille violence du monde faite aux femmes*, Sénat, Délégation aux droits des femmes, Rapport d'information n° 590, 5 juin 2014.

Grisélidis, *Rapport d'activité 2014*, Toulouse, 2015.

Grosjean Blandine, « Prostitution : polémique autour d'une manif », *Libération*, 10 décembre 2002.

Groupe prostitution des Verts Paris, « Contre le trafic, la violence, la répression et la stigmatisation sociale ! Pour une pleine citoyenneté des prostitué·e·s ! », Contribution à l'assemblée générale des Verts, décembre 2002.



Guérin Anne, « Deux ans d'intervention auprès des prostitué(e)s marseillais », *Le Journal du Sida* n° 60, mars 1994, pp. 28-29.

Guillemaut Françoise (dir.), *Femmes et Migrations. Les femmes venant d'Europe de l'Est*, Lyon, le Dragon Lune, 2002.

Guillemaut Françoise, « Solidarité avec les femmes prostituées », *Prochoix* n° 20, printemps 2002, pp.81-92.

Guillemaut Françoise, *Femmes migrantes, enjeux de l'épidémie à VIH et travail du sexe. Stratégies et empowerment*, Lyon, le Dragon Lune, 2005.

Guillemaut Françoise et Caixeta Luzenir, *Femmes et migrations en Europe, stratégies et empowerment*, Lyon, le Dragon Lune, 2004.

Guillemaut Françoise et Carthonnet Claire, *Santé publique et prostitution dans une ville moyenne. État des actions associatives et institutionnelles en matière de prostitution à Lille et étude des possibilités d'amélioration du dispositif pour une prise en compte de la prévention du VIH*, Lyon, le Dragon Lune, 2002.

Haeringer Nicolas, « Reconnaître que nous sommes dans une relation de travail pour développer une conscience de classe – entretien avec Morgane Merteuil », *Mouvements*, 16 décembre 2013. URL : <http://mouvements.info/reconnaitre-que-nous-sommes-dans-une-relation-de-travail-pour-developper-une-conscience-de-classe/> (consulté le 28 mai 2016).

Halimi Gisèle, « L'esclavage sexuel, pépère et labellisé », *Le Monde*, 31 juillet 2002.

Handman Marie-Élisabeth et Mossuz-Lavau Janine (dir.), *La prostitution à Paris. Rapport final à la Mairie de Paris*, Paris, janvier 2004.

Haug Margot et Cini Maltaise, *Prostitution et propagation des maladies transmises sexuellement*, Documents de travail sur la pornographie et la prostitution, Rapport n° 7, Ottawa, Ministère de la Justice, 1984.

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, *Avis sur la proposition de loi n° 1437 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel*, 5 novembre 2013.

Haute Autorité de Santé, *État de santé des personnes en situation de prostitution et des travailleurs du sexe et identification des facteurs de vulnérabilité sanitaire*, Évaluation de santé publique, 16 avril 2016.

Hazan Adeline et Marcovich Malka, *Le système de la prostitution. Une violence à l'encontre des femmes*, Commission nationale contre les violences envers les femmes, 2002.

Hidalgo Anne, Rolland Johanna, Ries Roland et al., « Maires et conseillers municipaux s'engagent pour l'abolition de la prostitution », *Le Journal du Dimanche*, 12 octobre 2014.

Hite Shere, *The Hite Report : A Nationwide Study on Female Sexuality*, New York, Macmillan, 1976.

Iacub Marcella, « Criminaliser la prostitution : danger », *Libération*, 24 juillet 2002.

Iacub Marcela, Millet Catherine et Robbe-Grillet Catherine, « Ni coupables, ni victimes : libres de se prostituer », *Le Monde*, 9 janvier 2003.

Ingold Rodolphe, « Toxicomanie et sida », *Le Monde*, 22 avril 1992.

Ingold François-Rodolphe, Jacob Claude, Toussirt Mohamed et al., « La transmission du VIH chez les toxicomanes : état des lieux des pratiques à risques », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 47, 23 novembre 1992, pp. 225-226.

Ingold François-Rodolphe et Toussirt Mohamed (dir.), *Le travail sexuel, la consommation des drogues et le HIV : investigation ethnographique de la prostitution à Paris. 1989-1993*, IREP, ANRS et DAS, septembre 1993.

Ingold François-Rodolphe et Toussirt Mohamed, « Le travail sexuel, la consommation des drogues et le VIH. Investigation ethnographique de la prostitution à Paris (1989-1993) », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 27, 12 juillet 1994, pp. 119-120.

International Committee for the Prostitutes' Rights, « Charte mondiale pour les droits des prostituées », Amsterdam, février 1985.

International Committee on the Rights of Sex workers in Europe, « Manifeste des sex workers en Europe », 2005. URL : <http://www.sexworkeurope.org/fr/resources/sex-workers-europe-manifesto> (consulté le 28 mars 2016).

International Committee on the Rights of Sex workers in Europe, « Déclaration des droits des travailleurSEs du sexe en Europe », 2005. URL : <http://www.sexworkeurope.org/fr/resources/declaration-rights-sex-workers-europe> (consulté le 28 mars 2016).

International Committee on the Rights of Sex workers in Europe, « Recommendations From the Brussels 2005 Conference », 2005. URL :

<http://www.sexworkeurope.org/fr/resources/recommendations-brussels-2005-conference> (consulté le 28 mars 2016).

Izambert Caroline, Krikorian Gaëlle et Saint-Saëns Isabelle, « "Sex work is work". Table ronde avec Malika Amaouche, Cadyne et Ava Caradonna », *Vacarme* n° 46, janvier 2009. URL : <http://www.vacarme.org/article1708.html> (consulté le 30 mars 2016).

Jean Patrick, « Des sénateurs socialistes aussi aiment la prostitution », *Mediapart*, 8 octobre 2015. URL : <https://blogs.mediapart.fr/patricjean/blog/081015/des-senateurs-socialistes-aussi-aiment-la-prostitution> (consulté le 21 mai 2016).

Kallings Lars et McClure Craig, *20 Years of the International AIDS Society, HIV Professionals Working Together to Fight AIDS*, Genève, International Aids Society, 2008.

Kinnell Hilary, « Prostitution : les sentiers de la prévention », *Le Journal du Sida* n° 38-39, avril-mai 1992, pp. 80-81.

Kinsman Gary, « Whores Fight Back : An Interview with Valerie Scott », *Rites* vol. 3 n° 1, mai 1986, p. 8.

Koedt Ann, « The Myth of the Vaginal Orgasm », *Notes from the Second Year : Women's Liberation*, 1970, pp. 37-41.

Kouchner Bernard et Bachelot Roselyne, « Déclaration conjointe du ministre des Affaires étrangères et européennes et de la ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, sur la contribution de la France à la lutte contre le sida », Paris, 5 août 2008. URL : <http://discours.vie-publique.fr/notices/083002505.html> (consulté le 2 juin 2016).

Krémer Pascale, « Des "travailleurs du sexe " s'invitent à un colloque antiprostitution », *Le Monde*, 18 mai 2000.

Krémer Pascale, « Les "travailleurs du sexe" continuent leur combat », *Le Monde*, 3 juillet 2000.

Krémer Pascale, « Des associations dénoncent l'amalgame entre insécurité et prostitution », *Le Monde*, 6 juin 2002.

Krémer Pascale, « Le débat : faut-il abolir une forme d'esclavage ou réglementer une profession comme une autre ? », *Le Monde*, 15 août 2002.

Krémer Pascale, « La mairie de Paris se mobilise contre cet "esclavage" », *Le Monde*, 13 septembre 2002.

Krémer Pascale, « Quand les prostituées font chanter les politiques... », *Le Monde*, 7 novembre 2002.

Lambert Bruce, « Aids in Prostitutes not as Prevalent as Believed, Studies Find », *New York Times Science*, 20 septembre 1988, p. 24.

Lamoureux Marine, « Grégoire Théry, "lobbyiste" des droits humains », *La Croix*, 21 février 2013.

Langellier Jean-Pierre, « L'Inde est, avec les Philippines, le pays le plus touché par la prostitution enfantine », *Le Monde*, 2 septembre 1996.

Laurindo Da Silva Lindinalva et Bilal Sibel, *Recherche-action. Prostitution masculine et prévention du VIH à Paris*, Paris, APARTS, ANRS, 1992.

Laurindo Da Silva Lindinalva, « Le client au centre de la négociation », *Entre-Gens* n° 4, février 1994, pp. 8-11.

Laussel Joël, « Qui nous convaincra que la prostitution est une profession à conseiller aux jeunes ? », *Prostitution et Société* n° 96, 1992, p. 8.

Lazerges Christine et Vidalies Alain, *Rapport de la mission d'information commune sur les diverses formes de l'esclavage moderne*, Assemblée nationale, Rapport d'information n° 3459, 2001.

Le Blanc Noé, « Balayages à Belleville », *Mouvements*, 15 septembre 2015. URL : <http://mouvements.info/balayages-a-belleville/> (consulté le 31 mai 2016).

Lederer Laura (dir.), *L'envers de la nuit. Les femmes contre la pornographie*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1983 (1980).

Le Devin Willy, « L'abolitionnisme, une idéologie meurtrière », *Libération*, 19 juillet 2012.

Le Doaré Christine, « Non votre féminisme n'est pas nouveau ! », *Nos combats LGBT* (blog), 3 mars 2010. URL : <https://christineld75.wordpress.com/2010/03/03/non-votre-feminisme-nest-pas-nouveau/> (consulté le 14 mai 2016).

Le Doaré Christine, « "Putophobe" ou strassphobe ? Brisons le tabou d'une mixité d'apparence ! », *Genres*, avril 2010, pp. 9-12.

Legardinier Claudine, « "Travailleurs du sexe" ou "prostitués" ? », *Prostitution et Société* n° 104, 1994, p. 9.

Legardinier Claudine et Bouamama Saïd, *Les clients de la prostitution : l'enquête*, Paris, Presses de la Renaissance, 2006.

Leigh Carol, « Sex work in the '90s », conférence à l'University of Washington Husky Union Building, 12 octobre 1995. URL : <http://www.sexuality.org/cltrans.html> (consulté le 20 octobre 2014).

Leigh Carol, *Unrepentant Whore. Collected Works of Scarlot Harlot*, San Francisco, Last Gasp, 2004 (1997).

Leigh Carol, « Inventer le travail du sexe », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1997), pp. 267-270.

Le Roux Bruno, Olivier Maud, Coutelle Catherine et al., *Proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel*, Assemblée nationale, n° 1437, 10 octobre 2013.

Lert France, *La prévention du sida auprès de groupes vulnérables, toxicomanes, prostituées, migrants, jeunes en difficulté : étude de la situation dans deux grandes agglomérations, analyse des obstacles et perspectives*, Saint-Maurice, INSERM, décembre 1991.

Lert France, « Aspects sociologiques et sanitaires de la prostitution : une impression de stagnation », *Transcriptase* n° 83, mai 2000.

Lestrade Didier, *Act Up, une histoire*, Paris, Denoël, « Impacts », 2000.

Ligue des droits de l'Homme, Syndicat du Travail Sexuel, Bloc rouge et al., « Lettre ouverte au Procureur de la République », 30 juin 2015. URL : <http://strass-syndicat.org/lettre-ouverte-procureur-de-republique/> (consulté le 12 août 2015).

Lim Lin Lean (dir.), *The Sex Sector: The Economic and Social Bases of Prostitution in Southeast Asia*, Genève, Organisation Internationale du Travail, 1998.

Lirio (de) Nuttella, « Rapport officiel et subjectif sur le Forum XXX », 2005. URL : [http://www.lespantheresroses.org/actionpasse/pinkpanthers\\_forumxxx.html](http://www.lespantheresroses.org/actionpasse/pinkpanthers_forumxxx.html) (consulté le 28 mars 2016).

Loret Éric, « Judy Minx, cervix compris », *Libération*, 11 juillet 2011.

Lotus Bus, *Tous en marche contre les violences. Synthèse du projet*, Paris, 2015.

Louis Marie-Victoire, « Que défend vraiment Cabiria ? », *Prostitution et Société* n° 135, 2001, pp 12-13.

Louis Marie-Victoire, « Lettre au GERS », Paris, 12 avril 2004. URL : <http://marievictoirelouis.net/document.php?id=385> (consulté le 9 mars 2016).

MacKinnon Catharine A., *Toward A Feminist Theory of the State*, Cambridge, Harvard University Press, 1989.

Maguet Olivier et Caldéron Christine, *AIDES, une réponse communautaire à l'épidémie de sida*, Pantin, AIDES, 2007.

Mailfert Anne-Cécile, Marchal-Beck Thierry, Zemmour Emmanuel et al., « Génération «abolition de la prostitution» », *Libération*, 23 septembre 2013.

Marcuse Herbert, *Eros and Civilization, A Philosophical Inquiry into Freud*, Boston, Beacon Press, 1966 (1955).

Maresca Anaenza Freire, « Connaissance et ressentis de la PrEP parmi les Travailleur(r)sEs du Sexe (TDS) », 2014. URL : <http://www.corevih-idfnord.fr/wp-content/uploads/2014/06/Connaissance-et-ressentis-de-la-PrEP-parmi-TDS-Anaenza-Freire-Maresca-1-1-5.pdf> (consulté le 31 mai 2016).

Massari Véronique, Brunet Jean-Baptiste, Bouvet Élisabeth et al., « Évolution de la prise en charge par le médecin généraliste de l'infection par le virus d'immunodéficience humaine (VIH) », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 25, 29 juin 1987, pp. 98-99.

Mathieu Lilian, *Cabiria 1996. Éléments d'évaluation et de réflexion après deux ans et demi de fonctionnement*, Rapport pour la DDASS du Rhône, Lyon, 1996.

Mathieu Lilian, *L'action collective des prostituées. Le cheminement incertain de la constitution d'un groupe*, thèse de doctorat en science politique, Université Paris X – Nanterre, 1998.

McLeod Eileen, *Women Working : Prostitution Now*, Londres, Croom Helm, 1982.

Médecins du Monde, *Travailleuses du sexe chinoises à Paris face aux violences*, Rapport d'enquête, février 2013.

Merckx Ingrid, « Un entretien avec Christine Delphy », *Politix* n° 1272, octobre 2013.

Merteuil Morgane, *Libérez le féminisme !*, Paris, L'Editeur, 2012.

Merteuil Morgane, « L'illégalité du travail sexuel en fait le terrain le plus favorable au pire libéralisme », *Paris Lutttes Info*, 6 novembre 2013. URL : <http://paris-lutttes.info/l-illegalite-du-travail-sexuel-en> (consulté le 26 mai 2016).

Merteuil Morgane, « Le travail du sexe contre le travail », *Période*, 1<sup>er</sup> septembre 2014. URL : <http://revueperiode.net/le-travail-du-sexe-contre-le-travail/> (consulté le 28 mai 2016).

Merteuil Morgane, « Putes, corps désirants et émancipations », *Période*, 7 avril 2014. URL : <http://revueperiode.net/putes-corps-desirants-et-emancipations/> (consulté le 28 mai 2016).

Merteuil Morgane, « Les luttes pour le salaire ménager : théorie et pratique », *Contretemps*, 26 février 2015. URL : <http://www.contretemps.eu/lectures/luttes-salaire-m%C3%A9nager-th%C3%A9orie-pratique> (consulté le 28 mai 2016).

Merteuil Morgane et Schaffauser Thierry, « Traitement préventif contre le VIH : en finir avec la dépolitisation », *Contretemps*, 11 septembre 2014. URL : <http://www.contretemps.eu/interventions/traitement-pr%C3%A9ventif-contre-vih-en-finir-d%C3%A9politisation> (consulté le 28 mai 2016).

Merteuil Morgane et Diallo Rokhaya, « Un tournant réactionnaire et nationaliste », *Le Monde*, 28 novembre 2013.

Meunier Michelle, *Rapport sur la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel*, Sénat, Commission spéciale, Rapport n° 697, Tome 2 : comptes rendus des auditions, 8 juillet 2014.

Millett Kate, *The Prostitution Papers. A Candid Dialogue*, New York, Avon Books, 1973.

Millett Kate, *Sexual Politics*, Londres, Granada Publishing, 1969.

Ministère de la Justice, *La prostitution de rue : effets de la loi*, Rapport de synthèse, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 1989.

Molgat Anne (avec Joan Grant Cummings), « "An action that will not be allowed to subside" : NAC's first twenty-five years », Toronto, National Action Committee on the Status of Women 1997. URL : [http://web.archive.org/web/20070820010546/http://www.nac-cca.ca/about/his\\_e.htm](http://web.archive.org/web/20070820010546/http://www.nac-cca.ca/about/his_e.htm) (consulté le 7 janvier 2015).

Monnot Caroline, « Les prostituées vont manifester parce qu'on s'en prend aux victimes », *Le Monde*, 30 octobre 2002.

Montreynaud Florence, « Faut-il punir les clients de la prostitution ? », *Le Monde*, 6 juin 2002.

Morgan Robin (dir.), *Sisterhood is Powerful. An Anthology of Writings from the Women's Liberation Movement*, New York, Random House, 1970.

Morgan Robin, « The Rights of Passage », *Ms.*, septembre 1975.

Mouvement du Nid, *Analyse du Rapport final de la « Recherche-action » – « Prostitution et santé publique »* publié fin novembre 1990 par l'Agence Française de Lutte contre le Sida, Clichy, février 1991.

Mouvement du Nid et Psytel, *ProstCost, Estimation du coût économique et social de la prostitution en France. Synthèse des résultats de l'étude*, mai 2015.

Nau Jean-Yves, « Apparition du virus dans les milieux de la prostitution à Paris », *Le Monde*, 9 janvier 1987.

Nau Jean-Yves, « Selon des statistiques du ministère de la santé, la prostitution joue un rôle croissant dans la propagation du sida », *Le Monde*, 27 octobre 1989.

Nau Jean-Yves, « Lydia, corps et âme », *Le Monde*, 26 novembre 1990.

Neuville Ségolène, Kahn Axel, Mascret Damien, « Ce sont les acheteurs de sexe qu'il faut pénaliser », *Le Monde*, 12 novembre 2013.

Nikita Maîtresse et Schaffauser Thierry, *Fières d'être putes*, Paris, L'altiplano, « Agit' prop », 2007.

Noëlle Laurence, Hicher Rosen, Carole, Marie-Ange, « Appel des " survivantes de la prostitution " au premier ministre », *Mediapart*, 16 juin 2014. URL : <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/160614/appele-des-survivantes-de-la-prostitution-au-premier-ministre> (consulté le 16 mai 2016).

Nouchi Franck, « Le plan anti-sida de la Ville de Paris. Mme Michèle Barzach se prononce pour la réouverture des maisons closes », *Le Monde*, 8 juin 1990.

Olivier Maud, *Rapport d'information sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel*, Assemblée nationale, Délégation aux droits des femmes, Rapport d'information n° 1360, 17 septembre 2013.

Olivier Maud, *Rapport sur la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel*, Assemblée nationale, Commission spéciale, Rapport n° 1558, 19 novembre 2013.

Organisation Internationale du Travail, « Le rapport du BIT sur l'industrie du sexe reçoit le prix de la meilleure publication à la foire du livre de Frankfort », 10 octobre 1998. URL : [http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/media-centre/press-releases/WCMS\\_008198/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/media-centre/press-releases/WCMS_008198/lang--fr/index.htm) (consulté le 16 mars 2016).

Oriol Séverine et Sarrazin Julie, « Des femmes moins égales que d'autres », *Libération*, 18 mars 2013.



Pan Caribbean Partnership Against HIV / Aids (PANCAP), *Prostitution, Sex Work and Transactional Sex in the English-, Dutch- and French-Speaking Caribbean : A Literature Review of Definitions, Laws and Research*, Georgetown, CARICOM, 2009.

Parent-Duchâtelet Alexandre, *La prostitution à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, « Points », 2008 (1836).

Partenza Gabrielle (avec Lucile Richardot), *Pute d'appellation contrôlée*, Paris, Max Milo, 2003.

Peat, Marwick and partners, *A National Population Study of Prostitution and Pornography*, Ottawa, Ministère de la Justice, 1984.

Pector Jacques (éd.), *Les actes du Colloque du P.I.a.M.P. : une génération sans nom (ni oui). Montréal, 24-26 avril 1992*, Montréal, P.I.a.M.P., 1994.

Perrignon Judith, « Fille de choix », *Libération*, 9 septembre 2002.

Petzer Shane et Isaacs Gordon, « The Development and Implementation of a Sex Worker Advocacy and Intervention Programme in Post-Apartheid South Africa with Special Reference to the Western Cape City Of Cape Town », *International Conference on Prostitution*, Los Angeles, mars 1997. URL : [http://www.walnet.org/csis/groups/sweat/la\\_abstract.html](http://www.walnet.org/csis/groups/sweat/la_abstract.html) (consulté le 17 mars 2014).

Pheterson Gail, *The Whore Stigma : Female Dishonor and Male Unworthiness*, La Haye, Ministry of Social Affairs and Employment, 1986.

Pheterson Gail (dir.), *A Vindication of the Rights of Whores*, Seattle, Seal Press, 1989.

Philibert Jean-Marc, « La prostitution gagne les bacs de la fac », *Le Figaro*, 30 octobre 2006.

Plancke Laurent et Pryen Stéphanie, « La difficulté de trouver des personnes-relais », *Entre-Gens* n° 4, février 1994, pp. 13-14.

Poulin Richard (dir.), *Alternatives sud* vol. 12 n° 3, « Prostitution. La mondialisation incarnée », 2005.

Presidential Commission on the Status of Women, *American Women : Report of the President's Commission*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1963.

Programme des Nations Unies pour le Développement, Global Commission on HIV and the law, « Risques, droits et santé », juillet 2012.

Pryen Stéphanie, *Stigmate et métier. Une approche sociologique de la prostitution de rue à Lille*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Lille 1, 1997.

Ramirez Judy, « Hookers Fight Back », *Wages for Housewives Campaign Bulletin* vol. 2 n° 1, 1977, p. 1.

Raymond Janice, « Legitimizing Prostitution as Sex Work : UN Labour Organization (ILO) Calls for Recognition of the Sex Industry », *Coalition Against Trafficking in Women*, 1998.

Re.ACTion, *Antisexismus\_reloaded. Zum Umgang mit sexualisierter Gewalt – ein Handbuch für die antisexistische Praxis*, Munich, Unrast Verlag, 2010.

Reich Wilhelm, *The Sexual Revolution. Toward a Self-governing Character Structure*, New York, Orgone Institute Press, 1945 (1936).

Riley Clayton, « A New Black Magic – And They Weave It Well; Weaving a New Black Magic », *New York Times*, 7 novembre 1971.

Rise Cali, « Interview : Collectif les PUTES », *Impudique Magazine*, 20 mars 2006. URL : <http://www.impudique.net/2006/03/interview-collectif-les-putes/> (consulté le 29 mars 2016).

Rolat Alain, « L'Internationale des bordels », *Le Monde*, 2 octobre 1999, p. 34.

Roses d'Acier, « Intervention devant la Commission Spéciale du Sénat », 13 mai 2015. URL : <http://strass-syndicat.org/intervention-des-roses-dacier-devant-la-commission-speciale-du-senat/> (consulté le 31 mai 2016).

Rubin Lilian, *Worlds of Pain. Life in the Working-class Family*, New York, Basic Books, 1976.

Rubin Gayle, « La lutte contre la pornographie : Une erreur sur toute la ligne », in *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, Paris, EPEL, « Les grands classiques de l'érotologie moderne », 2010 (1984), pp. 275-315.

Rubin Gayle, « Thinking sex : Notes for a Radical Theory of the Politics of Sexuality », in Carole S. Vance (dir.), *Pleasure and Danger. Exploring Female Sexuality*, Boston, Londres, Melbourne, Henley, Routledge and Kegan Paul, 1984, pp. 267-319.

Rubin Gayle et Butler Judith, « Marché au sexe », in Gayle Rubin et Judith Butler, *Marché au sexe*, Paris, EPEL, « Les grands classiques de l'érotologie moderne », 2001 (1995), pp. 9-62.

Ruffié Jacques, « Quand le sida sort du bois », *Le Monde*, 4 mars 1992.

Samois, *Coming to Power. Writings and Graphics on Lesbian S/M*, Boston, Alyson Publications, 1987.

Schaffauser Thierry, « Sortir du placard de la prostitution », *Yagg*, 19 mars 2009.  
URL : <http://yagg.com/2009/03/19/opinions-debats-sortir-du-placard-de-la-prostitution-par-thierry-schaffauser-travailleur-du-sexe/> (consulté le 15 mai 2016).

Schaffauser Thierry, « Combien de travailleurs du sexe sommes-nous ? », *Le Monde*, 2 juin 2010.

Schaffauser Thierry, « La fierté des putes », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (2006), pp. 87-93.

Schaffauser Thierry, « La syndicalisation des travailleur·ses du sexe », *Contretemps*, 22 décembre 2011. URL : <http://www.contretemps.eu/interventions/syndicalisation-travailleur%C2%B7ses-sexe> (consulté le 9 mai 2016).

Schaffauser Thierry, *Les luttes des putes*, Paris, La Fabrique, 2014.

Seiden Howard, « Prostitutes are Health Problem », *Toronto Star*, 13 juin 1987.

Serre Anne, « Impact de l'infection et de la prévention chez les sex workers », *Transcriptases* n° 29 / *Le Journal du Sida* hors série / ANRS, automne 1994, pp. 50-52.

Serre Anne, Vincenzi (de) Isabelle et Brunet Jean-Baptiste, *EUROPAP. European intervention projects AIDS prevention for prostitutes. Partie française*, Centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida, DGS et Commission des Communautés Européennes, mars 1995.

Serre Anne, *Prévention de l'infection par le VIH auprès de personnes prostituées en France. Faisabilité, mise en place et évaluation d'actions de proximité*, thèse de doctorat en épidémiologie et santé publique, Université de Bordeaux 2, 1998.

Solidaires Étudiant·e·s, « L'appel "les jeunes pour l'abolition de la prostitution" : Halte aux politiques répressives envers les prostitué·e·s ! », 14 octobre 2013. URL : <http://www.solidaires-etudiant-e-s.org/communiqués/communiqués-solidaires-etudiant-e/article/l-appel-les-jeunes-pour-l> (consulté le 29 mai 2016).

Sorfleet Andrew (dir.), *Sex worker's rights. Report of the European Conference on Sex work, Human rights, Labour and Migration, Brussels (2005)*, Amsterdam, International Committee for the Rights of Sex Workers in Europe, 2007.

Sousa Alain, « La prostitution masculine s'est transformée », *SWAPS* n° 42, 2006, pp. 4-5.

Spire Bruno, Favier Carine, Brigaud Thierry, « Prostitution et racolage : les risques du métier ? », *Libération*, 18 mars 2013.

Steinem Gloria, « A Bunny's Tale », *Show magazine*, mai 1963, pp. 90-114 ; juin 1963, pp. 66-110.

St. James Margo, « Preface », in Gail Pheterson (dir.), *A Vindication of the Rights of Whores*, Seattle, Seal Press, 1989, pp. xvii-xx.

St. James Margo et Alexander Priscilla, « Prostitution : the feminist dilemma », *City Magazine*, octobre-novembre 1977.

St. James Margo et Alexander Priscilla, *Testimony on prostitution*, COYOTE, National Task Force on Prostitution, 30 octobre 1985.

STRASS, « Création du STRASS », 22 mars 2009. URL : <http://strass-syndicat.org/communique-creation-du-strass/> (consulté le 11 mai 2016).

STRASS, « Une nouvelle équipe pour le STRASS », 8 décembre 2009. URL : <http://strass-syndicat.org/une-nouvelle-equipe-pour-le-strass/> (consulté le 13 mai 2016).

STRASS, « Groupe de travail sur la prostitution: Pas sans nous ! », 20 mars 2010. URL : <http://strass-syndicat.org/groupe-de-travail-sur-la-prostitution-pas-sans-nous/> (consulté le 21 mai 2016).

STRASS, « Prosti tuées », 24 août 2010. URL : <http://strass-syndicat.org/prosti-tuees/> (consulté le 11 mai 2016).

STRASS, « Les discours abolitionnistes : première cause de mort chez les putes ! », 4 février 2012. URL : <http://strass-syndicat.org/les-discours-abolitionnistes-premiere-cause-de-mort-chez-les-putes/> (consulté le 22 mai 2016).

STRASS, « Pourquoi nous ne prendrons pas la parole au rassemblement contre l'homophobie », 21 avril 2013. URL : <http://strass-syndicat.org/pourquoi-nous-ne-prendrons-pas-la-parole-au-rassemblement-contre-lhomophobie/> (consulté le 28 mai 2016).

STRASS, « Combien de travailleurSEs du sexe mortes faudra-t-il pour que cesse la répression ? », 14 avril 2014. URL : <http://strass-syndicat.org/combien-de->

travailleuses-du-sexe-mortes-faudra-t-il-pour-que-cesse-la-repression/ (consulté le 2 juillet 2015).

STRASS, « Harcèlement policier à Belleville : témoignages », 3 juin 2015. URL : <http://strass-syndicat.org/harcelement-policier-a-belleville-temoignages/> (consulté le 12 août 2015).

STRASS, « Projet de loi finances 2016 : moins d'argent pour la santé des femmes, plus pour la propagande abolitionniste ! », 26 octobre 2015. URL : <http://strass-syndicat.org/projet-de-loi-finances-2016-moins-dargent-pour-la-sante-des-femmes-plus-pour-la-propagande-abolitionniste/> (consulté le 2 juin 2016).

STRASS, Act Up-Paris et Étudions gayment, « Putes violentées pendant la manifestation contre violences faites aux femmes », 9 novembre 2011. URL : <http://strass-syndicat.org/putes-violentees-pendant-la-manifestation-contre-violences-faites-aux-femmes/> (consulté le 21 mai 2016).

STRASS et Roses d'Acier, « Travail sexuel : la répression continue ! », 28 mai 2016. URL : <http://strass-syndicat.org/travail-sexuel-la-repression-continue/> (consulté le 6 juin 2016).

Théry Grégoire, « Lettre d'invitation à la Convention abolitionniste », Clichy, 15 octobre 2011.

Thiboutot Claire, « Les travailleuses du sexe sont-elles politically correctes ? », *Constellation* vol. 4 n° 3, automne 1999. URL : <http://chezstella.org/stella/polcorrectes> (consulté le 30 décembre 2014).

Thiboutot Claire, « De la santé (de la femme) publique, ou propos autour d'un utérus absent », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1993), pp. 318-326.

Thiboutot Claire, « Appui au projet Stella », in Maria Nengeh Mensah, Claire Thiboutot et Louise Toupin (éd.), *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2011 (1994), pp. 48-49.

Thiboutot Claire, « Perspectives de Montréal », in Émilie Cantin (dir.), *eXXXpressions. Actes du forum XXX*, Montréal, Stella, 2006, pp. 22-27.

Les Tordue-s, « Appel à la Marche des Tordue-s », 14 juin 2005. URL : [http://tordues.quickup.org/tordues/www.tordues.org/article207d.html?id\\_article=2](http://tordues.quickup.org/tordues/www.tordues.org/article207d.html?id_article=2) (consulté le 29 mars 2016).

Transact, *Comment ta liberté est liée à la mienne ? De l'organisation mixte, du Pouvoir de Définition et de Critical Whiteness*, février 2014. URL : [https://transact.noblogs.org/files/2014/02/transact6\\_fr.pdf](https://transact.noblogs.org/files/2014/02/transact6_fr.pdf) (consulté le 3 juin 2016).

Tremblay Jean-Bruno et Alakkatusery Mini (dir.), *When sex works. International Conference on Prostitution and Other Sex Work*, Montréal, UQÀM, 27 au 29 septembre 1996. URL : [http://www.walnet.org/csis/groups/when\\_sex\\_works/index.html](http://www.walnet.org/csis/groups/when_sex_works/index.html) (consulté le 22 mars 2015).

Trinquart Judith, « La santé communautaire au risque de la santé ? », *Prostitution et Société* n° 138, 2002, pp 12-13.

Trinquart Judith, *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle : un obstacle majeur à l'accès aux soins*, thèse de doctorat en médecine générale, Université Paris XIII, 2002.

Trinquaz Jacqueline et Zorman Michel, « Résultats de l'évaluation de la campagne de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du sida menée dans l'académie de Grenoble », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 5, 8 février 1988, pp. 18-19.

Ulla, *L'Humiliation*, Paris, Garnier, 1982.

UNAIDS, *Female sex worker HIV prevention projects : lessons learnt from Papua New Guinea, India, and Bangladesh*, Genève, UNAIDS, « Best Practice collection », novembre 2000.

UNAIDS, « Briefing note on the legal status of sex work. Key human rights and public health considerations », février 2014.

UNESCO et CATW, *Rapport de Penn State – Réunion internationale d'experts sur l'exploitation sexuelle, la violence et la prostitution*, State College, avril 1991.

UN Women, « Note on sex work, sexual exploitation and trafficking », 9 octobre 2013.

Vance Carole S. (dir.), *Pleasure and Danger. Exploring Female Sexuality*, Boston, Londres, Melbourne, Henley, Routledge and Kegan Paul, 1984.

Verboud Mathieu, « Prostitution : la prévention paye ! », *Le Journal du Sida* n° 43-44, octobre-novembre 1992, pp. 71-73.

Vianès Danièle, « Après Strasbourg... Bruxelles ! », *Femmes et Mondes* n° 76, 1987, pp. 9-11.

Vianès Bernard, « La prostitution n'est pas un métier », *Prostitution et Société* n° 86, 1989, p. 11.

Victor Élise, « A Lyon, la rébellion des prostituées face au "harcèlement policier" », *Le Monde*, 15 août 2002.

Vidalies Alain (entretien avec Clarisse Fabre), « L'expression "travailleur du sexe" ne doit pas être taboue », *Le Monde*, 31 octobre 2002.

Vincenzi (de) Isabelle, « Sida et prostituées. Revue des données françaises », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* n° 40, 9 octobre 1989, pp. 165-166.

Vincenzi (de) Isabelle, « Travail sexuel : facteurs de risque et prévention du risque », *Transcriptase* n° 64, mars-avril 1998.

Vinsonneau Philippe, *Prostitution masculine et VIH en France*, Bordeaux, L'Endroit, AFLS, 1994.

Welzer-Lang Daniel, Barbosa Odette et Mathieu Lilian, *Les nouveaux territoires de la prostitution lyonnaise*, Rapport final, Lyon, AFLS, CREA – Université Lumière-Lyon 2, Amicale du Nid, décembre 1992.

Welzer-Lang Daniel, Barbosa Odette et Mathieu Lilian, *Prostitution : les uns, les unes et les autres*, Paris, Métailié, 1994.

Welzer-Lang Daniel et Barbosa Odette, *Cabiria. Acte 2 : création d'un nouvel espace social. Évaluation d'une première année de fonctionnement*, AFLS, CREA – Université Lumière Lyon 2, Amicale du Nid, Cabiria, juin 1994.

West Rachel, « US PROStitutes Collective », in Frédérique Delacoste et Priscilla Alexander (dir.), *Sex Work. Writings by Women in the Sex Industry*, San Francisco, Cleis Press, 1998 (1987), pp. 279-289.

Wheeler Glenn, « AIDS Order Questioned », *Toronto Star*, 4 juillet 1987.

Wilfrid, « La syndicalisation des strip-teaseuses et des prostituées », *Les Temps Maudits* n° 12, janvier-avril 2002. URL : <http://kropot.free.fr/CNT-syndprost.htm> (consulté le 10 mai 2016).

World Health Organization et Western Pacific Regional Office, *Guidelines for the management of sexually transmitted infections in female sex workers*, Manille, juillet 2002.

Zappi Sylvia, « M. Delanoë s'oppose à la réouverture des maisons closes », *Le Monde*, 3 juillet 2002.

Zappi Sylvia, Courtois Claudia et Bastuck Nicolas, « Le gouvernement veut expulser les prostituées étrangères », *Le Monde*, 12 juillet 2002.

Zéromacho, « Nous n'irons plus au bois. Des hommes disent NON à la prostitution » (manifeste), septembre 2011. URL : [https://zeromacho.wordpress.com/le-manifeste\\_fr/](https://zeromacho.wordpress.com/le-manifeste_fr/) (consulté le 21 mai 2016).



## **Annexes**

### **Liste des entretiens**

N° 1 : entretien d'une heure quarante-cinq avec un psychologue, chargé de prévention à Arcat, membre de Droits et Prostitution (réalisé le 9 novembre 2011 dans son bureau, Paris).

N° 2 : entretien d'une heure avec un militant d'Act Up-Paris (réalisé le 10 novembre 2011 au local d'Act Up-Paris, Paris).

N° 3 : entretien d'une heure quarante-cinq avec une ancienne travailleuse sexuelle, militante aux Putes puis au STRASS (réalisé le 10 novembre 2011 à son domicile, Paris).

N° 4 : entretien d'une heure trente avec une ancienne militante d'Act Up-Paris, coordinatrice de Droits et Prostitution (réalisé le 30 novembre 2011 dans un café, Paris).

N° 5 : entretien d'une heure trente avec la directrice des Amis du Bus des Femmes (réalisé le 30 novembre 2011 dans son bureau, Paris).

N° 6 : entretien de deux heures quinze avec une sociologue, co-fondatrice de Femmes de droits / Droits des femmes (réalisé le 19 décembre 2011 à son domicile, Paris).

N° 7 : entretien de deux heures avec une travailleuse sexuelle et militante féministe (réalisé le 20 décembre 2011 à son domicile, Paris).

N° 8 : entretien de deux heures avec Morgane Merteuil, travailleuse sexuelle et porte-parole du STRASS (réalisé le 20 juin 2012 dans un café, Paris).

N° 9 : entretien de deux heures avec la co-fondatrice et directrice d'Acceptess-T (réalisé le 21 juin 2012 au local d'Acceptess-T, Paris).

N° 10 : entretien de deux heures avec le médiateur culturel et la coordinatrice de l'action internet de Grisélidis (réalisé le 11 juillet 2012 au local de Grisélidis, Toulouse).

N° 11 : entretien de quarante-cinq minutes avec la directrice et une médiatrice culturelle de Grisélidis (réalisé le 11 juillet 2012 au local de Grisélidis, Toulouse).

N° 12 : entretien de quarante-cinq minutes avec la coordinatrice de Grisélidis (réalisé le 11 juillet 2012 au local de Grisélidis, Toulouse).

N° 13 : entretien d'une heure avec l'infirmière et une médiatrice culturelle de Grisélidis (réalisé le 13 juillet 2012 au local de Grisélidis, Toulouse).

N° 14 : entretien de deux heures avec le sociologue, coordinateur de la recherche-action dont est issue la création de Cabiria (réalisé le 23 juillet 2012 à son domicile, Drôme).

N° 15 : entretien d'une heure quarante-cinq minutes avec une animatrice de prévention de Cabiria (réalisé le 24 juillet 2012 au local de Cabiria, Lyon).

N° 16 : entretien d'une heure trente avec un travailleur sexuel, militant au STRASS, chargé de mission à l'ICRSE (réalisé le 20 août 2012 au local d'Act Up-Paris, Paris).

N° 17 : entretien d'une heure quarante-cinq avec une sociologue, coordinatrice de la recherche-action dont est issue la création du Bus des Femmes (réalisé le 21 août 2012 à son domicile, Paris).

N° 18 : entretien d'une heure quinze avec une militante d'Act Up-Paris, membre de Droits et Prostitution (réalisé le 22 août 2012 au local d'Act Up-Paris, Paris).

N° 19 : entretien de deux heures avec Gabrielle Partenza, prostituée, ancienne animatrice de prévention au Bus des Femmes (réalisé le 5 septembre 2012 à son domicile, Ivry-sur-Seine).

N° 20 : entretien d'une heure trente avec le chargé de mission actions communautaires à AIDES (réalisé le 6 septembre 2012 dans un café, Paris).

N° 21 : entretien d'une heure trente avec l'ancien responsable du Projet Saint-Charles (réalisé le 7 septembre 2012 dans un café, Paris).

N° 22 : entretien de trois heures avec un travailleur sexuel, ancien militant d'Aspasie et de ProCoRé (réalisé le 27 octobre 2012 à son domicile, Berne).

N° 23 : entretien d'une heure quinze avec un porte-parole du réseau Zéro Macho (réalisé le 2 novembre 2012 dans un café, Paris).

N° 24 : entretien de deux heures trente avec la responsable de la communication de la Fondation Scelles (réalisé le 5 novembre 2012 au local de la Fondation Scelles, Paris).

N° 25 : entretien d'une heure quinze avec Wendy Delorme, performeuse et militante féministe (réalisé le 6 novembre 2012 dans un café, Paris).

N° 26 : entretien d'une heure quarante-cinq avec Anne Souyris, animatrice de Femmes publiques et du groupe Prostitution d'Europe Écologie – Les Verts (réalisé le 22 avril 2013 dans un café, Paris).

N° 27 : entretien de quatre heures avec Thierry Schaffhauser, travailleur sexuel, militant aux Putes puis au STRASS (réalisé le 23 avril 2013 à son domicile, Paris).

N° 28 : entretien d'une heure avec Claire Thiboutot, ancienne travailleuse sexuelle, cofondatrice de l'AQTS et de Stella (réalisé le 3 juin 2013 à son bureau, Montréal).

N° 29 : entretien d'une heure trente avec Camille Cabral, fondatrice et directrice du PASTT (réalisé le 12 juillet 2013 dans son bureau, Paris).

## « Inventing sex work »

J'ai inventé le travail du sexe. Pas l'activité, bien sûr. Le terme. Cette invention est née de mon désir de réconcilier mes objectifs féministes avec la réalité de ma vie et de celle des femmes que je connaissais. Je voulais instaurer un climat de tolérance dans le mouvement féministe et ailleurs à l'égard des femmes qui travaillaient dans l'industrie du sexe.

Dans les années 1970, j'ai lu des auteures féministes – Betty Friedan, Germaine Greer, Kate Millet, Phyllis Chesler et Ti-Grace Atkinson – qui m'ont aidée à comprendre que mon pouvoir était affaibli par une « oppression intériorisée ». Mon activisme pacifiste et ma vision du monde *peace and love* m'avaient amenée à élaborer ce que je considérais être une perspective féministe basée sur la compassion. Si les femmes avaient davantage de pouvoir, elles feraient régner la justice dans le monde, j'en avais la conviction. Quel serait mon rôle dans ce mouvement ? J'ai commencé par le plus élémentaire : la trahison de mon genre par le langage. La convention du « il » rendait les femmes invisibles. Robin Lakoff avait expliqué dans *Language and Women's Place* comment les activistes féministes pouvaient se servir des révisions linguistiques comme d'un outil politique. En tant que poète et « manieuse de mots », j'étais fascinée par l'idée que l'activisme linguistique pourrait sortir les femmes de l'anonymat et nous permettre d'écrire fièrement *notre* histoire.

J'avais vraiment l'impression d'assister et de participer à la réinvention de la féminité. Cependant, dès le début, certaines contradictions m'ont frappée. Même si je commençais à dédaigner la « féminité », je me demandais si ce rejet ne se traduisait pas souvent par une condamnation des femmes elles-mêmes. Au milieu des années 1970, j'ai participé à une tournée de Women Against Pornography dans les boutiques pornos de Boston. Je me souviens avoir vu une manifestante exaltée saisir des magazines de femmes nues et fulminer contre ces images. Son attitude m'a rappelée les fois où l'on m'avait traitée de « dévergondée » et la honte de ma féminité que j'avais alors éprouvée. J'ai eu envie de protéger es sœurs nues. Je *m'identifiais* à ces « putes », comme on dirait aujourd'hui.

J'en suis venue à la conclusion que la perspective féministe des activistes antiporno allait à l'encontre de mes croyances. Me faire traiter de dévergondée et voir mes penchants sexuels condamnés faisait partie de mon oppression par le patriarcat. L'idéologie antiporno faisait écho à cette condamnation. Pourtant, je ne voulais pas prendre parti.

Devant les femmes des magazines pornos, je me sentais à la fois exposée et envieuse. J'aspirais à une analyse qui intègre mes besoins contradictoires : être délivrée de la honte sexuelle, mais aussi dénoncer et transformer l'imagerie sexuelle de notre culture. Mais pour y arriver, je devais approfondir le sujet. J'ai beaucoup discuté avec mes amies de mon questionnement sur le féminisme et l'industrie du sexe. Finalement, Celeste Newbrough, une activiste féministe, poète et lesbienne plus âgée pour qui j'avais de l'admiration, m'a confiée avoir fait des passes à quelques reprises quand elle avait besoin d'argent. Celeste ébranlait mes stéréotypes. J'étais intriguée.

Pourquoi trouvait-on si peu d'information dans les cercles féministes sur la prostitution et la pornographie du point de vue des femmes qu'on voyait dans ces films et ces magazines, et du point de vue de femmes comme mon amie Celeste ? Beaucoup de lesbiennes sortaient du placard, mais où était la prostituée dans cette nouvelle femme que nous étions en train d'inventer ? Elle était dégradée et chosifiée une fois de plus par

la rhétorique féministe, et elle n'existait pas en tant que personne réelle dans les milieux féministes.

Plusieurs années plus tard, comme le féminisme, militer dans la prostitution a été une révélation pour moi. Mon quotidien de prostituée offrait un saisissant contraste avec mes postulats d'autrefois sur la prostitution. J'ai revu mes priorités en fonction d'un nouvel objectif : mettre fin aux divisions entre les femmes – divisions qui reposaient sur les contrats que nous avions passés avec les hommes pour assurer notre survie. Loin de résulter d'une analyse complète des relations sexuelles, cette quête de solidarité n'était qu'un point de départ, une direction générale.

Mais comment des femmes qui travaillaient comme prostituées ou comme modèles pornos pourraient-elles dire la vérité sur leur vie dans le milieu hostile du mouvement des femmes ? Les mots utilisés pour nous dire reflétaient des siècles d'injures. Certaines féministes avaient utilisé des injures comme « putain » contre nous, et avaient eu recours à la censure de la pornographie contre l'industrie du sexe.

Quels mots pourrions-nous utiliser pour nous décrire ? Le mot « prostituée » était pour le moins terni, et n'était d'ailleurs qu'un euphémisme de plus, comme « belle de nuit » ou « fille de joie ». En effet, le mot prostitution, du latin *prostituo*, ne signifie pas « commerce de services sexuel », mais seulement « mettre en vente, faire de la publicité ». Comme les autres euphémismes, il jette un voile sur notre activité « honteuse ». certaines prostituées refusent même d'utiliser ce terme pour se décrire parce qu'elles veulent se dissocier de ses connotations négatives (compromission, par exemple).

En 1978, j'ai assisté à une conférence de Women Against Violence in Pornography à San Francisco, lors d'un weekend militant mettant en vedette Andrea Dworkin. Le clou de l'évènement était une manifestation antiporno dans North Beach, le quartier chaud de San Francisco, où les manifestantes ont harcelé et embarrassé les danseuses nues et autres travailleuses du sexe qui se trouvaient dans les parages.

J'avais l'intention d'être une sorte d'ambassadrice de ce groupe, de faire l'éducation des féministes en matière de prostitution. Je voulais m'identifier comme prostituée, geste qu'on n'avait pratiquement jamais posé dans un contexte public et politique. En entrant dans l'atelier sur la prostitution, j'ai vu affiché le titre de l'atelier, où les mots « industrie de l'exploitation du sexe » m'ont frappée et choquée. Comment pourrais-je m'asseoir avec ces femmes comme une égale si elles me chosifiaient ainsi, si elles me décrivaient comme quelque chose qu'on ne fait qu'exploiter, niant par le fait même mon rôle de sujet et d'agente dans cette transaction ?

Au début de l'atelier, j'ai suggéré qu'on change ce titre pour parler plutôt de « l'industrie du travail du sexe » parce que cela décrivait ce que les femmes y faisaient : généralement, les hommes utilisaient les services sexuels, et les femmes les fournissaient. Si mon souvenir est bon, personne ne s'est opposé à ma proposition. J'ai continué en expliquant à quel point il était crucial d'élaborer sur les diverses formes de commerce du sexe un discours qui inclut les femmes qui y travaillent. J'ai expliqué que les prostituées étaient souvent incapables de parler de leur travail dans des milieux féministes parce qu'elles se sentaient jugées par les autres féministes. Les participantes se taisaient ; j'avais piqué leur curiosité. Après l'atelier, une femme, elle aussi écrivaine et performeuse, est venue me voir pour me dire qu'elle avait fait de la prostitution à l'adolescence, mais qu'elle était incapable d'en parler tant elle avait peur qu'on la condamne.

Le terme « travailleuse du sexe » a trouvé une résonance en moi. Aujourd'hui, souvent et partout dans le monde, des médias, des universitaires, des fournisseurs de services de santé, des activistes et toutes sortes de gens emploient le terme « travailleuse du sexe ». Je l'ai utilisé pour la première fois dans ma performance solo *The Adventure of Scarlot Harlot ; The Demystification of the Sex Work Industry*. « Travailleuses du sexe, unissons-nous ! » lance Scarlot au début du spectacle.

Récit de Carol Leigh (Leigh, 2011, pp. 267-270 ; traduction : Sylvie Dupont)

## **« Charte mondiale pour les droits des prostituées »**

### **Lois**

Décriminaliser tous les aspects de la prostitution adulte lorsque sa pratique résulte d'une décision personnelle.

Décriminaliser la prostitution et réglementer ce qui a trait aux tierces personnes selon le code des affaires. Il est à noter que le code des affaires en cours permet d'abuser des prostituées. Des clauses spéciales doivent de ce fait être insérées en vue de prévenir l'abus et la stigmatisation des prostituées (travaillant à leur compte ou non).

Appliquer les lois pénales contre la fraude, la coercition, la violence, l'agression sexuelle des enfants, le travail des enfants, le viol et le racisme partout et de part et d'autre des frontières dans un contexte de prostitution ou dans un tout autre contexte.

Supprimer les lois pénales dont l'interprétation peut nier aux prostituées la liberté d'association ou la liberté de voyager à l'intérieur d'un pays ou d'un pays à l'autre. Les prostituées ont droit à une vie privée.

### **Droits de la personne**

Garantir aux prostituées tous les droits de la personne et les libertés civiles, ce qui inclut la liberté de parole, de voyager, d'immigrer, de travailler, de se marier, d'avoir des enfants, et le droit à l'assurance-chômage, à l'assurance médicale et à un logement.

Donner asile à quiconque voit ses droits fondamentaux niés sur la base d'un "crime sur le statut", qu'il s'agisse d'une personne prostituée ou homosexuelle.

### **Conditions de travail**

Aucune loi restreignant la prostitution à des zones spécifiques ne devrait exister. Les prostituées devraient avoir la liberté de choisir leur emplacement de travail et de résidence. Il est essentiel que les prostituées puissent fournir leurs services dans des conditions déterminées par elles seules.

Il devrait se former un comité qui assurerait la protection des droits des prostituées et auquel les prostituées pourraient s'adresser. Ce comité devrait se composer de prostituées et de professionnels, dont des avocats et des personnes de soutien.

Aucune loi discriminant les associations de prostituées et le fait de travailler collectivement à acquérir un niveau élevé de sécurité personnelle ne devrait avoir cours.

### **Santé**

Toute femme et tout homme devrait avoir les connaissances nécessaires en vue de passer des tests périodiques de dépistage de maladies transmises sexuellement. Historiquement, les examens médicaux ont été employés afin de contrôler et de stigmatiser les prostituées. Puisque les prostituées adultes sont généralement plus conscientes de leur santé sexuelle que les autres personnes, les examens obligatoires pour les prostituées sont inacceptables sauf s'ils sont obligatoires pour toute personne sexuellement active.

### **Services**

Les services de placement, d'orientation, de logement et des services juridiques pour les jeunes en fugue devraient être subventionnés afin d'éviter la prostitution chez les enfants et de promouvoir leur bien-être.

Les prostituées doivent avoir les mêmes avantages sociaux que tous les autres citoyens selon les différentes réglementations en vigueur dans les pays.

Des foyers et des services offerts aux prostituées actives ainsi que des programmes d'aide aux prostituées qui désirent quitter cette profession devraient être subventionnés.

### **Taxes**

Aucune taxe spéciale ne devrait être imposée aux prostituées ou prélevée sur les entreprises des prostituées.

Les prostituées devraient payer des impôts au même titre que les contractants et les employeurs indépendants et devraient bénéficier des mêmes privilèges.

### **Opinion publique**

Appuyer les programmes éducatifs pour le changement des attitudes sociales qui stigmatisent et discriminent les prostituées et les ex prostituées de tout genre, race ou nationalité.

Développer des programmes éducatifs pour aider le public à comprendre que le client joue un rôle crucial face au phénomène de la prostitution, ce rôle étant généralement ignoré. Cependant, le client, comme la prostituée, ne devrait pas être criminalisé ou condamné sur une base morale.

Nous sommes solidaires de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs de l'industrie du sexe.

### **Organisation**

Les organisations de prostituées et d'ex prostituées devraient être appuyées en conformité avec cette charte.

Charte adoptée lors du World Whore's Congress, organisée par l'ICPR du 13 au 15 février 1985 à Amsterdam (Pheterson, 1989, p.40 ; traduction : Julie-Sarah Langlois et Lise Pelletier).

## « T'as de la misère à aimer la pute »

Je suis pute.

Je suis pute parce que je loue ma présence, mon écoute, l'image de mon corps ou bien des parties de ce corps: mes mains, ma bouche, mon anus, mon vagin.

Je suis pute parce qu'objet de tes désirs, mais aussi parce que je suis femme sujet de mes propres désirs, femme désirante. Dans ton cadre, il n'y a de place que pour les vierges-épouses ou pour les putains et salopes. Tu ne m'as pas laissé tellement le choix, c'est vrai. Parce que femme de désirs, je suis pute et j'en ai même fait ma survie.

Je suis pute et c'est bien parce que tu as besoin de moi. Dans ce système capitaliste et patriarcal qui engendre le mal d'amour et la misère sexuelle, on y trouve tous notre compte. Je suis le corps d'un amour qu'on prend et qu'on jette. En bout de ligne, toi et moi, on reste seuls.

Je suis pute et tu me vénères et me méprises à la fois. Tu me couvres de stigmates et pourtant j'ai la tête haute. Tu me trouves indépendante, insoumise, révoltée même parfois. Oui et puis après ?

Pour toi, psy ou travailleur social, je suis pute et tu me prêtes – comme allant de soi – une enfance malheureuse, remplie de misère et de violence et je te dis merde.

Je suis pute et pour toi médecin ou "lologue tout azimuth" je suis objet à assainir, à désintoxiquer, à désengrosser, à "condomiser".

Tu veux me prendre en charge, me guérir, me "réinsérer" dans la société. Encore je te dis merde.

C'est vrai que t'as de la misère à aimer la pute. J'entends et te réponds que t'as seulement oublié la femme derrière la pute. Les femmes, devrais-je dire. Je ne suis pas une, on est plusieurs. On a toutes nos histoires, nos misères, nos désirs, nos petits bonheurs aussi. T'as voulu aller trop vite. T'as oublié nos différences, notre pluri-elle.

C'est vrai qu'au travail la pute n'est pas une femme. La pute se prête mais ne se donne jamais. Son essence et son cœur de femme n'est pas au travail. Sa sexualité de femme aussi est ailleurs. La pute se conforme aux désirs de l'homme, du client. Ses désirs à elle sont ailleurs.

C'est vrai aussi que pour toi, client, je ne suis pas une femme comme les autres. Je te dissimule toujours mes rires, mes pleurs, mes règles, mes maux de ventre, mes débuts de grossesse, mes enfants. À toi, patron ou pimp, par contre, je t'invente menstruations et migraines au moins trois fois par mois. Vois-tu, j'ai besoin de prendre un break, parfois, besoin de prendre l'air...

Mais c'est vrai que mener cette double vie est souvent difficile. Le poids des mensonges se fait parfois lourd. Lourds aussi la solitude et l'isolement.

Bien sûr, il y a un plaisir lié au travail. Plaisir narcissique, solitaire, exhibitionniste, celui d'être choisie, achetée, plaisir de se donner en spectacle, plaisir masturbatoire qui s'émousse et se fait plus rare au fil du temps qui passe. Ce n'est pas là le plaisir d'une sexualité partagée.

Mais toi aussi mon ami, mon amant, mon amour, t'as de la misère à aimer la pute. C'est pourtant à toi qu'en premier lieu je m'adresse, à toi à qui je demande, je crie d'aimer et d'accepter la femme que je suis. Celle qui a envie de vivre une vie normale, celle qui a des désirs tout simples, celle qui a simplement envie d'amour, envie d'aimer et d'être aimée.



Communication de Claire Thiboutot, présentée au colloque **Une génération sans nom** (*ni oui*) du PlaMP le 24 avril 1992 à Montréal (Pector, 1994, pp. 55-56).

## « Travailleurs du Sexe et SIDA »

Recommandations du groupe de travail « Travailleurs du Sexe et SIDA » suite à la Conférence internationale des ONG de lutte contre le sida :

1 – Nous demandons que les ONG reconnaissent que les travailleurs(se)s du sexe ne sont pas spécialement un groupe à haut risque du fait même qu'ils (elles) sont des travailleurs(se)s du sexe, mais qu'ils (elles) courent un risque juste équivalent à toute personne sexuellement active. De même, le travail à caractère sexuel n'est pas nécessairement une activité à haut risque.

2 – Les droits fondamentaux de la personne doivent être reconnus aux travailleurs(se)s du sexe, y compris le droit de traverser les frontières internationales, sans limitation, ni mesure vexatoire ou discriminatoire. De même, on doit reconnaître le droit de ces travailleurs à l'accès librement consenti et non discriminatoire aux services médicaux et sociaux, notamment à ceux relatifs au traitement des maladies sexuellement transmissibles et du VIH.

3 – Les lois, les mesures administratives et financières, et les pratiques coercitives utilisées de manière discriminatoire pour le contrôle des travailleurs(se)s du sexe et de leurs associés empêchent la prévention du sida, leur dénie le droit de travailler selon leur choix et violent de ce fait les Droits de l'Homme.

4 – Étant donné que nous reconnaissons l'efficacité des mesures de prévention, nous demandons que les ONG soutiennent le droit des travailleurs(se)s du sexe qui sont séropositif(ve)s à continuer leur activité sexuelle, de manière professionnelle ou privée, comme ils le désirent. De même, ces travailleurs qui souhaiteraient arrêter d'exercer leur profession doivent recevoir un soutien économique et social.

5 – Nous demandons que les ONG travaillent à faire cesser toute désinformation, stigmatisation ou culpabilisation à l'égard des travailleurs(se)s du sexe et qu'elles soutiennent tous efforts en ce sens, notamment en ce qui concerne les questions relatives au sida.

6 – Nous demandons que les ONG :

- défendent le droit des travailleur(se)s du sexe à s'organiser et à défendre leurs droits,
- reconnaissent le rôle primordial des travailleurs(se)s du sexe, sur le plan individuel et organisationnel, dans la prévention du VIH,
- engagent les bureaux régionaux de l'OMS à appuyer la cause des travailleurs(se)s du sexe et à financer leurs efforts d'organisation et de coordination.

Recommandations adoptées à la Deuxième conférence internationale des ONG de lutte contre le sida, organisée par N-MAC et le Comité France Sida du 1<sup>er</sup> au 4 novembre 1990 à Paris (Comité France Sida, 1990, pp. 19-20).

## **« Oyez oyez, le peuple de l'abîme vous adresse la parole »**

Le colloque "Peuple de l'Abîme, la prostitution aujourd'hui" du 16 Mai 2000 organisé sous le haut patronage du Parlement Européen, se donne pour mission "de lancer un vrai débat de société".

### **De l'esclave sexuelle...**

Le titre seul de ce colloque annonce bien son contenu. Tout le mépris de la société envers les personnes prostituées est ici reproduit et renforcé. Déjà fortement stigmatisé, exclu et marginalisé, ce groupe social se retrouve une fois de plus associé à des notions telles que "gouffre insondable, portes de l'enfer, perte, désespoir, ruine". Le fait de nommer les personnes vivant du travail sexuel "peuple de l'abîme" les enferme dans un jugement moral des plus éculés.

De plus, et encore une fois, les principales/aux concerné·e·s sont exclu·e·s du débat. Les femmes et les hommes qui vivent aujourd'hui de la vente de services sexuels sont réduits au silence, et leurs paroles sont tout simplement niées. Mais comment respecter les paroles de personnes perçues et définies a priori comme "victimes du pire des esclavages" ?

Finalement, quand on affirme traiter d'un problème de société, le strict minimum consiste à considérer les analyses des professionnel·le·s travaillant depuis des années au quotidien et sur le terrain en collaboration avec les personnes prostituées. Pourtant, aucune association de santé communautaire avec les personnes prostituées n'a été invitée à ce colloque.

Le "débat" annoncé risque fort de se réduire à une grande messe consensuelle, un prêche pour convaincu·e·s, qui ne fera qu'entériner une vision abolitionniste et misérabiliste de la prostitution.

### **... à la travailleuse du sexe**

Aujourd'hui, certaines personnes prostituées veulent trouver d'autres sources de revenus que la prostitution et il est fondamental de les aider dans cette démarche. Mais bien d'autres revendiquent le travail sexuel comme une source de revenus décente et s'organisent afin d'obtenir de meilleures conditions de travail, une protection contre l'exploitation de leur travail et contre les violences de la part de clients, de proxénètes, d'institutions, de la société. L'opinion selon laquelle la prostitution est une violence inhérente contre les femmes entrave de fait l'amélioration des conditions de travail de ces femmes ainsi que leur plus grande autonomie.

Nous considérons que la vente de services sexuels en soi n'est pas plus une forme d'esclavage que la vente de services domestiques, nourriciers ou éducationnels.

Depuis quelques décennies déjà, des femmes ont choisi de vivre indépendamment d'un mari pourvoyeur en professionnalisant des activités dites féminines. Certaines sont devenues psychologues et vous vendent leur qualité d'écoute, d'analyse et de communication. D'autres se sont spécialisées dans la petite enfance et prennent soin – de façon salariée – de vos enfants à la crèche, à l'école. D'autres encore sont devenues des techniciennes de surface, et nettoient vos bureaux, vos maisons. Alors, pourquoi

d'autres ne pourraient-elles pas vivre de la spécialisation professionnelle qu'est la vente de services sexuels à vos maris, amis, et fils ?

Plutôt que de tenter de comprendre en quoi la prostitution questionne la perception judéo-chrétienne sexiste et répressive de la sexualité, du corps et des relations humaines (comme l'argumente le Manifeste des Travailleuses du Sexe de Calcutta), ce colloque fait un autre "choix". Il fait un retour en arrière de 150 ans à l'époque du débat entre l'abolitionnisme chrétien (voulant sauver toute femme de l'abîme que représentait la sexualité non-procréatrice en dehors du mariage) et le réglementarisme à la Parent-Duchâtelet, médecin hygiéniste responsable des égouts de Paris et de la prostitution.

Ce colloque inflige "au nom de la dignité et des droits humains" une nouvelle violence aux personnes prostituées, en opposition flagrante au droit fondamental pour toute personne de disposer librement de son corps et de sa force de travail.

Signataires :

Projets de Santé Communautaire avec les Personnes Prostituées : Cabiria (Lyon), Bus des femmes (Paris), PASTT, Rubis (Nîmes), Aspasia (Suisse), Autres Regards (Marseille) Coyote (USA), Prostitutes Education Network, Tampep International Fondation, Mr A. De Graaf Stichting (Amsterdam), Ensemble Contre le Sida, Couples Contre le Sida (Lyon), Les Traboules (Laboratoire de recherche sociologique), Association Française de réduction des risques, Act Up, Aides Fédérations, Aides Lorraine Nord, Aides Paris Ile de France, Aides Languedoc Cévennes, Solensi, Les Folles Alliées (groupe féministe radical Lyon), Collectif féministe Lyonnais, Zoo (Paris)

Tract diffusé pendant le colloque « Peuple de l'abîme. La prostitution aujourd'hui », organisé par la Fondations Scelles le 16 mai 2000 à Paris.

« Rencontres internationales des travailleur·se·s sexuel·le·s »



Affiche des rencontres organisées par le STRASS du 31 mai au 2 juin 2015 à Lyon.

« Stop au harcèlement »

**STOP AU HARCELEMENT  
POLICIER A BELLEVILLE !**

**MERCREDI**  
JOURNÉE DE MOBILISATION  
**24 JUIN** M° Belleville



**13H : PIC-NIC**  
**15H-18H : Nettoyage solidaire du quartier**  
**18H : RASSEMBLEMENT**  
**19H30 : ASSEMBLEE GENERALE**

**NOUS DEMANDONS**  
L'arrêt des campagnes policières  
répressives déployées contre tous les  
migrants sans papiers.

**Un dialogue social**  
La remise en liberté immédiate des 7 femmes  
du quartier de Belleville en centre de rétention  
**Plus de possibilités pour la  
régularisation des sans papiers**

Organisé et soutenu par : Les Roses d'Acier, le STRASS, le collectif féministe 8 Mars Pour TouTEs, la FASTI, le Planning familial, le Syndicat Magistrature...

Affiche de la manifestation organisée par les Roses d'Acier et le STRASS le 24 juin 2015 à Paris.



## Table des matières

|                                                                         |    |
|-------------------------------------------------------------------------|----|
| Résumé.....                                                             | 3  |
| Remerciements.....                                                      | 5  |
| Liste des sigles.....                                                   | 7  |
| Sommaire.....                                                           | 9  |
| Introduction.....                                                       | 11 |
| Une expérience de recherche.....                                        | 13 |
| La lutte de légitimation d'un groupe minorisé.....                      | 18 |
| Catégorisations et problématisations de la « prostitution ».....        | 19 |
| Les « prostitué·e·s » comme groupe minorisé.....                        | 21 |
| Le « travail sexuel » contre la « prostitution ».....                   | 24 |
| Expérience spécifique et responsabilité politique.....                  | 26 |
| Sources et méthodes.....                                                | 29 |
| Plan.....                                                               | 33 |
| Chapitre 1 : L' « invention » du « sex work ».....                      | 35 |
| 1 De la revendication à l'appropriation de l'invention.....             | 36 |
| 2 La « libération sexuelle » et le sexe comme marché.....               | 38 |
| 2 1 Contre-culture, nouvelle gauche et « libération sexuelle ».....     | 39 |
| 2 2 Capitalisme et sexualité : l'émergence d'un secteur commercial..... | 44 |
| 3 Le mouvement féministe face à l'« industrie du sexe ».....            | 48 |
| 3 1 Violence des hommes, oppression des femmes et hétérosexualité.....  | 49 |
| 3 2 L'« industrie du sexe » comme problème féministe.....               | 55 |
| 4 Revendications et organisations des « travailleuses ».....            | 60 |
| 4 1 Contestations et confrontations des féministes.....                 | 60 |
| 4 2 L'appropriation du « travail » par des prostituées.....             | 63 |
| 4 3 Un mouvement pour les droits des prostitué·e·s.....                 | 68 |
| 5 Dépasser la contradiction entre féminisme et « travail sexuel ».....  | 72 |
| 5 1 Un soutien limité des féministes aux prostituées.....               | 72 |
| 5 2 L'inclusion dans le féminisme des travailleur·s-es sexuel·le·s..... | 75 |
| Conclusion.....                                                         | 80 |

|                                                                                               |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Chapitre 2 : La circulation internationale du « sex work ».....                               | 83  |
| 1 Un mouvement international pour les droits des prostitué·e·s.....                           | 84  |
| 2 Prostitution et sida : un problème international de santé publique.....                     | 88  |
| 2 1 Les prostitué·e·s comme « groupe à risque ».....                                          | 89  |
| 2 2 Les sex workers dans la lutte contre l'épidémie.....                                      | 91  |
| 2 3 Un mouvement international de sex workers.....                                            | 94  |
| 3 Problématisation locale de la prostitution : l'ordre public au Canada.....                  | 97  |
| 3 1 Définition et production du problème, du sexisme aux « nuisances ».....                   | 97  |
| 3 2 Politisation et résolution du problème : réprimer les prostitué·e·s.....                  | 102 |
| 4 Un mouvement canadien pour la décriminalisation du sex work.....                            | 107 |
| 4 1 Des mobilisations contre la répression de la prostitution.....                            | 107 |
| 4 2 Un contre-mouvement pour les droits des prostitué·e·s.....                                | 111 |
| 4 3 Un mouvement local de sex workers.....                                                    | 114 |
| 5 La prostitution politisée par les « travailleur·se·s sexuel·le·s ».....                     | 117 |
| 5 1 Circulations et traductions, du « sex work » au « travail sexuel ».....                   | 118 |
| 5 2 « L'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleuses du sexe »<br>..... | 123 |
| Conclusion.....                                                                               | 129 |
| Chapitre 3 : L'introduction du « travail sexuel » en France.....                              | 135 |
| 1 Du « statut » des prostitué·e·s aux « droits » des sex workers.....                         | 136 |
| 2 La prostitution comme risque de contamination au VIH/sida.....                              | 140 |
| 2 1 Transmission hétérosexuelle et « fréquentation de prostituées ».....                      | 141 |
| 2 2 La construction des risques de contamination.....                                         | 144 |
| 2 3 La responsabilité « dramatisée » des prostitué·e·s.....                                   | 146 |
| 3 Généralisations et appropriations du problème du sida.....                                  | 149 |
| 3 1 Un mouvement de (gays) malades.....                                                       | 149 |
| 3 2 Une politique « tout public » contre l'épidémie.....                                      | 152 |
| 4 Organisations de la prévention et de la « profession ».....                                 | 155 |
| 4 1 L'intégration du préservatif aux « règles du métier ».....                                | 156 |
| 4 2 La santé communautaire « avec les personnes prostituées ».....                            | 160 |
| 5 Les « travailleur·se·s sexuel·le·s » dans et par la lutte contre le sida.....               | 167 |
| 5 1 Entre recherche, prévention et militantisme.....                                          | 168 |

|                                                                                |     |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 5 2 La lutte comme production et appropriation de catégories.....              | 172 |
| 5 3 L'émergence d'une représentation des « travailleur·se·s sexuel·le·s »..... | 177 |
| Conclusion.....                                                                | 184 |
| Chapitre 4 : L'apparition publique des « travailleuses sexuelles ».....        | 189 |
| 1 Une redéfinition du problème : les « victimes de la traite ».....            | 190 |
| 1 1 L'« arrivée massive » des prostituées étrangères.....                      | 191 |
| 1 2 Définitions internationales de la « traite ».....                          | 194 |
| 1 3 Unification de l'abolitionnisme en France.....                             | 198 |
| 2 « De l'esclave sexuelle... à la travailleuse du sexe ».....                  | 203 |
| 2 1 Définitions conflictuelles de la cause des prostitué·e·s.....              | 203 |
| 2 2 La première « travailleuse sexuelle ».....                                 | 207 |
| 2 3 Nominations et divisions du groupe.....                                    | 212 |
| 3 Appropriations de la prostitution et exclusions des prostitué·e·s.....       | 217 |
| 3 1 Victimes de réseaux et coupable des nuisances.....                         | 217 |
| 3 2 « Lutte contre l'esclavage » versus « liberté de se prostituer ».....      | 221 |
| 4 Les prostitué·e·s contre la répression.....                                  | 226 |
| 4 1 Dépasser les divisions.....                                                | 226 |
| 4 2 Renforcer les alliances.....                                               | 231 |
| 4 3 Défense du métier ou revendication d'un statut ?.....                      | 235 |
| 5 Vers l'organisation des travailleur·se·s sexuel·le·s.....                    | 239 |
| 5 1 Redécouvertes du mouvement international.....                              | 240 |
| 5 2 Les Putes : définition d'une identité politique.....                       | 244 |
| 5 3 Les « traditionnelles », les « esclaves »... et les « escortes ».....      | 249 |
| Conclusion.....                                                                | 255 |
| Chapitre 5 : L'organisation politique des travailleur·se·s sexuel·le·s.....    | 259 |
| 1 Le Syndicat du travail sexuel.....                                           | 260 |
| 1 1 Une stratégie d'appropriation du problème.....                             | 260 |
| 1 2 Tension entre autonomie et reconnaissance.....                             | 263 |
| 1 3 Interaction entre visibilité et hostilité.....                             | 268 |
| 2 La revendication de pénalisation des clients.....                            | 273 |
| 2 1 Promouvoir un « modèle ».....                                              | 274 |
| 2 2 Représenter un consensus.....                                              | 277 |

|                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------|-----|
| 3 La construction du groupe par sa représentation.....          | 283 |
| 3 1 Le travail sexuel comme expérience légitimante.....         | 284 |
| 3 2 Une coalition contre la pénalisation des clients.....       | 288 |
| 4 Une redéfinition de l'activité par la mobilisation.....       | 294 |
| 4 1 L'expertise syndicale des travailleur·se·s sexuel·le·s..... | 294 |
| 4 2 Un syndicalisme de mouvement social.....                    | 300 |
| 4 3 Le travail sexuel comme coalition.....                      | 306 |
| 5 De la reconnaissance à la résistance.....                     | 311 |
| 5 1 Une reconnaissance formelle.....                            | 312 |
| 5 2 Des victimes officielles.....                               | 314 |
| 5 3 Le droit, l'expérience et la « violence ».....              | 317 |
| Conclusion.....                                                 | 321 |
| Conclusion.....                                                 | 325 |
| Une catégorie politique.....                                    | 325 |
| L'appropriation d'un problème.....                              | 328 |
| Des usages de l'expérience.....                                 | 331 |
| Bibliographie.....                                              | 334 |
| Sources.....                                                    | 357 |
| Annexes.....                                                    | 386 |